This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 50088 8

Digitized by Google

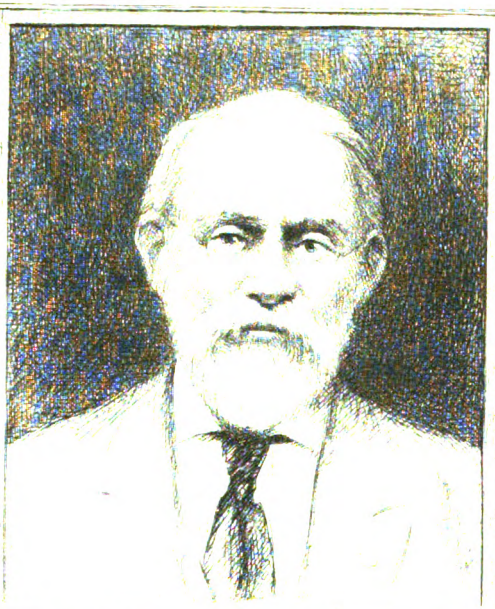

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
.611
H16
A2

REVUE DE L'AGENAIS

TOME XXXVII. — 1910.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

Tome Trente-septième. — Année 1910

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL RESSAYRE

Cliché Ph. Lauzun

Digitized by Google

NOTICE SUR LE [illegible] SAVIE

Jean-Jacques-Paul-Louis [illegible]
[illegible] Estelle-Erasme, sa femme [illegible]
[illegible] de la ville où elle [illegible]
[illegible] plus jeune de quatre enfants [illegible]
ne devait pas [illegible] affaiblir [illegible]
[illegible] entendement son berceau.

Son père, qu'il perdit de bonne heure [illegible]
[illegible] jeune cœur que les [illegible]
[illegible] tout entière l'amour [illegible]
[illegible] imprima dans l'âme de son [illegible]
[illegible] plus durable. De même [illegible]
[illegible] plus pieux et plus tendre [illegible]
[illegible] de cette nièce. Lui [illegible]
[illegible] à ses propres enfants [illegible]
toute son existence avec tendresse [illegible]
[illegible] le regard de sa mère et [illegible]
[illegible] les plus grands périls, [illegible] de sa vaste et victorieuse protection.

Cette femme d'élite, au moment où s'ouvrait l'intelligence de son dernier-né, portait le deuil [illegible] de son mari, mais de la religion et de la royauté. Elle gardait encore dans son cœur les mortelles impressions [illegible] avait ressenties de tous les attentats de la Révolution contre [illegible] et contre [illegible]. Ce fut sa passion de faire passer dans l'âme de son enfant une prédilection [illegible] que la persécution avait exaltée. En même temps elle le berçait de ses rêves, de ses espoirs de royaliste toujours et malgré tout fidèle. Elle lui apprit à bénir le jour où les fils de saint Louis rentreraient dans leur [illegible] et quand, après la guerre d'Espagne, la duchesse d'Angoulême traversa triomphalement notre Midi, elle lui amena son Benjamin [illegible] gracieusement paré pour lui jeter des fleurs et lui battre des mains.

Digitized by Google

GENERAL RESSAYRE.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-11-26
13603

NOTICE SUR LE GÉNÉRAL RESSAYRE

Jean-Jacques-Paul-Félix Ressayre naquit le 29 mars 1809 à Castelsarrasin. Sa famille appartenait à la bonne bourgeoisie de cette ville où elle était très anciennement établie. Il était le plus jeune de quatre enfants et aussi le plus chéri. Le temps ne devait jamais affaiblir la douce et vive tendresse dont ses aînés entourèrent son berceau.

Son père, qu'il perdit de bonne heure, n'avait pu jeter dans son jeune cœur que les germes des mâles vertus. Son éducation fut donc tout entière l'ouvrage de sa mère. Jamais femme n'imprima dans l'âme de son enfant empreinte plus profonde et plus durable. De même jamais fils n'eut pour sa mère un culte plus pieux et plus tendre. On en donnera mainte preuve au cours de cette notice. Lui-même, au soir de sa vie, aimera à redire à ses propres enfants qu'il n'avait jamais cessé, pendant toute son existence aventureuse et mouvementée, de se sentir sous le regard de sa mère et comme en sa présence réelle. Dans les plus grands périls, il avait toujours éprouvé sa vivante et victorieuse protection.

Cette femme d'élite, au moment où s'ouvrait l'intelligence de son dernier-né, portait le deuil non-seulement de son mari, mais de la religion et de la royauté. Elle gardait encore dans son cœur les mortelles impressions qu'elle avait ressenties de tous les attentats de la Révolution et contre le trône et contre l'autel. Ce fut sa passion de faire passer dans l'âme de son enfant de prédilection sa foi chrétienne que la persécution avait exaltée. En même temps elle le berçait de ses rêves, de ses espoirs de royaliste toujours et malgré tout fidèle. Elle lui apprit à bénir le jour où les fils de saint Louis rentrèrent dans leur royaume, et quand, après la guerre d'Espagne, la duchesse d'Angoulême traversa triomphalement notre Midi, elle lui amena son Benjamin gracieusement paré pour lui jeter des fleurs et lui battre des mains.

Digitized by Google

L'enfant ne fut point rebelle à ces premières influences dont on peut dire qu'elles expliquent très bien son âme sincèrement religieuse, son culte désintéressé pour toutes les grandes causes même vaincues, la noblesse de son caractère, sa bonté foncière et jusqu'à cet air austère et grave qui devait tout particulièrement marquer sa physionomie d'homme fait.

Un de ses oncles, prêtre et confesseur de la foi, qui avait préféré l'exil à l'apostasie, que l'on appelait familièrement le *petit Prieur*, en souvenir d'un modeste bénéfice dont la Révolution l'avait allégé, lui apprit son rudiment. On le plaça ensuite au collège de sa ville natale où il fit ses classes. Il n'avait pas dix-huit ans quand il en sortit et qu'il fallut se préoccuper de lui trouver une carrière. Son aîné achevait à Toulouse ses études de médecine. Il offrait de le prendre sous sa tutelle et de lui ouvrir les portes de la Faculté. Mais le jeune homme que les récits épiques de son parrain, ancien volontaire à l'armée du Rhin, avaient enflammé, s'était senti une vocation irrésistible pour le noble métier des armes. Il partit donc pour l'Ecole de cavalerie de Saumur où il s'engagea le 10 avril 1827.

La transition était brusque des douceurs du foyer domestique aux rudes travaux de l'Ecole. Le courage du petit soldat ne fut pas inférieur aux épreuves, mais son cœur défaillait à la pensée de sa mère. Une semaine ne s'était pas écoulée que ne pouvant plus contenir sa peine, il demanda à parler au général-commandant. En vain ses camarades, ses chefs lui firent-ils observer qu'une recrue de huit jours ne dérangeait pas un général, il insista. Introduit auprès du gros personnage, il fond en larmes. « Ma mère, s'écrie-t-il en sanglotant, je veux revenir auprès de ma mère. » Le général Oudinot est touché de ce désespoir d'enfant et dissimulant mal son émotion sous une voix qui veut être sévère, il lui dit : « Mon enfant, mon enfant, n'entendez-vous pas l'appel qui sonne ? Dépêchez-vous, car vous seriez en retard et nous serions obligés de vous punir. Allez, nous ferons quelque chose de vous. »

Ces dernières paroles que l'avenir devait si bien justifier, furent décisives. Notre conscrit s'était pour toujours ressaisi. Tout entier désormais à son service de soldat, prompt au de-

Digitized by Google

voir, exact à l'étude et aux exercices, exempt de reproche, il se mit à gravir lentement et sûrement, à la force du poignet et par son seul mérite, les premiers échelons de la hiérarchie : cavalier de 1re classe le 1er janvier 1828, brigadier le 28 juin suivant, maréchal-des-logis le 13 avril 1829, maréchal-des-logis chef le 21 avril 1831, adjudant sous-officier le 27 mai 1832. Enfin le 2 septembre 1835, il obtenait l'épaulette et quittait Saumur. Il n'y revint qu'en 1873 pour un service d'inspection. L'ancien élève était alors général de division et chargé de gloire militaire. On lui montra son nom gravé en lettres d'or sur les tables de marbre où sont inscrits les fastes de l'Ecole.

Le nouveau sous-lieutenant avait été désigné pour aller occuper au 3e chasseurs d'Afrique, un emploi de son grade. Ce régiment, qui ne comptait guère que trois ans d'existence, s'apprêtait déjà à cueillir des moissons de lauriers. C'est justement en cette année 1835 que la guerre d'Algérie devint sérieuse et que furent inaugurées ces vastes expéditions qui, après bien du sang versé et d'héroïques efforts, aboutirent enfin à la conquête du pays. Le 3e chasseurs ne fut le dernier ni à la peine ni à l'honneur. En prenant possession de son poste, M. Ressayre ne se doutait pas que celui qu'il remplaçait serait un jour maréchal de France. Il se trouva que les deux officiers avaient la même passion au cœur et ils s'aimèrent. « Venez me voir, cher ami, écrivait un jour Bosquet à son jeune camarade, nous parlerons de nos mères. »

Notre sous-lieutenant eut bientôt l'occasion de gagner ses éperons. Le 8 novembre 1836, son régiment, sous les ordres du général de Rigny, quittait Bône, précédant l'armée qui allait attaquer Constantine. Le 21, après une marche des plus pénibles et des plus périlleuses, le gros des troupes arrivait en vue de cette ville superbe et prenait aussitôt ses positions sur le plateau de Satah-Mansoura. Pendant ce temps, l'avant-garde allait s'établir en arrière sur la colline de Koudiat-Ati. Là, notre cavalerie. avec ses 800 sabres, eut le 24 à subir le choc de 2.500 arabes, alors « que la nature du terrain glaiseux et glissant et l'état des chevaux qui n'avaient qu'un peu de paille dans le ventre » rendait tout mouvement offensif à peu

Digitized by Google

près impossible. « Plusieurs escadrons tentèrent bravement quelques charges, mais à l'extrémité du plateau fort court, l'inclinaison brusque des pentes et le terrain glissant en avaient empêché l'effet. » La situation devenait de plus en plus critique. Elle fut sauvée par une heureuse intervention du commandant Changarnier qui, apparaissant tout à coup à la tête de son bataillon, « fut salué par les vivats et les battements de mains du 3e chasseurs d'Afrique ». La nuit suivante, on donna l'assaut qui fut repoussé. Alors commença une lamentable retraite que la plume d'un Xénophon aurait de la peine à décrire. La cavalerie placée cette fois à l'arrière-garde, eut mission de protéger l'armée décimée, harrassée, épuisée, sans cesse assaillie par des nuées d'ennemis furieux que l'échec de nos armes avait surexcités jusqu'au délire. Pendant ces heures tragiques dont M. Ressayre devait garder longtemps la hantise, jusque sous le canon de Sébastopol, le 4e hussards dont il faisait partie et que commandait son ami, le capitaine Morris, se signala par des prodiges d'héroïsme (1).

La revanche ne se fit pas longtemps attendre. L'année suivante, Constantine était emportée d'assaut et M. Ressayre s'installait avec son régiment dans la ville conquise. Restait la province à soumettre. Il fallut dompter une à une les tribus fanatiques et guerrières qui l'occupait. De là toute une série d'opérations ou razzias auxquelles le 3e chasseurs d'Afrique, toujours sur le qui-vive, sans cesse en alerte, eut la plus large part.

Une des plus importantes fut l'expédition dirigée contre Sétif vers la fin de 1838. « Nous sommes partis de Constantine, nous dit un témoin, le 5 décembre à midi. Ce jour-là, nous fîmes cinq lieues. Le lendemain nous partîmes du bivouac vers les sept heures ; le temps était froid et couvert. A trois heures après-midi, la pluie commença à tomber, mais en augmentant à mesure que le jour diminuait, à cinq heures elle tombait par

(1) Cf. Lettres adressées au Maréchal de Castellane (t. I, 1835-1848). — Lettres du marquis Ernest de Castellane du 8 novembre et de décembre 1836. — Lettre du commandant Changarnier du 8 décembre 1836.

Digitized by Google

torrents. Alors les mulets qui portaient les munitions et les tentes ne purent plus nous suivre. Le 3e bataillon (du 7e léger) qui escortait le convoi, fut obligé de camper à une lieue en arrière de nous. La nuit était si obscure et les chemins si mauvais que les Arabes effrayés nous abandonnèrent ou s'enfuirent avec leurs mulets, laissant leurs charges répandues sur la route. La perte de nos munitions et vivres s'éleva à 20,000 rations. » A la suite de ce désastre, il fallut rétrograder sur Milah pour s'y ravitailler et s'y refaire. Le 11, on reprit la marche en avant et on alla coucher à Zumilah, l'ancienne Culcul Colonia des Romains. L'armée y séjourna le 13. Le 14 elle parvint à deux lieues de Sétif où elle entra le lendemain, à 10 heures du matin, sans coup férir. Le drapeau hissé sur la casbah fut presque aussitôt ramené. Le 16 la colonne reprenait le chemin de Constantine. Mais tandis qu'à l'aller elle n'avait pas brûlé une amorce et n'avait eu à lutter que contre les éléments déchaînés, au retour elle ne cessa pas d'être harcelée par les Kabyles qui lui firent éprouver des pertes sensibles. « Nous avons eu dans cette expédition, ajoute le même témoin, de 20 à 25 blessés au nombre desquels est un officier de chasseurs. » (1).

Cet officier était M. Ressayre. Une balle lui avait fracassé le bras gauche. L'amputation était jugée nécessaire, mais il s'y refusa opiniâtrément. « Plutôt mourir, dit-il, que de perdre tout espoir de servir. » On le renvoya en France. Heureusement pour lui, il trouva sur le bateau, une sœur de charité qui le soigna si bien que sa blessure perdit vite tout caractère inquiétant. Les eaux de Bourbonne achevèrent sa guérison. A sa rentrée au corps, on épingla sur sa poitrine la croix de chevalier, et, quelques mois après, il était nommé porte-étendard, comme si le drapeau n'eût pu être confié à de plus vaillantes mains. Il fallut sa nomination au grade de lieutenant, survenue le 7 juillet 1840, pour le relever de ce poste d'honneur.

Vers ce temps-là, tout le pays Kabyle était soulevé par les

(1) Op. cit. Lettre du capitaine de Froidefond du 7e de ligne, datée de Bône le 1er janvier 1839.

Digitized by Google

prédications et les agissements d'un marabout fameux, Si-Zerdouch. De tous les insurgés, les Zerdezas étaient réputés les plus belliqueux et se montraient les plus agressifs. On résolut de les châtier. A cet effet, une troupe importante fut lancée contre eux ; elle parvint à les rejoindre dans leurs montagnes inaccessibles, et, le 2 avril 1841, elle leur infligeait une sanglante défaite. La brillante conduite du lieutenant Ressayre dans cette affaire lui valut une première citation à l'ordre de l'armée.

Une si rude leçon ne devait pas suffire cependant à rabattre l'audace de ces furieux ni à ruiner le crédit du marabout. Le 20 mai 1842, 6,000 Kabyles vinrent se ruer contre le camp d'El-Arrouch. Ce petit poste fortifié, situé à six lieues de Stora, était de création récente. Ses défenses étaient imparfaitement établies et la garnison ne comprenait qu'un bataillon d'infanterie légère, un escadron du 3e chasseurs d'Afrique, un détachement du train des équipages et une poignée de gendarmes maures et de spahis. Avant l'action, « on vit Si-Zerdouch s'avancer près du fossé, étendre, vers le camp, un grand drapeau rouge et vert, avec des gestes cabalistiques. Dans l'opinion des Arabes, cette conjuration avait pour but d'engourdir les assiégés et de les frapper d'impuissance. » D'un coup de fusil, l'un des nôtres abattit le cheval du sorcier et rompit le charme. Un feu de salve, accompagné de mitraille, acheva de porter le trouble parmi les assaillants enfin désabusés. Ils ne purent soutenir le choc d'une cavalerie dix fois moins nombreuse et s'enfuirent de toute part, laissant sur le terrain plus de 300 morts. Le lieutenant Ressayre avait eu l'honneur « d'entamer le premier la charge », à la tête des gendarmes maures et des spahis. « Il s'est trouvé un instant compromis de manière à m'inspirer de vives inquiétudes, écrivit dans son rapport le colonel commandant. Le mauvais armement de ses spahis qui, dépourvus de sabres, s'amusent à faire feu au milieu d'une charge à fond, l'avait laissé quelque temps seul au milieu des Kabyles.» Une seconde citation récompensa cet exploit.

Quinze jours après, le 5 juin 1842, M. Ressayre recevait la seconde épaulette, et, par surcroît de bonne fortune, il était

Digitized by Google

maintenu au régiment où il avait fait ses preuves. Il n'y devait rester cependant que quelques mois. On ne sait trop quels motifs : mal du pays, désir de se rapprocher des siens, une certaine lassitude peut-être, lui firent rechercher un régiment de France. Le 14 avril 1843, il passait par permutation au 13e chasseurs en garnison à Limoges. Mais son sang d'*Africain* supporta mal sans doute une vie par trop monotone et tranquille. Il voulut retourner en Algérie. Une nouvelle organisation des spahis (1) et une bienveillante intervention du duc d'Aumale lui permirent de réaliser son vœu. Le 3 août 1845, il était nommé au 1er régiment de cette arme dont une partie avec l'état-major tenait garnison à Blidah. On lui confia le commandement du 3e escadron détaché à Médéah (2).

C'était peu de temps après la catastrophe de Sidi-Brahim qui provoqua dans toute l'Algérie une violente insurrection. On lit à ce sujet dans les « Souvenirs » du général du Barrail : « Sans se laisser troubler, le maréchal Bugeaud lança de tous côtés ses colonnes mobiles... Il se mit lui-même à la tête de nombreux escadrons de cavalerie, pour donner la chasse à l'Emir qui, poursuivi à outrance, parut vouloir s'enfoncer dans le Sud. C'est alors que le maréchal renvoya à leurs cantonnements ses escadrons éreintés. » (3). M. Ressayre qui avait été de la fête, écrivait de Médéah le 27 février 1846 : « Je m'attends à partir au premier moment. Je ne suis rentré que pour refaire ma faible troupe qui depuis près de huit mois n'avait pas couché à Médéah. Je repartirai probablement pour

(1) Voir sur la formation régimentaire des spahis : *Mes Souvenirs* du général du Barrail, t. I, p. 274.

(2) La remise de cet escadron lui fut faite par le lieutenant du Barrail qui le commandait provisoirement. Cet officier avait espéré être maintenu dans ce commandement avec le grade de capitaine. Son ambition fut déçue et il en marque quelque dépit dans ses « Souvenirs ». « J'aurais dû, dit-il, t. I, p. 274, être nommé capitaine, si tout s'était passé régulièrement. Mais la fantaisie et l'entêtement des bureaux de la guerre en décidèrent autrement. » Il paraît avoir gardé rancune à M. Ressayre de lui avoir barré ainsi le chemin. Il n'en dit pas un mot bien qu'il le cite jusqu'à cinq fois, une fois inexactement d'ailleurs à la page 339. Lui, si prolixe d'ordinaire, garde ici une réserve significative. On peut dire aussi que les deux caractères n'étaient pas faits pour sympathiser.

(3) (T. I, p. 287.)

Digitized by Google

longtemps. Je crois qu'on va pousser vivement la guerre au printemps. » De fait, au printemps suivant, le maréchal Bugeaud dirigea lui-même contre les dernières tribus rebelles de la Kabylie une expédition qui devait amener la soumission entière du pays. Les spahis qui avaient été chargés de surveiller les Hauts-Plateaux, rentrèrent enfin dans leurs quartiers où ils passèrent l'année 1848 dans une paix relative. Cependant les jours de M. Ressayre aux spahis étaient comptés. Le 9 octobre, il recevait sa nomination de chef d'escadron au 4e chasseurs d'Afrique et cette lettre de son colonel, M. Baville, honorait son départ :

« Blidah, le 1er novembre 1848.

« Mon cher Ressayre, je n'ai pas su, en vous quittant hier, vous exprimer tout ce que je ressentais de votre départ. Les hommes de cœur, de dévouement et de devoir comme vous sont rares, et il faut peu de temps pour les juger, les apprécier et les aimer. Ils sont rares et difficiles à remplacer dans nos rangs. Je vous souhaite dans votre carrière la réussite que vous méritez. J'écris au colonel Dupuch pour essayer de lui peindre vos belles et bonnes qualités. Je ne doute pas qu'il sache vous apprécier et que vous réussissiez près de lui, comme vous devez réussir toujours avec de bons officiers. Donnez-nous quelquefois de vos nouvelles et dites-nous comment vous vous trouvez au 4e chasseurs, s'il ne détruit pas tous vos souvenirs du 1er spahis. Recevez, mon cher Ressayre, la nouvelle expression de ma sincère et bonne affection. »

A Mostaganem où il alla rejoindre son nouveau régiment, sa valeur militaire et morale s'affirma de plus en plus. Il ne paraît pas que son passage au 4e chasseurs d'Afrique ait été marquée par des faits de guerre importants. Mais l'ascendant que lui avaient acquis sur les Arabes dont il avait appris la langue et dont il connaissait à fond les mœurs, non seulement sa réputation de soldat sans peur, mais la loyauté de son caractère, son grand esprit de justice et sa parfaite intégrité, lui permit de servir la cause de la colonisation au moins autant

Digitized by Google

que par sa bravoure. La rosette d'officier de la Légion d'honneur fut cette fois le merci de la patrie reconnaissante.

A plus forte raison, était-il l'objet, dans son propre milieu, de la plus affectueuse considération. Il s'est peint lui-même trait pour trait, dans cet éloge qu'il faisait un jour d'un de ses compagnons d'armes : « Homme de bien avant tout, esclave de ses devoirs, plein de sollicitude pour ses subordonnés et d'une grande déférence pour ses chefs, il avait su s'attirer l'estime et l'affection de tous. » Aussi bien ne serait-il pas exagéré de dire qu'il devint l'idole du régiment. Cette honorable popularité qu'il ne devait qu'à son mérite et à son cœur, ne s'éteignit pas à son départ. Plus tard, quand il retrouva à la guerre d'Orient, ce valeureux 4e chasseurs qui fit si bonne figure devant les Russes et les pires fléaux, c'était à qui lui ferait fête, s'ingénierait à lui rendre service, lui prodiguerait les marques du plus affectueux dévouement. Tout le monde le réclamait à cor et à cri pour colonel. Sa correspondance est là pour l'attester. « Le 6e de Dragons, écrivait-il un jour de Varna, a pour voisin le 4e chasseurs d'Afrique que je vais souvent visiter et ici on ne parle que de m'avoir bientôt pour colonel. Depuis le simple chasseur jusqu'au premier officier, chacun sourit à cette idée et moi je commence à y croire. » Et une autre fois : « Si je viens à être nommé au 4e chasseurs d'Afrique, il y aura le jour où la nouvelle en arrivera, grande réjouissance dans ce régiment... On m'y attend, je puis le dire, comme le Messie... Je puis toujours dire qu'il m'est bien agréable de recevoir d'un régiment que j'ai quitté depuis peu, tant de marques de sympathie. »

Mais il était écrit que M. Ressayre ne reverrait plus l'Algérie. Nommé lieutenant-colonel au 6e dragons, à Lunéville, il avait quitté pour toujours, le 7 février 1853, cette terre héroïque. Sûrement son cœur ne s'en détacha jamais. Aussi dirions-nous, s'il nous était permis de parler le langage de la fiction, que son ombre laurée, quand elle descendit aux Champs-Elysées, alla tout droit se mêler au groupe de nos grands Africains, ses anciens chefs et ses amis : les Valée, les Bugeaud, les Nemours, les d'Aumale, les Lamoricière, les Changarnier,

Digitized by Google

les Saint-Arnaud, les Bosquet, les Damrémont, les Dupuch, etc... Toujours est-il que dans l'épopée d'une conquête qui a donné au monde une seconde France, dix-huit campagnes, une blessure, deux citations illustrent son nom d'un modeste mais immortel éclat.

A peine M. Ressayre avait-il eu le temps de se familiariser avec ses nouvelles fonctions que la guerre d'Orient éclatait. Le 6e dragons fut un des rares régiments de cavalerie tout d'abord désignés pour y prendre part. Embarqué à Marseille le 30 avril 1854, il abordait à Gallipoli dans les premiers jours de juin. De là il était dirigé sur Andrinople, puis sur Varna, point de concentration des armées alliées. Sa marche à travers un pays féérique, édénien, ne fut qu'un long enchantement. Malheureusement, au terme de cette promenade, il trouva non la mitraille des Russes, non pas même quelques lances de Cosaques, mais les délices bien plus meurtrières d'une sorte de Capoue sans gloire, le piétinement sur place, l'oisiveté, l'ennui, la démoralisation. Survint le choléra qui pensa l'anéantir. Ce fléau si fatal aux âmes amollies lui faucha le tiers de son effectif.

Ce n'était là cependant que le commencement de ses maux. Transporté en Crimée à la fin de novembre, il dut passer l'hiver sur l'âpre plateau de Chersonèse, toujours sur le qui-vive, l'arme au pied près des chevaux sellés, dans une attente aussi vaine qu'énervante, sans les excitations et les ivresses du combat, mal protégé d'ailleurs par la mince toile de ses tentes, contre la bise glacée, les rafales de pluie et de neige et le froid excessif.

Une si violente épreuve eut bientôt épuisé ses dernières réserves d'énergie. Dans cette extrémité, il fut très imparfaitement secouru par un commandement ou débile ou paralysé. Le colonel, homme faible et débonnaire, laissait tout aller à la dérive. Celui qui venait après lui était privé de toute initiative par sa position même. A plus forte raison, les autres officiers se voyaient-ils forcés d'assister au désastre en témoins aussi impuissants qu'attristés. Les malheureux dragons finirent par s'abandonner tout à fait .Comme si la mort qui les ravageait

Digitized by Google

eût paru encore trop lente, les suicides se multiplièrent. En vain le général Morris, qui commandait en chef la cavalerie, lança-t-il un ordre du jour énergique pour flétrir ces lâchetés plus honteuses que la désertion devant l'ennemi. Rien ne put galvaniser les courages abolis. Aussi, quand l'année 1854 s'abîma tristement dans l'éternité, de ces superbes escadrons du 6e dragons que l'on avait vus naguère défiler tout étincelants sous le soleil printanier de Provence, tout retentissants de clameurs joyeuses, il ne restait plus qu'une poignée d'hommes hâves, déguenillés, rongés par la vermine, avec quelques pauvres chevaux étiques, « achevant de se manger réciproquement la crinière », en un mot moins qu'un fantôme de régiment.

Putasne vivent ossa ista? aurait dit le Prophète. Qui aurait pu croire à une résurrection? Ce miracle, il était réservé à M. Ressayre de l'accomplir. Dans les premiers jours de février 1855 arriva de France en Crimée une nouvelle qui fit sensation. Le colonel du 6e dragons était mis en disponibilité et remplacé par le lieutenant-colonel. Cette fois le régiment avait enfin un vrai chef. On a comparé très justement M. Ressayre au romain Corbulon loué par Tacite. Si l'on avait le goût de ces rapprochements, on pourrait dire que, par son air naturellement imposant, il rappelle aussi Stilicon qui, encore obscur, voyait le monde se ranger et par instinct se lever devant lui :

> Quacunque alte gradereris in Urbe,
> Cedentes spatiis, assurgentesque videbas,
> Quamvis miles adhuc... (1).

On comprend qu'il ait produit des impressions ineffaçables chez ceux qui l'ont connu colonel. Un survivant de l'armée d'Orient, qui a servi sous ses ordres en qualité de sous-officier (2), écrivait dernièrement : « C'est pendant l'expédition de Crimée que je l'ai le plus longuement et le mieux connu, et de cette lointaine époque, datent les impressions que je reçus de son caractère si ferme et de la trempe de son âme, impres-

(1) Claudien. *De laudibus Stiliconis.*
(2) Lettre du colonel Forel.

Digitized by Google

sions qui me sont toujours restées et que je sens encore revivre aujourd'hui. Rien n'égalait la vigueur avec laquelle il tenait son régiment dans sa main. Il l'incorporait pour ainsi parler et son énergie passait dans l'âme de ses cavaliers lorsque, faisant face à ses escadrons assemblés, il leur jetait son commandement : « Garde à vous ! » Il avait ce qu'on pourrait appeler le fluide impératif. Aussi j'avais pour mon colonel autant d'admiration que d'affection et de respect, et c'est ainsi qu'il est toujours resté dans mon souvenir. »

Un autre de ses sous-officiers de Crimée lui a rendu un témoignage public en des pages (1) qu'il convient de reproduire ici à cause des précisions qu'elles renferment sur le sauvetage du régiment.

« M. Ressayre avait toutes les qualités d'un colonel. Dans les circonstances où nous nous trouvions on n'aurait pu mieux choisir. L'*imperatoria brevitas*, apanage des véritables hommes de guerre et de gouvernement, dicta son premier ordre du jour ; juste les mots nécessaires pour dire ce qu'il exigeait de chacun.

« A partir de ce moment, la discipline reprit tous ses droits. En dépit du froid... on entreprit toutes sortes de travaux complémentaires pour défendre nos malheureux chevaux contre les intempéries. Chaque officier devint personnellement responsable de sa troupe. Le pavage fut refait avec une pente suffisante pour l'écoulement des eaux. Sur le front de ce pavage, un mur haut de quatre pieds s'éleva comme un rempart contre le vent. La lisière fut entassée au fur et à mesure ; ainsi les chevaux eurent les pieds à sec et purent manger à peu près tout leur foin.

« La même sollicitude s'étendit sur les hommes. Dans chacune de nos tentes turques, on enleva deux pieds de terre ; ce qui fit gagner de la place et permit de s'y tenir debout. Toutes les armes furent disposées en faisceaux, autour du pilier central, les fourniments blanchis, les cuivres astiqués comme

(1) Ch. Mismer, *Souvenirs d'un dragon de l'armée de Crimée*, Paris, 1887, p. 114, et ss.

Digitized by Google

pour une revue de chambre en garnison. Chaque matin on relevait le couchage et on le soumettait, avec l'habillement et la sellerie, à un paquetage uniforme. A la moindre embellie, tous ces effets étaient battus et brossés au vent.

« Pendant toute la journée, la partie inférieure des tentes, retroussée par intervalles, permettait la libre circulation de l'air. Au dehors, un fossé recevait l'eau de pluie qui s'écoulait par un canal dérivatif. Des trottoirs reliaient les tentes entre elles et les escadrons entre eux. Les cuisines furent enterrées et recouvertes de tentes-abris. On contraignit les escouades à faire la soupe, quelque temps qu'il fît, excepté quand le bois manquait. Toute infraction à ces règles attirait des punitions aux chefs responsables. Quiconque avait un grade était sur les dents. Les officiers de mon escadron se trouvaient sans cesse au milieu de nous...

« A l'origine, un plébiscite, permettant de choisir entre les deux colonels, eut sans doute abouti au rappel de M. Robinet de Plas. Plus tard, quand les effets du nouveau système devinrent évidents à tous les yeux, force fut d'enrayer les doléances et de rendre justice au colonel Ressayre. Quel que fût le temps, pendant toute cette période de sauvetage du régiment, on l'avait vu, soit de jour, soit de nuit, arrivant à l'improviste pour contrôler l'exécution de ses ordres jusque dans les moindres détails. A peine le croyait-on parti qu'apparaissait de nouveau sa barbe hérissée de glaçons.

« Bientôt la résurrection morale fut manifeste et nous ne comptâmes plus un suicide. Tel fut le changement produit qu'au commencement du mois de mars, lorsque le général Morris passa sa division en revue, il déclara que la tenue de notre régiment l'emportait sur celle des chasseurs d'Afrique qui étaient tous des vétérans.

« Détail que les hommes du métier apprécieront : les fourreaux de sabre, les étriers et les mors de bride avaient été passés à la gourmette, les fourniments étaient d'une éclatante blancheur et les casques étincelaient comme au Champ-de-Mars.

« En voyant de loin ce spectacle, le général Canrobert des-

Digitized by Google

cendit vers nous et en passant devant les rangs au pas de son cheval, il s'écria en levant son chapeau : « Dragons ! vous êtes magnifiques ! il ne vous manque que de voir les Russes ! Patience ! vous aurez votre tour ! »

Electrisés par cette promesse, les dragons travaillèrent avec une nouvelle ardeur à leur rénovation. Bientôt ils parurent tout à fait prêts à figurer avec honneur devant l'ennemi. « Le 24 avril, lisons-nous encore dans les « Souvenirs d'un dragon » (1), le général Canrobert passa, sur le plateau d'Inkermann, la revue du 2e corps d'armée auquel nous appartenions. Le temps était superbe. Mon régiment présentait un effectif réduit, mais composé d'hommes à toute épreuve. Les chevaux, ayant repris chair et vigueur, étaient capables de pousser une charge. Cette observation fut faite tout haut à notre colonel par le général Bosquet qui accompagnait, avec lord Raglan, le général Canrobert. »

A partir de ce moment le 6e dragons participa à toutes les opérations dirigées contre l'armée russe d'observation. Sauf une reconnaissance vers Baïdar, accomplie le 28 décembre, pendant laquelle il avait reçu crânement le baptême du feu, ce régiment n'avait pas eu encore d'engagement avec l'ennemi. Le 24 mai il put croire que *son tour* était enfin venu. Un peu avant minuit il quittait le camp supérieur, descendait du plateau de Chersonèse par le col de Balaklava, gagnait la Tchernaïa, passait à fond de train sur le pont de Traktir et allait se ranger en bataille à quelque distance en avant. Mais les Russes, qui occupaient le village de Tchorgoune, s'étant une fois de plus dérobés, il fallut remettre le sabre au fourreau. Après cette affaire, les troupes s'établirent dans la vallée de Balaklava qui leur parut, par comparaison, un paradis terrestre.

Ce fut encore une reconnaissance, mais bien plus forte que la première qui, le 3 juin, ramena le 6e dragons vers la vallée de Baïdar. Dans cette expédition, le régiment ne dépassa pas le village de Varnoutka et dut reprendre le chemin du bivouac sans avoir vu les Russes. A la fin de juillet, il revenait à Var-

(1) Page 154.

Digitized by Google

noutka, gagnait Baïdar et poussait une pointe, par delà la Tchernaïa supérieure, jusqu'au village d'Orkousta. Son rôle était de surveiller de près l'armée de secours des Russes. A la veille de tenter contre Sébastopol l'effort suprême, il fallait plus que jamais se mettre en garde contre une attaque désespérée des vaincus de l'Alma, de Balaklava et d'Inkermann. De fait, cette attaque se produisit le 16 août mais elle ne fut pas imprévue. Grâce au service d'informations, assuré pour sa part, par le 6e dragons, le quartier général avait été prévenu en temps utile. Aussi, bien qu'il n'ait entendu que dans le lointain, le canon de Traktir, le régiment n'a pas été étranger au succès de cette belle journée.

Après Traktir, il n'y avait plus à se préoccuper de l'armée de secours. Tout l'intérêt de la lutte se concentra sur Sébastopol. La cavalerie, sa mission remplie, était restée à Orkousta, attendant les évènements. Là, profitant d'un moment d'accalmie, le général d'Allonville avait passé, le 12 août, l'inspection de ses troupes. On lit dans son rapport :

« Le 6e de dragons est un bon régiment, dans lequel règne l'esprit militaire et un grand accord parmi les officiers, comme une discipline parfaite dans la troupe. Il a beaucoup acquis comme habitude d'activité et du service de campagne depuis son séjour en Crimée. Le colonel Ressayre lui imprime une excellente impulsion et le général est heureux, en lui exprimant sa satisfaction des résultats obtenus, de pouvoir l'engager à persévérer dans cette voie...

« En résumé, l'Inspecteur général, à côté de quelques observations, qui seront acceptées comme les conseils de l'expérience, n'a que des éloges à donner au 6e dragons et sera charmé de lui procurer l'occasion de montrer sur le champ de bataille, tout ce qu'il vaut. »

Pour cela il fallait en finir avec le siège. Or, ce grand drame touchait à sa fin. le dénouement était proche. « Dans la nuit du 7 au 8 septembre raconte l'ancien sous-officier Mismer, nous reçûmes l'ordre de nous replier dans la plaine de Balaklava. Cet ordre ne pouvait s'expliquer que par l'imminence de l'assaut. Depuis deux jours, la coulée de la Tcher-

Digitized by Google

naïa nous apportait le vacarme de deux mille deux cents pièces de gros calibre tirant sans interruption... Une épaisse fumée obscurcissait le ciel et répandait sur la terre un brouillard nauséabond. En arrivant sur la Tchernaïa, nous trouvâmes l'armée sur pied. On nous forma, face à la rivière, à la droite de l'infanterie. La canonnade était infernale. La terre tremblait sous les pieds des chevaux. Vers neuf heures, le feu se ralentit. A onze heures il reprit avec une nouvelle violence. A midi juste il cessa. L'assaut commençait. On nous fit mettre le sabre à la main bien qu'il n'y eût aucun ennemi devant nous, sans doute pour rendre honneur à ceux qui se ruaient dans la mort. Nous restâmes ainsi longtemps l'oreille tendue vers Sébastopol. A trois ou quatre heures la nouvelle arriva que Malakoff était pris » (1).

On sait que la prise de Sébastopol ne mit pas fin à la guerre. 150,000 Russes occupaient encore la Crimée. Avant de les attaquer de front, le maréchal Pélissier avait décidé d'envoyer à Eupatoria quelques régiments de cavalerie afin d'inquiéter l'ennemi sur sa ligne de retraite. Le 6e dragons fit partie de l'expédition. A peine débarqué, il brûlait d'en venir aux mains avec le corps de cavalerie russe chargé de surveiller Eupatoria. Le 25 une première reconnaissance l'amena assez loin sur la route de Pérécop. Pendant cette journée, l'ennemi resta constamment en vue mais hors de la portée des sabres. On recommença le 29, mais fidèles à leur tactique, les Russes gardaient toujours avec les nôtres une distance égale et semblaient insaisissables. Tout à coup on apprend par les éclaireurs qu'une division de lanciers ennemis « se tenait, en grande sécurité, derrière un pli de terrain, près du village de Kanghil. » Aussitôt, hussards et dragons s'élancent à fond de train, arrivent comme une trombe sur la troupe surprise qu'elle met en désarroi. Revenus de leur stupeur, les malheureux lanciers « essaient de se reformer à plusieurs reprises ; mais, rompus chaque fois par une charge nouvelle, ils finissent par tourner décidément bride et sont poursuivis l'espace de cinq

(1) *Souvenirs d'un Dragon*, p. 210.

Digitized by Google

à six kilomètres. Leur artillerie avait à peine eu le temps de tirer deux coups de canon qu'elle était enveloppée. Six pièces, douze caissons, une forge de campagne, 160 hommes et 250 chevaux demeurèrent entre les mains des vainqueurs. La perte des Russes fut, en outre de 38 morts et d'un nombre de blessés à peu près égal » (1).

Cette belle affaire fit particulièrement honneur au 6e dragons qui un moment se trouva seul aux prises avec l'ennemi pendant que le 4e hussards qui avait chargé en tête reformait ses rangs et que le 7e dragons accourait à toute vitesse. Trois noms superbes : Marengo, Austerlitz, Friedland illustraient son étendard. On y ajouta celui de Kanghil.

Son colonel pouvait être content de lui. Mais que dire du chef qui avait créé de toutes pièces, sous un climat meurtrier et le feu de l'ennemi, un instrument si parfait de combat et de victoire ? Jamais il ne s'était montré plus digne qu'à Kanghil de ce beau nom de brave des braves que lui avait donné le général Morris. On racontait le soir même, au bivouac, qu'en chargeant à sa place de bataille, il avait menacé de passer son sabre à travers le corps de son trompette d'ordonnance qui voulait le dépasser.

Malgré le parti-pris des Russes d'éviter tout engagement on ne devait pas cesser de les harceler et de les serrer de près. Mais la difficulté des routes, le manque d'eau, l'absence de ressources de tout genre empêchèrent toujours de les poursuivre à fond jusque dans leurs retranchements. Même pendant le gros hiver et par des températures de 22 degrés de froid, les troupes, cantonnées dans Eupatoria, faisaient des sorties journalières. Malheureusement le scorbut éclata parmi elles. Il devait faire plus de victimes que la guerre et le 6e dragons ne fut pas épargné. « C'est alors, dit M. Charles Mismer, qu'apparut la valeur morale des survivants du premier hiver. Tandis que, pour le service courant, il restait à peine cinq ou six hommes disponibles, dès qu'il était question d'une prise d'armes, tous les chevaux étaient montés. Des cavaliers

(1) C. Rousset, *Histoire de la guerre de Crimée*, t. II, p. 413.

Digitized by Google

de mon peloton, dont les jambes ulcérées ne formaient qu'une plaie, supportaient la selle sans se plaindre, pendant des journées entières, soit pour ne pas manquer une chance de guerre, soit dans l'espoir qu'une balle ou un boulet mettraient fin à leur existence » (1). Il n'était plus question de suicide.

Cependant on allait bientôt voir la fin de tous ces dangers et de toutes ces souffrances. Le 27 février 1856 un armistice fut signé par les belligérants et le 2 avril des salves d'artillerie annonçaient la conclusion de la paix.

Parti des premiers, le 6e dragons fut des derniers rapatriés. Son colonel le ramena par terre vers Sébastopol. Chemin faisant il le fit bivouaquer sur le champ de bataille de l'Alma. Dans les premiers jours de juin il s'embarquait avec lui à Kamiesch, sur le vapeur *La France*. La cravate de Commandeur de la Légion d'honneur, la médaille de la reine Victoria avec agrafe, les décorations de l'ordre du Bain d'Angleterre, de l'ordre du Medjidié de Turquie, de la valeur militaire de Sardaigne, tels sont les trophées qu'il rapportait de cette rude campagne.

Pendant que son régiment s'installait à Clermont-Ferrand où on l'avait envoyé en garnison, le colonel Ressayre se rendit à Paris pour saluer l'Empereur. On comprend que les mesures énergiques, exceptionnelles qu'il avait dû prendre pour le salut du régiment n'avait pas laissé de faire des mécontents. Des plaintes étaient montées jusqu'au trône. M. Ressayre s'en aperçut lorsque l'Empereur, après l'avoir remercié, lui dit : « On vous aurait placé dans la Garde, colonel, en récompense de vos services, mais on vous a trouvé la main trop ferme. » Il répondit non en courtisan mais en soldat : « Sire, je ne changerai pas ma manière de servir. » Cette franchise ne déplut pas au Prince. Trois ans après, au moment de partir pour l'Italie avec la Garde, il fut trop heureux de retrouver cette « main ferme » pour lui confier l'Impératrice-régente et le Prince Impérial.

M. Ressayre garda donc sa manière forte de commander. A

(1) *Souvenirs d'un Dragon*, p. 253.

Digitized by Google

Clermont, à Senlis, à Saint-Mihiel, dans toutes ses garnisons successives, le 6e dragons se fit remarquer par sa belle tenue et son exacte discipline. Son colonel, qui savait mieux que personne comment un régiment se perd et comment il se relève, ne tolérait aucun abus et réprimait rigoureusement toutes les défaillances. Il apprend un jour que deux de ses officiers ayant fait au jeu des pertes considérables, vont être exécutés. Vite il paie leurs dettes pour l'honneur du régiment, mais il chasse sans pitié les mauvais joueurs.

Dans ses « Dix ans soldat » M. Ch. Mismer cite de lui un autre trait de sévérité. « Aux termes des règlements, écrit-il. l'officier de semaine, dans chaque escadron, est seul chargé du service courant. Le colonel Ressayre ayant exigé, je ne sais plus à quel propos, la présence de tous au pansage du soir, ils refusèrent d'obéir. Ce coup de tête coûta cher aux plus anciens. Plusieurs furent mis en retrait d'emploi, notamment un officier d'état-major faisant son stage au régiment. D'autres subirent la prison et les arrêts de rigueur pendant un mois. Mais tout en donnant raison au colonel, le Ministre lui garda rancune de l'avoir forcé de sévir. On lui attribua même cette parole : « Un colonel qui se fait détester de ses officiers est un détestable colonel. » Ce sont des ministres de cette trempe qui mènent à Sedan. Le premier devoir d'un chef est de se faire respecter, le reste vient ensuite. Nous avons vu que M. Ressayre savait aussi se faire aimer.

Au reste, les rapports des Inspecteurs généraux sont là pour attester les progrès accomplis d'année en année par le 6e dragons, en même temps que les mérites et la valeur du colonel.

Années 1856. — L'esprit de corps est très bon, le régiment est très dévoué à l'Empereur et à la France. L'union et l'estime qui existent entre tous les militaires du corps sont un sûr garant qu'il fera toujours parfaitement son devoir dans toutes les circonstances, comme il en a donné tant de preuves en Crimée... En résumé le 6e de dragons est un beau et bon régiment. Déjà, depuis son retour de Crimée il a été énormément fait pour rétablir la régularité inévitablement troublée par l'éloignement des escadrons de guer-

Digitized by Google

re. Chacun a déployé un zèle digne des plus grands éloges. Le colonel, très bien secondé par les officiers, a su donner une excellente direction à tous les détails, et les résultats obtenus sont très bons. L'Inspecteur général se plaît à en témoigner ici toute sa satisfaction ; il sera heureux de faire valoir auprès de l'Empereur et du Ministre les nouveaux titres à leur bienveillance que le régiment ajoute à ceux qu'il a si dignement acquis pendant la guerre...

Clermont-Ferrand, le 5 septembre 1856.

Signé : De Chalendon.

Année 1857. — Le service se fait avec régularité et d'une manière conforme aux règlements. L'esprit de corps est bien compris au 6e dragons, où chacun est fier d'appartenir à un régiment qui a si glorieusement servi en Crimée. La tenue belle et règlementaire se distingue par beaucoup d'uniformité et un ajustage correct de toutes les parties qui la composent... En résumé, le 6e dragons est un beau et bon régiment qui a peu de choses à faire pour atteindre la perfection à laquelle doivent viser tous les corps de l'armée. Sa discipline, son excellent esprit, sa belle tenue, son brillant ensemble et son dévouement sans bornes à l'Empereur, si grandement développés par le chef distingué placé à sa tête, lui assureront toujours un premier rang parmi nos meilleurs régiments de cavalerie.

Clermont-Ferrand, le 1er novembre 1857.

Signé : Cte Gudin.

Année 1858. — Les observations de l'Inspecteur général n'ont porté que sur de légères irrégularités qui n'ont que peu d'importance. Aussi est-il heureux, dans le résumé de son ordre, de proclamer que le 6e de dragons est un des premiers dans les plus beaux et les meilleurs régiments de cavalerie de l'armée. D'une propreté remarquable, se présentant bien sous les armes, et à son attitude toute militaire on reconnaît qu'il a pris une bonne part dans la glorieuse campagne de Crimée. Il en a conservé les bonnes traditions. L'entretien particulier que l'Inspecteur général a eu avec tous les officiers du corps individuellement lui a prouvé l'excellent esprit dont le régiment est animé... Ces heureux résultats sont dûs à l'énergique, intelligente et si militaire direction donnée par le colonel Ressayre, si bien secondé par les officiers supérieurs. L'Inspecteur général ne peut que répéter, en terminant, ce que disait son prédécesseur l'année dernière : « Le 6e de dragons a peu à faire pour atteindre la perfection. »

Clermont-Ferrand, le 27 juillet 1858.

Signé : Cte Partouneaux.

Digitized by Google

Année 1859. — Le régiment a été bien présenté à la revue d'ensemble, la tenue des hommes et des chevaux est belle et règlementaire, le paquetage est élégant et solide, les cavaliers sont parfaitement placés à cheval. L'esprit de corps est généralement bon... En résumé le 6e de dragons est un très beau et très bon régiment ; sa conduite en Crimée assure ses succès à venir... L'Inspecteur général a constaté dans ses rapports avec le chef de corps qu'il est plein de bienveillance pour ses subordonnés et tout à fait digne des bons sentiments du régiment qu'il commande.

Senlis, le 21 août 1859.

Signé : De Grammont.

Année 1860. — Appelé à inspecter le 6e de dragons, je suis heureux de n'avoir à dire au Ministre que le bien que je pense de ce régiment, et de pouvoir constater que la discipline y est parfaite et paternelle, sans faiblesse. On a su faire comprendre à tous que l'esprit de nos règlements consiste bien plus à savoir prévenir les fautes qu'à savoir les réprimer. L'esprit du corps est parfait, l'obéissance est facile parce que le commandement est ce qu'il doit être ; il veut le bien pour le bien et non pour se faire valoir... En résumé, le 6e régiment de dragons est, dans toute l'extension du terme, un beau et bon régiment, pas une partie ne laisse à désirer. M. le colonel Ressayre qui l'a fait ce qu'il est, laissera à son successeur une tâche difficile à remplir : celle de le conserver ce qu'il est. Vienne la guerre, le 6e dragons se montrera toujours ce qu'il a été au combat de Kanghil...

Saint-Mihiel, le 9 août 1860.

Signé : Reibell.

Année 1861. — L'Inspecteur général... est heureux de constater, comme ses prédécesseurs, que le 6e de dragons est un beau et excellent régiment, instruit, discipliné, bien commandé et loyalement administré. Esprit de corps parfait, discipline juste et paternelle sans faiblesse, instruction théorique et pratique plus que suffisante dans tous les grades, tenue soignée et règlementaire, harnachement et armement entretenus avec soin, paquetage gracieux et régulier, registres de toute nature propres et à jour, comptabilité des escadrons parfaite, sollicitude constante pour tous les intérêts du soldat, hygiène des hommes prévoyante et bien entendue, administration générale probe et régulière, tels sont les beaux résultats obtenus par M. le colonel Ressayre, si bien secondé par tous ses

Digitized by Google

inférieurs, mais dont la fermeté paternelle, l'esprit éclairé et la sage expérience sont un exemple pour tous. L'Inspecteur général est convaincu, comme son prédécesseur, que ce chef de corps, si digne et si méritant à tous égards, laissera à son prochain successeur une tâche difficile à remplir...

Saint-Mihiel, le 27 août 1861.

Signé : Dupuch de Féletz.

Comme on le voit, ces derniers rapports faisaient prévoir, à bref délai, la nomination de M. Ressayre au grade de général de brigade. Cette nomination parut le 14 mars 1863. Elle fut applaudie, on peut dire, de toute l'armée. « Royal, mon ami, écrivit de Verdun au nouveau promu, le colonel du 3e dragons, le *Moniteur* nous a enfin apporté la bien bonne nouvelle de votre nomination. Elle nous a comblés de joie. Nous avons fêté hier, en grande réunion, vos étoiles, et j'ai pu me convaincre que chacun de mes invités prenait un intérêt véritable au bonheur qui vous est échu en partage... »

Les officiers du 6e dragons firent aussi une « grande réunion » pour offrir au chef qui allait partir leurs félicitations mêlées de très vifs regrets. Au toast qui lui fut porté, M. Ressayre répondit : « Messieurs, merci de votre bon accueil et des regrets que vous m'exprimez si bien. On ne se sépare pas d'une famille avec laquelle on a vécu pendant plus de dix ans, sans éprouver un serrement de cœur. Votre souvenir me sera toujours cher, j'applaudirai à vos succès, et j'appellerai de mes vœux le jour qui nous réunira de nouveau. Je ne vous dis donc pas adieu, mais au revoir. »

La veille de son départ, il fit au régiment assemblé ses adieux en ces termes : « Officiers et dragons, je vous ai réunis pour la dernière fois avant de nous séparer, pour vous dire que cet avancement qui m'a été donné, je le dois à votre bonne discipline, à votre bonne conduite, à votre belle tenue, je le dois surtout à la manière admirable dont le régiment s'est montré dans les garnisons et dans les jours à jamais mémorables de la Crimée. Recevez tous ici mes remerciements. Soyez fiers d'appartenir à ce beau 6e dragons que j'ai été si heureux de commander. Rappelez-vous quelquefois votre ancien Colo-

Digitized by Google

nel, donnez à son successeur, à tous vos chefs, une bonne part de l'attachement que vous lui avez toujours voué. Quant à moi, je n'oublierai jamais les bonnes étapes que nous avons faites ensemble... »

Le nouveau général fut d'abord attaché à la première section de l'Etat-major de l'armée, en attendant le commandement en chef de l'Ecole de cavalerie qu'on lui réservait. Mais des raisons de convenance personnelle lui faisaient désirer un poste dans le Midi de la France. Il fut placé à la tête d'abord de la subdivision du Tarn le 21 mars 1863, puis de la subdivision du Gers, le 31 août de la même année. Entre temps, il avait commandé une brigade de cavalerie au camp de Châlons. Le 25 juin 1864, il était transféré à Agen pour y commander la subdivision du Lot-et-Garonne.

Dans cette ville, un long séjour, ses hautes fonctions, ses services lui acquirent définitivement le droit de cité. Il est ainsi devenu une de ses nobles et brillantes illustrations. Il y avait épousé, en 1860, une jeune fille, Mlle Marie-Rosine Pauquet, belle de toutes les grâces de l'esprit et du cœur, plus belle encore de tous les charmes de la vertu. Elle devait plus tard, « aux jours d'angoisse, comme on l'a si bien dit, partager ses patriotiques et périlleuses émotions » (1). Elle devait surtout, fidèle jusqu'à la tombe, entourer sa glorieuse mémoire du culte le plus touchant. En attendant elle était la joie et l'orgueil de son foyer où vinrent bientôt se ranger deux berceaux. Ni les douceurs d'un tel bonheur domestique, ni le poids des ans qui commençaient, hélas ! à s'accumuler sur sa tête ne parvinrent à entamer son âme et son tempérament de fer. On le vit bien quand, désigné en 1869 pour commander une brigade de cavalerie au camp de Lannemezan, il chargeait en tête de ses régiments avec la fougue et son entrain de lieutenant aux chasseurs d'Afrique.

La patrie en danger pouvait encore compter sur lui. Cependant, en 1870, la déclaration de guerre avec l'Allemagne le

(1) Xavier de Lassalle, art. nécrologique de Mme la Générale Ressayre dans le *Journal de Lot-et-Garonne*, n° du 6 février 1902.

Digitized by Google

consterna. De l'école du sage maréchal Niel, son protecteur et son ami, il ne partagea pas l'illusion générale, mais il fit entendre ces paroles prophétiques : « Nous ne sommes pas prêts, vous verrez les Prussiens à Paris. » A son grand désespoir, la nature de ses fonctions ne le désignait pour marcher des premiers à l'ennemi. Il était donc resté à son poste d'Agen, se morfondant, se rongeant les poings, réclamant à cor et à cri un commandement de guerre. Le 21 juillet il était avisé du Ministère « qu'on le réservait pour commander la cavalerie du corps d'armée des Pyrénées qui allait être créé et placé sous les ordres du général Trochu » (1). Mais après nos premiers revers, la nécessité s'imposa de concentrer, autour de la capitale, toutes nos forces militaires encore inemployées. Le 19 août, M. Ressayre reçut l'ordre de se rendre à Paris pour y prendre le commandement de la 2e brigade de la division de cavalerie (général Reyau) du 13e corps d'armée. Le 15 septembre cette division, distraite du 13e corps pour faire partie du 15e corps alors en formation, est envoyée à Orléans. C'est à partir de ce moment que le général Ressayre entra véritablement en campagne.

Il eut à Toury son premier engagement sérieux. Les Prussiens avaient fait de ce village le centre de leurs approvisionnements et de là ils rançonnaient tout le pays d'alentour. On résolut de brusquer une attaque de ce côté-là pour leur infliger une leçon et s'emparer de leur butin. Le 5 octobre, à 3 heures du matin, partait de Chevilly, dans la direction de Toury, le général de division Reyau avec la brigade Ressayre, deux autres brigades de cavalerie, un petit corps d'infanterie et trois demi-batteries. Vers sept heures, il enlevait, avec son avant-garde, le village de Chaussy situé à 4 kilomètres de Toury et occupé par les avant-postes de l'ennemi. Pendant ce temps la brigade Ressayre exécutait sur la droite de Toury un mouvement tournant pour cerner les Allemands. Mais ceux-ci n'attendirent pas l'attaque. Aux premiers bruits du canon et de la fusillade le prince Albert et les princes de Saxe-Meiningen et

(1) Lettre du général Lefort, directeur de la cavalerie.

Digitized by Google

de Saxe-Altenbourg avaient fait évacuer le village à leurs 500 cavaliers et à leurs 2,000 fantassins et se dérobaient, par une retraite précipitée, dans la direction de Paris. Sans leur excellente artillerie cette retraite eût été une déroute. On les poursuivit pendant plusieurs kilomètres tant que les chevaux purent aller. Leur parc de bestiaux nous resta entre les mains. De plus, dès le lendemain, Pithiviers et les environs furent évacués, et l'on put dire, en toute vérité, qu'il n'y avait plus un Prussien dans tout le département du Loiret. Tels furent les résultats de cette affaire.

M. Ressayre ignorait encore que sa nomination au grade de général de division était signée depuis la veille. Il était envoyé à Blois pour y prendre le commandement de la division de cavalerie du 16e corps d'armée qui achevait de se constituer. A peine avait-il pris contact avec sa troupe qu'il quittait Blois le 28 pour marcher à l'ennemi. Le soir il couchait à Marchenoir. « Nous devions, écrivait-il le 29, continuer ce mouvement en avant ce matin. Le contre-ordre est arrivé lorsque nous nous disposions à décamper. Ce sera sans doute pour demain matin. Nous sommes logés chez le maire de l'endroit qui a une peur effroyable des Prussiens, vieux richard qui a commencé par enlever les clefs de toutes les portes. Mais mon Brigadier (général de brigade), qui ne se laisse pas intimider, lui a dit qu'il lui fallait dix chambres avec feux et la cuisine libre. Et enfin, comme on ne trouvait rien dans le village : vivres, vin, etc., le brave homme, malade dans son lit, a fini par s'exécuter et nous donner les clefs de partout. De cette façon nous n'avons manqué de rien. C'est bien la moindre des choses que l'on puisse faire pour des gens qui viennent à votre secours. »

Poursuivant son récit, le général ajoutait : « Nous avons ici beaucoup de troupes, mais comme toujours peu d'ordre dans les divisions. Ma cavalerie est très disséminée. Dans le mouvement projeté pour demain, je l'aurai à peu près sous la main. Toutefois elle occupera un rayon d'une lieue : c'est beaucoup. J'estime que nous allons avoir en ligne près de 80.000 hommes. Si tout ce monde allait bien, nous ne ferions qu'une bouchée de la troupe que l'ennemi va nous opposer.

Digitized by Google

Nous n'en savons pas au juste le nombre, mais il doit être inférieur au nôtre. Le général d'Aurelle de Paladines qui commande l'armée de la Loire, doit venir prendre le commandement en chef de toute cette armée qui va opérer sur un rayon de dix lieues au moins.

« Le temps est à la pluie, les terres sont détrempées, les routes sont défoncées et pour notre artillerie ce n'est pas bon. Il est vrai que pour cela l'ennemi n'est pas mieux partagé que nous, mais ses chevaux sont bien meilleurs. Ayons confiance en la Providence. »

Le lendemain il reprenait : « Ma reconnaissance rentre à l'instant ; elle ne me signale rien d'important. A son approche, quelques cavaliers ennemis se sont montrés mais à une distance telle qu'il n'a pas été possible à mes dragons de les atteindre. Cette reconnaissance aura toujours cela de bon qu'elle aura permis à mes officiers de connaître le pays et d'exercer nos hommes qui, pour la première fois, étaient appelés à faire un service d'avant-garde. Cette promenade les a tenus dix heures sur pied. Heureusement depuis qu'ils étaient partis, nous n'avons pas eu de pluie, mais je ne suis pas rassuré sur le temps et Dieu sait si nous aurions besoin d'en avoir du beau.

« Mes journées se passent ici à ouvrir des dépêches, à donner des ordres et à en recevoir et à pâlir sur les cartes. Quel métier ! je préfèrerais travailler la terre. Pendant toute la journée, les troupes d'infanterie, artillerie, n'ont pas discontinué, c'est un va et vient continuel qui ne finira guère qu'à la nuit et encore ! Nous n'avons pas encore d'ordre pour demain. Nos lignes occupent une étendue de 20 kilomètres. Avec ma cavalerie, je couvre toute la gauche de l'armée....

« Je descends de cheval, j'ai voulu voir un régiment que je ne connaissais pas et qui m'est arrivé il y a trois jours ; c'est le 7e de ma division. C'est trop pour un seul divisionnaire, à cause des écritures surtout. »

Il écrivait, encore du même lieu, le 31 octobre : « Je suis toujours ici avec ma cavalerie. Un seul de mes régiments est parti ce matin en reconnaissance, il n'est pas encore rentré.

Digitized by Google

De l'infanterie une seule division a fait un mouvement en avant. Avec tout cela nous n'avons pas l'air d'avancer. Je ne sais pas ce que l'on attend. Il est vrai que l'hiver ne se prête guère à la marche. La pluie a recommencé de plus belle la nuit dernière, le vent souffle avec une extrême violence, les terres sont détrempées et les routes peu praticables. Dans de semblables conditions, il est difficile de faire de la bonne besogne. Je plains nos pauvres soldats, ils sont dans la boue et bien souvent mouillés sans pouvoir sêcher leurs vêtements. Je voudrais pouvoir leur donner un peu de mon confortable.

« Pendant que j'écris, rentre mon régiment de lanciers qui était parti ce matin en reconnaissance. On m'amène un cuirassier prussien, beau garçon. Je le fais diriger sur le grand quartier général. Un ce n'est pas assez, il en faudrait beaucoup comme cela. Enfin, ayons toujours foi en la Providence qui veille sur notre pauvre armée. »

Ce long arrêt qui étonnait le général Ressayre, devait permettre au 15e corps qui avait passé la Loire en amont d'Orléans, à Gien, d'opérer sa jonction avec le 16e parti de Blois. Le 8 c'était un fait accompli et le général en chef, d'Aurelle de Paladines, avait sous la main toute l'armée de la Loire forte de 70.000 hommes avec 150 canons. Pour assurer l'unité de direction, on crut bien faire de placer l'une et l'autre division de cavalerie des deux corps sous un commandement en chef. Le droit d'ancienneté fit attribuer ce commandement au général Reyau. Ce fut, comme on le verra, un très grand malheur d'une incalculable portée.

Tout était prêt pour l'attaque. Le 9, l'armée de la Loire apparaissait dans les plaines désormais historiques de Coulmiers, infligeait au premier corps bavarois, une sanglante défaite. Coulmiers ! quel frisson d'espérance fit courir à travers la patrie en deuil ce nom magique ! Coulmiers ! c'était le premier rayon de pure et belle lumière après l'effroyable ouragan. C'était la mauvaise fortune conjurée, la victoire ramenée sous nos drapeaux, la confiance renaissante. C'était déjà la revanche de Sedan et de Metz. Coulmiers ! Ce devait être pour la jeune armée victorieuse, la route de la capitale ouverte et

Digitized by Google

libre, Paris débloqué, le territoire libéré, et enfin une paix glorieuse.

Hélas ! un fatal boulet en frappant le général Ressayre le soir de la bataille tua en même temps ce beau rêve.

D'après le plan d'attaque, la cavalerie devait exécuter un mouvement tournant par Saint-Paravay et Patay pour surveiller la route de Paris et couvrir le flanc gauche de l'armée. Elle se mit en marche de bon matin ayant en première ligne les sept régiments de la division Ressayre. Par cette disposition, le général Ressayre eut de fait la direction de l'opération. Il la mena avec une telle vigueur que, sa mission remplie, il arrivait sur le champ de bataille avant 4 heures du soir. C'était le moment où les Bavarois partout culbutés commençaient à battre en retraite. Aussitôt il dirige sur eux le feu de ses deux batteries à cheval. Placé derrière ses artilleurs, entouré de son état-major, il lorgnait la ligne ennemie, arrêtait ses dispositions et allait se retourner pour jeter à ses escadrons le cri : En avant ! lorsqu'un obus fond sur lui, le blesse cruellement et l'abat avec son cheval.

« A cet instant, raconte un témoin oculaire (1), nous vîmes la vallée à notre droite, le ravin de Gémigny — route de Patay — s'emplir d'une bousculade qui débordait la chaussée, et dont à 800 mètres à peine on entendait les cris, on voyait les gestes. On distinguait les bras levés, on entendait claquer les fouets des conducteurs, tapant sur les attelages enlisés dans la boue — cela c'était les troupes bavaroises en retraite. Elles étaient à sabrer. Les hommes en criaient. » Mais le général Reyau, resté en arrière, tira à lui les échelons de nos escadrons à 8 kilomètres en arrière et les ramena dans leurs cantonnements de la veille, sans se préoccuper de la retraite de l'ennemi, rendant ainsi à peu près stérile une si belle victoire.

Le général Ressayre avait été emmené dans une voiture d'ambulance, cahotant dans les labourés, poursuivis par les obus allemands, tandis que son cheval d'armes suivait sur

(1) Colonel de La Panouse, *Le Soleil*, n° du 9 novembre 1902.

Digitized by Google

trois jambes, avec sa selle à tapis rouge et ses étriers ballants. « Or, comme la voiture avait à passer devant le front du 9e cuirassiers, tout le régiment présenta le sabre au chef qu'on emportait ; et c'était un spectacle imposant que celui de ces cavaliers brillants d'acier, immobiles sous le feu de l'ennemi comme à la parade, les mains régulièrement alignées devant les visages impassibles, avec la belle rangée des grands sabres droits vers le ciel, devant la ligne des cimiers de cuivre où des balles cliquetaient. » (1). Ces braves se doutaient-ils qu'ils saluaient la fortune de la France ?

De l'ambulance, le général blessé se fit transporter à Blois, chez son ami, M. Maigne, trésorier-payeur général de cette ville. C'est là que Mme Ressayre accourut en toute hâte auprès de lui (2). En la voyant son premier mot fut celui-ci : « Je n'ai pu achever une bien belle journée ! » Ce regret ne provenait pas d'une trop facile illusion. Tous ses compagnons d'armes pensaient comme lui. Le 29 novembre, un de ces colonels, M. Guyon-Vernier écrivait de Saint-Sigismond, à son capitaine d'état-major : « Voudriez-vous être assez bon pour vous charger d'exprimer au Général tout le chagrin que nous avons éprouvé en le voyant enlevé par une douloureuse blessure, à sa division, au moment où par sa présence, la retraite de l'ennemi aurait été changée en déroute complète. Car il aurait imprimé à notre cavalerie une direction, qui, vous le savez, a fait complètement défaut après le départ du Général du champ de bataille. » Telle était l'opinion du commandant en chef lui-même, le général d'Aurelle de Paladines, comme le prouve cette lettre du vainqueur de Coulmiers adressée de Villeneuve-d'Ingré, le 13 novembre, au général Ressayre : « Je profite d'une occasion pour vous exprimer combien je suis désolé de la blessure qui m'a privé de votre concours, alors qu'il m'était plus que jamais nécessaire. J'en suis désolé d'abord à cause du mal qu'elle vous procure, mais aussi parce que sans elle,

(1) Gaston Armelin, *Le Livre d'or de 1870.*

(2) Mme Ressayre était accompagnée d'une de ses sœurs, Mme Ringuet, mariée elle-même à un officier supérieur, mort en 1871.

Digitized by Google

la cavalerie aurait conservé un chef qui aurait compris l'importance du rôle que la cavalerie devait remplir le jour de la bataille de Coulmiers et aurait donné à cette journée un résultat encore plus considérable que celui que nous avons obtenu... »

Chassé de Blois par les Prussiens, le général Ressayre vint à Agen, dans sa famille, pour soigner sa blessure. Son impatience de reprendre au plus vite son poste de combat le mena en plein hiver aux eaux d'Amélie-les-Bains. Quand, à peine guéri, il alla se remettre à la disposition du ministre de la guerre, la paix était signée, mais il fallait refaire l'armée. On lui confia le soin de former la 3e division de cavalerie de l'armée de Paris. C'est le 10 mars 1871 qu'il reçut cette mission. Huit jours après, la Commune était proclamée. Au milieu de mille dangers il put gagner Versailles où il rallia sa division qui devint, à partir du 28 mars, la 3e division de cavalerie du 3e corps de l armée de Versailles. Il fit avec elle toute la campagne contre la Commune. A la revue de Longchamps qui suivit la semaine sanglante, il défila à la tête des légendaires cuirassiers de Reichshofen que les Parisiens acclamèrent. Le 19 juin il était élevé à la dignité de Grand-Officier de la Légion d'Honneur.

L'ordre rétabli, il se donna tout entier à l'œuvre de notre réorganisation militaire. Tout en gardant le commandement de sa division, il accepta, au mois d'octobre 1871, la présidence de la commission d'hygiène hippique. En 1872 et en 1873 on lui confia les hautes fonctions d'Inspecteur général dans le 2e arrondissement de cavalerie. Il fit merveille dans ces divers emplois. Son exemple fut suivi, chefs et soldats travaillèrent si bien que la France put bientôt compter sur sa nouvelle armée. Cette armée, le Gouvernement pensa qu'il fallait la montrer à Paris et au monde. Pour cela on profita de la présence du schah de Perse, le premier chef d'Etat qui nous ait visités après nos désastres. Une revue fut organisée en son honneur. Cette fois, le général Ressayre devait prendre le commandement de toute la cavalerie. Au défilé, quand il parut en tête de ses 51 escadrons il fut salué par les vivats enthousiastes de la

Digitized by Google

foule et le duc d'Aumale, se détachant du groupe de généraux qui entouraient le Maréchal-Président, vint lui serrer la main. De cette manifestation patriotique le général Ressayre rapporta un heureux souvenir avec la décoration de grand-officier de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse.

Quelques mois après, il était appelé par son rang dans l'armée, à juger le maréchal Bazaine. Quand il avait appris, la veille de Coulmiers, la capitulation de Metz, cette nouvelle l'avait jeté dans la stupeur. « Quelle calamité, écrivit-il, mais où allons-nous ? Comment se fait-il que des hommes comme Bazaine capitulent à la tête d'une armée de près de cent mille hommes ? C'est à n'y rien comprendre. Pauvre France, où vas-tu et où t'arrêteras-tu ? On sait que Bazaine fut condamné, à l'unanimité, à la peine de mort et à la dégradation militaire. Le général Ressayre avait voté, la mort dans l'âme, et plus d'une fois on l'entendit exprimer sa peine de terminer sa carrière militaire par la condamnation d'un maréchal de France.

Il approchait en effet de la limite d'âge. Avant d'y arriver il eut une dernière étape à franchir. Par suite de la loi du 24 juillet 1873 sur la reconstitution de l'armée, sa division, devenue la 2e division de cavalerie de réserve de l'armée de Versailles, le 5 juin 1873, fut dissoute le 29 novembre suivant. Le nouvel ordre de choses comportait une division de cavalerie indépendante à Paris. Le général Ressayre en reçut le commandement le 31 octobre 1873, et il établit son quartier général à l'Ecole militaire. C'est là que vint le toucher, le 3 mars 1874, la décision présidentielle par laquelle il était admis dans la section de réserve à partir du 30 mars. Le 29, il prenait congé de sa division et de l'armée par l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats, placé par limite d'âge dans la 2e section du cadre des officiers généraux, en vertu de la loi du 4 août 1839, je ne veux pas me séparer de vous sans vous exprimer tous les regrets que j'éprouve en quittant l'armée alors que je vous vois travailler avec tant d'ardeur à la réorganisation de nos forces, et apporter à cette œuvre com-

Digitized by Google

mune tant de zèle et de dévouement ! Puisse le succès couronner vos efforts !

« Je veux aussi vous remercier du concours utile et empressé que j'ai toujours trouvé en vous à tous les degrés de la hiérarchie. Conservez intacte cette discipline qui fait votre force et restez les fermes soutiens de l'ordre.

« Dans la vie privée je vous suivrai par le cœur et par la pensée. Mes vœux les plus sincères vous accompagneront dans la noble carrière que vous continuerez à parcourir. J'applaudirai à vos succès, et si la France a besoin des bras de tous ses enfants, je viendrai de ma retraite prendre place au milieu de ces régiments que j'ai toujours trouvés si beaux et si énergiques lorsqu'il s'agissait de les mener au combat. »

Retiré à Agen ou près d'Agen, dans sa chère maison de campagne de Ballade, le général Ressayre vécut ses dernières années dans une noble simplicité. Il se donna tout entier à sa famille, entourant de délicatesses infinies une épouse digne de lui, se montrant pour ses deux enfants le plus tendre, le meilleur des pères. Son grand cœur lui fit mettre au service de ses compatriotes toute l'influence sociale que lui avaient acquise ses mérites. Notamment que de mères de petits soldats rassurées sur le sort de leurs enfants par sa protection aussi dévouée que puissante, que de familles en détresse auxquelles il fit rendre promptement leur unique soutien, que de permissions, de congés obtenus grâce à son intervention ! Un écrivain (1) qui le connut beaucoup à cette époque, a tracé de lui le portrait suivant : « Il possédait toutes les qualités qui font l'honneur et la joie du foyer domestique. Sous les dehors d'une certaine raideur militaire, le général Ressayre cachait des dons exquis. Il était bienveillant de cette bienveillance des âmes d'élite qui veut demeurer discrète ; il était affectueux et prévoyant pour les siens. C'était le père de famille par excellence... »

(1) Fernand Lamy, article nécrologique du général Ressayre, *Journal de Lot-et-Garonne*, n° du 17-18 novembre 1879.

Digitized by Google

Cependant sa santé, usée par vingt-quatre campagnes et par un demi-siècle de service militaire, commençait à décliner rapidement. Le moment mille fois plus cruel que la mort arriva pour lui de rompre les derniers liens qui le rattachaient encore à l'armée (1). Par décision ministérielle du 29 mars 1878 il était admis à faire valoir ses droits à la retraite. Cette retraite lui fut accordée le 8 février 1879.

Tout était fini. Peu de temps après, celui que tout le monde n'appelait que le brave général, le plus brave du globe, comme l'avait surnommé le général Morris, entrait dans une longue agonie. Il supporta les plus cruels de tous les maux avec un courage stoïque et une constance toute chrétienne. Une visite du duc d'Aumale consola ses derniers jours. Quand vint la mort, il la regarda bien en face comme à Sétif, comme à Coulmiers. Accouru auprès de lui pour lui donner les derniers secours de la Religion, l'Evêque d'Agen lui dit : « Général, soyez courageux dans vos souffrances comme vous l'avez été devant l'ennemi. » Il répondit : « Je n'ai pas peur de la mort. J'ai le regret sans doute d'abandonner ma famille, mais je sais que je la retrouverai au Ciel. » Il s'éteignit doucement à Agen dans la nuit du 16 novembre. La France perdait en lui un de ses plus nobles enfants.

Il avait voulu bannir de ses funérailles toute vaine pompe et toute ostentation. Le deuil de la cité, l'immense concours d'un peuple attristé les firent imposantes. L'Evêque les présida. Toutes les autorités officielles ou sociales, toutes les classes de la société suivirent pieusement son cercueil. Une dernière fois les troupes en deuil lui présentèrent les armes, pour lui une dernière fois clairons et tambours sonnèrent et battirent aux champs et son corps fut déposé dans le tombeau où il attend la résurrection.

Un des témoins de cette cérémonie émouvante terminait son compte-rendu par ces lignes : « La population agenaise s'est montrée vivement impressionnée par la mort du brave géné-

(1) En cas de mobilisation, le général Ressayre avait été désigné pour commander la place de Marseille.

Digitized by Google

ral qui avait fait de notre cité sa patrie d'adoption. Elle le pleure comme une de ses illustrations, et se montre justement fière d'avoir la garde des précieuses dépouilles de ce vaillant et dévoué soldat, de cet honnête homme, de ce bon citoyen » (1).

Chanoine DURENGUES.

Une curieuse erreur relative à la peste de 1483

A la table chronologique du tome xv des *Archives Historiques du département de la Gironde*, p. 18, année 1483, on lit : « Le tiers des manchaulx et de bosse, que bien le tiers du monde mourut. » Ce

Comme les manchots et les bossus rachètent d'ordinaire leur infirmité physique par une assez grande finesse d'esprit, tous, ou presque tous, savent se tirer d'affaire, il paraît donc inexplicable qu'il n'en ait pas été ainsi à la fin du xve siècle.

Mis en éveil par cette simple réflexion, nous avons couru au texte inséré dans le volume et nous avons lu :

« En l'an mil IIIIc IIIIxx III, courut si grande persécution de manchaulx et de bossus, que bien le tiers du monde mourut. » Ce qui veut dire : La peste fut si terrible en 1483, que le tiers de la population périt de ce fléau. On sait que la peste se manifeste par un bubon, ou bosse, et que son siège le plus ordinaire se trouve à l'aîne ou à l'aisselle, ainsi s'expliquent les mots de manchaulx et de bosse. Les manchots et les bossus n'avaient rien à voir en cette affaire.

JEAN DUBOIS.

---

(1) Fernand Lamy, loc. cit.

Digitized by Google

VISION D'ANTOINE LA PUIADE
AUX DAMES DU PARAVIS

M. Tamizey de Larroque publia, en 1872, la vie d'Antoine de La Pujade par Guillaume Colletet (1). Dans un appendice, il donna quelques extraits des œuvres de ce poète, parmi lesquels se trouvent six vers de la *Vision d'Antoine La Puiade aux Dames du Paravis*. Ayant entrepris l'histoire du prieuré du Paravis, j'ai voulu connaître la pièce toute entière, et identifier autant que possible les diverses religieuses qui sont nommées. J'apporte ici le résultat de mes recherches, peut-être intéressera-t-il les historiens des familles nobles du Sud-Ouest.

Antoine de Lapujade appartenait à une famille originaire, croit-on, du Forez, appelée Lagoutte. Venue en Agenais et fixée au château de la Pujade, près de Saint-Vite (canton de Tournon), elle ajouta le nom de cette terre à son nom patronymique.

A la suite de brillantes alliances, la famille Lagoutte de Lapujade devint riche et puissante. Son domaine, très important, comprenait les châteaux de Lapujade, de Cours, d'Anthé, du Buscon, etc. Elle se divisa en plusieurs branches et l'on croit que notre poète appartenait à celle des vicomtes de Cours (2).

Guillaume Colletet fait naître Antoine de Lapujade vers 1556, à Agen, où il passa sa jeunesse. Conseiller et secrétaire des finances de la reine Marguerite, première femme d'Henri IV, il vécut longtemps à la cour de cette reine, dont il célé-

(1) *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, t. II, p. 303.

(2) Sur cette famille on peut consulter : *Les poètes Lapujade et leur famille*, par l'abbé Barrère. *Revue de Gascogne* (1875), t. XVI, p. 71 et s. ; *Un Pèlerin à N.-D. de Garaison en 1629*, par L. Couture. Ibid., t. IX, p. 407 ; *Monluc à Estillac, ses démêlés avec les seigneurs du Buscon*, par Tierny. *Revue de l'Agenais*, XXII, p. 308 ; Arch. départ. de Lot-et-Garonne, Fonds de Raymond n° 57 ; *Histoire de la Vicomté de Cours*, par J.-R. Marboutin, dans le *Bulletin paroissial de Cours*, année 1906, etc.

Digitized by Google

bra les mérites avec enthousiasme. Il mourut après 1629, dans un âge avancé (1).

M. Andrieu, dans la *Bibliographie de l'Agenais*, a publié la liste des œuvres imprimées d'Antoine de Lapujade (2). Un très érudit bibliophile Bordelais, M. Labadie, dans un excellent article, a relevé les erreurs commises par M. Andrieu et dressé très exactement le catalogue des œuvres connues de notre poète (3).

La Vision que nous publions est extraite de l'ouvrage intitulé : *Les œuvres chrestiennes d'Anthoine La Puiade, conseiller et secrétaire des Finances de la Reyne Marguerite, contenant les trois livres de la christiade et auxtres poèmes et vers chrestiens, à très haute, très puissante, très illustre princesse Marguerite, Reyne, duchesse de Valois.* — Chez Robert Fouët. rue Sainct-Jacques, à l'occasion devant les Mathurins ; Paris 1604, 215 ff.

C'est un recueil très rare, dont on connaît trois exemplaires, l'un à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, un second décrit dans le catalogue de la bibliothèque du baron de Rothschild (4), et un troisième à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, n° 14871.

C'est sur ce dernier que nous avons fait notre copie. La vision aux Dames du Paravis commence au folio 143 et finit au folio 145.

Le poète raconte que, pendant son sommeil, une ancienne religieuse du Paravis lui apparut. Elle était resplendissante de lumière et de beauté et portait toutes les marques des élus. Elle s'adresse au poète et nomme les religieuses qu'elle a laissées au monastère. La vision disparue, Antoine de Lapujade comprend que c'est l'âme de Mme de Lauba, ancienne prieure, qui vient de se manifester à lui. Tel est le sujet de cette pièce de vers.

---

(1) *Revue de Gascogne*, t. IX, p. 407.

(2) *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Andrieu, t. II, p. 54 et s.

(3) *Rectifications et additions à la Bibliographie de quelques écrivains agenais*, par E. Labadie, *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 161.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

A quelle date fut-elle composée ? Les *Œuvres chrétiennes* furent imprimées en 1604, mais la vision est bien antérieure. Au moment où écrivait le poète, Marie de Capdequi était prieure du Paravis ; or, nous savons que cette religieuse occupa trois fois cette place, en 1576, 1586, 1597. Après cette date, Marie de Capdequi déjà âgée ne fut plus appelée au priorat. En 1598, Marie de Monluc est élue prieure et reste en cette charge jusqu'en 1606. L'année suivante, 1607, Marie de Capdequi disparaît.

Les noms des religieuses citées dans cette pièce, forment la liste suivante : Marie de Capdequi, prieure, Marie de Monluc, sœur de Lesignan, Geneviève, de Cours, Jeanne de Malvin, de Lescale, de Fimarcon, Roquepine, Laval, Gilberte de Montagnac, Febronie, Jeanne de Beaucaire, d'Anglade. En tout, quatorze. Il est probable que le poète n'a pas nommé toutes les religieuses. Cependant, ce nombre se rapproche beaucoup de celui que fournit la liste suivante extraite d'un acte notarié du 6 novembre 1597.

A ce moment nous trouvons, Marie de Capdequi prieure, Febronie Souchet, Jeanne d'Albert, Rose de Roquepine, Nonciade de Lescole, Marie de Monluc, Ursule de Narbonne, Geneviève Martin, Baptiste de Malvin, Jeanne de Beaucaire, Anne de Nozières, Hélène de Goulard, Philippe Dolivier, Finette de Codoing, Izabeau Duroy, Françoise Dancelin, Françoise de Roquepine et Françoise de Blancastel.

Deux ou trois noms de la première liste manquent sur la seconde, les sœurs de Lésignan et de Montastruc. D'autres sont nommées sur la seconde qui ne le sont pas sur la première. D'où nous pouvons conclure que cette pièce est antérieure à 1597.

Ne pourrions-nous pas préciser davantage ? Dans cette vision, le poète nous apprend qu'il a logé au Paravis. Ne serait-il pas venu à ce prieuré avec la suite de la reine Marguerite, dont il était conseiller et secrétaire, lors des séjours que cette reine y fit en mars 1579 et avril 1580. S'il en était ainsi, la composition de cette pièce se placerait entre 1580 et 1597.

Digitized by Google

C'est tout ce que nous pouvons dire. Le priorat de Mme Lauba ne nous est d'aucun secours, car les documents nous font défaut pour le dater.

Quoiqu'il en soit, nous allons donner cette vision de Lapujade, en identifiant les religieuses nommées, à l'aide des quelques notes biographiques que nous avons pu recueillir, dans nos recherches sur le Paravis.

Vision d'Anthoine La Puiade aux Dames du Paravis.

Si ie goustay iamais de Pymple lés douceurs
Et si ie sentis onc, des Piérides sœurs
La bouillante fureur couler dedans mon âme,
Mon cœur brûle à présent d'une plus vive flamme.
Apollon mesme vient mon esprit embraser,
Pour me faire à ce coup cest escrit composer ;
C'est luy qui me dicte, et Père de la lyre,
Il sarbatane (1) en moy ses mots pour les redire.
Favorise-moi donc, prophète amphrisien,
Non pas pour entonner un vers Vénusien,
Mais pour représenter seulement une idée
Qu'en mon esprit Morphée a ceste nuict guidée ;
En fay (comme ie n'ay qu'un songe pour obiet),
Qu'on ne m'estime moins d'un si fragile sujet.
Ce fut après minuit (quand l'on ne voit encore,
Pour esveiller le jour, apparaistre l'aurore),
Que je vis dans ma chambre un esclair radieux,
Que viste et flamboyant, esblouissoit mes yeux.
Et cest esclair fait que ie ne sommeille
Seulement qu'à demy ; mais enfin ie m'esveille
Tout estonné de voir ceste clarté qui luyt,
Et fait une autre iour, de ceste obscure nuict.
Je me lève en sursaut, devant et derrière,
D'un ni d'autre costé, ie ne voy que lumière ;
Ie demeure muet, tous mes sens sont ravis,
Ne sçachant que i'estoy pour lors au Paravis.

(1) Ce mot a le sens de souffler. On écrit aussi *sarbacaner*, mais la forme employée ici est la plus correcte.

Digitized by Google

Mais enfin mes esprits dedans moy ie r'amasse,
Et cognus à plus près du Paravis la place.
Rasseuré donc ainsi ie vis lors que j'estois
Dans la chambre où i'avoy logé quelqu'autrefois (I),
Ce fut en la maison que l'Habit (2) on appelle,
Où Mesdames, ie vis une merveille telle,
Que ie veux de mes vers humblement vous conter
Si tant est qu'il vous plaise à présent m'escouter.
Comme ie fus levé, un peu ie me conforte :
Et priant à genoux ie dis en ceste sorte :
Las mon Dieu, qu'est cecy ? Quel spectacle nouveau ?
Toy qui ressuscitas, glorieux du tombeau,
Et qui chés tes amis entras les portes closes,
Montre-moy quelles sont à ceste heure ces choses.
J'entens à ce propos siffler un petit vent,
Et lors autour de moy, beaucoup plus que devant,
Ceste lumière fut claire et resplendissante,
Et soudain une fille à mes yeux se présente.
Sa face reluisait, comme quand le soleil,
Quittant son moitte lict, paroist à son resveil ;

---

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, Lapujade avait peut-être logé au Paravis, lors des passages de la Reine Marguerite, dont il était le conseiller et le secrétaire, en 1579 et 1580. V. Ph. Lauzun : *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne*. Paris, Picard, p. 81 et 135.

(2) Dans l'ordre de Fontevraut ce mot était employé par opposition à monastère. L'Habit était le bâtiment où logeaient les religieux, tandis que le monastère était l'édifice principal où résidaient les religieuses. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* (édit. de 1671, t. IV, p. 198, col. 2) : « Dans l'ordre de Fontevrault, on nomme la demeure des religieux de l'ordre, qui servent de chapelains et de confesseurs aux dames auxquelles ils sont soumis, l'Habit ». L'Habit était d'ordinaire sous le patronage de S. Jean l'évangéliste. La maison de S. Jean de l'Habit du Paravis existe encore, en face du prieuré de l'autre côté de la route. C'est un grand bâtiment en briques ayant de jolies fenêtres à fines moulures du XVIe siècle. Vers le milieu de ce siècle, en effet, on y fit d'importantes réparations. L'abbé de Saint-Jean de La Castelle (diocèse d'Aire), qui affectionnait le Paravis, où deux de ces nièces avaient pris le voile, fit des dons importants pour subvenir à ces réparations. Nous lisons dans le livre de comptes du couvent à l'année 1552 : « Le IXe d'aoust, Révérend Père en Dieu Jehan de Capdequi, docteur en saincte theologie et abbé de Saint Iehan de la Castelle pour faire le logis du treuil a l'Habit, pour faire une chemynée à une chambre iougnante audit logis et pour ayder à faire un clocher sur la chapelle de l'Habit, pour mettre l'orologe et les cloches, a donné la somme de deux cens francs bourdelois, qui vallent sept cens dix livres. » Arch. de Lot-et-Garonne, série E., 2784.

Digitized by Google

Et comme un diamant, en un clair midy brille,
De mesme estincelloient les yeux de ceste fille.
Ses beaux yeux toutefois n'estoient pas attractifs,
Provocquans à l'amour, mondainement lascifs,
Mais bien à ceste amour, d'amour la source vive,
D'où le divin amour, divinement dérive.
Son visage plaisant, paisible et gracieux,
Estoit modeste et chaste et tout religieux,
Sans qu'elle se monstrat ny triste ny ioyeuse,
Bref, Mesdames, c'estoit une religieuse.
Elle avoit son habit, comme au temps le plus chaud
On le porte chès vous, ou comme à Fontebraud (1),
Car seulement de blanc elle estoit accoustrée,
Et sa ceinture estoit toute empatenostrée (2).
Pour contempler sa grâce et son humble maintien,
Derechef ie me lève, et sur pied ie me tien,
Elle me regardoit, i'observoy le silence,
Et de luy dire mot, ie n'eus onc la puissance,
Quand elle qui cognut mon espouvantement,
Et que d'elle i'avoy troublé l'entendement,
Me dit de la façon, cher Amy, ie suis l'Ame
D'une fille qui fut du Paravis la Dame (3).
Naguère à ce troupeau chaste et religieux,
Qui dans le Paravis va contemplant des cieux
Les célestes beautés, ie monstroy curieuse,
Quelle doit estre, au monde, une religieuse,
Comme il luy faut avoir du tout calme l'esprit,
Afin de contempler son espoux Iesus-Christ,
Et croire (en mesprisant du monde la folie),
Que la Religion au Sauveur nous r'allie (*sic*).
A chacune à part soy doucement ie monstrois,

(1) Les religieuses de l'ordre de Fontevrault portaient comme habit ordinaire dans la maison, une robe blanche, une guimpe blanche et un voile noir. Sur cette robe, elles pouvaient passer une espèce de surplis avec ceinture de laine noire ou de fil. En habit de chœur, elles avaient une coule noire à larges manches.

(2) A sa ceinture pendait, sans doute un chapelet, que l'on appelait alors patenôtre.

(3) La prieure était appelée La Dame du Paravis. Nous rencontrons souvent ce titre dans les documents des XVIe et XVIIe siècles.

Digitized by Google

De parole et d'effect, qu'il faut porter la Croix,
Aymer Dieu seulement, et non la créature,
Afin de posséder une âme toute pure.
Que si à mes propos tu doutes que ie soy
Celle que ie te dis : ie veux ore (et men croy)
Te nommer nom par nom les Dames de ce cloistre,
Et véritable alors tu me pourras cognoistre.
Ma sœur de Capdequi (1), qui me plaignit si fort
Est celle-là qui tient ma place après ma mort.
Marie de Monluc (2), ma compagne fidelle
Regretta vivement mon despart d'auprès d'elle.
Mes sœurs de Lesignan (3), Geneviefve (4) et de Cours (5),

---

(1) Une religieuse de ce nom avait déjà été prieure du Paravis à la fin du xve siècle. Elle mourut en 1541. Celle-ci était, comme la première, nièce de l'abbé de Saint Jean de La Castelle, ordre des Prémontrés (diocèse d'Aire), Jean de Capdequi, dont nous avons parlé plus haut. Elle prit l'habit de religion en 1535 et à cette occasion son oncle fit un don au monastère. En 1544 elle fit profession et Jean de Capdequi lui donna « pour faire son oratoire 4 livres 16 sols » ; Arch. de Lot-et-Garonne, s. E. 2784. Elle fut élue prieure plusieurs fois. Elle exerçait cette charge en 1576, 1586 et 1597. Nous ne savons combien de temps elle resta supérieure chaque fois. Elle disparaît du Paravis après 1606.

(2) Elle était fille du Maréchal Blaise de Monluc et de Antonie Isalguier. Elle prit l'habit en 1547. « *Item*, lisons-nous dans le livre de comptes du Couvent, le vi^e may ay receu de Madame de Monluc pour les accoustremens de sa fille sœur Marie de Massencome, la somme de 50 livres ». St E. 2784. Chaque année le couvent recevait une pension de 25 livres, versée tantôt par Monluc lui-même, tantôt par sa femme. En 1553 elle fait sa profession. Elue prieure en 1598, elle resta en charge jusqu'en 1606. Par son testament, son père avait légué 500 livres tournois au couvent. C'est sous le priorat de Marie de Monluc, que le cloître, dont il reste encore de beaux vestiges, fut terminé. Dès 1607, Marie de Monluc disparaît.

(3) Il y eut au milieu du xvie siècle, deux demoiselles de Lusignan religieuses au Paravis, elles étaient sœurs. C'étaient Rose et Hélène Dantré. La première, entrée au couvent en 1532, fit sa profession en 1541. La seconde prit l'habit en janvier 1549. En 1551, son père M. de Lusignan donne 21 livres « pour fin de cinq cens livres promises pour rachepter la pension de sa fille sœur Hélène ». St E. 2784. Dans la liste de 1597, donnée plus haut, il n'est pas question des sœurs de Lusignan. Elles avaient donc disparu à cette époque.

(4) Il s'agit de Geneviève Martin, nièce d'un certain M. de Castelnaut. Elle entra au couvent en 1548. Elle disparaît après 1602.

(5) Peut-être Alix de Cours, fille de François de Cours, seigneur de La Salle du Prat et de Sérène de Luppé, qui fut prieure de 1617 et 1618. Cependant je n'ai rencontré le nom d'Alix de Lassalle qu'à partir de 1602 et je ne la trouve plus après 1622. Il se pourrait donc que ce fut une autre religieuse de la même famille.

Digitized by Google

Entr'elles, bien souvent, de moy font un discours,
Et voit-on de ma mort demeurer toute triste,
Ma Jeanne de Malvin (1) qu'on nomme évangéliste.
Et ma sœur de la Scala (2), eschellant sur les cieux,
Prie pour moy toujours d'un front dévotieux,
Celle qui me servoit, et prenait tant de peine
Qu'ores elle s'en pasme, est ma sœur Magdeleine (3)
Mes sœurs de Fimarcon (4), Roquepine (5), Laval (6).

---

(1) Jeanne de Malvin était fille de Barthélemy de Malvin de Montazet, gouverneur d'Aiguillon et de Jeanne de Monteil. Elle entra au couvent en 1543. Son père paie, le 5 octobre de cette année, « 60 livres pour les premiers abillements de religion de sa fille ». S' E. 2784. Elle prend l'habit en 1544, fait sa profession en 1547 et disparaît après 1597.

(2) C'était François Nonciade de Lescale, fille de Jésus César de Lescale, plus connu sous son nom latin de Scaliger, et d'Andiette de Laroque. Elle entra au couvent en 1544. Nous trouvons dans les comptes du couvent en 1549. « Item de Monsieur Messire Julles pour la pension de sa fille Françoise de Lescale escheute aulx termes de Saincte Catherine et pour l'année mil VcXLVII et XLVIII' pour ce la somme de 50 livres ». S' E. 2784. « Elle demeura, nous dit M. Bourroussé de Laffore, soixante-dix ans, de 1544 à 1614 année de sa mort, au couvent du Paravis ou à celui de Fontgrave, sur les bords du Lot en Agenais ». *Etude sur Jules Cesar de Lescale* dans le *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, 2' série, t. I, p. 65. Nous avons constaté la présence de Nonciade de Lescale au Paravis jusu'en 1597, elle disparaît l'année suivante.

(3) Je n'ai aucun renseignement sur cette religieuse.

(4) En 1547, deux sœurs, Constance et Ursule de Fimarcon entraient au couvent du Paravis. « Item pour les acoustremens de religion des deux filles de M. de Fieumarcon, sœurs Constance et Ursule ay receu de mondit seigneur 100 livres ». S' E. 2784. Constance fit sa profession en 1552. Jusqu'en 1559 nous trouvons sur le livre de comptes le paiement des pensions des deux sœurs. En 1597 nous ne rencontrons plus que Ursule de Narbonne, qui disparaît en 1598. Elles étaient filles sans doute de Bernard de Narbonne.

(5) A la fin du XVI' siècle, il y avait deux religieuses de ce nom au Paravis, Rose et Françoise de Roquepine. Rose était déjà au couvent en 1533. « Le jour de la conversation de S. Paul ay receu de M. de Roquepine pour la pension de sa fille, sœur Rose du Bouzet ». S' E. 2784. Nous la retrouvons en 1597 et 1598, elle disparaît après cette date, c'est probablement d'elle qu'il est question ici. — Françoise de Roquepine était fille de Bernard de Roquepine et de Anne de Biran. Nous trouvons son nom pour la première fois en 1597 et le rang qu'elle occupe sur cette liste prouve qu'elle avait fait profession depuis deux ou trois ans au plus. Pour ces énumérations on suivait, en effet, d'ordinaire, l'ordre d'ancienneté. Elle fut prieure à trois reprises de 1619 à 1621, de 1625 à 1631, de 1641 à 1643. C'est elle qui commanda le bel autel dont je me suis occupé en 1909 dans cette Revue. V. *Autel du Paravis*.

(6) Sœur Jeanne d'Albert de Laval était fille de François d'Albert de Laval et de Françoise de Monteil, dame de Coissel. Elle prit l'habit en 1541. « Item Madamoiselle de Coissel quelle donna à sa fille sœur Jeanne Dem-

Digitized by Google

Font oraison pour moy ; puis ma sœur Giliberte,
Du nom de Montagnac (1) a regret de ma perte.
Tairay-ie Fébronie (2), hélas ! qui ne peut pas
Vivre un iour sans penser à mon triste trespas ?

---

bert, le jour qu'elle prit l'habit ». Elle fit sa profession en 1545, fut prieure du cloître en 1598. Nous la retrouvons encore en 1602, mais elle disparaît après cette date.

(1) C'était une Lomagne. En 1528, il y avait deux sœurs de Montaignac au Paravis. Elles étaient filles de François de Lomagne, seigneur de Montaignac et de Jeanne de La Roche Fontenilles qui eurent neuf filles. François de Lomagne mourut vers 1525. Sa fille aînée Françoise, héritière universelle, se maria au mois d'août 1525 en premières noces avec Jean de Montpezat, chevalier seigneur de Tayan, sénéchal du Bazadois, qui devint ainsi seigneur de Montaignac. Or, nous lisons dans le livre de comptes déjà cité : « Item pour commencement de payement de la pension des filles de Montignac par le maistre dhostel de M. le sénéchal de Bazats, pour l'entrée en religion de ces filles ». En 1531, « receu de M. de Montaignac sur la pension de ses sœurs ». En 1536, fin de payement de ce que M. de Montaignac a promis aulx dites sœurs Gabrielle et Febronie [de Lomagne]. En 1543 « Item receu ce qu'a esté donné à mes sœurs de Montaignac tant par Madame que par Madamoiselle de Moncornil leurs sœurs ». Madame de Moncorneilh était Catherine de Lomagne, mariée en 1530 à Mathieu de La Barthe, chevalier, seigneur de Moncorneilh, sa fille Paule de La Barthe était donc Madamoiselle de Moncorneilh. Gilberte de Montaignac dont il est question ici était une de ces deux sœurs. Elle devait avoir deux prénoms car elle ne figure pas sous celui de Gilberte parmi les neuf filles citées au testament de François de Lomagne. V. *Semaine Catholique du diocèse d'Agen*, 1898, *Notes sur la paroisse de N.-D. de Montagnac-sur-Auvignon*, par l'abbé Dubernet et aussi notes manuscrites obligeamment communiquées par le même prêtre.

(2) Il s'agit très certainement de Fébronie Souchet et non de Fébronie de Lomagne citée dans la note précédente. Deux religieuses, la tante et la nièce, ont porté le même nom. Fébronie Souchet, l'aînée, fut du nombre des dix-huit religieuses envoyée de Fontevraut par l'abbesse Renée de Bourbon en 1522 pour établir la réforme de l'ordre dans le prieuré du Paravis. Elle est alors qualifiée de maîtresse d'école Scholasticam Febroniam Souchet (arch. de Maine-et-Loire). Elle fut prieure de 1526 à 1531, de 1537 à 1543, de 1547 à 1551, de 1556 à 1559, de 1566 à 1569. Dans l'intervalle elle était souvent dépositaire c'est-à-dire trésorière du couvent. Elle avait disparu avant 1597. — Fébronie Souchet, la jeune, nièce de la précédente, arriva au Paravis en 1553. Dans le livre de comptes nous lisons : « Item ay receu de vendition dung petit cheval qui a apporté de France céans, la petite sœur Fébronie Soichet ». Elle était probablement, ainsi que sa tante, originaire du pays de Chartres. Un de leurs neveux, mort vers 1655, qui habitait cette ville, fonda une messe à perpétuité, au couvent du Paravis pour l'âme de ses tantes, en reconnaissance du secours qu'il en avait reçu, lorsqu'il était étudiant à Toulouse. Mns. Sirvent 1656, Etude de M. Saint-Martin, notaire au Port-Sainte-Marie. Il s'agit ici très probablement de Fébronie Souchet la jeune, que nous retrouvons en 1597 comme prieure du cloître. En 1617 elle est dite prieure antique sans que nous puissions très exactement savoir la date de son priorat, mais peut-être se place-t-il entre 1613 et 1617. Elle disparaît après 1631.

Digitized by Google

Tairay-ie bien le nom de Jeanne de Beaucaire (1)
Qui ne peut m'oublier, hélas pourray-ie taire
Ma sœur d'Anglade (2) aussi, qui pense incessamment
A l'implacable traict de ce mortel moment,
Qui sépara mon corps de mon immortelle âme.
Tairay-ie bien aussi, celle qui sous la lame
Fut avant moy n'aguière (*sic*) et que j'aimoy si fort,
Qu'en partie sa mort, fut cause de ma mort ?
Car despuis son trespas, ie ne fus que malade :
Tu vois quelle ie suis, adieu donc La Puiade.
A l'instant disparut ceste fille, et s'en va
Sans dire qu'elle estoit Madame de Lauba (3)
Que ie recognus bien, Mesdames, et sur l'heure,
J'en trassay ce discours de nombreuse mesure,
Qu'humblement ie vous offre, ou sans rien augmenter,
Ce que ie vis alors, i'ay voulu vous conter.

J.-R. MARBOUTIN.

---

(1) Jeanne de Beaucaire n'est-elle pas une Narbonne ?

(2) Il y avait dans le Bordelais, au début du XVIe siècle, une famille d'Anglades qui possédait la seigneurie de ce nom. Cette terre passa ensuite aux Verdun, puis aux Pontac. La religieuse nommée par Lapujade appartenait-elle à une de ces familles ?

(3) Jeanne de Lauba appartenait à la famille de Podenas, propriétaire du fief de Lauba dans la paroisse de Meneaux. Elle était déjà au couvent en 1521. Son père, peut-être Louis de Podenas, seigneur de Lauba, payait sa pension chaque année à la fête de Saint Jean-Baptiste. Sa mère, noble Anne de Collignac, dame de Plaisance et de Lauba, mourut vers 1529 ou 1530, laissant au couvent une somme de 15 livres. Jeanne de Lauba fut trésorière en 1521, 1527, 1528, 1529, 1532. La vision de Lapujade nous apprend qu'elle fut prieure du Paravis, mais nous ignorons à quelle date. Elle avait disparu avant 1597.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

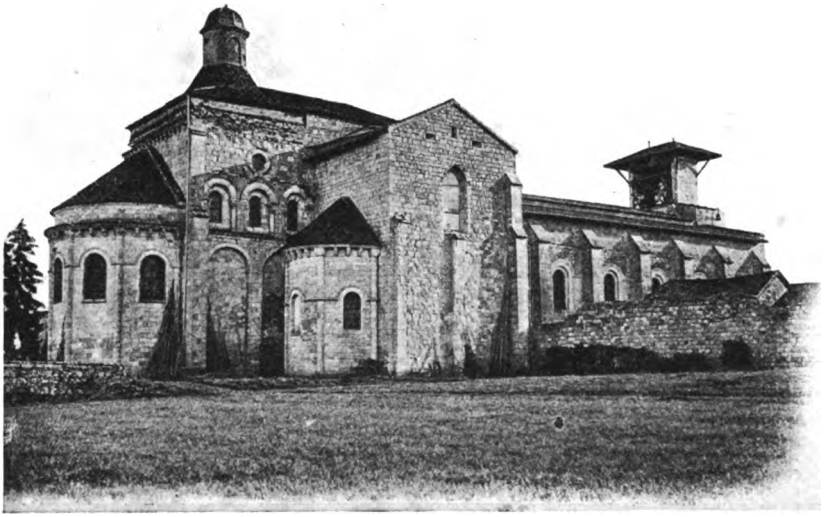

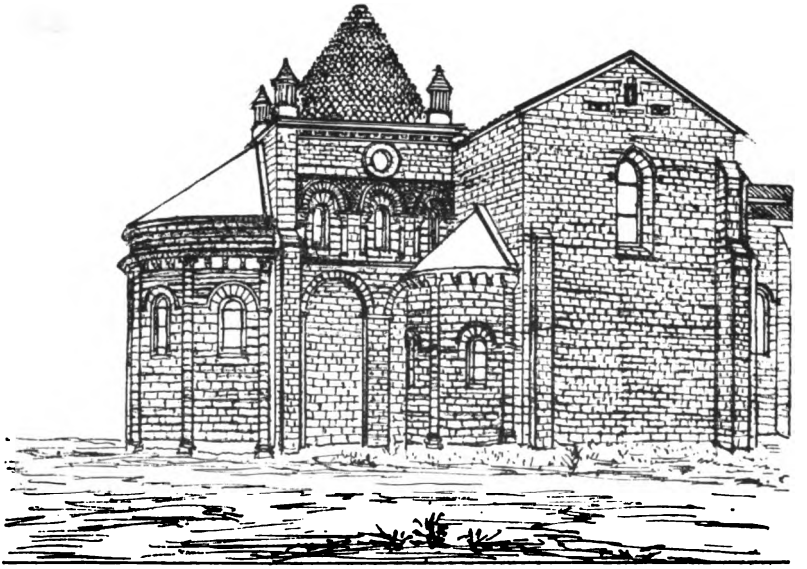

EGLISE DE MOIRAX

Essai de reconstitution de la Coupole

Digitized by Google

ÉGLISE DE MOIRAX

Restauration de la coupole

Le savant ouvrage de notre [illegible] président, M. [illegible] Delbourg : « *Histoire du doyenné [illegible] de la paroisse [illegible] du XVe au XXe siècle* » nous apprend [illegible], en 1[illegible] [illegible] prieur claustral du Monastère [illegible] accordé avec [illegible] Viarrassé, curé de la paroisse, et [illegible] de la fabrique de l'église, et Dom [illegible] religieux, firent marché avec Jean Escou[illegible] et A. [illegible] entrepreneurs-couvreurs d'Agen, pour diverses [illegible] à l'église de Moirax.

Les dits ouvriers entreprirent de met[illegible] coupette [illegible] à côté du maître-autel Notre-Dame [illegible] ont de la remettre en état en la recouvrant de [illegible] sable et [illegible] chaux. Il leur fut promis qu'on [illegible] tout [illegible], pour mettre à la dite chapelle [illegible] mettre tous les crochets, et le sable qu'il serait [illegible] pour les [illegible] autres coupettes, joignant [illegible] plus ils devaient plâtrer toute la voûte qui est [illegible] la sacristie et l'autel Notre-Dame, griffondre toutes les [illegible] devant et derrière [illegible] grande voûte qui va au bout du bas apside Lapin, et remettre [illegible] crochets de la petite tour, qui est au bout de l'échelle du clocher. L'acte fut passé le 11 août, et le 20 septembre suivant, [illegible] sieur Labatut, en sa qualité de syndic de la fabrique, régla les comptes pour le travail fait, et, comme il était convenu, [illegible] 46 livres, pour la main-d'œuvre.

La description de ce travail ne donne pas clairement qu'il [illegible] de la réfection de la partie située au-dessus de la coupole proprement dite. Toutefois il est probable qu'à existant [illegible] à cette époque la toiture en tuiles à crochets, couvrant [illegible] toitures, que le 28 septembre 1909 nous devions

Digitized by Google

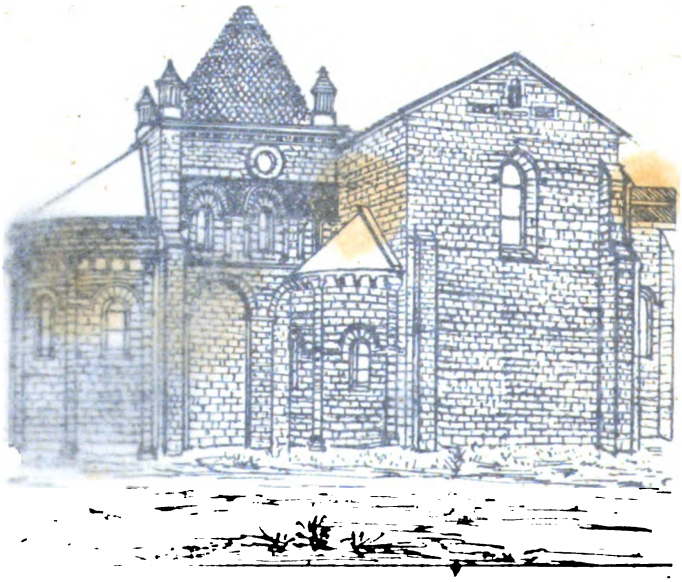

ÉGLISE DE MOIRAX

AVANT LA RECONSTITUTION DE LA COUPOLE

Digitized by Google

ÉGLISE DE MOIRAX

Restauration de la coupole

Le savant ouvrage de notre vénéré président, M. le chanoine Dubourg : « *Histoire du doyenné et de la paroisse de Moirax du XIe au XXe siècle* » nous apprend que, en 1646, Dom Pellefigue, prieur claustral du Monastère, d'accord avec Me Gratien Marrassé, curé de la paroisse, et Gratien Labatut, syndic de la fabrique de l'église, et Dom Estienne de Larrondé, religieux, firent marché avec Jean Escatafails et A. Brunet, maîtres-couvreurs d'Agen, pour diverses réparations à l'église de Moirax.

Les dits ouvriers entreprirent de mettre à bas la coupette qui est à côté du maître-autel Notre-Dame et promirent de la remettre en état en la recouvrant de tuiles crouchets, à sable et à chaux. Il leur fut promis qu'on leur baillerait le bois tout cassé, pour mettre à la dite chapelle pour remettre tous les crouchets, et le sable qu'il serait besoin au couvert pour les deux autres coupettes, joignant le maître-autel ; plus ils devaient plâtrer toute la voûte qui est sur la sacristie et l'autel Notre-Dame, griffondre toutes les fentes devant et derrière la grande voûte qui va au bout du toit appelé Lapri, et remettre les crochets de la petite tour, qui est au bout de l'échelle du clocher. L'acte fut passé le 11 août, et le 26 septembre suivant, le sieur Labatut, en sa qualité de sindic de la Fabrique, régla les comptes pour le travail fait, et, comme il était convenu, il paya 46 livres, pour la main-d'œuvre.

La description de ce travail ne définit pas clairement qu'il s'agisse de la réfection de la partie située au-dessus de la coupole proprement dite. Toutefois il est probable qu'il existait déjà à cette époque la toiture en tuiles à crochets, couvrant cette partie, toiture, que le 28 septembre 1909 nous devions

Digitized by Google

supprimer pour rendre au vieux cône de pierre à écailles son aspect primitif.

Malgré les très importantes restaurations effectuées déjà dans ce bel édifice clunisien, on n'avait pas eu encore occasion de s'occuper de la couverture et du haut des murs de la partie du chœur, si ce n'est pour rétablir la corniche du côté de l'abside, laquelle a été placée trop haut d'une assise.

Il était facile de voir au-dessus de l'entablement formé de métopes, soigneusement appareillés et de corbeaux puissants, couronné d'une corniche, une partie de mur, ayant 1m78 de hauteur, en matériaux grossiers, dont les premières assises étaient composées d'écailles de pierres régulières fort bien taillées, mais posées presque à sec et semblant provenir de démolitions.

Ces fragments nous ont fait espérer trouver une toiture en échelons de pierres de taille ; et, dès l'échafaudage terminé, notre espoir n'a pas été trompé. Découvrant immédiatement quelques tuiles à crochets, qui n'étaient pas posées sur du lattis, mais sur un matelas de mortier et de débris, nous mîmes tout de suite à jour une assise d'écailles ou imbrications de pierres de taille de 0m21 de hauteur, dont la face plane tournée vers l'extérieur avait 0m30 de diamètre. La profondeur en emmarchement de gradin, était de 0m12.

25 assises se succédaient ainsi jusqu'a la lanterne ou campanile couronnant le sommet.

Cette lanterne dont les baies, les cordons et corniches extérieurs et la toiture indiquent le XVIIe ou le XVIIIe siècle, portait une voûte composée de 2 arcs plein cintre se croisant, d'un très pur profil du XVe siècle, accompagnés de formerets.

La couverture enlevée, il convenait de démolir le mur de garnissage en surélévation, qui réduisant et étranglant le cône de pierre, faisait ignorer son existence.

En dépouillant les triangles des 4 angles on a, alors, mis à découvert les soubassements de pinacles servant d'assortissement à la silhouette de ces angles.

Un seul avait son socle à peu près complet, c'était celui de l'angle Nord-Est, regardant vers Agen.

Digitized by Google

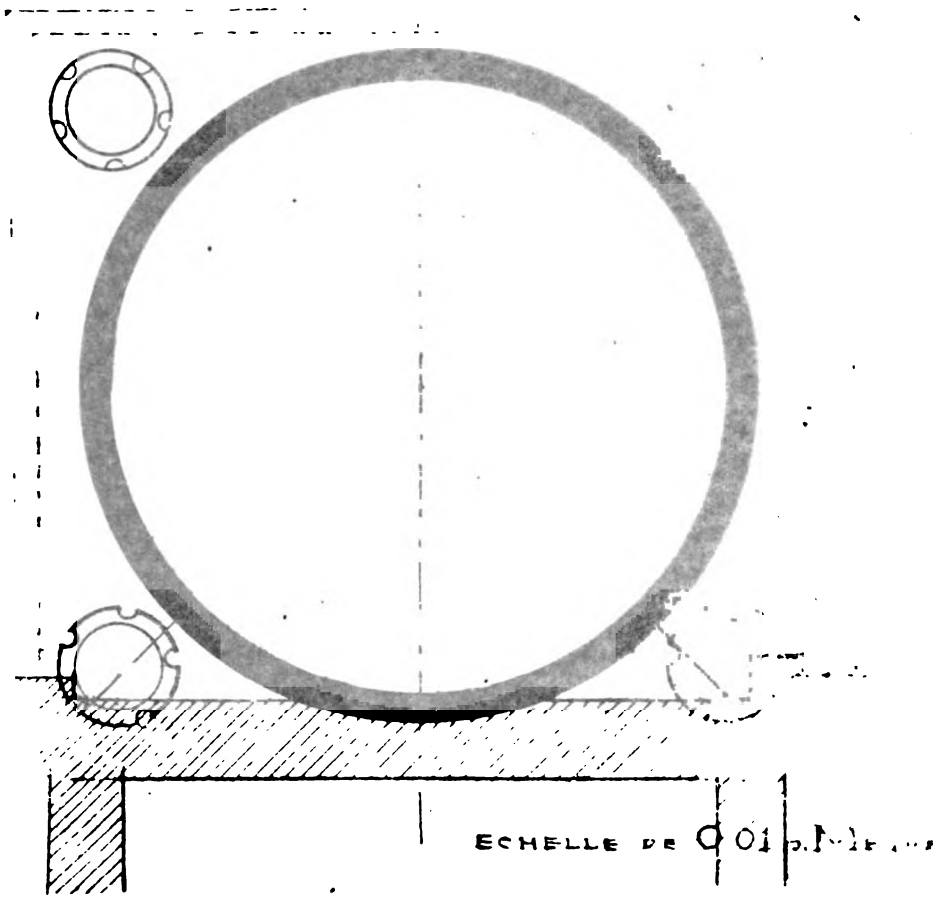

PLAN DE LA COUPOLE AU-DESSUS DE LA [illegible]

[illegible] à écailles son

[illegible] effectuées déjà [illegible] pas encore occasion [illegible] des murs de la pac- [illegible] la corniche du côté de [illegible] d'une assise.

[illegible] l'entablement forme de [illegible] et de corbeaux puissants. [illegible] partie de mur, ayant 1m78 de [illegible] dont les premières assises [illegible] de pierres régulières fort bien tail- [illegible] et semblant prévenir de démo-

[illegible] trouver une toiture en [illegible] faîtle : [illegible] rechaffandage [illegible] reigné, [illegible] fronte. Découvrant immédiatement [illegible] qu'elles n'étaient pas posées sur du lat- [illegible] matelas de mortier et de débris, nous mîmes [illegible] une assise d'écailles ou [illegible] de 0m21 de hauteur, dont la face plane tournée [illegible] avant 0m30 de diamètre. La profondeur en cin- [illegible] de gradin, était [illegible] 0m12. [illegible]

[illegible] se succédaient [illegible] qu'à la lanterne ou cam- [illegible] le sommet [illegible]

[illegible] cône dont les bases, les cordons et corniches exte- [illegible] toiture rappelant le XVIe ou le XVIIe siècle, portait [illegible] composée de 2 arcs plein cintre se croisant, d'un [illegible] siècle, accompagnés de formerets.

[illegible] enlevée, il convenait de démolir le mur de [illegible] surélévation, qui rétrécissait et étranglait le cône [illegible] ignorer son existence.

[illegible] les triangles des 4 angles on a, alors, mis à [illegible] les soubassements de pyramides servant d'assortisse- [illegible] la silhouette de ces angles.

[illegible] seul avait son sacle à peu [illegible] complet, c'était celui de [illegible] Nous [illegible] regardant [illegible]

Digitized by Google

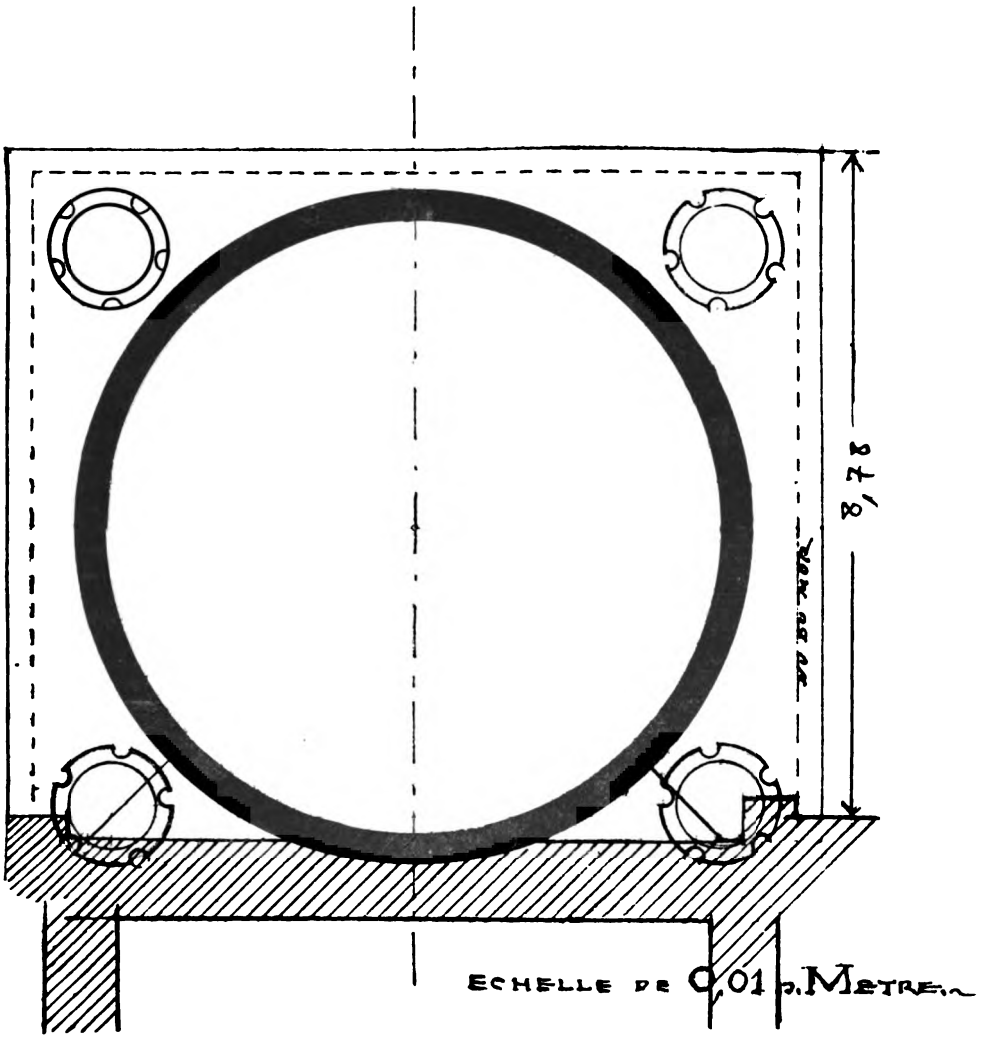

Plan de la Coupole au-dessus de la Corniche

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Je dis *avait*, car il a fallu pour placer les tirants nécessaires à la consolidation de la coupole, déposer ces soubassements d'édicules, qui seront reconstitués exactement comme on les a trouvés et sans autres compléments, permettant ainsi à chacun de chercher la solution de leur forme complète.

Ce sont des cylindres creux de 1m30 intérieurement, dont le fond est à 0m82 au-dessus du haut de la corniche ancienne.

Les joints sont aussi soignée sur la face intérieure que sur l'extérieure.

Une retraite de 0m16 située à 0m54 au-dessus de ce fond, porte des colonnettes de 0m22 à 0m24 de diamètre, dont on trouve seulement le départ, sans base.

L'appareil indique qu'il y avait 5 colonnettes, dont une sur la diagonale de l'angle extérieur. Quelle hauteur avaient-elles, portaient-elles un petit dôme ou pinacle ? C'est possible, mais on n'en trouve aucune trace.

Cependant dans la démolition, une pièce a été trouvée, qui était, ou bien le couronnement d'un de ces pinacles ou bien celui du grand dôme ; c'est un fond d'écuelle renversée, recevant des écailles qui viennent converger et finir à elle. C'était, peut-être là, la terminaison du dôme antérieur à la lanterne ajoutée après coup ; doit-on rétablir la lanterne du xve siècle ? Doit-on terminer le dôme, sans que la lumière y pénètre par le haut, comme cela était autrefois, comme à Saint-Caprais-de-Lerm et autres coupoles analogues.

En tous cas, il est hors de doute, que lors de la fin du xve siècle, quand on voulut établir la voûte à étoiles de la croisée de la nef et du transept on n'hésita pas à établir les angles du carré bâti, nécessaires à la hauteur de la voûte, sur les emplacements des 2 pinacles du xviiie siècle, nord-ouest et sud-ouest, et, par conséquent à les détruire à ce moment, s'ils ne l'étaient déjà.

Actuellement le grand cône dégagé reprendra son importance de silhouette dominante de l'édifice, à défaut de clocher situé à la croisée du transept.

Si ce clocher eût été établi, le plan indique par la force simplement moyenne des points d'appuis, qu'il aurait été relative-

Digitized by Google

ment léger et fin, bien en harmonie avec les dessins de fines dentelles décorant l'extérieur du sanctuaire, comme les pierres de cette coupole, dont chaque élément porte à la fois son parement intérieur et son écaille extérieure.

Le tout complet eût montré que notre style roman français n'est pas lourd, comme on le dit trop souvent, mais au contraire gracieux, d'une sculpture brillante, fine, sachant accrocher la belle lumière de notre Gascogne, comme un trépied de Lysicrate ou un temple de la Victoire Aptère, retenant dans les volutes de ses chapiteaux, les derniers rayons du soleil de l'Hellade.

E. Payen.

Digitized by Google

FONDATION

DE L'ÉGLISE OU CHAPELLE DE LASMARTRES

Annexe de l'Archiprêtré de Saint-Pesserre, diocèse de Lectoure, comté de Lomagne

En 1482

Aux dernières années du xve siècle, d'après les historiens, l'état politique, social et financier de la France était lamentable. La sécurité n'était nulle part, et l'on ne pouvait voyager sans être exposé à être dévalisé et parfois mis à mort.

Dans la plupart des provinces, raconte M. Imbart de La Tour, les attentats se renouvellent. Coupe-jarrets de profession, vagabonds, faux-saulniers, auxquels se joignent les Bohémiens ou Egyptiens, qui courent dans le pays, aventuriers sans aveu et sans demeure, forment l'armée du crime qui pullule dans le royaume. Les gens de guerre, les aventuriers gascons, picards ou normands se livrent à toutes sortes de déprédations et de maraudes. Ils vont dans les campagnes, se jettent sur les fermes, maltraitent les paysans, auxquels ils enlèvent le fourrage, le bétail, les récoltes et brûlent parfois ce qu'ils ne peuvent emporter.

D'un autre côté l'impôt a progressé d'une façon excessive : il a triplé en vingt ans. S'ils échappent à l'homme de guerre, le bourgeois, l'artisan et le laboureur tombent sous les griffes du tabellion, du scribe et de l'homme de Loi. A Agen, ce sont le sénéchal, son lieutenant, le receveur de l'extraordinaire, qui pillent le pays. Par suite de ces exemples, jugez de ce que peuvent faire les receveurs, les grenetiers et sergents.

Nous ne nous étendrons pas pour dépeindre les désordres et ruines survenus à la fin de l'occupation anglaise dans la Gascogne et l'Armagnac. Les désastres de Crécy, de Poitiers et d'Azzincourt marquent d'un trait sanglant les étapes de cette domination étrangère. Les villes et les campagnes de l'Armagnac, du Condomois, du Brulhois et de La Lomagne subissent le sort général de cette funeste époque.

Digitized by Google

La période qui comprend la fin du xve siècle restera tristement célèbre dans l'Armagnac et la Lomagne par les guerres sanglantes et les dévastations de tous genres qui affligèrent si cruellement Lectoure et les pays d'alentour, à la suite des évènements terribles qui précédèrent et suivirent la chute des Comtes d'Armagnac et la mort de Jean V. Nous signalerons en particulier dans l'Evêché de Lectoure, l'archiprêtré de Saint-Pesserre et le petit village de *Lasmartre*, situé sur les rives du Gers et qui faisait partie de cette paroisse.

En 1482 le seigneur de Lasmartres était noble Robert d'Amblard. Cette seigneurie est restée en possession de cette famille pendant plusieurs siècles. En feuilletant les minutes de notaires et spécialement d'Astaffort nous rencontrons de nombreux membres de cette noble famille. En 1618 c'est noble Gilles d'Amblard, sieur de Martres ou de Las Martres. Un peu plus tard c'est noble Jean-Marie d'Amblard, seigneur des Martres et en 1655 noble Jean-Jacques d'Amblard, seigneur de Las Martres et de Saint-Gény.

Mais en 1737, messire François, seigneur comte de Narbonne, seigneur d'Aubiac, est devenu seigneur de Lasmartres, et il réclame des habitants et terres-tenants le tribut annuel d'une géline et de 8 deniers pour chaque sac de terre.

Bref, en l'année 1482, noble Robert de Lasmartres voyant que son territoire de Lasmartres était complètement ravagé, quasi inhabitable et devenu comme un désert, s'efforça de grouper autour de son castel un certain nombre de brassiers et de paysans pour cultiver la terre et y trouver les moyens d'existence. Dans ce but, il résolut de créer pour lui et en faveur de ces nouveaux manans et brassiers un centre religieux, une église comme le moyen le plus propre à les attacher au territoire qu'ils allaient habiter et cultiver.

En conséquence de ce projet et pour le mettre à exécution, il passa à Lectoure devant Me Mathieu Bertrand, notaire du lieu, l'acte que nous allons mentionner. Il s'accomplit en présence des autorités religieuses du temps, Mgr Hugues d'Espagne, 40e évêque connu de Lectoure et de l'abbé Saint-Paul, son vicaire-général.

Digitized by Google

Nous n'avons pas la minute de ce pacte, mais une copie ou traduction qui porte tous les caractères d'authenticité.

C'est ce document que nous allons reproduire.

Au nom de la Sainte Trinité et Individue Unité du Père, du Fils et du Saint Esprit, ainsy soit-il.

Comme les choses du monde passent de la mémoire, si elles ne sont prouvées par écrit, c'est pourquoy scachent tous présens et à venir que comme il a été déjà dit et assuré par les parties cy bas signées, que les guerres, mortalitez et autres infortunes qui ont longtemps duré à la Lomagne, que le lieu ou territoire appellé de Lasmartrex, joint au lieu et territoire de Saint-Pesserre, dans la présente Conté de Loumagne et diocèze de Lectoure, où il est, étant détruict et inhabitable, est devenu comme un hérémitage ; aujourdhuy noble Robert Amblard, seigneur moderne dudit lieu et territoire de Lasmartrex, où il a toute juridiction haute, moyenne et basse, sans nulle restriction ; lequel se trouvant fort éloigné du lieu ou parroisse de Saint-Pesserre, a résollu, veut et s'est proposé de réédifier à ce même lieu ou territoire de Lasmartrex, et le rendre habitable, et le faire cultiver, et dans le même lieu et dépendances, construire et édifier une église ou chapelle, à l'Honneur de Dieu et de la Sainte Vierge, pour y faire célébrer des messes, l'orner de reliques, images ; ce qui étant venu à la connaissance de M Déorta, archiprêtre de Saint-Pesserre, dans la paroisse duquel le dit lieu de Lasmartrex se trouve et en dépent, a dit et assuré que ladite chappelle ou église de la Sainte Vierge de Lasmartrex seroit préjudiciable, et porterait domage dans les suittes à luy, à ses successeurs et à sa ditte église ou paroisse de Saint-Pesserre. C'est pourquoi ledit archiprêtre ne voulant donner son consentement à la construction de laditte chapelle ; au contraire il si opposoit par exprès et l'empêchait.

Cest pourquoy ledit seigneur du territoire de Lasmartrex et M. Jean Déorta, archiprêtre de la susditte église de Saint-Pesserre convinrent de consulter le scavant Bertrand Guilhoti, licencié official de Lectoure, et les vicaires généraux, et de leur avis et volonté, et consentement du Révérend Père en Jesus-Christ notre Evêque de Lectoure ; et autres scavants, les vicaires généraux, pour le bien et utilité d'un chaqu'un des parties et de leurs successeurs, ont dit qu'afin que le culte divin s'augmente, ont convenu ensemble et transigé et accordé de la manière et avec les pactes suivants et cy bas écrit :

Digitized by Google

Premièrement led. Seigneur de Lasmartrex et M. l'archiprêtre ont convenu, transigé unanimement que ledit seigneur de Lasmartrex, tant pour luy que pour ses successeurs peut et pourra et sera libre et luy sera permis de faire et construire et faire construire dans ces appartenances dudit lieu ou territoire de Lasmartrex et sa terre, une église ou chapelle qui sera instituée de la Vierge Marie et instituée et construite à la louange de la glorieuse Vierge Marie, où il aura sa sépulture pour luy et pour ses successeurs et domestiques ; car ledit noble Damblard ne pouvant aller à la parroisse pour assister aux offices à sa parroisse de Saint-Pesserre, qui est fort éloignée, à cause des boues et des eaux, dans le temps de l'iver, a proposé et veut et s'est engagé d'établir un prêtre pour célébrer des messes dans la ditte chapelle, et luy fournir le nécessaire à sa vie et luy fonder et assigner, ont convenu entre parties : ledit archiprêtre et ledit seigneur par la permission, consentement et volonté du Révérend Père en Christ Notre Seigneur et Evêque de Lectoure, que ce même prêtre qui sera établi pourra, et luy sera permis de célébrer des messes dans la ditte chapelle, haultes et basses, et faire les autres offices divins, sans la permission dud. sieur archiprêtre, ny vicaire, ny ses successeurs, et sans l'avoir demandé ; pourra aussi bénir le pain, faire des prières ordinaires, les jours de dimanche, mander les faites, et ce qui se pratique tous les dimanches et fêtes, ayant préalablement appellé le Seigneur, et pourra faire les autres choses qui seurviennent,

Premièrement que le prêtre qui doit être étably ne pourra et ne luy sera permis d'administrer les Sacrements de baptême ny extrême-onction, dans lad. église ou chapelle et territoire de Lasmartrex, au Seigneur, ny à tous autres, mais bien les autres sacrements, scavoir de la confession et Eucaristie, du mariage et sépulture aud. seigneur et à sa famille et successeurs, sans la permission même dud. Archiprêtre, et non aux paroissiens dud. territoire, sans en avoir obtenu la permission, et le consentement dud. archiprêtre, et ne pourra en nulle manière administrer les Sacrements ausdits paroissiens qui regardent le vrai pasteur. Pour ce qui regarde les offrandes et les rétributions des messes, du pain et du vin desd. paroissiens de Saint-Pesserre, il ne pourra se les attribuer, ny frauder led. Archiprêtre en ses droits, en attirant les paroissiens dans lad. chapelle, ny le préjudicier en nulle manière, dans les fonctions qui regardent le vray pasteur, mais seulement les offrandes de la maison dud. Seigneur et de ces successeurs,

Digitized by Google

qui appartiendront aud. prêtre qui doit être étably dans lad. chapelle, ny ne pourra attirer les peuples au préjudice dud. archiprêtre. Pour ce qui est des autres offrandes, des vœux, des cierges de cire, des voiles d'argent, du vin et autres choses que les gens qui iront en dévotion porteront ou offriront dans lad. chapelle, seront communs entre led. Archiprêtre et le chapelin, et le partageront ensemble, à la réserve de l'argent qu'on donnera pour célébrer des messes dans lad. chapelle, il ne sera pas tenu d'en rendre compte et au moyen du revenu des offrandes ledit prêtre et l'archiprêtre tiendront laditte chapelle honnêtement ornée, couverte et y fourniront le luminaire ; que le prêtre qui doit être étably dans cette nouvelle création, jurera entre les mains dud. archiprêtre sur le *Te igitur* et *Croix* qu'il se comportera bien et fidellement dans toutes ses fonctions et quil luy rendra un bon, juste et fidel compte des offrandes quil recevra dans laditte chapelle et ailleurs, et luy remettra ce qu'il luy compète, ou à celluy quil députera, et que l'archiprêtre luy marquera le jour pour rendre led. compte de Lasmartrex, fondé pour le prêtre qu'il doit établir dans cette chapelle, donne et accorde par les présentes à l'honneur et révérence de la Vierge Marie, au prêtre qui sera étably, la vie et le nécessaire et non autrement, à cette condition quil sera obligé de se rendre officieux à l'égard du seigneur et des siens dans tous les cas licites et honnêtes, tant à la vie qu'à la mort ; quil enseignera les enfans dud. seigneur et de ses successeurs et leur inspirera de bonnes mœurs, autant quil pourra, et quil faira un *Memento* pour luy et pour ces successeurs, dans les messes qu'il célèbrera, qu'il reprometra sous la foy de s'en acquitter. — Le seigneur sera aussy tenu de jurer de fournir le nécessaire à ce prêtre et de faire construire une fois seulement, une maison jointe à lad. église pour la résidence dud. prêtre, où il sera tenu de résider et célébrer dans cette église une messe chaque dimanche, d'y bénir le pain, que le seigneur sera tenu de luy fournir et le vin qui sera nécessaire pour la communion de lad. chapelle, dy mander les fettes et prières ordinaires ; et chaque samedy y dira une messe à lhonneur de la Vierge Marie et aux fêtes seulement de l'année, aux fêtes de la Vierge Marie, de Saint-Jean-Baptiste et Evangéliste, de S. Ferréol et Ferrace, Barthelemy, Laurent, S. Martial, S. Eutrope, S. Michel, l'Exaltation de Sainte Croix, des SS. Innocens, de S. Thomas, S. Christophe ; et tous les premiers lundis de chaque mois et après chacune desdittes messes, faira l'absoute sur la sépulture dud. seigneur et ses subcesseurs ; se rézervant toutefois led. seigneur la nomination dud. prêtre et le

Digitized by Google

présentera tout comme ses successeurs, au seigneur Evêque de Lectoure pour en avoir *viza*. Se rézervant led. seigneur qu'il ne pourra résigner ny permuter lad. chapelle sans son consentement et de ses subcesseurs.

Lesdites parties se sont contentées desd. conventions faites et transigées ; et ont promis de les tenir sous lobligation, chacun de ses biens présens et à venir, sans y contrevenir ; et ce sont soumis aux rigueurs de justice et cours des officiaux de Lectoure, Auch et Toulouse, Condom et Agen. des juges de Loumagne, d'Auvillars et des seigneurs sénéchaux de Toulouse, d'Armaignac, l'une ne cessant pour l'autre, sans qu'ils puissent appeller les jugements desd. cours, et pour cella ont établi tels procureurs quil conviendra dans lesd. cours, quoyqu'ils soient absens, comme sils étoient présens ; à quoy ils ont consenty sous les obligations et renonciations susd. Ce qui a été et convenu dans la ville de Lectoure, le vingt-huitiesme jour du mois d'octobre de l'an mille quatre cent quatre-vingt-deux (1), régnant le très illustre Prince seigneur Charles par la grâce de Dieu, Roy de France, régnant, et le Révérend Père en Christ le seigneur Hugo, par la permission de Dieu, Evêque de Lectoure. — Présens l'illustre Bertrand Guillot, licentié, noble Géraud Amblard, seigneur de Mallevain au delà de la Garonne, Georges Lucas, clerc, habitans de laditte ville de Lectoure, appelés témoins des conventions faittes, et moy Bertrand Mathieu, notaire royal de la ville de Lectoure et ordinaire de l'Official, quy ay retenu le tout, et écrit de ma main en présence desd. tesmoins et parties. Ont signé avec moy, scavoir moy, Mathieu, notaire, Hugo, évêque de Lectoure ainsy signé ; Raymond de Saint-Paul, vicaire général de l'Evêque de Lectoure et tous les autres témoins.

Chanoine P. DUBOURG.

---

(1) Petite erreur de date : Charles VIII commença à régner le 31 août 1483. L'original est aux archives du Gers, série B.

Digitized by Google

LES PLAQUES DE FOYER

Anglaises, Flamandes, Françaises et Hollandaises dans le Sud-Ouest de la France

---

AVANT-PROPOS

Le *Mercure Galant* de 1705 offrit à la sagacité de ses lecteurs l'énigme suivante :

Mon corps est dur et plat, ma taille est inégale,
On me charge souvent d'un auguste blason ;
Quel sort plus glorieux ! Cependant on m'étale
Au pied d'un sombre mur : sage précaution.
Pendant l'été, je suis en certains lieux cachée,
Alors humble et froide, on me tourne le dos ;
Mais, en hyver, partout découverte, échauffée,
On vient, auprès de moi, conférer en repos.
Le feu, qui fait changer ma couleur naturelle,
M'altère lentement. Je tiens bon contre luy
Pendant un siècle entier, et ma substance est telle,
Que je conserve encor ce qui me sert d'appui.

Le mot de cette ingénieuse énigme est le contre-cœur en fer des cheminées ; et certes celui qui sut si bien le décrire, sans le nommer, était certainement un de ces doux poètes pour lesquels il n'est pas de bonheur qui vaille les molles rêveries au coin du feu, pendant les longues veillées de l'hiver. Si malgré les appareils de chauffage de plus en plus perfectionnés, nous aimons encore à nous reposer en rêvant devant la cheminée, celle-ci s'est tellement transformée que nous ignorons presque entièrement le contre-cœur célébré par le rimeur anonyme du *Mercure*. Les progrès du confort semblent l'avoir chassé pour toujours de nos cheminées, et en avoir fait une de ces pauvres choses désuettes et démodées qu'ignorent la plupart de ceux qui nous suivent dans la vie, et qui ont été, depuis longtemps, assez dédaigneusement abandonnées aux archéologues.

Digitized by Google

Ceux-ci, il est vrai, s'en sont emparés avec assez d'ardeur, ils les ont signalées, décrites, étudiées, et leurs travaux sont déjà assez considérables pour qu'on puisse se faire quelques idées justes sur un sujet dont on ne saurait soupçonner l'ampleur quand on ne l'a pas abordé soi-même. Si je ne fais pas erreur, c'est M. Bretagne qui, le premier, écrivit quelques vues d'ensemble sur les taques dont le Musée lorrain de Nancy avait déjà une fort importante collection (1). Puis M. Léon Germain mit en lumière les produits des forges de Cousance (2) ; un peu plus tard, il fit connaître les taques huguenotes et les taques jansénistes, de concert avec MM. Ch. Buvignier et Dannrheuter. Le comte de Marsy étudiait en même temps les contre-cœurs de la Normandie (3) ; mais ce n'est pas la bibliographie de cette jeune branche de l'archéologie que je veux écrire ; il suffit pour mes projets et aussi pour rendre un bien légitime hommage, de citer les études capitales du baron de Rivière, *Les Plaques de Foyer* (4), de M. Maxe-Walg, *l'Ornementation du Foyer depuis l'époque de la Renaissance* (5), en y joignant des opuscules moins importants des mêmes auteurs, de M. Barbier de Montaut et de M. Quarré Reybourdon, qui seront mis à profit et cités dans les pages suivantes.

Pour alléger celles-ci et leur permettre une allure plus libre, je grouperai, tout d'abord, quelques notions indispensables tant linguistiques que techniques, parce que j'ai le ferme propos d'aborder avec un esprit strictement

(1) *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorraine*, 1881, p. 267 et suiv.

(2) *Bullet. Monument.*, 1888, p. 5 et suiv., et *Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Archéologie de Bar-le-Duc*, 1888.

(3) *L'Ornementation du Foyer depuis l'époque de la Renaissance*. Caen, 1896, in-8°.

(4) *Bull. Arch. de Tarn-et-Garonne*, t. xx et xxi.

(5) *Bullet. Arch. du Comité des Tr. hist.*, 1895, p. 458 et suiv., et 1897, p. 329 et suiv

Digitized by Google

scientifique et en usant des méthodes les plus précises, un sujet traité jusqu'ici avec trop peu de préparation et de critique. Je ne me dissimule pas d'ailleurs les difficultés de l'entreprise; je sais fort bien que, comme tant d'autres, je verrai la paille dans l'œil d'autrui, sans me douter des poutres qui sont dans le mien ; du moins je n'aurai pas à me reprocher de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de mes faibles moyens pour amender et corriger mon travail, et de n'avoir pas eu le plus profond respect pour les archéologues vénérés dont j'ai pu, parfois, corriger quelques erreurs, grâce aux connaissances solides que j'ai acquises à leurs leçons.

Et, puisqu'il a été question de méthode, il faut encore ajouter ceci : ce travail n'a été dès l'origine qu'un recueil de fiches descriptives des contre-cœurs vus par l'auteur, dans les Musées d'Agen, de Cahors et de Montauban, ou dont il avait pu se procurer des photographies ; il ne doit pas perdre ce caractère, bien que ce cadre étroit ait été quelque peu élargi. Il doit rester essentiellement dans le domaine de l'observation directe, par conséquent se maintenir sur le terrain local, ou, pour mieux dire, dans le champ géographique qui a été exploré, champ qui ne déborde guère le territoire formé par les provinces d'Agenais et de Quercy.

Mais ce champ, si restreint sur la carte de France, se trouve, en fin de compte, avoir été alimenté par nombre de sources extérieures, lointaines, même étrangères. De là un élargissement d'horizon, qui n'a pas été sans surprendre celui aux yeux duquel il s'est graduellement déployé. Cela l'a contraint à étoffer et à commenter ses observations directes de considérations générales empruntées aux sources les plus diverses, à rapprocher de ses taques agenaises et quercynoises un assez grand nombre de plaques vues tant à Paris qu'à Londres, et en divers

Digitized by Google

lieux, tant de France que d'Angleterre ; cela l'a finalement contraint à résumer la majeure partie des résultats acquis par ailleurs, ainsi que les explications historiques et techniques inhérentes au sujet lui-même, pour que ses descriptions et ses observations se trouvassent raccordées par un lien logique et ne restassent pas, non pas comme une pâte sans levain, mais comme un levain sans pâte. Tous ceux qui ont éprouvé par eux-mêmes combien l'observation positive des faits bouleverse et vivifie la masse des théories, comprendront cette comparaison et le parti-pris méthodique de ce travail.

On s'est moqué, non sans raison peut-être, de l'aveugle acharnement de certains archéologues à arracher aux vieilles pierres un sens précis, didactique et propre à grossir les sentences d'un manuel, alors qu'absorbés dans cette préoccupation falote, ils ne sentaient rien de la haute poésie qui se dégage de ces mêmes pierres. Est-ce injuste malignité ? Je ne sais, et je me garderai d'en faire une trop attentive recherche. Mais, pour mon humble part, je ne voudrais pas écrire le mot : fin, au bout de ces longues pages d'analyses arides et de descriptions fastidieuses, sans déclarer, toute fausse honte à part, qu'il m'a semblé bien des fois, pendant que je les écrivais, sentir un grand souffle de haute et saine poésie passer au-dessus de ma tête. La plaque de foyer, c'est le foyer par excellence, et le foyer n'est-il pas, depuis l'aube de la civilisation, le centre et la vie de la famille elle-même ? Dans les bas-reliefs de ces plaques, entrevus à travers les flammes de l'âtre, n'y a-t-il pas la survie inconsciente des anciens petits dieux protecteurs, des humbles lares, que les vieux Romains honoraient par-dessus les grands dieux olympiens, que la culture grecque avait fait adopter à leurs hommes d'Etat et à leurs pontifes ? Sans doute on ne les a pas invoqués, sans doute on ne

Digitized by Google

leur a pas offert les libations sacramentelles ; mais, quand le chef de la famille avait fait choix d'une taque dont le sujet était d'accord avec sa foi religieuse, ses convictions politiques ou même avec ses goûts littéraires, est-ce que cette humble figuration, sortie de la forge voisine, ou apportée de régions lointaines, n'incarnait pas un peu des croyances et des passions de ceux dont les yeux la rencontraient sans cesse, quand les longues veillées de la mauvaise saison les groupaient en cercle frileux autour de la vaste et accueillante cheminée du bon vieux temps ?

« Objets inanimés, avez-vous donc une âme ? »

demande le poète hésitant. L'archéologue n'hésite pas ; il la découvre tout de suite, cette âme voilée des vieilles pierres et des vieilles plaques de cheminée dont les poètes n'ont guère entendu les enseignements, tantôt graves, tantôt plaisants, presque toujours mâles et sérieux, dont les humbles comme les superbes faisaient jadis, plus qu'on ne pense, un sujet de réflexions qui agissait, à la longue, avec une intensité que n'auraient pas produite des œuvres plus hautes et plus ambitieuses, mais dont la hantise eût été moins persistante.

Définition et Terminologie

« On appelle contre-cœur, dit M. Havard (1), la partie verticale du foyer située entre les deux jambages de la cheminée, et, par assimilation, on donne ce même nom à la plaque de métal qui décore généralement le fond de la cheminée. » Cette définition pêche en ce sens qu'elle néglige le rôle pratique de cette plaque de métal qu'on appliquait sur le contre-cœur essentiellement pour en protéger les pierres ou les briques de l'action du feu ; le rôle décoratif est venu par surcroît. Le ter-

(1) *Dictionnaire du Mobilier et de la Décoration*, t. I, col. 918.

Digitized by Google

me *contre-feu*, usité dans l'Ouest de la France, est donc plus exact quoiqu'il n'ait pas prévalu.

Le plus ancien exemple connu de l'emploi du mot contre-cœur se trouve dans les *Comptes Royaux* pour l'année 1548 : « *Item* a été faict ung contre cœur de feu de fonte, où est figuré un Hercullès, scellé avec huict grosses pattes ou contre-cœur de la cheminée qui est en la chambre de la Rayne » (1).

Le terme *contre-feu* se trouve dans une *Historiette* de Tallemant des Réaux dont nous parlerons ailleurs ; M. Havard en donne des exemples empruntés à divers inventaires des premières années du XVIIIe siècle, rédigés en Bordelais, Angoumois et Bretagne.

La plaque de fonte protectrice du mur du foyer s'est appelée de bonne heure *taque* dans l'est de la France, puisque M. Max-Werly (2) l'a trouvé dans l'inventaire du château d'Hattonchâtel, dressé en 1546, « où il est rapporté que presque toutes les cheminées possèdent deux andiers et une *taque de fer* ». Selon la juste remarque de M. Léon Germain (3), ce mot n'est pas propre seulement au patois de Lorraine et de Champagne : Lacurne de Sainte-Palage, le *Dictionnaire de l'Académie* et le *Dictionnaire de Littré* ont constaté sa qualité vraiment française. Ce mot a été d'ailleurs ortographié *tacque*.

En Flandre, le même objet s'appelait une *platte de feu ;* on trouvera plus loin la citation d'un texte de la première moitié du XVIIIe siècle, où ce terme a trouvé place.

Les Picards emploient de préférence la locution *clate* ou *clatre* pour désigner tant la plaque de fer que le contre-cœur de maçonnerie (4).

Maxe Werly a trouvé le mot *piatine*, dans le sud du département de la Meuse (5).

Dans le Lyonnais, le terme consacré était *bretaigne* et en

(1) Cité par M. Havard, *ibidem*., col. 919.
(2) *Loc. cit.* 1875, p. 464.
(3) *Bullet. Monument.*, 1888.
(4) Havard, *Diction.*, t. I, col. 839.
(5) Loc. cit. 1895, p. 459, note.

Digitized by Google

Quercy *truffé*. Nous nous occuperons de ce mot en décrivant les contre-cœurs en pierre de la région du Sud-Ouest.

Enfin, les expressions *plaque de cheminée* et *plaque de foyer* sont d'usage si courant qu'il n'est pas besoin de les étayer d'un texte précis. On est même autorisé à dire une *plaque*, puisque c'est le titre très bien compris d'une comédie patriotique en un acte, mêlée de vaudeville, par L. L. Lambert, qui fut représentée le 13 nivôse an II au théâtre du Vaudeville. Son titre complet est *La Plaque retournée :* un serrurier sans-culotte y apparaît comme un grand inquisiteur des taques décorées de sujets séditieux.

Théophile Gautier qui n'ignorait aucun terme propre s'est contenté, dans *l'Ame de la Maison*, de l'expression « la plaque armoriée aux armes de France, le long de laquelle monte en tourbillons la fumée » (1) ; et de celle de « plaque de fonte du fond de la cheminée » dans *la Toison d'Or*. Lamartine a nommé, lui aussi « une plaque de fonte du foyer » qui était retournée dans la grande salle de Milly, « parce que, sans doute, elle dessinait sur sa surface opposée les armes du roy » (2).

Procédés de Fabrication

A la fin de son mémoire, si souvent cité dans ces pages, M. de Rivière se loue d'avoir eu « la chance de trouver une matrice de plaque. Elle est, dit-il, en bois de chêne, le dessin est naturellement en creux. » (3).

Or, c'est une erreur capitale ; le vénérable archéologue a découvert un moule quelconque, mais non pas une matrice de plaque de cheminée, car ces matrices ne peuvent être qu'en relief. Une matrice, en effet, n'est pas un moule, car celui-ci doit être en creux ; elle sert à faire le moule et doit donc être forcément en relief. Mgr Barbier de Montault ne s'y est pas trompé, qui, décrivant un bas-relief en bois de l'abbaye de

(1) Les *Jeunes-France*, n° 306.
(2) Les *Confidences*, liv. III, chap. IV.
(3) L. C. 1893, p. 35.

Digitized by Google

Châtellier, s'empressa de déclarer « ce doit être le modèle d'une de ces plaques de fer, si communes alors, pour les foyers de cheminée ; notre tableau est la matrice sur laquelle a été prise l'empreinte pour le moule où fut coulée la fonte. » (1).

Les lecteurs que ces questions techniques intéressent, en trouveront le détail dans l'*Encyclopédie*, dont une planche (2) leur montrera un ouvrier occupé à imprimer dans le sable battu une matrice qui, retirée, laissera une empreinte en creux dans laquelle une étroite rigole conduira le métal en fusion. C'est le procédé dit *sur couche*, ou *à découvert* : il faut l'avoir bien compris pour se rendre un compte exact de la fabrication des taques les plus anciennes et des anomalies que présentent quelques-uns de ces contre-cœurs plus modernes. Nous nous réservons de revenir ultérieurement sur ces procédés, lorsque leur description deviendra réellement indispensable.

La plupart des archéologues, dont j'ai mis si souvent à contribution les travaux, ont mentionné quelques matrices de contre-cœur qui existent encore soit dans des musées, soit dans certaines fonderies. De mon côté, j'ai eu l'occasion d'en étudier un certain nombre dans l'usine de M. Lemoine, rue de la Fonderie, à Agen, qui les a achetées, il y a une trentaine d'années, avec le matériel d'une vieille usine métallurgique, aux environs de Fargues, en pleines landes du Lot-et-Garonne.

Ce sont de fortes plaques de bois dont la face sculptée est exactement pareille à ce que devaient être les taques qu'elles étaient destinées à produire. La face opposée est pourvue de deux fortes poignées en bois qui permettaient d'extraire la matrice du sable après qu'elle y avait imprimé son empreinte. La plupart sont enduites d'une épaisse couche de peinture à l'huile, dans le but de préserver le bois de l'humidité. Une ou deux sont formées d'une plaque de plomb solidement vissée sur un madrier ; une dernière, enfin, est formée d'une plaque

(1) *Bullet. Archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1893, p. 230.
(2) *Recueil des Planches*, etc., t. IV, pl. V, f. 4.

Digitized by Google

de fer, probablement une épreuve fondue très mince, également vissée sur un bloc de bois ; cette dernière représente un arabe en turban et manteau, la ceinture garnie de pistolets, Abd-el-Kader sans doute. Trois de ces matrices sont complètement modernes ; elles sont l'œuvre d'un ornemaniste agenais, M. Estrigos, mort il y a deux ans ; elles représentent : *le Combat d'un hulan et d'un mobile* ; *M. Thiers, libérateur du territoire ;* le poète agenais *Jasmin* debout, d'après la statue de Vital Dubray.

Une autre est du plus pur style troubadour des débuts de la Restauration, et représente, sous deux arcades pseudo-gothiques, un chevalier et un jeune garçon portant un enfant dans ses bras. De la même époque paraît être une taque représentant une sainte (Blandine ?) attachée à un poteau, avec trois lions autour d'elle. La martyre est d'une sculpture assez bonne, les lions sont absolument grotesques.

Les autres taques m'ont parues des tout premiers temps de l'Empire ; les principaux sujets représentés sont : une danseuse antique demi-nue, Mars et Minerve, la Justice, l'Amour appuyé sur son arc. Une seule de ces matrices présente un fronton triangulaire, le fronton de toutes les autres est un arc surbaissé.

Au moment de clore ces notes, M. d'Hauteville, procureur de la République à Agen, me communique une autre matrice de plaque de cheminée qu'il a acquise en Rouergue, il y a quelques années, mais qu'il sait de bonne source provenir du Quercy. Elle est toute petite : 0 m. 00 c. de hauteur sur 0 m. 00 de largeur. Le sommet est découpé en fronton ondulé.

La sculpture, très franche et fort bien conservée, représente le renard et la cigogne de la fable de La Fontaine. Une haute bouteille pansue est entre les deux animaux qu'ombrage un arbre rudimentaire. C'est un travail de la fin du XVIIIe siècle.

J. MOMMÉJA.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATION

Prise, le 19 décembre 1742, par le Chapitre de Saint-Caprais d'Agen

---

Dans son *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789* M. l'abbé Durengues a consacré une trentaine de pages au chapitre de Saint-Caprais d'Agen. Ce travail, dans son ensemble, est excellent et s'il renferme, par-ci par-là, quelques erreurs de détail, l'auteur en est un peu excusable, car la plupart de ces fautes sont le fait d'autrui ; le seul tort de M. l'abbé Durengues est de les avoir reproduites (1).

Le cadre de son ouvrage n'a pas permis à notre confrère d'écrire l'histoire complète de l'insigne collégiale de Saint-Caprais, nous désirerions cependant connaître à fond tout ce passé qui ne fut pas sans gloire et qui parfois s'est uni d'une manière si intime avec l'existence même de la ville d'Agen.

Pareil travail historique sera-t-il jamais mené à bien par un érudit courageux ? Nous le souhaitons vivement, mais sans trop oser l'espérer. Le principal obstacle qui s'opposerait à la réalisation d'une telle œuvre provient de la perte d'un grand nombre de documents, au premier rang desquels il importe de citer les délibérations capitulaires de cette collégiale. Cependant d'heureuses découvertes pourront un jour peut-être combler, en partie, cette grande lacune, si les chercheurs, toujours en éveil, ne laissent passer aucune occasion de faire connaître

---

(1) En note, à la page 16 de ce *Pouillé*, on lit que le sénéchal d'Agenais, qui fit une restitution en 1224, se nommait Cantallo ; c'est Tantalon qu'il aurait fallu dire. Le fief de Tantalon se trouvait à proximité de la ville de Bazas. Ce nom légèrement modifié existe encore au lieu dit à Tontolon.

A la page 17, aussi en note, il est dit que Saint-Pierre d'Aubiac appartenait à la mense capitulaire de Saint-Caprais. C'est une erreur. L'église d'Aubiac était placée sous le vocable de N.-D. et non point sous celui de S. Pierre. Il y avait plusieurs parts prenants aux dîmes de cette paroisse, en particulier le prieur de la Grâce d'abord et plus tard l'abbaye de Clairac quand ce prieuré lui eut été uni. Au lieu de Saint-Pierre d'Aubiac, c'est Saint-Pierre d'Aurignac qu'il eût fallu écrire. Nous avons dit dans la biographie de l'abbé Carrière que l'ancien nom de Roquefort était Aurignac.

Digitized by Google

au public les fragments qu'ils auront rencontrés au cours de leurs laborieuses investigations.

Favorisé nous-même par les circonstances, nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans les papiers de la famille de Raffin la copie d'une de ces délibérations. Nous allons la transcrire, d'abord pour prêcher d'exemple, ensuite pour mettre en lumière les curieux faits qu'elle relate. Et à cette occasion, — qu'on veuille bien nous en excuser, — nous essaierons d'ajouter à ces renseignements d'autres données puisées à diverses sources.

Et d'abord disons un mot de chacun des chanoines : Voici le prieur, c'est un homme dans toute la force de l'âge puisqu'il a 44 ans : il appartient à une vieille famille d'Agen et se nomme messire Marc-Antoine de Redon de Fontenille (1).

Sa riche prébende de prieur de Saint-Caprais n'est pas son unique ressource, si tant est que le roi lui ait déjà accordé l'abbaye de Saint-Pierre de Maurs au diocèse de Saint-Flour, en Auvergne. C'est à coup sûr un homme décidé à faire valoir ses droits, on n'en saurait douter en le voyant à l'œuvre.

Après le nom du prieur, en voici un autre qui figure bien souvent sur les listes des chanoines de Saint-Caprais, c'est celui de Chabrier. Il y a huit mois à peine, mourait subitement, frappé d'apoplexie, un membre de cette famille, un chanoine de Saint-Caprais, Me Jean-Pierre Chabrier ; il n'avait que soixante ans. C'était un jeune chanoine, si l'on remarque que la plupart de ses confrères moururent après 80 ans sonnés (2).

Malgré cette perte, le chapitre compte encore deux Chabrier. Celui qui marche immédiatement après le prieur porte le nom de Chabrier ancien, pour se distinguer de son homonyme connu sous celui de Chabrier jeune. L'ancien paraît être Pierre Chabrier qui mourut revêtu de ses fonctions de chanoine, le 5 septembre 1761 (3). Le jeune se démit de son cano-

(1) Il mourut le 3 mars 1761, à l'âge de 83 ans, et fut le lendemain inhumé dans l'église de Saint-Caprais d'Agen. (*Reg. par. de Saint-Caprais d'Agen.*)

(2) Il mourut le 14 avril 1742 et fut enseveli le surlendemain. (*Reg. par. de Saint-Caprais d'Agen.*)

(3) A sa mort il avait 87 ans. (*Reg. par. de Saint-Caprais d'Agen.*)

Digitized by Google

nicat l'an 1756 en faveur de François de Bonis, sous-diacre ; il se nommait Vincent (1).

S'il y avait deux Chabrier au chapitre, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu deux Redon ; puisque le document dont nous donnons la transcription affirme ce fait il est indubitable et nous l'enregistrons sans conteste avec le seul regret de ne pouvoir donner plus de détails sur ce point particulier.

Après Redon, le simple chanoine, vient Pierre-Etienne Molimart ; âgé d'environ 40 ans, il a devant lui une longue carrière à parcourir (2). C'est un homme charitable qui fera de son vivant d'importantes œuvres de bienfaisance (3). Le nom de Molimart est très connu au chapitre de Saint-Caprais puisque deux ans auparavant (25 juin 1740) un membre de cette famille, Bernard, y est mort à l'âge de 46 ans en possession d'un canonicat (4).

Maintenant nous avons devant nous un gentilhomme de vieille famille, c'est l'abbé d'Hauterive, ainsi appelé de la terre où il a vu le jour le 25 mars 1684. Il appartient à la famille de Raffin et, comme son père, il porte le prénom de Jean.

Sa mère, Clémence de Villemon, dame de Laroque-Timbaut, descend d'une famille de robe fort considérable (5).

A côté de l'abbé d'Hauterive, déjà vieux, voici un jeune chanoine qui s'honore du titre de conseiller au Parlement de Bordeaux, c'est Me Guillaume Monforton. Il faut croire que cette double charge de magistrat et de chanoine n'est pas trop lourde pour Monforton, attendu que cet ecclésiastique semble porter allègrement son fardeau et paraît destiné à vivre encore longtemps (6).

---

(1) Arch. de Lot-et-Garonne, fonds de l'Evêché d'Agen, A. 39, fol. 123 verso.

(2) Il mourut à l'âge de 87 ans, le 31 mars 1788, revêtu de sa charge de chanoine. (*Reg. par. de Saint-Caprais d'Agen.*)

(3) Voir aux arch. de Lot-et-Garonne, B. 167, 180, 185.

(4) *Reg. par. de Saint-Caprais d'Agen.*

(5) Généalogie manuscrite de la famille de Raffin, par Joseph Beaune, ancien magistrat. Nous avons l'intention de publier ce travail avec des corrections et des additions.

(6) Il mourut dans la ville d'Agen le 22 septembre 1778, après être parvenu à 84 ans. (*Reg. par. de Saint-Caprais d'Agen.*)

Digitized by Google

Presque au dernier rang arrive le curé de Saint-Caprais, il se nomme Marc-Antoine Douzon. Cet ecclésiastique possède sa cure depuis douze ans (1). A ses deux titres de curé et de chanoine il ajoute encore celui d'archiprêtre. C'est, selon toute vraisemblance, un excellent administrateur. Il note avec soin, sur ses registres paroissiaux, les détails qui pourront servir à ses successeurs, tels que ceux relatifs à la visite épiscopale faite dans son église le 15 mars 1742. Grâce à lui, nous savons comment se célébraient les funérailles des chanoines de Saint-Caprais. La levée du corps était faite par le curé, mais l'office était chanté par les chanoines (2).

De Chabrier jeune qui clôt la liste des chanoines présents nous ne dirons plus rien, les renseignements déjà donnés sur son compte étant plus que suffisants.

Le chapitre se composant du prieur et de dix chanoines, il s'en suit que trois de ces derniers ne prirent point part à la querelle et se trouvèrent absents, par amour de la paix ou pour tout autre motif. Nous ignorons les noms de ces trois dissidents. Henri Argenton ne pouvait appartenir au chapitre, car il n'avait alors que 19 ans.

Tels étaient les chanoines que nous allons voir aux prises. L'occasion de la querelle ne fut pas une mesquine question de préséance ; il s'agissait d'une affaire liturgique de la plus haute importance. Fallait-il abandonner le bréviaire romain dont le clergé d'Agen faisait usage depuis le concile provincial tenu à Bordeaux en 1582 (3) et devait-on le remplacer par le nouveau bréviaire de Paris édité par ordre de l'archevêque, Gaspard de Vintimille-du-Luc ?

La question fut posée en plein chapitre, nous ne savons d'après quelle initiative. Il y avait alors sur le siège épiscopal

---

(1) Arch. de Lot-et-Garonne, fonds de l'Evêché d'Agen, II. 108.

(2) Voir, çà et là, dans les registres paroissiaux de Saint-Caprais d'Agen. Il résigna sa cure en faveur de Daubas (1751) et mourut, le 5 décembre 1787, à l'âge de 88 ans, suivi dans la tombe un an plus tard par Claude Douzon de Lalande, aussi chanoine de Saint-Caprais (31 octobre 1788). Voir : *Reg. par. de Saint-Caprais d'Agen.*

(3) *Les Livres liturgiques de l'Eglise d'Agen*, publications d'A. Magen.

Digitized by Google

d'Agen un homme d'un grand savoir et de beaucoup d'esprit, mais faible de caractère. Cet évêque se nommait Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes. Est-ce à la demande de ce prélat que la question de changement de bréviaire fut agitée au chapitre de Saint-Caprais ? S'il en était ainsi, n'y aurait-il pas lieu de penser que la même question fut également posée au chapitre de Saint-Etienne ?

L'initiative à prendre revenait de droit à l'évêque, il nous paraît donc plausible d'admettre que les chanoines de Saint-Caprais furent consultés par leur évêque et nous sommes incliné à croire que les chanoines de la Cathédrale furent également priés de donner leur avis sur la même affaire.

Cependant, il y a place pour une opinion contraire à la nôtre. Il se pourrait très bien que, se prévalant de leurs grands privilèges, de l'usage dans lequel étaient leurs devanciers, avant 1582, d'avoir un bréviaire qui leur fut propre, les chanoines de Saint-Caprais aient résolu d'admettre le bréviaire de Paris et cela en vertu de leur seule autorité.

Si le document reproduit plus loin ne permet pas de savoir à quelle opinion se seraient rangés les trois absents, il nous fait cependant connaître que les sept chanoines présents à l'assemblée étaient tous d'accord pour l'acceptation du bréviaire de Paris, tandis que le prieur était implacablement hostile à cette innovation.

Quand cette question fut mise sur le tapis, au lieu de colliger les voix, comme c'était son devoir, le prieur quitta subitement l'assemblée. Etait-ce mauvaise humeur ou simple manœuvre de sa part pour empêcher l'entreprise d'aboutir ? Les deux suppositions paraissent vraisemblables.

Toujours est-il que, demeurés seuls, les sept chanoines ne se tinrent pas pour battus et prirent une délibération favorable à l'adoption du bréviaire de Paris.

En apprenant ce qui s'était passé, le prieur porta l'affaire devant le sénéchal d'Agen. Il réclamait l'annulation de la délibération prise en son absence, attendu qu'en vertu d'une transaction réglant les droits respectifs du prieur et des chanoines, toute question d'importance majeure devait, pour être tranchée, réunir l'unanimité des suffrages.

Digitized by Google

Naturellement, les adversaires du prieur soutenaient qu'en l'occurance l'unanimité des suffrages n'était pas requise.

Après mûre réflexion, prieur et chanoines reconnurent que l'affaire était douteuse et qu'il valait mieux se consulter aux frais du chapitre sur le point en litige. En attendant, le prieur devait renoncer à son procès et les choses devaient être maintenues dans leur état premier.

De ce fait, le changement de bréviaire se trouva retardé au chapitre de Saint-Caprais. Malheureusement, l'évêque d'Agen n'imita pas la ferme résistance du prieur, il se laissa gagner par l'exemple de ses collègues dans l'épiscopat et, comme tant d'autres évêques de France, il brisa témérairement l'un des liens qui unissaient son diocèse à celui de Rome (1746).

Du mercredi 1742, chapitre ordinaire tenu dans le lieu capitulaire de l'insigne église séculière collégiale Saint-Caprais d'Agen, issue de matines, y étant capitulairement assemblés au son de la cloche : vénérables MM. de Redon, prieur, Chabrier ancien, Redon, Molimart, d'Hauterive, Monforton, Douzon et Chabrier jeune, chanoines, faisant tant pour eux que pour MM. les absens.

Suivant l'ordre, M. Redon entrera dimanche prochain en sa semaine.

MM. Chabrier ancien, Molimart, d'Hauterive, Monforton, Douzon et Chabrier jeune, chanoines, ont dit qu'il fut par eux pris une délibération en date du 5 du présent mois intitulée « *Continuation du chapitre pour l'acceptation du bréviaire de Paris* ».

Et d'autant que M. le prieur, qui n'avait pas voulu assister à cette délibération pour raison du dit bréviaire, a formé son acte d'opposition et en conséquence assigné lesdits sieurs chanoines en la cour sénéchale d'Agenois pour faire casser et biffer ladite délibération, comme la prétendant contraire à ses droits et prérogatives, ce qui alloit occasionner un grand procès entre les parties, auquel d'un commun accord les dites parties voulant obvier : il a été délibéré que les dits sieurs chanoines n'ont prétendu en aucune manière nuire aux droits dudit sieur prieur, ni aller contre la transaction de 1698 qui les établit tous.

Comme aussi ledit sieur prieur a dit et déclaré n'avoir prétendu

Digitized by Google

aller contre les droits du chapitre en levant la séance avant d'avoir colligé les voix et suffrages sur la matière mise en délibération.

Et attendu ces déclarations réciproques, led. sieur prieur renonce à l'acte d'opposition par luy faite le douzième du courant et à l'assignation donnée aux dits sieurs chanoines pardevant le sénéchal.

Comme aussi les dits sieurs chanoines déclarent consentir que ladite délibération du 5 du présent mois demeure comme non avenue, de nul effet et valeur et que les choses resteront, tout comme les parties, dans le même état qu'elles étaient auparavant, renvoyant à délibérer sur la matière portée par la dite délibération du 5 de ce mois jusques à ce qu'on ayt eu une connoissance parfaite du sens de l'article de la transaction qui semble exiger l'unanimité des suffrages en pareil cas, sur laquelle il leur sera loisible de se consulter aux despens du chapitre.

En conséquence les dits sieurs prieur et chanoines présens au présent chapitre ont signé :

L'abbé De Redon, prieur, Chabrié, Redon, Molimart, d'Hauterive, Monforton, Douzon et Chabrié jeune.

Tel est ce curieux document, puisse-t-il être suivi de beaucoup d'autres semblables !

J.DUBOIS.

Digitized by Google

NOTRE-DAME DE PEYRAGUDE

Dans un très curieux article intitulé *Plumes et coquillages héraldiques* paru dans la *Revue de l'Agenais*, numéro de septembre-octobre 1909, M. Momméja, à propos des armoiries de la ville de Penne, écrivait : « Précisément le pèlerinage de N.-D. de Peyragude venait de s'établir au centre même de la vieille cité qu'avaient saccagé Simon de Montfort et Blaise de Monluc. »

Cela n'est pas exact. Il fallait écrire « le pèlerinage venait *d'être rétabli* ». Cette dévotion existait en effet depuis de longs siècles. J'espère un jour pouvoir plus longuement m'occuper de l'histoire de ce sanctuaire et des autres petits centres de pèlerinage en l'honneur de la Sainte Vierge qui existent en Agenais. Je me contenterai aujourd'hui de prouver que la chapelle de Notre-Dame de Peyragude remonte au moins au XIVe siècle.

Le 20 juin 1592, l'évêque d'Agen Nicolas de Villars visitait Penne. Nous lisons dans le procès-verbal de cette visite : « L'église de N.-D. de Peyragude tesmoigne par ses grandes ruines et situation avoir esté ung lieu de grande dévotion, mais irréparable. Les tumbeaux de la maison de Lustrac y estoient dans une chapelle. Il y avait ung grand escalier de pierre de trente ou quarante marches au dessoubz du château de Penne

Dans une *Notice religieuse sur Penne et sur Notre-Dame de Peyragude* (*1844*), M. l'abbé Delrieu nous affirme que, le 19 mai 1596, Vincent Bilhonis fondait, par son testament, une messe avec diacre et sous-diacre, qui devait se chanter à perpétuité dans l'église Notre-Dame de Peyragude.

A la fin du XIVe siècle, en 1383, « les estatutz de la confrérie du Sainct-Esprit ordonnant que le jour des octaves du Corps de Dieu tous les confrères de cette confrayrie soient ensem-

Digitized by Google

bléz de grand matin en l'eglize du Mercadiel por ouyr une messe basse des dictes octaves et gagner le pardon et indulgence données et octroyées par Notre Saint Père le Pape, et après doibvent aller en la procession ouyr une messe haulte à diacre et subdiacre en lesglize Notre-Dame de Peyragude, laquelle se dira à l'honneur, révérance et louange de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Notre-Seigneur, priant à luy et suppliant por tous les confreres de ceste confrérie quy les vouloit garder et défendre de tous perilz et maulx, impétrer mercy et la grâce du Sainct-Esprit avec son benoit filz avec laquelle grâce ilz puissent fayre œuvres bonnes et services plaisant à Dieu... item, que chasque confraire est teneu de offrir suivant son pouvoir maille petite en la messe de Notre-Dame en l'esglize de Peyragude » (1).

Onze ans plus tôt, en 1372, les *Regesta* de Grégoire XI nous attestent que l'église de Notre-Dame de Peyragude (B. Maria de Petra acuta) était, à cause des guerres, en partie dévastée, ses revenus bien diminués (2).

Les quelques documents qui précèdent prouvent que la dévotion à Notre-Dame de Peyragude est plus ancienne que le XVIIe siècle. Un peu oubliée pendant les guerres de religion qui détruisirent la chapelle, cette dévotion reprit avec plus de ferveur après la peste de 1652.

J.-R. MARBOUTIN.

---

(1) *Notice religieuse sur Penne et sur N.-D. de Peyragude* avec gravures. Agen-Noubel, 1844. P. 33 et 34.

(2) *La Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, par le P. Henri Denifle. T. II, p. 644.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

L'Ecole secondaire, le Collège et le Lycée d'Agen (1805-1893), par M. L. Bordes, professeur au lycée Bernard Palissy. — Agen, imp. Laborde, 1909, in-8° de 68 pp.

On aime, au déclin de la vie, à évoquer les souvenirs de la prime jeunesse. On prend plaisir à se rappeler les joies issues d'un fait souvent insignifiant, les chagrins causés par le passage d'un nuage, les premiers bonheurs, les premières larmes. Et ces images, qui se pressent dans la mémoire au seul contact d'un nom oublié tout à coup prononcé, d'un objet très ancien par hasard entrevu, d'une simple date, sont bien plus chères encore lorsqu'on les retrouve ayant pris corps dans des pages parées de toutes les grâces de la forme, de toutes les élégances du style. Roses d'antan fanées, qu'une baguette magique fait refleurir ; parfums subtils envolés, qu'une brise printanière ramène aussi pénétrants qu'aux premiers beaux jours !

Ces émotions, nous venons de les ressentir en parcourant l'étude que M. L. Bordes a consacrée au Collège et au Lycée d'Agen ; suite naturelle, écrit-il dans sa préface, — ce dont nous le remercions sincèrement ici, — de la monographie que nous-même avons écrite sur l'ancien Collège d'Agen avant la Révolution (1). Etude d'autant plus attachante pour nous qu'elle nous rappelle l'époque de la transformation du Collège en Lycée impérial, dont nous avons été le témoin et qui constitue le fait le plus saillant de l'existence de notre établissement d'enseignement secondaire, durant tout le cours du XIX° siècle. Transition mémorable, qui s'opéra, en 1858, entre la vie calme et monotone du vieux Collège, figé dans ses salles étroites, ses cours sombres et mélancoliques, et l'existence toute différente, plus jeune, plus exubérante, du nouveau Lycée, dont la façade élégante et majestueuse, les classes claires et aérées, les préaux spacieux, contrastaient si fort avec l'aspect de l'ancien couvent des Carmélites.

(1) *Notice sur le Collège d'Agen depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (1581-1888). Agen, imp. Lamy, 1888, in-8° de 133 pp.

Digitized by Google

Et quel changement subit dans le personnel comme dans la méthode d'enseignement ! Ce ne sont plus les vieux professeurs dogmatiques, guindés et moroses, répétant chaque année leurs mêmes leçons surannées. C'est toute une pléiade de jeunes et brillants professeurs, envoyés par Duruy, le plus grand peut-être des ministrés de Napoléon III, pour donner au nouvel établissement tout l'éclat, tout le prestige nécessaires à son succès et à son bon fonctionnement.

C'est *de Treverret*, professeur de rhétorique, sorti premier de l'Ecole normale, « brillant professeur, lecteur délicieux, conférencier « prêt à répondre à tous les appels, à la bonté trop facile duquel « les élèves se plaisaient à arracher la lecture des plus belles « pages de nos classiques. »

C'est *Thenon*, professeur de seconde, « qui arrivait de l'Ecole « d'Athènes et apportait avec lui l'attrait d'un séjour prolongé en « Orient ».

C'est *Jacoulet*, professeur d'histoire, à la méthode impeccable, à la diction élégante, devenu depuis inspecteur général de l'enseignement primaire et directeur d'une école normale à Saint-Cloud.

C'est *Bosseux*, professeur de quatrième, fin lettré, épris de toutes les grâces d'Horace et de Virgile.

Et encore : *Stouff* et *Durrande*, professeurs de mathématiques, le premier sorti comme les autres de l'Ecole, le second, enfant de la Garonne, depuis doyen de la faculté des sciences de Poitiers ; *Gernez*, blond comme un albinos, professeur de physique, rappelé moins d'un an après à l'Ecole normale comme agrégé préparatoire de physique et remplacé par son camarade *Fron*, naguère encore météorologiste titulaire au Bureau central ; *Picou*, à qui l'on confia, malgré sa jeunesse, la chaire de philosophie ; sans oublier *Soldat*, le bon vieux Soldat, professeur lui aussi de mathématiques, qui, seul de tous les anciens maîtres du vieux Collège, avait surnagé dans le naufrage général.

« Ce sont ces jeunes gens, écrit avec juste raison M. Bordes, qui « par leur entrain, par l'élévation et le brio de leur enseignement, « donnèrent au Lycée, dès le début, le vernis et le bon renom qu'il « a toujours conservé depuis lors. » Camarades de la première heure, tous ces jeunes normaliens ne se quittaient pas. « Alors com- « mença toute une série de soirées intimes, où Thenon contait ses « voyages en Grèce et en Asie. L'Ecole d'Athènes avait encore ce « prestige que le passage d'un About et d'un Beulé lui avait donné,

Digitized by Google

« et Thenon était une personnalité déjà attirante. Musicien de talent « comme Durrande, il charmait les soirées du petit cénacle. Quel- « ques Agenais s'étaient joints à eux. Adolphe Magen était de tou- « tes leurs causeries, et, jusqu'à ses derniers jours, rappelait, avec « un plaisir qui n'était pas sans une certaine fierté, qu'il avait été « et qu'il était encore leur ami. »

Pour nous qui les avons connus, qui de 1858 à 1863 avons été leur élève, nous ne saurions dire combien justes sont les appréciations de leur aimable continuateur, M. L. Bordes, et combien grande est notre reconnaissance envers lui pour le sympathique et durable monument qu'il vient d'élever en leur honneur.

Mais ce n'est pas seulement par le charme des souvenirs que se recommande la brochure de M. Bordes. Très complète au contraire, très détaillée, très documentée elle se présente sur la période antérieure, celle qui comprend l'Ecole Secondaire, laquelle fit suite, on le sait, à l'Ecole Centrale, « cet essai malheureux, mais bien ori- « ginal, d'un enseignement large et très moderne », dont M. R. Bonnat, archiviste départemental, prépare en ce moment l'histoire complète, et dont nous n'avons pu qu'esquisser les grandes lignes comme sortant du cadre que nous nous étions imposé (1).

Tout aussi malheureux d'ailleurs fut cet essai d'enseignement secondaire à Agen, de nombreuses écoles privées, notamment les pensions Delmas, Boé, Lanes, etc., ayant fait une concurrence acharnée à l'Ecole communale officielle, installée, le 24 pluviôse an XIII, dans les vastes locaux de l'ancienne Maison du Refuge, rue Saint-Martial, et ce, malgré les efforts de son directeur Delsoert, ci-devant de Lalaurencie. L'Ecole secondaire ne dura que deux ans (1805-1807).

Supprimées dans toute la France par décret impérial du 17 mars 1808, les Ecoles Secondaires furent remplacées par des Collèges, créés par le grand maître de l'Université impériale, Fontanes, sur le modèle des anciens collèges royaux, mais en y introduisant de nouveaux éléments. Agen eut le sien dès 1809. Il fut installé dans le couvent des Carmélites, vaste, confortable, presque au centre de la ville, et dont les bâtiments, les trois cours, la chapelle, ce bijou, couvert de fresques, rehaussé par le chœur, « une mer- « veille du plus pur style Louis XV, tel que purent le rêver les

(1) *Notice sur le Collège d'Agen, op. cit.*, p. 81-93.

Digitized by Google

« grandes dames qui se retiraient dans le couvent, après avoir ad-
« miré la somptuosité de Versailles » et décoré du ravissant tableau de sainte Thérèse en extase, qui s'y trouve encore, constituèrent un ensemble des plus convenables.

C'est là que, de 1811 à 1821, pontifia, comme principal, l'ancien oratorien, l'abbé Laurent Roche, « ce petit homme vif, propret,
« écrit Ad. Magen, tout de noir vêtu, en habit et culottes courtes,
« auquel il ne manquait que des boucles aux souliers pour figurer
« un tabellion de comédie, comme on les voyait au dernier siècle », et qui, par ses connaissances approfondies, son habileté, son savoir-faire, sauva à plusieurs reprises la situation et assit définitivement le Collège d'Agen sur des bases solides et stables.

M. L. Bordes étudie longuement sa gestion, et il entre dans les plus grands détails sur l'organisation technique et financière du Collège, son enseignement, les noms et les aptitudes de ses professeurs, la vie surtout qu'on y menait, peu récréative. « On sortait
« peu. Dès qu'au lendemain de la Toussaint, la porte s'était refer-
« mée derrière le pauvre interne, il en avait pour dix longs mois
« de travail ininterrompu et monotone. A peine, pendant deux ou
« trois jours au premier de l'an, et pendant une semaine à Pâques,
« lui permettait-on de revoir sa famille. L'idéal, pour les universi-
« taires d'alors, eut été de supprimer toutes les sorties. »

Combien différente la vie de nos jours, où « nos sorties multi-
« pliées, notre discipline où l'on ne connaît plus ni le sequestre, ni
« la marche au pas, ni le silence en dehors des heures de travail,
« ont apporté à l'existence de l'écolier un adoucissement qui atté-
« nue la joie des sorties. Il n'est pas rare aujourd'hui l'interne qui
« envisage sans trop d'effroi les dix mois de travail. »

Et c'est ainsi qu'année par année M. Bordes est amené à raconter les événements saillants qui se sont produits sous ces toits hospitaliers, où ont défilé, depuis plus d'un siècle, cinq générations age naises, « où, tous les ans, le conseil d'administration approuvait les
« mêmes comptes, où les rapports sur l'état moral du Collège se
« succédaient toujours satisfaits et toujours monotones. » Enfin, arriva le moment où, par la vigilance du gouvernement impérial, le Collège fut transformé en lycée, où la chenille devint papillon.

Et c'est une occasion pour l'auteur de consacrer son dernier chapitre à l'éclosion et au progrès, toujours croissant, du lycée de garçons, faisant principalement ressortir la bonne administration de deux de ses plus éminents proviseurs, MM. Catuffe et Rousselot ;

Digitized by Google

jusqu'au jour où, hantée par la folie des grandeurs et des prodigalités, (M. Bordes ne le dit pas), la municipalité Agenaise crut devoir transformer en lycée de filles l'immeuble de la rue Saint-Jérôme, et porter au loin, ce qui était une lourde faute, dans les champs de Jayan et de Jacquelot, le nouveau lycée de garçons, dont les proportions beaucoup trop grandes pour le nombre d'élèves allaient considérablement grever le budget municipal, alors que la nécessité d'une telle construction ne se faisait nullement sentir.

En cette année 1883, M. L. Bordes a cru devoir arrêter son récit. Ecrit dans ce style clair, net, sans emphase, qui lui est familier, il comble, dans l'histoire de l'enseignement public en Agenais, une lacune que nul, mieux que lui, n'était apte à bien remplir.

PH. LAUZUN.

***

Le suffrage féminin en Angleterre et les Suffragettes, par Jean de la Jaline. — Librairie Georges Roustan, Paris.

C'est en Angleterre que se livrent les grandes batailles de la civilisation ; c'est dans les élections britanniques que tôt ou tard se décidera définitivement la victoire du principe électif ou du principe héréditaire, de la protection ou du libre échange ; c'est encore dans le seul pays où les citoyens affranchis de toute contrainte administrative, sont libres de voter suivant leur conscience, que les droits politiques des femmes seront rejetés comme une dangereuse chimère ou consacrés comme un dogme du droit public européen. La solution des deux premières de ces questions importantes entre toutes pour l'avenir des peuples modernes, ne saurait se faire longtemps attendre, elle vient d'être ajournée à la suite d'une rencontre acharnée et en réalité indécise, mais elle s'imposera fatalement à brève échéance, après la dissolution d'une Assemblée où les éléments d'une majorité homogène et stable feront défaut.

Il ne semble pas, au contraire, que malgré les clameurs des *suffragettes*, la question de l'égalité politique des deux sexes soit à la veille d'être inscrite en tête des programmes des candidats qui se disputeront les voix des électeurs du Royaume-Uni. Le problème n'est pas encore tout à fait mûr, il ne viendra qu'après que les électeurs auront statué sur la Chambre des lords et sur le libre change, mais les femmes auront leur tour et si elles triomphent dans les

Digitized by Google

Iles Britanniques, elles ne tarderont pas à conquérir le continent. C'est en effet la vieille Angleterre qui a fourni le modèle des institutions politiques aujourd'hui adoptées par presque tous les peuples de l'univers. Ce n'est pas qu'elles n'aient causé des déceptions, mais elles sont d'origine anglaise et il n'en faut pas davantage pour qu'elles soient admirées comme des merveilles de sagesse, et si la *Mater Parlamentorum* accorde le droit de suffrage à la plus aimable moitié du genre humain, tous les pays du globe où fleurit le régime parlementaire s'empresseront de suivre cet exemple venu de haut. La Grande-Bretagne est aujourd'hui gravement menacée dans sa suprématie commerciale par la concurrence allemande mais elle a conservé le monopole des exportations politiques.

Ceux qui désireraient suivre avec attention les péripéties d'une campagne dont les conséquences ne se feront pas sentir seulement en Angleterre mais auront, à très bref délai, un contre-coup sur le continent européen, trouveront dans le livre de M. Jean de la Jaline des renseignements du plus haut intérêt. Les recherches historiques de l'auteur du *Suffrage féminin en Angleterre*, ont mis en lumière une vérité que le plus grand nombre des partisans des revendications politiques des femmes se gardent bien d'invoquer, surtout dans les pays où les institutions du moyen âge ne sont pas en faveur. A l'époque féodale, sous l'influence des principes de la chevalerie qui protégeaient les faibles, les femmes anglaises avaient les mêmes droits que les hommes. Elles prêtaient et recevaient l'hommage, elles tenaient des cours de justice, elles remplissaient les charges attachées à leur titre ou à leur fief. Il va de soi que ces privilèges ne leur étaient pas accordés sans compensation ; les femmes étaient tenues de toutes les obligations que les lois de la féodalité imposaient au vassal envers son suzerain. Elles devaient au roi le service militaire et lorsqu'elles étaient pairesses de leur propre chef, elles devaient se rendre aux réunions du Parlement. Il est vrai que soit pour accompagner le souverain à la guerre, soit pour l'assister de leurs conseils dans les Cours de justice ou dans les délibérations sur les affaires de l'Etat, elles avaient coutume de se faire représenter par un délégué, mais c'était une faculté dont elles étaient libres d'user à leur guise et non une obligation imposée à cause de l'incapacité de leur sexe.

Au-dessous des pairesses les « Femmes de Comté » avaient le droit de nommer elles-mêmes les députés qui représentaient au Parlement les bourgs dont elles étaient propriétaires, celles qui avaient

Digitized by Google

droit de cité dans les villes, pouvaient siéger dans les assemblées municipales et enfin sous le règne de Henri III, les femmes furent admises à voter pour le Parlement. Ajoutons bien vite que ce droit ne leur était accordé qu'à certaines conditions et ne leur était pas universellement reconnu dans tout le royaume, mais il n'en reste pas moins vrai, qu'au treizième siècle, dans un très grand nombre de villes d'Angleterre, les femmes jouissaient du droit d'électorat politique et du droit d'électorat municipal. Aussi de nos jours, lorsque les suffragettes se mettent en campagne dans les rues de Londres pour proclamer le principe de l'égalité absolue des deux sexes devant les urnes de scrutin, ce n'est pas une conquête qu'elles poursuivent, c'est une réintégration.

D'ailleurs, les femmes anglaises n'avaient pas attendu l'entrée en scène des amazones de l'émancipation pour revendiquer, pied à pied, avec une persévérance toute britannique, les droits dont elles avaient été dépouillées par la subtilité des légistes du dix-septième et du dix-huitième siècle, imbus des idées des jurisconsultes romains, et par le libéralisme étroit et doctrinaire des hommes d'Etat du temps de Guillaume IV et des premières années du règne de Victoria. Jamais la cause de l'émancipation féminine ne parut plus désespérée qu'en 1835. Une clause de la loi sur les Assemblées municipales avait expressément réservé au sexe masculin l'exercice du droit de suffrage. Les femmes complètement exilées de la vie politique ne commencèrent à reconquérir du terrain qu'à partir de 1870, mais depuis quarante ans, elles n'ont pas cessé de faire des progrès. Maintenant, elles prennent part aux élections des Conseils municipaux, des Conseils de Comté, des Conseils de District urbains et ruraux, des Conseils de paroisse, des Comités des Gardiens des Pauvres et des Comités scolaires. Ajoutons que pour toutes ces assemblées, elles ne sont pas seulement électrices mais qu'elles sont éligibles. Aujourd'hui, dans la Grande-Bretagne, une femme peut être Présidente d'un County Council et mairesse d'un bourg. Il ne reste plus donc aux Anglaises que l'électorat politique à enlever de haute main. A la vérité, jusqu'à ce jour, les femmes mariées n'ont pas profité de ces conquêtes sous prétexte qu'elles étaient suffisamment représentées par leurs époux mais par la brèche où ont passé les vieilles filles, toutes les autres femmes passeront à leur tour.

Un nouveau siège se prépare et ce seront les suffragettes qui donneront l'assaut. M. de La Jaline se montre, à notre avis, bien sévère

Digitized by Google

pour les héroïques gamineries de cette avant-garde qui pour faire triompher les revendications de son sexe, ne craint pas de s'exposer à l'amende et à la prison. Les Anglais admirent lady Cholmondeley qui pour s'acquitter de ses devoirs féodaux envers sa souveraine se fit armer chevalier, « la vaillante Dame du Cheshire », comme l'appellent les habitants du comté où son nom est resté populaire, était en réalité une suffragette égarée sous le règne d'Elisabeth. Seulement, elle vivait à une époque où les couronnes de l'héroïsme et les palmes du martyre n'étaient pas à aussi bon marché que de nos jours.

Les manifestations exubérantes d'un escadron de vieilles filles qui ont conservé l'exaltation et la foi des premières années de leur adolescence, ne sauraient évidemment compromettre une cause dont les partisans peuvent invoquer des arguments sérieux.

« Il ne viendra à l'idée d'aucun homme sensé, dit M. de La Ja-
« line, qu'une femme instruite et intelligente n'ait mille fois plus
« de titres que son cocher, son valet de chambre ou son jardinier à
« émettre une opinion sur un membre du Parlement. »

Evidemment, il ne saurait être question d'opposer aux revendications féminines, une fin de non recevoir péremptoire dans un pays comme l'Angleterre, où les femmes reçoivent la même éducation que les hommes et en profitent mieux, pas plus qu'il n'est permis de contester leurs aptitudes politiques dans la patrie de la reine Elisabeth et de la reine Victoria.

Dans les Républiques de l'antiquité où un homme était avant tout un soldat, on comprend que les femmes étant incapables de porter les armes, fussent exclues de toute participation directe au gouvernement de l'Etat, mais dans la civilisation moderne, la guerre a fort heureusement cessé d'être la condition normale du genre humain ; elle est de plus en plus rare et le service militaire tend de plus en plus à devenir facultatif comme en Angleterre ou de courte durée comme dans la plupart des pays du continent européen.

Le citoyen n'est plus qu'un soldat intermittent, qui ne passe sous les drapeaux qu'un petit nombre de mois de sa vie, mais en revanche il est un contribuable dont les charges grandissent d'année en année. Les femmes payent les mêmes impôts que les hommes et elles ont, comme eux, droit au bulletin de vote pour se défendre elles-mêmes contre la prodigalité des Assemblées qui gaspillent les finances publiques pour favoriser des intérêts électoraux.

Suivant une des règles fondamentales du vieux droit public de

Digitized by Google

l'Angleterre, nul n'est obligé de payer une taxe ou de se soumettre à une loi qu'il n'a pas votée. Les femmes n'invoquent pas seulement cette règle pour protéger leur patrimoine contre des budgets inspirés par des haines de classe ou des calculs de parti, mais aussi, pour avoir le droit d'être représentées dans la discussion des lois où les intérêts particuliers de leur sexe sont en jeu. N'est-il pas exorbitant que les hommes aient la prétention de statuer seuls et en dernier ressort, sur la législation qui régit le mariage, le divorce et la recherche de la paternité ? Ne serait-il pas juste que la mère pût faire entendre sa voix lorsqu'il s'agit de défendre ses enfants contre un système d'éducation obligatoire qui les soustrait d'aussi bonne heure que possible aux légitimes influences du foyer domestique pour en faire des pupilles de l'Etat ?

Dans la société moderne, des arguments qui ne sont pas appuyées par des bulletins de vote, n'ont pas prise sur l'esprit des législateurs. On peut, à la rigueur, prétendre que dans les couches supérieures de la société, les femmes peuvent faire appel aux sentiments chevaleresques de leurs maris et de leurs frères, mais dans les classes ouvrières, il faut compter avec les inexorables exigences de la lutte pour la vie. La guerre est engagée entre les deux sexes à propos des salaires et les femmes sont menacées d'un véritable écrasement économique si elles sont une quantité négligeable dont un candidat n'a pas à s'inquiéter dans une élection. Les protestations des suffragettes sont d'autant plus véhémentes que les lois votées par le Parlement anglais sous prétexte de protéger les femmes employées dans l'industrie, sont exclusivement destinées à restreindre une concurrence dont les ouvriers du sexe masculin veulent se débarrasser à tout prix. A force de ménager la santé et la moralité des femmes, l'hypocrite sollicitude des législateurs, les condamne à mourir de faim. Les principales intéressées revendiquent le droit d'être efficacement représentées dans des débats et des votes parlementaires où se décident des questions qui les touchent de si près.

Si l'on reste dans le domaine de la théorie pure, les arguments invoqués en faveur du principe de l'égalité politique des deux sexes, sont au point de vue de la stricte justice, si difficiles à réfuter que dans toutes les communautés nées d'hier ou récemment rappelées à la vie nationale, les femmes ont obtenu le droit de vote, sans rencontrer de résistance sérieuse. C'est ainsi que pendant les dernières années du dix-neuvième siècle, quatre territoires du Far West de

Digitized by Google

l'Union américaine qui venaient d'être érigés en Etats, le Wyoming, le Colorado, l'Utah et l'Idaho, ont introduit dans leur constitution, un article qui conférait aux femmes le droit de suffrage. En même temps que la cause de l'émancipation féminine gagnait du terrain à l'ouest des Etats-Unis, elle faisait des progrès plus rapides encore dans les colonies anglaises autonomes de l'Australie. L'exemple donné par la Nouvelle-Zélande en 1891 avait été suivi, a peu d'années d'intervalle, par l'Australie du Sud, l'Australie Occidentale, la Nouvelle Galles du Sud et la Tasmanie. Enfin, le mouvement a gagné la vieille Europe, l'Islande et la Finlande qui ont des institutions autonomes bien qu'elles dépendent la première du Danemark et la seconde de la Russie, ont consacré le principe de l'égalité politique des deux sexes et c'est sous les auspices de l'émancipation féminine que la Norvège a repris sa place dans la famille des nations.

Aujourd'hui, les conquêtes des femmes subissent un temps d'arrêt. Dans toute la région de l'est des Etats-Unis, les politiciens habitués, de longue date, à faire des élections à la machine, ont combattu avec énergie, une innovation qui pourrait détraquer un mécanisme dont ils tirent leurs moyens d'existence. En Angleterre, la bataille est engagée sur toute la ligne. Les suffragettes n'ont pas à lutter seulement contre la sourde hostilité des femmes mariées qui verraient, d'un œil jaloux, une réforme dont les vieilles filles et les veuves retireraient seules un bénéfice immédiat si les projets qui assimilent l'électorat politique à l'électorat municipal étaient adoptés par le Parlement. Mais des objections d'un caractère plus grave s'opposent pour le moment au succès d'une campagne que les amazones des revendications féminines ont compromise par de regrettables exagérations. M. de La Jaline expose avec une scrupuleuse impartialité, tous les arguments invoqués, de part et d'autre, dans la controverse sur le vote des femmes mais il ne croit pas au triomphe prochain d'une cause qui d'ailleurs, ne paraît lui inspirer aucune antipathie invincible.

« Le suffrage féminin, dit-il, conduirait fatalement au suffrage des adultes, multipliant par deux, les éléments d'incohérence et de médiocrité que recèle notre suffrage universel. Le gouvernement actuel du Royaume-Uni reposant sur un suffrage restreint, on comprend que la perspective d'un pareil changement ait fait prononcer le mot de révolution. »

Il serait d'autant plus difficile de calculer les conséquences de

Digitized by Google

cette révolution que dans le Royaume-Uni, le sexe féminin ayant une supériorité numérique assez considérable, le gouvernement anglais serait menacé de devenir une gynécocratie.

Et ce serait pour exposer au danger d'un bouleversement complet, un pays dont la puissance et la grandeur ont leur origine et leur garantie dans la continuité d'une politique dont la ténacité et l'esprit de suite ne se sont jamais démentis à travers les siècles, que des législateurs imprévoyants confèreraient à la plus aimable mais en même temps, à la plus versatile moitié du genre humain, un droit de suffrage cher aux vieilles filles, mais dont le plus grand nombre des mères de famille ne paraissent nullement se soucier. Nous n'en voulons d'autre preuve que la constiuttion de la Ligue antisuffragiste et le chiffre énorme des adhésions qu'elle a recueillies en peu de jours.

Nous n'essayerons pas de contester la portée de ces arguments, nous les connaissons de longue date ; ils ont déjà servi. Ils ont été invoqués chaque fois qu'il a été question d'étendre le droit de suffrage. Mais, lorsque le problème aura été suffisamment étudié pour que les résultats de l'expérience puissent prévaloir contre le parti pris des prédictions toutes faites, et que les défenseurs ou les adversaires de l'émancipation féminine seront en mesure de prouver que le vote des femmes a produit des conséquences bienfaisantes ou fatales dans les pays où il est en vigueur, l'Angleterre n'hésitera pas, si les conclusions de l'enquête sont favorables, à faire un saut de plus dans l'inconnu.

LABADIE-LAGRAVE.

***

ARCHIVES DE LA FRANCE MONASTIQUE, vol. IX. — **Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux**, par A. Chauliac, ancien élève de l'école polytechnique; abbaye de Ligugé, Chevetogne (par Leignon, Belgique), et Paris librairie Ve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, 1910 ; un vol. in-8 de x-407 pp.

Dom Besse et Dom Anger qui ont écrit, le premier, sur les «*Abbayes et Prieurés de France* », et sur « *Les Moines de l'ancienne France* », le second, sur « *Les Dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* » et sur Mabillon. « *Documents et Mélanges Mabillon* », des travaux si estimés, viennent de s'adjoindre comme auxi-

Digitized by Google

liaire un laïque aussi modeste que savant. Après avoir minutieusement dépouillé le riche fonds de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, conservé dans les archives du département de la Gironde, après avoir lu et noté tout ce qui de près ou de loin concernait cet antique monastère, M. A. Chauliac vient de composer une histoire vraiment digne du sujet qu'il traite et de la collection bénédictine où ce nouvel ouvrage a pris place.

Comme la fondation de l'abbaye remonte à l'époque mérovingienne, il a fallu à l'auteur beaucoup de critique pour préciser les faits qui s'y rattachent. La discussion entreprise à cette occasion, et qui occupe la majeure partie du chapitre Ier, est méthodique, minutieuse, claire et serrée.

Il est certain que l'un des premiers abbés de Fleury-sur-Loire, saint Mommolin, mourut à Sainte-Croix de Bordeaux et que ses reliques y furent précieusement conservées. Le culte et les reliques de ce saint sont encore en honneur dans l'ancienne église abbatiale qui a été depuis peu de temps restaurée avec beaucoup de soin.

Dans les documents les plus anciens saint Mommolin est nommé tantôt Mummolus et tantôt Mummolenus. Cette différence dans l'orthographe d'un même nom étant considérable, Mabillon, quand il n'était que le collaborateur de Luc d'Achéry, conçut quelques doutes à l'occasion de cette divergence. N'ayant pour s'éclairer que les copies de pièces insérées dans les *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti* de son ami, il n'avait pas assez d'éléments d'investigation pour résoudre le problème qui venait de se poser dans son esprit. Quand, plus tard, l'illustre bénédictin eut, pour composer les *Annales ordinis sancti Benedicti*, examiné avec attention les documents originaux relatifs à saint Mommolin, la certitude fit place au doute. Mabillon alors fut convaincu de l'identité de Mummolus et de Mummolenus.

Quand sur un même sujet un auteur fournit des conclusions opposées, on est en droit, si les motifs de cette discordance échappent, de reprendre la question et de la traiter à fond, c'est ce que M. C. Jullian essaya. A l'encontre de toute la tradition, dans son ouvrage sur les « *Inscriptions romaines de Bordeaux* » cet érudit soutint la thèse de la dualité de saint Mommolin. Malgré toute la science de son auteur, cette dissertation a été détruite pièce à pièce par M. Chauliac. Il n'en reste plus rien. La démonstration paraît si convaincante que M. C. Jullian pourrait difficilement y répliquer.

S'il nous fallait citer de ce livre tout ce qu'il y a de remarquable,

Digitized by Google

notre article en serait fort allongé ; nous indiquerons cependant une autre légende qui tombe aussi devant la précision des faits énumérés par l'auteur. On a beaucoup parlé de la saleté des moines, or les bénédictins de Sainte-Croix étaient fort propres. Chez eux, les essuie-mains, les nappes et les serviettes étaient en grand nombre et souvent remplacés.

Le chapitre qui traite des abbés commendataires des xve et xvie siècles est fort instructif ; vers 1564, un italien, Jules Salviati, apparenté à Catherine de Médicis, neveu d'un cardinal, arrive à obtenir l'abbaye de Sainte-Croix malgré une naissance illégitime dont l'auteur aurait bien dû rechercher l'origine pour ajouter encore à la fidélité du triste tableau qu'il nous fait de l'administration de ce néfaste personnage.

C'est avec le consentement de cet abbé que le prieuré de Saint-Macaire fut détaché de Sainte-Croix pour être uni au collège de La Madeleine que les Jésuites venaient de fonder à Bordeaux. Salviati fut sans doute heureux d'être en cette circonstance désagréable à ses moines avec lesquels il était toujours en procès. Si l'union fut légale elle ne se fit pas sans injustices. Nous partageons à cet égard l'opinion de M. Chauliac, et comme lui nous ajouterons : « On avait certainement alors besoin des Jésuites à Bordeaux ; mais on aurait dû employer d'autres moyens pour les y établir. »

Le diocèse d'Agen renfermait deux prieurés dépendants de Sainte-Croix, c'étaient : Montauriol et Allemans près de Penne. Les noms de ces deux prieurés reviennent plusieurs fois sous la plume de M. A. Chauliac.

Le même ouvrage parle incidemment de deux abbés de Clairac, d'un prieur de Virazeil et d'un certain Louis de Boyssonnade, qui était peut-être originaire de l'Agenais, mais dont nous n'avons pas à être fier, car après s'être défroqué il apostasia en 1585.

L' « *Histoire de Sainte-Croix de Bordeaux* », bien divisée, se termine par une table alphabétique de noms propres de personnes et de lieux comme il convient à tout bon travail de ce genre.

Inventaire sommaire des Archives municipales de Bordeaux, période révolutionnaire (1789 an VIII), par Gaston Ducaunnès-Duval, archiviste de la ville, tome deuxième ; 1 vol. in-folio de vi-394 pp.

Les érudits, toujours en plus grand nombre, se passionnent pour les études sur la Révolution, le public paraît s'intéresser à leurs tra-

Digitized by Google

vaux et les archivistes, pour faciliter ce mouvement, classent d'abord les fonds de cette période, puis en font l'objet de leurs inventaires.

En 1908, la *Revue de l'Agenais* a signalé avec éloge le premier volume d'inventaire de la série L, dû à la plume de M. Bonnat, notre savant et consciencieux archiviste départemental. Ce travail est un commencement qui aura une suite.

Aux archives départementales de la Gironde le fonds révolutionnaire fait l'objet d un classement et l'inventaire de la série L va être commencé.

Aux archives municipales de Bordeaux les documents relatifs a la période révolutionnaire sont classés et le premier volume d'inventaire nous en a été donné en 1896 par le regretté M. Ariste Ducaunnès-Duval. Marchant sur les traces paternelles, M. Gaston Ducaunnès-Duval vient de terminer le second volume de cette série. Les documents analysés dans cet inventaire sont répartis en 153 articles, les plus intéressants sont reproduits en entier. Une bonne table alphabétique termine le volume pour le plus grand profit des chercheurs. En jetant les yeux sur cette table il sera facile de se convaincre promptement de quelle ressource est pour nous ce fonds important ; qu'on se réfère pour cela aux mots : Boussion, Garrau, Lacuée, Lamarque, Monestier, Paganel, Tallien, Ysabeau et l'on devinera sans peine que nous avons des richesses à exploiter dans les archives municipales de Bordeaux.

JEAN DUBOIS.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie historique à Auch.

Règlement du Congrès. — 1° *Le Congrès de l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest* se tiendra à Auch, du 29 mai au 2 juin 1910 ;

2° Toute personne désirant prendre part au Congrès devra envoyer son adhésion, ainsi que la demande du billet de chemin de fer à demi-tarif, à M. Charles Despaux, trésorier du Congrès, rue de Metz, à Auch, *avec un bon de poste de cinq francs* destinés aux frais d'organisation. Les membres de la famille des Congressistes pourront adhérer au Congrès dans les mêmes conditions ;

3° Les membres de la Société Archéologique du Gers qui voudront prendre part au Congrès devront également acquitter le droit de cinq francs ;

4° Toute adhésion non accompagnée de cette somme sera considérée comme non avenue ;

5° En échange de ce versement, chaque adhérent recevra une carte de membre du Congrès, qui sera rigoureusement exigée à l'entrée des séances ;

6° Les adhésions devront être formulées avant le 30 avril 1910 ;

7° Le prix du banquet et celui des excursions seront représentés par des cartes spéciales, qui devront être retirées, le jour de l'ouverture, dans la salle des séances ;

8° Les Congressistes qui désirent faire des lectures ou des communications sont priés d'en envoyer le titre exact et d'en faire connaître la durée probable au Secrétariat du Congrès (Archives départementales), 9, rue Gambetta, à Auch, avant le 30 avril ;

9° Aucune lecture faite en séance ne devra dépasser vingt minutes ;

10° *La Société Archéologique du Gers* se proposant d'imprimer dans son Bulletin de 1910 le compte-rendu analytique du Congrès, les auteurs sont priés de rédiger à l'avance un résumé de leurs communications, qui devra être remis au Secrétaire général du Congrès. Celui-ci, sans prendre néanmoins aucune responsabilité, s'efforcera

Digitized by Google

d'utiliser aussi complètement que possible les résumés ainsi reçus.

Chaque Congressiste pourra se procurer un tirage à part de ses procès-verbaux, au prix de revient.

Programme du Congrès. — *Dimanche 29 mai.* — Arrivée des Congressistes à Auch. Réception, avec vin d'honneur, à 8 heures ½ du soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Lundi 30 mai. — A 8 heures du matin : Séance d'ouverture et séance d'histoire et de géographie dans la salle A de l'Hôtel de Ville.

A 8 heures ½ du matin : Séance d'archéologie, dans la salle B.

A 2 heures de l'après-midi : Séance d'histoire et d'archéologie dans les mêmes salles.

A 4 heures : Visite de la Cathédrale d'Auch.

A 8 heures ½ du soir : Séance solennelle du Congrès dans la salle du théâtre. Conférence de M. P. Courteault, chargé de cours à l'Université de Bordeaux, sur *les Châteaux gascons à travers l'histoire*, suivie de projections lumineuses des plus remarquables monuments du Gers.

Mardi 31 mai. — A 8 heures du matin : Visite de la ville d'Auch.

A 10 heures : Excursion à Lectoure. Départ d'Auch à 10 heures ; arrivée à Lectoure à 10 heures 57. Déjeuner, visite de la Cathédrale, du Musée, des remparts. Départ de Lectoure à 4 heures 35. Arrivée à Auch à 5 heures 30.

A 7 heures ½ du soir : Banquet par souscription des Congressistes (8 fr.).

Mercredi 1er juin . — Excursion dans le Condomois. Départ d'Auch en chemin de fer à 10 heures 15 ; arrivée au Castéra-Verduzan à 11 heures. Déjeuner. Départ en voitures à 1 heure. Visite de la bastide de Valence-sur-Baïse, du château gascon du Tauzia, de l'abbaye cistercienne de Flaran. Arrivée à Condom à 5 heures ½. Visite de la Cathédrale, des cloîtres, de la ville.

A 7 heures ½ : Dîner à l'Hôtel du Lion d'Or.

Jeudi, 2 juin. — A 6 heures du matin : départ en voitures pour Mouchan. De 7 heures à midi : Visite de l'église romane de Mouchan, de l'église romane de Vaupillon, du vieux pont d'Artigues et du village fortifié de Larressingle. Retour à Condom à midi. Déjeuner à l'Hôtel du Lion d'Or.

A 2 heures : Départ de Condom par chemin de fer. Arrivée à Bordeaux à 5 heures 57 du soir ; arrivée à Agen à 4 heures 19 du

Digitized by Google

soir ; arrivée à Auch, par Agen, à 9 heures 40 du soir ; arrivée à Tarbes, par Riscle, à 8 heures 52 du soir ; autre arrivée à Auch, par voiture jusqu'au Castéra-Verduzan, et ensuite par chemin de fer, à 7 heures 27.

***

Fouilles archéologiques dans l'église de Cancon. — M. Lucien Massip, pharmacien honoraire à Cancon et membre correspondant de la Société académique d'Agen, nous communique la note suivante :

... « Ces jours-ci, on a ouvert de nouveau et fouillé à fond le ca-
« veau des anciens seigneurs de Cancon inhumés dans la vieille
« église, en présence de M. le curé Vital et de plusieurs délégués
« de la municipalité. Situé plutôt en avant que sous les premières
« marches du maître-autel, ce caveau était bien tel que je l'ai décrit
« dans mon *Histoire de Cancon*, pages 136 et 137. De forme carrée,
« il se composait de deux tombes, séparées par un petit mur, dans
« le sens de la largeur, de manière à ce que les corps fissent face
« à l'autel, les pieds en avant. Mais les longues dalles qui recou-
« vraient ces deux tombes et l'armure damasquinée que l'une d'elles
« renfermait (l'armure de Jean III de Verdun, le restaurateur de
« l'Eglise), avaient disparu. Il n'y restait plus que quantité d'osse-
« ments humains mêlés à des décombres, provenant des démoli-
« tions et des réparations qui furent faites aux chapelles, à la voûte
« et au pavé du chœur de 1844 à 1845... Les décombres ont été re-
« mis dans le sépulcre, qui avait environ deux mètres de profon-
« deur, et les ossements, pieusement recueillis dans un cercueil, ont
« été portés au cimetière, en terre sainte, après une cérémonie reli-
« gieuse. Parmi ces ossements étaient huit à neuf têtes d'adultes,
« dont trois avaient subi une opération chirurgicale immédiatement
« après la mort : le crâne en avait été horizontalement détaché à la
« scie avec soin et habileté. » On sait qu'au moyen-âge on procédait ainsi pour mieux embaumer les têtes et les corps.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 6 janvier. — Présidence de M. Dubourg

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. le chanoine Dubourg remercie ses collègues de l'honneur qui lui est fait. Il déplore une fois de plus la mort de M. le docteur Couyba, qu'il est appelé à remplacer, ayant, comme lui, le même culte pour les vieux monuments et les antiques traditions du pays. Il fait les vœux les plus ardents pour que M. O. Fallières, auquel il succède, puisse reprendre sa place dans les rangs de la Société, et il la prie, tant en son nom qu'en celui de M. Calvet, vice-président, de vouloir bien compter sur son zèle, comme sur son dévouement.

M. Bitaubé, secrétaire général de la Préfecture de Lot-et-Garonne, est élu membre résidant.

M. le Trésorier rend ses comptes pour 1909. Ils sont approuvés à l'unanimité.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre des membres de la Section centrale de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, indiquant le but qu'elle s'est proposé en fondant le Bulletin de l'Union, appelé à rendre de si grands services aux travailleurs, soumettant les comptes du trésorier, et prévenant les Sociétés fédérées que le prochain Congrès se tiendra à Auch, dans les derniers jours du mois de mai prochain.

Il rappelle également que le 20 février est le dernier délai pour se faire inscrire, afin de pouvoir assister, avec réduction de place, au Congrès des Sociétés Savantes, qui se tiendra cette année à Paris, pendant les vacances de Pâques.

Comme de nos jours, l'Agenais, à la fin du xve siècle, manquait de bras pour la culture de ses terres. La guerre de Cent-Ans, les rivalités des seigneurs, avaient ruiné le pays. M. l'abbé Dubois montre, à l'aide de nombreux documents, comment il fut repeuplé et en partie sauvé par l'établissement d'un grand nombre d'étrangers, lesquels, partis du Béarn, de la Saintonge, du Quercy, du Rouergue, du Limousin, de l'Auvergne, vinrent y chercher fortune et l'y trouvèrent rapidement.

Digitized by Google

Un des plus jolis dessins de l'ingénieur Lomet est certainement celui de la Porte Neuve, prise au moment où, par ordre du gouvernement révolutionnaire, elle allait être démolie. Ce dessin, entièrement inédit, M. Ph. Lauzun le reproduit en tête de son nouveau chapitre sur les monuments disparus du vieil Agen et il fournit sur la Porte Neuve de multiples renseignements archéologiques et historiques, depuis l'époque où elle fut construite vers la fin du XIIIe siècle, avec la dernière enceinte d'Agen dont elle faisait partie, jusqu'au jour où, en 1794, le Conventionnel Monestier la fit démolir. M. Lauzun n'a garde d'oublier l'historique des allées de la Plateforme qui s'élevaient en face, et dont les derniers vestiges disparurent au commencement du second Empire, pour la création du square élégant qui forme aujourd'hui la Place départementale.

PH. L.

Séance du 3 février. — Présidence de M. Dubourg

M. le vicomte du Motey, lauréat de l'Institut, propriétaire du château de Tayrac, près de Puymirol, est nommé membre résidant.

M. Houzelot, capitaine au 37e de ligne, membre correspondant, offre à la Société, qui les accepte avec reconnaissance, les quatre aquarelles originales, ayant servi à illustrer son étude sur les *Agents secondaires de la Police d'Agen, du XIVe siècle jusqu'à nos jours*, parue dans la *Revue de l'Agenais*. Elles seront encadrées, et, selon son désir, placées dans la grande salle de l'hôtel de la Société.

Continuant la série de ses études communales, M. le chanoine Dubourg donne lecture du premier chapitre de la monographie de la paroisse de Damazan. Il en recherche les origines, en expose la topographie ancienne, et il présente cette ville comme un des types les plus achevés des bastides, construites dans notre région vers le milieu du XIIIe siècle, avec ses rues tirées au cordeau, sa place centrale, ses couverts, son église maintes fois remaniée, et surtout son château, *Castrum Comitale*, monument défensif de premier ordre, dont le nom resta attaché quelque temps à la nouvelle ville, mais qui n'a point prévalu.

Avec photographies, coupes et plans à l'appui, M. Ed. Payen rend compte à ses collègues de la découverte qu'il vient de faire en

Digitized by Google

restaurant l'église de Moirax. Sous les tuiles, il a mis à jour, au-dessus du chœur, au centre des absidioles, un cône tronqué, en pierre, orné de la base au faîte de petits cintres formant écailles et tels qu'il s'en trouve dans plusieurs clochetons des églises Périgourdines. Cette découverte ne peut qu'ajouter un intérêt de plus à l'une des plus curieuses et des plus intéressantes églises romanes de notre département.

M. Momméja donne communication des premières pages d'un long et consciencieux travail qu'il vient de terminer sur les Plaques de cheminées, dont un grand nombre orne l'une des salles du Musée d'Agen. Il en explique la formation première, tente un essai de classification, et il apprend comment la plupart des plaques de notre région proviennent de l'Angleterre et des Pays-Bas.

La question du suffrage féminin passionne de plus en plus l'opinion publique en Angleterre. Dans ce style correct et élégant dont il a le secret, M. G. Labadie-Lagrave rend compte de l'intéressante brochure que notre collègue J. de la Jaline vient de publier sur les *Suffragettes*. Certains Etats de l'Amérique du Nord et de l'Australie ont donné le droit de vote aux femmes et s'en félicitent. La situation est-elle la même en Angleterre ? C'est ce qu'examine l'auteur, dans sept chapitres où il passe en revue le mouvement actuel, l'action directe, la doctrine de Stuart Mill, les arguments modernes en faveur du suffrage, l'opposition, enfin l'expérience, et conclue très sagement, en toute impartialité, ne croyant pas néanmoins au triomphe prochain d'une cause, qui d'ailleurs ne paraît lui inspirer aucune antipathie invincible.

PH. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

JACQUES DE ROMAS

Portrait légué par son petit-neveu M. de Mourlan-Descudé au Musée d'Agen

Digitized by Google

JACQUES DE ROMAS

I

Etude sur la famille du physicien J. de Romas (1550-1811), par J. Dubois.

Au mois de septembre prochain la ville de Nérac va élever une statue à Jacques de Romas, l'un de ses plus illustres enfants.

Un comité de savants et d'hommes politiques, chargé d'assurer et de préparer la bonne exécution des fêtes qui auront lieu pour l'inauguration de la statue, s'est préoccupé de retrouver à la famille de Romas les documents et les objets les plus propres à perpétuer le souvenir du savant Néracais. Bordeaux qui possède une année [illegible] de la [illegible] consacrée par le savant Néracais, Bordeaux qui a l'honneur d'avoir reçu maintes fois la visite de J. de Romas, a tenu à l'avoir compté au nombre de ses membres [illegible] Bordeaux qui a déjà beaucoup fait pour [illegible] du savant électricien, mais qui regrette de n'avoir pas [illegible] une manière assez efficace au rayonnement de la [illegible] celui qui fut par son génie et par ses découvertes [illegible] de Franklin lui-même. Bordeaux a surtout voulu [illegible] ses érudits et par ses savants la synthèse historique [illegible] qui s'imposait. Pour tout dire en un mot, la capitale [illegible] Provence a voulu, à côté du marbre et du bronze [illegible] perpétuer le souvenir de Jacques de Romas, élever un [illegible] ent non moins impérissable que le premier.

Dans ces sortes de travaux, quels que soient les talents des ouvriers, un péril est toujours à redouter, [illegible] la brièveté du temps et de la difficulté des recherches, [illegible] à bonne fin et pleinement des investigations [illegible] ses, il faut, à côté des hommes éminents qui connaissent [illegible] l'histoire des sciences physiques et qui peuvent

Digitized by Google

JACQUES DE ROMAS

[illegible] par son petit neveu M. de Mourlan-Descudé
au Musée d'Agen

Digitized by Google

JACQUES DE ROMAS

I

Etude sur la famille du physicien J. de Romas (1550-1811), par J. Dubois.

Au mois de septembre prochain la ville de Nérac va dresser une statue à Jacques de Romas, l'un de ses plus illustres enfants.

Le comité de savants et d'hommes politiques, chargé d'assurer et de préparer la bonne exécution des fêtes qui auront lieu le jour de l'inauguration de la statue, s'est préoccupé de réunir sur la famille de Romas les documents historiques les plus complets. Bordeaux qui possède une ample collection le mémoires rédigés par le savant Néracais, Bordeaux qui s'honore d'avoir reçu maintes fois la visite de Jacques de Romas et de l'avoir compté au nombre des membres de son Académie, Bordeaux qui a déjà beaucoup fait pour la gloire du savant électricien, mais qui regrette de n'avoir pas travaillé d'une manière assez efficace au rayonnement de la gloire de celui qui fut par son génie et par ses découvertes au-dessus de Franklin lui-même, Bordeaux a surtout voulu faire par ses érudits et par ses savants la synthèse historique et scientifique qui s'imposait. Pour tout dire en un mot, la capitale de notre province a voulu, à côté du marbre et du bronze destinés à perpétuer le souvenir de Jacques de Romas, dresser un autre monument non moins impérissable que le premier.

Dans ces sortes de travaux, quels que soient les labeurs et les talents des ouvriers, un péril est toujours à redouter, il résulte de la brièveté du temps et de la difficulté des recherches. Pour mener à bonne fin et promptement des investigations nombreuses, il faut, à côté des hommes éminents qui connaissent le mieux l'histoire des sciences physiques et qui peuvent

Digitized by Google

en parler savamment, à côté des érudits bordelais, non seulement des amateurs d'histoire pleins de bonne volonté pour rechercher sur place les témoignages du passé, mais encore et surtout des érudits locaux pleinement familiarisés avec ces sortes de recherches. C'est à ce titre, et parce que rien dans le domaine de l'érudition d'un peu important ne saurait se faire en Agenais sans son impulsion ou sans sa direction, que la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen a bien voulu nous charger d'étudier l'histoire de Jacques de Romas et de sa famille.

Pour aussi modeste que soit notre étude, nous avons la ferme confiance qu'elle ne sera inutile, ni pour le public, ni pour les savants du comité des fêtes.

Pour qui s'est familiarisé quelque peu avec l'étude de nos chartes d'Agenais et de Gascogne, le nom patronymique du savant Néracais n'est pas d'une origine douteuse. Romas est l'équivalent du prénom français Romain. Nous avons, dans l'Agenais, plusieurs églises placées sous le vocable de saint Romain, il en est de même dans la Gascogne, ici ou là, au Moyen-Age, en langue vulgaire, le patron de ces églises était nommé tantôt *sent Romas* et tantôt *sent Arroman*. Romas n'est donc pas un nom de terre, et à ce titre, logiquement, il ne devrait pas être précédé de la particule *de*. Le physicien et presque tous ses ancêtres signaient Romas tout court, cependant comme l'usage a prévalu de faire précéder ce nom patronymique d'une particule, nous acceptons sans peine de nous conformer à l'usage qui est aujourd'hui en vigueur.

Sur ce nom de saint devenu patronymique il nous reste encore une remarque linguistique à formuler, pour quelques lecteurs elle ne sera pas sans intérêt.

Lorsqu'après un édit de François Ier tous les notaires et tabellions de France durent rédiger leurs actes en français, l'étude de notre langue nationale prit un essor nouveau qui fut d'ailleurs efficacement soutenu par la rapide diffusion des livres en français sortis des presses des maîtres imprimeurs.

A ce moment, en s'implantant dans nos régions qui lui étaient jusque-là demeurées presqu'entièrement fermées, le

Digitized by Google

français commença à exercer sur nos idiomes provinciaux une influence destructrice qui dure encore.

Vers la fin du XVIe siècle les finales de beaucoup de mots s'assourdirent : *terra* devint *terro ;* dans le corps même des mots, certaines syllabes s'assourdirent également ou même disparurent ; c'est ainsi qu'un nom de famille assez répandu à cette époque à Port-Sainte-Marie et dans les environs, Grimoard, devint Grimouard ou simplement Grimard.

Si le nom patronymique de la famille Romas avait éprouvé l'altération que subissaient alors beaucoup de mots, la seconde lettre de ce nom en s'assourdissant aurait pris le son de la syllabe française *ou*, mais l'accent tonique en disparaissant de la première partie du mot, se serait nécessairement reporté sur la dernière, ce qui aurait déterminé un changement de la lettre finale de ce mot. Romas en se modifiant de la sorte serait devenu Roumat.

Si la corruption de ce nom ne se produisit pas, nous croyons devoir en attribuer le motif à la culture intellectuelle des ancêtres du physicien ayant vécu à l'époque où de semblables transformations s'opéraient. Tous savaient écrire et à plus forte raison signer. Fidèles aux traditions, ils ont conservé intacte la forme extérieure du nom dont ils savaient reproduire toutes les lettres.

De l'ancêtre le plus reculé de notre savant Néracais, de celui qui vivait vers 1550, nous savons qu'il portait le nom de Jean et qu'il exerça quelque profession libérale, par exemple celle de chirurgien ou d'avocat ; cette caractéristique professionnelle résulte du qualificatif de maître accolé au nom de Jean de Romas.

Le 29 mars 1617 Jean de Romas n'était plus de ce monde, un acte passé ce jour-là même dans le château de Cadreils, près de Berrac, nous l'atteste. Ce contrat dit aussi que le fils du défunt se nommait Guillaume, qu'il exerçait la profession de praticien et habitait dans la paroisse de Pouy-Carrégelard dans le diocèse de Condom (1).

---

(1) Etude Loubradou, à Lafilume, minutes Duard.

Digitized by Google

Pour ceux de nos lecteurs qui seraient peu initiés aux classements des professions exercées chez nos aïeux de l'Ancien Régime, il ne sera pas inutile d'expliquer qu'un praticien de village exerçait les fonctions d'avocat sans en avoir les diplômes.

Durant la dernière moitié du XVIe siècle et pendant les premières années du siècle suivant, il n'y avait dans la famille de Romas aucun gentilhomme. Tous les membres connus de cette famille s'enrichissaient par le négoce ou par l'exercice lucratif de fonctions plus relevées, mais ne conférant point les privilèges de la noblesse à ceux qui en étaient revêtus.

La richesse terrienne de Guillaume de Romas nous est révélée par un livre de charges et de décharges de l'année 1596 conservé dans les archives de la mairie de Pouy-Roquelaure. D'après ce registre cadastral, le domaine du praticien comprenait sa maison d'habitation située à Tandillon. Là se trouvaient la grange, qui abritait les bestiaux et les instruments aratoires ; les terrains incultes, ou pactus ; le jardin potager et le verger ; puis, tout à un tenant, des terres labourables ; une vigne et un pré. Cette partie avait une superficie d'environ 34 cartelades, soit un peu moins de 14 hectares. Le restant du domaine se composait de lopins de terre éparpillés dans la paroisse de Pouy-Carrégelard et d'une surface de 40 cartelades, soit un peu plus de 16 hectares. Le domaine tout entier avait donc une étendue d'environ 30 hectares.

A sa mort, Guillaume de Romas laissa le domaine de Tandillon à son fils, Louis, qui exerçait déjà, le 7 juin 1619, dans une localité voisine de Pouy-Carrégelard, à Ligardes, la profession de marchand (1). Ce négociant s'était uni en mariage avec Françoise Bergès dont il eut plusieurs enfants. Il testa en 1645 (2).

A la mort de Louis de Romas, Mathias, chef de la famille et fils du défunt, partagea avec ses sœurs, Marguerite et Gé-

(1) Etude Loubradou, minutes Duard.
(2) D'après une généalogie parue jadis dans le *Journal de Nérac.*

Digitized by Google

raude, l'héritage paternel. En 1649, il épousa Madeleine de Caumont (1).

Les possessions territoriales de Mathias comprenaient les biens de Tandillon et dix-huit hectares de terre dans la paroisse de Ligardes (2). Ce gros propriétaire portait l'épée et dans les actes publics était qualifié du titre de capitaine. On voit par là que la famille s'acheminait vers la noblesse.

Tandis que Mathias se parait du titre de capitaine, sa femme, Madeleine de Caumont, prenait celui de demoiselle. Ils eurent deux fils. Le cadet reçut au baptême le prénom de Jacques, entra dans les ordres et devint curé de Barran. L'aîné, nommé Antoine, se maria, en 1677, avec Paule de Mondenard qui appartenait à l'une des plus nobles familles de la contrée (3).

Vers la fin du xve siècle la puissance de la famille de Mondenard était considérable. En 1488 (30 novembre), Garcies de Mondenard donna à Jean, son fils, qui venait d'épouser Jeanne, fille de feu Arnaud de Villiers, seigneur de Camicas : 1° la seigneurie et le château de Roquelaure et les droits de haute, basse et moyenne justice attachés à cette terre ; 2° tous les cens et rentes dont il était en possession dans la juridiction de Laplume, ceux de la paroisse de Sainte-Radegonde exceptés ; 3° tous les droits féodaux et tous les domaines qu'il possédait dans la terre de Lamontjoie ; 4° tous les cens et rentes et autres droits dont il était possesseur au Pergain, à Ligardes et à Carrégelard.

Après cette donation il restait encore à Garcies de Mondenard les seigneuries de Moncaut et d'Estillac en totalité et celle de Sainte-Colombe en partie.

Au cours du xvie siècle la fortune de la famille de Mondenard s'amoindrit peu à peu. Tour à tour Estillac, Moncaut et Sainte-Colombe passèrent en d'autres mains. En 1662 la seigneurie de Roquelaure fut abandonnée au seigneur de Roquepine et de Pouy, Gilles du Bouzet, qui donna en échange le

(1) Même généalogie.
(2) Le mariage fut béni dans l'église de Laplume.
(3) Terrier de 1673 conservé à la mairie de Ligardes.

Digitized by Google

château de Bière situé dans la paroisse de Notre-Dame de Roussère, juridiction de Laplume (1).

La mère de Blaise de Monluc appartenait à la famille de Mondenard. Le physicien Jacques de Romas, nous le dirons plus loin, eut pour aïeule une de Mondenard, précisément cette Paule qui épousa Antoine de Romas.

Sans vouloir établir un parallèle qui serait ridicule entre le célèbre auteur des *Commentaires* et le grand physicien Néracais, il nous a paru instructif de faire entre ces deux hommes de génie le rapprochement qui résulte de leur commune origine.

Mathias de Romas mourut au mois de mars 1688, à Tandillon. Sa femme l'avait précédé dans la tombe. Pour désigner l'habitation du défunt, le notaire Duard ne se sert ni du mot maison, qui aurait dit trop peu, ni du mot château qui aurait donné à Tandillon une apparence féodale, il fait usage du mot salle, qu'on pourrait traduire par gentilhommière.

Le mari de Paule de Mondenard vivait en gentilhomme campagnard portant l'épée et conduisant la charrue, habitant tantôt Pouy et tantôt Ligardes, puis Lamontjoie. Il mourut le 8 août 1713 à Tandillon (2).

Du mariage d'Antoine de Romas et de Paule de Mondenard naquirent trois fils et trois filles. Ces denrières étaient : 1° Anne (1675 + 1766) ; 2° Madeleine (1681 + 1765) qui épousa le 7 novembre 1722, Charles de Touton, seigneur de Bax (3); 3° Anne (1688 + 1766) (4).

L'aîné des mâles, qui devait être père du physicien, fut nommé Mathias comme son grand-père paternel. Nous lui

(1) Gilles du Bouzet acquit en 1670 la terre de Belmont qui jointe aux possessions de Ligardes et aux seigneuries de Pouy et de Roquelaure, forma, dès 1671, le marquisat de Pouy-Roquelaure ainsi qu'il est dit par Noulens dans la notice consacrée par ce généalogiste à la famille du Bouzet.

(2) Mairie de Pouy-Roquelaure, registres paroissiaux de Pouy-Carrégelard.

(3) Ce contrat de mariage fut passé devant Me Martin, notaire à Laplume. Il est mentionné, dans un acte du 22 novembre qui fut passé devant Descotures, autre notaire de Laplume. Les minutes des notaires Martin et Descotures sont conservées dans l'étude Loubradou.

(4) Les trois sœurs naquirent à Tandillon.

Digitized by Google

consacrerons un peu plus tard quelques notes biographiques. Le cadet, qui vint au monde à Tandillon vers 1677 et prit comme son oncle l'ecclésiastique le prénom de Jacques, embrassa la carrière des armes et fut capitaine dans le régiment d'Auvergne d'après un acte (1), dans le régiment de Clairfontaine d'après un autre document (2). Il mérita par sa bravoure d'être fait chevalier de Saint-Louis. Il avait 70 ans quand il mourut le 12 novembre 1747 au Balia, dans la paroisse de Saint-Vincent de Lamontjoie, annexe du Nomdieu.

Le troisième (nommé Joseph), naquit à Ligardes, vers 1693, et mourut à Lamontjoie le 6 octobre 1778. Il épousa vers 1728 demoiselle Bernarde de Buyer issue d'une vieille famille originaire de Lyon et représentée aujourd'hui dans le département des Vosges.

De cette union naquirent à Lamontjoie deux fils et deux filles. Les demoiselles se nommaient : 1° Marie, née le 12 janvier 1731 ; 2° Anne, née le 22 novembre 1731.

Le plus jeune des garçons naquit le 11 janvier 1734 et mourut le 18 janvier 1771. L'aîné vint au monde le 13 novembre 1732. Il épousa le 7 juin 1757, dans l'église de sa paroisse, demoiselle Anne de Couran de Peyrelongue, fille de noble Jean-Baptiste de Couran de Peyrelongue et de N. Barbas (3);

Peu d'années après son mariage (28 mai 1759), Charles de Romas, sieur de Beauregard, perdit sa mère qui fut enterrée dans l'église paroissiale de Lamontjoie.

Anne Couran de Peyrelongue mit au monde, au Balia, plusieurs enfants dont nous ignorons la destinée (4) :

1° Marguerite (1757 +) ;

2° Jacques-François (5) (1759 +) ;

---

(1) Acte du 14 novembre 1725 dont on peut voir l'analyse au Contrôle des actes de Laplume (Arch. de Lot-et-Garonne), à la date du 21 novembre 1725.

(2) L'acte de décès de ce capitaine. Il se trouve dans les registres paroissiaux de Saint-Vincent de Lamontjoie qui sont conservés à la mairie du Nomdieu.

(3) Voir registres de Lamontjoie.

(4) Voir registres de Saint-Vincent de Lamontjoie.

(5) Il eut pour parrain Jacques de Romas, lieutenant assesseur au siège présidial et sénéchal de Nérac et fut tenu en l'absence de ce magistrat par noble François de Larroche, sieur de Labastide.

Digitized by Google

3° Jean-Paul (1763 +) ;

4° Anne-Marguerite (1) (1767 + 1768).

Mathias de Romas, petit-fils de Mathias de Romas et de Madeleine de Caumont, fils d'Antoine de Romas, s^r de Tandillon et de Paule de Mondenard, vint au monde à Tandillon, le 31 août 1678 ; il eut pour parrain son grand-père paternel et pour marraine demoiselle Louise de Grossolles. En 1707 (28 novembre) il habitait Lamontjoie où il exerçait les fonctions d'avocat; après avoir obtenu, à Toulouse ou à Cahors vraisemblablement, le diplôme de licencié en droit civil et canonique. Quelque temps après il signa, devant Daulhienne, notaire à Nérac, son contrat de mariage avec Anne Dufaur, fille de feu Josias Dufaur, sieur de la terre du Hauret dans la paroisse de Fieux (11 avril 1710).

Si le futur époux avait dépassé la trentaine, Anne Dufaur, qui lui donnait sa main, n'était pas de beaucoup plus jeune, ayant vingt-cinq ans sonnés.

Le mariage devait être depuis longtemps projeté, mais la mère d'Anne Dufaur, Marie Laverny, s'y opposait formellement. Pour vaincre les résistances maternelles il ne fallut rien moins que trois actes respectueux.

Parmi les parents qui assistèrent au contrat ,il y eut du côté du futur époux : son père encore vivant ; son frère, Jacques, capitaine au régiment de Clairefontaine ; son cousin, Jean de Malvin, seigneur de Lalanne ; Joseph du Gout, seigneur de Daubèze, aussi son cousin.

Du côté de la future épouse on voyait : son oncle maternel Daniel Laverny, sieur du Bédat ; ses cousins : Jean Dufaur, sieur de Saint-Léon, et Jean Laverny, sieur du Bédat ; sa cousine par alliance, Jeanne Caritan, femme de Jacques Laverny, docteur en médecine.

Le mariage fut béni quelques jours plus tard dans l'église Saint-Nicolas de Nérac (28 avril).

Anne Dufaur mit au monde, le 22 janvier 1712 son premier

(1) Tenue en l'absence de Anne Mourlan sa marraine par Marguerite de Romas.

Digitized by Google

fils, Antoine-Paul, qui eut pour parrain et marraine ses aïeuls paternels, Antoine de Romas et Paule de Mondenard. Cet enfant mourut en bas âge.

L'année suivante (13 octobre), un nouveau-né parut au foyer de Mathias de Romas. Cet enfant qui fut baptisé deux jours plus tard, reçut le prénom de Jacques porté par son oncle paternel, alors curé de Barran. En l'absence de l'ecclésiastique, son parrain, l'enfant fut tenu sur les fonts du baptême par Jacques Laverny, docteur en médecine.

Filleul d'un ecclésiastique et ayant presque pour parrain un homme, qui par profession devait connaître les sciences physiques enseignées de son temps dans les Universités, Jacques de Romas, devait puiser auprès de l'un et de l'autre de ces protecteurs l'amour de la religion et celui des sciences naturelles.

Au bout de quatre ans, le 17 juillet 1716, Anne Dufaur mit au monde un garçon qui reçut le prénom de Thomas. Celui-ci devait embrasser la carrière des armes et mourir presque centenaire. L'année même de la naissance de ce fils, Mathias de Romas était revêtu de la charge de consul, et, de simple avocat, il s'était élevé aux fonctions de substitut de procureur du roi.

Il ne nous a pas été possible de retrouver l'époque à laquelle Anne Dufaur devint veuve. Nous savons que son mari était mort avant le 6 novembre 1737 et qu'à cette date elle acheta conjointement avec son fils, Jacques, la charge de conseiller, lieutenant assesseur civil et criminel aux sièges de sénéchal et présidial de Nérac.

La vente de cet office de magistrature fut faite par Me André de Poul qui avait succédé dans l'exercice de cette charge à son père, Thomas de Poul, mort vers 1690.

Pour se conformer aux usages de son temps, le vendeur prit soin de résigner sa charge en faveur de Jacques de Romas.

Il est certain que l'entrée en fonctions du nouveau titulaire eut lieu dans les premiers mois de l'année suivante, en 1738, comme l'assure J. Serret dans sa biographie de Jacques de Romas.

Après une année passée dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, Jacques de Romas, ayant jeté les yeux sur une jeu-

Digitized by Google

ne Néracaise issue d'une honorable famille de Moncrabeau, en demanda la main. Le contrat, destiné à régler les conventions du mariage, fut passé devant Berreté, notaire à Nérac, le 16 mai 1739, et contrôlé au bureau de la même ville, le 16 du même mois (1). La future épouse, Anne Mourlan, fille de Pierre Mourlan et de Marguerite Tétignac, reçut de ses parents 16,500 livres de dot. La fortune de Jacquse de Romas devait être à peu près égale. Quoique moins avantagé, le cadet, Thomas de Romas, devait recevoir pour tous droits, la somme fort jolie pour l'époque de 12,000 livres.

Le mariage fut béni le 27 avril 1739 dans l'église paroissiale de Nérac (2).

Dans l'acte et dans le contrat de mariage Jacques de Romas est qualifié du titre de lieutenant assesseur civil et criminel aux sièges de Nérac. Il exerçait donc les fonctions de cette charge, mais pour le duc de Bouillon seulement, car par lettres patentes données à Paris, le 29 janvier 1740, Louis XV octroya à son bien-amé Jacques Romas, avocat au parlement de Bordeaux, l'office de conseiller lieutenant assesseur civil et criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Nérac dépendant du duché d'Albret, sous la clause expresse que c'était pour les cas royaux seulement. Ces Lettres portent que l'office dont Jacques de Romas était pourvu, se trouvait vacant par la mort de son dernier possesseur, Louis Noat.

Comme il manquait neuf mois, moins quelques jours, à Jacques de Romas pour avoir les trente ans révolus exigés par les ordonnances en vigueur, S. M. lui avait au préalable, le 18 du même mois, accordé la dispense nécessaire.

Les registres de la sénéchaussée de Nérac ayant disparu, il ne nous est possible ni de faire connaître la vie du nouveau magistrat, ni d'étudier le milieu dans lequel le placèrent ses fonctions de juge. Nous dirons simplement que la charge de lieutenant général était alors possédée par Joseph-Imbert du

(1) Voir aux arch. de Lot-et-Garonne les registres de contrôle du bureau de Nérac.

(2) Voir à la mairie de Nérac les registres paroissiaux de Saint-Nicolas.

Digitized by Google

Roy, fils de Josias du Roy (1671-1733) et de Jeanne de Brizac (1669-1739) (1).

L'activité de Jacques de Romas ne fut pas satisfaite par les travaux professionnels auxquels il se livrait, sa curoisité se porta bientôt sur les sciences naturelles, en particulier sur l'étude des phénomènes électriques. Sa liaison avec MM. de Secondat et Labat de Vivens qui vivaient dans la même région, son amitié pour Jean Bégué, curé d'Asquets depuis 1735, et plus particulièrement ses rapports avec l'Académie de Bordeaux, au sein de laquelle il fut admis, toutes ces relations, en un mot, l'attachèrent aux études qui devaient illustrer son nom.

M. J. Bergonié, qui prononça en 1896 l'éloge du savant Néracais, a dit quels furent les travaux scientifiques de Jacques de Romas. Comme il prépare en ce moment un travail nouveau sur ce sujet, nous n'empièterons pas sur les matières qu'il doit traiter avec la science incontestable qu'on lui connaît. Nous laisserons aussi à M. Bonnat, le distingué archiviste de Lot-et-Garonne et notre confrère de la Société des Sciences, Lot-et-Garonne, le soin de relater les expériences qui sont consignées dans les papiers de M. de Vivens. Enfin, le savant conservateur du Musée de la ville d'Agen, M. J. Monméja, s'est réservé la partie bibliographique concernant notre héros.

Cependant il ne sera pas inutile de faire observer que si Franklin s'est rendu immortel par ses travaux sur l'électricité et en particulier par ses expériences à l'aide du cerf-volant, les mêmes expériences ont été faites et presque simultanément par Jacques de Romas. La priorité de l'idée doit être attribuée à notre compatriote. C'est là le principal. Quant aux expérinces, elles furent faites à Philadelphie au mois de septembre de l'an 1752 et à Nérac en 1753. A cause du peu de rapidité des relations existant entre la France et l'Amérique, les deux savants firent la même expérience, à l'insu l'un de l'autre. Tandis que Franklin n'avait rien fait pour rendre bon conducteur le lien qui retenait son cerf-volant, J. de Romas, au

(1) Voir registres de Saint-Nicolas de Nérac, *passim*.

Digitized by Google

contraire, avait enroulé un mince fil de laiton autour de la corde de son appareil. Afin de n'être pas foudroyé, au fil de laiton, de Romas avait substitué, pour la partie qu'il devait avoir entre les mains, un fil de soie qu'il eut soin de maintenir sec pour lui conserver ses propriétés isolantes.

Priorité dans l'idée et supériorité dans l'exécution de l'expérience, telles sont les deux qualités qui assurent à Jacques de Romas la primauté sur son célèbre rival.

Se trouvant pour affaires à Bordeaux le 30 mars 1770, Jacques de Romas y fit son testament mystique (1). Dans cet acte, l'illustre savant déclare qu'il a vécu cinquante-six ans sans jamais avoir trouvé la vie trop longue. Il faut croire que son existence avait été bien remplie et qu'il y avait rencontré beaucoup de satisfactions. Il parle cependant de quelques petites infirmités corporelles qui s'aggravent parfois. Comme elles pourraient par la suite le mettre hors d'état de disposer de la petite fortune dont la divine Providence l'a favorisé, il prend donc le moyen d'assurer l'exécution de ses volontés en écrivant lui-même son testament. Il fait acte de catholique en traçant sur lui-même le signe de la croix, puisqu'il ordonne que sa sépulture ne pourra être faite que trente-six heures après son décès, hors le cas d'une putréfaction insupportable. La prudence de l'homme se révèle tout entière dans ce détail.

Quant aux particularités de la sépulture elle-même le savant s'en remet aux soins de son épouse pour les fixer.

S'il n'a pas eu le bonheur d'avoir d'enfants, J. de Romas a reçu de sa femme de telles marques d'amitié qu'il s'en montre profondément touché. Anne Mourlan avait dû cependant souffrir parfois des vivacités de son époux, mais elle était d'une patience exemplaire et savait ne jamais heurter de front les volontés de son mari.

Pour tous ces motifs, Jacques de Romas institua sa femme usufruitière de tous ses biens. Après la mort de celle-ci la fortune devait passer à Jacques de Romas, frère du testateur,

(1) Arch. de la Gironde, Morin, notaire. Le testament fut ouvert le 19 juin 1776.

Digitized by Google

ancien capitaine au régiment de Provence et chevalier de Saint-Louis.

En attendant, l'héritier universel devait habiter avec Anne Mourlan.

Enfin, ne voulant rien laisser imprévu et songeant au cas où l'héritier universel mourrait avant sa belle-sœur, J. de Romas ordonna qu'en cette occurrence l'un des enfants mâles de la branche encore prospère de la famille de Romas, serait choisi par sa veuve pour recueillir la succession. Ce cas ne devait pas se présenter.

Jacques de Romas mourut à Nérac, le 21 janvier 1776, à l'âge de 62 ans, 3 mois et quelques jours. Sa veuve descendit dans la tombe, le 23 octobre 1785, et son frère mourut à son tour chargé d'années, le 18 octobre 1811, dans la commune de Fieux, sur sa terre du Hauret.

A sa mort Jacques de Romas laissait la charge qui lui avait coûté 3,000 livres en 1737 ; une maison à Nérac, évaluée 5,000 livres (1) ; la métairie du Hauret dans la paroisse de Fieux, valant 13,000 livres ; la petite métairie du Tort estimée 3,000 livres et située à Fieux ; les deux tiers de la métairie de Guion dans la paroisse de Calignac, évalués 8,000 livres ; la métairie de Ribérotte valant 3,000 livres (2). C'était une assez belle fortune.

---

(1) Cette maison appartenait pour les trois cinquièmes à M. Sentou, greffier au tribunal civil de Nérac et pour le restant à M. Campagne, en 1881, lorsqu'une plaque commémorative y fut placée en l'honneur de Jacques de Romas. M. Sentou qui avait acheté sa portion 21,000 francs en 1871, vient de la revendre au prix de 15,000 francs à M. Berthoumieu, gendre de M. Campagne.

(2) Voir aux archives de Lot-et-Garonne le registre du centième denier de Nérac (13 juillet 1776).

Digitized by Google

II

Huit douzaines de fiches chronologiques pour servir à l'histoire de la vie et des travaux de J. de Romas, par J. Momméja.

Au début des vacances de 1899, j'eus l'agréable surprise de recevoir du docteur Pons, de Nérac, la lettre dont voici la partie importante.

Nérac, le 17 août 1899.

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous informer que, par son testament en date du 5 courant, M. Mourlan-Descudé, ancien sous-préfet de Nérac, a légué au Musée d'Agen le portrait de son grand-oncle, M. de Romas, lieutenant-assesseur au Présidial de Nérac, ainsi que l'ouvrage intitulé : *Mémoire sur les Moyens de se garantir de la foudre dans les maisons*, par M. de Romas, et une lettre autographe de ce même savant.

Je tiens à votre disposition ces divers legs et je me ferai un plaisir de les délivrer, etc., etc...

Peu de temps après, le Musée d'Agen entrait en possession de ce legs. Toutefois ce n'était pas une lettre autographe de Jacques de Romas qui se trouvait jointe à son livre, mais une lettre écrite à Jacques de Romas par sa femme. On la lira plus loin.

Le legs de M. Descudé appela fortement mon attention sur les œuvres et la vie du savant néracais. Je lus à peu près tout ce qui avait été publié sur lui et ayant constaté d'une part l'insuffisance des travaux bibliographiques existants et, d'autre part, l'importance exceptionnelle des moindres dates pour l'histoire des découvertes sensationnelles de cet émule méconnu de Franklin, je m'attachai à noter sur des fiches, d'abord, les titres de tous les ouvrages et mémoires tant imprimés que manuscrits de Jacques de Romas, ensuite, tous les faits de sa vie qui nous sont connus d'une manière positive, enfin quelques documents contemporains ou postérieurs capables

Digitized by Google

de jeter quelque lumière sur le tout. Je classai chronologiquement cet ensemble de manière à constituer une bio-bibliographie de l'humble magistrat agenais dont la place est si haute dans l'histoire des sciences. Je la publie aujourd'hui, telle, à peu près, que je l'écrivis il y a dix ans, estimant, après l'avoir relue, qu'elle peut rendre des services à d'autres qu'à celui qui en assembla les quatre-vingt-seize feuilles volantes.

Trois sources principales ont été mises à contribution : d'abord, le livre même de Romas *Moyens de se garantir de la foudre dans les maisons*, dont deux parties présentent un intérêt biographique particulier : l'*Avertissement de l'Auteur* et la *Lettre à l'auteur du Journal encyclopédique*. Ensuite, j'ai épuisé les renseignements fournis par J. Andrieu dans sa *Bibliographie de l'Agenais*, et par Philippe Tamizey de Larroque dans son recueil de *Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais* (1). Le grand érudit gontaudais a donné dans ce petit livre une très précieuse liste des manuscrits originaux de Jacques de Romas, qu'un membre de sa famille, M. le baron de Frère de Peyrecave conserve pieusement.

Quant aux autres publications que j'ai dû mettre à contribution, j'en ai soigneusement placé les titres au bas des fiches qui leur ont emprunté une date ou un document.

Pour abréger les citations, je me suis borné à écrire, quand besoin en était, le premier mot des titres des écrits de Romas qu'on a lu plus haut ; de même, les noms de Tamizey de Larroque et de J. Andrieu désignent les livres signés par ces érudits. Quant aux références qui visent le travail si révélateur et si complètement original de M. l'abbé J. Dubois, elles sont forcément incomplètes, ce travail étant en cours d'impression, au moment où j'écris ces lignes.

Un mot encore : Jacques de Romas n'était connu jusqu'ici que par ses découvertes et ses expériences. Grâce aux recherches de M. l'abbé Dubois, on connaîtra désormais un peu de la vie privée du grand physicien et de sa personnalité morale. Quelques-unes des notes suivantes montreront de même, en

(1) Agen 1893, in-8°, p. 160 et suivantes.

Digitized by Google

celui-ci, le jurisconsulte, le magistrat, l'homme accueillant pour les étrangers et serviable pour ses concitoyens. J'aurais voulu pouvoir donner un plus grand nombre de ces documents révélateurs des pensées et des convictions de celui dont le rôle scientifique qu'il a joué nous fait si vivement regretter de ne pas connaître l'être moral.

13 Octobre 1713. — Naissance de Jacques de Romas, à Nérac. Il était fils de Mathieu ou Mathias, avocat au parlement, substitut du procureur du roi et consul de Nérac, et d'Anne Dufau ou Dufaur. (Samazeuilh, *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p .117.)

Jacques de Romas eut un frère auquel Samazeuilh a consacré la notice suivante :

Thomas de Romas, frère cadet de Jacques, naquit à Nérac le 21 juillet 1716 et mourut dans la commune de Fieux, le 18 octobre 1811, à l'âge, par conséquent, de 95 ans. Voici dans quels termes M. de Lafitte, maire de Fieux, annonça cette perte au rédacteur du *Journal de Lot-et-Garonne*. Ils résument toute la vie de ce brave officier :

« La mort nous a enlevé M. de Romas, presque centenaire, né à Nérac, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis depuis 1751, pensionné ensuite, ayant reçu 33 blessures en différents combats...

« Il eut un frère aîné, grand magistrat et physicien célèbre...

« Le nom de Romas, cher aux armes, aux lettres, à la société, ce nom illustre sous tant de rapports, est éteint !... » (Samazeuilh, *Ibidem*, p. 724.)

Année 1729 (?). — Contrainte pour le payement d'une somme de 125 livres, due par les consuls pour l'acquisition faite par eux d'une maison appartenant à Jacques de Romas, payée 750 livres. (Arch. de Laplume, liasse. — Arch. de Lot-et-Garonne, E. suppl^{t} 461.)

Année 1736. — M. de Romas reçoit les pièces justificatives de l'achat du presbytère de Laplume. (Comptes de la communauté de Laplume, 1725-1736. — Arch. de Lot-et-Garonne, E. Suppl^{t} 513.)

6 Novembre 1737. — Jacques de Romas achète la charge de conseiller lieutenant assesseur civil et criminel aux sièges du Sénéchal et du Présidial de Nérac pour le duc de Bouillon. (L'abbé J. Dubois, *Etude sur la famille du physicien Jacques de Romas.*)

Année 1738.

Le jeune Romas entra dans la magistrature le 4 octobre 1738, avec le titre de lieutenant-assesseur au Présidial de sa ville natale. » (Jules Serret, *Le*

Digitized by Google

Bibliophile J.-B. Pérès, Le Physicien Jacques de Romas, Le Céramiste B. Palissy. Agen, 1865, in-8°, p. 9.)

« Son père, avocat au Parlement, le destina à la magistrature et le fit nommer, en 1738, lieutenant-assesseur au présidial de Nérac. Ce n'était donc pas un savant de profession, mais il était de cette race forte, intellectuellement parlant, des génies du XVIIIe siècle qui menaient de front, également bien, la science et la philosophie, la découverte, les principes extraits des lois de la nature et la littérature, voire le roman. La spécialisation n'était pas encore inventée. De Romas, en possession de sa place modeste, en sa ville natale, réunit en lui la magistrature et la science... » (*Leçon inaugurale semestrielle du Cours d'Electrothérapie professé par le Dr Foveau de Courmelles, à l'Ecole Pratique de la Faculté de Médecine de Paris, amphithéâtre Cruveilhier, 20 avril 1896.* Actualité Médicale, VIIIe année, n° du 15 mai 1896. -- Revue de l'Agenais, 1896, p. 548.)

27 Avril 1739. — Mariage de Jacques de Romas avec Anne de Mourlan, fille de Pierre de Mourlan. (Samazeuil, *Biographie de l'arrondissement de Nérac.* Nérac, 1857, p. 717.)

Nous avons peu de renseignements sur la famille d'Anne de Mourlan ou de Morlan. Un Jacques de Morlan fut installé, le 10 mai 1745, dans la charge d'avocat du Roi à l'hôtel de ville de Nérac. Il vivait encore en 1763. Sa fille s'était mariée avec Joseph de Redon, seigneur d'Auriole. Un autre de Morlan, Joseph, était consul perpétuel de Nérac en 1745. C'était l'oncle de Pierre, beau-père de Romas ; il maria sa fille, Anne Marguerite, avec Jean-Pierre-Isaac Marie de Larrard ou de Larrat, « ancien échevin, notable de la ville de Nérac », dit Samazeuil (1). Ce J. P. Larrad, dit de Villary, est l'auteur d'une curieuse relation anonyme « des circonstances qui signalèrent à Nérac le rétablissement des officiers du sénéchal-présidial de cette ville, en 1788. C'est lui qui documenta M. de Villeneuve-Bargemont, quand celui-ci écrivit sa *Notice historique sur la ville de Nérac*, que nous retrouverons plus tard. — Sa lignée masculine paraît éteinte, mais se perpétue encore dans la personne du docteur Villeneuve, de Moissac, arrière-petit-fils de J.-P. Larrad qui, parent et ami de Mme de Romas, recueillit de sa bouche la singulière confession de lady Mary Worthley Montagu, dont le récit, après avoir déchaîné de violentes polémiques se retrouve encore dans la plupart des dictionnaires historiques, des encyclopédies et des bibliographies.

29 Janvier 1740. — Ordonnance de Louis XV, octroyant à J. de Romas, *avocat au Parlement de Bordeaux*, l'office de conseiller-

(1) *Loc. cit.*, p. 653.

Digitized by Google

lieutenant assesseur civil et criminel, en la sénéchaussée et siège présidial de Nérac, pour les cas relevant exclusivement du pouvoir royal. (L'abbé J. Dubois, *op. laud.*)

Année 1742. — *Mémoire* (manuscrit) *sur le mouvement perpétuel*, avec 17 planches. (Académie de Bordeaux, t. x. — Tamizey de Laroque. — J. Andrieu.)

Année 1745. — Romas est nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Bordeaux. (Académie de Bordeaux, 1853, p. 45.)

Année 1748. — *Mémoire sur l'utilité de l'inclinaison de l'aiguille aimantée*, avec figures (manuscrit). (T. de L.) — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. x.)

Année 1749.

« Vers le commencement de 1749, de Romas avait entendu parler des guérisons obtenues par l'électricien Jallabert, de Genève, sur des paralytiques, entre autres d'un cas de paralysie du bras, dont la guérison persistait depuis près de quinze ans. Ces faits l'avaient vivement frappé, et dès qu'il se fut pourvu d'une machine à électricité, il voulut essayer et il fit part de ses intentions autour de lui. Il n'eut pas longtemps à attendre pour avoir des malades... » (*Eloge de de Romas*, par J. Bergonié, Bordeaux, 1896, p. 13 et suivantes.)

Aout 1750. — *Observations qui prouvent que la foudre a non seulement deux barres de feu, de même que l'électricité a deux étincelles ; mais que, de même que l'électricité, elle a aussi deux attractions.* (Tamizey de Larroque.)

Peu de jours après la publication du travail de Barbet, de Dijon, (qu'avait couronné l'Académie de Bordeaux), c'est-à-dire au mois d'août 1750, Romas présenta à l'Académie de Bordeaux un mémoire qui avait pour objet de signaler les ressemblances physiques entre la foudre et l'électricité. Cet écrit fut composé à l'occasion d'un coup de tonnerre qui, le 30 juillet 1750, avait frappé le château de Tampouy, situé près de Nérac, dans la sénéchaussée de Marsan, diocèse d'Aire... Romas cherche à prouver dans cet écrit : 1° Que la foudre a, comme l'électricité, deux barres de feu, c'est-à-dire probablement deux pôles opposés ; 2° Que la foudre exerce, comme l'électricité, une attraction sur les corps environnants. « Ce qui étant bien constaté, dit « Romas, on en pourra inférer que la foudre ressemblant aux phénomènes « fondamentaux de l'électricité, *elle lui est analogue en toutes les dernières* « *particularités...* » (Louis Figuier, *Les Merveilles de la Science*, t. I, p. 511)

Année 1750. — Dès 1750, Romas avait eu l'idée,comme Franklin « de vérifier si le feu du tonnerre est le même que celui de l'électri cité » en isolant à l'air libre, en temps d'orage, une aiguille électri sable par communication. « La différence consiste en ce que M

Digitized by Google

Franklin a toujours voulu que le bout supérieur de la barre fut terminé en pointe *très fine ;* au lieu que je voulais que le même bout de la mienne fut terminé en forme de globe. » Il en parle dans le mémoire où il étudie les effets du coup de foudre de Tampouy. Il en parle encore dans le mémoire publié par l'Académie des sciences. (*Lettre*, p. 126 et note.)

Fin de 1751. — Romas entretien le chevalier de Vivens de ses vues sur la barre électrique, que celui-ci baptise *Brontomètre*, ou mesure de la foudre. (*Lettre*, p. 126-127.)

Situons le théâtre des premières expériences de Romas sur la barre électrique en empruntant les paroles autorisées de Florimond Boudon de Saint-Amans.

Cependant M. de Vivens... saisissait et s'appropriait tous les avantages qu'une vie paisible et privée offre à l'homme qui sait en jouir. Sa maison de Barri, qu'il avait fait construire aux environs de Clairac, avec moins de faste et d'élégance que de modestie et de solidité, devint dans cette contrée le temple des sciences et l'asile de l'humanité souffrante. On voyait dans cet heureux séjour l'agrément de l'esprit, la délicatesse du goût, réunies à l'exercice de toutes les vertus, à la simplicité des mœurs antiques. Les Montesquieu, les Guasco, les Venuti aimaient à s'y retrouver avec M. de Vivens ; et les rives du Lot s'applaudissent encore d'avoir été le théâtre de leurs savantes promenades. Ces hommes célèbres n'étaient pas les seuls qui visitaient le philosophe de Barri dans sa retraite. Parmi ceux qui cultivaient assidûment son amitié, nous distinguerons, comme il les distinguait lui-même, Raulin qui fut censeur royal et médecin-inspecteur des eaux minérales de France, et Romas que des expériences hardies et nouvelles rendirent fameux.

On ne saurait mentionner les expériences dont il s'agit, sans rappeler l'une des plus brillantes époques de la physique moderne, sans parler du cerf-volant électrique dont la première idée, en Europe, est due à l'intrépide Romas. Un fait aussi glorieux pour notre province, doit d'autant moins nous échapper ici, qu'après la mort de Romas, Priestly réclama cette découverte en faveur de Franklin, et qu'elle allait être enlevée à notre compatriote, si M. de Vivens, témoin et coopérateur de ses premières expériences, ne lui avait, par son témoignage, assuré le mérite de l'invention. On peut voir dans l'ouvrage posthume de Romas, sur les moyens de se garantir de la foudre dans les maisons, page 150, le rapport fait à l'Académie royale des sciences de Paris, par Duhamel et Nollet. Il résulte de ce rapport, dans lequel on cite les attestations données par M. de Vivens, que Franklin et Romas, l'un à Philadelphie, l'autre à Nérac, ont eu dans le même temps la même idée ; qu'ils ne purent avoir connaissance de leurs expériences respectives, que longtemps après elles eurent lieu de part et d'autre, et que chacun dans sa patrie doit être regardé comme l'auteur d'une des plus belles machines que l'audace du génie ait encore inventée.

Nous ne pouvions aussi nous dispenser de remarquer, en passant, que la première barre électrique qu'on vit peut-être en Europe, fut élevée sur le château de Vivens, où elle a resté plusieurs années ; et que Romas ayant eu des idées à peu près semblables à celles de Franklin, au sujet des bar-

Digitized by Google

res électriques, fit construire, en 1751, un instrument propre au même usage, que M. de Vivens nomma *brontomètre* ou mesure de la foudre. (*Notice biographique sur M. de Vivens*, par M. de Saint-Amans. Agen, P. Noubel, imprimeur du Roi. M.DCCC.XXIX, p. 13-16.)

Cette note, écrite en 1819, est la reproduction modifiée d'un *Eloge de M. de Vivens* du 8 août 1780, présenté à l'Académie de Bordeaux, éloge qui, remanié, valut à son auteur, en 1809, une médaille d'or de la Société d'Agriculture de la Seine. (J. Andrieu, t. II, p. 266.)

6 Janvier 1752. — Lettre du chevalier de Vivens à Romas, lui conseillant de garder quelque temps le secret sur le *Brontomètre*. (*Lettre*, p. 127, note.)

Mémoire sur la perméabilité du verre par le feu électrique... (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

Commencement de Juin 1752. — Je ne fus instruit de l'expérience de Marly-Laville (par Delor et d'Alébard) que par la *Gazette de France*, du 27 mai, qui ne fut reçue à Nérac que dans les premiers jours de juin. (*Lettre*, p. 134.)

9 Juillet 1752. — Observations sur la barre électrique de Franklin, rédigées le 12 pour l'Académie de Bordeaux. (*Lettre*, p. 105.)

10 Juillet 1752. — M. Dutil répondra que, dès le lendemain de ma première expérience, qui fut faite le 9 juillet 1752, avec la barre de M. Franklin, le 9 juillet 1752, je lui confiai, sous le sceau du secret, l'idée que j'avais d'employer le cerf-volant des enfants aux expériences de l'électricité du tonnerre ; qu'il se chargea tout de suite de construire cette machine, afin de la mettre à l'épreuve, avant que la saison des orages ne fut passée ; et que si je ne l'éprouvai point avant l'hiver, ce fut parce qu'il ne trouva point les matériaux dont il avait besoin pour le construire. (*Lettre*, p. 112.)

12 Juillet 1752. — Lettre sur les barres électriques. Expérience du cerf-volant (inédite). (T. de L. — J. Andrieu qui date à tort cette lettre de 1753. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

On peut voir dans cette lettre qu'après avoir rendu compte à cette Compagnie des observations que j'avais faites trois jours auparavant avec la barre, ou, si vous l'aimez mieux, l'aiguille de M. Franklin, je dis en finissant : « C'est là... Monsieur, ce qu'il y a de plus important ; car j'aurais bien « d'autres particularités à vous communiquer. Telles sont d'abord les pra- « tiques que j'ai employées pour empêcher les corps électriques de se mouil- « ler, et les barres d'être abattues par les ouragans qui surviennent ordi- « nairement en temps d'orage. Telles sont encore les vues que j'ai pour en- « gager les moins curieux à faire des expériences par les facilités que j'ai

Digitized by Google

« à leur indiquer. Mais ma lettre, devenue d'une excessive longueur, m'a-
« vertit de finir. Ainsi je remets à vous parler des deux premières choses
« concernant la barre, qui m'ont réussi, au temps où l'Académie me fera
« pressentir qu'elle sera bien aise que je l'en instruise ; et je me réserve de
« mettre au jour la dernière (quoiqu'elle ne soit qu'un jeu d'enfant), lorsque
« je me serai assuré de sa réussite pour l'expérience que je me propose de
« faire, et que je ne négligerai certainement pas... » (*Lettre*, p. 105.)

Cette lettre fut remise à l'Académie de Bordeaux le 16 juillet ; elle fut lue le 17 du même mois en séance particulière et, le 25 août suivant, à l'Assemblée publique de l'Académie.

13 Juillet 1752.

« Afin d'être averti de l'électrisation de ses appareils, sans être assujetti à la gêne d'une observation continuelle, il termina les conducteurs (des barres électriques) par des carillons électriques, dont les tintements répétés l'avertissaient en temps opportun et rendaient toute omission impossible. Grâce à cet ingénieux perfectionnement, appliqué par lui dès le 13 juillet 1752, et dont Nollet et Bertholon eurent le tort d'attribuer l'invention à Buffon, il put noter quelques faits très importants d'électricité atmosphérique... » (Merget, *Etude sur les travaux de Romas. Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1853, p. 487.)

14 ou 15 Juillet 1752. — Romas confie ses idées sur le cerf-volant électrique à M. Bégué, curé d'Asquets. (*Lettre*, p. 112 et note 1.)

Fin Juillet 1752.

L'Académie de Bordeaux répond à Romas « que le Public, qui se plaisait naturellement aux choses extraordinaires, serait bien aise, sans doute, de connaître ses observations sur le feu électrique du tonnerre, et l'utilité qu'il pensait pouvoir en retirer ; que cette considération l'avait déterminé à faire lire *sa* lettre dans l'Assemblée publique du 27 août prochain ; mais que comme nous étions dans la saison des orages, et que peut-être il s'en élèverait quelqu'un avant le jour de cette séance, elle l'exhortait à continuer les expériences sur la barre, afin qu'elle eût quelqu'autre particularité à présenter au Public sur la même matière. » (*Mémoire*, p. 13.)

30 Juillet 1752. — *Lettre à M. de Baritault, sur les barres électriques à sonnettes.* (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

22 Aout 1752. — *Lettre à l'Académie sur les barres électriques.* (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

25 Aout 1752. — Lecture de la lettre du 12 juillet 1752 à l'Assemblée publique de l'Académie de Bordeaux. (*Mémoire*, p. 12.)

Aout 1752. — *Description des moyens employés pour préserver*

Digitized by Google

les barres électriques du vent et de la pluie, avec figures. (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

ANNÉE 1752. — *Observations sur l'électrisation de deux paralytiques.* (T. de L. — Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. XI.)

Observations qui prouvent que, dès que les matières affluentes et effluentes de l'électricité se sont suffisamment approchées l'une de l'autre, elles prennent la forme de deux étincelles qui, s'étant entrechoquées, se séparent brusquement et s'en retournent brusquement vers l'endroit d'où elles sont parties. (T. de L.).

Mémoire sur les matières affluentes et effluentes de l'électricité. (J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. XI.)

Mémoire concernant plusieurs observations qui prouvent que quelque bulle d'air, qui reste presque toujours à la partie supérieure du tube des Baromètres, est la cause qui empêche ces instruments d'être comparables. (T. de L.)

Mémoire sur les causes qui empêchent les baromètres d'être comparables. (J. Andrieu.)

29 JANVIER 1753. — Séance publique de l'Académie de Bordeaux. Discours de rentrée de M. de Lamontagne, directeur, sur l'émulation... Mémoire de M. de Romas sur le traitement de la paralysie par l'électricité (J. de Gères), *Table historique et méthodique des travaux et publications de l'Académie de Bordeaux.* Bordeaux, 1877, p. 61.)

30 AVRIL 1753. — *Lettre à M. de J... sur les barres électriques* (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

14 MAI 1753. — Romas lance « en l'air cette espèce de châssis », c'est-à-dire le cerf-volant. (*Mémoire*, p. 13.)

Août 1752 s'écoula sans orages, disions-nous, et de Romas ne put, cette année-là, lancer son cerf-volant, mais le 14 mai 1753, les frères Dutil et de Romas lancèrent un cerf-volant de 18 pieds carrés de surface — et non un petit mouchoir sur quatre morceaux de bois, comme Franklin. Moins heureux que celui-ci, leur premier essai échoua : nulle électricité ne se montra sur la corde de chanvre bien que des barres de feu isolées en décelassent. (Dr Faveau de Courmelle. — *Revue de l'Agenais*, 1896, p. 554.)

26 MAI 1753. — *Lettre à M. de... relative au Mémoire sur les Baromètres* (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

7 JUIN 1753. — Romas lance le cerf-volant pour la seconde fois, après l'avoir muni d'une corde métallique. « Alors je réussis même beaucoup mieux que je ne m'y attendais... » (*Mémoire*, p. 16.)

Digitized by Google

Année 1753. — *Mémoire sur l'ascension des liqueurs dans les tuyaux capillaires.* Ce mémoire, venant, dans le volume de l'Académie bordelaise immédiatement après ceux de 1752 et 1753 sur le baromètre est probablement de la même époque. (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. xi.)

14 Juin 1753. — *Lettre à l'Académie en lui envoyant le premier Mémoire sur le cerf-volant.* — 14 juin 1753. (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. x.)

17 Juin 1753. — La feuille hebdomadaire de Paris pour les Provinces parle des expériences de Romas. (*Lettre*, 122.)

25 Aout 1753. — *Premier Mémoire sur le cerf-volant électrique, lu le 25 août 1753, à l'Académie de Bordeaux.* (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. ix.)

C'est ici le point culminant de la vie scientifique de Romas, aussi croyons-nous devoir reproduire quelques récits de sa triomphale expérience, empruntée à des livres peu consultés, de nos jours, et assez difficiles à trouver.

I. — Récréations mathématiques et physiques... par feu M. Ozanam, de l'Académie Royale des Sciences. *Nouvelle édition, totalement refondue et considérablement augmentée par M. de C. G. F.* (Montucla). — Paris, Jombert, 1778, in-8°, t. ii, pp. 335 à 339.

Il est difficile, pour ne pas dire impraticable, d'élever extrêmement haut une verge de fer. Cela a donné lieu d'imaginer un autre artifice pour aller ravir en quelque sorte, aux nuages, leur feu électrique ou leur tonnerre. C'est le cerf-volant, petite machine jusqu'alors plus employée par les jeunes gens et les écoliers, que par les physiciens ; mais l'usage qu'en ont fait quelques-uns de ces derniers, l'a en quelque sorte ennobli.

Il faut avoir un cerf-volant recouvert de taffetas et un peu grand, comme 5 à 6 pieds de longueur au moins ; car plus il est grand, plus il s'élève, à cause que le poids de la ficelle est moindre relativement à la force avec laquelle le vent tend à l'enlever. On lui adapte à la tête une verge de fer déliée qui d'un côté s'étendra le long de l'axe inférieur du cerf-volant, jusqu'au point d'attache de la corde, et de l'autre, sera terminée en pointe fort fine, qui s'élèvera au-dessus du cerf-volant, de manière que lorsqu'il sera à sa plus grande hauteur, elle soit à peu près verticale et le déborde d'environ un pied. La ficelle doit être faite d'une ficelle ordinaire, mais autour de laquelle on aura entortillé un fil trait de cuivre très flexible, à peu près comme on garnit les cordes les plus basses de quelques instruments, mais beaucoup moins serré. Cela se fait parce que le chanvre est un conducteur d'électricité assez médiocre, à moins qu'il ne soit mouillé.

On attache à cette corde un cordon de soie de quelques pieds, pour isoler le cerf-volant quand il sera parvenu à sa plus grande hauteur, et près de ce cordon on joindra à la corde du cerf-volant un petit tube de fer blanc

Digitized by Google

d'un pied environ de longueur sur un pouce de diamètre, pour y exciter les étincelles.

Les choses ainsi préparées, on mettra au vent le cerf-volant et on le laissera s'élever à sa plus grande hauteur ; on attachera le cordon de soie à quelque obstacle immobile et en sorte que la pluie ne puisse point mouiller ce cordon ; on ne tardera pas à observer, le plus souvent, des marques d'électricité très fortes, quelque fois même telles qu'il y aurait du danger à toucher la corde ou le tube sans de grandes et sérieuses précautions.

Pour cet effet, on emmanchera au bout d'un tube de verre, ou d'un cylindre de cire d'Espagne, d'un pied au moins de longueur, un morceau de fer long de quelques pouces, duquel pendra jusqu'à terre une chaînette de métal. Sans cette précaution, on ne tirerait que des étincelles faibles, parce que ce morceau de fer étant lui-même isolé, serait, au premier attouchement, électrisé comme la corde même du cerf-volant.

M. de Romas, qui est le premier en Europe qui ait employé ce moyen de tirer l'électricité des nuages, s'étant servi d'un cerf-volant qui avait 7 pieds et demi de longueur, sur 3 de largeur dans son plus grand diamètre, et l'ayant élevé jusqu'à 550 pieds de hauteur perpendiculaire, il en résulta des effets très extraordinaires. En effet, ayant d'abord touché très imprudemment avec le doigt le tuyau de fer blanc, il reçut une commotion violente et heureusement pour lui, l'électricité n'était pas alors à beaucoup près parvenue à son plus haut degré ; car quelque temps après, l'orage s'étant renforcé, il ressentit, à plus de 3 pieds de la corde, une impression semblable à celle d'une toile d'araignée : il toucha alors le tube de fer blanc avec l'excitateur, et tira une étincelle de plus d'un pouce de longueur, sur trois lignes de diamètre. L'électricité augmentant même ensuite de force, il en tira, à la distance de plus d'un pied, qui avoient jusqu'à trois pans de longueur sur 3 lignes de diamètres, et dont le craquement se faisait entendre de 200 pas.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette expérience, est ceci. Pendant que l'électricité était à peu près à son plus haut degré, trois pailles, dont l'une d'un pied de longueur, se dressèrent par l'effet de l'attraction du tube de fer-blanc, et pendant quelque temps se balancèrent entre lui et la terre, tournant en rond, jusqu'à ce que l'une s'éleva enfin jusqu'au tube, et occasionna une explosion en trois craquements, qui se fit entendre jusqu'au centre de la ville de Nérac. (L'expérience se faisait dans un faux-bourg.)

L'étincelle qui accompagna cette explosion fut vue de quelques spectateurs comme un fuseau de feu de 8 pouces de longueur, sur 4 à 5 lignes de diamètre. La paille enfin qui avait occasionné cette étincelle suivit la corde du cerf-volant, tantôt s'en éloignant, tantôt s'en rapprochant, et excitant des craquements très forts quand elle s'en approchait. Quelques spectateurs la suivirent des yeux jusqu'à plus de 50 toises.

On peut voir de plus grands détails sur cette expérience non moins intéressante que curieuse dans les *Mémoires des Sçavants étrangers* publiés par l'Académie Royale des Sciences, tome. II. Elle fut suivie de beaucoup d'autres du même physicien, qui prouve que, dans un temps même qui n'a rien d'orageux, un pareil cerf-volant s'électrise quelquefois au point de faire étinceler la corde, et de donner de violentes commotions à tous ceux qui la touchent sans précautions.

Nous avons dit plus haut que M. de Romas est le premier en Europe qui ait fait cette curieuse expérience. On trouve en effet que M. Franklin l'avait faite quelques mois auparavant en Pensylvanie ; car il en informait M. Collinson, son correspondant à Londres, en octobre 1752. Mais on n'a connu

Digitized by Google

qu'assez longtemps après en France cette invention, et M. de Romas l'avoit même annoncée énigmatiquement à l'Académie des Sciences, dès le milieu de 1752. Ainsi, en décernant le premier mérite de l'invention à M. Franklin, on ne saurait refuser à M. de Romas de reconnaître qu'il concourut à cet égard avec le célèbre physicien de Philadelphie.

II. — Dictionnaire raisonné de Physique par J. Brisson. (Troisième édition. Paris, l'an VIII, petit in-8°.)

Cerf-volant électrique. — Ce cerf-volant a été imaginé par de Romas, assesseur au présidial de Nérac. Il paraît cependant, par une lettre de Watson à l'abbé Nollet, datée de Londres, le 15 janvier 1753, que Franklin a fait usage du cerf-volant avant de Romas, qui ne s'en est servi pour la première fois que le 14 mai 1753. Mais, comme il ignorait ce que Franklin avait fait à Philadelphie, quoiqu'il ait été prévenu, cela ne lui ôte pas l'honneur de sa découverte, d'ailleurs les effets ont été si grands entre les mains de de Romas, que ceux de Philadelphie ne sont presque rien en comparaison.....

.....

Expérience du 16 août 1753. — Lettre de de Romas, le 26 août, à l'abbé Nollet : « Imaginez-vous de voir, Monsieur, des lames de feu de neuf ou dix pieds (3 mètres) de longueur, et d'un pouce (27 millimètres) de grosseur, qui faisaient autant de bruit que des coups de pistolet ; en moins d'une heure, j'eus certainement trente lames de cette dimension, sans compter mille autres de 7 pieds et au-dessous. Mais ce qui me donna le plus de satisfaction dans ce nouveau spectacle, c'est que les plus grandes lames furent spontanées ; et que, malgré l'abondance du feu qui la formoit, elles tombèrent constamment sur le corps non électrique le plus voisin. Cette constance me donna tant de sécurité, que je ne craignis pas d'exciter ce feu avec mon excitateur, dans le temps même que l'orage était assez animé ; et il arriva que lorsque le verre, dont cet instrument est construit, n'eut que 2 pieds de long (65 centimètres), je conduisis où je voulus, sans sentir à ma main la plus petite commotion, des lames de feu de 6 à 7 pieds (2 mètres environ), avec la même facilité que je conduisais des lames qui n'avaient que 7 à 8 pouces, etc. (*Mémoires présentés à l'Académie par divers savants*, t. IV, p. 514) (1).

Excitateur. — Instrument d'électricité inventé par de Romas pour exciter sans aucun risque, des étincelles que l'on tire d'un corps électrisé par les nuages en temps d'orage. Cet instrument se compose d'un tube de verre.., etc., etc. (2).

Précis élémentaire de Physique expérimentale, par J.-B. Biot. — Paris, Deterville, 1824, 2e édition, 2 vol. in-8°. — Après avoir raconté l'expérience de Franklin, Biot ajoute :

« En France, M. de Romas fit cette même expérience d'une manière beaucoup plus parfaite, soit qu'il l'eût conçue de lui-même, soit qu'il y ait été conduit par la tentative de Franklin... » (Assez long récit de l'expérience de Romas.)

---

(1) *Dict. raisonné de Physique*, t. II, p. 123-126.)
(2) *Ibidem*, t. III, p. 187.

Digitized by Google

Cours complet de Météorologie, par Kaemtz, traduit par Charles Martin. Paris, Delahaye, 1858, in-8°. — Kaemtz (p. 323) n'a pas ignoré les travaux de Romas. Il cite son observation sur l'odeur des étincelles obtenues avec le cerf-volant électrique, qui est pareille à celle des étincelles qu'on tire de la machine électrique, mais il ne lui donne pas la place à laquelle il a droit dans l'histoire des sciences. Son traducteur comble cette lacune en ces termes :

« Franklin, dans son beau travail sur l'influence des pointes, avait indiqué les moyens d'investigation qu'il se proposait d'employer pour étudier l'électricité des nuages, mais ce fut en 1752 que d'Alibard monta le premier, à Marly-la-Ville, un appareil fixe avec lequel il tira des étincelles d'un nuage orageux et ce fut Romas qui enleva le premier cerf-volant électrique dans la même année. » Voyez la traduction des *Lettres* de Franklin par d'Alibard, 2e édition, t. II, p. 99, et celle de Barben-Dubourg, 1re partie, p. 105 Les *Mémoires des Savants étrangers de l'Académie des Sciences de Paris*, t. II, p. 393 ; et enfin, la lettre de Franklin à Collinson du 29 juillet 1750, et celle du 19 octobre 1752. (*Ibidem*, p. 310, note 1.)

19 OCTOBRE 1753. — Romas adresse à Franklin « les deux Mémoires dont il est fait mention dans le tome second des correspondants étrangers de l'Académie des Sciences, accompagnés d'une de mes lettres. » (*Lettre*, p. 117 et 118.)

Plus loin, Romas donne la date du 29 octobre (p. 143.)

DÉCEMBRE 1753. — Le Journal de Trévoux consacre un article aux découvertes de Romas. (*Lettre*, p. 122.)

ANNÉE 1753. — *Mémoire sur les causes qui empêchent les baromètres d'être comparables*, avec pl. (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. XI.)

14 JANVIER 1754. — *Deuxième mémoire sur le Cerf-volant Electrique*. (Tamizey de Larroque. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

MAI. — Romas enregistre le compte-rendu de ses découvertes paru dans la *Feuille de Paris pour les Provinces*, du 1er mai 1754. (*Lettre*, p. 122.)

29 JUILLET. — Réponse de Franklin à la lettre de Romas. (*Lettre*, p. 122.)

Mémoire sur l'accourcissement des télescopes à réflexion et à réfraction. (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

26 DÉCEMBRE. — *Lettre à M. de Secondat sur les télescopes et sur les barres électriques* réclamant la priorité de sa découverte. (Tamizey de Larroque. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

Digitized by Google

Année 1754.

« De Romas, lieutenant, assesseur au présidial de Nérac, associé à l'Académie en 1754, mort en 1776. »

Catalogue alphabétique des livres de la Bibliothèque de l'Académie (de Bordeaux) suivi d'une liste dressée par M. Tournon. A la suite se trouve une autre liste de manuscrits, indiquant « les liasses ou paquets contenant les manuscrits des membres de l'Académie de cette ville et ceux des associés ou correspondants régnicoles ou étrangers de la dite Académie ». (A. R. Céleste, *Mémoires-Manuscrits de l'Ancienne Académie de Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, Table... Documents... Catalogues...* Bordeaux, 1879, p. 359. — Merget, *Etude sur les Travaux de Romas. — Académie de Bordeaux*, 1853, p. 451.)

Année 1755. — Jacques de Romas nommé membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences.

Mémoire *où, après avoir donné un moyen aisé pour élever fort haut et à peu de frais un corps électrisable isolé, on rapporte des observations frappantes qui prouvent que plus le corps isolé est élevé au-dessus de la terre, plus le feu de l'électricité est abondant*, par M. de Romas, assesseur au présidial de Nérac. (Mémoires de mathématique et de physique présentés à l'Académie des Sciences par divers savants et lus dans les assemblées publiques. 1755, t. II, pp. 393-407.)

7 Mars 1756. — En 1756, un journaliste, m'ayant paru chercher le moyen de m'enlever, à petit bruit, l'invention du cerf-volant, je demandai à l'Académie, le 7 mars de la même année, une expédition de la finale de cette lettre (celle du 12 juillet 1752.) (*Lettre*, p. 107.)

29 Septembre 1756. — Romas publie dans la *Feuille hebdomadaire de Paris pour la Province*, sa 7me *expérience* prouvant « que le trait foudroyant peut être divisé ». (*Mémoire*, p. 55.)

Année 174.... — *Problème : Diviser un angle, un arc quelconque en trois parties égales, avec figures* (manuscrit).

1er Mars. — *Lettre de M. de Romas au secrétaire de l'Académie de Bordeaux.* Manuscrit raturé dans les archives de M. de Frère de Peyrecave. (Tamizey de Larroque.)

L'original est conservé parmi les *Lettres et pièces diverses pour servir à l'histoire de l'Académie de Bordeaux*, conservées dans la bibliothèque de la même ville. J. Andrieu dit avec juste raison que cette lettre a été reproduite dans la *Table historique et méthodique des travaux et publications de l'Académie de Bordeaux* (Bor

Digitized by Google

deaux, Gounouilhou. 1879 in-8°), mais il en attribue à tort la publication à M. Gères ; l'honneur en revient uniquement à M. A.-R. Céleste. Cette rectification s'étend également à une autre lettre de Romas dont il sera parlé plus loin. J'emprunterai à M. Céleste le texte de ce document :

« Vous vous rappelés, Monsieur, que l'année passée il fut question dans une assemblée particulière de l'Académie de sçavoir comment je devais m'y prendre pour détruire l'idée qu'on a donnée au public, à mon préjudice, en faveur de M. Franklin, au sujet de *l'invention du cerf-volant électrique*, dans un journal de M. Clément et dans une lettre raportée à la suite de mon mémoire *imprimé* dans le deuxième volume des *Savants étrangers ;* vous vous rappelés aussi sans doute, qu'on fut assés généralement d'avis (vous surtout Monsieur), que l'Académie me délivrat un certificat dans lequel elle insèrerait la fin de la lettre que j'eus l'honneur de lui écrire le 13 juillet 1752, et que vous avez dans les papiers qu'elle vous a remis en dépôt. Enfin, vous vous rappelés égallement que ce certificat ne me fut pas refusé ; qu'au contraire il me fut promis, mais qu'on me conseilla, *pour bien des raisons inutiles et trop longues à rapporter ici*, d'attendre encore quelque temps et de réfléchir à d'autres moyens. J'ay condescendu à tout ce qu'on a voulu ; après bien des réflexions, je me suis déterminé à écrire à M. l'abbé Nollet (qui était chargé par l'Académie de Paris de veiller à l'impression de mon mémoire) pour luy reprocher d'y avoir inséré par manière de note une lettre qu'il suppose avoir reçue six mois auparavant sans m'en avoir averti, quoyque dans cet intervalle il m'eût écrit deux fois sur ce sujet. Dans le vif reproche que je lui fais j'ajoute que s'il m'eût averti de ce qu'il allait faire, j'aurais pu luy envoyer ma lettre écrite le 13 juillet 1752 à l'Académie de Bordeaux, et qu'il y aurait vu que *l'idée du cerf-volant m'estoit venue, sinon avant M. Franklin, du moins en même temps.* M. l'abbé Nollet, qui s'est rappelé sans doute tous les faits dont je me plains à luy, et qui a reconnu son peu d'attention à me conserver ce qui m'est dû, ne m'a pas fait attendre longtemps sa réponse, contre son ordinaire. D'abord il s'excuse en me priant de ne pas croire que cette note vienne de luy ; qu'il ne reconnait que moy pour *inventeur du cerf-volant électrique* et pour me prouver qu'il parle sincèrement, il me sollicite de luy envoyer non seulement la fin de ma lettre du 13 juillet 1752 avec un certificat de l'Académie portant que ledit extrait est fidèle, mais il me presse encore d'ajouter à cette première preuve

Digitized by Google

les certificats de M. le chevalier de Vivens et autres personnes dont j'ay entendu parler au commencement de mon mémoire sur le *cerf-volant*, au moyen de quoy il m'engage, m'assure-t-il, à travailler pour réparer la faute commise. Je ne sçay, Monsieur, si l'Académie voudra me faire délivrer cette fin de ma lettre et la certifier véritable ; en tout cas, j'ose espérer, car *il me semble que dès qu'elle m'a admis au nombre de ses associés, la chose est aussi intéressante pour elle que pour moy*, et si elle veut le faire, je me flatte que vous voudrez bien me l'envoyer aussitôt..... (1). »

Cette lettre a été écrite à Nérac, le 1er mars 1757.

16 Aout. — Orage décrit dans la lettre à l'abbé Nollet le 26 août.

26 Aout. — *Lettre à M. l'abbé Nollet* dans les *Mémoires de mathématique et de physique présentés à l'Académie royale des sciences par divers scavants*, t. IV, p. 511 et suiv. :

« Vous jugeâtes, Monsieur, que ma première expérience électrique du cerf-volant, où j'eus le plaisir de voir des larmes de feu de sept à huit pouces de longueur, mériterait d'être connue du public, puisque vous m'avez fait l'honneur de l'insérer dans le second volume des mémoires fournis par les étrangers à votre académie ; mais les effets électriques du même cerf-volant ont été bien autre chose dans une expérience que je fis le 16 de ce mois, pendant un orage que j'ose dire n'avoir été que médiocre, puisqu'il ne tonna presque point et que la pluie fut fort menue. Imaginez-vous de voir, Monsieur, des lames de feu de neuf à dix pieds de longueur et d'un pouce de grosseur, qui faisaient autant de bruit que des coups de pistolet... »

20 Novembre. — *Lettre à l'Intendant de Bordeaux, sur la chaire de physique expérimentale.*

8 Décembre. — *Autre lettre à l'Intendant de Bordeaux sur le même sujet.*

Mémoire sur l'établissement d'une chaire de physique expérimentale. (Tamizey de Larroque.)

Ces deux lettres-mémoires appartiennent en originaux à M. le baron de Frère de Peyrecave ; elles n'ont pas été cataloguées par J. Andrieu.

---

(1) *Loc. cit.*, pp. 331-333.

Digitized by Google

27 Juin 1758. — Pose de la première pierre de l'église de Saint-Nicolas, à Nérac, par M. du Bernet de Mazères, subdélégué au nom de M. Tourny. Jacques de Romas était un des commissaires nommés par la commune de Nérac pour la reconstruction de cet édifice ; les autres commissaires étaient MM. de Mathisson, de Trenquelléon et de Gramon, ayant M. Jacques Mourlan pour trésorier. (Samazeuilh, *Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac, nouvelle édition*. Nérac, 1881, pp. 546-552.)

Les travaux s'exécutèrent sous la direction de M. Sauvageot, architecte, celui-là même que de Romas chargea de remettre sa *Lettre* de protestation au directeur du *Journal Encyclopédique*.

Année 1758. — *Mémoire au sujet de l'établissement d'une chaire de physique expérimentale*. (T. de L.) Non catalogué par J. Andrieu.

9 Juillet. — *Lettre à l'Intendant de Bordeaux, M. de Tourny*. (T. de L.) Non cataloguée par J. Andrieu.

16 Juillet. — *Lettre de M. de Romas à l'Intendant de Bordeaux*. (T. deL.) Non catalogué par J. Andrieu.

6 Aout. — *Lettre de M. de Romas adressée à M. Duchesne, écuyer, chef des bureaux de l'intendance à Bordeaux, concernant l'établissement d'une chaire de physique à Bordeaux*. (T. de L.). Non cataloguée par J. Andrieu.

14 Septembre. — *Lettre à l'intendant (de Bordeaux)*. (T. de L.) Non cataloguée par J. Andrieu.

18 Novembre. — *Lettre à l'Intendant de Bordeaux au sujet du mémoire concernant l'établissement d'une chaire de Physique*. (T. de L.) Non cataloguée par J. Andrieu.

25 Aout 1759. — Lecture, en séance publique de l'Académie des Sciences de Bordeaux, du *premier Mémoire sur les moyens de se garantir du tonnerre*.

« J'eus bientôt lieu de me savoir gré d'avoir saisi cette circonstance pour faire mon premier coup d'essai. Non seulement la surprise de mes auditeurs fut marquée par plusieurs exclamations, dont quelques-unes furent prolongées au point de m'obliger à discontinuer de lire ; elle éclata encore à la fin, par des signes d'applaudissement, inusités dans des assemblées de cette espèce.

« Quoique ces applaudissements dussent réveiller mon amour-propre, néanmoins ils ne m'éblouirent point assez pour me persua-

Digitized by Google

der que mon Mémoire méritât d'être livré tout de suite à l'imprimeur. » (Avertissement, p. VII et VIII.)

ANNÉE 1759.

« Le 7 juin 1753, Jacques de Romas fit, avec Dutil, sur la route de Mézin, sa première expérience du cerf-volant électrique. Les essais ayant réussi, il les répéta à Bordeaux un jour d'orage, dans le jardin public, en présence des membres de l'Académie et de l'intendant M. de Tourny. Il obtint des effets tels, qu'on l'obligea de suspendre l'expérience, crainte d'accident. Le cerf-volant ayant été déposé dans un café voisin, le hasard fit que la foudre tomba sur la maison. Aussitôt, le propriétaire du café et les voisins de s'écrier que l'appareil avait attiré le tonnerre. On déchira le cerf-volant, et Romas lui-même fut menacé. Depuis ce temps, le peuple le montrait du doigt en disant que le Diable lui avait tordu le cou. Romas portait en effet la tête inclinée... » (Faugère-Dubourg, *La Guirlande des Marguerites*, Nérac et Bordeaux, 1876, in-8°, p. 178. Cfr. Merget, *loc. cit.*, p. 304.)

ANNÉE 1760. — Dans sa *Lettre au rédacteur du Journal Encyclopédique*, Jacques de Romas parle avec une complaisance bien naturelle des Lettres que lui avait adressées l'abbé Nollet dans un livre, alors célèbre. Nous croyons indispensable de donner l'essentiel de ces documents qui font grand honneur à l'humble physicien néracais.

DIX-SEPTIÈME LETTRE, *sur les cerfs-volants électriques, comme nouvelle manière d'isoler les corps qu'on veut électriser, et sur quelques difficultés concernant les effluences et affluences simultanées.* A M. DE ROMAS, *assesseur au Présidial de Nérac.*

MONSIEUR,

J'avois bien prévu que vous ne verriez pas sans une forte peine, la Lettre de M. Watson, publiée dans le second tome des *Mémoires Etrangers ;* en effet, elle laisse à penser que vous n'êtes pas le premier Auteur du cerf-volant électrique : persuadé comme je le suis, que vous ne tenez que de vous-même cette ingénieuse nouveauté, je conviens que vous pouvez être mécontent de la voir attribuer à un autre ; mais l'Académie pouvait-elle se dispenser d'accorder la priorité d'invention à M. Franklin qui avait pris date avant vous ? Si j'avais eu connaissance de la lettre que vous aviez écrite sur ce sujet à l'Académie de Bordeaux, le 13 juillet 1752, si j'avais su les mesures que vous aviez prises avec M. Duthil dès le mois d'août de la même année, pour vous procurer un cerf-volant convenable à votre dessein, et la confidence que vous en aviez faite à M. le Chevalier de Vivens, que j'ai bien l'honneur de connaître, et dont le témoignage auroit suffi, on n'aurait point fait valoir contre vous, et en faveur de M. Franklin, la Lettre de M. Watson, dont la date ne remonte pas au-delà du 15 janvier 1753. On vous aurait certainement assuré la propriété de l'invention, en insérant vos titres dans la note dont vous vous plaignez. J'ai eu tort, sans doute, si j'ai occasionné votre inaction, et le silence que vous avez gardé à cet égard, en ne vous communiquant point à propos les nouvelles que j'avais reçues de Londres. C'est une omission dont je me repens, et que je vous prie de me pardonner en considération des différents objets qui partagent mon temps, et du peu de loisir qui me reste pour satisfaire à tout ce que mes amis et mes correspondants exigent de moi.

Digitized by Google

Au reste, il n'y a point de prescription contre les preuves que vous avez à produire. Si vous avez à cœur que l'Académie en prenne connaissance, et qu'elle vous rende justice, vous pouvez compter sur mon zèle pour les faire valoir auprès d'elle. Instruit par la lettre de M. Watson, je n'ai pu, sans faire tort à M. Franklin, laisser ignorer ce que je croyais qu'il avoit fait avant vous ; j'exposerai avec la même impartialité, ce qui pourra prouver que vous l'aviez prévenu.

Si quelqu'un vous conteste d'avoir le premier imaginé un moyen sûr de reconnoître et de transporter sous vos yeux les feux électriques qui règnent en certains temps dans la région des nuées, on ne peut, sans injustice, vous disputer l'honneur d'avoir, mieux que personne, concerté et l'instrument propre à cet effet, et la manière de le mettre en usage. Il est certain qu'aucun avant vous n'avait imaginé de filer la corde du cerf-volant avec du chanvre et du métal unis ensemble. C'est pourtant le fil de laton ou de fer que vous faites entrer dans cette espèce de conducteur, qui en fait le principal mérite ; c'est lui qui amène le fluide électrique, et en plus grande abondance et avec plus de force que ne pourrait jamais le faire le chanvre seul, quand même il serait mouillé ; en conservant à la corde une flexibilité suffisante, ce métal la rend plus propre à résister aux efforts du vent : cordon de soie que vous attachez au bout pour la tenir isolée, est une précaution que la prudence exige...

Le docte abbé continue à exposer et à discuter les appareils inventés par son correspondant, qu'il met en garde contre les dangers que présentent ses expériences puis il insiste sur l'importance exceptionnelle des résultats de ces expériences.

« Comme vous avez le mérite d'avoir employé les cerf-volants avec plus d'intelligence et de sagacité que personne avant vous, il faut convenir aussi que vous avez l'avantage d'avoir obtenu des effets supérieurs à tout ce que l'on a jamais vu dans ce genre, des effets tels qu'on vous aurait peut-être soupçonné d'exagération, si vous n'aviez eu tout une ville pour témoin de vos expériences. J'en ai rendu compte à l'Académie par la lecture même de votre Lettre du 26 août 1756 ; je ne puis vous dire combien on fut étonné, au récit de *ces traits de feu spontanés de la grosseur d'un pouce, et de la longueur de dix pieds, qui s'élançoient sur les corps non électrisés les plus voisins, et qui éclatoient avec un bruit égal à celui d'un pistolet.* »

L'abbé Nollet discute ensuite les conclusions tirées par Romas de ces phénomènes et, surtout, les moyens pour se garantir de la foudre. Cette discussion est fort longue et beaucoup trop technique pour trouver place ici ; il faut toutefois retenir la fin de cette interminable épitre.

Quant aux Electricités *en plus* et *en moins*, *résineuse* et *vitrée*, dont vous me parlez, je ne suis point surpris que vous n'admettiez point ces distinctions telles qu'on nous les donne ; vous êtes trop au fait des phénomènes, et trop bon observateur, pour n'avoir point apperçu tout le foible de ces hypothèses ; je trouve vos réflexions à cet égard très judicieuses ; et je n'aurais pas manqué de les joindre aux miennes dans les Mémoires que j'ai lus sur ces questions à l'Académie, si je les eusse reçues plus tôt. Au reste, si vous voyiez ces disputes d'aussi près que moi, vous reconnoîtriez sans peine que ceux qui les ont renouvelées, et qui les soutiennent avec plus de

Digitized by Google

chaleur, sont moins occupés du progrès de la Physique, que du parti qu'ils ont pris de me contredire : le ton avec lequel ils m'ont attaqué, décèle leur intention ; et j'ai tout lieu de croire que ce qu'ils veulent préférablement à tout, c'est que j'aye tort, en réalité ou en apparence, et qu'on perde de vue les *effluences* et *affluences simultanées* en matière d'électricité. Mais, comme vous dites fort bien, cela ne dépend ni d'eux ni de moi ; les querelles des hommes passent avec eux, les faits subsistent, et la postérité qui voit les choses de sang-froid, et sans intérêt personnel, juge avec impartialité, et débarrasse la vérité des intrigues qui l'empêchoient de paraître dans son jour.

Continuez vos recherches sur l'électricité : cet objet languit entre mes mains ; mes occupations se multiplient, le temps et la santé me manquent ; faites-moi part de vos découvertes, j'en serai très reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être, etc...

LETTRES SUR L'ÉLECTRICITÉ *dans lesquelles on soutient le principe des Effluences et Affluences simultanées contre la doctrine de* M. FRANKLIN, *et contre les nouvelles prétentions de ses partisans... par M. l'abbé* NOLLET, *de l'Académie Royale des Sciences, etc. etc., seconde partie.* A Paris, chez H.-L. Guérin, et L.-E. Delatour... . MDCC.LX. In-8°, pp. 228-248. Dans sa QUINZIÈME LETTRE, *pour servir de Réponse à celle du R. P. Beccaria*, l'abbé Nollet prend vivement en main la cause de J. de Romas.

« Vous avez fait, dit l'abbé au révérend Père, sur l'Electricité naturelle et sur les météores, une quantité prodigieuse d'expériences et d'observations qui vous font honneur ; et c'est très sincèrement que j'applaudis au zèle et à la sagacité dont vous avez fait preuve par ce travail également pénible et délicat ; mais vous montrez trop de chaleur et d'intérêt pour le système que vous voulez faire valoir ; il est à craindre que le lecteur, qui n'aura pas goûté comme vous la doctrine de M. Franklin, n'en prenne de la défiance contre les faits que vous rapportez. En parlant de votre cerf-volant, il fallait faire mention de celui de M. de Romas (Lieutenant, Assesseur au Présidial de Nérac, en Gascogne, et correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris) ; c'est lui qui a imaginé le premier d'unir le métal avec le chanvre pour faire une corde qui fit arriver plus sûrement et plus abondamment la matière électrique des nuages ; et cette invention lui a valu des effets supérieurs à tout ce qu'on avait vu avant et depuis lui dans de pareilles expériences ; on aura donc peine à croire que vous n'en avez pas eu connoissance, quand on considèrera que vous prenez soin de vous faire instruire de ce qui se passe en Electricité, même au-delà des mers... » (*Loc. cit.*, p. 187-189.)

ANNÉE 1760. — Romas étudie les effets de la foudre sur les tours du moulin de Barbaste.

« Depuis le 25 du mois d'août 1759, je désirais ardemment de voir les effets d'un coup de tonnerre. Quelques années après, informé que ce météore était tombé sur une tour quarrée, située à l'extrémité d'un Bourg, nommé Barbaste, éloigné de mon domicile d'une lieue, et qu'il restait sur cet édifice des traces frappantes du passage du feu du ciel, je m'y transportai quatre jours après cet évènement.

Digitized by Google

« D'abord je vis, comme l'on me l'avait annoncé, que la tuile plate à crochet, qui couvrait la surface triangulaire du pavillon, faisant face au Sud-Ouest, était presque toute enlevée depuis la pointe jusqu'à la pierre angulaire au coin de l'entablement qui vise le Sud, et que cette pierre était fraîchement écornée.

« Après ces premières observations, j'entrai dans la tour... Je dirai..... que j'ai imité les effets du tonnerre,, marqués sur le pavillon et l'arbre de Barbaste, dans deux expériences faites exprès avec mon cerf-volant en temps orageux ; imitation, sans contredit, très concluante, puisque je n'y aurais pas réussi, si les choses ne se passaient pas de même dans la nature. » (Romas, *Mémoire*, pp. 73... 79.)

Personne encore, à ma connaissance, n'avait signalé cet intéressant épisode de l'histoire du Moulin fortifié de Barbaste, l'un des plus beaux et des plus intéressants monuments de l'Agenais. Il était classique d'y rattacher le souvenir d'Henri IV ; désormais il faudra y ajouter respectueusement celui de Romas.

Année 1761. — L'intendant de Bordeaux, Boutin, avait projeté de créer une Société d'Agriculture, siégeant à Bordeaux et comprenant parmi ses membres tous les agronomes éminents de la province. « Romas, *assesseur au Présidial* », devait en faire partie. Cette utile institution échoua par le mauvais vouloir du Parlement et de l'Académie de Bordeaux. Cela résulte d'une lettre de M. Esmengard, successeur de M. Boutin, à M. Bertin (18 juillet 1772), qui raconte les faits résumés ici. (*Archives historiques de la Gironde*, t. Ier, pp. 247-248.)

3 Mars 1761. — *Lettre à M. de Lamontaigne pour obtenir des pièces prouvant sa priorité sur l'invention du cerf-volant électrique.* (T. de L.) — J. Andrieu date du 5 mars 1761.) — Acad. de Bordeaux, t. IX.)

Voici ce que dit de Romas de cette lettre :

« Un Particulier s'étant avisé, en 1760, de renouveller la querelle à l'occasion d'une lettre de M. Watson, je demandai de nouveau, au mois de mars 1761, l'expédition dont je viens de parler (de la lettre du 12 juillet 1752)... Cette expédition fut faite le 10 de juillet.» (*Lettre*, p. 107.)

12 Novembre 1761. — *La feuille hebdomadaire de Toulouse* (?) publie une note relative à Romas. (*Lettre*, p. 122.)

Digitized by Google

Année 1761 (?).

« La découverte faite par M. de Romas, et la réputation dont il jouissait, lui attirèrent la visite de plus d'un étranger célèbre. Le chevalier d'Acosta, ambassadeur de Portugal, auprès des Provinces-Unies, fut de ce nombre. Persécuté par le marquis de Tombal, ministre de la Cour de Lisbonne, il vint se réfugier en France. La curiosité l'amena à Nérac, où lié intimement avec le savant Physicien, il oublia auprès de lui son infortune et vécut ignoré, ne soupirant ni après les grandeurs, ni après les biens dont on l'avoit dépouillé. Lady Marie Worthley-Montagu vint aussi à Nérac pour assister à quelques-uns des essais de M. de Romas sur l'électricité. Madame de Romas lui offrit sa maison, la combla de soins, et obtint son amitié et sa confiance... » (*Notice historique sur la ville de Nérac*, par le Comte Villeneuve-Bargemont. Agen, Raymond Noubel, 1807, in-8°, p. 145, note 1.)

Il a été déjà fait un emprunt à ce livre rarissime, et à celui qui contribua assez activement à sa documentation pour que l'auteur l'en remercie expressément dans sa dédicace.

Aux habitants de Nérac — « ... Je dois payer, dit-il, à la mémoire de M. Larrard-Villary, votre concitoyen, un tribut de reconnaissance, pour l'obligeance avec laquelle il voulut bien me communiquer les matériaux qu'il avait autrefois rassemblés pour l'histoire de votre ville... »

Nous traiterons ailleurs des rapports des époux Romas avec l'illustre voyageuse anglaise.

Année 1764. — *Extrait des registres de l'Académie Royale des Sciences*, du 4 février 1764 :

Messieurs Duhamel et l'Abbé Nollet, qui avoient été nommés pour examiner plusieurs pièces envoyées par M. de Romas, tendantes à prouver qu'il a inventé le Cerf-volant Electrique, avant qu'on eût connoissance en France des expériences faites par le moyen de cet instrument, à Philadelphie, par M. Franklin, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé que, quoiqu'une lettre de M. Watson, imprimée avec le mémoire même de M. de Romas, dans le second volume des *Savants Etrangers*, p. 395, fasse voir que M. Franklin avait fait usage à Philadelphie du Cerf-volant Electrique plus de quatre mois et demi avant M. de Romas ; cependant il paroît, par différents témoignages non suspects, que M. de Romas avoit eu cette même idée, et l'avoit communiquée à plusieurs personnes, près d'un an avant que M. Franklin ou lui en eussent fait usage ; et il ne paroît avoir emprunté à personne l'idée d'appliquer le cerf-volant aux expériences électriques. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat.

A Paris, le 8 février 1761.

Grandjean de Fouchy,

Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

(*Mémoire sur les Moyens de se garantir de la Foudre...* — Pièces justificatives, p. 153. — Voir aussi *Lettre*, pp. 114, 115, 148, etc.)

Année 1764. — Chaire de physique expérimentale et de mathématiques, à Bordeaux, projetée par Tourny et le maréchal de Richelieu, dont le plan est donné par Romas, dans lequel celui-ci énumère ses expériences sur l'électricité, sa méthode pour relever

Digitized by Google

la latitude en mer par un temps nébuleux au moyen de l'aiguille aimantée, son procédé pour raccourcir de près de moitié, et ensuite des deux tiers, le télescope à réflexion de Newton, et sa mécanique dite du cadran universel, applicable surtout à l'astronomie et à la marine ; originalité de son plan de cours de physique, en ce qu'il ne sera fait qu'en français, et clairement, en opposition à la physique latine des collèges, où les phrases remplacent les instruments et les machines ; il se propose, au contraire, de n'admettre que les conséquences résultant directement des expériences et des observations. (T. de L. — *La Gascogne dans l'inventaire des Archives départementales de Bordeaux. Revue de Gascogne*, t. xxxv, 1894, p. 459.)

Mémoire sur un nouveau gouvernail, accompagné de douze figures et de leur description. (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. ix.)

15 Janvier 1768. — Le journal Encyclopédique porte que « M. Priestley, auteur anglais, qui venoit de donner l'*Histoire de l'Electricité*, prétendait que, quand je m'avisai de faire des expériences électriques en temps d'orage, avec un cerf-volant, ce fut parce que j'avais entendu raconter celles qui avoient été faites en 1752 par M. Franklin, dans l'Amérique Septentrionale de même que celles qui avoient été faites l'année suivante en Angleterre, par MM. Delor et d'Alibard. » (Avertissement, p. xiii et xiv.)

« ... Il y a apparence que je ne l'aurois pas connu sitôt, si une personne (M. Dubourg, médecin habitué à Nérac) qui paraît prendre intérêt à ce qui me touche ne m'eût envoyé le tome du 15 janvier (1768), en m'avertissant qu'il était question de moi dans un second extrait que vous donnez d'un livre... par M. Priestley... (*Lettre*, p. 77.)

28 Janvier 1768. — *Observations météorologiques*. (T. de L. — J. Andrieu. — Acad. de Bordeaux, t. ix.)

Fin Juillet 1768. — Romas, après neuf ans d'observations nouvelles, achève d'écrire à nouveau, pour la seconde fois, son mémoire. (Avertissement, p. xiii.)

Fin du mois d'Aout 1768. — Romas écrit à l'auteur de l'article du *Journal Encylopédique* pour réclamer la priorité de l'invention du cerf-volant électrique. (Avertissement, p. xiv.) Cette lettre occupe les pages 96 à 144 du livre posthume de Romas ; elle est intitulée :

Digitized by Google

LETTRE

de Monsieur DE ROMAS, *Lieutenant-Assesseur au Présidial de Nérac, à l'auteur du Journal Encyclopédique, au sujet de l'application du cerf-volant des enfants aux expériences de l'électricité et de l'air.*

Cette lettre fut réellement envoyée à son adresse ; voici ce que dit à ce sujet l'auteur :

« Lorsque j'écrivis cette lettre, je ne savois pas que plusieurs savants travaillassent au *Journal Encyclopédique*. C'est par le billet de M. Lutton, dont j'ai parlé dans mon Avertissement, que j'en fus instruit. Mais qu'il y ait un ou plusieurs Auteurs de ce journal, cela importe peu : la lettre a été envoyée par la Poste, franche de port, à l'adresse indiquée, et probablement elle y est parvenue. » (*Mémoire*, p. 96, note.)

Louis Figuier a reproduit presque en entier cette lettre dans le chapitre des *Merveilles de la Science* consacré à Romas.

6 FÉVRIER 1769. — Remise à M. Lutton, gérant du *Journal Encyclopédique*, par les soins du sieur Sauvageot, architecte, de la seconde note de Romas aux rédacteurs de ce journal, réclamant contre l'assertion de Priestley. (Avertissement, pp. XVI-XVIII.)

ANNÉE 1770. — Il a été dit, dans l'introduction de ce recueil de fiches, que la lettre léguée par M. de Mourlan-Descudé au Musée d'Agen, n'était pas de Jacques de Romas, mais de sa femme. Chronologiquement sa place est ici, mais cette lettre est une réponse, et son intérêt très réel à la lire seule devient plus grand quand on connaît la lettre de Jacques de Romas à laquelle elle répond. Or, nous connaissons cette lettre ; Samazeuilh en a donné un extrait, mais notre vénéré ami Philippe Tamizey de Laroque l'a publiée en entier dans son précieux livre *Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais* (1) ; nous la reproduirons pour la seconde fois, tant pour rendre plus compréhensible le document inédit qui suivra, que pour associer la mémoire de l'éminent érudit gontaudais à l'histoire du grand physicien néracais dont, plus que tout autre, il prisait le caractère et le génie. Le manuscrit original fut communiqué à Tamizey de Larroque par le baron de Frère de Pey-

(1) Agen 1893, p. 136.

Digitized by Google

recave, qui songeait alors à publier l'ensemble des travaux inédits de Romas conservés dans ses archives de famille.

A Bordeaux, le 26 mars 1776.

C'est sans doute pour ne pas m'affliger, ma chère amie, que tu me dis te porter à merveille, malgré la foule d'humeurs dont tu es encore tourmentée. Il me tarde fort de voir les choses par moi-même, mais il y a apparence que ce sera que dans la semaine sainte. Je n'ai encore rien fini ; l'affaire de Calignac est mise seulement en train, et l'impression de mes ouvrages n'est pas commencée, soit parce que les imprimeurs anciens, à qui je me suis adressé pour aller plus vite voudrait tout le profit pour luy (*sic*), ce qu'on ne me conseille pas de faire ; car tout le monde présume que cet ouvrage sera vendu comme du poivre.

Sur ce propos, je te diray quelque chose qui, je pense, te surprendra agréablement ; j'ai appris d'un anglais que mes deux mémoires, l'un sur les expériences du cerf-volant en tems d'orage, l'autre sur celles que j'ai faites avec le même instrument dans un temps serein ou nébuleux, nébuleux ou simplement vaporeux, glacial ou tempéré, sont produits (*sic* pour traduits ?) en anglais depuis plus de quinze ans ; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'un savant, nommé M. Latapy, qui est actuellement en Angleterre, vient d'écrire à M. de Secondat que s'étant trouvé à Londres d'un repas avec plusieurs sçavants anglais, ceux-cy demandèrent à M. Latapy s'il me connaissait, que celuy-cy leur ayant répondu qu'il avait mangé avec moy plusieurs fois ici chez M. de Secondat, ils parlèrent avec enthousiasme de moy et de mes expériences du cerf-volant, apres quoy chacun d'eux s'étant armé de son verre, on avoit bu à la santé de l'ingénieux M. Romas. Ainsi, tu vois que l'on m'a fait en Angleterre à peu près les mêmes honneurs qu'on fit il y a quelques années à l'illustre parlement de Paris.

Il est arrivé pendant le courant de la semaine dernière plusieurs fâcheux accidents qui ont tellement fait tomber toute confiance que sur le meilleur papier on ne trouverait pas un écu. Ce sont sept à huit banqueroutes parmi lesquelles on remarque celle du receveur du grand Bureau et du receveur de consignations. Ce qui surprend le plus à l'égard de la première c'est que l'employ de receveur du grand Bureau vaut quelquefois plus de quatre-vingt mille livres et que le sieur Amiel, qui en était vêtu, en avoit obtenu la survivance pour son fils, car par sa banqueroute il perd un bien présent et futur.

Le manuscrit de samedy dernier annonce que quatre édits qui assujettissent les gens de finance à taxe avoient été enregistrés au parlement de Paris. Mais comme ces édits n'ont pas paru ici, on n'en sait pas bien la teneur. On dit seulement que les secrétaires du grand collège sont taxés par tête à quarante mille livres. Les autres secrétaires indistinctement à vingt mille livres, et le trésorier de France à sept mille, avec cette circonstance que ce sera une augmentation de finances et d'appointemens, ce qui sera un correctif à ce qu'on avait annoncé d'abord.

J'ay bien ouï dire ici que Taillac devait avoir des provisions, mais ayant fait des informations à cet égard, je n'ay pu découvrir le vray de la chose ; en tout cas, je ne m'occuperay pas de cet objet qui m'est devenu assez indifférent depuis que je me suis aperçu qu'un de mes confrères qui est le principal moteur de mon affaire, ainsi que de beaucoup d'autres qui ont agité tout Nérac, a varié d'une manière peu sensée.

Adieu, ma chère amie, je t'embrasse mille et mille fois.

JACQUES DE ROMAS.

Digitized by Google

Mille amitiés à mon frère et renouvelle-moi dans le souvenir de Monsieur le Curé d'Asquets et de tous mes amis. J'écris par cet ordinaire à M. de Saubade.

Voici maintenant la lettre léguée au Musée par M. Mourlan-Descudé :

Rien ne m'amuse davantage, mon cher amy, que cet enthousiasme de nos savants anglais. Il me semble les voir toster (*sic*) très gravement toute la journée à tes ingénieuses pensées. S'ils sçavoient le mémoire que tu as fait sur la navigation, ils tosteroient (*sic*) éternellement. Mon idée serait que tu leur fis dire que tu as un ouvrage à cet égard qui mérite l'attention de toutes les puissances. Nous parlerons de cela quand j'aurai le plaisir de te voir.

Capot a dit que Taillac faisait ses visites pour sa réception ; il faudra se recommander à quelqu'un de ces messieurs que tu connais particulièrement, pour qu'on luy fit subir un examen rigoureux.

Adieu, mon cher amy ; ménage-toy, je t'embrasse de tout mon cœur.

Nérac, le 29 mars 1776. MOURLAN DE ROMAS.

M. de Salles te prie de ne point partir sans voir M. de Mesières qui doit te remettre un petit paquet de laine. M. de Lafarge te demande en grâce de faire juger son procès. Tu ne me parles pas de Caille (?). Tous tes amis te font bien des compliments.

A Monsieur
Monsieur de Romas, chez M. Larroque, rue de la Mercy
A Bordeaux.

30 MARS 1770. — Testament mystique rédigé par Jacques de Romas qui était en ce moment à Bordeaux. Ce document, découvert par notre érudit ami, M. l'abbé J. Dubois, qui l'a soigneusement analysé, dans son travail déjà cité, est du plus haut intérêt pour la lumière qu'il projette sur les croyances religieuses et le caractère moral du grand physicien qui, pas plus que son grand antagoniste, Benjamen Franklin, ne fut ni un athée, ni un impie.

ANNÉE 1771. — RÉPONSE POUR LE SIEUR JACQUES DE ROMAS, *lieutenant assesseur au Présidial de Nérac, en qualité de syndic de la Communauté de Calignac, Défenseur : contre sieur Pierre-Joseph-Augustin de Saint-Sivier, marquis de Montau, petit-fils de sieur Joseph-Hector de Saint-Sivier, marquis de Monbiran, et arrière-petit-fils de François-Michel de Saint-Sivier de Montau, opposant envers un Arrêt de la Cour du 4 septembre 1634, et Demandeur en Cassation et restitution de la taille qui a été payée pour le Bois de Danguilh, en conséquence dudit Arrêt.* (Sans lieu ni date. Bordeaux 1771. Petit in-fol. de 42 pp.)

« Factum curieux, dit J. Andrieu, pour les indications de principes qu'il fournit sur la matière des tailles dans notre région. » Il

Digitized by Google

faut en rapprocher les factums suivants relatifs aux tailles du bois d'Anguille.

Précis pour le sieur Comte de Montaut, *contre le Syndic de la Communauté de Calignac, en présence de M. le Procureur du Roy, en la Cour des Aydes et Finances de Guienne.* (Sans lieu, ni date. Bordeaux 1771, in-4° de 32 pp.)

Réflexions de la Communauté de Calignac *ou Réfutation d'un mémoire fourni par le sieur de Montaut, seigneur du Saumont, sous le titre de* Précis. (Bordeaux, Impr. de Michel Réacle, sans date (1773), in-4° de 63 pp.)

Sur la famille de Montaut, et sur le marquis de Monbéran, on trouvera quelques renseignements dans la *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, par J.-F. Samazeuilh. Nérac, 1857, in-18, p. 615 et suiv.

Le lecteur pourra faire des rapprochements utiles entre le titre de cette publication et ce qu'a écrit M. Merget sur la carrière judiciaire de J. de Romas :

« Qu'il ait été magistrat plein de zèle et légiste recommandable par ses lumières, nous l'accordons sans peine, et cela se montre assez clairement par l'estime générale qu'il sut conquérir dans l'exercice de ses délicates fonctions. On peut croire cependant qu'il ne ressentit jamais pour les spéculations abstraites du droit qu'une affection très modérée, et qu'au lieu de consacrer ses loisirs à méditer Cujas et Bartole, il préféra les employer à étudier la physique dans les ouvrages de Nollet... Toujours est-il qu'il nous a laissé, *non pas des commentaires sur des questions de jurisprudence*, mais de nombreux écrits scientifiques. (*Etude sur les travaux de Romas. Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux.* 1853, p. 450.)

6 Décembre 1771. — *Lettre de Jacques de Romas à M. de Lascombes, directeur de l'Académie de Bordeaux* (Minute dans les archives de M. de Frère de Peyrecave : Original conservé dans le recueil de *Lettres et pièces diverses pour servir à l'histoire de l'Académie de Bordeaux.* Cette lettre a été publiée par M. Céleste dans le *Catalogue des Manuscrits de l'ancienne Académie* (*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.* Bordeaux, 1879, pages 333-334.) J. Andrieu l'a datée du 5 septembre, Tamizey de Larroque a inscrit la mention exacte.

En voici les passages les plus importants :

« Vous pensiez l'année dernière, Monsieur, et je le croyais aussi, que mon *mémoire sur le moyen de se garantir du tonnerre dans les maisons*, et ma lettre à l'auteur du *Journal Encyclopédique*, au sujet de l'application du cerf-volant des enfants à l'électricité de l'air,

Digitized by Google

allaient être mis tout de suite sous la presse ; en effet, cela était vraisemblable. La nomination que l'Académie fit de deux commissaires (vous et M. Larroque) pour examiner ces deux ouvrages, le rapport favorable que vous couchâtes par écrit et la délibération de la Compagnie qui confirma votre avis, étaient les formalités qu'il fallait auparavant remplir ; et elles le furent avant le mois de mars. Cependant un rien a été le premier obstacle à l'impression, et un rien encore plus petit, si l'on peut s'exprimer ainsi, a été le second. D'abord quinze mois se sont écoulés sans que j'aye pu avoir l'extrait de la délibération définitive de l'Académie puisqu'il ne m'a été délivré que le mois de juin dernier ; et je suis actuellement dans l'attente du privilège accordé par le roy à la Compagnie pour l'impression de ses ouvrages et de ceux de ses membres... »

Année 1772. — « Près de trois ans se sont écoulés depuis que j'ai reçu le billet de M. Lutton... » (Avertissement, p. xxii.) Cette constatation donne la date à laquelle de Romas écrivit l'*Avertissement de l'Auteur* pour son *Mémoire sur les Moyens de se garantir de la foudre ;* le billet de M. Lutton est, en effet, du 6 janvier 1769. (Avertissement, p. xviii.)

21 Janvier 1776. — Mort de Jacques de Romas.

« .....Toujours poursuivi par la destinée, Romas ne devait point jouir de la satisfaction tardive qu'il espérait retirer de cette publication (celle du *Mémoire sur les moyens de se garantir de la foudre*). Il mourut en 1776, pendant l'impression même de son ouvrage, à l'âge de 70 ans. Son livre, imprimé à Bordeaux, ne parut qu'après sa mort, et grâce au zèle pieux et aux soins de ses amis du château de Clairac.....

« L'intrépide physicien de Nérac est donc mort, attristé, à ses derniers moments, par la pensée de l'injustice dont ses contemporains le rendaient victime ; mais il léguait à la postérité les pièces du procès. Grâce à elles, l'impartialité de la critique peut rendre, plus d'un siècle après lui, toute justice à sa mémoire..... » (Louis Figuier. *Les Merveilles de la Science.* Paris, Furne, 1867, gr. in-8°, t. I, pp. 547 et 552.)

Année 1776. — Publication de l'œuvre définitive du grand physicien dont voici le titre et la description :

MÉMOIRE sur les moyens de se garantir de la Foudre *dans les maisons, suivi d'une Lettre sur l'invention du* Cerf-volant Electrique, *avec les pièces justificatives de cette même Lettre*, par M. de ROMAS, *Lieutenant Assesseur au Présidial de Nérac; de l'Académie Royale des Sciences de Bordeaux ; correspondant de celle de Paris.*

« *Vidi quasi speciens Electri, velut aspectum Ignis.* »
(*Ezéchiel, chap. I, vers. 27.*)

A BORDEAUX, *chez* Bergeret, *rue du Pas S. George, libraire, et*

Digitized by Google

se trouve à Paris chez Pissot, quai des Augustins. M.DCC.LXXVI. In-12 de XXIV-156 pp. plus 3 pages pour le *Privilège du Roi* et un folio consacré à l'*Explication des figures* et deux planches, assez pauvrement gravées par un certain *Courege* : la première, plus grande que le format du livre et repliée, sert de frontispice ; « elle représente, dit l'*Explication*, l'expérience du Cerf-volant électrique, telle qu'elle est décrite dans le Mémoire, pages 87 et 88. » La seconde planche, qui est placée à la page 50, représente divers appareils ayant servi à l'expérience.

L'*Avertissement de l'Auteur* est paginé de I à XXIV. Vient ensuite le *Mémoire contenant les moyens de se garantir des coups les plus ordinaires de la Foudre dans les maisons*, paginé de 1 à 95. Les pages suivantes jusqu'à la 144me sont occupées par la *Lettre de Monsieur de Romas, Lieutenant-Assesseur au Présidial de Nérac, à l'auteur du Journal Encyclopédique, au sujet de l'application du Cerf-volant des Enfants aux expériences de l'Electricité de l'air.* Viennent enfin TITRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES, *qui prouvent que M. de Romas a imaginé avant M. Franklin le Cerf-volant Electrique* (pp. 145-156) ; en voici les titres : *Lettre de M. Franklin à M. de Romas* (p. 145.) — *Traduction de la Lettre de M. Franklin à M. de Romas* (p. 146.) — *Copie du Rapport des Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences de Paris* (p. 148.) — *Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences du 4 février 1764* (p. 153). — *Certificat de l'Académie de Bordeaux* (pages 154-156).

25 AOUT 1776. — M. de Secondat prononça à l'Académie de Bordeaux les éloges de MM. de Romas, Roux, l'abbé Leydet et Nadaud. (Jules de Gères. *Table historique et méthodique des travaux et publications de l'Académie de Bordeaux.* Bordeaux, 1877, p. 39.)

A la fin de sa *Description abrégée du Département de Lot-et-Garonne* (1), qui est datée du 16 fructidor an VII, Florimond Boudon de Saint-Amans consacre ces quelques lignes intéressantes autant que judicieuses à notre physicien :

ROMAS, natif de Nérac, physicien zélé, dont le nom ne doit point être omis dans les fastes du département de Lot-et-Garonne. Peu de personnes savent encore que Romas fut en Europe l'inventeur du cerf-volant électrique : cette invention ayant été revendiquée depuis la mort de son auteur par Priestley en faveur de Francklin, il a résulté du rapport de Nollet et de

(1) Agen, imp. Noubel, an VIII.

Digitized by Google

Duhamel à l'Académie des sciences de Paris, du certificat de l'Académie de Bordeaux et du témoignage authentique de Vivens, etc., que ce physicien et celui de Philadelphie avaient, l'un en Europe, l'autre en Amérique, dans le même temps, la même idée sur le même sujet ; et qu'ils n'eurent connaissance de leurs expériences respectives que lorsque répandues par la renommée, ils n'auraient pu impunément tenter de se les approprier. Ces preuves sont consignées à la suite d'un mémoire posthume de Romas, sur les moyens de se garantir de la foudre dans les maisons et que sa famille a publié en 1776. » (1).

(1) *Loc. c.*, pp. 33 et 34.

Digitized by Google

III

DEUX PHYSICIENS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

ROMAS ET VIVENS

On sait quelle vive amitié unissait Jacques de Romas au chevalier de Vivens, physicien et agronome des plus réputés, qui habitait Clairac à l'époque même où se faisaient à Nérac les premières expériences de la barre et du cerf-volant électriques (1). De toutes ces expériences, M. de Vivens fut le témoin et parfois le coopérateur et, à l'Académie des Sciences de Paris, l'on dut recourir à son témoignage pour prouver que, sur les moyens de se garantir de la foudre dans les maisons, Franklin et Romas, l'un à Philadelphie, l'autre à Nérac, eurent « dans le même temps la même idée ; qu'ils ne purent avoir connaissance de leurs expériences respectives que longtemps après qu'elles eurent eu lieu de part et d'autre, et que chacun dans sa patrie doit être regardé comme l'auteur d'une des plus belles machines que l'audace du génie ait encore inventée ».

Il nous a laissé une sorte de journal manuscrit où, jour par jour, avec une assiduité surprenante, une précision minutieuse, il notait toutes les observations météorologiques, agronomiques, scientifiques, médicales ou autres qu'il était à même de faire au cours de ses expériences au château de Barry (2). Ce journal, qui s'étend sur une période de 39 ans, de 1739 à 1778, ne comprend pas moins de cinq registres in-folios et de 20 liasses. Recueilli par Florimond Boudon de Saint-Amans, l'historien de l'Agenais qui était aussi un biblio-

(1) François de Labat de Vivens, physicien, agronome, né à Clairac le 11 juillet 1697, mort au même endroit le 20 avril 1780.

(2) Commune de Clairac. Ce château est aujourd'hui la propriété de M. le marquis de Poyen.

Digitized by Google

phile et un collectionneur avisé, il est aujourd'hui la propriété des archives départementales qui l'ont acquis en 1888 (1).

Il nous a paru intéressant, au moment où la ville de Nérac va payer à l'émule de Franklin sa dette de reconnaissance, d'extraire de ce journal les notes relatives aux travaux de Romas. Les textes montreront que le chevalier de Vivens ne se rendait pas toujours un compte bien exact de l'importance des découvertes du physicien de Nérac.

Ces textes sont de trois sortes. Les premiers prouvent que Jacques de Romas, vers 1750, avait établi un thermomètre à mercure sur les mêmes principes que Réaumur. Les seconds concernent les expériences de la barre électrique qui eurent lieu au château de Barry et qui précédèrent celles du cerf-volant. On leur doit, écrit M. Bergognié (2) « la connaissance exacte des circonstances dans lesquelles une tige isolée élevée vers le ciel donne des signes électriques. On peut tirer directement de ces expériences la loi aujourd'hui classique d'après laquelle le potentiel d'une couche d'air est d'autant plus élevé que sa hauteur au-dessus du sol est plus grande. C'est même pour vérifier cette loi dans des limites plus éloignées qu'après avoir dressé au-dessus de sa maison deux barres dont l'une était de 10 pieds plus haute que l'autre, il imagina de se servir d'un très long mât ; puis arrêté par les difficultés de la mise en place, il songea à un procédé d'une complication moins grande emprunté, dit-il, à un simple jeu d'enfant : *le cerf-volant.*

Sur ces premiers essais de barres électriques dont la première fut élevée en 1752 sur le château de Barry où elle resta plusieurs années, on trouvera des détails intéressants dans le journal de Vivens. De même pour le cerf-volant, que Romas expérimenta longuement devant lui et devant M. de Secondat, fils du grand Montesquieu.

Un dernier détail pour terminer : dans son *Eloge de Romas* M. Bergognié nous montre le physicien de Nérac soignant, en

(1) A la vente Lacaze.
(2) *Eloge de Romas.* Bordeaux, Gounouilhou, 1896, gr. in-8°, p. 8.

Digitized by Google

1749, une paralysie du bras à l'aide de l'électricité. Le chevalier de Vivens appréciait tellement les travaux de Romas qu'il l'imita quelque temps après ; il raconte dans son journal (1750-1751) qu'après un très long traitement il réussit à guérir un malheureux paralytique du nom de Valence.

I. — REMARQUE SUR LES THERMOMÈTRES (1)

5 septembre 1750.

Le nouveau thermomètre est assez constamment 1 ½ degré plus haut que celui de Montpellier dont je me sers pour l'observation. Un autre thermomètre de *M. de Romas* — lequel thermomètre est de mercure et sur les mêmes principes de M. de Réaumur — varie singulièrement. Le thermomètre de M. de Romas est ordinairement plus haut de ½ d° que le nouveau thermomètre de M. l'abbé Nollet. Cependant, aujourd'hui, je le trouve quelquefois de ½ d° plus bas et actuellement au même degré, 17 à 20.

Je crois qu'on a beau faire, on ne trouvera jamais deux thermomètres qui soient toujours comparables, à moins qu'ils ne soient du même verre et remplis du même mercure ou esprit de vin. Deux verres différens peuvent être différemment électriques, or, ce que j'ai vu tout à l'heure ne se peut attribuer qu'à la différence d'électricité : j'ai changé les thermomètres, j'ai fait toutes les attentions qu'on peut faire. Le thermomètre de M. de Romas et celui de M. l'abbé Nollet ont également varié et se sont accordés d'un moment à l'autre. Ces variations et cet accord dans quelques minutes viennent sans doute de ce que le vent n'est pas égal. L'électricité est plus ou moins excitée selon que le vent fait plus ou moins, frotte l'air contre les tubes et, à égal frottement, l'esprit de vin reste plus haut dans le tube qui est le plus électrique.

Voir mes remarques sur cette espèce d'électricité dans mon deuxième mémoire météorologique.

Nombreuses indications du thermomètre de Romas, notamment en 1762.

(1) Mss. Vivens, t. 3.

Digitized by Google

II. — BARRES ÉLECTRIQUES

REMARQUES SUR L'EXPÉRIENCE FAITE AUJOURD'HUI A 2 HEURES APRÈS-MIDI

Samedi, 19 août 1752.

M. de Romas me fit part, il y a quelque temps, du succès qu'il avoit eu chez lui, à Nérac, en répétant les expériences de MM. d'Alibert et de Lor, au moyen d'une machine qui me parut mieux imaginée. Il y a quelques jours qu'il est venu à ma prière et à celle de M. de Secondat. Il dressa avant-hier sa machine qui est très simple, en effet, et aujourd'hui nous avons eu le plaisir de l'éprouver.

Machine

C'est un levier suspendu au toit dans le grenier par un cordon de soye. Un bout du levier sort par une fenêtre et déborde le tout d'un pied ou d'un pied et demi. A ce point est suspendu, au moyen de deux anneaux de corde, une verge fort légère construite avec des roseaux liez ensemble avec des ficelles de distance en distance, laquelle (verge) finit en pointe et passe d'environ dix pieds par dessus le haut du toict. Un fil d'archal, assez mince, règne tout le long de la verge et du levier et, étant prolongé dans le grenier, est conduit où l'on veut par le moyen des cordons de soye. Tout à fait au haut de la verge, il y a cinq pointes fort aiguës. Celle du milieu, qui surpasse les autres d'un pied et à laquelle est attachée une petite girouette, est de fer ; les quatre autres, d'environ six ou sept pouces, sont de fil de laiton. Au bas de la verge, est un contrepoids qui la tient assez à plomb .

Effets

A 2 heures après midi, comme je l'ai dit, je m'apperçus d'une très petite étincelle en présentant le doigt au fil d'archal. Les étincelles devinrent plus vives dès qu'il commença à pleuvoir un peu. Enfin, la pluye redoublant et le vent s'étant levé extrêmement fort (S. O.), les étincelles furent très vives et pétillèrent avec éclat. Pour lors nous entendîmes le tonnerre. Au grand coup de tonnerre dont j'ai parlé, qui fut le seul de cette espèce, l étincelle partit avec

Digitized by Google

l'éclair du nuage qui fut très vif ; l'étincelle fut aussi la plus vive et le bruit du tonnerre le plus fort.

Nous remarquâmes constamment que l'étincelle partoit toujours avant qu'on n'entendît le bruit du tonnerre. (La raison en est que le feu va plus vite que le son), contrairement à l'expérience de Berlin dont il est fait mention dans la dernière gazette.

Nous remarquâmes aussi que l'électricité du fil d'archal diminuait peu à peu et cessait tout à fait après le bruit du tonnerre, et que, quand elle revenait, le tonnerre se faisait entendre après l'étincelle la plus forte.

L'électricité cessa entièrement après le premier orage. Elle reprit avec le deuxième qui fut moins fort en toutes circonstances, mais qui dura le reste du jour, même après que la pluye, le vent et le tonnerre eurent entièrement cessé. Le fil d'archal donna des petites étincelles longtemps encore après, mais à l'entrée de la nuit l'électricité cessa dans le fil d'archal quoiqu'il y eut encore des éclairs au S. E. à 10 h. ½ du soir.

Electricité plus forte à Nérac

Madame de Romas a écrit à son mari que le même jour (samedi 19) l'électricité avoit été si forte à Nérac que les petites clochettes suspendues qui avertissent de la présence de la matière électrique en sonnant comme d'elles-mêmes, étoient tout en feu, que les étincelles étoient prodigieuses, faisoient sentir la commotion aux deux bras et portoient à un pouce et demi de distance.

Cette machine peut donc servir à mesurer la force des orages.

Thermomètre à 2 heures, 20 ½ ; baromètre, 27,8 ½.

Les expériences continuèrent le dimanche 20 août.

Nous avons tenté plusieurs fois inutilement de tirer des étincelles; il ne venoit rien, quoique le tonnerre se fit entendre assez proche. Il n'y avoit pas le moindre signe d'électricité. Enfin, je me suis apperçu, au moyen de la girouette extrêmement mobile, que le vent était O. et qu'il chassoit toujours les nuages vers l'E. ou le S. E., où le tonnerre grondoit et que l'électricité venoit dès que le vent tournoit au S. ou S. E. En effet, l'orage est venu au S., le vent s'est mis du même côté et les étincelles ont parti. Le vent s'est remis à l'O. et les étincelles ont cessé subitement ; puis le vent est revenu au S. et elles ont recommencé. *Le vent porte cette matière électrique.*

C'est encore une forte bonne observation que la pluye conduit

Digitized by Google

l'électricité. Nous l'avons vérifié hier et aujourd'hui. M. de Romas m'a fourni celle-ci, mais celle du vent est plus sûre.

Il a beaucoup plu ; mais malgré la pluye, quand le vent était O. ou N. O. et le tonnerre à l'E. ou S. E., il n'y avoit point d'électricité.

M. de Romas quitte Clairac, mais l'appareil reste chez M. de Vivens qui fait encore quelques observations mentionnées dans son Journal (1).

A la date du 11 avril 1753 :

Tout le commencement de ce mois a été orageux. M. Romas mande à M. Imbert qu'il est venu presque tous les jours des étincelles à ses barres électriques. Je n'ai pu observer les miennes.

III. — CERF-VOLANT ÉLECTRIQUE

ELECTRICITÉ SANS ORAGE ; 1re EXPÉRIENCE

Mardi, 11 septembre 1753.

Cette espèce d'électricité a été découverte par hasard cet été. Une dame ayant eu la curiosité de voir voler le cerf-volant que M. de Romas avoit imaginé pour les temps d'orage, des messieurs de Nérac (les trois frères Dutilh), chez qui elle étoit à la campagne, eurent la complaisance de le lancer par un temps très serein. Quand elle eût vu assez longtemps, on retira le cerf-volant et on s'apperçut en tirant la corde qu'elle était fortement électrisée.

A 4 heures, cette après-midi, nous avons éprouvé le cerf-volant de M. de Romas, sans tonnerre, ni aucune espèce d'orage ; il est venu des étincelles. Nous étions dans la pièce de terre derrière le verger de Roques.

Nous avons été ensuite à la Molère, M. de Romas, M. de Secondat, M. Castels et moi. Le temps était parfaitement clair et serein. Il est venu d'assez fortes étincelles, nous avons vu le feu, entendu le pétillement et senti la piqûre. J'ai senti une petite commotion jusqu'au coude. Le vent n'était pas fort ni continu, ni constant dans sa direction. (2)

(1) Mss. Vivens, t. 4.
(2) *Idem*, t. 5.

Digitized by Google

ELECTRICITÉ SANS ORAGE ; 2me EXPÉRIENCE

Vendredi, 14 septembre 1753.

A 9 h. 3/4 du soir, expérience. Très clair, très serein, un peu de vent N.

Le vent s'étant un peu fortifié, nous avons lancé le cerf-volant. Les étincelles ont été plus belles, plus vives, plus fortes, plus suivies près à près qu'à la première expérience.

Dix ou douze personnes se tenant par la main ont reçu la secousse en même temps. On a répété plusieurs fois la commotion : elle a toujours été bien forte, on la sentoit aux deux coudes, de façon que les deux bras étoient secoués. On se tenoit par la main en cercle, la première personne tiroit l'étincelle en approchant le doigt du tuyau de fer blanc qui est au bout de la corde, la dernière touchoit celui qui tenoit la corde de soye où est attachée la ficelle qui tient le cerf-volant.

On entendoit le craquement des étincelles à une assez grande distance et l'étincelle partoit quelques fois à la distance de près de deux lignes.

La secousse n'étoit pas bien souvent aussi forte avec le globe et les bouteilles.

Remarque importante. Une jeune fille avoit une douleur au bras gauche provenant d'une ancienne dislocation ; j'avois aussi une douleur au même bras joignant l'épaule depuis sept ou huit mois dont j'ignore la cause. Nous avons été fort soulagés par les commotions répétées.

Tout à coup, le vent a cessé et le cerf-volant est tombé. Cela n'a guère duré plus de trois quarts d'heure (1).

ELECTRICITÉ ; 3me EXPÉRIENCE

Dimanche, 16 septembre 1753.

Je n'appelle plus ceci *électricité sans orage*, car il y en a un, quoiqu'éloigné.

Nous avons commencé à déployer le cerf-volant à 9 heures du soir Le vent n'a été assez fort que longtemps après, encore il est surprenant qu'à ce degré de force il ait pu enlever cette machine ;

(1) Mss. Vivens, t. 5.

Digitized by Google

elle s'est pourtant soutenue fort haut et aussi longtemps que nous avons voulu.

L'électricité a été très faible, ce que M. de Romas attribue à la présence de l'orage, il dit l'avoir éprouvé plusieurs fois.

En ce cas là, il est singulier que, l'orage étant près, l'électricité soit si terrible et que ce même orage nuise à l'électricité quand il est éloigné. J'aurois jugé au contraire que cela devoit augmenter celle de l'air.

Remarque. — L'orage devoit être du S. ou S.-E. et le vent qui étoit N.-O. chassoit et repoussoit les vapeurs. Voir les premières expériences faites ici avec la barre électrique de M. de Romas (1).

4me EXPÉRIENCE DU CERF-VOLANT

Mercredi, 19 septembre 1753.

Le cerf-volant est actuellement lancé et fort haut, mais il n'y a pas le moindre signe d'électricité. M. de Romas n'en a pas encore vu avec le vent de S. ou S.-E., si ce n'est quelque petite marque avec ce dernier, apprémment le temps étoit plus clair.

Ce vent est humide ; on l'appelle à Montpellier le *Marin* parce qu'il vient de la Méditerranée. Il est si humide dans ce pays-là qu'il y a bientôt de la boue dans les rues, quoiqu'il ne pleuve pas.

Quelque temps nous avons senti de petits picquemens en approchant le bout du nez. Enfin vers midi il est venu au doigt deux étincelles dont nous avons entendu le craquement et la dernière est partie d'assez loin. Il est venu ensuite d'assez bonnes étincelles. M. de Romas m'a dit en avoir vu le feu. Je n'y étois point. Le cerf-volant est tombé tout aussitôt.

.....

Après dîner on a continué l'expérience ; il y a eu quelques étincelles peu sensibles, et le cerf-volant est d'abord tombé (2).

6me EXPÉRIENCE DU CERF-VOLANT

Vendredi, 21 septembre 1753.

Il a fait grand chaud aujourd'hui ; il étoit tombé un peu avant midi un petit brouillard fondu. Le vent toujours S.-E. Vers 10 heures du soir nous nous sommes apperçus que le vent avoit tourné

(1) Mss. Vivens, t. 5.
(2) *Idem.*

Digitized by Google

au N. ou N. N.-O. et qu'il étoit assez fort. Les étoiles brilloient beaucoup ; il ne paraissoit aucun nuage. Nous avons lancé le cerf-volant.

Il faut remarquer d'abord que j'ai fait mouiller la ficelle qui étoit si sèche que je la croyois devenu électrique.

L'électricité est fort bien venue ; les étincelles étoient brillantes, mais sans commotion et, ce que je n'avois jamais observé, au lieu du pétillement ordinaire, il ne se faisoit qu'une espèce de sifflement très singulier.

Le vent a cessé tout à coup, puis changé au S. ou S.-O. A peine avons-nous eu le temps de retirer le cerf-volant qui a failli sombrer sur des arbres où il se seroit tout déchiré, d'autant mieux que le papier s'est trouvé très humide.

On doit encore observer que des nuages noirs se sont répandus fort soudainement et que les étoiles ne brilloient plus avec vivacité (1).

7me EXPÉRIENCE

Samedi, 22 septembre 1753.

Nous avons lancé le cerf-volant à l'entrée de la nuit par un vent N.-O. assez fort, mais qui a varié continuellement en direction et en force. L'électricité a été très peu de chose (2).

ELECTRICITÉ DU CERF-VOLANT

Lundi, 31 décembre 1753.

Nous avons lancé le cerf-volant dans le pré et conduit le bout de la corde sur la terrasse où nous l'avons attaché à la porte de fer avec le cordon de soye.

Nous avons mis un tuyau en zig-zag de fer blanc au bas de la corde.

Vers les 5 heures du soir, le thermomètre étant au même degré (1 ½ au-dessous) et le baromètre aussi, le temps couvert, le vent le même (N.), nous avons eu une très belle électricité.

Les secousses n'ont point été au delà de 6 personnes, la 7e ne les sentoit qu'à un bras.

---

(1) Mss. Vivens, t. 5.
(2) *Idem.*

Digitized by Google

Avec la bouteille de Leyde elles étoient plus fortes.

Nous avons retiré le cerf-volant à 6 heures du soir ; il est venu tomber dans la main sur la balustrade. Le thermomètre et baromètre toujours au même point et le temps toujours couvert. Le cerf-volant étoit tout humide (1).

CERF-VOLANT ÉLECTRIQUE

Mardi, 29 janvier 1754.

Cet après-midi le cerf-volant a donné de très belles étincelles, la secousse se communiquoit à 3 personnes ; le thermomètre étoit à ½ d° infra gl.

R. — Qu'il y a des gens qui sont apparemment plus électriques ou moins propres à transmettre l'électricité, car lorsqu'un jeune homme tiroit l'étincelle, celui qui lui donnoit la main sentoit à peine la commotion et le 3e point du tout, mais si je tirois l'étincelle nous étions sûrs que la commotion se faisoit sentir à 3 personnes. Le vent étoit N.

Une clef qui débordoit hors d'une caraffe de verre étant présentée ne tiroit point d'électricité (2).

Mercredi, 30 janvier 1754.

Les étincelles ont d'abord été foibles, puis fort bonnes ; la secousse s'est quelquefois foit sentir à 3 ou 4 personnes (3).

CERF-VOLANT

Lundi, 4 février 1754.

Presque point d'électricité. On a retiré le cerf-volant à cause de la neige qui tomboit à gros flocons en très grande quantité. La corde a touché un bouton de cuivre de l'uniforme de mon fils, précisément à la manche, comme il tiroit cette corde. Il a senti une secousse très rude au bras, et il est sorti une étincelle qui a fait un craquement assez fort.

Secousses et étincelles considérables pendant la neige (4).

RENÉ BONNAT.

---

(1) Mss. Vivens, t. 5.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

Digitized by Google

LETTRES DU GÉNÉRAL RESSAYRE

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Hôtel d'Angleterre, Marseille, le 1er mai 1854.

Le Docteur a dû te dire que j'avais quitté Tarascon (1) le 24, me dirigeant sur Marseille où devait avoir lieu l'embarquement du régiment (2). Aujourd'hui c'est un fait consommé. Officiers, troupe et chevaux, tout est à bord de navires à voile qui vont faire route pour Gallipoli (3). Dieu sait quand tout ce monde sera réuni (4).

Je reste ici avec deux chefs d'escadron et le colonel. Le 6 au matin nous serons tous quatre embarqués sur l'*Euphrate*, magnifique bateau à vapeur que la Compagnie vient d'acheter en Angleterre. C'est le plus beau et le plus vaste navire que possède notre marine.

J'ai trouvé à Marseille une foule d'anciennes connaissances d'Afrique, des généraux, entre autres, qui m'ont fait un accueil char-

(1) Le 6e de dragons dont faisait partie M. Ressayre en qualité de lieutenant-colonel depuis le 15 janvier 1853, tenait garnison dans cette ville.

(2) Le 6e dragons formait avec le 7e régiment de la même arme, la seconde brigade, général Cassaignoles, d'une division de cavalerie qui venait d'être constituée et placée sous les ordres du général Morris. La première brigade, général d'Allonville, était formée de deux régiments de chasseurs d'Afrique, notamment du 4e où M. Ressayre avait servi en qualité de chef d'escadron, du 9 octobre 1848 au 15 janvier 1853. La troisième et dernière brigade, général Ney, duc d'Elchingen se composait de deux régiments de cuirassiers. (Cf. *Histoire de la guerre de Crimée*, par C. Rousset, t. I, p. 94.)

(3) Ville maritime de la province d'Andrinople, à l'entrée septentrionale des Dardanelles, sur la péninsule de Gallipoli, aujourd'hui de 10.000 habitants. « Un bon mouillage, une belle plage de débarquement, le voisinage de l'isthme de Boulaïr, qu'il était facile d'occuper et de retrancher; tels étaient les motifs qui avaient déterminé l'établissement d'une base d'opérations dans cette ville. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 91.)

(4) Parti de Tarascon le 26 avril, arrivé à Marseille le 29, embarqué le 30 sur une petite flotte composée de bricks de deux à trois cents tonnes, le 6e dragons n'arriva à Gallipoli que dans les premiers jours de juin. (Cf. Ch. Mismer, *Souvenirs d'un Dragon*, p. 6 et ss.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Général d'Allonville

6e Dragons, Colonel Ressayre

4e Hussards, Colonel de la Mortière

COMBAT DE KANGHIL

Digitized by Google

[illegible] Le maréchal Saint Arnaud (1) qui m'a fait l'honneur de m'avoir à dîner, a été on ne peut plus gracieux. J'étais placé à sa droite, et, pendant une bonne partie du repas, il n'a cessé de causer avec moi. Nous avons beaucoup causé Afrique, et guerre et personnes de guerre. Il m'a donné à entendre que je ne serais pas longtemps sans avoir un régiment. Mais je doute très fort que cette fois encore, on me fasse rentrer en France, à moins qu'il y ait plus de guerre, ce qui est fort peu probable...

A la même.

Malte [illegible] 1854

Ce matin je vais faire une longue promenade [illegible] Malte, si le temps qui paraît vouloir se brouiller [illegible] mais non sans prendre le déjeuner à bord, car a [illegible] mal. Mon colonel (2) a voulu hier taster de la cuisine [illegible] la ville. Il nous est rentré fort peu satisfait. La cuisine [illegible] épicée et les mets mal apprêtés. En somme, on perd [illegible] allant chercher à terre ce que l'on a bien meilleur à bord.

Le soir, à 6 heures, nous levons l'ancre pour [illegible] voyage. Dieu veuille que la mer soit calme et donne mes [illegible] faise aux plus souffreteux ! S'il y avait de la houle, je [illegible] probablement pas épargné, et, cette fois, je serais plus [illegible] que dans la première partie du voyage. En effet, [illegible] dans ma cabine, je vais me trouver trois compagnons de voyage que nous prenons à Malte. Ce sont souvent des versons [illegible] modes qu'il faut cependant savoir supporter...

Au Docteur Ressayre, à Toulouse.

Gallipoli le [illegible] 1854

... Je suis arrivé à Gallipoli (3) après une traversée [illegible] heureuse, le onzième jour. Il faut compter trois grands [illegible]

---

(1) Leroy de Saint-Arnaud, maréchal de France, dont le nom, [illegible] se trouvait mêlé à toutes les campagnes d'Afrique, avait été [illegible] au commencement de mars 1854, commandant en chef de l'armée d'Orient. Après avoir conduit cette armée de Varna en Crimée, d'Old Fort à l'Alma, de l'Alma sous Sébastopol, il devait mourir à bord du *Bethollet*, le 29 septembre 1854, sous la dernière bénédiction du prêtre ».

(2) M. Robinet de Plas, auquel M. Ressayre ne devait pas tarder à succéder.

(3) Voici la description qu'en fait de cette ville l'historien de la guerre de Crimée : « Gallipoli était une ville ouverte, sans autre défense qu'un [illegible]

Digitized by Google

Général d'Aboville

6e Dragons, Colonel [illegible]

4e Cuirassiers, Colonel de la Mortière

COMBAT DE KANGHI

Digitized by Google

mant. Le maréchal Saint-Arnaud (1) qui m'a fait l'honneur de m'avoir à dîner, a été on ne peut plus gracieux. J'étais placé à sa droite, et, pendant une bonne partie du repas, il n'a cessé de causer avec moi. Nous avons beaucoup causé Afrique, et guerre et personnel de guerre. Il m'a donné à entendre que je ne serais pas longtemps sans avoir un régiment. Mais je doute très fort que, cette fois encore, on me fasse rentrer en France, à moins qu'il n'y ait plus de guerre, ce qui est fort peu probable...

A la même.

Malte, le 15 mai 1854.

Ce matin je vais faire une longue promenade aux environs de Malte, si le temps qui paraît vouloir se brouiller me le permet, mais non sans prendre le déjeuner du bord, car à terre on vit fort mal. Mon colonel (2) a voulu hier tâter de la cuisine des hôtels de la ville. Il nous est rentré fort peu satisfait. La cuisine est par trop épicée et les mets mal apprêtés. En somme, on perd beaucoup en allant chercher à terre ce que l'on a bien meilleur à bord.

Le soir, à 6 heures, nous levons l'ancre pour continuer notre voyage. Dieu veuille que la mer soit calme et donne moins de malaise aux plus souffreteux ! S'il y avait de la houle, je ne serais probablement pas épargné, et, cette fois, je serais plus maltraité que dans la première partie du voyage. En effet, loin d'être seul dans ma cabine, je vais me trouver trois compagnons de voyage que nous prenons à Malte. Ce sont souvent des voisins fort incommodes qu'il faut cependant savoir supporter...

Au Docteur Ressayre, à Toulouse.

Gallipoli, le 15 juin 1854.

... Je suis arrivé à Gallipoli (3) après une traversée des plus heureuses, le onzième jour. Il faut compter trois grands jours de

(1) Leroy de Saint-Arnaud, maréchal de France, dont le nom, depuis 1836, se trouvait mêlé à toutes les campagnes d'Afrique, avait été nommé au commencement de mars 1854, commandant en chef de l'armée d'Orient. Après avoir conduit cette armée de Varna en Crimée, d'Old-Fort à l'Alma, de l'Alma sous Sébastopol, il devait mourir à bord du *Berthollet*, le 29 septembre 1854, « sous la dernière bénédiction du prêtre ».

(2) M. Robinet de Plas, auquel M. Ressayre ne devait pas tarder à succéder.

(3) Voici la description que fait de cette ville l'historien de la guerre de Crimée : « Gallipoli était une ville ouverte, sans autre défense qu'un vieux

Digitized by Google

relâche, ce qui n'a pas fait de mal. En arrivant à Gallipoli, ainsi que je le pressentais, mon embarras et mes ennuis ont commencé. Le camp (1) que le régiment occupe est à environ une demi-lieue de la ville qu'il faut traverser pour s'y rendre. Nous arrivâmes tous les officiers de l'Etat-major avec un bagage formidable qu'il a fallu d'abord faire débarquer, ce qui nous a demandé trois heures environ (2), puis de là le transporter au camp, lorsque le premier moyen de transport nous manquait. Heureusement pour moi, quelques officiers du 4e chasseurs d'Afrique qui était déjà rendu au camp depuis quelques jours, ayant appris que je venais d'arriver et prévoyant l'embarras que je devais avoir, m'ont dépêché de suite bon nombre de mes vieux chasseurs, et, en un instant, tout mon bagage a été enlevé.

Je me suis aussitôt rendu au camp, et là j'ai cru bientôt me trouver sur la place du Gouvernement à Alger. Je ne voyais que des Africains, mes vieux camarades, tous se disputant à qui m'aurait soit à dîner, soit pour coucher. Ce dernier cas, je l'avais prévu, et, comme pour la nuit, j'aime beaucoup à être seul sous la tente, j'avais l'un et l'autre sous la main. Quant au dîner, j'ai accepté celui que l'aide de camp de mon général (3) est venu m'offrir en son nom. De cette manière ma soirée et ma première nuit sous la tente se sont très bien passées. Le lendemain, migraine pendant quarante-huit heures et puis plus rien.

J'étais à peine installé qu'un ordre du maréchal de Saint-Arnaud m'a nommé président de la commission de remonte. C'est de la

---

château, tout ruiné ; les maisons, de bois pour la plupart, étagées sur le flanc d'une colline, étaient séparées à peine par des ruelles tortueuses, infectes, obstruées d'immondices ; peu d'industrie et de commerce ; la population de quinze à seize mille âmes, turque aux deux tiers, pour le surplus grecque, juive ou arménienne, avait généralement un aspect misérable.... Malgré la résignation, plutôt que le bon vouloir des habitants, il n'était ni facile ni attrayant de s'installer au milieu d'eux.... Pour les troupes, des tentes turques avaient été dressées hors de la ville, au camp des *Fontaines* et à Boulaïr ; un troisième campement fut établi près de la *Grande-Rivière ;* c'était le nom d'un assez gros ruisseau qui ne méritait pas tant d'hyperbole. » (*Op. cit.*, pages 91 et 92.)

(1) Ce camp, dit *des Moulins*, était situé au-delà de la ville, au sommet de la côte.

(2) Il n'y avait à Gallipoli ni quais ni appontements. Il fallait transborder les bagages dans des chaloupes qui les transportaient ensuite jusqu'au rivage.

(3) Général Cassaignolles.

Digitized by Google

besogne, mais tant qu'on opère sur place, ce n'est pas trop fatigant. Cette manière de faire n'a pas duré. Au moment où je m'y attendais le moins, le chef d'Etat-major général de l'armée, le même que tu as vu quitter Toulouse avec moi, M. le général de Martimprey (1), m'a envoyé chercher pour me communiquer un ordre du Maréchal qui m'enjoignait de partir le soir même pour aller essayer d'acheter dans la Turquie d'Asie.

Pour cela, je me suis embarqué le soir même sur un bateau à vapeur, qui, le lendemain, dans la matinée, me jetait sur la côte où il devait me reprendre dix jours après. J'avais avec moi deux officiers, un interprète, et enfin un négociant qui avait assuré au Maréchal que je trouverais, à peu de frais, à acheter tous leurs chevaux. Il n'en a rien été. Après bien des concessions, je suis parvenu à accepter 70 chevaux que j'ai ramenés à Gallipoli. J'étais peu satisfait de ma mission, mais ici on a été moins difficile, et on a trouvé très bien ce que j'avais fait. Néanmoins j'espérais qu'on s'en tiendrait là, et que ma mission, dans de pareils lieux, ne recommencerait pas.

Pas du tout, et au moment où je m'y attendais le moins et le lendemain de ma rentrée, je reçois l'ordre de me mettre de nouveau en route pour tenter de nouveaux achats. Cette fois, la course devait être plus forte, puisque nous allions plus loin et que nous devions rentrer par une autre route. Partis le 8 de Gallipoli, en bateau à vapeur, nous sommes arrivés le lendemain à un village nommé *Erdech* (2), dans le golfe de Cyzique, dans la mer de Marmara. De là, nous nous sommes rendus d'une seule course, sur un champ de foire qui se tenait à dix-huit lieues de notre point de débarquement. Cette fois je n'étais suivi que d'un chef de bataillon, qui servait aussi d'interprète et d'un seul dragon.

C'est ici que commence mon désappointement lorsque j'apprends que les Turcs ne sont point dans l'habitude de venir vendre leurs chevaux à des foires. Et, certes, j'avoue que si je n'avais pas été fatigué comme je l'étais, je me serais aussitôt remis en route pour

---

(1) Martimprey (Edmond-Charles de), né à Meaux le 16 juin 1808, mort à Paris le 24 février 1883. Chef d'état-major de l'armée de Crimée, il devint général de division le 11 juin 1855.

Plus tard, M. Ressa-re dut à la maladie du général de Martimprey de siéger au procès Bazaine, comme juge titulaire.

(2) Erdek, l'ancienne Artaké. Son port a remplacé le port occidental de la « somptueuse » Cysique dont il ne reste plus que d'insignifiants débris.

Digitized by Google

rétrograder, afin de pouvoir profiter du retour du bateau à vapeur et m'éviter par là une marche de plus de quarante lieues dans des pays inextricables. J'ai donc tenu bon et suis resté pour attendre le lendemain, persuadé que, si je ne faisais pas de nombreuses acquisitions, j'achèterais pour le moins une trentaine de chevaux. Rien ne s'est présenté. Sur le soir, seulement, je suis parvenu à en acheter trois. C'était juste ce qu'il me fallait pour me transporter et ma suite. J'ai bien vite abandonné la position et me suis mis en route le 11 au matin pour rejoindre à Gallipoli.

Au moment où je me mettais en marche, le maire de l'endroit a député de suite auprès de moi trois gendarmes pour me servir d'escorte. Jusque-là j'avais ignoré que la précaution fût utile (1). Mais M. le maire, dans sa sage prévoyance (2), en avait décidé autrement. Il avait raison, car, chemin faisant, j'ai appris que la route que nous poursuivions était infestée de voleurs. Toutefois je dois dire que rien ne nous est arrivé, bien que nous ayons parcouru un pays très propre à ce genre d'opération. De temps à autre, notre escorte se jetait dans les taillis pour fouiller le bois et être plus à portée de l'ennemi s'il se fût présenté.

Ces précautions étaient peu rassurantes pour de pauvres officiers qui voyageaient avec une forte somme, n'étant munis d'aucune arme. Ici nous nous sommes conformés aux instructions qu'on nous a données. En cela on a manqué de prudence. A mon retour, j'ai rendu compte que les opérations de remonte étaient, sinon impossibles, du moins fort difficiles, mais qu'il ne fallait plus songer à aller dans de pareils endroits.

Je crois qu'on va y renoncer, du reste nous allons partir pour Andrinople (3) ; de là nous serons dirigés sur Varna (4). Je dis nous serons partis, j'aurais dû dire moi, car à ma rentrée ici le ré-

---

(1) Les Turkomans dont les tribus demi-nomades vivent à la fois du produit de leurs troupeaux et du produit de leurs rapines, sont répandus à travers tout ce pays.

(2) Sage prévoyance surtout pour le mouktar que notre voyageur appelle si bonnement M. le Maire. En effet, s'il était arrivé malheur aux officiers français la responsabilité de ce fonctionnaire eût été gravement engagée. Quant aux gendarmes ou zaptiés, leur zèle était fortement stimulé par l'espoir d'un sérieux bacchich.

(3) Ville de la Roumélie, sur la rive gauche de la Maritza et sur les deux bords de la Toundja.

(4) Ville du royaume de Bulgarie sur une baie de la mer Noire où débouche la Devna.

Digitized by Google

giment avait levé le camp le matin (1). Je vais me hâter de régler mes comptes pour aller le rejoindre sur un autre théâtre où j'aurai moins à [me] fatiguer et où je serai au poste que j'aime. Je compte me mettre en route le 18 pour Andrinople, où j'arriverai le 26 et dix jours après à Varna (2), point de ralliement pour la cavalerie. Nous verrons ensuite....

Je me porte assez bien malgré les courses fatigantes que je viens de faire : soixante lieues en trois ou quatre jours. C'est bien dur par une très forte chaleur, et dans un pays de montagne fort accidenté. J'en suis revenu très fatigué avec un bon lombago... Qu'il va m'être doux de coucher dans un lit même de bivouac !... Nous ne savons rien du théâtre de la guerre, ici moins qu'en France.

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Gallipoli, le 15 juin 1854.

Le Docteur t'enverra une longue lettre que je viens de lui écrire et par laquelle je lui donne une foule de détails et sur mon arrivée à Gallipoli et sur un voyage de près de vingt jours que je viens de faire en Asie. Je suis rentré hier seulement et cela pour apprendre le départ de mon régiment.

Je vais me mettre en mesure d'aller le rejoindre aussitôt que j'aurai rendu les comptes de la mission de remonte dont je viens d'être chargé, mission qui n'a réussi qu'à moitié. J'espère qu'on s'en tiendra là et que bientôt je pourrai me retrouver avec ma troupe que je n'aurais point voulu quitter. Mon voyage dans un pays où il y a moins de routes qu'en Afrique (3) et au travers des

(1) C'est-à-dire le 12 juin.

(2) Un ordre du commandant en chef, daté du 11 juin, avait transféré de Gallipoli à Varna la base d'opérations de l'armée. Le 20 juin le Maréchal écrivait au ministre de la Guerre : « Dans les circonstances actuelles, Varna est notre véritable base d'opérations pour la campagne active... Notre place est marquée à Varna et nous sommes les maîtres, quand nous voudrons, de nous porter en avant ou en arrière. » (Cf. C. Rousset, op. cit., pp. 121 et 122.)

(3) Aujourd'hui, ou du moins jusqu'à ces derniers temps (1874), ce qu'en Europe on appelle une grande route est chose à peu près inconnue en Anatolie. — L'intérieur de l'Anatolie est occupé tout entier par un vaste plateau. Ses trois côtés qui regardent à des distances inégales les trois grandes mers environnantes, s'abaissent en pentes plus ou moins abruptes diversement accidentées. (Dictionnaire de Géographie de Vivien de Saint-Martin, article Anatolie.) A défaut d'indications plus précises, il est permis de supposer que la petite troupe se dirigea d'abord sur Righa. C'est la seule ville de la contrée.

Digitized by Google

montagnes m'a énormément fatigué, quand on pense que je faisais jusqu'à vingt lieues par jour sur de bons chevaux, il est vrai, mais sur de très mauvaises selles.

Je partirai, je l'espère, le 18 pour Andrinople, où je rallierai peut-être le régiment, s'il n'est déjà parti pour Varna, point de réunion de toutes les troupes. De là je ne sais trop sur quel point nous serons dirigés...

Au Docteur Ressayre.

Au Bivouac, le 25 juin 1854.

J'ai quitté Gallipoli le 19 de ce mois et aujourd'hui 25, je me trouve à deux journées d'Andrinople. Jusqu'à présent mon voyage s'est très bien fait. Ce qui me désole le plus c'est de courir après mon régiment et de ne pouvoir le rejoindre. Il a quitté Andrinople, il y a déjà trois jours, peut-être serai-je assez heureux pour le trouver à Varna où le général Morris (1) que j'accompagne espère rallier toute sa division. Aussi ne resterons-nous que vingt-quatre heures à Andrinople : c'est tout ce qu'il faut pour voir la ville. Nous en partirons le 29 pour nous rapprocher du théâtre de la guerre.

Le Maréchal concentre toutes ses troupes du côté de Varna pour faire sans doute une pointe sur Silistrie (2), qui se trouve assiégée, dit-on, par 70,000 Russes. Bientôt nous connaîtrons donc le fin mot de ce grand mouvement. Ici nous ne savons, du reste, rien de ce qui se passe, nous ne voyons pas le moindre journal ; les

---

Elle est située à l'intérieur, à l'endroit où le Kodja-Tchaï ou Granique échappe à la région des montagnes et où Alexandre remporta la victoire décisive au passage du fleuve. » (Elisée Reclus.) De là, sans se douter, semble-t-il, qu'il foulait une terre si illustre, M. Ressayre, avec son escorte, traversa l'ancienne Troade pour s'embarquer à Tchanat-Kalessi et de là regagner Gallipoli.

(1) Morris (Louis-Michel), né à Croisset-les-Conteleu (Seine-Inférieure) le 29 septembre 1803, mort à Mostaganem le 7 juin 1867. Capitaine aux chasseurs d'Afrique en 1832, il se distingua par ses brillantes charges dans les deux expéditions de Constantine (1836-1837), par la part qu'il eut à la prise de la Smala et à la victoire d'Isly (1844). Il commandait la division de cavalerie à la guerre de Crimée. Plus tard, il devint commandant en chef de la cavalerie de la garde impériale dans la guerre d'Italie (1859) et fut enfin mis à la tête de la cavalerie d'Algérie (1863).

(2) Ville de Bulgarie, sur la rive droite du Danube. Evacuée par les Turcs en 1878, elle fut cédée à la Bulgarie par suite du traité de Berlin. — Au moment où M. Ressayre écrivait cette lettre, on ignorait encore que les Russes venaient de lever le siège de cette ville deux jours auparavant.

Digitized by Google

courriers sont fort rares ; en somme, nous vivons comme des gens qui se trouvent à cent mille lieues de leur pays.

Pendant la route que je viens de faire, j'ai parcouru le plus riche pays du monde, des sites magnifiques, des cultures de la plus grande richesse (1). En somme, c'est, sans contredit, ce que j'ai vu de plus beau depuis que je voyage. Ici les Turcs travaillent la terre tout aussi bien que nos meilleurs fermiers de la Beauce. Je les vois, pour labourer une première fois, mettre jusqu'à six paires de bœufs à leur charrue. Mais, à côté de tout cela, je crains fort que les bras viennent à leur manquer soit pour faire leur récolte, soit pour ensemencer. Tous les jeunes gens en état de porter les armes depuis 18 jusqu'à 40 ans sont à l'armée. Il ne reste donc que les gens âgés et les femmes pour tout faire. Les blés et orges sont très avancés et c'est à peine si on commence à les couper. Il serait vraiment regrettable de voir perdre tant de richesses quand en France vous avez peut-être une fort mauvaise année.

Sur notre route, nous trouvons des ressources en vivres, viande, voire même du vin pas trop mauvais ; il est à désirer que nous trouvions toujours et jusqu'au bout, le même confort. Je voyage avec le 4me chasseurs d'Afrique, mon ancien régiment. Indépendamment de la bonne hospitalité qui m'a été offerte et que j'ai été bien heureux d'accepter, je trouve auprès de tous l'accueil le plus charmant, et il n'est pas de moment que je n'entende dire combien on serait heureux de m'avoir pour successeur au colonel qui commande aujourd'hui le régiment. Cette combinaison pourra bien se réaliser, car ici on est on ne peut mieux disposé pour moi. Cette idée me sourit assez, mais si elle me donne un moment de regret, c'est par le chagrin que mon éloignement pourra nous donner à l'un et à l'autre. Il faudra toujours prendre si cela arrive, nous verrons après.

Ma *cavalerie* qui était légèrement avariée quand j'ai quitté Gallipoli, se remet de jour en jour. J'espère l'avoir en très bon état quand nous arriverons à Varna. J'ai remplacé par un excellent che-

(1) La province d'Andrinople jouit d'un climat des plus propices au développement agricole. L'exportation des céréales pour le seul port d'Enos atteignit en 1867 le chiffre de 40,290,000 fr. Les Ottomans dont les aptitudes sont spécialement agricoles, occupent la plupart des villages. (Cf. Dict. cité, art. Andrinople.) On s'étonne de lire dans les *Souvenirs d'un Dragon*, (p. 36) : Il ne semblait pas que l'on fût en Europe. Les plaines sablonneuses et brûlantes que nous traversions ressemblaient aux déserts de l'Afrique et de l'Asie. »

Digitized by Google

val le mulet que j'ai perdu dans la traversée ; il apporte une partie de mon bagage. Un deuxième cheval apporte le reste. En somme, je ne suis pas trop mal outillé et rien ne me manque. Les chaleurs quoique fortes sont supportables ; elles éprouvent cependant un peu. L'éloignement de mon régiment me permet de voyager en petite casquette. C'est très heureux et ce sera toujours autant de pris, car le casque sur la tête par 30 à 35 degrés de chaleur serait un lourd fardeau. A l'heure où je t'écris, le temps est à l'orage et la pluie commence à tomber. C'est une bonne chose, nous aurons moins chaud demain pour nous mettre en route. Si j'ai un moment à te donner je t'écrirai d'Andrinople, mais toujours de Varna où nous serons, s'il plaît à Dieu, le 6 ou le 7 du mois prochain et d'où je serai peut-être à même de donner quelques détails.

Ici, malgré tous les préparatifs qui se font et le semblant d'un prochain engagement, on ne veut pas croire à la guerre. Chacun fait sa petite version. Je ne partage pas la manière de voir des Messieurs de la paix à tout prix. Je crois qu'avant un mois nous serons en présence de notre ennemi, à moins que la diplomatie dont je ne connais pas le moindre détail, ne vienne nous arrêter (1). De ce côté-là, vous en savez plus que nous. Quoiqu'il arrive, il faudra bientôt songer à s'établir pour prendre les quartiers d'hiver, car ici il est rude et commence dans les premiers jours d'octobre. J'espère bien qu'on n'aura pas l'infamie de nous laisser sous la tente...

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Andrinople, le 29 juin 1854.

... Aujourd'hui j'arrive à Andrinople... Je vous aurai toujours un gré infini de vous intéresser... à la position d'un malheureux (si l'on veut), errant dans un pays qui, bien que très beau, ne laisse pas de me faire regretter, de temps à autre, les douceurs que je me donnais en France. Il ne faut rien moins que la perspective de

(1) A la date du 29 juillet, le maréchal de Saint-Arnaud écrivait au maréchal Vaillant, ministre de la guerre : « Cette politique de la guerre d'Orient, toujours incertaine, toujours expectante, déconcerte beaucoup d'esprits ardents, aiguise toutes les impatiences, et je suis assuré qu'elle fait gloser en Angleterre et en France ; mais cette incertitude qui a pesé si lourdement sur les négociations avant la guerre, pèse non moins lourdement sur la guerre elle-même, par la raison que les armées alliées ont été constituées d'abord pour être les auxiliaires de la diplomatie dont elles partagent le sort. »

Digitized by Google

quelque mouvement brillant et d'un avancement assuré pour me faire oublier les quelques misères que nous endurons par des chaleurs très fortes. Grâce à Dieu ma santé n'est nullement éprouvée. J'espère que je continuerai ainsi jusqu'à la mauvaise saison, époque à laquelle nous prendrons, sans doute, nos quartiers d'hiver. Car je ne suppose pas que nous le passions sous la tente, comme nous le faisions en Afrique. Ici ce serait vouloir perdre les régiments de cavalerie de France. Ils ne s'en tirent déjà pas trop bien.

... Je quitte demain Andrinople pour faire route sur Varna, point de concentration de toute l'armée. De Varna, où irons-nous ? Je l'ignore, car nous ne savons rien de ce qui se passe près du Danube. Ici on nous dit que les Russes, décimés par les maladies, se retirent. Si cela était, je ne comprendrais pas trop notre mouvement à marche forcée sur Varna. Enfin Dieu est grand !... Tes prières et celles de nos amis me protègeront ici.

... Je n'ai pas eu le temps encore de visiter les curiosités de la ville qui, je dois le dire, est ce que j'ai vu de mieux en Orient (1). Je ne veux cependant pas la quitter sans voir la belle mosquée dont on dit énormément de bien (2).

Au Docteur Ressayre.

Au Bivouac sous Varna, le 12 juillet 1854.

Ta lettre du 24 juin m'arrive aujourd'hui sous les murs de Varna où je suis arrivé avant-hier après avoir rejoint le régiment à Andrinople (3). Mon voyage de Gallipoli ici s'est assez bien fait, mais non sans quelques souffrances soit de la soif, soit de la chaleur. Maintenant que va-t-on faire de nous ? Je l'ignore. L'armée entière se trouve concentrée sous Varna. Reste un peu d'artillerie et deux

(1) « Andrinople, dit un récent explorateur, semble une suite de grands villages partout arrosés par les eaux-vives, perdus dans les platanes, les cyprès et les peupliers. Sauf au centre de la ville, dans la citadelle qu'on appelle encore d'un nom grec, le *Gastro*, les jardins sont plus nombreux que les maisons. »

(2) Parmi les 40 mosquées qui ornent la ville, la plus belle et une des plus belles de l'empire ottoman, est la mosquée de Sélim II, dont la coupole de 20 pieds plus élevée que celle de Sainte-Sophie de Constantinople, est soutenue par des colonnes de porphyre.

(3) Le 6e Dragons séjourna une quinzaine de jours à Andrinople, « dans une presqu'île de la Marizza, ombragée d'arbres séculaires, où il avait établi son bivouac, sur l'emplacement occupé par les Russes en 1829. » (*Souvenirs d'un Dragon*, p. 41.)

Digitized by Google

régiments de cavalerie à rejoindre. Pour peu que ces deux derniers tardent à partir, ils courent fortement le risque de ne point trouver de l'eau sur leur route.

Nous sommes toujours, comme par le passé, avides de recevoir les journaux de France pour avoir des nouvelles des Russes. Ici rien ne transpire et on ne sait rien, non plus ce que nous allons devenir. Il n'est nullement question d'un départ prochain. Tant mieux, car le régiment a grandement besoin de repos. Avec le peu d'habitude qu'ont nos hommes de s'installer, il n'est pas étonnant que nous ayons quantité de chevaux blessés. Nous faisons cependant nos efforts pour éviter cet état qui pourrait devenir déplorable, et qui, pour mon compte, me donne une triste opinion et de notre cavalerie de France et de nos hommes (1). Les premiers (il s'agit des chevaux) ont été par trop dorlotés dans nos garnisons, et la troupe n'a pas ce que nous appelons, dans le métier, ce feu sacré qu'on trouve parmi les hommes de l'armée d'Afrique.

J'ai pris à cœur de les moraliser depuis que j'ai rejoint le régiment, en leur faisant entrevoir que bientôt et si cela continuait, nous arriverions en face des Russes et sans chevaux. Rien ne leur fait ou peu de chose. Je suis au bout de mon latin. Aussi suis-je décidé à sévir d'une manière exemplaire. Il est bien dur d'en venir là. Ce sont des moyens extrêmes que je n'ai jamais été obligé d'employer. Ce sera bien pis dès que nous serons pris par les pluies ; c'est un moment que je redoute et qui pourra bien être suivi d'un désastre. En somme, il est bien peu agréable de servir dans un régiment qui aurait besoin d'une main de fer pour le faire aller. Le colonel qui le commande est par trop bon. Il l'a mis sur ce pied. Il faudra du temps pour qu'il soit façonné aux allures de nos bons régiments de chasseurs d'Afrique. En somme, je ne serais pas jaloux d'avoir sa succession.

... Je te dis, dans ma lettre, que nous sommes sans nouvelles du théâtre de la guerre. Toutefois le bruit court ici que les Russes, après avoir été battus sous les murs de Silistrie, se sont retirés sur

(1) Cela est dit bien entendu par opposition à notre cavalerie d'Algérie. — « C'est alors, dit Ch. Mismer (op. cit., p. 72), que se révéla notre ignorance des choses de la guerre par suite de l'insuffisance des exercices de garnison. Pour dresser les tentes, entraver les chevaux aux piquets, faire la cuisine en plein vent, nous étions aussi novices que des hommes de recrue. Ce fut toute une éducation nouvelle à faire. »

Digitized by Google

la rive gauche (1) et ont même porté leur quartier général à Jassy (2). Malgré cette retraite précipitée, on parle de nous faire marcher en avant, et nous serions à la veille de nous mettre en route, si on avait pu assurer le service des subsistances. Ici tout se fait très bien ; jusqu'à présent l'armée n'a manqué de rien et on est plein de sollicitude pour le soldat.

Nous sommes bivouaqués dans un très beau (3) pays à une lieue de Varna (4). Quatre régiments de cavalerie se trouvent réunis. Le 6me de dragons a pour voisin le 4me chasseurs d'Afrique que je vais souvent visiter et ici on ne me parle que de m'avoir bientôt pour colonel. Depuis le simple chasseur jusqu'au premier officier, chacun sourit à cette idée et moi je commence à y croire...

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Sous Varna, le 12 juillet 1854.

... Nous vivons ici toujours ignorants de ce qui se passe et de ce qu'on veut faire de nous. Nous voilà arrivés à Varna depuis avant-hier. Jusqu'à présent pas d'ordre de continuer, l'armée entière se trouve concentrée sur un rayon de trois à quatre lieues. Du reste, la cavalerie a besoin de quelques jours de repos et je crois qu'on les lui donnera, car il n'est pas facile de porter en avant une armée de 60,000 hommes (5), dans un pays ruiné, sans avoir préalablement assuré ses moyens d'existence. D'un autre côté, l'eau est fort

(1) Après plusieurs tentatives repoussées, les Russes avaient dans la nuit du 22 au 23 juin, levé le siège de Silistrie, désarmé leurs batteries, brûlé leurs baraquements, évacué leurs positions et regagné la rive gauche du Danube. (Cf. C. Roussel, op. cit., p. 125.)

(2) Ville de Roumanie de 80,000 habitants. Les Russes qui l'occupaient en 1854 furent remplacés par les Autrichiens de 1854 à 1857 jusqu'au moment où la Moldavie dont Iassy était la capitale, fut constituée en principauté autonome. On sait qu'en 1862 les Principautés Unies sont devenues la Roumanie actuelle avec Bucarest comme capitale.

(3) « Le pays est riche et pittoresque : sur les hauteurs qui s'étagent à l'horizon, des forêts magnifiques ; sur les pentes et dans les vallées, des maisons de plaisance, des fermes, des vignes, des vergers, des jardins, des cultures de toute sorte ; çà et là des sources, des fontaines d'une eau limpide et fraîche... Leurs divisions (des Français) s'étendaient à l'aise sur le plateau de Franka. » (C. Rousset, op. cit., pp. 124, 125.)

(4) « Nous allâmes camper à quatre kilomètres de Varna, sur l'emplacement d'une bataille célèbre où le sultan Amurat tua de sa propre main Ladislas, roi de Hongrie. (*Souvenirs d'un Dragon*, p. 51.)

(5) Un mois plus tard, l'armée consistait en 48,000 Français et 24,000 Anglais.

Digitized by Google

rare sur la route du Danube, si on doit lui donner cette direction. Il est fort possible que celui qui nous commande change son plan de campagne, quand les Russes reculent à notre approche. On les dit déjà loin du Danube, et je ne pense point qu'on veuille aller les chercher chez eux, car on ne les joindrait pas, et on ne trouverait dans le pays qu'ils viennent d'abandonner que misère et désolation (1). Que ferons-nous donc ? Je l'ignore.

En attendant nous traînons une existence pas trop malheureuse. Ici rien ne nous manque, mais viendra bientôt le jour où nos moyens de transport nous manqueront et nous serons réduits au strict nécessaire. Et encore, pour mon compte et pour alléger mes bagages, je vais laisser ici une foule d'objets que je n'aurais pas dû emporter et qui pourtant, par le gros de l'hiver, pourraient me servir. Car la température, dans les Principautés, est aussi froide qu'en France, mais, en revanche, les chaleurs y sont beaucoup plus fortes. Toutefois je dois dire avoir peu souffert de la chaleur dans la route que je viens de faire de Gallipoli à Varna. Seulement l'eau a été quelquefois rare et de mauvaise qualité. Du reste, nous devons, à la louange du Maréchal, d'avoir un soin tout particulier du soldat ici et, ce que je n'ai jamais vu en Afrique, on lui donne du vin trois fois par semaine et du pain frais tous les jours. Aussi la santé des troupes est-elle excellente. Je ne puis en dire autant des chevaux. Sous ce rapport, le régiment est assez maltraité, et pourtant, il n'y a guère de la faute de personne. Bientôt, je le crains, nous aurons perdu ou nous serons obligés de laisser en arrière, plus de soixante des nôtres. Les miens, qui avaient beaucoup souffert pendant la traversée, commencent à se remettre. J'ai perdu un mulet pendant la traversée de France à Gallipoli. Je l'ai remplacé par un bon petit cheval turc que j'ai acheté en Asie...

La route que je viens de faire m'a noirci horriblement, et, depuis que je laisse pousser toute ma barbe, je m'aperçois que je grisonne horriblement. Adieu donc le temps des conquêtes , il faut y renoncer à jamais et réclamer de la beauté une pleine et entière indulgence.

---

(1) On n'y songeait pas, en effet. Le 1er juillet, le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, avait télégraphié au général en chef de l'armée française : « Restez dans le voisinage de Varna et ne descendez pas au Danube. » De même lord Raglan avait reçu de Londres des instructions d'après lesquelles il lui était interdit expressément d'entrer dans la Dobroudscha et de poursuivre l'ennemi au-delà du Danube. (Cf. C. Rousset, op. cit., t. Ier, p. 131.)

Digitized by Google

Aussitôt que je saurai quelque chose sur nos prochains mouvements, je te ferai savoir quelle direction nous allons prendre. Je compte néanmoins rester sous Varna une dizaine de jours. Je le désire vivement non seulement pour moi, mais pour mes chevaux et ceux du régiment...

A la même.

Varna, le 18 juillet 1854.

... Aucun changement n'est survenu dans notre position depuis ma dernière lettre, et rien n'a transpiré sur les évènements futurs. Les Russes paraissent avoir abandonné toutes les positions qu'ils occupaient soit sur les bords du Danube, soit dans les Principautés. On dit même qu'ils ont repassé le Pruth (1). Si cette nouvelle se confirme, il est plus que probable que nous ne ferons pas de mouvement en avant et que bientôt on songera à prendre des quartiers d'hiver. Car ici, par les temps qui règnent à partir du mois de septembre, la position ne serait pas tenable. Déjà on commence à s'apercevoir d'un changement de température. Ainsi les nuits sont fraîches et on doit prendre des précautions pour éviter les refroidissements qui, avec le fléau qui paraît vouloir s'implanter dans le pays, pourraient devenir fort nuisibles.

Du reste, notre camp est parfaitement situé au milieu d'un bois, sur des hauteurs où l'air est souvent renouvelé et parfaitement sain. Mais, en principe, il ne faut pas rester longtemps sur la même place, et je trouve qu'on devrait déjà nous faire changer. La grande difficulté, il est vrai, est d'avoir de l'eau en suffisante quantité, et la saison s'y prête peu.

Reste à savoir maintenant ce que l'on fera de nous et celui qui nous commande est peut-être fort embarrassé. La position que les Autrichiens lui ont faite en venant se placer entre les Russes (2) et

(1) Affluent de gauche du Danube, le Pruth forme, durant 610 kilomètres, la frontière entre la Russie (Bessarabie) et la Roumanie (Moldavie). La nouvelle était prématurée. Ce n'est qu'à la fin de juillet que les Russes commencèrent leur mouvement de retraite vers la Bessarabie. Le 4 août on écrivait de Jassy au Lloyd : « Le général Liprandi a quitté son quartier général de Fockschani, et a commencé à passer le Pruth comme avant-garde du corps russe du Danube. Le général Luders restera à Gerlatz pour couvrir le flanc du corps qui bat en retraite ; il prendra ensuite le chemin le plus court pour arriver en Bessarabie. »

(2) Une convention conclue le 14 juin 1854 avec la Turquie assurait et régularisait la liberté des mouvements de l'Autriche pour l'occupation des Prin-

Digitized by Google

nous doit indubitablement modifier son plan de campagne. C'est, je crois, la seule considération qui nous retient ici et puis aussi peut-être la difficulté d'alimenter son armée dans un pays que les Turcs et les Russes ont occupé pendant près d'une année (1)...

Les courriers ici sont très fréquents. Nous ne sommes jamais plus de quatre jours sans avoir des nouvelles de France, et c'est par les journaux qui nous arrivent de la mère-patrie que nous sommes tenus au courant de ce qui se passe de l'autre côté du Danube. Ainsi donc, en fait de nouvelles, tu n'en auras de moi que lorsque nous nous serons mesurés avec les Russes, et je doute que ce soit bientôt. Aussi chacun porte sur sa figure un cachet de tristesse facile à concevoir. Peut-être quelque circonstance imprévue viendra la dérider et nous mettre en position de demander des récompenses dont on sera, je crois, prodigue, si l'on vient à tirer quelques coups de canon.

L'armée est pleine d'enthousiasme et attend ce moment avec impatience. A moi, il ne me faudrait pas grand chose pour me mettre en ligne, car il est déjà question de me donner un régiment. Mais il faudrait une affaire. Et bien que je n'en aie pas besoin pour faire mes preuves, je la désirerais comme preuve de justification...

On me comblera de joie en me nommant en France où par le temps d'aujourd'hui la position d'un colonel est des plus brillantes (2) et pourra me permettre de me reposer un peu tout en m'occupant beaucoup de mon régiment que j'aurai à cœur de bien mener... Si je viens à être nommé au 4me chasseurs d'Afrique, il y aura le jour où la nouvelle en arrivera ici, grande réjouissance dans ce régiment... On m'y attend, je puis le dire, comme le Messie. Enfin je ne sais pas le sort qui m'attend, je puis toujours dire

---

cipautés. De plus « sur la demande de l'Autriche, la conférence de Vienne constatait, dans un protocole du 23 juin, que le traité de Berlin entre l'Autriche et la Prusse (20 avril) comme la convention de Londres entre la France et l'Angleterre, était conforme aux principes consacrés dans les actes précédents de la Conférence ». (C. Rousset, op. cit., t. Ier, p. 130.)

(1) A cette date il n'était plus question de porter les armées alliées sur le Danube. Le 9 juillet, le maréchal de Saint-Arnaud écrivait à l'Empereur : « Lord Raglan n'est pas plus que moi enclin à aller chercher des fièvres sur le Danube. » Mais on hésitait encore entre Anapa et Sébastopol pour y frapper un grand coup. C'est dans un conseil de guerre tenu à Varna, le 18 juillet, chez le maréchal de Saint-Arnaud, que l'expédition de Crimée fut décidée.

(2) « En ce temps-là, remarque Ch. Mismer, la carrière militaire était considérée comme la plus honorable de toutes. »

Digitized by Google

qu'il m'est bien agréable de recevoir d'un régiment que j'ai quitté depuis peu tant de preuves de sympathie...

Au Docteur Ressayre.

Varna, au bivouac, le 22 juillet 1854.

... L'infanterie vient de faire un mouvement en avant, les divisions se sont mises en marche. On pense que ce mouvement n'a pas d'autre but qu'une reconnaissance sur le Danube (1). La cavalerie ne bouge pas, mais aussi nous nous ennuyons fort de ne rien faire. Nos chevaux souffrent, nos hommes tombent malades, bientôt nous serons réduits aux deux tiers de notre effectif... Si nous ne devons pas faire de mouvement en avant, on s'occupera, je crois, bientôt, de désigner aux régiments les quartiers d'hiver qu'ils devront occuper. On parle d'Andrinople pour le 6e de dragons. Il y serait assez bien quoique éloigné du littoral. On y fait du foin, l'orge y abonde, en sorte que la nourriture de nos malheureux chevaux serait assurée. Celle des hommes ne le serait pas moins. Il nous sera cependant difficile de nous procurer du vin potable, jusqu'à présent nous sommes assez mal partagés...

Je vais de temps à autre faire courir un lièvre, je n'ai pas loin à aller pour en trouver. Le docteur du régiment me prête et son fusil et une excellente chienne courante. Hier matin, en compagnie du général Morris et de plusieurs officiers de sa maison, nous avons tiré trois lièvres et nous étions rentrés à 6 heures pour passer une revue. Le matin j'y suis retourné seul et, avant que le réveil pour la troupe ne fût sonné, ma chienne avait lancé... le lièvre s'est fait battre pendant une heure, puis ma petite « *Réveille* » l'a perdu. Un peu plus loin j'en ai manqué un de mes deux coups. C'est le pre-

(1) M. C. Rousset (op. cit., t. Ier, p. 143) donne les vrais motifs de cette expédition : « Jusqu'au 19 juillet, il n'y avait pas eu (à Varna) plus d'une trentaine de cas (de choléra) bien marqués ; mais partout on constatait des symptômes avant-coureurs de l'épidémie. Existait-il quelque moyen de soustraire l'armée à cette fatale influence ? Le 19 juillet, le maréchal de Saint-Arnaud décida subitement une expédition dans la Dobroudscha, comme il avait décidé, la veille, l'expédition de Crimée. L'action, le mouvement, lui semblait le meilleur des préservatifs pour la santé des troupes, qui avaient d'ailleurs besoin de se refaire aux habitudes et aux fatigues de la marche ; en outre, à la veille de la grande affaire qu'il était important de tenir secrète le plus longtemps possible, il fallait donner le change aux Russes et les retenir hors de la Crimée par la préoccupation d'une attaque à soutenir sur le Danube. »

Digitized by Google

mier que je n'ai pas tiré jusqu'à présent. Après-demain j'espère être plus heureux...

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Sous Varna, le 23 juillet 1854.

... Il court ici un certain bruit dont vous devez connaître tout le fonds en France. On nous dit que l'Autriche nous abandonne pour laisser le champ libre à la Prusse qui marche de pair avec la Russie (1). Cette nouvelle, loin de nous affliger, nous réjouit assez. Elle nous donne l'espoir que bientôt nous sortirons du *statu quo* dans lequel nous ne saurions vivre longtemps. C'est, il est vrai, une nécessité du moment : nous ne pouvons, nous, vieux africains, nous condamner à passer notre temps au bivouac, lorsque nous avons un ennemi devant nous. Aussi sommes-nous fort impatients d'aller le rejoindre dans l'espoir qu'il voudra bien accepter la bataille. Rien encore des mouvements qui devront se faire, n'a transpiré, et c'est avec une anxiété bien vive que nous attendons les premiers ordres. Nous ne savons même rien du corps d'armée qu'on envoie dans la Baltique (2). Pas un journal n'a paru, peut-être serons-nous plus heureux demain ou après.

Les chaleurs ont repris ici depuis quelque temps. Aussi les maladies ont-elles pris un caractère d'intensité fort grave, sans pourtant lui donner le nom de choléra. Nous sommes victimes, par moment, de l'influence du climat et des variations nombreuses de la température. Cependant je ne la considère que comme transitoire, et bientôt, je l'espère, nous la verrons disparaître en entier...

Ce matin encore et hier aussi je me suis donné pendant deux

(1) Ce bruit était faux. Le 20 juillet l'Autriche et la Prusse avaient présenté à la Diète de Francfort, le traité du 20 avril. La Diète était invitée à accéder sans réserve à la convention austro-prussienne. On mandait de Vienne, le 22 juillet, que la mission du prince Gortschakoff avait complètement échoué. L'empereur François-Joseph, disait le correspondant du *Syn*, ne trompera pas les espérances de l'Europe. Le 24 juillet la Diète germanique accédait sous réserve au traité qui lui était présenté.

(2) Ce corps d'armée, fort de 10 à 12,000 hommes, placé sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers avait été embarqué, vers le 20 juillet, à Calais, sur des transports anglais, pour aller attaquer Bomarsund, principale place forte des Russes dans les îles d'Aland. « On débarqua le 8 août, les travaux de siège commencèrent dans la nuit du 11 au 12 ; le 15, les batteries françaises ouvrirent le feu ; le 16, la place capitula. » (C. Rousset, op. cit., t. Ier, p. 177.)

Digitized by Google

heures le matin seulement le luxe d'une bonne chasse. J'ai eu un lièvre dans mes deux séances. Cet exercice m'est nécessaire et ma santé s'en trouve bien. Si je croyais passer mon hiver dans un port de mer, je n'hésiterais pas à faire venir deux bons chiens courants. Ils ne contribueraient pas peu à me faire passer mon temps un peu agréablement. Car, il ne faut pas se le dissimuler, la vie du bivouac est par trop monotone, et on s'en lasse bien vite, quand elle n'est point coupée, de temps à autre, par des mouvements imprévus. Ici nous ne bougeons que pour passer une grande revue ou pour changer l'emplacement de notre camp, ce qui n'est pas toujours fort récréatif. C'est, du reste, un bien pour la santé des hommes. Il est bon de ne pas les laisser trop longtemps sur le même emplacement. Sans cela les odeurs nauséabondes engendrent des maladies et deviennent par trop incommodes...

Au Docteur Ressayre.

Sous Varna, le 29 juillet 1854.

Les bruits ici sont à la guerre et pourtant nous ne recevons aucun ordre de départ. L'infanterie a fait son mouvement. Quelle direction a-t-elle prise? Je l'ignore. Voilà déjà huit jours qu'elle a levé ses bivouacs et depuis rien n'a transpiré et on nous laisse parfaitement ignorants de tout ce qui se passe (1). Les journaux du dernier courrier ont manqué. Par conséquent nous sommes, quoique sur le théâtre des opérations, moins avancés que vous qui en êtes à 600 lieues. On va jusqu'à nous dire que l'Autriche nous abandonne pour laisser le champ libre à la Russie suivie de la Prusse. Chacun, comme tu le penses, fait sa petite version, et au bout de tout cela on n'est pas très avancé.

La maladie régnante prend un caractère d'intensité assez désagréable. Les régiments de France sont maltraités. La mortalité

(1) Voir dans Camille Rousset, op. cit., t. Ier, p. 146 et ss. les détails de cette désastreuse expédition. Le mouvement commença le 21 juillet, la 1re division se dirigeant sur Kustendji, la 2me sur Bazardjik et Mangalia, la 3me sur Kostoudscha et Bazardjik. Il s'agissait pour cette infanterie d'appuyer une soi-disant reconnaissance des spahis d'Orient dans la Dobroudscha. La 1re division, la seule qui entra dans cette terre de malheur, fut décimée par le choléra. Sur un effectif de 10,590 hommes, elle eut 2,568 malades, 1,886 morts. Les deux autres divisions furent moins éprouvées. Au total il y eut 3,400 malades et 2,475 morts. Dans la pensée du général en chef tout devait être terminé le 5 août, la 1re division ne rentra au camp que le 18.

Digitized by Google

n'est cependant pas en proportion du nombre des malades. Elle attaque surtout les constitutions faibles (1) ou celles d'individus qui se livrent aux boissons alcooliques. Sous ce rapport tu n'as rien à redouter sur mon compte. Je ne change rien à mes habitudes, je monte beaucoup à cheval, je me promène et fais de nombreuses sorties dans la montagne où je trouve force lièvres à tuer et cela à proximité de mon camp. Tu sais combien j'aime cette distraction. J'use largement du fusil et du chien de notre docteur qui, par suite de la maladie régnante, se trouve cloué sous sa tente.

... Si l'on veut que la cavalerie soit en mesure de rendre quelques services, il est temps qu'on songe à l'employer. Car déjà nous ne pourrions guère mettre en ligne plus de 250 sabres quand nous sommes partis avec 450 (2). C'est donc 200 hommes qui nous manquent. Partie de ces hommes-là n'a pas son armement ; le reste est malade soit au camp soit dans les hôpitaux. Le nombre de ces derniers peut être porté à 80 dont 5 ou 6 décès. A notre départ de Gallipoli, le régiment a laissé un petit dépôt qui se trouve retenu à cause de l'épidémie régnante. Rien n'arrive plus de cette localité où la maladie fait de grands ravages...

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Sous Varna, le 4 août 1854.

... Ici rien ne se déroule, et cependant, à en croire les journaux de France, nous serions de vrais tranche-montagne et nous aurions déjà pourfendu tout ce qu'il y a de Russes sur les deux rives du Danube (3). Il n'en est encore rien, car l'armée n'a pas eu le moin-

(1) Le maréchal de Saint-Arnaud écrivait le 14 août 1854 au ministre de la guerre : « Nul ne peut mesurer les effets de moins-value que peut produire sur une grande agglomération d'hommes réunis sous un climat aussi dissolvant que celui-ci l'invasion foudroyante d'une épidémie qui ne se contente pas de tuer, — ce serait le moindre malheur, — mais qui ruine les tempéraments faibles et altère les tempéraments les plus robustes. »

(2) Ces chiffres ne concordent pas avec ceux de M. Mismer, op. cit., p. 62 : « Quand, à la veille de notre embarquement pour la Crimée, à Bourgas, le général Cassaignolles nous passa en revue, il nous parla en ces termes : « Dragons, après six mois de bivouac et une cruelle épidémie, vous êtes encore 450 sabres... » Or, nous étions 650 en quittant la France y compris les officiers. » Plus loin, M. Ressayre parle d'un effectif de 558 hommes.

(3) Le *Moniteur* lui-même avait publié cette dépêche qui lui avait été adressée de Vienne : « Il est positif que 15 à 18,000 hommes de l'armée anglo-française sont réunis à Routschouk aux forces turques que commande Omer-

Digitized by Google

dre engagement avec l'ennemi, à part une légère escarmouche (1) de la cavalerie irrégulière. Du reste on n'a pas cherché à se mettre en présence. La cavalerie n'a pas bougé de son bivouac où la maladie ne l'épargne pas et l'infanterie fait dans ce moment, ou, pour mieux dire, termine une reconnaissance dans je ne sais quelle direction. Nous savons qu'elle ne s'est pas encore battue et qu'elle rentrera sans brûler une amorce.

Autre nouvelle. On parle de pousser une pointe sur Sébastopol (2). Cette opération se ferait par mer ; l'infanterie et la marine seules prendraient part au mouvement. Il faudra embarquer les troupes pour la troisième fois. Dieu veuille qu'on commence enfin le branle-bas de combat, car un pareil état de choses devient fort nuisible. Nous ne sommes pas venus en Orient pour y rester l'arme au bras et pour nous voir abîmer par la maladie qui, du reste, après avoir sévi avec intensité, est sur son déclin. L'armée ne demande qu'à marcher. Un plus long retard ne peut qu'être nuisible. En attendant nous épuisons nos ressources. Aussi il y aurait pénurie de vivres, s'il fallait faire un mouvement général en avant, et la cavalerie qui se trouve réduite à un tiers de la ration de foin ne pourrait-elle plus rendre les services qu'on pouvait attendre d'elle au début de la campagne. Néanmoins, dans une allocution chaleureuse qui nous a été faite dimanche dernier par le Maré-

---

Pacha en personne, et qui dans les journées du 7 et du 8 juillet ont remporté sur les Russes à Gourgewo, un avantage considérable. » Quelques jours après cette nouvelle fut démentie.

(1) A la vérité il y eut deux engagements entre cette cavalerie irrégulière et des partis de Cosaques : l'un, le 28 juillet, à Kargalik, l'autre le lendemain à Doukoundjé.

(2) Depuis longtemps l'idée d'une expédition en Crimée avait été lancée par les journaux anglais. (Voir le *Morning-Herald* du 15 juin.) Le *Times*, qui avait été le plus ardent à mener cette campagne, disait moins d'un mois après : « Dans les camps de Varna et de Devno le secret de l'expédition de la Crimée a été si bien gardé, qu'une marche sur le Danube a été considérée comme la destination probable et immédiate de l'armée jusqu'au moment où les régiments ont reçu l'ordre de se rendre à la côte pour s'embarquer à bord des bâtiments de transport. Il est singulier que les officiers de l'armée n'aient pas réfléchi (mais quelques-uns l'ont fait, sans doute), que si les généraux avaient eu en vue de chasser les Russes des Principautés par la force des armées alliées, leur marche eût été accélérée et non retardée. Mais pendant qu'ils étaient tout en proie à l'impatience que leur causait ce retard, qu'ils ne comprenaient pas, on poursuivait avec une extrême activité dans les arsenaux turcs les préparatifs d'un bien plus grand exploit... » (Voir dans *Guerre de Crimée*, t. Ier, p. 247 et ss., par C. Rousset, une description de Sébastopol en 1854.)

Digitized by Google

chal, après une grande revue et surtout après une nuit passée dans la boue jusqu'aux genoux par suite d'un orage épouvantable, nous aurions été trouvés très beaux et nos chevaux dans un état superbe. Tout ceci me prouve que le Maréchal n'est pas difficile et qu'il a voulu nous donner tout simplement un coup d'encensoir puisqu'il ne pouvait pas nous donner mieux. Il désire vivement, nous a-t-il dit, voir les Russes de près et leur opposer cette belle cavalerie. Il a même ajouté que ce serait peut-être bientôt. Il ne pensait pas un mot de tout ce qu'il nous disait. Enfin il faut ici savoir se résigner, ne pas trop se faire du mauvais sang, se distraire si on le peut, et attendre tout de l'avenir. Pour moi, je suis devenu très philosophe et j'ai appris à ne me tourmenter de rien...

Au docteur Ressayre.

Sous Varna, le 4 août 1854.

Je viens de lire sur les journaux de France une foule de nouvelles plus ou moins vraies. En somme, tout ce qu'ils vous racontent sur nos opérations ou sur les mouvements de l'armée d'Orient, est un tissu de mensonges. Ainsi, ils vous racontent un avantage remporté par les alliés sur les troupes russes aux environs de Choumla (1) ou sur le Danube. A cette date, les Anglais étaient à sept lieues au plus de Varna et pas un soldat français n'avait dépassé cette dernière place. Il est par conséquent également très faux que nous nous soyons rapprochés de Bucharest (2) et que nous soyons à la veille de nous emparer de cette place. Les trois premières divisions d'infanterie ont seules fait une reconnaissance sur tout le littoral jusqu'à hauteur de Baltchik (3). J'ignore encore si elles ont aperçu le moindre Russe. On parle cependant d'un engagement de cavalerie, engagement dans lequel nos irréguliers (4) seuls auraient donné. L'affaire n'a pas été très brillante d'après les

(1) Ville et place forte de la Bulgarie orientale (Turquie d'Europe), assise au pied septentrional des Balkans, à 90 k. O. de Varna et 110 k. S. S.-O. de Silistrie. (Dict. cité.)

(2) Capitale de la Valaquie et aujourd'hui de toute la Roumanie, à 280 k. N.-O. de Varna.

(3) Petite ville de la Bulgarie orientale (Turquie d'Europe) sur la côte de la mer Noire, à 30 kil. N.-O. de Varna. 5,000 habitants en 1856.

(4) Il s'agit des spahis d'Orient que le maréchal de Saint-Arnaud avait créés par un arrêté en date du 9 juin 1854. Ce corps, composé d'environ 3,000 *baschi-bouzouks*, avait été placé sous les ordres du général Iusuf.

Digitized by Google

on-dit(1). Il faut cependant s'attendre à un Bulletin très ronflant. Il en sera de même chaque fois qu'il y aura un coup de fusil de tiré ; nous rapportons d'Afrique ces vieilles traditions (2). Dieu sait quand tout cela finira. On parle de la rentrée des divisions d'infanterie qui nous ont quittés depuis dix jours environ et d'un prochain embarquement pour aller faire une pointe sur Sébastopol. A-t-on l'intention d'agir contre cette place ? Tout le fait supposer. En attendant, le temps se passe et bientôt il faudra songer à se mettre à l'abri pour prendre les quartiers d'hiver. Déjà nous avons un nombre considérable de malades, la mortalité sévit avec assez d'intensité. Je ne crois pas être trop exagéré en disant que l'armée, depuis son entrée en Orient, a peut-être perdu près de 2.000 hommes (3). Depuis trois jours environ, cette mortalité est sur son déclin, toutefois il faut s'attendre à ne pas la voir disparaître en entier, et cela tant que la troupe n'aura pour abri qu'une mince toile. Nos régiments de cavalerie française ont souffert. Aujourd'hui, sur notre situation nous comptons soit à l'hôpital, soit malades sous la tente, 120 hommes au moins sur un effectif de 558. C'est comme tu vois un sur quatre à peu près et c'est trop. Enfin, on remarque un peu de mieux qui paraît, du reste, devoir se continuer.

....Le général Morris, mon ancien capitaine d'Afrique, m'a annoncé que j'aurais probablement le 4e de hussards.... Ce régiment est arrivé sans chevaux. On s'occupe à le monter, mais avec l'espèce qu'on trouve ici, il le sera toujours fort mal. Cette considération seule me le fait peu désirer, et puis le commandement d'un régiment de France dans ce pays donne par trop de travail. Le Maréchal a accepté ma candidature et tout porte à croire que je serai compris dans la première fournée ; je suis, du reste, le seul candidat de l'armée en ligne....

---

(1) En effet, les irréguliers avaient laissé leurs officiers aller presque seuls à la charge. Leurs officiers étaient français. (Cf. C. Rousset, op. cit., t. Ier, p. 153.)

(2) Le général Iusuf, dit à ce sujet l'historien de la guerre (p. 152), atteignit du coup les limites de ce qu'en fait de bulletins militaires on nommait, entre *africains*, la *fantasia*. Nos spahis d'Orient, s'écriait-il, ont fait des merveilles ; ils se sont battus comme des lions, etc... « Le licenciement des spahis d'Orient fut prononcé par un arrêté du 15 août et l'armée française se vit avec bonheur débarrassée de cette canaille. »

(3) Le 9 août, le maréchal de Saint-Arnaud écrivait au ministre de la guerre : « Jusqu'ici j'ai 2,000 morts. » C'était avant le retour au camp de la Ire division si éprouvée dans la Dobroudscha.

Digitized by Google

Au même.

Sous Varna, le 10 août 1854.

Ta lettre du 13 du mois dernier ne m'est arrivée que fort tard. Elle m'a trouvé à Varna où je suis depuis un mois. Tu as dû, au reste, recevoir plusieurs lettres de moi depuis que nous occupons cette néfaste localité. Tout a bien changé depuis notre arrivée. Le choléra est venu s'implanter dans le pays et certes l'armée n'a pas été épargnée. Enfin, le voilà, j'espère, sur son déclin, et, Dieu merci, il n'est pas trop tôt. Le régiment a souffert peut-être plus que ses voisins de la cavalerie. L'infanterie n'a pas été mieux traitée que le 6e de dragons. Nous avons perdu ce brave docteur Lagèse.... Cet officier de santé est mort à la peine ; il a succombé après quelques heures et sans trop souffrir. Ce terrible fléau qui est venu très malencontreusement décimer nos divisions, a peut-être paralysé les mouvements que notre chef était dans l'intention de faire. Aujourd'hui, par suite des nombreux malades et du manque d'approvisionnement de toute nature, il est difficile que l'armée puisse faire le moindre mouvement. Quant à nous, nous pourrions à peine mettre sur pied la moitié du régiment. Je crois que tous les régiments en sont à peu près là. Ainsi donc voilà la campagne manquée pour cette année (1).

Nous passons ici notre temps à changer, de temps à autre, nos bivouacs afin de ne pas être trop infectés par un trop long séjour dans le même lieu. De cette manière, nous sommes arrivés à deux lieues de Varna. C'est un peu loin pour aller chercher les vivres et pour les hommes et pour les chevaux. Ces derniers sont aussi éprouvés par le manque de foin dont la place est démunie. Nous allons, dans la matinée, glaner dans la campagne et la corvée ne nous rapporte que quelque peu d'un chaume assez bon mais pas assez copieux. Ajoutez à cela que l'eau est rare et que, pour faire boire nos malheureuses bêtes, nous sommes obligés d'aller jusqu'à une lieue et demie. Aussi la journée est-elle bien employée. Il est bien entendu que je n'assiste ni à l'un ni à l'autre de ces deux exercices. Ce temps je le passe dans ma tente à m'y ennuyer, car il y fait trop chaud pour pouvoir songer à travailler. Le matin je vais,

(1) M. Ressayre raisonnait toujours dans l'hypothèse d'une campagne sur le Danube.

Digitized by Google

de temps à autre, faire courir un lièvre et, dans la soirée, je vais rendre visite à mes vieux camarades du 4me chasseurs d'Afrique. Là je trouve toujours l'accueil le plus cordial et une délicieuse hospitalité. Je mange souvent à la table du colonel qui me traite le plus gracieusement possible. En attendant le temps s'écoule et va bientôt arriver le moment où les récompenses vont, suivant l'expression de tous, pleuvoir à l'armée d'Orient. Certes, si elle ne les a pas méritées en se présentant devant les Russes, elles lui seront bien acquises après avoir supporté avec résignation et courage, l'inconstance d'un climat pestilentiel.

Je ne sais pas trop ce que pensent nos chefs de tout ceci. Mais moi qui vois les choses de sang-froid et sainement, je n'en augure rien de bon pour le moment, lorsque je vois surtout que le nécessaire est à la veille de manquer. Certains corps se trouvent privés d'officiers de santé, les hôpitaux, improvisés à la hâte, sont encombrés, et il n'est pas rare de voir des moribonds rejetés pour être reportés plus loin. Il est aussi fort difficile de se procurer des médicaments, et, pour mon compte, je regrette beaucoup de ne point m'être fait suivre d'une petite pharmacie. Car, par suite de mon long séjour en Afrique (1), j'ai appris aussi à traiter les malades, et alors elle pourrait m'être pour eux d'un grand secours. J'ai épuisé ce matin, pour un de mes domestiques, la dernière dose de quinine qui se trouvait dans notre ambulance. Il nous sera difficile de nous en procurer d'autre, à moins que l'hôpital ne veuille nous en donner. Je lui en fais demander. Cette médication est ici indispensable pour arrêter les premiers accès de fièvre. A côté de tout cela, je me porte à merveille, je conserve un bon appétit, et, comme toujours, sans braver la maladie, je ne m'en préoccupe que pour mes voisins que je vois tristes et languissants. Bientôt nous saurons si on doit nous laisser longtemps dans ces parages où les Russes, pendant qu'ils étaient occupés à faire le siège de Varna (2), il y a plusieurs années, ont perdu tant de monde. Cette leçon aurait dû servir à celui qui nous commande.

... Un officier de marine qui vient prendre place à notre table, m'annonce que les escadres ont reçu l'ordre de se tenir en mesure d'embarquer je ne sais combien de mille hommes soit pour faire

(1) Du 2 septembre 1835 au 7 février 1853.

(2) Les Russes avaient occupé Varna en 1828 après un siège de trois mois, mais ils l'avaient ensuite rétrocédé aux Turcs, par suite du traité d'Andrinople.

Digitized by Google

une démonstration sur Sébastopol, soit pour aller s'emparer d'Anope (1). Je ne crois guère la chose possible (2) alors que l'épidémie a surtout gagné nos vaisseaux et moins facile encore à la suite d'un violent incendie qui a manqué hier au soir détruire la ville de Varna (3). Plus de 600 maisons ont été la proie des flammes, des magasins considérables entièrement brûlés, tout le campement et qui sait encore. Nous manquons de détail, mais nous avons vu de nos bivouacs ce formidable incendie, qui est, je crois, attribué à l'imprudence d'un individu. On a fini par s'en rendre maître vers 2 heures du matin et cela après avoir sacrifié tout un quartier qu'il n'était pas possible de préserver. Nous n'avions pas besoin de ce nouveau désastre. A l'heure qu'il est nous ne savons pas si nos vivres ont été épargnés ; la poudrière l'a été par miracle. Il y a eu des victimes, je n'en connais pas le nombre. Tout cela est fort désastreux, que va-t-on faire maintenant ? Je l'ignore:

Je rentre de la chasse. Il est six heures et demie. Parti à 4 heures du matin, j'ai fait courir trois lièvres, le dernier a été tué par moi. Je viens de le déposer à la cuisine du général Morris ; il m'en reviendra un morceau avec cette épithète qu'il ne manque jamais de m'adresser que je suis l'homme le plus brave du globe. Ce brave général a énormément de la bienveillance pour moi. Il faut dire à cela qu'il m'a connu sous-lieutenant dans son escadron et que là je lui ai toujours été d'un bon service.

---

(1) Anapa. Forteresse russe dans la Ciscaucasie sur la côte orientale de la mer Noire et un peu au sud des bouches du Kouban. Bâtie par les Turcs en 1784, elle fut cédée aux Russes par le traité d'Andrinople en 1829. — 2,000 habitants.

(2) D'après une lettre du chef d'escadron d'Etat-major Vico adressée au maréchal de Castellane, le 9 août 1854, l'armée était alors opposée à cette expédition en Crimée.

(3) Cf. description de cet incendie par C. Rousset, op. cit., t. Ier, pp. 164-166. — Tous les magasins de l'armée furent détruits et il fallait refaire tous les approvisionnements. « Dieu, disait le maréchal de Saint-Arnaud, ne nous épargne aucune épreuve. Sauvés, comme par miracle, d'une grande catastrophe, nous comptons nos blessures avec plus de résignation, mais elles sont graves. » Dans une lettre du chef d'escadron Vico au maréchal de Castellane, en date du 14 août 1854, on trouve aussi une description de l'incendie de Varna. — Voir encore notamment Ch. Mismer (op. cit., p. 63 et ss.)

Digitized by Google

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Sous Varna, le 17 août 1854.

... L'épidémie a complètement disparu ici. Depuis près de huit jours nous n'avons pas eu de cas de choléra. Aussi est-on, je crois, dans l'intention d'embarquer très prochainement les troupes pour aller en Crimée. Mais pour cette opération il faut du calme à la mer et depuis trois jours c'est précisément ce qui manque. Je te donne ces détails sans pouvoir te les confirmer, car nous ne sommes guère dans la confidence des opérations qu'on est dans l'intention de faire, en admettant qu'on ait un projet bien arrêté, ce dont je doute. Enfin, s'ils veulent faire quelque démonstration, qu'ils ne perdent donc pas de temps, car plus tard la saison et l'état de la mer ne le permettraient pas, et, par contre, nos quartiers d'hiver seraient peu assurés...

Au Docteur Ressayre.

Aïdos (1), le 2 septembre 1854.

Je n'ai rien à t'annoncer qui puisse nous concerner directement, mais bien le départ de l'armée pour Sébastopol. La flotte doit lever l'ancre aujourd'hui ou demain. La cavalerie viendra ensuite, dit-on, mais la chose ne me paraît pas trop probable. Nous faisons notre possible pour nous mettre en mesure de nous présenter dans de bonnes conditions. Mon colonel, qui demande sa retraite, m'a donné carte blanche. Aussi je puis t'assurer que je n'ai pas de temps de reste. Il va me laisser une bien rude tâche, je ferai mon possible pour m'en tirer à la satisfaction générale. Sébastopol va être un dur morceau à arracher. Je ne doute pas du succès si les éléments ne viennent rien empêcher. Mais que Dieu préserve l'armée et de la disette et de la pluie. Enfin il faut avoir confiance dans la justice de notre cause.

Nous sommes ici depuis bientôt huit jours. La santé revient à nos dragons et nos chevaux commencent à se refaire, mais nous manquons de tout, sauf la viande et le pain. Ces deux articles sont

(1) Petite ville de la Roumélie (Turquie d'Europe), à la pente sud du Balkan oriental, à 30 kil. N.-O. de Bourgas. — A peu près 300 maisons dont 100 bulgares et 200 turques. (Dict. cité.)

Digitized by Google

de mauvaise qualité. Pas d'huile, ni graisse ni lard. Les œufs et les volailles ne sont par rares, le vin manque complètement. Nous attendons l'arrivée prochaine de quelques industriels.

Ce soir je vais manger chez le général Cassaignoles trois perdreaux que j'ai abattus dans une petite promenade. Je vais me régaler ; il a du bon bordeaux et ne le ménage pas à ses invités...

(A suivre)

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES SUR LAFOX

CHAPITRE Ier

La Juridiction et ses Coutumes.

La juridiction de Lafox était une des plus petites de l'Agenais. Elle avait 406 carterées, en 1604, et possédait trente-cinq feux. Un arpentement fait cette année-là, nous en indique les limites.

Au midi, elle était bornée par la Garonne depuis la pointe de l'île, au-dessous de l'église de Saint-Christophe, jusqu'à l'embouchure de la Séoune. A l'ouest elle était séparée de la juridiction d'Agen par un fossé qui sert encore de limite à la commune, jusqu'au ruisseau de Saint-Marcel. On suivait ensuite le ruisseau jusqu'à un pont dit Pont-rompu, de là par un chemin qui passe à Saint-Louis on aboutissait à la chapelle du village de Granfonds. Laissant, alors, à gauche, la juridiction de Castelculier, la limite longeait un chemin jusqu'au-dessous de Lamarque, tournait vers Prades, passait au pied de ce château, au carrefour de Guiraude, près de l'église de Saint-Christophe et revenait à la Garonne (1). La juridiction était donc plus petite que la commune actuelle de Lafox.

Cette dernière comprend, en plus, une partie du territoire qui formait jadis le fief de Prades formé vers la fin du xve siècle. Ce fief était limité par la Séoune, le ruisseau de Fonthugues, le rocher de Monteil et le chemin qui passe au bas du château (2).

(1) Archives de Lot-et-Garonne, S. E. 590.
(2) Archives du château de Prades.

Digitized by Google

Le chef-lieu de la juridiction était le château de Lafox placé presque au centre. Il fuy bâti vers le XIIe siècle, à l'embouchure de la Garonne et de la Séoune. Une charte de 1282 l'affirme formellement, « Mota ubi est turris de La Fost et clausura « dicte mote, que mota circuitur fluminibus, Garonne et « Céone. » Cependant, il ne s'agit là que d'un bras du fleuve, le cours principal était bien le même qu'aujourd'hui.

Le terrain, qui s'étend entre le château et la Garonne, était alors coupé par deux ou trois bras du fleuve, formant un groupe d'îles. L'un de ces canaux commençait au-dessous du village de Moynes, longeait la haute plaine et aboutissait à la Séoune sous les murs de Lafox. Un petit ruisseau, appelé la Gaule, en indique à peu près le cours. Un second bras prenait au-dessous du pont actuel de Sauveterre, longeait la grand prairie de Lafox et rejoignait la Séoune en face de Fave-Dieu. Au XVIIe siècle, il servait à la navigation. Un troisième partait d'un peu plus bas et finissait en face de Rouget. Il fut coupé en 1766 par une digue (1).

Maintenant, toutes ces îles sont reliées à la terre ferme, et forment un vaste terrain bas, souvent submergé et pour cela d'une fertilité exceptionnelle.

La première mention écrite que nous trouvons de Lafox est de 1239. A cette date, Gaubert de Tesac et Raymond de Planels, cèdent au comte de Toulouse ce qui leur appartient dans le lieu de Lafox « in villa et loco de La Fotz » (2).

Le mot « villa » jusqu'au XIIIe siècle, a le sens de maison de campagne, maison d'exploitation agricole renfermant tout ce qui est nécessaire à la culture, et, aussi à la nourriture et à l'entretien du personnel. Ici, évidemment, il désigne une petite agglomération rurale, bâtie auprès de la place de Lafox, désignée par le mot « locus ». La tour du château défendait les maisons des tenanciers groupées à côté.

---

(1) Les archives du château de Lafox nous fournissent tous ces renseignements. Sur le terrain il est facile de les contrôler et de suivre le cours de ces divers bras.

(2) *Cartulaire des Alaman*, publié par R. Cabié et L. Mazens, Paris, Picard, 1883, p. 5.

Digitized by Google

A ce moment, le château se composait d'une motte féodale, baignée par la Garonne et par la Séoune, fortifiée d'une palissade et d'une tour de garde carrée encore debout. Malgré ces proportions réduites, il avait une assez grande importance. Bâti sur les bords du fleuve, il surveillait un péage fort actif. Placé aux portes d'Agen et sur le chemin de Toulouse, il n'était pas à dédaigner au point de vue stratégique.

Raymond VII, comte de Toulouse, devenu par la cession de Gaubert de Tésac et Raymond de Planels, seigneur de Lafox, en fit don à son ministre Sicard Alaman, qui lui avait rendu d'importants services pendant la guerre des Albigeois. Cette donation accordait à Sicard tous les droits que Raymond VII possédait à Lafox, justice, oblies, fours, moulins, péages, etc. Le comte spécifia, cependant, que ce seigneur serait son vassal et lui devrait le service militaire (1).

Bientôt Sicard Alaman eut à défendre son bien. Il fut accusé d'avoir usurpé sur le domaine des Comtes de Toulouse, le village de Lafox et son péage qui avaient été confisqués, disait-on, par Raymond VII sur Arnaud de Boville, coupable d'homicide sur la personne d'un juif. En présence des documents précédents, cette accusation paraît sans fondement. En 1247, du reste, dame Comtesse, veuve d'Arnaud de Boville, fit don à Sicard Alaman de tous les biens et de tous les droits, qui pouvaient lui revenir sur les biens de son mari (2).

Sicard Alaman resta donc propriétaire de Lafox. En 1254, il donna aux habitants de la juridiction une charte de coutumes qui spécifie leurs droits et leurs devoirs. Cette charte, en langue romane, a déjà été publiée par M. Cabié (3). Lui-même a bien voulu la traduire à la demande de M. Daurée de Prades qui s'intéresse si vivement à l'histoire du pays (4). A la suite de ce travail nous donnerons cette traduction. Cepen-

(1) *Revue de l'Agenais*, t. IX, p. 293.

(2) *Ibidem.*, p. 295.

(3) *Coutumes de Lafox, octroyées par Sicard Alaman en 1252.* Agen, Veuve Lamy, 1883. Extrait du *Recueil de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*, 2e série, t. VIII (1882).

(4) M. de Prades est un amateur avisé et fervent du passé. Il a fait restaurer avec beaucoup de goût le château, illustré par un de ses ancêtres,

Digitized by Google

dant, il ne me paraît pas inutile de dire quelques mots de la façon dont cette charte organise l'administration de la juridiction. C'est encore à M. Cabié que j'emprunte ce qui suit :

Le seigneur de Lafox était représenté par un officier appelé bailli ou bayle. « Il était tenu de jurer aux habitants « qu'il observerait toutes leurs coutumes et franchises et qu'à son tour il recevrait le serment par lequel les consuls promettaient de lui prêter leur aide et leur conseil pour la conservation des droits seigneuriaux. S'il arrivait que le bailli se comportât mal, soit à l'égard du village, soit à l'égard de son maître, les habitants devaient le déclarer au seigneur, lequel, dans ce cas, était tenu de lui donner un remplaçant. »

Le bailli est aidé par un conseil. « Le conseil du village doit être remplacé chaque année et la nouvelle élection doit être faite avec l'avis du bailli et s'il arrive que les élus refusent de remplir leur charge, le seigneur et le bailli doivent les forcer. Les consuls sont tenus de prêter serment au bailli et à la communauté, et réciproquement cette dernière doit son serment à ces officiers.

« Les consuls et les prudhommes du village, avec le consentement du bailli ont le pouvoir de dresser des règlements en fixant des amendes ou péchas, qui seront portées pour les dégâts faits par les personnes et leurs animaux ; tout en limitant de même le gain qu'il sera loisible de faire aux bouchers et aux débitants de vin, ils tarifent les peines pécuniaires qui leur seront infligées en cas de désobéissance, et le bailli est tenu, à la requête des consuls, de faire toutes ces amendes aux récalcitrants. Les sommes provenant de ces amendes seront partagées entre le seigneur et les consuls, de manière que ceux-ci le décideront ; toutefois la part du seigneur ne pourra pas être inférieure au tiers. Celle des consuls servira à payer ceux qui décèleront les coupables ou lèveront les amendes, ou bien encore sera utilisée au profit de la communauté. Il est

---

le poète François Cortète de Prades. C'est lui qui a eu la première idée de ce travail et je tiens à lui dire toute ma gratitude pour sa collaboration si active et si aimable.

Digitized by Google

ajouté enfin que les consuls et hommes du village, toujours avec l'avis du bailli pourront modifier chaque année les règlements qu'ils auront dressés » (1).

Telle est l'administration qui gouverna Lafox pendant de longs siècles. Sicard Alaman, qui la lui avait octroyée, mourut vers 1276.

L'exécution de son testament souleva des difficultés entre son fils Sicard et sa veuve Béatrix de Médulion. Condamné à payer à cette dernière une somme annuelle de 300 livres, Sicard le jeune lui en assigna la perception sur le château et le péage de Lafox, et ses autres domaines d'Agenais. Mais il en gardait la propriété.

A la mort de Sicard le jeune, son héritier Bertrand de Lautrec, ayant acquis les droits que Béatrix de Médulion et sa sœur avaient sur les domaines de l'Agenais, se trouva ainsi propriétaire de Lafox. Il en fit prendre possession par son bailli R. Topine « lequel jura, au nom de son maître, de respecter les usages et les franchises des habitants, et reçut à son tour le serment de fidélité de ces derniers. L'acte de cette prise de possession est du 16 juin 1280, il est daté du règne d'Edouard, roi d'Angleterre qui, comme l'on sait, était suzerain du pays » (2).

Mais Bertrand de Lautrec ne garda pas longtemps l'entière jouissance de ce domaine. En 1283 Cécile Alaman, épouse d'Arnaud de Montaigut, renonça aux droits qu'elle pouvait avoir sur la succession de son frère Sicard le jeune. « En compensation, Bertrand de Lautrec lui assigna 200 livres de rente sur le péage de Lafox et lui donna, en même temps, le quart par indivis de la justice haute et basse du lieu, des hommes et de leurs serments, de leurs encours et en particulier de ceux provenant de l'hérésie, le quart des cens et oublies dudit Lafox, et en outre, tout ce qu'il avait à Laugnac et à Casseneuil. Il permit, d'ailleurs, par le même acte, à Cécile et à son mari d'édifier à Lafox une ou plusieurs maisons et un château-fort

(1) *Revue de l'Agenais*, t. IX (1882), p. 305 à 306.
(2) *Idem*, t. IX, p. 307.

Digitized by Google

là où ils le jugeraient à propos, sauf dans la motte où était la tour et sa clôture » (1).

A cette même époque, Bertrand de Lisle possédait une onzième partie de Lafox. Le 8 juillet 1285, il en fit échange avec Bertrand de Lautrec.

Celui-ci laissa ses biens à sa fille Béatrix qui, par son mariage, apporta Lafox à Philippe de Lévis. Ce dernier ayant au nom de sa femme aliéné le passage de Thouars, près de Port-Sainte-Marie, il hypothéqua son bien de Lafox pour la garantie du contrat.

Situé aux portes d'Agen, Lafox était fort important au point de vue militaire. Aussi fut-il convoité tour à tour par les divers parties qui se disputèrent notre pays.

En 1326, les Anglais s'en étaient emparés. « Le comte de Valois, lieutenant du roi en Languedoc, l'avait ensuite soumis et l'avait rendu à Béatrix de Lautrec, à condition qu'elle le remettrait au roi, toutes les fois que ce prince le demanderait. Les ennemis l'avaient repris depuis et le chatelain, ou gouverneur, fut tué en le défendant. Enfin, le sénéchal de Toulouse, le comte de Comminges, et le reste de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, étant entrés en armes dans la Guyenne, l'avaient assiégé et repris. Alphonse d'Espagne le rendit à Béatrix, vicomtesse de Lautrec, le 25 juillet 1326, mais il exigea qu'elle le remit à Philippe de Lévis, son fils « qui servait dans la présente guerre de Gascogne à grand compagnie de gens d'armes à cheval et à pied, en considération des services qu'il a rendus au roi et qu'il nous rend tous les jours » (2).

Béatrix gardait toujours l'usufruit de Lafox, mais le soin de veiller à la sûreté du château fut remis à ses fils Philippe et Bertrand de Lévis, auxquels elle promit de donner 650 livres tournois, pour les indemniser des frais de garde (3).

---

(1) *Revue de l'Agenais*, t. IX, p. 308.

(2) *Histoire du Languedoc*, par Dom Vaissette, édition Privat, t. IX, p. 439 et 440.

(3) *Cartulaire des Alamans*, p. 137.

Digitized by Google

Béatrix de Lautrec fut mariée trois fois : 1° avec Philippe de Levis ; 2° avec Bertrand ou Arnaud de Goth, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, 3° avec Roger de Labarthe.

Le jeudi 18 décembre 1343, dans le couvent des frères Mineurs de Montauban, elle fit son testament. Ses deux fils, Philippe et Bertrand de Lévis, qu'elle avait eu de son premier mari, furent ses héritiers par égale part. Elle fit de nombreux legs et confirma par son testament une libéralité faite précédemment aux Frères prêcheurs de Toulouse et consistant en une rente perpétuelle de 100 livres tournois sur le château de Lafox (1).

On était alors en pleines guerres anglaises et le château de Lafox était occupé par une forte garnison. En 1353, les consuls d'Agen prêtaient à cette garnison 300 carreaux d'arbalête (2).

Les Agenais paraissent avoir vécu à cette époque en bonne amitié avec les habitants de la juridiction de Lafox. Pour eux, d'ailleurs, ils considéraient cette place comme un fort avancé de leur ville, une barbacane d'où dépendait la sécurité de leurs remparts. Aussi ils usent de ménagement avec eux. Un habitant de Lafox, R. de Gratteloup, ayant encouru une amende pour avoir introduit en fraude dans la ville deux barils de vin, les consuls « en considération de la fidélité que conservent à la ville d'Agen les habitants du lieu de Lafox « *et que lo loc de La Fotz es barbacana de la vila d'Agen* », lui font remise de son amende et lui rendent son vin, pourvu toutefois qu'il paie le droit d'entrée (3).

En ce temps là, la terre de Lafox appartenait toujours à la famille de Lévis. Le 27 juin 1368, Philippe de Lévis en rend son hommage au roi d'Angleterre (4).

Cependant, trois années auparavant, nous trouvons mention d'un certain Raymond de Fargues qualifié de seigneur de

---

(1) *Testament de la Vicomtesse de Lautrec (1383)*, publié par Barrière-Flavy. Toulouse, Privat 1893, p. 11 et 23.

(2) *Jurades de la ville d'Agen*, publiées par Ad. Magen, 1894, p. 235.

(3) *Ibidem.*

(4) Archives du château de Lafox. Inventaire de 1695.

Digitized by Google

Lafox. C'est en cette qualité, qu'il fut remis en possession de cette terre et seigneurie, par le duc de Guyenne en 1365 (1). Peut-être le roi d'Angleterre lui avait-il concédé quelques droits sur Lafox, pour le récompenser de ses bons sevices. De fait, dans un inventaire, nous lisons qu'il est « maintenu dans la rente de deux cents livres sur le péage dudit Lafox » (2).

Durant toute la guerre de Cent ans, un flot incessant de routiers et de gens d'armes passe et repasse sur Lafox. En 1419, les habitans de cette juridiction se liguent avec ceux d'Agen, Puymirol, Saint-Maurin, Clermont-Dessus, Castelculier, etc., pour déloger les anglais de la place forte de Montaigut, d'où ils menaçaient tout le pays.

En 1435, c'est Clermont-Dessus qui est aux mains des anglais. Pour les empêcher de se ravitailler, le lieutenant du sénéchal interdit de communiquer avec eux. Malgré la défense Bernard Lombard et deux autres agenais sont surpris à proximité de Clermont par des soldats de Naudounet de Lustrac. Celui-ci se transporta à Lafox, où on les gardait prisonniers, pour délibérer sur la peine à leur infliger.

Les agenais prirent parti pour leurs concitoyens, et firent appel à Amanieu de Montpezat, qui se permit un coup de main sur Lafox. Lustrac perdit un de ses gens et tous ses chevaux (3).

Bientôt, la terre de Lafox passa en de nouvelles mains. En 1463, c'est noble Pierre de Bérard, un gentilhomme de Touraine, qui en est seigneur (4). Un document de 1466 nous fait croire qu'il avait acheté ce fief.

Un de ses fils, Pierre de Bérard, fut évêque d'Agen (1460-1477). Par son testament ce dernier fonda une chapelle dans l'église Cathédrale Saint-Etienne d'Agen. Elle devait être desservie par deux chapelains qui sur les revenus de Lafox étaient chargés d'entretenir un maître de musique et quatre enfants de chœur (5).

---

(1) Archives du château de Lafox. Inventaire de 1695.
(2) *Ibid.*, Inventaire de 1709.
(3) *Hist. de Montpezat*, par de Bellecombe, Auch 1898, p. 224.
(4) Archives du château de Lafox. Inventaire de 1709.
(5) *Ibid.*

Digitized by Google

La succession de l'évêque ayant soulevé de nombreuses difficultés, son frère Jean de Bérard, président au Parlement de Bordeaux, vendit Lafox pour le prix de 3,608 livres à Arnaud de Durfort, seigneur de Bajamont, le 7 novembre 1477. Celui-ci fut obligé de transiger avec les chanoines de Saint-Etienne.

Le nouveau propriétaire de Lafox appartenait à la puissante et vieille famille de Durfort, qui a joué un rôle important dans l'histoire Agenaise. Il avait passé sa vie au service du roi Louis XI, dont il était chambellan. Il mourut pendant la guerre de la succession de Bourgogne et fut enseveli à Lafère. De son mariage avec Antoinette de Gourdon, il avait eu six enfants, quatre fils et deux filles, François, Jean, Robert, Etienne, Catherine et Antoinette.

Les Durfort abandonnèrent Bajamont, grand château très fort, au sommet d'une colline au nord d'Agen, et vinrent s'établir à Lafox qu'ils embellirent et agrandirent. François de Durfort, qui le premier entreprit de transformer Lafox, mourut à la tâche en 1494.

Par son testament, il laissa son héritage à son quatrième frère Etienne. Celui-ci, en homme avisé, sut, par quelques sacrifices, désintéresser son aîné Jean et rester ainsi maître incontesté de Lafox. Violent et autoritaire, il eut avec les consuls d'Agen de nombreuses difficultés, que j'ai racontées ailleurs (1).

Avant sa mort, arrivée vers 1535, il avait, par son testament du 8 octobre 1529, fondé au château de Lafox une chapelle que devaient servir plusieurs chapelains. Son héritier, Alain de Durfort réalisa son désir ; il fit bâtir une chapelle sur la rive droite de la Séoune dans la paroisse de Saint-Pierre de Gaubert. C'est dans cette chapelle que fut élevé le tombeau d'Etienne de Durfort et de son épouse Rose de Montesquieu, transporté vers 1879 au Musée d'Agen (2).

Le fils d'Etienne, Alain de Durfort, se maria vers 1535 avec

(1) *Le tombeau des Durfort*, par l'abbé Marboutin. Agen, Imprimerie Moderne, 1908.
(2) *Idem.*

Digitized by Google

Françoise de Montal. Et presque aussitôt, il entreprit de grands travaux à Lafox, pour lui donner de l'air et de la lumière. Il commença probablement ses réparations par les caves, qu'il couvrit de voûtes en briques en berceau surbaissé et dont l'axe est perpendiculaire à celui de la maison. C'est sur ces voûtes qu'il éleva les murs de refend.

La porte d'entrée s'ouvrait sur un vaste vestibule, servant de cage à un escalier en pierres, dont on ne voit que les amorces moulurées. Deux portes donnent sur ce pas perdu. Celle de droite, en plein cintre, est ornée sur ses pieds droits et son archivolte de têtes de clous ; au-dessus de celle de gauche, l'écu des Durfort, d'azur au lion d'argent, est soutenu par deux enfants nus. Cette porte donne accès dans une salle, ornée d'une vaste cheminée, dont les montants portent les initiales A. F., et dont la hotte devait encadrer un tableau ou une tapisserie. La porte de droite s'ouvre sur une salle plus petite et dont la cheminée est plus richement décorée.

Sur le linteau d'une porte au premier étage, les initiales A. F. sont enlacées par un ruban tombant d'une couronne. De chaque côté, surmontant les pieds droits, se trouvent deux urnes feuillagées.

Au second étage, devenu un grenier, on remarque les restes de deux cheminées, dont l'une porte toujours les initiales A. F. et dont l'autre est couverte de très délicates sculptures.

Pour éclairer les appartements, on ouvrit de haut en bas dans les vieux murs de longues brèches, afin d'y établir trois fenêtres superposées, dont deux subsistent. Celle du bas est encadrée par deux pilastres supportés par des têtes d'anges et couronnés de chapiteaux à feuilles d'acanthe. Trois autres têtes d'anges joufflues ornent le linteau, au-dessus duquel un fronton triangulaire encadre une salamandre mutilée. Le fleuron du sommet et les pinacles surmontant les pilastres ont subi de malheureuses mutilations. Un meneau croisé à moulures prismatiques divise la fenêtre en quatre compartiments. Ceux du bas, plus grands que les autres, ont conservé leurs volets décorés de disques et munis de targettes, aux armes des Durfort.

Digitized by Google

L'ordonnance de la fenêtre supérieure est la même. Mais les initiales A. F. forment l'ornementation des pilastres et du linteau. Nous retrouvons donc, ici, tous ces ornements jetés avec tant de profusion, sur les monuments du style François Ier, les frontons triangulaires, innovation heureuse, les disques, les losanges, les têtes d'anges et la salamandre empruntée aux armoiries du roi. Quant aux lettres employées comme décoration c'était bien dans le goût du temps. Sans parler des inscriptions qu'on lisait jadis au château de Montal, on peut citer Azay-le-Rideau, où les lettres G. P. semées un peu partout rappellent les noms des fondateurs, Gilles Berthelot et Philippe Lebès, sa femme, Anet où les initiales H. D. parlent d'Henri II et de Diane de Poitiers.

Ici, les initiales A. F. qui entrent dans la décoration de Lafox, rappellent le souvenir d'Alain de Durfort et de Françoise de Montal son épouse.

Alain de Durfort, malgré un procès long et embrouillé que lui suscita son cousin, Jean de Durfort, transmit Lafox à son fils François. Celui-ci fut le personnage le plus célèbre de la famille. Guerrier intrépide, catholique ardent, il fut un des plus décidés adversaires des protestants. Monluc et les chefs catholiques l'avaient en haute estime. Il fut nommé sénéchal, en 1572, et il exerça cette charge jusqu'à sa mort.

Depuis de longues années déjà, le protestantisme avait fait de grands progrès dans le pays. Dès 1560, les désordres et la guerre avaient commencé à tout bouleverser et la résistance catholique s'organisait lentement. Pour y aider, François de Durfort consentit à prêter son château de Lafox afin de réunir la noblesse d'Agenais et de Gascogne. Bientôt Monluc prit la tête du mouvement.

Pendant les guerres de religion Lafox traversa des jours sombres et désastreux. Il vit aussi des jours de gloire et de joie et plusieurs fois il eut l'honneur de recevoir le roi et la reine de France et leur suite.

Le 23 mars 1564 le roi Charles IX, qui la veille avait couché à Lamagistère, descendit la Garonne monté sur un bateau somptueux, présent des capitouls de Toulouse, s'arrêta, avec

Digitized by Google

la famille royale, à Lafox pour y dîner. Il en repartit dans l'après-midi, pour s'arrêter vers trois heures, un peu en amont d'Agen.

En 1578, le 15 octobre, les deux reines Catherine de Médicis et Marguerite de Valois partirent d'Agen et vinrent dîner à Lafox. Le roi de Navarre, le futur Henri IV, vint les rejoindre pour les conduire à Valence (1).

L'année suivante, la reine Marguerite reçoit encore l'hospitalité de François de Durfort, à Lafox, où elle s'arrêta pour dîner le 3 avril 1579, en allant à Valence, rejoindre la Reine-mère. Elle y repassa encore le 2 août de la même année.

En 1583, c'est le roi de Navarre Henri, qui vient à Lafox. L'année suivante 1584, après que la reine Marguerite s'enfuit d'Agen pour se réfugier au château de Carlat, une partie de sa suite vint à Lafox, le mercredi 13 novembre et y séjourna jusqu'au 16.

Le sénéchal François de Durfort mourut en 1585. Il n'avait pas été marié. Son héritage passa à son cousin Amanieu.

Le 10 août 1589 des bandes de ligueurs commandées par le marquis de Villars s'emparèrent de Lafox et le mirent au pillage. Si nous en croyons un chroniqeuur de l'époque, le seigneur du lieu s'était rangé du côté des protestants. A la même époque Castelnoubel fut pris et pillé.

(*A suivre.*) J.-R. MARBOUTIN.

---

(1) *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne*, par Ph. Lauzun.

Digitized by Google

UNE PAROISSE SAINT-CAPRAIS
AU DIOCÉSE DE SÉEZ

Dans le département Normand de l'Orne, existe une commune appelée Aubry-en-Exmes (1). Elle est formée de trois anciennes paroisses, autrefois autonomes, dépendant, avant 1789, du duché d'Alençon, comté et bailliage d'Exmes (2), et, au spirituel, du diocèse de Séez (3). Ces paroisses sont Aubry, Sainte-Eugénie et Bonmesnil.

Les trois vieilles églises ont été victimes de la dépopulation. Sans respect de l'histoire, elles ont été détruites, il y a soixante ans, au moment où, sur la demande des habitants clairsemés et dispersés, on a construit une église centrale.

De ces églises, si malheureusement disparues, l'une, celle d'Aubry, présentait un très grand intérêt.

Cet édifice s'élevait à peu de distance d'un donjon fort curieux du XIIe siècle (4), encore conservé jusqu'à la hauteur d'un premier étage. Sur cette base féodale, le XVIIe siècle a campé bizarrement un haut pavillon. Presque au pied de *la tour d'Aubry*, ainsi appelle-t-on l'ancienne demeure seigneuriale, à laquelle des arbres de haut jet et la rivière de Dives donnent

(1) *Aubry-en-Exmes*, canton de Trun, arrondissement d'Argentan (Orne).

(2) *Exmes*, ville très ancienne, d'origine celtique et gallo-romaine fut, avant Alençon, la capitale de toute la contrée. A l'époque Mérovingienne et Carolingienne, le pays d'Exmes, *pagus Oximensis* s'étendait jusqu'aux portes de Caen. Exmes, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, muni de très fortes murailles, défendu par un château monumental et par sa situation sur un sommet des collines Normandes, conserva son titre de comté, ses sièges de bailliage et de vicomté jusqu'à la Révolution.

(3) *Séez*, *civitas Sagiensis*, doit son origine aux Romains. Sa splendide cathédrale fut construite sur l'emplacement d'un temple dont on a trouvé de nombreux débris. Saint Latuin y fixa son siège épiscopal. Cette ville est et a toujours été la capitale religieuse du pays.

(4) Après le tournoi du 10 juillet 1559, où il blessa mortellement Henri II, Montgommery se cacha, quelques jours, dans *la tour d'Aubry*, avant de gagner le port de Dives.

Digitized by Google

l'aspect le plus poétique, verdoie un pré, dont le nom, inusité en Normandie, appelle l'attention de l'historien. Il s'appelle le pré « *Saint-Caprais* ».

C'est là qu'était édifiée l'église Saint-Caprais d'Aubry-en-Exmes, entourée de son cimetière. Ce lieu de pèlerinage où on venait, et où on vient encore de très loin, demander l'intercession du saint, surtout en faveur des enfants malades et des personnes atteintes de plaies (1), fut réparé, une dernière fois, en 1788, à la requête du curé, Messire Michel Fortier (2). Une petite statue moderne de saint Caprais, adossée à un vieux mur, marque l'emplacement du sanctuaire disparu (3).

Pour cette terre où prièrent leurs aïeux et où reposent de longues générations d'ancêtres, les habitants ont un grand respect, et, si on les interroge sur les origines de leur paroisse et de son vocable, ils répondent invariablement que « Saint Caprais, le martyr d'Agen, vint dans le pays et fonda leur église. » Pour eux, « Saint Caprais est un très ancien *évêque* qui visita les religieux de l'abbaye de Silly », située à peu de distance (4).

Si la tradition, ainsi présentée, a des côtés invraisemblables et même impossibles, puisque le monastère de Silly (1) fut

---

(1) M. l'abbé Bidault, curé d'Aubry-Sainte-Eugénie, l'église centrale dont j'ai parlé plus haut, m'écrit :

« Nous ne célébrons plus de fête en l'honneur de Saint Caprais ; cependant on vient toujours ici le prier de très loin pour les enfants malades et « les grandes personnes atteintes de plaies. »

(2) *Archives de l'Orne*, série II, 1397.

(3) « Nous avons dans le pré Saint-Caprais, m'écrit Madame la Vicomtesse de Costart, propriétaire de la *Tour d'Aubry*, une petite statue du saint, dans une niche adossée à un vieux mur. Cette statue ne provient pas de l'antique église, si malheureusement détruite. C'est notre grand-mère qui l'a fait placer, ainsi que la niche, en souvenir du sanctuaire disparu, et, pour que les gens qui, suivant un usage traditionnel, viennent ici prier le saint, aient au moins son image. »

(4) Cette tradition a été consignée au tome XXVIII, p. 514, du *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, par M. R. de Brébisson dans cette forme : « La tradition prétend que Saint Caprais, qui fut martyrisé à Agen, vint rendre visite aux moines de Silly et fonda l'église d'Aubry. Les recherches faites dans les Bollandistes ne permettent pas de croire que le saint Evêque soit venu en Normandie. »

(5) *Silly-en-Gouffern*, aujourd'hui commune du canton d'Exmes, arrondissement d'Argentan (Orne). Drogon, gentilhomme Angevin entré dans les or-

Digitized by Google

établi au XIIe siècle, elle recèle cependant une parcelle de vérité historique, trop précieuse pour être négligée, et qu'il importait de dégager, avec soin, de l'alliage légendaire.

Pour y parvenir, il était nécessaire de savoir d'abord si la paroisse Saint-Caprais d'Aubry était ancienne et si elle n'avait pas changé de vocable à travers les âges.

Le pouillé du diocèse de Séez, rédigé en 1763 par le chanoine prébendé, Jacques Savary, sur les ordres de Mgr Néel de Christot, mentionne la paroisse qui nous intéresse comme un prieuré-cure, dépendant de l'abbaye de Silly-en-Gouffern, ordre de Prémontré. Les titres, très importants, de cette maison religieuse, déposés aux archives de l'Orne, comprennent une nombreuse série de chartes originales.

Elles m'ont permis de constater, non seulement que, dès l'année 1212, l'église d'Aubry, *parœcia Sancti Caprasii de Auberi*, était sous le vocable primitif de Saint-Caprais, mais qu'à cette époque, son origine remontait déjà à une époque reculée.

En 1212, 1216, 1217, 1261, 1263, Béatrice d'Aubry, Alix de Montagu, dame d'Aubry (1), Grégoire de Ville-Dieu (2), Robert et Renaud Chassebœuf donnent à l'abbaye leurs parts dans le droit de patronage, c'est-à-dire de présentation à la cure, de Saint-Caprais d'Aubry, et leurs parts dans les dixmes (3). Deux évêques de Séez, Sylvestre et Gervais, confir-

---

dres, fonda là, au XIIe siècle, un monastère célèbre. L'Impératrice Mathilde, fille de Henri Ier d'Angleterre, veuve d'Henri, empereur d'Allemagne, et de Geoffroi, comte d'Anjou, lui donna un territoire etendu. *Archives de l'Orne*, II, 1367, registre.

Tous les seigneurs du pays consentirent des libéralités au monastère, dont l'obituaire contient les noms les plus célèbres.

Une partie des bâtiments de l'abbaye subsiste encore, notamment l'abbatiale.

(1) Les *Montagu*, issus des premiers seigneurs d'Aubry, sont d'origine scandinave. Ils prennent leur nom du fief de Montagu, situé à Nonant (Orne).

La terre d'Aubry constituait un *fief de haubert* qui, après le morcellement que nous constatons au XIIIe siècle, se reforma par la réunion de ses diverses parties, et appartint successivement aux familles du Barquet et de Mannoury. La famille de Costart a acheté le domaine en 1844.

(2) *Villedieu-lès-Bailleul*, canton de Trun (Orne).

(3) *Archives de l'Orne*, H. 1394, liasse.

Digitized by Google

ment une partie de ces donations en 1219 et 1226. Le dernier confère, à titre perpétuel, aux religieux de Silly, l'église Saint-Caprais d'Aubry, à charge de la faire desservir par un de leurs chanoines (1). Cette dernière disposition explique comment, à la longue, les paroissiens établirent, dans leur esprit, une relation directe entre Saint Caprais et les moines de Silly.

La division du droit de présentation à la cure et la division des dixmes, dès l'année 1212, prouvent que des partages successifs, intéressant plusieurs générations, avaient morcelé les droits seigneuriaux, portant sur l'église Saint-Caprais d'Aubry. Faire remonter, au dixième siècle, le temps où ces droits reposaient sur la tête d'un personnage unique, semble strictement conforme à la vérité.

Quel était ce premier seigneur, dont le patronage, transmis à ses descendants et héritiers, implique nécessairement la qualité de fondateur de l'église Saint-Caprais ? Quel est le guerrier Northman auquel le duc Rollon donna ce sol, après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912 ?

Souvent nos paroisses Normandes ont gardé le nom de celui qui reçut, par don ducal, la terre sur laquelle elles se formèrent autour de la bretèche de bois, qui fut l'origine du donjon féodal. Il en est ainsi à Aubry-en-Exmes, car *Auberi* est un nom d'homme et *la tour d'Aubry* a bien, dans la bouche des habitants, le sens de demeure d'Auberi. Ce nom figure du reste, en 1066, sur la liste des compagnons du duc Guillaume, conquérant de l'Angleterre.

C'est donc le Northman Auberi, qui a fondé la paroisse et

---

(1) Confirmation, en 1219, par Sylvestre, évêque de Séez, des donations faites à l'abbaye de Silly, des droits de patronage de l'église Saint-Caprais-d'Aubry, *parœciæ Sancti Caprasii de Auberi*, par Bernard de Beronville et Grégoire, sa femme, fille de Thibaud de Ville-Dieu, par Guillaume Gondouin et par Béatrice d'Aubry, sa femme, par Alix de Montagu, plus de la donation d'une part de la dixme par Guillaume Gondoin, Béatrice, sa femme, et Alix de Montagu.

Collation, à titre perpétuel, par Gervais, évêque de Séez, aux religieux de Silly de l'église Saint-Caprais d'Aubry, dont ils possédaient le droit de présentation (*advocatio*), à charge de la faire desservir par un de leurs chanoines, année 1226.

Archives de l'Orne, H. 1394, liasse.

Digitized by Google

construit l'église d'Aubry-en-Exmes, mais pourquoi a-t-il voulu qu'elle fut dédiée à Saint Caprais, inconnu en Normandie, et comment expliquer la tradition qui fait venir Saint Caprais à Aubry et en fait le créateur de la paroisse ?

Pour les habitants de la localité, Caprais n'est pas seulement un saint vénéré par leurs pères, comme par eux-mêmes, ils attachent très nettement, à sa personnalité, un rôle dans leur histoire.

Ce rôle est certainement réel, mais il s'est produit une transposition dans la tradition populaire.

Caprais n'est pas venu à Aubry, c'est le Wiking Auberi, fondateur de la paroisse, ou son père, qui remontant, avec ses sauvages compagnons adorateurs d'Odin, le cours de la Garonne, sur une barque à deux voiles, est venu à Agen, la ville de Saint-Caprais, est entré dans sa première basilique et, peut-être, a contribué à son pillage et à sa destruction.

Après sa conversion, Auberi, fixé en Neustrie, qui allait devenir la Normandie, s'est souvenu, s'est repenti, avec l'ardeur d'un néophyte, et le nom, donné par lui ou par les siens, à l'église, construite à l'ombre de son donjon de bois, a été un acte mémorable de réparation, dont le souvenir, altéré, mais vivace, s'est perpétué.

Ce n'est là, sans doute, qu'une hypothèse, mais la tradition des habitants, l'antiquité de l'église d'Aubry, son vocable probablement unique en Normandie, l'ancienneté de son patronage dans la famille des seigneurs d'Aubry. les usages religieux du temps, les terribles souvenirs laissés en Agenais par les incursions des Northmans qui, en 848, après avoir pris Bordeaux, ruinèrent Agen et sa contrée, tout, en un mot, démontre que cette hypothèse a bien des chances d'être la vérité.

En tout cas, l'histoire et la très curieuse tradition de la paroisse Saint-Caprais d'Aubry-en-Exmes m'ont paru de nature à retenir l'attention et à intéresser les membres de la Société Académique d'Agen.

VICOMTE DU MOTEY.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 3 Mars. — Présidence de M. Dubourg.

La Société apprend avec regret la mort, à Toulouse, de M. Jean Odon Debeaux, membre correspondant, lauréat de l'Institut, et auteur d'une Flore Agenaise qui complète celle publiée autrefois par Saint-Amans.

M. le Secrétaire communique une lettre de M. Bergonié, professeur à l'Université de Bordeaux, secrétaire général du Comité d'Initiative du monument à élever à Nérac à de Romas, par laquelle il invite la Société académique d'Agen à prendre part à cette manifestation scientifique, et insiste pour qu'elle envoie au Comité d'initiative ceux de ses membres qui pourraient lui apporter des documents inédits sur notre illustre compatriote.

Le sombre drame qui se déroula le 23 décembre 1588, au château de Blois, où fut assassiné par les Quarante-Cinq le duc de Guise, aura toujours le don de passionner les historiens. Les friands de ce beau XVIe siècle, où la vie était si intense, si fortement trempés aussi les caractères, sauront gré à M. l'abbé Marboutin d'avoir révélé pour la première fois la vraie personnalité du seigneur de Laugnac, qui se trouva parmi les conjurés. Ce n'est pas Honorat de Montpezat, ainsi que l'ont écrit M. J. de Laffore et avec lui tous les généalogistes, mais bien son frère aîné François, fils de François de Montpezat et de Nicole de Livron. Il ressort, en effet, des documents conservés dans les précieuses archives du château de Lafox qu'Honorat, en 1588, était beaucoup trop jeune, tandis que son frère aîné François, très en cour, grand seigneur, aimant le luxe et le faste, favori d'Henri III et maître de sa garde robe, est tout désigné pour être le capitaine des gardes, qui, l'un des premiers, se précipita sur l'infortuné duc. Rentré bientôt en Gascogne, ce Laugnac trouva, moins de deux ans après et alors qu'il guerroyait contre la Ligue, une mort obscure à Mauvezin. Il avait à peine vingt-cinq ans.

Rendant compte de l'Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux par M. Chauliac, M. l'abbé Dubois donne raison à l'auteur

Digitized by Google

contre M. Camille Jullian, ce dernier soutenant à tort, dans ses *Inscriptions Romaines de Bordeaux*, la dualité de saint Monmolin, qui vint mourir dans cette abbaye. Il souligne l'origine douteuse de l'abbé Jules Salviati, qui enleva à ses frères le prieuré de Saint-Macaire pour le faire unir au collège de La Madeleine, nouvellement fondé par les Jésuites. Il signale enfin deux prieurés agenais, Montauriol et Allemans, près de Penne, qui dépendaient de l'abbaye de Sainte-Croix.

M. Dubois rend ensuite compte du nouveau volume de l'*Inventaire sommaire des Archives municipales de Bordeaux*, relatif à la période révolutionnaire que vient de publier M. Gaston Ducaunnès-Duval, archiviste municipal ; et aussi du 4e volume de l'*Inventaire sommaire des Registres de la Jurade de Bordeaux*, contenant de précieux renseignements inédits sur de nombreuses localités de l'Agenais.

M. Lauzun communique enfin un passage d'une lettre où M. Massip, de Cancon, donne de curieux détails sur des fouilles nouvelles faites dans le caveau des anciens seigneurs de cette ville, inhumés dans la vieille église, et qui confirment en tous points ce qu'il a déjà écrit aux pages 136 et 137 de son *Histoire de Cancon*.

PH. L.

Séance du 7 avril. — Présidence de M. Dubourg.

Invitée par le Comité d'initiative formé à Nérac, en vue d'élever un monument au physicien de Romas, à prendre part à cette manifestation scientifique, la Société académique d'Agen s'est mise aussitôt à l'œuvre et elle a chargé M. l'abbé Dubois de centraliser en un travail d'ensemble tous les documents qu'elle pouvait avoir sur notre illustre compatriote.

Détenteur lui-même du plus grand nombre de pièces inédites relatives à la famille de Romas, M. l'abbé Dubois les communique aujourd'hui à ses collègues. Il remonte au XVIe siècle, et il fournit sur les ancêtres de Jacques de Romas d'intéressants renseignements, les présentant d'abord comme des négociants, des bourgeois établis dans les paroisses de Pouy-Carregelard, Pouy-Roquelaure, Ligardes, Lamontjoie, possédant au XVIIe siècle le domaine de Tandillon, puis bientôt, en la personne de Mathias de Romas, s'élevant par la carrière des armes jusqu'à la noblesse, améliorant leur fortune et leur situation sociale par une alliance avec une Mondenard, jouissant enfin, dès le XVIIIe siècle, de la plus

Digitized by Google

haute considération dans le Bruilhois et tout l'Albret. Ce sont surtout les pièces inédites sur les emplois occupés par Jacques de Romas qui constituent les plus précieuses découvertes de M. l'abbé Dubois, et en dernier lieu son testament, avec tous les détails de sa succession, jusqu'à ce jour totalement ignoré.

Il est assez curieux que le culte de S. Caprais, martyr d'Agen, existe très vivace dans une toute petite commune de Normandie, à Aubry-en-Exmes. Désirant le plus tôt possible prendre contact avec ses nouveaux collègues de la Société d'Agen, M. le vicomte du Motey leur envoie un très intéressant mémoire sur les origines de cette dévotion et les causes de sa persistance jusqu'à nos jours. Des nombreux documents qu'il a consultés, il résulte que, dès l'année 1212, l'église d'Aubry était sous le vocable de Saint Caprais, mais que son origine remontait déjà à une époque bien plus reculée. Or, parmi les sauvages envahisseurs Normands, qui au IXe siècle dévastèrent l'Aquitaine et principalement Agen, se trouvait le northman Aubery, qui, pris de repentir, vint plus tard se fixer en Normandie et y fonda la petite église d'Aubry-en-Exmes, à laquelle il attacha son nom. Ne serait-ce point en souvenir des méfaits qu'il aurait commis à Agen, que, pour faire acte de réparation, il aurait alors donné le nom de Saint-Caprais à l'église élevée par lui à l'ombre de son donjon de bois ? Telle est l'hypothèse que soumet M le vicomte du Motey, et que rendent très plausible la tradition des habitants, l'antiquité de l'église d'Aubry, son vocable unique en Normandie, les documents enfin, très authentiques, sur lesquels il se permet de l'échafauder.

A cause de l'Ascension, la prochaine réunion ne se tiendra que le deuxième jeudi du mois de mai.

Ph. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O Grauat.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

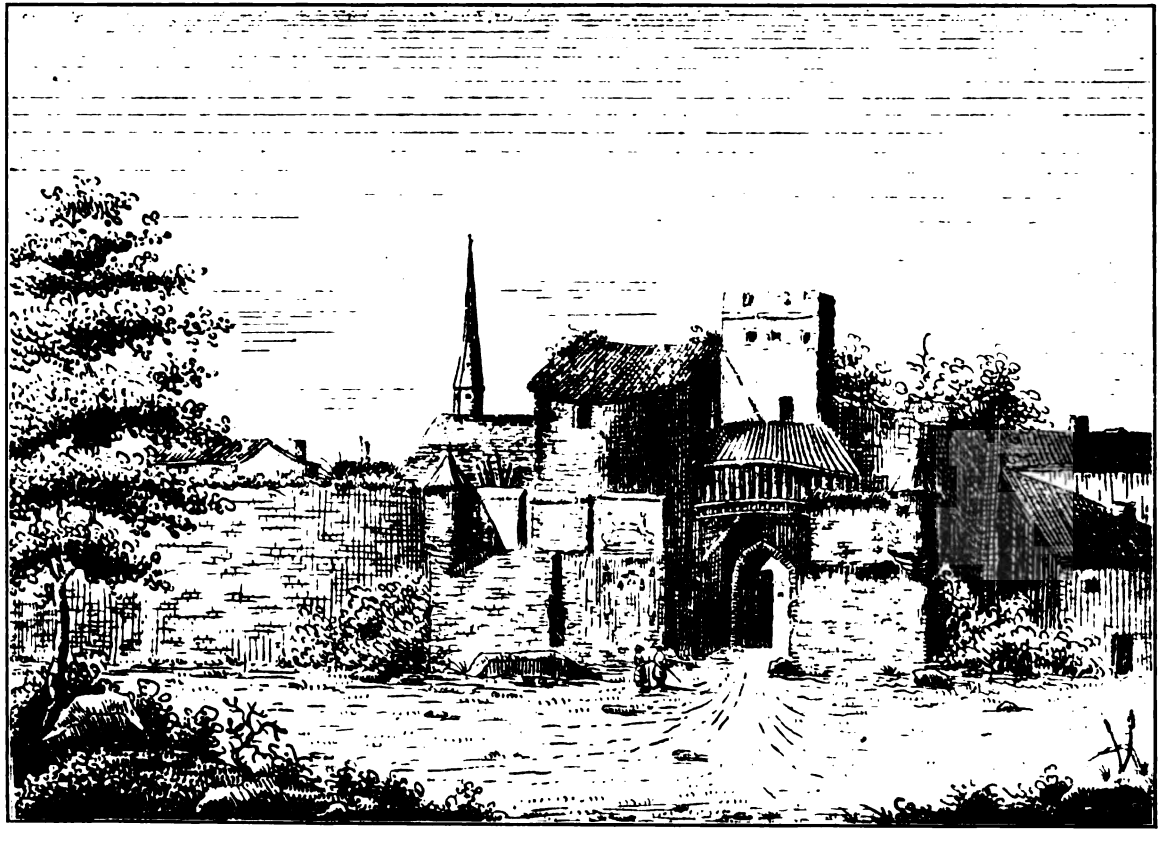

Cliché Ph. Lauzun

LA PORTE NEUVE EN 1789

d'après un dessin du baron Lomet

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS DU VIEIL AGEN

LA PORTE NEUVE

Un des plus jolis dessins qu'ait laissé l'ingénieur Lomet est celui de la Porte Neuve, prise au moment où, par ordre du gouvernement révolutionnaire, elle allait être démolie. Ce dessin est entièrement inédit. Nous le reproduisons en tête de ce chapitre.

Agen ne possédait, on le sait, à la fin du XIVe siècle, lorsque fut achevée seulement sa troisième et dernière enceinte, que cinq grandes portes : deux sur sa face ouest, la porte St-Antoine et de Garonne ; une sur sa face nord, la porte St-Georges, encore était-elle à l'extrémité ouest ; une sur sa face est, la porte du Pin ; enfin, au midi, la Porte Neuve.

Toutes variaient d'aspect. Mais si aucune image des portes St-Georges et du Pin n'a été faite ou ne nous a été conservée, alors que nous reproduirons dans la suite de ce travail celles des portes St-Antoine et de Garonne, il nous est facile, par l'étude attentive du plan Lomet (1), de nous rendre compte combien différaient les moyens de défense de chacune de ces portes. La plus curieuse, la plus pittoresque, après le Pont-Long, était la Porte Neuve. Félicitons-nous donc de ce que Lomet l'ait ainsi jugé, et par son crayon toujours si exact nous en ait conservé le souvenir.

Telle qu'il la représente dans son dessin, la Porte Neuve se composait, en 1789, de deux larges baies en tiers point percées dans une haute tour carrée *a*, couronnée d'une plateforme

(1) C'est par deux fois que nous avons publié ce précieux plan, dont l'original appartient à M. Payen : la première en 1893, en tête du second volume de nos *Couvents d'Agen avant 1789* ; la seconde en 1894 en tête de notre étude sur les *Enceintes successives de la ville d'Agen*.

Digitized by Google

crenelée et flanquée de chaque côté par deux tours semi-circulaires *b* et *c*, dont les pieds baignaient autrefois dans les fossés de ville. Ces tours jumelles, découronnées et recouvertes d'une toiture à pan très incliné, étaient reliées entre elles par une galerie de bois en forme de hourds, percée à jour par des barreaux. Masquant l'entrée de la tour carrée, cet ouvrage permettait aux sentinelles d'en surveiller les approches, au besoin de la défendre, et en même temps de communiquer rapidement et à couvert d'une tour à l'autre. Un pont fixe *p*, remplaçant l'ancien pont-levis, était jeté sur les fossés *f* en partie comblés à ce moment. Enfin, en dedans de ce pont avait été construit et se voyait encore en 1789 un ouvrage avancé, un « révelin » *r*, composé, de chaque côté, d'une muraille crenelée, terminée par « deux guérites » *g*, petites tourelles en porte à faux percées de deux meurtrières et faisant principalement l'office de postes d'observation.

(Voir plus loin le plan que nous donnons, dressé par Lomet lui-même.)

Quoique assez grossier, cet ensemble de fortifications n'en présentait pas moins un aspect fort pittoresque et des plus intéressants.

Telle cependant n'avait point toujours été la Porte Neuve. Plusieurs fois, depuis sa construction première, nous allons voir qu'elle avait subi de notables transformations.

Nous ignorons quel était son plan primitif. Toutefois il est plus que probable qu'elle dût être construite sur le modèle de toutes les portes de ville du XIVe siècle, telles que les décrit si bien Viollet le Duc (1), composées pour la plupart de deux tours jumelles semi-circulaires, flanquant la porte principale, mais avec cette différence, particulière à notre région, qu'au lieu d'un étroit passage entre les deux tours, il existait une troisième tour carrée, crenelée, en appareil moyen, large de 3 m. 50 environ sur 3 m 50 de haut, suivant l'usage admis à ce moment, sous laquelle s'ouvrait la porte proprement

(1) *Dictionnaire d'architecture*, VII. art. Porte.

Digitized by Google

dite et telle que nous en voyons des exemples à Villeneuve-sur-Lot, à Vianne, etc., en un mot dans toutes les bastides de notre région du Sud-Ouest.

Cette tour, au début, était-elle défendue par un pont levis? Ou bien, comme la porte Narbonnaise de Carcassonne, la Porte Neuve s'ouvrait-elle de plain pied sur un pont fixe jeté sur les fossés ou plus simplement encore sur le fossé comblé en cet endroit essentiellement passager? La première hypothèse est la seule plausible, aucun ouvrage avancé, à l'encontre de la porte Narbonnaise, ne la protégeant au dehors, et les constructeurs du moyen âge, toujours si méfiants, se gardant bien de commettre une telle imprudence.

Cependant dans la suite, après la guerre de Cent ans, un grand relâchement se produisit dans l'entretien des murailles de la ville. Lorsque surgirent les troubles religieux, les fortifications d'Agen laissaient bien à désirer et l'on sait quelles mesures énergiques prit Monluc pour y remédier. Le pont-levis de la Porte Neuve existait-il toujours à ce moment ? Il semble que non. En tous cas il était totalement supprimé en 1612, lorsque fut dressé « par ordre de M. de Gourgues, trésorier général de France en Guienne, le procès-verbal des « réparations à faire aux murs de la ville d'Agen à la réquisition des Consuls de ladite ville. »

De ce document, publié déjà par nous in extenso (1), rappelons pour notre étude le passage suivant :

« Et estant arrivés à la Porte Neuve, avons trouvé nécessaire faire « ung *pont-levis* à ladite porte à laquelle on va à plain pied et ne se « ferme que d'ung grand portal de bois ; lorsqu'elle s'ouvre, ledit « pont-levis y estant très nécessaire pour la conservation de ladite « ville ; — et, avec ledit pont, ung *Revelin*, deulx petites tours en « forme de cul de lampe aux deulx extrémités dudit pont pour la « deffence dicelluy, et comme il est aux autres portes ; — et, au « dedans ledit revelin, pour la deffence de la seconde porte faicte « entre les deux tours, au dessus icelles portes, une gueritte allant

(1) *Les Enceintes successives de la ville d'Agen*. Agen 1894. In-8° de 71 pages avec reproduction du plan Lomet.

Digitized by Google

« d'une tour à l'autre en forme de machicoulis, auxquelles tours ny a « aussy aulcune canonnière ny deffence (1). »

Aussi clair que précis, cet extrait du procès-verbal du 27 janvier 1612 nous apprend donc qu'à cette date la Porte Neuve n'avait point de pont-levis, qu'elle n'était défendue au devant du fossé comblé que par un portail en bois et qu'il était de toute nécessité de la fortifier davantage.

Pour cela, il était bon de construire un pont-levis, de le défendre par un ouvrage avancé, un *Revelin*, terminé par deux petites échauguettes, et qu'il fallait relier les deux tours rondes par une galerie, « une guerite en forme de machicoulis » qui protègerait également l'entrée principale. Ce qui fut fait. Tel est l'ensemble des défenses que nous a conservé le très curieux dessin de Lomet et qui s'était maintenu depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution, moins toutefois le pont-levis, qui, une fois encore, avait été remplacé par un pont fixe jeté sur les fossés en partie comblés.

L'histoire de la Porte Neuve et du quartier environnant ne manque pas de présenter de l'intérêt.

En remontant à l'époque romane, il est hors de doute que ce côté de la ville était l'un des centres les plus riches de l'antique cité. Les nombreux objets qu'on y a découverts, et dont l'authenticité est affirmée par tous nos annalistes, tels que futs de colonnes, tracé d'amphithéâtre, fragments de murs en petit appareil, inscriptions, urnes sépulcrales, lampes, mosaïques, dalles de marbre, statuettes, médailles en très grande quantité, etc., etc., l'attestent surabondamment. L'Aginnum romain s'étendait en effet depuis les champs de Renaut, c'est-à-dire l'hôpital actuel, jusqu'au pied du coteau, et le quartier de la Plateforme renfermait les monuments peut-être les plus riches et les plus importants.

Lorsque, aux IVe et Ve siècles, les Barbares eurent à plusieurs reprises ruiné notre malheureuse cité et renversé ses édifices,

(1) Archives municipales d'Agen. EE. 17, liasse.

Digitized by Google

les derniers survivants de cette époque tragique songèrent, l'orage passé, à se grouper plus étroitement, et, comme à Bordeaux, à Auch, à Lectoure, à Eauze, à Périgueux, etc., ils s'établirent, non pas comme la plupart de leurs voisins, sur les ruines des anciens oppida Gaulois, c'est-à-dire sur les hauteurs qui dominaient la ville, mais au centre de la ville romaine, sur son tertre le plus élevé, qui fut le monticule où fut érigée leur première église chrétienne de St Etienne, et qui reçut le nom de *Castrum Sancti Stephani,* actuellement occupé par le Marché-Couvert. Autour de ce refuge se forma la première enceinte, qui du côté du midi ne dépassa pas la Porte Ste Anguille, plus tard du Chapeau-Rouge (1). Tout le quartier de la Porte Neuve resta donc désert, hors des murs, jonché longtemps des débris de toutes sortes accumulés par les Barbares.

Cet état de choses dura jusque vers la fin du XIIIe siècle. Forcés alors d'élargir leur première enceinte devenue beaucoup trop étroite, les Agenais s'agrandirent d'abord à l'ouest du côté du Château et à l'est du côté de l'ancien fort de Lassaigne, peu séduits par le côté nord où déjà cependant s'élevaient les églises de S. Caprais et de Ste Foy, mais qui ne présentait encore que des marais malsains formés par les eaux croupissantes de la Masse. Le côté sud resta délaissé jusqu'au moment où s'éleva la troisième enceinte, l'enceinte définitive telle qu'elle a existé jusqu'à la Révolution. Alors furent enclavés, depuis la chapelle de Notre-Dame du Bourg jusqu'à la Porte Neuve, de grands terrains vagues que vinrent occuper successivement la plupart des couvents de la ville, d'abord les Annonciades en 1533 ; un peu plus tard, en face, les Carmélites en 1628 ; les religieuses de la Visitation en 1642 ; et comme couvents d'hommes, les Minimes en 1658 ; les Tierçaires en 1687; enfin, hors les murs, les Lazaristes en 1683 (2).

---

(1) Elle était située rue Montesquieu, entre les maisons actuelles de M. le docteur Cortès et du peintre Laurent.

(2) Voir notre étude sur les *Couvents d'Agen avant 1789 ;* 2 vol. in-8°, 1889-1893.

Digitized by Google

Plus tard, lorsqu'en septembre 1773 les Minimes furent forcés de quitter Agen, le vaste local qu'ils occupaient près de la Porte-Neuve fut acheté par l'aîné des frères Pélissier, grands négociants de notre ville. Il démolit entièrement ces vieilles constructions et il fit bâtir par l'architecte Leroy, au prix de 100.000 livres, le bel hôtel entre cour et jardin, qui est aujourd'hui l'hôtel d'Escouloubre (1).

Et vers la même époque, M. de Vigué, juge au Présidial d'Agen, propriétaire de tout le terrain qui longeait les murs de ville depuis la Porte Neuve jusques, à l'est, la tour de Calbas, ne faisait-il pas construire de beaux immeubles : le plus petit, qu'il se réservait et qui est l'hôtel de M. de Bourrousse de Laffore; le plus considérable, attenant à la porte même, qu'il vendait en 1771 à Jean Médard de la Ville, seigneur de Lacépède, père de l'illustre naturaliste, que ce dernier revendait le 4 décembre 1782 au comte de Narbonne-Lara dont il devint l'habitation jusqu'à la Révolution, et que ses héritiers cédèrent finalement, en 1808, au département de Lot-et-Garonne pour en en faire le siège du nouvel Evêché (2).

Vers la fin du XVIIIe siècle s'élevèrent donc, en ce quartier de la Porte Neuve, jusque-là à peu près abandonné, de vastes et belles maisons qui devaient en faire bientôt l'un des centres les mieux habités d'Agen.

Au XVIe siècle, la Porte Neuve est l'objet de l'attention toute particulière des Consuls. Ses abords, mal défendus par leur assiette naturelle, préoccupent à juste titre les gouverneurs d'Agen. Monluc entre autres ne cesse de recommander qu'on y fasse bonne garde. En 1574, il donne l'ordre « d'y placer deux pièces d'artillerie, dites *mousquets* (3) ». En 1578, l'autorité municipale fait réparer les murailles avoisinantes, et, pour plus de sûreté, fait murer la Porte Neuve et la porte Saint Georges (4). Des soldats demeurent en permanence « dans le

(1) *Les Couvents d'Agen*, t. 1. chap. XI. Les Minimes.

(2) Voir pour plus amples détails notre *Histoire de la Société académique d'Agen*, p. 7.

(3) Archives municipales, BB. 32.

(4) Idem. CC. 314.

Digitized by Google

fort de la Porte Neuve », auxquels on alloue la somme de 79 livres 16 sols (1).

Le mercredi 25 septembre 1585, la Porte Neuve vit défiler sous ses deux baies ogivales un bien étrange cortège, composé de cavaliers courant à toute bride et portant derrière eux, en croupe, des femmes et des filles à peine vêtues. C'était la reine de Navarre elle-même, la reine Marguerite, ses dames d'honneur et ses suivantes qui s'enfuyaient éperdues d'Agen, après une bataille de deux jours, poursuivies par la population justement courroucée des excès commis par elle pendant six longs mois, notamment par la démolition de tout ce quartier de la Porte Neuve jusqu'au couvent des Jacobins qu'elle voulait transformer en forteresse. Seule était restée libre, sans doute volontairement, la porte qui nous occupe. Ce fut donc par elle que sortit la fille de Catherine de Médicis dans l'accoutrement le plus lamentable, « et avec un désaroy si « pitoiable, écrit le *Divorce satyrique,* que ses filles ressem- « blaient mieux à des garces de lansquenetz à la suite d'un camp « qu'à des filles de bonne maison, accompagnées de quelque « noblesse mal harnachée, qui, moitié sans bottes, moitié à pied, « la conduisirent sous la garde de Lignerac aux monts d'Au- « vergne (2). »

En octobre 1590, pendant la Ligue, les Consuls recommandent de garder principalement la Porte Neuve, la ville devant être attaquée par Saint-Chamarand entre cette porte et la tour de Marmande, c'est-à-dire à l'endroit où les fossés très peu profonds facilitaient plus commodément l'escalade (3). Mais la mèche fut éventée. Ce fut, on le sait, par la porte de Garonne que le 5 janvier 1591 Saint-Chamarand pénétra dans la ville, et, malgré la courageuse défense de ses habitants, la livra au plus affreux pillage (4).

Lors de la reprise des hostilités, après la mort de Henri IV,

(1) Archives municipales, CC. 74.

(2) *Divorce satyrique.* Ed. Gay. 1878, p. 22. — Cf. *Itinéraire de Marguerite de Valois en Gascogne.* Agen, 1902, p. 332-338.

(3) Archives municipales, BB. 35.

(4) Voir *La ville d'Agen sous le sénéchalat de St-Chamarand,* par Ad. Magen.

Digitized by Google

il n'est pas d'année où les Consuls ne se préoccupent de fortifier la Porte Neuve. Nous savons, par le procès-verbal de 1612, les aménagements qu'ils y apportèrent, et comment, trouvant la porte murée, ils décidèrent de l'ouvrir et de la défendre par un pont-levis, un revelin et une guérite en forme de hourd (1). Nous voyons en outre qu'un sieur Martial Chabrié s'engage « à recouvrir les tours de la Porte Neuve et à « blanchir le devant en pierre assise, moyennant la somme de « 24 livres » (2).

Néanmoins, malgré ces travaux, on n'hésita pas, lors des troubles de la Fronde, à murer de nouveau la Porte Neuve, puisque, lors de la grande inondation du 25 juillet 1652, Labrunie nous apprend « qu'il fallut ouvrir la Porte Neuve, « murée, pour laisser passer la procession d'usage, attendu « qu'elle était la seule porte d'Agen restée libre, dont l'eau ne « se fut pas emparée » (3).

Les troubles apaisés, les Consuls songèrent à embellir alors pour la première fois ce quartier jusque là déshérité, et ils firent planter une allée d'ormeaux de la Porte Neuve à la porte Saint-Louis (4). En 1660, ils achètent du bois, « pour la cons- « truction d'une flèche à la Porte Neuve » (5). En 1668, « ils « paient 80 livres au sieur Massas, charpentier, pour avoir « refait le pont-levis de la Porte Neuve » (6). Mais il faut que ce travail ait laissé bien à désirer puisque en 1702 il est alloué la somme de 291 livres « pour une nouvelle « réparation au pont-levis de la Porte-Neuve » (7); ce qui prouve toutefois que le pont-levis fonctionnait encore à cette époque. Il semble cependant qu'il était définitivement remplacé en 1719 par un pont fixe; car à cette date, il est donné 290, livres à l'adjudicataire de la construction du pont de la Porte Neuve (8).

(1) Archives municipales, EE, 17; — BB, 42; — CC, 348.
(2) Idem, BB, 44; — EE, 17, etc.
(3) *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, p. 156.
(4) Archives municipales, BB, 58; — CC, 217.
(5) Idem, BB, 61.
(6) Idem, CC. 249.
(7) Idem, CC. 403.
(8) Idem, CC. 416.

Digitized by Google

En 1721, la ville d'Agen fut menacée de la contagion. Par mesure de précaution, les Consuls font fermer le 23 mai quatre portes : « la Porte Neuve, la porte Saint-Louis, la porte « du Pont et celle de Saint-Georges, et ne laissent ouvertes que « les portes Saint-Antoine et du Pin, sans y faire garde. » Mais un conflit de préséance s'éleva à cette occasion entre eux et Mgr l'Evêque, qui ne se termina qu'au bout de quatre mois par le règlement suivant : « M. le lieutenant général montera « la garde à la porte Saint-Antoine avec le doïen des avocats et « quatre artisans; — M. le grand archidiacre à la porte du « Pin avec un prébendier et quatre artisans ; — enfin le doïen « des Jurats gardera la Porte Neuve avec quatre artisans ; les « autres portes restant fermées » (1).

Les choses demeurèrent en l'état jusque dans le dernier quart du XVIIIe siècle. A ce moment la municipalité comprit que la ville d'Agen ne pouvait rester plus longtemps enserrée dans ses murailles et qu'à l'instar des autres villes voisines, Bordeaux par exemple, il fallait lui donner de l'air en renversant son mur d'enceinte qui n'avait plus sa raison d'être et en modifiant du tout au tout ses entrées principales. La Porte-Neuve fut une des premières visées.

Un jeune ingénieur de grand talent, sorti depuis deux ans de l'Ecole des Ponts et Chaussées, venait d'être attaché à la généralité de Bordeaux avec résidence à Agen. Antoine-François Lomet n'avait, en effet, que vingt-trois ans lorsque, à la fin de 1782, il reçut de l'administration la mission de transformer ainsi la dernière enceinte d'Agen (2). Avec cette ardeur au travail qui l'a toujours caractérisé, il se mit aussitôt à l'œuvre, et, dès l'année 1784, il soumettait à la municipalité tout un plan nouveau des voies d'accès, routes, portes, promenades de la ville, accompagné de multiples devis et plans, qui offrent un très grand intérêt.

Pour ne parler que de la Porte Neuve, il existe aux Archi-

(1) *Livre doré du Présidial d'Agen*, p. 259-264, publié par M. Fr. Habasque.
(2) Voir l'étude que lui a consacrée son arrière petit-fils, M. Maurice Véchembre : *Le baron Lomet* (Agen, Imp. Moderne, 1909).

Digitized by Google

ves départementales de Lot-et-Garonne, série C, 21, un volumineux dossier relatif au projet de démolition de l'ancienne

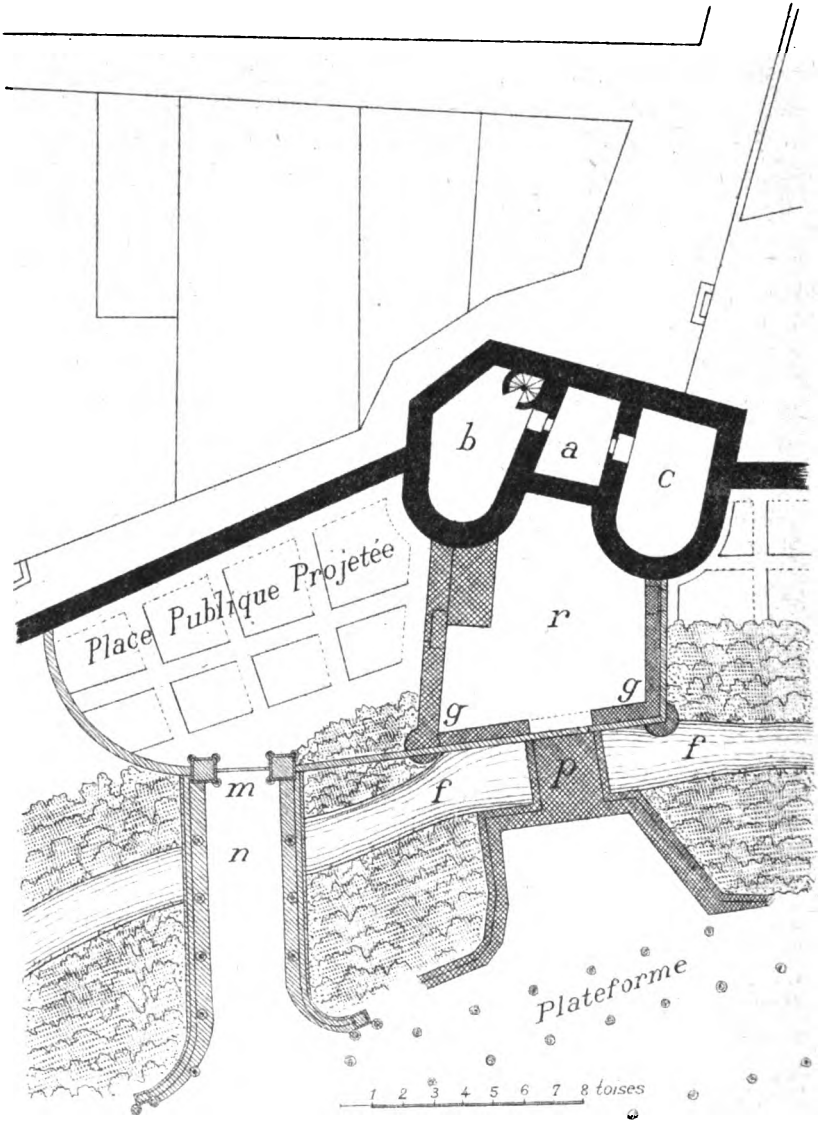

Projet de démolition et de reconstruction de la Porte Neuve, par Lomet

Porte Neuve et de sa reconstruction toute moderne, à côté. Dans les plans remarquables qui l'accompagnent, notamment

Digitized by Google

dans le plan principal que nous reproduisons ici, comme faisant le mieux comprendre et les anciennes dispositions et le projet nouveau, on voit que toute la porte du moyen-âge y compris sa tour carrée *a*, sa tour ronde *b*, « où loge actuellement le portier », son autre tour jumelle *c*, « tour comblée, « écrit Lomet, jusqu'à 18 mètres au-dessus du pavé, avec des « fondements pestiférés, il y a environ 250, ans et peut-être « pour ce motif dangereuse à démolir », son revelin *r*, ses deux guérites *gg*, occupant l'extrémité d'un mur « qui est à démo- « lir jusqu'au niveau du pavé, pour ensuite y mettre un petit « garde-fou, ce qui formera une terrasse très agréable », etc., doit disparaître jusqu'au vieux pont *p*, « dont il ne doit rester « aucun vestige et qui sera comblé, mais jamais avant que la « construction du nouveau n'ait été entièrement parachevée. » Or ce nouveau pont *n* était reporté un peu à gauche et devait aboutir à une porte moderne *m*, que fermerait une superbe grille en fer forgé dont le prix s'élèverait à 2,400 livres.

Mais ce beau projet n'aboutit pas. On était à la veille de la Révolution. Les esprits se tournaient d'un autre côté. Et la vieille Porte-Neuve subsista telle qu'elle jusqu'en 1789.

Ce n'est pas d'ailleurs en cette année que fut démolie la Porte Neuve, ainsi qu'il est écrit à tort au bas du dessin de Lomet, mais seulement en 1794, et ce « par ordre du vandale « Monestier, ce fou, écrit Labrunie, qui, ainsi que beaucoup « de ses confrères. s'était figuré que nous serions plus libres, « quand nous n'aurions plus ni portes, ni murailles » (1). Dès lors, tout ce quartier fut bouleversé.

On commença immédiatement à combler le fossé de ville depuis la Porte Neuve jusqu'à la porte St-Louis. « On y a « construit, écrit Proché, un aqueduc sur lequel on a fait de « beaux jardins, et l'ancien mur qui bordait ce fossé est couvert « par des maisons qu'on y fait bâtir, ce qui rend cette avenue « régulière et agréable, au lieu qu'auparavant on ne voyait « qu'un précipice très dangereux, surtout pendant la nuit » (2).

---

(1) *Abrégé chronologique*, p. 134.
(2) *Annales de la ville d'Agen*, p. 53.

Digitized by Google

Et plus loin : « Ce fut à la fin de 1799, que l'Administration « municipale autorisa les particuliers, qui avaient des maisons « et jardins le long du fossé, à construire, à leurs frais et « dépens, cet aqueduc ; elle leur accorda toute la partie du « terrain dont il serait recouvert, à la réserve de la partie qui « serait nécessaire pour l'établissement de la grande voirie et « d'une allée sur l'accotement de la route » (1).

En même temps, de grandes améliorations étaient apportées au faubourg Porte-Neuve, c'est-à-dire à tout l'espace compris en face de la porte, hors des murs, et plus particulièrement à ce qu'on appelait la *Plateforme*, sorte de quadrilatère exhaussé, où l'on planta des arbres, et qui, dès le XVIIIe siècle, était devenue une des promenades favorites des Agenais. Mais laissons encore parler Proché, qui, mieux que personne nous renseigne sur les transformations de ce quartier dont il fut témoin :

« Les allées de la Plateforme furent aussi plantées au com- « mencement de cette année 1799 par les soins de M. Castel- « naud, alors président de l'administration. Ce terrain était « autrefois très bas et de niveau avec la grande route qui le « borde au midi et les jardins qui l'environnent. En 1738, « année diseteuse, les Consuls le firent élever à la hauteur où « il est maintenant, en y faisant transporter tous les décom- « bres et terres entassés dans les rues et carrefours de la ville. « Ils employèrent à cet usage les pauvres de tout sexe et de « tout âge en état de travailler et leur procurèrent ainsi le « moyen de subsister. La Plateforme est le lieu le plus élevé « des alentours d'Agen et une de ses promenades les plus « agréables. Les plus forts débordements ne peuvent l'atteindre ; « on y respire un air pur et sain. C'est là que les habitants « d'Agen, après s'être promenés, en été, sur les allées du « Quinconce et sur le gazon du Gravier, vont passer les soirées « et se réfugier vers le coucher du soleil, pour éviter le serein « que cause la proximité de la rivière. Les dames surtout

(1) *Abrégé chronologique*, p. 76.

Digitized by Google

« paraissent avoir de la prédilection pour la Plateforme ; il est « aisé d'en deviner la raison; c'est que cette promenade étant « plus à découvert et moins ombragée, elles peuvent mieux y « étaler leurs grâces, qui sont enfouies sous les arbres touffus « du Gravier (1). »

Et M. Ad. Magen d'ajouter en note :

« Les allées de la Plateforme occupaient à peu près l'em- « placement de la promenade actuelle de ce nom. Elles étaient « plantées d'ormeaux et se terminaient, du côté de l'ouest, « par une banquette en pierres, percée de deux ouvertures. « Le triangle allongé, dont la rue de Strasbourg forme la base « et dont les côtés sont, au nord le cours Trénac, au sud la « route nationale n° 21, comprenait à peine vingt maisons épar- « ses ; encore est-ce des maisons occupées par des pauvres « gens, travailleurs de terre allant à la journée. Il y avait là « des vacants en friche et quelques jardins. C'était un quar- « tier désert et presque champêtre. La vue de la plaine et les « coteaux gracieux qui dominent la Garonne vers Moirax, « Boé et Layrac, non arrêtée par les constructions élevées « depuis, la prison départementale entre autres et le Palais de « Justice, se déployait aux yeux des promeneurs d'une ma- « nière agréable. »

Il nous souvient d'avoir vu, dans notre enfance, la Plateforme, telle que la décrivent si bien Proché et Adolphe Magen. C'était, en effet, un tertre élevé, planté d'ormeaux, auquel on accédait par un escalier en bois d'une dizaine de marches. Présente également à notre mémoire est l'époque où la Plateforme fut nivelée par les soins de l'administration préfectorale du second Empire, et où tout ce quartier presque désert devint, par ordre du gouvernement de Napoléon III, en même temps que s'élevait à son extrémité le nouveau Palais de Justice, le square vaste et charmant, qui, par ses ombrages, son air salubre et pur, et surtout par les doux rayons du soleil qui, aux beaux jours de l'hiver comme aux premières effluves

(1) *Annales de la ville d'Agen* p. 76.

Digitized by Google

du printemps, le réchauffent et l'égaient, demeurera toujours la promenade élégante et aristocratique de la ville d'Agen.

PH. LAUZUN.

Le fief de la Sylvestrie

Cette terre sans justice, située dans la juridiction de Pujols, fut vendue, le 4 décembre 1464, par Arnaud de Montratier, seigneur de Favols, et par Marguerite de Clarens, sa femme, à Jean et Jacques d'Hébrard, frères, habitants de Villeneuve-sur-Lot.

Le 27 avril 1492, Pierre d'Hébrard fit hommage au baron de Pujols, Renaud de Saint-Chamans qui était sénéchal des Landes, du repaire ou maison noble de La Sylvestrie, sous le devoir d'un fer de lance aux bords dorés.

En 1503, Pierre d'Hébrard donna aux commissaires du roi le dénombrement des biens de la maison noble « *de la Salvestrye* ». Sa déclaration pouvait être inexacte ou incomplète, car il n'avait pu consulter ses terriers à Villeneuve, à cause de la peste qui régnait alors dans cette ville.

Marguerite d'Hébrard ayant épousé, le 20 juin 1503, Arnaud du Vignal, les biens de La Sylvestrie servirent à payer sa dot (29 avril 1546).

Il serait trop long de raconter en détail comment Jean de La Fabric acquit en 1597 La Sylvestrie, par un contrat d'achat et par un contrat d'échange (1).

L'hommage de la maison noble de La Sylvestrie fut rendu le 27 août 1764 (Marraud, notaire), par François de La Fabric, à François de Gombaud, baron de Pujols (2).

JEAN DUBOIS.

---

(1) Tous les renseignements ci-dessus proviennent des archives du château de Noaillac.

(2) Arch. de Lot-et-Garonne, contrôle des actes de Villeneuve (5 septembre 1764)

Digitized by Google

LETTRES DU GÉNÉRAL RESSAYRE

Au même.

Aïdos, le 8 septembre 1854.

... A l'heure qu'il est toute l'armée expéditionnaire, moins la cavalerie, doit être en vue de Sébastopol (1). Nous suivrons dès que le débarquement sera opéré et que les bateaux qui auront apporté les premières troupes seront venus nous chercher à Bourgas (2), lieu de notre embarquement. Telle est jusqu'à ce jour la version qui circule. Déjà le 1er de chasseurs d'Afrique s'est rapproché de la côte, le 4me doit suivre, puis le 1er de hussards, enfin les dragons et cuirassiers. En attendant nous sommes toujours à Aïdos, petite bourgade à dix lieues de la côte, assez bien approvisionnée pour nos chevaux, passablement pour nous. En somme, cela vaut beaucoup mieux que les environs de Varna, où tout manquait et où la maladie a fait d'affreux ravages. Je crois t'avoir donné le chiffre de nos pertes, ajoutes-y maintenant 15,000 malades (3) évacués sur France et dans les hôpitaux et tu connaîtras alors celui des troupes agissantes, sans toutefois dégarnir complètement Gallipoli et Varna. Malgré tout, on compte sur un succès complet. Que Dieu les entende, pour moi je doute encore.

Cette expédition est subordonnée à tant de circonstances qu'il faut que toutes réussissent, toujours d'après ma modeste manière de voir, pour obtenir le résultat qu'on en attend. Il faut donc compter que la mer sera très favorable pour la traversée et surtout pour le débarquement, sur près de 20 à 25 jours de beau temps et enfin sur un ennemi pas trop nombreux pour ne point nous retarder

(1) Retardés par les Anglais, les Français qui étaient prêts depuis le 2 septembre, n'appareillèrent que le 5. L'opération du débarquement ne commença que le 14, non pas en vue de Sébastopol, mais à Old-Fort, à quelque distance d'Eupatoria.

(2) Ville maritime de la province de Roumélie (Turquie d'Europe), au fond d'un large golfe de la mer Noire, à 103 kil. S.-S.-O. de Varna.

(3) Dans sa lettre du 9 août au ministre de la Guerre, le maréchal de Saint-Arnaud n'accusait avec 2,000 morts que 5,000 malades.

Digitized by Google

dans notre marche aventureuse, quand surtout chacun sait qu'il n'y a point de retraite à espérer.

Si le succès est complet, qu'on s'empare de la place (1), qu'on la détruise de fond en comble, qu'on brûle ou qu'on fasse prisonnière la flotte russe, que nous restera-t-il à faire en Orient, les Turcs et les Autrichiens dans les Principautés ? Il ne nous restera plus qu'à rentrer en France pour venir renforcer l'armée du Nord (2) qu'il faudra, sans nul doute, faire marcher au printemps prochain. S'il doit en être ainsi qu'on se dépêche, afin qu'on en finisse au plus vite et qu'on n'attende point le gros temps pour nous embarquer. Telle est la combinaison que je me suis tracée et qui pourrait bien avoir la solution que chacun ici désirerait voir sortir. Attendons donc la fin.

... Dans la prévision de notre prochain embarquement et peut-être d'un séjour prolongé en Crimée, ce qui me paraît un peu difficile, je m'occupe à faire doubler mes cabans et manteaux en peau de mouton, je me fais confectionner de bonnes chaussures, je fais provision de riz et de biscuit afin de pouvoir tenir le plus longtemps possible. L'administration n'emporte pour l'armée et la cavalerie que pour quinze jours de vivres à partir du jour de l'embarquement. Si nous avons de la pluie, comme nous en avons eu sous Constantine, cet approvisionnement sera promptement détruit. Aussi est-il bon d'avoir sa petite réserve. J'engage mes chers commensaux à faire comme moi (3). Enfin au 15 au plus tard nous aurons atteint à la veille où on n'aura pas besoin de nous. La saison est déjà bien avancée pour se hasarder dans la mer Noire dans les premiers jours d'octobre.

... Mon colonel, qui avait fait sa demande de congé en attendant sa mise à la retraite, vient de se désister. C'est un bon diable qui ne sait pas trop ce qu'il veut. La veille il dira blanc et le lendemain noir (4). Pour mon compte, je suis enchanté qu'il ne me laisse

---

(1) « La prise de Sébastopol, réalisée par une courte apparition qui n'est pas sans analogie avec un coup de main... » (Lettre du maréchal de Saint-Arnaud au ministre de la guerre, en date du 29 juillet.)

(2) Cette armée se trouvait concentrée au camp de Boulogne.

(3) « Pendant les derniers jours qui avaient précédé l'embarquement des troupes, la ville de Varna était encombrée d'officiers et de soldats en quête de provisions. Les marchands firent de brillantes affaires... » (*Souvenirs d'un Dragon*, p. 69.)

(4) Ch. Mismer, *op. cit.*, p. 6, fait de ce colonel le portrait suivant : « M. Robinet de Plas était un original. Quand je lui fus présenté au rapport,

Digitized by Google

point l'embarras d'un régiment qu'il a laissé péricliter et qu'il faudra du temps à remettre à flot...

A Madame Ressayre née Ressayre.

Bourgas, le 26 octobre 1854.

Nous venons pour la deuxième fois et après plusieurs contre-ordres, de recevoir l'ordre de nous tenir prêts à être embarqués pour aller en Crimée. Cette fois, nous l'espérons, nous n'aurons pas à déplorer une nouvelle déception puisqu'on assigne Andrinople pour garnison aux régiments qui ne doivent point suivre notre mouvement. Au reste, le régiment seul est destiné à renforcer la cavalerie d'Afrique qui se trouve depuis près de 15 jours sur le théâtre des opérations. Maintenant nous n'attendons plus pour commencer notre mouvement, que l'arrivée à Bourgas des navires pour nous transporter en Crimée. Dieu veuille qu'ils arrivent vite afin que nous puissions assister au grand dénouement qui ne peut tarder à nous être annoncé. Car les journaux de Constantinople arrivés ce matin nous font croire que les armées alliées entreront dans Sébastopol avant le 5 du mois de novembre. Si on pressait l'envoi des bateaux, nous pourrions arriver à temps et prendre part à cette grande affaire, qui, pour la cavalerie ne sera que le prélude de celles qui devront suivre. D'après mon petit jugement, le rôle de notre arme ne commencera qu'après la prise de la ville (1). Car il paraît que les Russes vont recevoir de ce côté de nombreux renforts, et il faudra que chaque armée dispute sa victuaille dans un pays que l'ennemi aura déjà ruiné. Enfin nous tâcherons de nous en tirer pour le mieux et à l'honneur de tous.

... Nous sommes toujours ici on ne peut mieux partagés pour le temps : un printemps continuel. Ma santé est des plus parfaites, et certes va arriver le moment où je n'aurai à désirer qu'une longue continuation, car il faut s'attendre à ne pas avoir toujours ses aises en Crimée, pas plus qu'une bonne nourriture. Nous allons nous précautionner pour quelque temps, puis ensuite on verra....

---

il portait sur la tête une calotte de dragon et des épaulettes sur sa capote ; très affable d'ailleurs et très aimé du soldat. » L'auteur des *Souvenirs d'un Dragon* ajoute : « Le lieutenant-colonel Ressayre avait l'écorce plus rude. Ses qualités d'homme de commandement, ses campagnes en Afrique, ses blessures imposaient la considération. »

(1) Les prévisions de M. Ressayre devaient se réaliser, mais beaucoup plus tard qu'il ne le pensait. On était bien loin encore des expéditions du général d'Allonville au-delà d'Eupatoria, du combat de Kanghil, etc.

Digitized by Google

A Madame Ressayre, née Ressayre.

A Bourgas, le 3 novembre 1854.

C'est demain que notre général nous quitte pour se rendre à Andrinople où doivent aussi arriver les régiments de cavalerie qui ne doivent point être envoyés en Crimée (1). Je perds dans le général Cassaignolles un bon soutien, je dirai plus, un ami, ancien camarade de Saumur. Je ne désespère cependant pas tout à fait le voir venir nous rejoindre un jour. Mais ici, pour moi, c'est un grand vide, plus de soirées, plus de parties de *boston*. Je vais faire de mon mieux pour m'organiser de façon à pouvoir recevoir chez moi en attendant notre départ, les quelques personnes qui avaient l'habitude de se rendre chez ce général, de manière à ne pas nous voir condamnés à nous coucher en nous levant de table. Car, à Bourgas, il ne faut pas se le dissimuler, nous n'avons pas âme qui vive à voir. Les Grecs se passeraient bien de notre présence (2), et les Turcs, tu le sais, ne reçoivent personne. Nous devons faire en sorte de nous suffire à nous-mêmes.

Depuis trois jours environ, le temps s'est mis au froid ; le vent est très violent, la promenade et la chasse ne sont pas possibles. On ne voit dehors que des gens couverts de fourrure. A leur exemple, et par précaution, j'ai dû faire comme eux et faire doubler deux cabans de peau d'agneau. Par ce moyen, je me préserve et du froid et de la pluie, qui cependant nous épargne encore. Mais la saison approche et bientôt je jouirai du bénéfice des précautions que j'aurai prises. Au moment où je t'écris, le vent redouble de violence ; les navires qui sont en pleine mer, viennent à toute voile, chercher un refuge dans le golfe de Bourgas. Déjà plusieurs petites barques ont été jetées à la côte. Dieu veuille que nous n'ayons pas de plus grand sinistre à déplorer ! Je voudrais bien sa-

---

(1) Le 7e dragons, le 6e et le 9e cuirassiers devaient passer l'hiver en Turquie. Ils ne passèrent qu'au printemps en Crimée avec le 2e et 3e chasseurs d'Afrique tirés directement d'Algérie. (Cf. *Souvenirs d'un Dragon*, p. 89.)

(2) Les Grecs sympathisaient avec la Russie qui prétendait couvrir d'un protectorat officiel tous les chrétiens orthodoxes. « Les causes de la guerre, disait l'empereur Nicolas, sont pleinement connues..... Nous avons uniquement eu en vue de sauvegarder les immunités solennellement reconnues de l'Eglise orthodoxe et de nos coréligionnaires d'Orient. » (Manifeste du 14 décembre 1854.) Voir aussi Manifeste du 29 janvier 1855 où une déclaration toute semblable est faite à peu près dans les mêmes termes.

Digitized by Google

voir comment, par un temps pareil, nos escadres se comportent en vue de Sébastopol (1).

D'après le dire d'un capitaine de navire marchand, arrivé hier à Bourgas et parti le 27 de Sébastopol, la division Bosquet aurait marché à la rencontre d'une colonne russe qui arrivait en toute hâte, au secours de la place. Un engagement sérieux aurait eu lieu entre les deux colonnes, et les Français auraient mis en déroute celle de l'ennemi. Les chasseurs d'Afrique qui se trouvaient avec le général Bosquet auraient fait merveille. Cette nouvelle mérite confirmation, je te la donne sous toute réserve (2).

Si le temps se maintient mauvais, nous n'aurons pas après-demain le courrier de Constantinople et par conséquent nos frégates qui devraient nous être déjà arrivées pour nous transporter en Crimée. Je regrette l'un et déplore l'autre, tout en conservant cependant l'espoir qu'on ne nous oubliera pas dans cet infime port de mer de Bourgas où nous sommes à charge à la population que nous avons forcée à nous céder une partie de ses maisons et écuries (3). Mais, en revanche, nous lui laissons de l'argent, car elle nous vend 5 francs ce qu'avant nous les Turcs et les Grecs payaient 2 fr. 50. Malgré cela, la vie animale, et pour nous et pour le soldat, est à bon marché et en général on y vit bien (4). Plus d'une fois, en Crimée, nous regretterons nos bons repas de Bourgas et nos modestes logis. Un mauvais toit est toujours préférable à la meilleure tente.

---

(1) L'ouragan ne se déchaîna que le 14 sur les côtes de Crimée où il fit subir aux flottes alliées des pertes considérables.

(2) Ce *dire* d'ailleurs assez vague du capitaine concernait le combat de Balaklava, livré le 25 octobre, pendant lequel deux escadrons du 4e chasseurs d'Afrique, sous les ordres du général Morris et du général d'Allonville, se couvrirent de gloire en sauvant d'un désastre complet, par une manœuvre hardie, la cavalerie légère des Anglais très imprudemment engagée.

(3) L'auteur des *Souvenirs d'un Dragon* (p. 72) a noté lui aussi cette particularité : « Cependant, dit-il, les vents de la mer Noire, accompagnés de torrents de pluie, rendirent le bivouac incommode, surtout pour les pieds des chevaux qui s'enfonçaient dans la boue. En vue de remédier à cette situation et de nous préparer des quartiers d'hiver, on fit évacuer un certain nombre de maisons de Bourgas, en refoulant les habitants, et l'on construisit, dans les cours, des abris pour les chevaux. »

(4) Nous relevons dans les *Souvenirs d'un Dragon* (p. 41), cette mercuriale : « A Andrinople, l'*oke* de vin (1.200 gr.) se vendait deux sous ; une poule, six sous ; une oie, vingt sous ; une dinde, trente sous ; un mouton, quatre francs. Les fruits étaient pour rien. »

Digitized by Google

Au docteur Ressayre.

Bourgas, 15 novembre 1854.

.....Nous sommes encore à Bourgas, mais avec la certitude d'être embarqués au premier moment. Cette nouvelle vient de nous être apportée par un lieutenant de vaisseau chargé de l'opération d'embarquement. Les transports nous avaient été annoncés par une lettre datée du 7 de Constantinople. Ils seront ici avant la fin de la semaine. On parle même de faire venir aussi en Crimée les quatre régiments de cavalerie qui sont à Andrinople, mais cette nouvelle mérite confirmation. Toujours est-il que le besoin de cavalerie se fait sentir devant Sébastopol. On a cru d'abord qu'on pouvait faire sans elle et aujourd'hui on n'est pas sans regretter de ne l'avoir point amenée dès le début de la campagne (1).

Les nouvelles qui nous arrivent de Crimée sont toujours assez satisfaisantes, sans cependant nous apprendre encore la prise de la ville. D'après le dire du lieutenant de vaisseau, il se serait livré une bataille sanglante le 5 devant Sébastopol (2). Les Russes sortis nuitamment de la ville se seraient d'abord rués sur les bivouacs des Anglais et en auraient fait un affreux carnage. Il n'aurait fallu rien moins que l'arrivée de plusieurs de nos régiments d'infanterie pour faire pencher la balance du côté des armées alliées. Les chasseurs d'Afrique auraient encore une fois fait merveille, mais l'affaire aurait été sanglante. On parle du côté des Russes de 10.000 hommes (3) hors de combat, nous en aurions 6.000 de notre côté. Tous ces *on-dit* méritent toujours confirmation, ainsi que la blessure mor-

---

(1) Déjà, dans son rapport sur la bataille de l'Alma, le maréchal de Saint-Arnaud écrivait à l'Empereur : « Si j'avais eu de la cavalerie, Sire, j'obtenais des résultats immenses, et Mentschikoff n'aurait plus d'armée. »

(2) C'est la bataille d'Inkermann. L'historien de la guerre de Crimée décrit ainsi la part glorieuse que le 4e chasseurs d'Afrique prit à cette bataille : « La manœuvre des Russes paraissait devoir encore une fois réussir ; la ligne française, ayant un peu dégagé ses ailes, se repliait lentement, face à l'ennemi, lorsque le 4e régiment de chasseurs d'Afrique, amené par le général Morris, vint se déployer à la droite de l'armée anglaise, sur la crête, avec une batterie nouvelle... Se sentant dès lors immédiatement soutenu par les chasseurs d'Afrique, le général Bosquet fit porter au général Bourbaki l'ordre de reprendre tout de suite et sur toute la ligne la marche en avant. Ce fut le moment et ce fut le mouvement décisif. » (T. I, p. 385.)

(3) La perte des Russes était de 11.700 hommes hors de combat, celle des armées alliées de 4.343 hommes, soit 2.600 pour les Anglais et 1743 pour les Français. (Cf. C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 388.)

Digitized by Google

telle qu'aurait reçue le général de Lourmel (1) et la perte de 18 officiers supérieurs tués ou blessés du côté des Français. A plus tard les détails sur cette malencontreuse affaire qui n'aurait pas eu lieu si les Anglais s'étaient mieux gardés. Le général Canrobert aurait aussi été fort légèrement touché (2). Le prince Napoléon est rentré en France, souffrant, *dit-on*, de douleurs rhumatismales. C'est fâcheux, mais son départ ne ralentira en rien l'ardeur de nos soldats qui attendent avec impatience le moment de monter sur la brèche (3). Le même officier dont je viens de parler, le lieutenant de vaisseau, pense que l'assaut aura été donné le 9 ou le 10 (4).

Je ne sais pas trop qu'en penser à mon tour. On nous annonce 20.000 hommes de renfort de France (5). Sans doute qu'on les a demandés dans la crainte que les opérations du siège se prolongeassent encore quelque temps et qu'on ait ensuite l'intention de balayer toute la Crimée. C'est pour nous une triste perspective que celle d'avoir à passer tout un hiver sous la tente. Déjà les froids se font sentir même dans les maisons. Que sera-ce lorsqu'il faudra passer la journée à cheval et que vont devenir nos malheureux chevaux ? Je me précautionne contre les intempéries, mais je crains de trouver l'hiver fort long, enfin nous ferons pour le mieux.

La neige tombe ici depuis deux jours, et le vent du nord a complètement mis à sec les rues de Bourgas. Les fourrures en peau de mouton ne sont pas de trop. Aussi voit-on des tenues de toutes les couleurs. Aujourd'hui, je viens de me munir d'une paire de bottes de soldat dans lesquelles je glisse deux paires de bas de laine et une grosse paire de chaussons en drap que j'ai fait confectionner à Bourgas. C'est le seul moyen de se préserver et du froid et de l'humidité aux pieds ; je suis précautionné pour le reste du corps.

---

(1) Lourmel (Frédéric-Henri Lenormand de), né à Pontivy en 1811, blessé mortellement à Inkermann le 5 novembre 1854. Il s'était distingué de bonne heure en maintes expéditions, notamment à l'assaut de Zaatcha. Général de brigade en 1852.

(2) C'est en lançant un régiment de zouaves que le général Canrobert fut légèrement blessé au bras.

(3) « L'armée, dit C. Rousset, le vit partir sans beaucoup de regret ; il n'y était pas populaire. » (*Op. cit.*, t. I, p. 398.)

(4) L'assaut qui avait été fixé pour le 7 par les généraux en chef dut être ajourné après la bataille d'Inkermann. (Voir C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 395.)

(5) « L'empereur Napoléon III avait fait écrire à Londres que si l'Angleterre voulait lui offrir à Toulon des bateaux à vapeur, il offrait d'envoyer en Crimée 20.000 hommes de plus. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 418.)

Digitized by Google

Je reprends ma lettre aujourd'hui 15. Rien de nouveau encore. Le temps est toujours au froid. Ce matin la glace avait dans les rues de 4 à 5 centimètres d'épaisseur. Tout est gelé dans les environs. Les toits sont couverts de neige qui fond à peine au soleil. Les habitants s'accordent à dire que l'hiver sera très rigoureux dans ces contrées. En Crimée, la température est, dit-on, beaucoup plus douce (1), mais les approvisionnements de toute nature y sont fort rares. Aussi allons-nous nous précautionner pour y attendre pendant quelque temps et dans d'assez bonnes conditions l'arrivée des négociants qui ne peuvent tarder à s'y rendre (2). Tout, je le sais par expérience, s'y vendra au poids de l'or, mais toujours sera-t-on fort heureux de ne pas y crever de faim. La mer est devenue fort calme et tout nous promet une heureuse traversée si les frégates ne tardent pas trop à nous arriver.

Demain 16, nous attendons le courrier de Constantinople... Peut-être le journal nous donnera-t-il des détails sur la dernière bataille qui a eu lieu tout dernièrement sous les murs de Sébastopol, peut-être aussi nous parlera-t-il des progrès du siège et peut-être encore de l'assaut. Toutes ces nouvelles sont attendues ici comme en France, je le pense, avec l'impatience la plus vive. Je te tiendrai au courant de ce que je pourrai apprendre, je désire fort avoir du bon à t'annoncer.

Je continue à bien me porter et si demain je n'ai rien qui me retienne au régiment, j'irai faire une visite à ces maudits lièvres qui doivent déjà croire à notre départ....

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Bourgas, le 16 novembre 1854.

Nous sommes toujours ici attendant les navires qui doivent venir nous prendre pour nous transporter en Crimée. Je ne sais si nous

(1) La température annuelle de Sébastopol est de + 12°1 avec un maximum de + 23°2 pour juillet et un minimum de — 1°9 pour janvier. Pendant la guerre, la température descendit très souvent bien au-dessous de la moyenne. « Le thermomètre en janvier marqua rarement moins de huit degrés au-dessous de zéro... Le deuxième hiver fut beaucoup plus rude que le premier. Le 20 décembre le thermomètre descendit à 27 degrés au-dessous de zéro. » (Ch. Mismer, *op. cit.*, pp. 121 et 261).

(2) En effet, une nuée de *mercantis* cosmopolites, ramassis de gens sans scrupules, s'abattit sur la baie de Kamiesch. Les boutiques qu'ils y construisirent formèrent bientôt une véritable ville que le soldat baptisa de ces noms significatifs : *Flibustopol*, *Filouville*, *Coquinapolis*, *Racaillopolis*, etc.

Digitized by Google

arriverons assez tôt pour assister à la fin des opérations du siège, ou si nous aurons à y attendre encore longtemps le dénouement de cette grande affaire que l'on vous avait dite en France déjà accomplie (1). Une question d'une si haute importance ne marche pas comme la pensée. Peut-être serons-nous encore quelque temps dans la même impatience. Toutefois il faut croire que tout tournera à souhait et que nous abattrons dans ces contrées la puissance moscovite (2). Que ferons-nous après ? Dieu le sait. Les nouvelles qui nous arrivent de Sébastopol, sans avoir de caractère officiel, sont rassurantes, mais elles s'accordent généralement à faire penser que la prise de cette ville ne peut guère se faire attendre, pourvu que le mauvais temps ne vienne pas retarder les opérations du siège. Jusqu'à présent nos armées ont été parfaitement servies.

Depuis trois mois environ, j'ai au moins abattu 50 lièvres. A Bourgas, où nous sommes depuis quinze jours, je suis à mon vingtième en sept séances (une de cinq entre autres). Bientôt, d'après ce que nous assurent les habitants, les perdreaux vont quitter les montagnes pour descendre dans la plaine, alors ce sera une véritable boucherie (3). En Crimée, j'espère avoir autant de succès car on dit le pays fort giboyeux.

Ce soir, 4 heures. Une frégate anglaise vient de mouiller, demain commence notre embarquement et, suivant toute probabilité, après

(1) Sur la foi d'une dépêche privée datée de Vienne le dimanche 1er octobre, on avait cru en France à la prise de Sébastopol par suite de la bataille de l'Alma. Cette dépêche était ainsi conçue : « Une dépêche turque, reçue par Omer-Pacha, annonce que Sébastopol a été pris avec tout son matériel de guerre, ainsi que la flotte. La garnison, à qui on avait offert une libre retraite, a préféré rester prisonnière. » Malgré les réserves gardées par le *Moniteur*, le *Journal des Débats* commentait ainsi cette nouvelle : « Nous aimons à croire que cette nouvelle est exacte, nous rappelant que la première nouvelle du débarquement en Crimée fut aussi donnée par la télégraphie privée. »

(2) « Songeons, disait le *Times* vers la même époque, que c'est la puissance tout entière du Czar que nous combattons. »

(3) Ch. Mismer nous dit, p. 70, non sans quelque exagération probablement : « Nous campâmes d'abord à quelque distance de la ville (Bourgas), non loin d'un lac rempli de canards sauvages, de cygnes et de pélicans. Les habitants ne se livrant pas à la chasse, le gibier ne fuyait pas l'homme. Les lièvres partaient à chaque instant sous les pieds des chevaux, et les renards se montraient en plein jour à proximité du camp. Des nuages d'oiseaux s'abattaient sur les arbres et les clôtures des villages bulgares. Les officiers, amateurs de chasse, purent s'en donner à cœur joie. »

Digitized by Google

demain nous mettrons le cap sur Sébastopol, où nous devons trouver les affaires en bon train. La frégate nous prend 240 chevaux.

Au docteur Ressayre.

Près la baie Chersonèze, le 24 novembre 1854.

Je suis débarqué de mon navire le *Jason* le 22 (1), dans l'après-midi, après une traversée de quatre jours environ (2) et dans un état assez prospère. Le débarquement de nos chevaux et de notre matériel s'est fait immédiatement, mais avec une lenteur désespérante. Aujourd'hui seulement nous en terminons. Demain nous devions nous mettre en route pour rejoindre le quartier général, mais notre départ se trouve différé à cause de l'arrivée de notre second et dernier convoi qui ne pourra guère être rendu à terre avant demain au soir. Le temps est à la pluie depuis deux jours (3). Aussi sommes-nous dans un véritable bourbier. Tout ce qui nous débarque, hommes, chevaux et effets surtout, aurait bien besoin de soleil. Mais le baromètre est loin d'être au beau fixe, et si nous sommes malheureux sur les bords de la mer, nos camarades ne doivent pas être mieux traités devant Sébastopol où tout marche bien, je crois, mais fort lentement. Je n'ai encore vu personne que quelques connaissances dans l'administration des vivres et campement, auprès desquelles je pourrai me pourvoir de ce qui pourra m'être utile pour passer mon hiver sous la tente. La perspective n'est point belle, il est vrai, mais dans notre métier, il faut savoir accepter sa bonne comme sa mauvaise fortune.

Sébastopol tiendra encore longtemps, peut-être fort longtemps s'il faut en croire les on-dit, et je ne crois pas qu'on abandonne la partie en aussi bon chemin (4). Jusqu'à ce jour nous avons toujours

(1) Le général Canrobert écrivait le 28 novembre au ministre de la guerre : « Les renforts nous arrivent. J'ai reçu, notamment, le 6e régiment de dragons... »

(2) Les données précises de cette lettre permettent de rectifier certaines assertions des *Souvenirs d'un Dragon*, pp. 82 et 84. C'est ainsi que la traversée demanda non 48 heures mais 4 jours et que le débarquement se fit non dans la baie de Kamiesch mais dans celle de Chersonèse.

(3) « Après quelques journées passables, la pluie reprit le 20 (novembre) avec violence. La température n'était point basse encore, mais la fraîcheur humide était plus désagréable et surtout plus malsaine que le froid sec. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 416.)

(4) Vers la même époque le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, écrivait au général Canrobert, chef de l'expédition : « A aucun prix nous n'abandonnerons cette proie. »

Digitized by Google

battu les Russes chaque fois qu'ils se sont présentés en rase campagne ou qu'ils se sont permis de faire la moindre sortie de la ville. Mais derrière les murailles où ils ont encore des fortifications formidables, il est plus difficile de les réduire. L'armée assiégeante est trop faible pour pouvoir cerner la ville et couper toute communication avec l'intérieur. C'est toujours ce qui fait la force de notre ennemi qui peut se ravitailler en tout et à chaque instant (1). On nous annonce des renforts de France et d'Angleterre. Peut-être alors serons-nous en mesure d'opérer d'une manière plus efficace. Mais, je le répète, il faut du beau temps, car avec le mauvais, les opérations marchent fort lentement et les maladies peuvent prendre une proportion effrayante. Rien cependant n'est épargné pour préserver le soldat des intempéries de la saison. Ainsi donc, pour le moment, il n'y a plus qu'à attendre et à espérer dans l'avenir.

Depuis l'affaire du 5, il n'y a pas eu d'engagement sérieux. Hier encore on travaillait à enterrer les morts. Les Russes ont eu près de 15,000 hommes hors de combat, l'armée alliée environ 5,000. Deux régiments français (infanterie) ont décidé de la victoire (2) bien que les Russes fussent trois fois plus nombreux que nous. Ainsi, comme tu le vois, chaque fois la balance penche de notre côté. Il faut espérer qu'il en sera toujours de même. Mais, en somme, qui peut savoir quand nous en finirons et quand nous pourrons nous donner un peu de repos ?

Si le temps n'avait pas été aussi mauvais, je serais monté à cheval et serais allé pousser une visite à quelques généraux, notamment à ceux qui nous commandent (3). Mais il fait trop mauvais et il faut vraiment y être forcé pour mettre le pied dehors. Demain, peut-être, pourrai-je mettre mon projet à exécution.

---

(1) Le premier plan de campagne qui était d'attaquer Sébastopol du côté du nord, avec le concours de la flotte (avait dû être changé par suite de la décision des Russes de fermer la passe de la ville en y coulant des vaisseaux. Il fut décidé, le 24 septembre, que l'attaque se ferait par le sud. D'ailleurs Sébastopol ne pouvait pas être bloqué à cause de sa rade. Il aurait fallu pour cela deux armées de 80,000 hommes chacune, l'une pour le côté du nord l'autre pour le côté du midi et qui fussent assez fortes pour maintenir leur communication par le circuit d'une rade d'une lieue et demie de long.

(2) Le 6e de ligne et le 7e léger.

(3) Le général Morris qui commandait toujours en chef la cavalerie et le général Feray, gendre du maréchal Bugeaud, qui avait remplacé le général Cassaignolles à la tête de la brigade.

Digitized by Google

Au même.

Devant Sébastopol, le 1er décembre 1854 ; 43e jour de siège.

Vous devez être bien impatients de voir terminer les opérations du siège et de nous savoir dans Sébastopol ou dans d'autres lieux circonvoisins. Cette impatience, je te l'assure, est bien partagée par l'armée qui se hâte d'en finir. Ici je veux parler principalement de cette malheureuse infanterie qui a à travailler nuit et jour et qui, sur trois nuits en passe deux dans les tranchées. La cavalerie souffre aussi dans ses bivouacs à cause du mauvais temps. La pluie n'a pas discontinué depuis notre débarquement et aujourd'hui elle tombe plus que jamais. Malgré tout, nous n'avons pas encore beaucoup de malades et nos chevaux tiennent bon, mais nous n'en sommes qu'au début.

Les Russes que l'on nous disait démoralisés, se défendent dans la ville d'une manière admirable. Ils ne cessent d'envoyer des projectiles dans nos retranchements. Leur artillerie de la place est nombreuse et rien ne leur manque. Nous n'avons pas encore ouvert notre feu. On attend, je crois, pour commencer, l'établissement des batteries anglaises et françaises, environ 200 bouches à feu qui doivent tonner à la fois sur Sébastopol. Ces grands moyens de destruction ne parviendront pas à faire taire le feu des batteries de la place. Mais néanmoins on pense que l'assaut aura un plein succès momentané. Reste à savoir ensuite si nous pourrons tenir dans la ville lorsque nous aurons contre nous des forts dont on n'a pas la possession. Le moment sera rude, mais l'élan de nos soldats ne le cèdera en rien ; ils ne demandent que l'assaut et rien que l'assaut.

Nous occupons des positions formidables. L'armée russe d'observation est en face de la nôtre et bien plus nombreuse. Elle souffre énormément vu qu'elle manque de tout (1), tandis que nos sol-

(1) On lisait dans une lettre publiée vers la même époque par le *Moniteur de l'Armée :* « L'armée russe aura bien plus à souffrir que celle des alliés des rigueurs de la mauvaise saison. Les hommes ne sont pas abrités par des tentes, et les derniers venus sont sans effets, les sacs ayant été laissés en arrière, et les transports devenant chaque jour plus pénibles, avec les boues que produit la pluie sur les terrains naturels. A part l'eau-de-vie qu'on leur distribue en quantité le jour du combat, ils ne boivent guère d'ailleurs que l'eau de la Tchernaïa, déjà marécageuse. » D'après une dépêche privee datée de Marseille, le 9 décembre : « Les Russes souffraient beaucoup du manque de vivres ; leurs renforts étaient sans abri, ils étaient décimés par les maladies. »

Digitized by Google

dats ne manquent de rien. L'administration de la guerre a tout prévu ; elle n'a rien négligé pour mettre nos hommes à l'abri des intempéries de la saison. Les approvisionnements de toute sorte arrivent et bientôt nos tables pourront se garnir de mets présentables. Tout se paie pour les officiers au poids de l'or. L'essentiel toutefois consiste à ne manquer de rien ; bientôt nous en serons là.

... Je n'ai encore vu personne. Par ce mauvais temps il n'y a pas moyen de songer à sortir de la tente. Aussi suis-je peu renseigné sur les mouvements futurs. Nos chevaux sont sellés du matin au soir, mais jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu d'alerte, bien que la canonnade se fasse entendre un peu le jour, mais vigoureusement toute la nuit. Notre armée ne répond pas, et cependant je sais que près de 4,000 hommes sont occupés à travailler dans les tranchées (1).

J'ai visité hier le camp de la cavalerie anglaise. Rien ne ressemble tant à une infirmerie que la réunion des quelques chevaux qui lui restent. En les voyant, j'ai cru voir notre cavalerie sous les murs de Constantine en 1836. Cette armée est beaucoup moins bien traitée que la nôtre. Elle regorge d'argent, mais elle n'a pas de pain. Les hommes encombrent journellement nos bivouacs pour s'en procurer à tout prix ; ils font peine à voir (2). Il est temps que cet état de chose cesse, c'est-à-dire qu'on décide la prise de Sébastopol. Et cependant il me serait difficile de fixer à peu près l'époque où se donnera l'assaut ; je crains que ce soit encore fort long. Sébastopol est une place forte de premier ordre qu'on aurait, je crois, déjà prise, si on avait pu l'investir complètement.

A Madame Ressayre, née Ressayre.

6 décembre 1854.

... Tu as pu savoir que j'étais rendu sur le théâtre de la guerre depuis le 22 du mois dernier. Notre crainte avant d'avoir rejoint

(1) « Hier, écrivait, le 22 janvier 1855, le général Canrobert, j'ai passé l'après-midi dans les tranchées ; j'ai trouvé les 4,000 hommes qui les habitent résignés, calmes et vigilants... »

(2) « Comme ils (les Anglais) étaient moins industrieux que nous, à certains moments ils mouraient littéralement de faim. Alors, ils venaient dans nos camps, offrant des pièces d'or pour un morceau de pain... A défaut de pain dont nous manquions souvent nous-mêmes, on leur donnait ce qu'on pouvait ; mais jamais on ne prenait leur argent. C'était pitié de voir ces hommes superbes demandant la permission de se repaître du fond de nos gamelles. » (Ch. Mismer, *op. cit.*, 123, 124.)

Digitized by Google

nos camarades était de trouver tout fini quand nous arriverions sur la terre de Crimée. Aujourd'hui, après quinze jours d'un temps abominable, nous commençons à nous apercevoir que ce sera fort long et qu'il y aura de la besogne pour tout le monde. Jusqu'à présent l'armée russe d'observation nous laisse parfaitement tranquilles. Le siège se poursuit, c'est-à-dire l'établissement des batteries devant la place. Mais la résistance ou pour mieux dire la défense des assiégés est très vive. Leur ville est hérissée de canons dont le nombre augmente chaque jour. Ils tirent nuit et jour sur nos travaux (1) et cherchent par tous les moyens à gêner nos travailleurs. Cet état de choses peut durer longtemps encore. Puis viendra, il faut l'espérer, le moment où il faudra donner l'assaut à la place. Le moment est tellement désiré par les troupes que le succès ne paraît pas douteux. Toutefois ce ne sera pas sans de grands sacrifices. Reste à savoir encore si là finira la campagne. Je ne me crois pas assez compétent pour me prononcer. Tout ce que je désire et ce que l'armée en général désire vivement, c'est qu'on en finisse vite. Car il est fort pénible de tenir la campagne dans cette saison et plus encore dans celle que nous allons prendre. La vie de bivouac par des pluies continuelles, du froid ou de la neige n'est rien de bien attrayant, lorsque surtout les aliments de première nécessité n'abondent point. La viande fraîche commence à devenir rare, mais en revanche le lard salé abonde ; le vin et le pain n'ont pas encore manqué et tout fait présumer qu'ils ne manqueront pas de sitôt. Ici il faut de la santé et une rude pour se maintenir. De ce côté-là je suis assez bien partagé. Il n'en est pas de même du soldat qui fatigue beaucoup et qui n'a pas le confort que l'officier peut se donner. Il faut espérer qu'avec le retour du beau temps que nous avons depuis hier, cet état de malaise cessera et que la santé reviendra à quelques hommes qui souffrent.

Je ne te parle point de la guerre. Je n'ai encore assisté à aucune affaire. Du reste, depuis le combat d'Akermann (*sic*) où les Russes quoique trois fois plus nombreux ont été si bien frottés, il n'y a rien eu entre les deux armées d'observation. Je crois que nous attendons les renforts qui nous sont annoncés de France pour faire

(1) « Quand ils n'envoyaient sur les assiégeants, sur leurs travaux ralentis, sur leurs batteries silencieuses, qu'un millier de projectiles par jour, ils estimaient que leur propre feu était à peu près nul. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. II, p. 46.)

Digitized by Google

un pas en avant. En attendant nous occupons une position formidable, d'où, il faut l'espérer, les Russes ne nous délogerons point. Les journaux de Paris doivent vous donner le *journal du siège*. Vous pouvez y ajouter foi.

Au Docteur Ressayre.

Devant Sébastopol, le 12 décembre 1854.

Tout ici marche comme par le passé. Les travaux de siège se continuent mais lentement. Toutefois je me suis laissé dire que l'artillerie française était en mesure de démasquer ses pièces. Mais il n'en est pas de même de l'artillerie anglaise qui est à bout de ses moyens. Ses chevaux sont dans un état de marasme tel que dix attelages suffisent à peine pour traîner une pièce (1). Avec du beau temps on arrivera peut-être à terminer bientôt l'établissement des batteries. Alors le feu contre la place pourra commencer. Puis viendra l'assaut et puis je ne sais plus quoi. Toutes ces lenteurs sont désespérantes, et il suffirait de huit jours de pluie pour remettre la partie au printemps prochain (2) et certes ce serait fort peu gai de toute manière. Je ne crois guère que nous soyons destinés à passer notre hiver ailleurs que sous la tente. Depuis cinq ou six jours le temps est au beau, mais durera-t-il ? Nous en aurions bien besoin. Toutefois nous devons rendre justice à notre administration qui ne nous laisse manquer de rien... mais on ne peut pas toujours compter sur une mer complaisante. Jusqu'à ce jour elle ne nous a fait défaut que le 14 du mois dernier où rien n'avait pu résister à la violence du vent. Toutes les tentes ont été enlevées et la marine a éprouvé de grandes pertes. Les Anglais surtout ont perdu leurs habits d'hiver. Aussi ces pauvres alliés sont-ils dans le dénuement le plus complet (3). Ils viennent jusque dans nos bivouacs, acheter

(1) « La gelée avait rendu les chemins, les montées surtout tellement difficiles qu'il fallait dix chevaux ou mulets pour traîner une voiture d'une charge médiocre. » (C. Rousset, *op. cit*, t. I, p. 450.) Le sous-intendant militaire, baron Boudurand, écrira le 3 février 1855 : « Les Anglais ont beaucoup souffert. Tous leurs chevaux sont morts. »

(2) « Sir John Burgogne, disait le général Bisot le 25 décembre, ne voudrait que de simples démonstrations contre la tour de Malakoff ; je ne comprends pas où elles nous conduiraient, si ce n'est à gagner le printemps, ce qui pourrait bien être le but non avoué. »

(3) « La perte du *Prince* (pendant l'ouragan du 14 novembre) avec sa cargaison de vêtements chauds était véritablement un malheur public, et c'était un spectacle navrant que de voir les soldats anglais grelotter sous la pluie et dans la boue en pantalons de toile. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 442.)

Digitized by Google

à gros deniers le pain de nos soldats. Aussi bien que moitié moins nombreux que nous ont-ils plus de malades. Il faut dire aussi qu'ils s'entendent moins bien que nos soldats à l'installation du camp (1). Depuis l'affaire du 5 novembre, où les Français les ont tirés d'un très mauvais pas, ils ont une très haute opinion de notre armée.

Hier, dans une promenade que j'ai faite aux avant-postes, j'ai pu me rendre compte de la position formidable qu'occupait notre armée. Mais en avant de cette position j'ai aperçu l'armée russe travaillant à force à sa fortification. Tout est en mouvement dans les deux camps et si l'attaque doit être très vive, je crois que la défense ne le sera pas moins. Les Russes sont très nombreux, ils reçoivent journellement des renforts, ils sont plus forts que nous en artillerie. Il serait temps que notre armée reçût les renforts qu'elle attend. Alors nous serons en mesure d'agir et contre l'armée d'observation et contre la ville qui sera un dur morceau à arracher, puisque nous n'avons pas été en mesure de l'investir par le nord. Ce qui me fait dire qu'après l'entreprise par le sud, il faudra préparer l'attaque du côté opposé. C'est principalement de ce côté que nos ennemis concentrent leurs forces et exécutent des travaux de géants. On les voit à l'œuvre à l'œil nu. Le plus petit accident de terrain est garni de canons. Malgré tout cela on compte sur un plein succès.

Le travail de notre inspection générale est parti il y a deux jours environ. J'y figure avec le n° 1 de classement... Le 4e chasseurs d'Afrique espère et m'attend avec impatience. Ce régiment a souffert dans l'affaire de Balaclava ; il a eu près de vingt hommes tués ou blessés et trois officiers dont deux de tués. Le colonel sera, sans nul doute, promu au grade de général de brigade... J'apprends à l'instant que le Gouvernement nous gratifie de 250 francs ; j'aimerais mieux toujours du beau temps (2).

---

(1) « Les Anglais qui passaient pour les inventeurs du *confort*, sont en admiration devant notre manière de vivre. Ils voudraient bien pouvoir nous imiter, et ils avouent avec franchise que nous sommes leurs maîtres. » (Lettre du colonel Cler citée par C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 406.) — « Epuisés, succombant à la peine, à ce point que les moindres travaux de terrassement jetaient dans les ambulances une foule d'hommes atteints du *mal des tranchées*, les soldats anglais s'en allaient par milliers remplir les hôpitaux de Scutari. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. II, p. 13.)

(2) Rapprocher de cette fin de lettre la phrase suivante des *Souvenirs d'un Dragon*, p. 109 : « Le 1er janvier 1855, les officiers reçurent chacun 100

Digitized by Google

A Madame Ressayre, née Ressayre.

Devant Sébastopol, le 15 décembre 1854.

... Je suis le mieux possible et n'ai qu'à désirer que cet état se maintienne jusqu'à la fin de la campagne. C'est peut-être beaucoup demander, car je crois qu'elle sera longue à moins que l'Autriche fasse un pas en avant. De ce côté-là je ne suis nullement au courant de la politique du jour. Il est probable cependant qu'à l'heure qu'il est, cette puissance doit être ou pour nous ou contre nous (1). Attendons donc avec confiance les évènements.

... Les jours ici se ressemblent beaucoup : toujours du canon et rien que du canon, en attendant le jour où se donnera l'assaut à la place. Si nos amis les Anglais avaient travaillé comme nous l'avons fait, l'armée serait en mesure d'ouvrir son feu avec 250 bouches à feu. Enfin viendrait le moment tant désiré de nos soldats de monter à l'assaut. Ce sera un moment bien terrible, car il ne faut pas se le dissimuler, on ne s'empare pas d'une place aussi forte, aussi bien défendue, sans y laisser beaucoup de braves gens. Tel est le sort des armes : aux grands maux les grands remèdes.

Notre armée est dans les meilleures conditions possibles. Il n'est pas de sacrifices que ne fasse le Gouvernement pour la bien traiter. Aussi pouvons-nous dire, avec toute la satisfaction désirable, que jamais armée, sous le rapport du confort, n'a été aussi bien traitée que ne l'est l'armée de Crimée. Aussi que ne doit-on pas attendre d'une pareille armée ? (2) De leur côté, les Russes sont fort mal, sans abris. Une nourriture fort médiocre doit les exposer à de grandes pertes, s'ils sont condamnés à tenir la campagne tout

---

francs à titre d'étrennes de la part de l'Impératrice. Telles étaient alors les susceptibilités militaires en matière d'argent, surtout dans la cavalerie, que ce don causa plus de surprise que de reconnaissance. »

(1) Le 2 décembre 1854, après bien des tergiversations, l'Autriche avait signé avec l'Angleterre et la France, un traité d'alliance défensive .

(2) Dans une lettre du colonel Cler, datée du bivouac du Moulin, le 10 décembre, le même *satisfecit* est exprimé presque dans les mêmes termes : « L'armée est très bien ravitaillée, et jamais réunion de troupes même sur la frontière n'a été entourée de tant de sollicitude. » De son côté le colonel Wimpffen écrivait le 20 décembre : « Si l'on n'avait pas été aussi prévoyant à l'égard de l'armée, en lui donnant des vivres de toute nature en grande abondance et des vêtements chauds, nous aurions sans doute des pertes considérables à regretter. Les sages mesures prises par ceux qui nous commandent, et, on doit le dire, par Sa Majesté l'Empereur particulièrement, nous

Digitized by Google

l'hiver, ainsi que tout peut le faire croire. Toutefois il ne faut pas répondre des évènements.

Depuis notre débarquement sur cette terre, le régiment n'a pas encore eu l'occasion de donner. Du reste, il n'y a pas eu le moindre engagement entre les deux armées d'observation. Le siège se poursuit mais lentement. Toutefois le jour approche, je crois, où le grand bal va commencer. Alors il y en aura pour tout le monde, mais beaucoup moins pour la cavalerie que pour les autres armes. Telle est ma manière de voir. Je puis me tromper. En attendant nous menons une existence assez monotone. Nos journées se passent à aller chercher la nourriture de nos chevaux. Jusqu'à ce jour nous n'en avons pas manqué. Celle de nos hommes est assurée pour longtemps (1). Notre table est toujours assez bien garnie, mais pas comme en Orient où nous regorgions de tout et à vil prix. Malgré tout, le présent est très supportable. Puissions-nous n'être jamais plus mal traités !

A la même.

Le 22 décembre 1854.

Eh bien, nous voilà au 22 décembre et rien ou à peu près rien de nouveau. Je dis à peu près rien, parce que j'aurais bien pu passer sous silence un petit engagement que nous avons eu hier contre les Russes, et où le régiment surtout a eu fort peu à faire. Mais, comme il faut bien un petit bulletin pour ton mari, je vais donc m'amuser à te le raconter.

Hier dans la matinée, le régiment et le 4e chasseurs d'Afrique, sous les ordres d'un général, ont reçu l'ordre d'aller faire une reconnaissance jusque sur les lignes ennemies. Mon ancien régiment, avec le calme et le sang-froid que je lui connais, s'est porté en avant, précédé d'une forte ligne de tirailleurs. Le 6e dragons lui servait de réserve. Rien ne s'est passé d'abord. Mais, au mo-

font supporter presque gaiement les inconvénients d'une campagne d'hiver.» Le général Canrobert ayant exprimé sa reconnaissance au ministre de la guerre, le maréchal Vaillant lui répondit : « Je reporte tous vos remerciements à Sa Majesté d'abord, qui n'a qu'une pensée, le bien-être de ses soldats, puis à mes chefs de service dont le zèle est si grand que je puis le désirer. »

(1) Les magasins de Kamiesch regorgeaient de subsistances. « Je me trouve dès aujourd'hui, écrivait, le 28 novembre, le général Canrobert, en mesure de distribuer aux troupes une ration quotidienne de vin ou d'eau-de-vie. »

Digitized by Google

ment où les tirailleurs abordaient une crête assez abrupte, les Russes se sont montrés et en assez grand nombre. Là s'est engagé un feu de tirailleurs assez nourri. Nous restions simples spectateurs de l'affaire. La fusillade a duré environ une demi-heure avec quelques tués ou blessés de part et d'autre. Pendant ce petit engagement les officiers d'Etat-major complétaient leur reconnaissance. Le but principal étant rempli, le Général a fait sonner la retraite qui s'est opérée dans un ordre admirable. Pendant ce mouvement rétrograde, le régiment était couvert par les chasseurs d'Afrique. Mais à un moment donné, nous avons dû nous garder sur notre flanc gauche. Je me suis chargé de ce soin avec une cinquantaine de dragons que j'étais jaloux de conduire au feu pour la première fois. Ils ont échangé quelques coups de fusil avec les cavaliers russes que je cherchais à attirer dans un entonnoir. Mais les vieux renards n'ont pas donné dans le piège. Ils se sont toujours tenus loin de la portée de nos sabres. Mais le moment n'est peut-être pas éloigné où ils auront à faire à nous. J'ai été assez satisfait de la manière dont mes hommes ont débuté devant les coups de fusil, et ma vieille expérience leur a, je crois, aussi servi (1).

... La canonnade tonne toujours de plus belle du côté des Russes. Nos artilleurs ne leur répondent presque pas. Ils se réservent pour le jour du grand bal. Quand ? Je n'en sais rien. On pense généralement que pour ouvrir le feu, l'on attend que les renforts qui nous viennent de France soient tous arrivés. Il en débarque journellement.

---

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce *Bulletin* de la relation que nous donne du même incident M. Mismer, *op. cit.*, p. 105 et 11 : « Le 28 décembre, nous reçûmes de grand matin l'ordre de monter à cheval pour faire une reconnaissance dans la direction de Baïdar. Le thermomètre marquait dix degrés au-dessous de zéro. Dès que nous eûmes franchi le col du mont Sapoun, qui donne accès dans la plaine de Balaklava, nous entendîmes des coups de fusil devant nous. Bientôt nous rencontrâmes des chasseurs d'Afrique blessés qui revenaient en arrière pour se faire panser ; à mesure que nous avancions, la fusillade devenait plus vive ; puis, notre canon se mit à gronder. A certain moment, nous pûmes croire qu'on se servirait de nous. Nous étions arrêtés en colonne par quatre de front, sur la route de Baïdar, quand, sans raison apparente, on nous fit mettre le sabre à la main. Même notre colonel arrivant au galop nous cria : « Chasseurs ! ajustez vos rênes; nous allons charger. » Je me souviens que cette appellation de chasseurs, adressée à des dragons, mit tout le monde en gaieté. Mais il était écrit que notre tour ne viendrait pas ce jour-là. Deux minutes après, nos sabres rentrèrent dans leurs fourreaux.

« L'ennemi cédant le terrain, nous continuâmes à nous porter en avant

Digitized by Google

... Ce matin, en l'honneur du premier engagement qu'a eu le régiment, nous avons fait un déjeuner de maître. Pâtés de foie gras, truffes, bordeaux, rien n'a été épargné...

Au docteur Ressayre.

Devant Sébastopol, le 28 décembre 1854.

... Je n'ai rien à t'apprendre, rien de ce qui doit se faire ne transpire, si tant il est vrai qu'on soit dans l'intention de faire un pas en avant, ce dont je doute fort d'après tout ce que j'ai pu voir hier dans une promenade que j'ai faite non loin de nos batteries. J'ai vu beaucoup tirer de part et d'autre, mais quant au résultat : néant. Et cependant je ne puis croire qu'on soit dans l'intention de ne rien entreprendre avant le printemps prochain. Si l'on hésite à tenter un grand coup dans la crainte de perdre trop de monde, je trouve que c'est un grand tort. Car les maladies nous en enlèveront peut-être davantage, si tant il est vrai que nous attendions la belle saison pour marcher. A te parler franchement, je suis porté à croire que ceux qui nous commandent sont pleins d'irrésolution. Ou peut-être attend-on que le Czar arrive à composition et il n'est pas homme à s'incliner quand surtout il voit que sa principale place forte tient en échec depuis plus de trois mois une armée de 100,000 hommes. Cependant, s'il faut en croire des gens compétents, on en aurait eu meilleur marché dès le début, avec moitié moins de monde (1).

Le temps s'est mis au froid pendant 48 heures. Le thermomètre

---

Des trous en terre, recouverts de branchages, marquaient les camps abandonnés par les Cosaques. On n'y trouva rien que du pain tellement noir et de si mauvaise qualité que personne ne voulut y goûter. Nous parcourûmes ainsi trois ou quatre cents mètres de route pour nous arrêter de nouveau. Comme il faisait très froid et que nous étions en pleine forêt, à chaque station on mettait pied à terre et l'on allumait de grands feux...

« Au retour de cette expédition, un peloton de mon escadron fut dispersé en tirailleurs à l'arrière-garde. Il brûla beaucoup de cartouches, mais ne perdit ni un homme ni un cheval. A cette escarmouche se borna notre participation à la guerre durant l'année 1854. »

(1) « Les alliés, écrit C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 280, y auraient-ils pu entrer alors (dans Sébastopol) par un coup de force ? On l'a dit, on l'a cru si bien que, dans la surprise d'un faux bruit, devant l'Europe émue, Paris s'est donné la joie prématurée d'un triomphe. A l'armée même, autour du général Canrobert et de lord Raglan, il s'est trouvé des généraux qui ont en effet proposé de brusquer l'attaque. C'était le projet du maréchal de Saint-Arnaud, disait-on, et, dans les circonstances, le seul bon à suivre. Le

Digitized by Google

marquait 4 degrés au-dessous de zéro. Hier le vent du sud a pris le dessus et aujourd'hui nous sommes menacés de la pluie qui arrêtera encore les travaux. Tout cela n'est pas fait pour donner du montant aux troupes. La cavalerie — la nôtre — souffre, nos chevaux meurent. Ceux qui restent se ressentent beaucoup du mauvais temps et de la misère. Je crains qu'ils n'arrivent pas à bon port, le jour où on désirera les avoir pour un coup de main. Nos hommes ne valent guère mieux. Nous en comptons, depuis notre arrivée en Crimée 90 à l'hôpital ; d'autres sont malades sous la tente. A côté de nous les braves chasseurs tiennent bon. Tu comprendras, d'après cela, que je doive chaudement désirer un régiment de cette arme...

Je continue à mener mon existence comme par le passé, toujours même vie, bonne table, bon lit et pas trop de mauvais sang. Redoutant un peu les temps froids et surtout humides, je m'en gare le mieux que je puis avec bon nombre de fourrures. Mes chevaux se soutiennent encore...

Au docteur Ressayre.

Devant Sébastopol, le 29 décembre 1854.

Les jours se suivent et se ressemblent énormément, à part les variations de l'atmosphère. Ainsi, après avoir eu deux journées d'un froid assez intense, nous revenons à une température douce mais nous annonçant infailliblement de la pluie. Néanmoins l'après-midi est passable ; ce sera toujours autant de pris.

... Ma santé se soutient au milieu des grandes misères que l'armée en général est appelée à supporter. Mais remarque bien que cette misère ne peut venir que par suite de temps pluvieux. Car à part cet énorme contre-temps, elle est traitée on ne peut mieux. Il ne lui manquerait donc qu'un abri confortable. Les journaux nous annoncent bien des baraques (1), mais je crains fort que cette nou-

---

maréchal Niel, plus tard, n'y a pas contredit absolument, et, pour ne rien celer, cette opinion compte en sa faveur, une autorité puissante, le grand nom de Todleben. » Cependant l'historien de la guerre de Crimée n'a pas cru devoir se prononcer. « Le lecteur jugera », dit-il, se contentant de placer sous les yeux les principales données du problème.

(1) Vers la mi-décembre les journaux français publiaient des notes de ce genre : « En perspective d'un hivernement de nos troupes en Crimée, de nombreuses baraques en bois viennent d'être commandées pour l'armée d'Orient. Chacune de ces baraques a 8 mètres 50 cent. de longueur, 4 mè-

Digitized by Google

velle soit controuvée. En attendant nous travaillons à nous installer le mieux possible de façon à passer notre hiver sous notre tente sans trop souffrir. Si le bois ne nous manquait pas nous aurions déjà des maisons pour nous et des écuries pour nos chevaux. Ces derniers se trouvent très mal de la pluie. Aussi en perdons-nous de temps à autre. Mais si le temps se remet à la pluie et qu'elle dure seulement dix à quinze jours, nous sommes fortement exposés à être à pied. Dans les deux premières et seules nuits de froid nous en avons perdu dix. Un pareil nombre ne vaut guère mieux. Les miens mieux couverts que ceux de la troupe résistent. Je les ai abrités par un mur et un pavé, mais faute de bois je n'ai pu les mettre à couvert (1).

Depuis ma dernière lettre, il ne s'est rien passé ici qui mérite mention. On ne parle du siège que parce qu'on entend continuellement tirer le canon. Hier je suis allé me promener non loin des batteries anglaises et françaises. Là j'ai vu un travail de romains, et, par contre, une place hérissée de milliers de canons, bien en mesure de se défendre si tant il est vrai qu'on veuille tenter de s'en rendre maître. J'ai vu, en moins d'une heure tirer plus de 200 coups de canon. Quant au résultat : néant. Toutefois il faudra bien qu'on en finisse d'une manière ou de l'autre, à moins que la politique n'arrive à des conclusions pacifiques. Là-dessus vous devez en savoir plus long que nous qui ne recevons les journaux qu'à des dates très reculées, néanmoins ils sont lus avec avidité. L'Autriche a fait un grand pas. Que la Prusse et les Etats allemands imitent son exemple et la Russie arrivera, sans nul doute, à composition, non pas peut-être tout de suite, mais avant la fin de 1855.

---

tres 50 cent. de largeur, 1 mètre 05 cent. de hauteur sous la tablière et 3 mètres de hauteur sous le faîte. Elle peut contenir 26 hommes. Le système de fabrication est d'une grande simplicité qui permet un montage rapide et facile... A Marseille et à Toulon a lieu une active fabrication de baraques pour 30,000 hommes environ. On les expédie chaque jour en Crimée.

Enfin des baraques-écuries pour 10,000 chevaux de l'armée d'Orient, se construisent à Paris, dans les ateliers de M. Bellu, entrepreneur de charpente. » D'après une dépêche adressée au *Globe* le 13 décembre 1854, on préparait à Constantinople 100,000 planches destinées à faire des baraques à l'armée de Crimée.

(1) « Sous ce rude climat, les chevaux sans abris mouraient par centaines ; la cavalerie était presque démontée... Il n'y avait que les chevaux d'Afrique et les mulets qui résistaient admirablement au froid, à la fatigue, à la faim. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. II, p. 17.)

Digitized by Google

A la même.

4 janvier 1855.

Rien de changé dans notre position. Le temps devient de plus en plus mauvais. L'armée souffre bien que l'administration de la guerre fasse tout ce qu'il est humainement possible de faire pour qu'il n'en soit pas ainsi. Mais comment pouvoir lutter pendant des semaines entières dans un pays où le bois est fort rare, où le moindre abri n'est pas possible et par un temps ou pluvieux ou nébuleux. Depuis quatre jours la pluie ou la neige ne cessent de tomber. Voilà vingt-quatre heures que cette dernière calamité nous persécute. Nos tentes sont gelées et nous font craindre qu'elles ne se déchirent si cette neige persiste. Nos chevaux n'y résistent point. Ceux de nos soldats qui n'ont pas tous les soins que nous donnons aux nôtres, meurent comme des mouches (1). Tout cela n'est pas fait pour égayer un colonel qui a tout un régiment sous sa responsabilité. Telle est ma position aujourd'hui, attendu que notre colonel nous quitte et va attendre sa retraite dans ses foyers. Je vais être plus que probablement et à mon grand regret, appelé à lui succéder... Je dis à mon grand regret parce que je prendrai le régiment dans une condition telle que je ne vois pas la possibilité de le refaire. J'aurai beau me multiplier, me donner du mal, et tu sais que je ne m'épargne point, je n'arriverai jamais pendant l'hiver à un état satisfaisant. Ce matin j'ai passé plusieurs heures dans mon bivouac stimulant les hommes et leur prodiguant et mes conseils et ma vieille expérience. Leur moral est toujours bon ; mais, quoique très bien portant, je souffre de leurs souffrances. Espérons que le beau temps finira par prendre le dessus. Un peu de soleil réjouirait toutes ces figures et tous ces braves gens qui ne demandent qu'à faire leur devoir. Quant à moi, je suis disposé à le faire jusqu'au bout et tant que ma santé me le permettra on me verra partout le premier.

Depuis huit jours nous sommes sans nouvelles de France. Le

(1) Les chevaux des soldats étaient dans la boue entravés à des cordes maintenues par des piquets... On finit par découvrir des carrières d'où nous tirâmes des pierres à paver ; mais comme ces pierres étaient friables, nous ne pûmes maintenir les chevaux hors de la boue qu'au prix d'incessantes réparations. Ceux des officiers étaient logés dans des trous recouverts de tentes-abris et préservés contre les intempéries par toutes sortes d'expédients plus ou moins ingénieux. » (*Souvenirs d'un Dragon*, p. 90 et ss.)

Digitized by Google

courrier est en retard. Nous sommes très impatients de connaître la réponse de la Russie à la notification du traité du 2 décembre. En attendant nos artilleurs et ceux de la place échangent constamment des coups de canon qui n'aboutissent qu'à tuer quelques hommes et à tenir nos soldats sur le qui-vive ; ce qui est fort peu gai par le temps qu'il fait. Comment finira tout ceci, Dieu le sait. Mais la perspective de trois mois d'hiver sous la tente n'est pas chose fort gaie, et cependant il faudra bien en prendre son parti. Le mien est tout à fait pris (1).

Au docteur Ressayre.

4 janvier 1855.

Notre colonel nous quitte, il en a assez et je le comprends. Il part par le courrier du 5. Je vais donc avoir provisoirement sinon définitivement sa succession. J'en suis peu jaloux, car il me laisse une machine sinon détraquée, du moins bien difficile (par le temps qu'il fait surtout) à remonter (2). On espère cependant en moi et je trouve qu'on a grand tort. Si le colonel avait quitté, ainsi qu'il en avait fait la demande, il y a quatre mois, peut-être que le régiment, subissant une nouvelle impulsion, alors qu'il en était temps encore, se serait maintenu. La chose me paraît difficile aujourd'hui. Et cependant il faudra bien accepter cette mission tout ingrate qu'elle est, à moins que la nomination du colonel du 4e chasseurs d'Afrique n'ait paru et qu'on m'ait désigné pour lui succéder. Il me reste cette branche de salut. Ici on est généralement porté à croire que j'aurai cette succession.

Le temps est affreux depuis deux jours ; aujourd'hui le sol est

(1) Dès le 12 novembre, on écrivait de Crimée au *Sun* : « Aujourd'hui que l'armée connaît son sort et qu'elle doit hiverner en Crimée, elle en prend philosophiquement son parti. C'est une rude couleuvre à avaler, disait le soldat, mais il faut s'y résigner.

(2) Dans ses *Souvenirs d'un Dragon*, M. Ch. Mismer salue ainsi le départ de ce colonel : « M. Robinet de Plas était un chef très paternel, répugnant aux tracasseries et aux punitions, gouvernant de haut, abandonnant les détails aux officiers subalternes par bonté de cœur et pour conserver intacte l'affection de ses soldats. Jugeant les choses à distance avec la maturité de l'âge et des termes de comparaison plus nombreux, je n'hésite pas à mettre à la charge d'un commandement trop mou l'état de marasme qui nous avait attiré l'ordre du jour du général Morris. » *Nota :* Les suicides étaient devenus si fréquents au 6e dragons que le général Morris avait cru devoir adresser à ce régiment un ordre du jour qui flétrissait cette espèce de désertion. (*Op. cit.*, p. 102.)

Digitized by Google

couvert de neige. Aussi nos chevaux baissent l'oreille ; il nous en est mort onze la nuit dernière ; je crains que celle qui va suivre soit encore plus désastreuse (1).

Nos canons et ceux de la place se font entendre de plus belle, et, malgré tout, on n'arrive à aucun résultat. Messieurs les Anglais, avec cette lenteur qui les caractérise, sont cause que nous ne pouvons rien entreprendre de sérieux (2). Ce retard est vraiment fâcheux, car il nous coûte et des hommes et des chevaux. On en prendrait toutefois son parti si on savait quand tout cela pourra finir. Chacun de nous le désire, car la perspective de trois mois à passer sous la tente, par des pluies continuelles, est peu attrayante, et cependant c'est ce qui paraît nous être réservé. Mais je me tromperais fort si notre cavalerie existe encore au 1er avril.

Dans la reconnaissance que nous avons faite le 30 décembre, les chevaux de l'artillerie ont eu bien de la peine à traîner les pièces à leur retour. C'est ce qui me fait dire que nous ne pouvons pas faire un pas en avant, lorsque l'artillerie des Russes est très nombreuse et dans de belles conditions.

A Madame Ressayre, née Ressayre.

18 janvier 1855.

J'ai dû laisser partir le courrier du 15 sans te donner de mes nouvelles. La lourde mission que m'a laissée mon colonel, et par suite mes nombreuses occupations ne m'en ont pas laissé le temps...

Je commencerai donc par te dire... qu'au milieu d'un froid assez rigoureux et d'une neige très abondante, ma santé ne me fait point défaut (3). Je dois même dire que depuis que mes occupations

(1) Dans une lettre particulière datée de Sébastopol le 8 janvier 1854 et publiée par les journaux on lisait : « Les dragons et les hussards, comme toute cavalerie de France, souffrent beaucoup ici. Cette nuit, les dragons seuls ont perdu 28 chevaux, les chasseurs d'Afrique, au contraire, en ont à peine perdu autant depuis qu'ils sont en Crimée. »

(2) Comme tout le monde, M. Ressayre attribuait les retards des Anglais à « cette lenteur qui les caractérise » ; la vérité, cette fois, était que « faute de bras, les batteries anglaises ne pouvaient être armées ». (Cf. C. Rousset, *op. cit.*, t. I, p. 447.)

(3) Aux pluies torrentielles qui avaient signalé les derniers jours de l'année 1854, venaient de succéder la gelée, les bourrasques glaciales, les ouragans du nord. Le 5 janvier, après une nuit très froide, il y eut un violent chasse-neige qui ne dura pas moins de trente heures... Le 12, une recrudescence du froid ne fut que le prélude rigoureux d'une crise plus douloureuse

Digitized by Google

m'astreignent à un service plus actif, je ne me porte que mieux. C'est, en général, ce que chacun remarque, mes commensaux entre autres. Car il faut que tu saches que je suis doué d'un riche appétit. Aussi fais-je honneur aux deux repas que nous sert un excellent cuisinier, bien que son office se tienne en plein air. Jusqu'à ce jour, rien ne nous a manqué et nous avons lieu de croire qu'il en sera de même pendant toute la mauvaise saison. Une seule chose seulement laisse à désirer : c'est le bois que nous avons en très petite quantité. Nous sommes obligés d'envoyer à la recherche de quelques racines, et encore deviennent-elles fort rares (1). Il en sera ainsi tant que l'armée occupera la position qu'elle occupe. Et certes, si le mauvais temps continue, nous ne sommes pas à la veille de faire un mouvement en avant. Le sol est couvert d'un pied et demi de neige et ce n'est pas fini ; peut-être que demain ce chiffre sera doublé. L'armée supporte tout cela avec un courage et une résignation admirables. Du reste, l'administration de la guerre fait tout ce quelle peut pour qu'elle soit bien traitée. La santé des hommes se soutient. Nous avons cependant quelques congélations aux pieds. Les chevaux souffrent toujours et je crains fort de les voir s'éteindre plus vite alors qu'on vient de diminuer de 2 kilos leur ration de foin. J'en perds en moyenne une demi-douzaine par jour. Les miens tiennent bon, mais gare quand la déconfiture va commencer. Enfin !

... Quand cette lettre t'arrivera, tu auras sans doute connaissance de ma nomination à moins qu'on ne se décide à attendre le résultat des opérations du siège. Ce que je ne crois pas pour ce qui me regarde, attendu qu'on ne voudra pas laisser un régiment en cam-

---

encore. « L'armée, disait le général Canrobert, conservera longtemps le souvenir de la journée du 16 janvier. Pendant vingt-quatre heures la nuit n'a pas cessé de régner sur nos bivouacs. D'épais nuages, inondant l'atmosphère d'une poussière de neige chassée par un vent glacé du nord-est, s'abaissaient jusqu'au sol... On ne saurait imaginer de situation plus violente, et nulle part le découragement ni le désordre ne se sont produits. » (C. Rousset, *op. cit.*, t. II, p. 15.)

(1) « On avait distribué des poêles de fonte, mais le combustible était toujours fort rare. Sauf le taillis du Monastère, que l'artillerie gardait pour ses travaux de fascinage, avec une vigilance impitoyable, et le bouquet de chênes qui signalait le quartier général de lord Raglan, il ne restait plus aux alentours des camps sur le plateau de Chersonèse, ni brin de bois ni touffe d'herbe à la surface du sol, ni souche de vigne ni racine d'arbuste au-dessous. La pioche avait atteint jusqu'aux dernières limites les derniers vestiges de la végétation souterraine. » (*Ibidem*, p. 17.)

Digitized by Google

pagne sans lui donner un chef pour tout de bon. Je ne puis donc espérer être nommé maintenant ailleurs qu'au 6e dragons. Il faudra donc l'accepter et le faire marcher envers et contre tout. C'est une rude mission, et cependant j'aurai à cœur de bien la mener.

A la même.

Le 12 février 1855 ; 117e jour du siège.

... J'écris beaucoup et je ne dis rien. Mais que veux-tu ? L'existence que l'on mène ici n'est point fertile en évènements, au moins pour la cavalerie, qui, pour le moment, assiste en simple spectatrice à la grande lutte qui ne finit point et n'est point prête de finir. Ici, je te prie de le croire, il n'y a point de notre faute, car nous avons bien hâte de sortir de la position dans laquelle nous languissons et nous nous éteignons petit à petit. Et certes, si nous ne sommes pas enlevés par le boulet, nous n'en perdons pas moins quelques hommes et surtout beaucoup de chevaux. Comment résister, sous une mince toile, à des froids de 10 à 12 degrés, à de fortes neiges ou à des pluies incessantes ? Il faut être taillé à l'antique pour ne pas être éprouvé par tant de misères, ou avoir vingt-cinq ans et encore... Aussi, je dois le dire, l'armée souffre, mais ce qui est beau et sublime, sans se plaindre. Tel est le soldat français. Une heure de soleil et il oublie les misères de la semaine. L'officier est moins mal sans cependant être à son aise...

Au moment où je t'écris ces lignes, je suis dans mon petit trou (1), à côté d'un petit poêle de la dimension de ton pot-au-feu. Je l'alimente au moyen de quelques racines et ne me trouve pas trop mal, bien que la pluie et la neige tombent comme par plaisir autour de moi. J'entends le hennissement de mes pauvres bêtes qui attendent leur pâture, et qui, comme nous tous, demanderaient un rayon de soleil pour les regaillardir. Comme nous tous elles doivent en prendre leur parti et attendre de meilleurs jours. Ils viendront une fois et pour tous, il faut l'espérer, mais quand ?

A côté de tout cela je me porte à merveille. Je vis comme on ne vit pas mieux en garnison, bien que la viande fraîche nous manque de temps à autre. Malgré ce petit inconvénient, je trouve souvent le moyen de faire quelques repas hors ligne, d'abord à ma table,

(1) Le mot est très juste. Pour mieux se défendre contre l'hiver beaucoup s'étaient creusé dans le sol de véritables tanières.

Digitized by Google

quelquefois chez les autres. Ainsi, si je te disais que depuis le 10 janvier environ, j'ai pris ma part de plus de quinze grands et excellents repas, où il a été mangé force truffes, chevreuils, bécasses, pâtés de foie gras, etc., le tout arrosé d'un vin délicieux. Chaque fois j'ai été assez heureux pour arriver au festin avec un appétit superbe. Ici le grand air porte à l'estomac.

D'après cette description, tu vas te dire : « Je ne les plains pas ; ils ne sont pas déjà si malheureux. » Tu auras raison de le dire, si tu ne vois que moi. Mais il faut voir aussi le chef d'un régiment, il faut voir l'homme de cœur. Et certes, quelque bien qu'il soit, il ne peut être heureux lorsqu'il voit souffrir à côté de lui et sans remède. Il n'y a que cela qui me peine, car Dieu m'a donné assez de santé pour résister à tout jusqu'à présent. J'espère qu'il me la continuera jusqu'au bout. J'en ai besoin pour mener à bien le commandement en ruine que mon colonel m'a laissé.

A la même.

17 février 1855.

Mon *intérim* de commandement me donne toujours de grandes occupations et malheureusement je n'arrive pas au résultat que j'aurais désiré. Je ne sais pas trop même si avec le temps et le mal que je me donne, j'y parviendrai. Enfin j'aurai la satisfaction de dire que j'aurai fait moralement et physiquement tout ce qui aura dépendu de moi. Les nominations tardent beaucoup à paraître. Celles de l'infanterie sont arrivées. Il faut croire qu'on va s'occuper de la cavalerie. Quoi qu'il doive m'arriver, je suis résigné à prendre ce que l'on voudra bien me donner (1).

... Le temps est ici toujours mauvais. Hier, cependant, le soleil s'est montré. Mais il a été impossible de faire une longue promenade, le sol était par trop détrempé. Aujourd'hui la pluie tombe et nous sommes condamnés à rester emprisonnés sous notre toile et non sous nos baraques ainsi que certain veut bien le dire. Il n'est pas un de nous qui en soit encore pourvu, nos généraux mêmes sont sous la tente. Si les susdites baraques arrivent, elles arriveront trop tard. Que d'hommes nous aurions sauvés, si elles étaient arrivées au commencement de novembre, et que de chevaux nous

(1) Le 31 janvier 1855, M. Ressayre avait été nommé colonel et colonel du 6e dragons.

Digitized by Google

aurions encore sur pied (1). Mais il ne faut plus parler des trépassés. Tâchons de conserver le peu qui nous reste. Avec ces moyens et les renforts que nous recevrons de France, peut-être que nous arriverons à un résultat, bien que la chose me paraisse difficile. Cependant il faudra bien en finir, car nous ne pouvons songer à rester au printemps prochain dans la position que nous occupons. La peste nous y décimerait, et comment en serait-il autrement alors que nous sommes entourés de cadavres de chevaux enfouis à peine à un pied de profondeur... (2)

Cœtera desiderantur.

---

(1) Les soldats devaient passer tout l'hiver dans les habitations souterraines qu'ils s'étaient creusées. On envoya bien des baraques mais uniquement pour les infirmeries et les ambulances.

(2) Malgré la prise de Sébastopol, nos soldats occupaient encore au printemps suivant la même position, et, suivant les prévisions de M. Ressayre, ils y étaient décimés par le scorbut et le typhus. Une note parue dans le *Moniteur* du 26 mars 1856, expliquait que si nos troupes étaient, depuis quelque temps,éprouvées par la maladie, « c'est qu'elles étaient campées autour de Sébastopol, sur le théâtre même de la lutte, c'est-à-dire sur un terrain qui avait servi de tombe à tant de victimes ».

Digitized by Google

MONLUC AU CHATEAU DE LAUGNAC

La paix d'Amboise donna des loisirs à Monluc. Il les employa aux affaires de son gouvernement et à celles de sa maison. Il se marie, en secondes noces, le 31 mai 1564, avec Izabeau de Beauville. Puis il surveille ses biens, visite ses châteaux du Saint-Puy, de Cassaigne, d'Estillac. Il répare et agrandit ce dernier, rebâtit l'église de sa paroisse, pour évincer ses voisins du Buscon du droit de banc et de litre funéraire ; il fait tant et si bien, que ces derniers, fatigués de ses tracasseries journalières, abandonnèrent le pays.

Si Monluc était un voisin mal commode pour les Lapoujade qui le gênaient, il paraît au contraire avoir eu des relations d'amitié avec le seigneur de Laugnac. En 1567, il acceptait une invitation à dîner, que lui faisaient François de Montpezat et sa femme Nicole de Livron. Et, le 8 avril, il quittait Agen en compagnie d'Izabeau de Beauville, de Monsieur d'Agen et de quelques gentilshommes.

La seconde femme de Monluc était fille de François de Beauville et de Claire de Laurens, dame de Souspez. Sa famille, de très vieille noblesse, était fixée à Beauville depuis de longs siècles. L'année qui suivit le mariage, elle donnait à son mari une fille que le roi Charles IX et Catherine de Médicis tinrent sur les fonts baptismaux le 25 mars 1565.

Monsieur d'Agen, c'était l'évêque Janus de Frégose. Nommé à cet évêché en 1555, il en prit personnellement possession trois ans plus tard. C'était un ami de Monluc, qui en faisait cas et qui n'entreprenait rien sans l'avoir consulté. « Je ne faisais rien, dit-il dans ses *Commentaires*, que je ne le communiquasse à ce bon evesque d'Agen, me fiant lors autant ou plus en luy que en mon frere propre, et le tenois pour ung des meilleurs âmes

Digitized by Google

de prélat qu'il y eust en toute la France ; il est sorty de la maison des Frégoses de Gênes (1). »

C'était donc trois personnages de haute lignée, qui s'acheminaient vers le château de Laugnac. Les hôtes qui les y attendaient, n'avaient d'ailleurs rien à leur envier pour la noblesse de la race.

Messire François de Montpezat, en effet, appartenait à une des plus anciennes et des plus puissantes familles de l'Agenais. Plusieurs de ses ancêtres avaient fait grande figure dans les annales du pays. Son père Alain, soldat valeureux fort estimé de ses compagnons, était comme Monluc un vétéran des guerres d'Italie. Il s'était battu à Agnadel, à Ravenne, a Marignan dans la compagnie du chevalier Bayard, à Fontarabie, en Picardie, à Pavie, où il fut fait prisonnier en même temps que le roi.

François hérita la valeur de son père, ce qui lui attira l'estime de Monluc, un connaisseur en la matière. Aussi, ce dernier lui décerne des éloges dans ses *Commentaires*. « J'avais mis, dit-il, dès que j'arrivoy là, Monsieur de Laugnac à Puymirol avec deux compagnies de gens de pied, qui estoint allés de la garde du Port Saincte Marie et Malvès, qui firent de belles escarmouches. Et encores que Monsieur de Laugnac se trouvasse mal de la malladie qui l'a si longtemps tenu, néanmoing, se tenoit-il les soldatz nuict et jour dehors et faisoient tousjours quelque prède sur les ennemys (2). »

L'activité qu'il déploya en cette circonstance et en d'autres, lui valut des lettres d'éloge de Charles IX, Catherine de Médicis et Henri III (3).

François de Montpezat s'était marié le 24 octobre 1564 avec Nicole de Livron en la ville de Bourbonne-les-Bains (4). Nicole était fille de François de Livron d'une famille originaire du

(1) *Commentaires*.

(2) *Commentaires*, III, p. 368. M. de Ruble a identifié à tort ce Laugnac avec Alain.

(3) Ces lettres ont été publiées par M. Tamizey de Larroque dans les *Arch. histor. de la Gironde*, t. VII et VIII.

(4) Haute-Marne.

Digitized by Google

Dauphiné et de Bonne du Chastellet d'une puissante maison de l'Artois. Ses lettres nous la montre bonne, affectueuse, ordonnée, très appliquée à plaire à son mari (1).

Le château de Laugnac, dans lequel François de Montpezat et Nicole de Livron reçurent Monluc et sa suite, était entré dans la famille de Montpezat par droit de conquête. Charles, l'aïeul de François, s'en était emparé en 1475.

C'était un vieux château bâti vers le XIVe siècle, sur le bord d'un plateau, au-dessus du vallon de la Masse et dont la position n'était pas très forte. Il se composait, autant qu'on peut en juger, de deux bâtiments en retour d'équerre et était flanqué sur un angle d'une tour carrée. Cette tour, munie de meurtrières rondes pour les armes à feu et ornée de fenêtres aux moulures prismatiques, paraît être du XVIe siècle. Quelques années avant, il avait été le théâtre de scènes de violence et de désordres sanglants. Pour le moment, le calme était revenu.

Depuis son mariage, François de Montpezat résidait le plus souvent au château du Fréchou dans le Condomois, mais il faisait de fréquentes apparitions à Laugnac ; les comptes de son receveur nous en fournissent de nombreuses preuves. Aussi la maison était bien pourvue en meubles, linge, vaisselle, dont Nicole de Livron, en femme d'ordre et en maîtresse de maison avisée, tenait un compte rigoureux.

Rien ne manquait donc pour recevoir Monluc. Le linge, embaumant la lavande, débordait les coffres. Il y avait « une douzaine de serviettes de banquet », quinze douzaines de serviettes de lin, « deux douzaines d'aultres serviettes de lin, six « grandes nappes de lin pour servir à troys plats bien fornis, « deux aultres petites nappes de lin pour servir à table carrée, « plus aultres sept nappes de lin un peu plus grosses pour « table de deux platz », etc. (2).

La vaisselle était d'étain, mais nombreuse et encombrant les buffets, une douzaine et demie de grands plats, six plats moyens, vingt et un petits plats, cinq saucières, six douzaines

(1) J'ai retrouvé ces lettres dans les archives du château de Lafox.
(2) Inventaire fait en 1569 par Nicole de Livron. Arch. du château de Lafox.

Digitized by Google

d'assiettes, un pot à lait, deux aiguières, quatre salières, deux jarres, deux pintons (1), etc. La vaisselle d'argent avait été portée au Fréchou.

La cuisine était resplendissante des cuivres étincellants au feu de la grande cheminée, une fontaine, deux cuvettes, une buyre, « ung bassin à laver les mains », un coquemar, deux grandes bassinoires, une petite, « ung grand tortière et deux petites », etc., etc., le tout de cuivre (2).

Le couvert était dressé dans une des grandes salles, sur une table « à traiteaulx », autour de laquelle étaient rangés « des chèses garnyes de cuyr noyr », « de chèses plenyères » ou des « escabeaux carrés » (3).

Quelle fut l'ordonnance du dîner? Nous l'ignorons. Mais nous savons que la chère fut abondante .

Outre ce que Nicole de Livron avait pu se procurer à Laugnac ou même à Agen, le receveur du château de Frégimont envoya un chevreau, dix poulets, six cailles et du miel (4). Voici, d'ailleurs, le passage de son compte qui nous apprend la venue de Monluc à Laugnac.

« Plus le VIIIe jour du moys dapvril mil cinq cens LVIII, ay bailhé pour ung chevreau, pour envoyer à Laugnac à Monseigneur, parce que Monsieur de Monluc, sa femme et Monsieur d'Agen et gentilshommes, ils debvoyent venir digner, ay bailhé pour ledit chevreau XXII soulz VI d.

Plus led. jour pour cinq paires de polletz, XIII soulz VI d.

Plus led. jour pour troys cailhes ay bailhé II soulz VI d.

Plus led. jour pour ung rucque, I soulz VI d.

Il ne faut pas s'étonner de cette profusion de viande, nous sommes au siècle de Gargantua et de Pantagruel, les estomacs sont solides et les appétits robustes. Au reste « l'amphytrion qui se respecte, nous dit M. Habasque, doit offrir la même viande accomodée de cinq ou six façons différentes avec force

(1) Arch. du château de Lafox. Inventaire de 1590.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Archives du château de Lafox. Comptes du Receveur de Frégimont, 1564 à 1570.

Digitized by Google

sauces, hachis, pâtisserie et « toutes sortes de salmigondis et autres diversitez de bigarrures » (1).

Le chevreau entrait pour une notable part dans l'alimentation du pays. M. Habasque en a fait la remarque et les comptes de Frégimont en mentionnent de fréquents achats.

Il se faisait une grande consommation de poulets, de chapons, d'oies ou « oyzons ». Le gibier apparaît plus rarement dans le compte qui nous a fourni ces renseignements. Trois cailles au mois d'avril, c'était évidemment une chose rare. Mais je suppose que le receveur s'est trompé en écrivant « troys cailhes » il a voulu dire trois paires. Le prix semble l'indiquer. La caille était en effet le gibier qui se payait le moins cher, quatre à six deniers.

Rucque est un vieux mot français qui signifie ruche. Le miel faisait partie du dessert et des « doulceurs ».

Monluc, Janus de Frégose et François de Montpezat durent s'entretenir des affaires du temps. L'horizon devenait menaçant et l'agitation des protestants augmentait chaque jour. La guerre, en effet, ne tarda pas à reprendre, et fit perdre aux convives réunis à Laugnac en ce mois d'avril 1567 les doux loisirs de la paix.

Abbé MARBOUTIN.

---

(1) *Comment Agen mangeait.....* par Francisque Habasque. *Revue de l'Agenais.*

Digitized by Google

LES PLAQUES DE FOYER

Anglaises, Flamandes, Françaises et Hollandaises dans le Sud-Ouest de la France

---

Classification

Le baron de Rivière, à qui revient l'honneur d'avoir publié le premier inventaire de plaques de cheminées, s'est borné à les classer suivant le sujet qu'elles représentent en cinq catégories, savoir : *Sujets mythologiques*, *Sujets tirés de la Bible ou de l'Evangile*, *Plaques armoriées*, *Chiffres*, *Emblèmes et légendes*, *Sujets divers*.

M. Maxe-Werly, dans son premier mémoire, a cru bon d'adopter le même système de classification ; mais ses catégories sont plus nombreuses et quelque peu différentes ; les voici : 1° *Armoiries royales ;* 2° *Sujets religieux ;* 3° *Taques protestantes ;* 4° *Plaques jansénistes ;* 5° *Sujets mythologiques ;* 6° *Sujets littéraires empruntés aux fables d'Esope, de La Fontaine, aux contes de Boccace, etc. ;* 9° *Sujets artistiques reproduits d'après l'antique, les œuvres de maîtres, etc.;* 10° *Sujets divers.*

En outre, le même archéologue, dans un mémoire postérieur, a tout particulièrement recensé les Plaques de foyer aux armes des familles du Barrois, avec deux compléments assez bizarrement créés, dans lesquels il relate : 1° *Les Monogrammes ;* 2° *Les Lettres initiales*, recueillies sur les taques les plus diverses, sans se préoccuper ni des sujets, ni des styles, ni de la date de ces taques.

M. Quarré-Reybourdon s'est surtout occupé des *Plaques historiques* du pays Lillois, mais il a consacré quelques sections complémentaires aux sujets tirés de l'*Ancien et du Nouveau Testament*, et de la *Mythologie*, avec une dernière rubrique *Divers* où il n'est question que d'une seule plaque, fort curieuse, il est vrai, représentant un intérieur de cuisine.

Digitized by Google

Somme toute, la classification adoptée par M. de Rivière était la meilleure ; M. Maxe-Werly l'a bien inutilement compliquée, et il eût fait œuvre infiniment plus utile et plus logique en établissant des subdivisions dans les catégories déjà créées, par exemple, prenant la section : *Sujets tirés de la Bible ou de l'Evangile* et la subdivisant en *Sujets religieux*, *Plaques protestantes*, *Plaques jansénistes*.

Au demeurant, si nombreuses que soient ces catégories, elles ne le sont probablement pas assez pour embrasser un sujet aussi varié que l'imagerie des plaques de foyer ; elles ont été fort utiles comme premiers cadres à disposer des observations peu scientifiques, mais infiniment précieuses, et nous saluons avec la plus sincère reconnaissance ceux qui, pour notre plus grand profit, ont si abondamment entassé de si précieuses listes descriptives de taques disséminées sur tant de points différents.

Le principal tort de ces classifications est d'être essentiellement artificielles, de ne tenir aucun compte du style des plaques, de leur provenance, de leur date, surtout des procédés de fabrication ; que l'on suppose une classification des produits de l'art céramique établie sur les mêmes bases et l'on comprendra l'absurdité du système puisque dans la même catégorie, sujets mythologiques par exemple, on trouverait fatalement des vases grecs, des poteries gallo-romaines à reliefs, des majoliques italiennes, des faïences de Nevers, des figulines de Palissy, des porcelaines de Sèvres et de Saxe, des terres de pipe anglaises, etc.; les zélés archéologues dont je viens de rappeler les écrits, ont procédé de même pour les taques de cheminées. Que celles-ci soient françaises, hollandaises, anglaises, qu'elles datent du XVIe siècle, qu'elles relèvent des divers styles qui se sont succédé de l'arrière-fin de la Renaissance au premier Empire, elles voisinent pourvu qu'elles portent soit des armoiries, soit des sujets religieux, soit même de simples initiales.

Il est vrai que, à première vue, il semble très difficile de classer les plaques de cheminées selon les saines règles de la méthode scientifique. Avec un peu d'attention et en étudiant

Digitized by Google

les procédés divers de moulage qu'on a mis en œuvre pour leur décoration on reconnaît très vite qu'elles se subdivisent en trois grandes classes.

La première, et celle dont on connaît le moins de spécimens, comprenant les plaques dont le moule a été obtenu par l'application directe sur le sable d'estampilles indépendantes.

La seconde, plus importante, comprenant tous les contre-cœurs obtenus par l'impression dans le sable d'une matrice sur laquelle on fixait selon le résultat que l'on voulait obtenir, des estampilles pareilles à celles dont on usait directement à la main au début de la fabrication.

La troisième enfin, la plus universellement employée, englobant toutes les taques obtenues par l'impression dans le sable d'une matrice sculptée entièrement pareille à la taque qu'elle était destinée à produire.

Cherchant des termes brefs en même temps que caractéristiques, pour désigner chacune de ces classes, je proposerai les dénominations suivantes :

1° Taques obtenues avec des estampilles ;

2° Taques obtenues avec des estampilles et une matrice ;

3° Taques obtenues avec une matrice.

La première série comprend tous les produits les plus anciens ; la seconde embrasse la majeure partie des contre-cœurs fabriqués au XVIe siècle, et la troisième, enfin, toutes les taques, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au milieu du XIXe.

Dans l'état de nos connaissances, il ne paraît pas possible d'établir des subdivisions naturelles dans les deux premières classes, dans la troisième, par contre, on peut d'ores et déjà en reconnaître un certain nombre, chaque région et, probablement aussi, chaque usine ayant donné une forme particulière à ses produits.

Certains sujets, surtout les armoiries, permettent de déterminer très vite si une taque est anglaise, française, flamande ou hollandaise ; dans bien des cas les inscriptions donneront des indications tout aussi précises. Et cela permettra d'établir très rapidement des points de comparaison grâce auxquels il sera facile de rattacher très sûrement un assez grand nombre

Digitized by Google

de taques dépourvues d'armoiries et d'inscriptions, à des centres bien déterminés de production.

Au début de mes recherches, j'ai rencontré en Agenais et en Quercy une grande quantité de plaques de cheminées dont la décoration très soignée et assez variée m'avait frappé. Un détail de costume me fit juger qu'elles venaient de Hollande, ce qui fut confirmé par la découverte ultérieure d'autres plaques décorées des emblèmes des Provinces Unies ou chargées d'inscriptions hollandaises. Il était facile dès lors d'établir dans l'ensemble de ces taques des subdivisions basées sur l'étude, non pas des sujets représentés, mais de la décoration de l'encadrement et, plus particulièrement, du fronton. On verra plus loin les résultats de cette manière de procéder. Je m'en suis tenu à un petit nombre de subdivisions, estimant que je n'avais pas le droit d'en établir de nouvelles d'après un nombre trop restreint de spécimens.

Evolution des types

Trois périodes différentes divisent par portions inégales l'évolution artistique de ces humbles monuments.

D'abord, c'est le fondeur seul qui dispense le décor de ses plaques en utilisant un assez petit nombre d'estampilles représentant des pommes de pins, des têtes barbues, des cachets de Salomon, des fleurs de lys, des croix de Lorraine, etc. C'est la période que j'appellerai *du Fondeur*, dont les rudes produits, toujours simples et peu chargés d'ornements, ont cependant grande allure.

Puis viennent les contre-cœurs dont les matrices ont été exécutées sous la direction d'architectes, en vue de cheminées déterminées, à la décoration desquelles a été apporté un complément logique et bien étudié. Généralement ce sont des plaques héraldiques où s'affirme, par un blason ou par un chiffre à grande échelle, le nom du propriétaire. C'est ce que j'appellerai la *Période des Architectes ;* elle emplit tout le XVIe siècle, et sa vogue est telle que certaines usines, comme celles de Cousances, s'ingénient pour pouvoir fournir à tous

Digitized by Google

les acheteurs des plaques d'un type unique de grande allure dans lesquelles, au moyen d'un dispositif ingénieux, on pouvait placer des blasons variés.

Enfin vient la période d'industrialisation. Des fondeurs intelligents firent exécuter un assez grand nombre de modèles variés de manière à pouvoir satisfaire tous les goûts. J'appellerai cette période la *Période industrielle*. Elle débute au XVIe siècle et se continue jusqu'au milieu du XIXe évoluant à son tour avec le goût général et reflétant assez fidèlement toutes les phases de la civilisation, pendant cette longue période, pour qu'il soit à la fois intéressant et facile d'y établir des divisions logiques et d'y reconnaître des familles naturelles.

Les premières plaques fondues ainsi en grand nombre sur une matrice unique ont été, je crois, purement héraldiques, et leur vogue n'a diminué qu'à la fin du XVIIIe siècle. Armes de souverains pour la plupart, elles affirment en quelque sorte le loyalisme de leurs propriétaires. D'autres combinent ces armes avec celles de la province où elles ont été fondues, ou même se contentent de ces dernières. D'autres, enfin, portent le blason du grand seigneur propriétaire des forges où elles furent fondues. Nous aurons à nous occuper de celles-ci plus tard. On pourra étudier dans le travail de M. Maxe Werly les diverses transformations des armes de France depuis le début du XVIe siècle. On en trouvera dans le présent travail quelques spécimens très beaux, quelques autres très originaux et sentant leur sauvagerie d'une lieue.

Parallèlement d'autres modes se propageaient, car tout le monde ne tenait pas à parer son foyer d'armoiries royales ; à côté de l'art héraldique, l'art réaliste se fit de bonne heure une place, et l'art mythologique apparut bientôt après. Dès 1540 des contre-cœurs flamands présentent de vraies scènes de genre, des intérieurs de cuisine dont une vaste cheminée occupe le centre (1). Vers 1570 apparaissent à la fois en Normandie et en Champagne des sujets mythologiques. Tout le monde

(1) Nous donnerons plus loin la description de quelques-unes de ces taques *culinaires*.

Digitized by Google

connaît cette taque qui d'une ancienne maison de la Rivière-Thibouville, dans l'Eure, est venue meubler, au Musée de Cluny, une admirable cheminée qui provient de Rouen : Mars et Vénus étroitement embrassés s'y dressent debout dans un tableau cintré que flanquent deux édicules encadrant des niches avec statuettes. Les mêmes divinités se voient encore, au-dessous du blason d'un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, sur une taque du Musée de Reims, qui porte la date de 1579. Ce sont là, dans l'état de nos connaissances, les premiers spécimens d'une abondante suite de figures et de scènes mythologiques, qui conservèrent leur vogue jusqu'au XIXe siècle. Mars et Vénus avaient été bien choisis comme emblêmes d'une époque qui fut essentiellement celle des Grands Capitaines et des Dames galantes dont Brantôme nous a narré les divers exploits.

Cependant, presque en même temps, il y eut un certain nombre de bourgeois et même de seigneurs, qui tinrent à affirmer leur foi, sinon par leurs œuvres, du moins par les plaques de leurs cheminées, et ce sentiment nous a valu un assez grand nombre de sujets et d'inscriptions qui sont d'un très haut intérêt. Il y a d'abord les sujets empruntés à l'histoire sainte et les figures de saints, puis les sentences et les allégories huguenottes, enfin les emblèmes et les devises jansénistes. Avec ces derniers, nous voyons la fin de l'inspiration religieuse présidant à la décoration du foyer.

Le XVIIe siècle, auquel appartiennent en grande majorité ces bas-reliefs confessionnels, le XVIIe siècle fut religieux, mais il fut surtout didactique, de là de nombreuses plaques de cheminée formant des séries, quelque chose comme de petits traités en plusieurs taques. Les fondeurs offrent à leurs clients des séries variées qui en quatre contre-cœurs résument des sujets consacrés par les poètes et les philosophes : les quatre éléments, les quatre saisons, les travaux agricoles, les parties du monde, les arts libéraux, etc., etc. Certaines fonderies importantes, hollandaises pour la majeure part, devaient avoir en magasin toute l'encyclopédie de leur temps résumée et symbolisée par d'innombrables matrices de plaques de foyer.

Digitized by Google

Au XVIIIe siècle d'autres tendances apparaissent : les contre-cœurs font parade des goûts artistiques ou littéraires de leurs propriétaires ; les principales fables de La Fontaine y sont représentées, même quelques contes du même auteur ; quelques œuvres d'art célèbres y sont traduites en bas-reliefs, telles, le groupe de Laocoon, la Descente de Croix de Rubens, des scènes de cabaret de Téniers le vieux. Mais sur ses plaques de cheminées, le XVIIIe siècle se montre surtout sentimental et galant ; quand il ne tombe pas dans la grivoiserie, la mythologie y apparaît sentimentale, et l'allégorie galante. Les dieux barbus, symboles des forces cosmiques, sont délaissés, seuls Bacchus et Apollon sont encore choisis, et si Mars et Vulcain ont mérité cet honneur, ils le doivent à leur compagne Vénus. C'est en réalité celle-ci qui a la grande vogue, avec Cupidon, et toutes les allégories ne se meuvent plus que dans le cercle des cœurs enflammés, des colombes, des torches, des arcs et des flèches que relient des guirlandes de roses... Je me demande s'il est un seul objet parmi ceux qui furent en usage pendant les cinq derniers siècles, dont la décoration réflète d'une façon aussi saisissante, la saisissante évolution des croyances, des sentiments et des pensées, qui s'est opérée durant cette période.

Avant de passer à un autre ordre de faits, je crois utile de revenir sur quelques-uns des épisodes de l'histoire des contre-cœurs dont j'ai trop rapidement parlé dans cet exposé général.

Evolution des formes

La forme des contre-cœurs a varié suivant les époques et les pays tout autant que leur décor. M. Léon Germain est le seul, si je ne fais pas erreur, qui ait noté ce point important du sujet. J'ai peu de chose à ajouter à ses observations.

« Les plus anciennes taques historiées, dit-il, paraissent remonter à la fin du XVe siècle ; la forme la plus générale était alors celle d'un pentagone, c'est-à-dire un rectangle surmonté d'un triangle isocèle » (1). Il y a une variante dans cette forme :

(1) Léon Germain, *Bulletin monumental*, 188, p. 8.

Digitized by Google

ce n'est plus un rectangle que surmonte le triangle isocèle, mais un trapèze. A la même époque apparaissent les contre-cœurs dont le sommet s'arrondit en arc plus ou moins surbaissé, tels ceux des cheminées de la maison de la reine Bérengère, au Mans; cette forme qui n'a pas été signalée par M. Maxe-Werly, dans les Flandres on trouve aussi les plaques cintrées mais en dans les Flandres on trouve aussi les plaques cintrées mais demi-cercle, greffé sur un trapèze, telle la taque qui occupe le fond d'une cheminée dans une estampe de V. de Vriese reproduite par M. Havard, dans son *Dictionnaire du Mobilier* (1), et qui a servi deux fois, à ma connaissance, pour inspirer des reconstitutions d'intérieurs et de mobilier de la fin du Moyen-Age, d'abord dans le *Magasin Pittoresque* où elle n'est pas trop maltraitée, ensuite dans le *Dictionnaire du Mobilier* de Viollet-le-Duc, où elle a servi de thème à une composition charmante, mais d'un romantisme exacerbé et frisant le grotesque ; dans cette composition la plaque du foyer est couverte par la flamme ; on n'en distingue rien.

Ces plaques sont en hauteur, c'est-à-dire plus hautes que larges ; il en est d'autres qui, tout au contraire, sont plus larges que hautes, comme celle qui protège le contre-cœur d'une cheminée dessinée par Viollet-le-Duc (2). Cette cheminée est celle de la cuisine de l'abbaye Blanche de Mortain qui daterait, selon Viollet-le-Duc, de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Rien ne prouve que la plaque du foyer remonte à une époque si reculée.

Au XVIe siècle, les taques sont ordinairement rectangulaires, mais les formes cintrées et en pignon durent longtemps encore. Dans le Sud-Ouest apparaît un genre particulier ; sur le rectangle qui subsiste toujours, se superpose un fronton surmonté, ou pour mieux dire un gable aigu avec un léger repos horizontal de chaque côté. En Allemagne on voit des taques dont le sommet est un arc en talons, ou en accolades, terminé par un pommeau ; d'autres taques du même pays sont en lar-

(1) Havard, *Dictionnaire du Mobilier et de la Décoration*, t. I, fig. 463.
(2) *Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 200.

Digitized by Google

geur avec la partie supérieure horizontale rattachée aux côtés par des talons. Dans les Flandres on trouve parfois la forme trilobée, et en Angleterre des contre-feux couronnés d'un fronton circulaire raccordé à la ligne du sommet par des volutes ou des redents.

Au XVIIe siècle les frontons cintrés sont en grand honneur, et la disposition de ces frontons varie à l'infini ; souvent ils sont bordés extérieurement de rinceaux, de dauphins, de figures diverses.

Les plaques du XVIIIe siècle — je parle seulement de celles qu'il m'a été possible d'étudier — ont une tendance très marquée à la simplification des bordures, surtout extérieures ; leur forme générale est le carré, ou le rectangle plus large que haut ; avec petit fronton cintré au milieu. Sous Louis XVI apparaît une nouvelle série avec encadrements de pilastres supportant un fronton triangulaire ou en arc très surbaissé ; dans un cas comme dans l'autre ayant peu de hauteur, l'ensemble se pliant à un parti pris architectural très marqué.

Type de Cousances

C'est M. Léon Germain qui l'a découvert et décrit. Après lui, M. Maxe-Werly a achevé de le faire connaître. Je me servirai des travaux de ces archéologues pour caractériser ce type qui fait grand honneur aux établissements métallurgiques de la Meuse.

Quoiqu'on ait produit des plaques de cheminées à Cousances jusqu'au milieu du XIXe siècle, je n'ai à m'occuper que des plaques qui y ont été fondues depuis 1580, ou environ jusque dans les premières années du XVIIe siècle, parce que ce sont les seules qui ont un caractère commun, un style particulier bien nettement défini. Je ne saurais mieux faire, pour définir le type de ces plaques, que d'emprunter à M. Léon Germain la description de la taque aux armes de Bassompierre. « La « forme est un rectangle dont les angles supérieurs sont coupés « en biais ; la hauteur mesure 0^m 89 et la largeur 0^m 90. Dans « le centre, une grande couronne de feuillage, entremêlée de

Digitized by Google

« volutes, a pour destination d'entourer le sujet spécial au des-
« tinataire ; des levriers colletés, la tête contournée, dressés
« sur leurs pattes de derrière, soutiennent cette couronne ;
« au-dessus d'elle, un masque humain, dans le goût du temps,
« est, sauf le visage, enveloppé de bandeaux ; sa bouche tient
« l'extrémité de deux cornes d'abondance desquelles sortent
« des fruits de différentes espèces. Une triple arcade — dont
« la partie centrale, beaucoup plus importante que les autres,
« environne ce masque — repose sur deux corbeaux formés
« d'un chapiteau et d'un cul de lampe et sur deux pilastres
« plats cannelés ; les archivoltes sont garnies de besants égaux
« renflés au centre et amincis dans la partie intermédiaire,
« disposés en écaille ; dans les tympans, deux cartouches très
« simples ont pour objet de recevoir les inscriptions. La bor-
« dure générale est formée, dans le haut et sur les côtés, d'en-
« roulements dessinant des sortes d'oves : dans le bas, de sept
« compartiments inégaux, encadrés de filets et meublés de
« bossages. »

Ce modèle de grande allure et de très beau style eut beaucoup de vogue et, précisément, à cause de cette vogue, on s'ingénia pour trouver le moyen d'en varier le motif central, c'est-à-dire l'écu armorial, au gré des acheteurs. Dans ce but, l'intérieur de la large guirlande fut évidé de manière à pouvoir y insérer autant de pièces mobiles que le besoin s'en ferait sentir. C'est ainsi que M. Maxe-Werly a noté une nombreuse série de plaques sorties des fourneaux de Cousances ne différant entre elles que par les armoiries et par la date de la fabrication, date inscrite avec une précision que je n'ai pas trouvée ailleurs, puisqu'elle énonce, non seulement l'année, mais même le mois et souvent le jour de la fonte. En voici des exemples empruntés à M. Maxe-Werly :

DE COVSANCE — CE 3e AP. 1581.
DE COVSANCE — DE IVLET. 1583.
De COVSANCE — I5 AP. 1591.

Ces inscriptions sont placées dans les deux cartouches des tympans qui devaient être évidés, comme la guirlande centrale,

Digitized by Google

pour recevoir des pièces de rechange. A partir de 1591, ce type se modifie, « le dessin est plus lourd, les levriers sont différemment disposés, les arcades sont moins élégantes et de la bouche du masque à figure humaine sort un cordon auquel semble suspendue la couronne centrale renfermant un écusson aux pleines armes de Lorraine. » Une taque de 1610 montre des transformations et des dégénérescences plus notables encore, les levriers ont fait place à des léopards, les pilastres ont disparu et transformations et dégénérescences vont toujours s'aggravant. C'est la fin de l'un des plus beaux types de plaques de cheminées qui ait été créé.

Le symbolisme des taques

La première pensée d'un ornemaniste intelligent doit être de rappeler dans les motifs dont il l'adorne le rôle naturel de l'objet qu'il se propose de décorer. De très bonne heure les sculpteurs qui taillèrent des modèles pour plaques de cheminées prirent pour thème la chaleur et le feu, se conformant ainsi, sans s'en rendre bien compte peut-être, à cette loi fondamentale de l'art décoratif.

M. Maxe-Werly a publié (1) un de ces grands bas-reliefs de fonte représentant les quatre magistrats municipaux de la commune de Ligny au Barrois pour l'année 1599. Ces honorables bourgeois se sont fait représenter debout sur de petits foyers, de petits tas de braise et de flamme, et pour qu'on ne se méprenne pas sur leur intention ils ont fait inscrire sur la plaque NOUS - SERONS - TOUS - EN - SANTÉ - TANT - QUE - NOUS AURONS - LES - PIEDS - CHAUFEZ. Ils ont tous, d'ailleurs, à la main des verres à boire démesurés, soit pour porter la santé de leurs administrés, soit pour propager à l'intérieur de leur corps la chaleur à laquelle ils ont dû tenir si fort.

Au dix-septième siècle, on trouve fréquemment représentés sur les taques des brûle-parfums comme celui qu'a dessiné

(1) Réunion des sociétés des Beaux-Arts, 1895, p. 346.

Digitized by Google

Daniel Marot dans un projet de cheminée à garniture de faïence (1) ; le phénix renaissant de ses cendres dans les flammes de son bûcher, comme on en voit un sur un modèle de Lepautre ; un vase enflammé avec ces mots : *Le feu descend du ciel et remonte à sa source* comme une plaque indiquée par M. Maxe-Werly qui a noté d'autres taques avec la devise . *Ex flammis laurea crescit* (1691) et *Flammes sont fleurs où je reprends ma vie ;* enfin avec les mots *Paulatim evanesco*, qui font allusion, si nous ne nous trompons pas, à la fin inévitable du foyer qu'on n'alimente plus ; il est dommage vraiment que M. Maxe-Werly n'ait pas décrit les plaques sur lesquelles il a relevé ces inscriptions. Le même archéologue a encore noté dans ses courses à travers le pays de Bar, des taques dont les sujets sont des allusions directes à l'action vivifiante du foyer et du feu : Vulcain et les Cyclopes, Vulcain forgeant les armes d'Achille, Hercule sur son bûcher, Mucius Scœvola se brûlant le poignet, les Trois Hébreux dans la fournaise, Moïse et le buisson ardent, Samson incendiant les blés des Philistins, etc. Dans les listes formées en Quercy et en Albigeois par le baron de Rivière, je relève encore un brûle-parfum et des salamandres et deux forgerons. On pourrait multiplier ces exemples, j'en retiendrai un dernier, particulièrement intéressant, parce qu'il nous montre la même pensée mise au service d'une idée religieuse.

Sur une fort intéressante taque, vue dans l'est de la France par M. Léon Germain (2), la Foi est représentée entre les deux autres vertus théologales, élevant dans sa main un cœur enflammé, qu'accompagne la belle devise ARDET - AMANS - SPE - NIXA - FIDES. M. Germain se demande si nous ne «serions pas en présence d'une taque sectaire, à mettre en parallèle avec les taques protestantes ? Ou l'inventeur de cette adaptation a-t-il imité ce sujet sans en soupçonner la significa-

(1) Reproduit par Havard, *Dictionnaire du Mobilier et de la Décoration*, t. II, fig. 741, col. 963.

(2) Mémoire de la Société des Lettres, Sciences et archéologie de Bar-le-Duc, 1888.

Digitized by Google

tion doctrinale, parce qu'il le trouvait pieux et que le rapprochement de la flamme de la Charité avec celle du foyer l'avait séduit ? » Très évidemment on n'a pas à opter entre les deux suppositions, mais à les combiner. Le janséniste qui décora cette taque fut tout heureux de trouver un rapprochement ingénieux tout en affirmant sa doctrine. Des ornemanistes si ingénieux devaient fatalement s'inquiéter de symboliser les diverses espèces de feu, et ils n'y manquèrent pas. Presque au début de la fabrication, les Flamands eurent des plaques de foyer représentant la préparation des aliments dans la cheminée d'une cuisine ; j'en décrirai plus loin quelques spécimens variés qui me semblent d'un haut intérêt. Un peu plus tard, et loin du pays des franches hpées peintes par Jordaens et les classiques de la gouanfrerie, on songea à un feu moins matériel, celui de l'amour. L'exemple le plus caractéristique que je connaisse de contre-cœurs décorés de sujets pris dans cette donnée, est celui de la collection Torri, dont voici la description telle que je la rédigeai devant l'original à l'Exposition universelle de 1900 :

Plaque dont les angles supérieurs sont coupés et qui est encadrée d'une moulure très simple. L'Amour y est représenté debout, de profil, vêtu d'une courte tunique, ayant un bandeau non sur les yeux, mais sur le front, le carquois sur le dos, de la main droite il lève un marteau avec lequel il va frapper un des deux cœurs enflammés qu'il tient avec des tenaillles sur une enclume. De sa bouche sort une longue banderole sur laquelle est écrit : DE CES DEUX COEVR IE NEN FAIT QVN. Sur le pied de l'enclume est cette autre inscription : AMOVR EST VN GRAND OVVRIER. Au-dessus de la banderole, dans un carré légèrement en relief, la date : 1684.

Si je ne me trompe, à cette date, un pareil sujet reste un peu exceptionnel, il n'en sera pas de même à la fin du XVIIIe siècle où l'on verra les taques se parer d'une abondante suite d'allégories plus ou moins ingénieuse sur l'amour, l'amour et le temps, l'amour et la fidélité, etc.

Ici, je me rencontre avec M. Bretagne, l'archéologue au nom prédestiné, qui s'occupa l'un des premiers, des contre-cœurs

Digitized by Google

historiés et de leur ichonographie. « Le choix, dit-il (1), des scènes ou des personnages représentés n'était pas arbitraire ; il s'inspirait des goûts du propriétaire, de sa profession, de son caractère, en rappelant le plus souvent les souvenirs de sa famille ; quelquefois la composition est allégorique, et alors le feu, comme de raison, y joue le rôle principal ; d'autres fois, par un de ces jeux de mots qui étaient dans l'esprit de l'époque, il n'y a en scène d'autres feux que ceux de l'amour ; ainsi deux plaques représentent, de manière différente, Hercule filant aux pieds d'Omphale ; une autre, l'Amour armé de son arc et de ses flèches. » Les allégories sur l'amour furent surtout en honneur à la fin du XVIIIe siècle et sous l'Empire. M. Maxe-Werly a noté des taques représentant Vénus et l'Amour, Cupidon (2), l'Amour lançant une flèche, l'Amour bandant son arc, l'Amour désarmé, le triomphe de l'Amour. De son côté, le baron de Rivière a inventorié des plaques de cheminées représentant l'Amour caressant un chien, c'est-à-dire l'amour et la fidélité. l'Amour et le temps, l'Amour appuyé sur son arc dans l'attitude de la douleur, Vénus coupant les ailes à l'Amour, une femme caressant l'Amour, l'Amour présentant un vase à une femme (Psyché), etc.

Relevons en passant une grivoiserie, peut-être inspirée par un bon sentiment, dont se rendit coupable le Garde des Sceaux Marillac. « Pour mortifier les religieuses, dit Tallemant des Réaux (3), il leur fit faire des contre-feux de cheminée, où il y avait de gros K entrelacés, afin que, le feu les ayant rougis, cela leur donnât des pensées lubriques et qu'elles eussent plus de mérite à y résister. Le marchand qui les fit faire l'a dit à un de mes amis... »

La dernière phrase du malicieux chroniqueur nous ramène aux questions industrielles qu'on est en droit de se poser au sujet des contre-cœurs. Quand Marillac voulut faire faire ces contre-cœurs excentriques, il s'adressa non à un fondeur, mais

(1) Mémoire de la Société d'Archéologie lorraine, 1881, p. 267.
(2) Celui-ci paraît sur une taque datée de 1586.
(3) Tallemant des Réaux, *Les Historiettes*, t. II, p. 7.

Digitized by Google

à un marchand qui les commanda à son fournisseur ordinaire. Il faut rapprocher cette indication des observations suivantes de M. Quarré-Reybourbon (1) :

« Nous avons cherché vainement la preuve que les plaques se fabriquaient à Lille ; aucune mention ne se trouve dans les archives municipales, et aucun des droits imposés à l'entrée des marchandises en ville ne mentionne cet objet.

« Cependant une plaque représentant les armes du duc de Boufflers, qui se trouve dans l'ancien hôtel du Gouvernement porte dans deux étroits cartouches, allongés et recourbés, ces deux inscriptions : L. F. LECLERCQ et FECIT - 1736...

« M. Léon Lefèvre, propriétaire de l'immeuble, a trouvé dans les comptes de la ville 1735-36 la mention suivante : « Plaste de fer à Louis-François Leclercq, la somme de 200 flor. 18 patards 9 deniers, pour le prix de son marché du 5 octobre dernier. » Il s'agit évidemment de la plaque dont nous parlons ci-dessus, qui avait été posée aux frais de la ville... Dans les registres des travaux, M. Lefèvre a rencontré le nom de Leclercq qualifié « marchand de fer en cette ville. Il s'agit d'une adjudication pour garde-fou au rivage de la basse Deule et pour la fourniture de laquelle Leclercq passe un marché avec un maître de fourneau du pays de Thiérache, nommé Desprez. Nous pourrions supposer que la plaque citée ci-dessus proviendrait de la même forge. »

L'Histoire Sainte a été très exploitée par les ornemanistes ingénieux qui, faisant du symbolisme à leur manière, se complaisaient à décorer les plaques de cheminée de sujets allusifs aux flammes du foyer. J'ai noté plus haut quelques-unes de leurs trouvailles dans cet ordre d'idées, je donnerai, par surcroît, la description d'un poêle allemand ou néerlandais, de la première année du XVIIe siècle, telle que je la trouve dans un des contes rimés dont l'impudent Métra aimait à enrichir sa *Correspondance secrète* (2). Ce n'est pas sortir du sujet car on verra plus loin comment les plaques constitutives de ces poêles ont tantôt servi de plaques de foyer, et tantôt servi à la décoration de celles-ci. Les vers recueillis par Métra montreront l'ingéniosité de nos humbles fondeurs à découvrir dans les Livres Sacrés des épisodes caractéristiques dont le groupement formait pour eux et leurs clients, l'histoire même du feu telle qu'on pouvait alors la concevoir. Il est d'ailleurs intéressant

(1) *Plaques de foyer lilloises au point de vue artistique et historique.* Paris, Plon, 1900, p. 8.

(2) Métra, *Correspondance secrète*, t. v, p. 249.

Digitized by Google

de constater combien, à la veille de la Révolution, nos bons aïeux restaient encore aptes à comprendre des sujets qui resteraient certainemnt obscurs pour un certain nombre des prétendus lettrés de nos jours. Voici les parties de ce conte qu'il convient de retenir ici :

La jeune et charmante Angélique
Avait fait l'acquisition
D'un grand poële bien antique.
O muse ! le lecteur comique
S'attend à la description
Et du poële et d'Angélique....
.....
Mais j'aime mieux que tu nous traces
Le fidèle et plaisant croquis
De son poële à quatre faces.
Eh bien ! suis-moi, lecteur fallot.
Vois, d'abord, Abraham à droite,
Qui mit son fils sur un fagot
Par une obéissance étroite ;
A gauche, étendu sur le dos,
Saint Laurent, que le feu concentre,
Semble crier à son bourreau
Qu'il a les reins cuits à propos,
Et qu'on le tourne sur le ventre.
Derrière, on aperçoit les cieux
D'où partent des torrents de feux
Sur les habitants de Sodome
Qui, parmi la fumée, en dôme
Rendent tous l'âme deux à deux.
Sur le devant, l'année expresse
Où ce poële fut nouveau,
S'annonce par un *un* qui presse
Un *six* suivi de deux *zéros*.
Notez ceci, car il importe
De remarquer que mille six cent
En chiffres, à l'œil du passant,
S'offraient au-dessus de la porte...
.....

La scène du Sacrifice d'Abraham a été reconnue par M. de Rivière sur des plaques de fourneaux et sur des plaques de foyer par M. Maxe-Werly ; dans aucune des listes que j'ai à ma disposition je ne vois figurer ni la Destruction de Sodome, ni le Martyre de saint Laurent. Ce n'est pas une raison pour qu'elles n'existent pas et qu'on ne puisse pas les retrouver.

J'ajouterai une observation générale. Si on lit attentivement la liste des sujets empruntés à la Bible par les décorateurs de

Digitized by Google

plaques de cheminées et de poêles, on se rend vite compte qu'ils ont été guidés par des sentiments bien différents.

Il y a d'abord ceux dont je viens de parler qui se sont surtout préoccupés de représenter des scènes où le feu joue un rôle important.

Il y a ensuite ceux qui entendaient surtout exprimer leurs croyances et celles de leurs clients ; de là les plaques protestantes et jansénistes dont il a été parlé ; de là encore les plaques représentant l'Annonciation, la Sainte Famille, Jésus balayant l'atelier de Joseph, le Baptême du Christ, le Reniement de saint Pierre, le Crucifiement, la Résurrection, les Disciples d'Emaüs, le Jugement dernier, la Sainte Vierge, Sainte Elisabeth de Hongrie, Sainte Thérèse, etc.

Viennent ensuite ceux qui se sont préoccupés plutôt du pain du corps que celui de l'âme ; on leur doit les Elie dans le Désert et les Noces de Cana qui convenaient on ne peut mieux à la cheminée d'une salle à manger. En dernier lieu, nous trouvons ceux qui n'ont ouvert les Livres Saints que pour y chercher des scènes donnant prétexte à des nudités et à des grivoiseries ; de là les innombrables bas-reliefs de fonte représentant Adam et Eve, David et Bethsabée, Joseph et la femme de Putiphar, Loth et ses filles, etc., dont, il faut le reconnaître, la vogue a été très grande, en un temps de réaction religieuse où l'on avait quelque honte des représentations mythologiques de la fin du XVIe siècle, et de leurs exubérances trop charnelles. Combien, cependant, étaient plus chastes, en tout cas plus nobles les groupes de Mars et Vénus de la Renaissance finissante, que les Joseph et la femme de Putiphar, que les David et Bethsabée et surtout que le Loth et ses filles que le XVIIe siècle vit éclore aussi bien dans les pays protestants que dans les pays catholiques.

J'ai noté jadis, sans m'attacher à les décrire, deux plaques de foyer dont la décoration consistait en de vastes bouquets, occupant presque complètement tout l'espace laissé libre par l'encadrement, des bouquets massifs et monumentaux comme les aimaient les ornemanistes du XVIIe siècle. M. Maxe-Werly ne paraît pas avoir connu des taques ainsi décorées, ni

Digitized by Google

M. Quarré-Reybourdon non plus, ce qui me fait vivement regretter que mes notes se bornent à l'indication du sujet et à celle du lieu où l'observation fut faite : le château de Monteils et la Pharmacie Delpech, à Caussade.

Au XVIe siècle encore, on décorait en été de fleurs et de feuillage le foyer des cheminées éteintes ; tous ceux qui ont lu les *Dames galantes* de Brantôme ont présente à la mémoire l'anecdote sur François Ier, où il est fort question de cette parure estivale des cheminées. Plus tard, au XVIIe siècle, les foyers ayant considérablement diminué de largeur et de profondeur, on se borna à y placer un grand vase de fleurs, souvent flanqué de potiches chinoises. Quelques compositions de Daniel Marot montrent des âtres ainsi décorés (1). J'estime que l'ornemaniste, qui inventa le décor floréal des taques de Caussade et de Monteils, s'était inspiré de cette coutume : le vase de fleurs que l'on plaçait devant la cheminée, durant la belle saison, lui parut un excellent motif pour le contre-cœur, qui, de la sorte, rappelait les beaux jours à ceux qui le voyaient à travers les flammes du foyer rallumé au retour de la mauvaise saison.

Contre-cœurs héraldiques

Chacun voit les choses à sa manière, et, dans un travail du genre de celui-ci, ce serait faute grave que de ne pas se placer un instant à côté de ceux qui ne voient dans les plaques de cheminée que des monuments héraldiques de toute première importance.

C'est le cas de M. le pasteur Henri Dannrheuter (2), dont on doit retenir les paroles suivantes : « Alors que les années font subir des dégradations et des renouvellements de toute sorte à la façade de la maison et à sa décoration intérieure, la solide et lourde plaque de fer demeure scellée dans le fond de la cheminée, au mur qu'elle protège contre la calcination. Ces plaques, tenant à la fois du meuble et du monument, ont parfois

(1) On en trouvera des reproductions dans le *Dictionnaire du Mobilier et de la Décoration*, de M. Havard, t. I, col. 468, 782, etc.

(2) Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1894.

Digitized by Google

une réelle valeur artistique. Mais leur prinicipal intérêt est, peut-être, dans les armoiries, les devises et les sujets dont elles sont revêtues, et où l'histoire trouve des indications précieuses sur le caractère, les sympathies, les prétentions de leurs anciens possesseurs. »

M. Dannrheuter a élégamment prouvé la justesse de sa thèse dans son étude, capitale pour le sujet qui nous occupe, sur la plaque de Jean de Luxembourg.

Non moins féconde et révélatrice de faits nouveaux a été la magistrale étude de M. Léon Germain sur la belle plaque des forges de Cousance aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval (1).

M. Léon Maxe-Werly a donné plus tard son mémoire (2) sur les *Plaques de Foyer aux armes des familles des Barroi*, qui est d'un intérêt réel, mais bien inférieur, du moins pour notre sujet, aux travaux précédents. Les blasons y apparaissent isolés, uniformes, tels qu'en un traité héraldique et ne laissent rien deviner des taques qu'ils décoraient, de sorte que cette masse si importante de recherches reste absolument inutile pour l'étude des plaques elles-mêmes.

Quand on étudie sans parti-pris généalogique ou héraldique les plaques dont nous parlons, nous les voyons se grouper en séries naturelles qu'il importe de faire connaître.

La série la plus nombreuse et la plus connue est celle des taques décorées d'armoiries royales ; les plus communes sont celles des rois de France, puis celles de Charles-Quint : il faut ajouter à la suite celles des rois d'Angleterre, de Suède et de Danemark, enfin celles des ducs souverains de Lorraine et celles de la Hollande.

Un autre groupe presque aussi important est constitué par les blasons particuliers, marques de propriété étalées sur la plaque du foyer comme sur la porte du château.

Le dernier groupe enfin est formé des blasons industriels,

(1) *Bulletin monumental*, 1888, p. 5 à 25.

(2) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 328 et suivantes.

Digitized by Google

je veux dire ceux que les propriétaires des grandes fonderies mettaient sur les taques faites dans leurs usines, comme marque de fabrique ; c'est ce que faisait le marquis de Montalembert pour les produits de la fonderie de *Forge Neuve*, qu'il vendit au comte d'Artois en 1774. Nous aurons à revenir sur tous ces faits.

Contre cœurs épigraphiques

J'ai blâmé M. Maxe-Werly d'avoir pratiqué une coupure assez inattendue dans ses *Taques héraldiques* pour y insérer deux chapitres parasites consacrés aux *Monogrammes* et aux *Lettres initiales*, les uns comme les autres ne tenant qu'une place restreinte et accessoire sur le champ des plaques. Toutefois, il y aurait injustice à ne pas réserver dans notre projet de classification une section spéciale pour les *contre-cœurs épigraphiques* que le regretté archéologue a eu l'honneur de révéler le premier. Il faut entendre par cette expression les plaques de foyer qui présentent une inscription pour tout sujet, soit sur champ complètement uni, soit sur champ agrémenté de motifs décoratifs simples.

C'est d'ailleurs M. Maxe-Werly qui a signalé les premiers spécimens de ces contre-cœurs épigraphiques qui, dans le pays de Bar, offrent quelques particularités intéressantes ; nous lui emprunterons ce passage si curieux de son premier mémoire (1).

« Dans nos campagnes, où les anciennes cheminées de grandeur démesurée occupent souvent la moitié et plus du fond de la cuisine, la taque ne repose pas toujours sur la muraille du contre-cœur ; parfois « elle sépare simplement le foyer d'un enfoncement du placard ménagé dans la pièce suivante nommée pôle » (2).

Cette disposition permettait ainsi d'élever sensiblement la température de la chambre voisine en ouvrant les vantaux du

(1) Maxe-Werly, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 479.
(2) Labourasse, *Glossaire du patois de la Meuse*, au mot Taque.

Digitized by Google

placard, alors qu'on entretenait le feu dans la cuisine. Une plaque du village de Montigny-lès-Vaucouleurs porte ce distique :

JE RENDS SERVICE CHAUDEMENT
PAR DERRIÈRE ET PAR DEVANT

Sur une autre plaque du XVIe siècle, que le zélé archéologue trouva au village de Longueville et déposa au musée de Bar-le-Duc, on lit, dans un champ de fleurs de lis, de têtes de lion et de croix de Lorraine, cet aphorisme de gourmet :

A GENS AFFAME NE LEUR VAAULT
LECREVISSE ROTI BOVILLI EST
PLVS PROPICE . II - DV - C

Les lettres énigmatiques qui terminent l'inscription II - DV - C ont été inventoriées plus tard, par Maxe Werly, dans le paragraphe qu'il a consacré aux lettres initiales. Peut-être est-ce une date. Par distraction, ou plutôt par ignorance, le fondeur aura mis un II à la place d'un M, et si cette supposition est acceptable, ce que ne contesteront pas ceux qui sont au courant de l'incroyable ignorance des fondeurs de plaques des XVIe et XVIIe siècles, corrigeant cette erreur, nous aurons le chronogramme M - DVC, correspondant à l'année 1595. De sorte que l'inscription reconstituée dans sa forme métrique et logique doit être lue :

A gens affamés ne leur vault l'écrevisse,
Roti, bouilli est plus propice.
1595.

Jusqu'ici nous n'avons pas su découvrir d'autres taques purement épigraphiques, en dehors du pays de Bar. Peut-être, et je le dis en faisant les plus expresses réserves, devrait-on leur adjoindre la plaque de foyer du musée de Troyes, sur laquelle on peut lire cette sage maxime :

PLUS PENCER QUE DIRE.

Digitized by Google

Les contre-cœurs historiques

M. Quarré-Reybourbon ayant étudié les plaques de foyer au point de vue surtout historique (1), il convient, serait-ce seulement pour rendre hommage aux travaux du vénérable érudit, de tenir compte de ce point de vue très spécial.

Il est indubitablement un certain nombre de taques dont les sujets se rapportent à des évènements historiques ; ces taques peuvent, en un certain sens, être comparées aux médailles commémoratives. M. Quarré en signale des exemples tout à fait remarquables.

Sur l'un d'eux on voit la Paix, debout sur un trophée d'armes et de drapeaux, couronnée par deux génies, avec l'inscription PAX - 1679. Il s'agit là évidemment du traité de Saint-Germain.

Sur une autre taque, conservée comme la précédente au Musée municipal de Lille, on voit le *Triomfe de la Paix* - 1679, comme le proclame une inscription, figuré par deux génies ailés planant au-dessus de deux monarques qui se serrent la main.

Ces exemples sont indiscutables : et nous en donnerons un autre plus loin : mais, à côté, M. Reybourbon s'est autorisé d'une date accompagnant un simple blason aux armes de France, pour attribuer à la plaque qui les porte un sens historique. C'est un abus manifeste ; il existe de telles plaques datées d'à peu près toutes les années des XVIIe et XVIIIe siècles, parce qu'elles étaient fondues ces années-là, et non pas à cause des innombrables évènements politiques avec lesquels ces dates doivent fatalement coïncider.

On n'a le droit d'appeler plaques historiques que celles qui portent des sujets allusifs à de tels évènements, avec des dates irrécusables.

Telles sont les suivantes que Maxe-Werly a vues dans les collections Torri et Lefebvre.

---

(1) Quarré-Reybourbon, *op. cit.*

Digitized by Google

Louis XIV, revêtu des attributs d'Hercule, terrassant le triple Geryon, c'est-à-dire les armées de l'Empire, de la Hollande et de l'Espagne : c'est la reproduction agrandie du revers d'un jeton commémoratif de la bataille de Sénef (1674).

La France, symbolisée par un coq perché sur une ancre, est attaquée par les deux lions de l'Angleterre, par l'aigle de l'Autriche et par une hydre à sept têtes qui représente les provinces unies des Pays-Bas. Au-dessus du coq, l'inscription SVSTINET INTREPIDVS ; allusion, je pense, aux évènements de 1689.

Le duc d'Anjou prend congé de Louis XIV ; sujet qu'explique l'inscription : ADIEU DU ROY DESPAGNE AU BO LE ROY DE FRANCE.

Louis XVI donnant la Constitution, sujet portant la légende : IL LA DONNE POUR LE BONHEUR DES FRANÇAIS.

Plaque représentant la Prise de la Bastille, au Musée Carnavalet, etc.

Dans la seconde partie de ce travail je décrirai quelques taques du même genre observées dans la région agenaise.

Chronologie

Il serait imprudent, dans l'état actuel de nos connaissances, de vouloir serrer de trop près la date à laquelle les contre-cœurs en fonte de fer firent leur première apparition. La tendance générale a été trop portée à vieillir plus que de raison certains contre-cœurs d'aspect archaïque ou dont on interprétait mal les inscriptions. L'exemple classique de cette erreur est la taque représentant saint Hubert, qu'une revue sérieuse (1) faisait remonter à 1370. M. Léon Germain s'empressa, pour le bon renom de la science, de rectifier cette fausse lecture dans une fort intéressante chronique du *Bulletin monumental* (2). La plaque en question est datée en chiffres arabes de l'année 1570 ; le style du bas-relief et le costume des per-

(1) *Polybiblion*, octobre 1887, p. 373.
(2) *Bulletin Monumental*, 1887, p. 568 et suiv.

Digitized by Google

sonnages aurait dû mettre en garde l'informateur du *Polybiblion*. Cette taque, dont on connaît plusieurs spécimens, ne manque d'ailleurs pas d'intérêt. Elle est presque carrée (1), un peu plus large que haute dans un encadrement réduit au minimum avec un bas-relief de composition assez touffue, d'un faire mou et sans accent et d'une allure essentiellement germanique. Saint Hubert y est représenté de profil, botté et éperonné comme sur la gravure d'Albert Durer, son bonnet à terre à côté de lui, agenouillé devant le cerf dont les bois portent le crucifix et qui sort d'une forêt représentée par un arbre et divers animaux. Derrière le chasseur, un vallet costumé en lansquenet suisse et armé d'une hallebarde disproportionnée tient un cheval en bride. Au-dessus du saint est l'ange qui lui apporte l'étole, puis tout au plus haut l'inscription : S. G. Friclo. C. de Witri 1570 ; ce qui signifie que cette plaque fut fondue pour Nicolas Friclo, curé de Witry, dans le grand duché de Luxembourg (2). Cette plaque présente des variantes, telles que les deux C entrelacés du duc Charles III suivis de la date 1673. M. Léon Germain terminait sa note par ces mots: « Qu'on me permette d'ajouter que j'aurais grande obligation à celui qui me montrerait une plaque de foyer authentique du XIVe siècle, avec une date. Le plus ancien millésime que j'aie jamais trouvé sur l'un de ces objets est 1543, et je ne connais pas de taque historiée qu'on puisse faire remonter au-delà du XVe siècle » (3).

J. MOMMEJA.

(A suivre.)

(1) Hauteur, 0m795 ; largeur, 0m855.

(2) Il avait été institué le 16 décembre 1564. E. Taudel, *Les communes Luxembourgeoises*, t. VI, Arlon, 1893 ; cité par M. Maxe-Werly, *op. cit.*, 1895, p. 482.

(3) Léon Germain, *op. cit.*, p. 571.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Troisième Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, tenu à Auch du 29 mai au 2 juin 1910

Le troisième Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, s'est tenu, ainsi que nous l'avions annoncé, dans la ville d'Auch et dans une partie du département du Gers, du dimanche 29 mai au jeudi 2 juin. Son succès a dépassé toutes les espérances. Et nous n'avons pas crainte de dire que les congressistes, au nombre de cinquante environ, la plupart présidents ou membres du bureau des sociétés savantes de la région, par suite les plus autorisés et les plus compétents, ont emporté de cette réunion le plus aimable souvenir.

Fondée en 1907 à Bordeaux à l'occasion du premier Congrès, puis définitivement constituée à Pau l'année suivante, cette fédération des Sociétés savantes du Sud-Ouest a, on le sait, pour objet de resserrer les liens de bonne confraternité entre les érudits de l'ancienne province de Guienne et Gascogne, et, en les groupant chaque année, de leur permettre de se mieux connaître, de s'apprécier et de se communiquer leurs impressions et leurs travaux. Elle facilite de plus aux sociétés unies les moyens de soutenir auprès des autorités compétentes les nombreux vœux qu'elles émettent pour la conservation des vieux monuments dont elles ont la garde ou la consécration des souvenirs glorieux de la région. Un bulletin trimestriel est son organe, qui, par une chronique et une bibliographie complète des travaux, livres ou articles parus dans les revues locales, rend d'inappréciables services à tous les travailleurs.

Quinze sociétés sont aujourd'hui adhérentes à l'Union. Ce sont : les Sociétés des Archives historiques de la Gironde, Archéologique de Bordeaux, Historique et Archéologique de St-Emilion, des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Archéologique et Historique de la Charente, Académique des Hautes-Pyrénées, Historique et Archéo-

Digitized by Google

logique du Périgord, Archéologique du Gers, des Sciences, Lettres et Arts de Pau, Ramond de Bagnères-de-Bigorre, Biarritz-Association, de Borda de Dax, Archéologique du Tarn-et-Garonne, et les deux groupes félibréens, l'Escolo Gaston-Phébus d'Orthez et deras Pireneos de St-Gaudens.

C'est sous les auspices de la Société archéologique du Gers que s'est réuni, cette année, à Auch, le nouveau Congrès de l'Union.

***

Dimanche 29 mai

OUVERTURE DU CONGRÈS

Conformément à l'usage, dimanche 29 juin, à quatre h. de l'après-midi, s'est tenue, dans le salon de l'hôtel de France, à Auch, la séance statutaire du Conseil d'administration, présidée par M. Francisque Habasque, ancien magistrat, délégué central, assisté de M. Paul Courteault, professeur à l'Université de Bordeaux, secrétaire général de l'Union. Retenu chez lui par la maladie, son trésorier, M. Amtmann, s'était fait excuser.

Après avoir entendu les rapports du secrétaire général et du trésorier sur la situation morale et financière de l'Union, le Conseil a discuté et élaboré divers vœux présentés par MM. de Fayolle, de Roquette-Buisson, Courteault, Bourciez, de Sardac, Pasquier, etc., qui seront soumis au Congrès.

Après quoi, le Conseil a décidé, sur la demande réitérée de la Société Biarritz-Association, que le prochain Congrès se tiendrait, en 1911, à Biarritz.

Le soir, à 8 h. 30, dans la grande salle des Illustres de l'hôtel de ville d'Auch, élégamment décorée, la Société archéologique et la municipalité d'Auch ont reçu les congressistes. Après une allocution de bienvenue de M. Ph. Lauzun, président de la Société archéologique du Gers, et de M. le docteur Samalens, député et maire de la ville d'Auch, M. Fr. Habasque, nommé président du Congrès, remercie, avec cette élégance de parole dont il a le secret, la ville d'Auch de son hospitalité, et il boit à la Gascogne et à son glorieux passé.

Digitized by Google

* * *

Journée du lundi 30 mai

SÉANCE D'OUVERTURE

Lundi matin, à huit heures et demie, l'ouverture du Congrès a eu lieu à l'hôtel de ville, dans la salle des Illustres, sous la présidence de M. F. Habasque, président du Congrès, assisté de MM. P. Courteault, secrétaire général de l'Union, et de M. Ph. Lauzun, président de la Société archéologique du Gers.

Le Congrès a d'abord adopté les quatre vœux suivants, élaborés la veille par le conseil d'administration :

1. Que des crédits suffisants soient affectés par le ministère des beaux-arts à des missions confiées à des savants qualifiés, qui seraient chargés de louer les stations préhistoriques, d'effectuer des fouilles et de les mettre ainsi à l'abri des fouilleurs ignorants ou simplement soucieux de lucre.

2. Que le service des monuments historiques communique aux présidents de Sociétés savantes la liste des objets mobiliers classés dans chaque département, et que les Sociétés soient admises à participer à la surveillance de ces objets, et, en cas de dangers, les signalent aux inspecteurs départementaux des objets d'art.

3. Que les découvertes faites sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Seurin, à Bordeaux, soient conservées dans des conditions présentant toutes les garanties au point de vue de l'archéologie, de l'histoire et de l'art.

4. Que le tarif postal actuel, qui a singulièrement aggravé les frais d'envoi des épreuves d'imprimerie en les assimilant à des lettres, à partir de 20 grammes, soit révisé et ramené à ce qu'il était avant le 1er mai 1910.

Le Congrès s'est ensuite subdivisé en deux sections : histoire et archéologie.

SÉANCE DU MATIN

SECTION D'HISTOIRE

La séance d'histoire est présidée par M. de Roquette-Buisson, assisté de MM. Sansot, de Chauton et P. Courteault, en qualité de secrétaire.

M. J. Caraman, membre de la Société des archives historiques de

Digitized by Google

la Gironde, communique un travail d'ensemble sur l'*Inondation d'avril 1770 dans la généralité de Bordeaux*. Ce travail, établi uniquement sur des pièces d'archives, a un vif succès d'actualité.

M. B. Sarrieu, secrétaire de l'Escolo deras Pirenceos, soumet une étude très minutieuse et très sagace sur la *persistance de quelques mots celtibériens dans les noms de lieux du Sud-Ouest*.

M. Félix Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, expose, dans une improvisation familière et précise, les moyens pratiques à recommander aux Sociétés savantes pour se faire ouvrir et exploiter les incomparables dépôts de documents constitués par les *archives notariales* et les archives communales.

Cette communication donne lieu à d'intéressantes observations de MM. de Saint-Saud, E. Labadie, R. Pagel, archiviste du Gers, et de Chauton.

M. l'abbé Espagnat lit : 1° une étude sur *la coutume de Montberaud*, document du quinzième siècle, dont il fait voir l'intérêt linguistique et historique, et dont il donne une analyse détaillée ; 2° un *aperçu historique sur la ville de Cazères-sur-Garonne*.

Au nom de M. Planté, M. l'abbé Marboutin lit un mémoire sur *les Bohémiens du Pays basque*, dont il décrit le type et les mœurs d'après une enquête personnelle. Ce travail est émaillé d'anecdotes et de détails fort curieux. M. de Roquette-Buisson confirme les faits avancés dans son travail par M Planté et en fait ressortir l'originalité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

La séance d'archéologie est présidée par M. de Fayolle, assisté de MM. Chaux, Bardié et F. Thomas, en qualité de secrétaire.

M. de Bardies, de la Société du Cousserans, a présenté une note sur les piles gallo-romaines du Sud-Ouest, et plus particulièrement sur la pile de Luzenac, avec plan et croquis. Cette étude a donné lieu à un échange d'observations très intéressant entre MM. F. Pasquier, de Fayolle et Lauzun, auteur de l'*Inventaire général des Piles gallo-romaines dans le Sud-Ouest de la France*, sur l'origine et l'usage des piles.

M. l'abbé Marboutin, de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, a soumis une photographie d'une *cuve en fonte* avec inscription. M. de Fayolle la croit du dix-huitième siècle.

M. Chaux, de la même Société, signale qu'à Rome, à la villa Borghèse, il a eu l'occasion de voir *une mosaïque* qui présente des res

Digitized by Google

semblances frappantes avec celle de la cathédrale de Lescar, étudiée par le Congrès de Pau en 1908. On y voit figurer le chasseur à la jambe de bois, sur lequel il a été tant écrit.

M. F. Thomas, de la Société archéologique de Bordeaux, a présenté, avec une étude très documentée à l'appui, une photographie d'un portrait conservé dans une collection particulière, qui a certainement servi à Lacour fils pour la gravure *du portrait de Tourny* qu'il fit en 1808.

M. A. Bardié, de la même Société, expose, dans une improvisation, les *moyens pratiques de développer l'archéologie populaire* par les conférences, les promenades, l'organisation des musées, la propagande par la presse, les récompenses et diplômes aux entrepreneurs et ouvriers.

M. l'abbé Médan, dans un ordre d'idées tout voisin, montre ce qui a été tenté au collège de Gimont pour faire une place dans l'enseignement à l'histoire régionale et aux idiomes locaux. M. Branet rappelle à cet égard que la Société archéologique du Gers met la dernière main à une *Histoire populaire de la Gascogne*, écrite et publiée sous peu en vue d'atteindre le même but.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Les sections d'histoire et d'archéologie réunies ont tenu séance l'après-midi, à deux heures, sous la présidence de M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, assisté de MM. F. Pasquier et E. Labadie ; M. l'abbé Marboutin, secrétaire.

M. de Roquette-Buisson a donné lecture d'une note sur la *persistance de quelques vieux mots dans quelques hautes vallées pyrénéennes*. Il a exposé les divers sens actuels du mot « blat » dans ces vallées, et montré qu'ils correspondent aux sens divers qu'avait ce mot dans les documents anciens. Cette note donne lieu à d'intéressantes remarques de M. le chanoine Pottier, qui met au service de ses collègues, avec une autorité faite de charme et de distinction, le trésor de son érudition inépuisable.

M. l'abbé Dubois lit ensuite une étude sur *une charte française* donnée à Bordeaux en 1381 par Jean de Neuville, lieutenant du roi d'Angleterre. Ce document est sans doute un des premiers qui aient été rédigés en français en Guyenne. Il révèle l'existence dès le quatorzième siècle du pontonage de Cubzac.

Digitized by Google

M. Pasquier demande ce que sont devenues les importantes archives de la famille de Terride, dont l'inventaire seul subsiste. Il profite de la publicité du Congrès pour poser cette question.

M. Ernest Labadie présente un *exemplaire unique de « la Muse chrestienne »*, de Du Bartas. Il précise à ce propos ou rectifie quelques points de la biographie du poète gascon. Puis il fait l'histoire du livre, dont les congressistes peuvent admirer le très bel état, et il en explique la rareté. Cette communication fait l'objet de remarques de MM. Habasque et Courteault, qui souhaitent que Du Barthas et le groupe des poètes français de Guyenne et Gascogne, à la fin du seizième siècle, soient mis à leur vraie place, qui est grande, dans notre histoire littéraire.

M. A. Bardié parle des *boiseries d'art bordelaises du dix-huitième siècle*. Il rappelle les publications récentes faites à ce sujet, déplore l'exode de ces boiseries à l'étranger, raconte comment furent sauvées récemment celles de la rue des Menuts et de l'école Saint-Charles, et soumet des photographies de ces boiseries. Le Congrès est unanime à admirer ces œuvres d'art bordelaises, qui n'ont d'autre tort que d'être encore trop mal connues.

M. P. Laporte communique *deux aliénations de droits seigneuriaux* : l'une à Birac (Lot-et-Garonne), du quatorzième siècle ; l'autre à Le Masnau (Tarn), du seizième siècle.

Au nom de M. Forestié, M. le chanoine Pottier lit une *étude biographique sur un Gascon célèbre, Jean-Paul d'Esparbès de Lussan*, qui fut le compagnon de Blaise de Monluc à Sienne, et devint, comme lui, maréchal de France.

En conséquence des observations par lui faites à la séance du matin, M. F. Pasquier propose les vœux suivants, qui sont adoptés par le Congrès :

1° Que le gouvernement emploie, pour activer le classement et la rédaction des inventaires des archives communales, le système adopté déjà pour la confection et l'impression des catalogues des manuscrits des Bibliothèques municipales ;

2° Que le Parlement, donnant suite aux projets précédemment étudiés, vote une loi réglant la communication des minutes notariales et leur concentration dans les archives départementales ou dans tout autre dépôt.

Digitized by Google

VISITE DE LA VILLE

La séance une fois levée, les congressistes ont visité la ville.

Ils ont été admis à voir tout d'abord le *Musée archéologique*, qui, bien que propriété exclusive de la Société archéologique du Gers, est, par un étrange abus de pouvoir, mis depuis plus de quatre ans sous scellés, comme se trouvant installé dans trois grandes salles de l'ancien palais archiépiscopal.

Les fragments et les sarcophages antiques d'Eauze, la mosaïque romaine du Glézia, les chapiteaux mérovingiens, romans et gothiques, les médaillons Renaissance, le tombeau du cardinal Georges d'Armagnac, les inscriptions, les monnaies, les vieilles faïences ont tour à tour retenu l'attention des visiteurs, à qui les archéologues auscitains ont fait avec beaucoup de bonne grâce les honneurs de leurs collections.

On a ensuite visité en détail la cathédrale. M. A. Branet, le distingué secrétaire de la Société archéologique, a donné sur sa construction des explications très précises et très complètes. Puis, guidés par MM. Branet et A. Lavergne, les congressistes ont longuement admiré les merveilleuses verrières, les autels des chapelles absidiales, les riches sculptures qui ferment le chœur, enfin le chœur lui-même, d'une somptuosité sans égale peut-être en France, avec ses stalles, dont le bois taillé et ciselé à miracle, s'assouplit en motifs délicats, véritables dentelles, s'épanouit en statuettes exquises sur les montants ou en scènes grotesques sur les miséricordes.

La promenade s'est poursuivie par la ville ; les pittoresques pousterles du vieil Auch ont fait l'admiration des congressistes.

SÉANCE SOLENNELLE

Conférence de M. Paul Courteault : *Les Châteaux gascons à travers l'histoire*

Le soir, à huit heures et demie, a eu lieu au théâtre, la séance solennelle du Congrès. M. F. Habasque la préside, assisté de MM. de Fayolle et de Roquette-Buisson.

Après une aimable et spirituelle allocution, dans laquelle il remercie le nombreux et élégant auditoire qui remplit la salle, M. Habasque donne la parole à M. Paul Courteault, professeur d'histoire régionale à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Le conférencier avait choisi comme sujet : « *Les châteaux gas-*

Digitized by Google

cons à travers l'histoire. » Le nom de « châteaux gascons » a été spécialement attribué à un groupe de châteaux du Condomois qui furent bâtis, à la fin du treizième siècle, pour surveiller et défendre la frontière conventionnelle qui, coupant les vallées et le plateau d'Armagnac de la forêt landaise à la Lomagne, séparait l'Agenais, terre anglaise, de la Gascogne, terre française. Le type en est fort curieux, unique en France. Ils se composent d'un seul corps de logis rectangulaire, flanqué de tourelles. C'étaient de simples postes, des guettes ou des gardes, comme l'indiquent encore aujourd'hui les noms de la tour du Guardès et du château de La Gardère. M. Courteault, après les avoir décrits, a insisté sur leur rôle tout militaire, qui fut très efficace pendant la guerre de Cent ans. Il a ensuite raconté leurs vicisitudes aux temps modernes. Certains furent abandonnés ou éclipsés par de plus imposants voisins, tels la tour du Guardès par le château de Pardaillan, La Gardère par le château du Busca-Maniban. D'autres, comme le Tauzia, Balarin, Massencôme, s'adaptèrent aux exigences des époques nouvelles : Flarambel fut enchâssé dans l'élégant manoir Renaissance des Léberon. Enfin, M. Courteault a évoqué les plus illustres figures de capitaines gascons que ces châteaux rappellent : les héros de la guerre de Cent ans, le légendaire Bernard de Pardaillan et le grand Barbazan, le chevalier sans reproches, qui aida Jeanne d'Arc à chasser l'Anglais ; les rudes soldats des guerres d'Italie, la formidable nichée des Monluc sortie du Sempuy, les Pardaillan encore, les Saint-Orens, les Léberon, les compagnons de Henri IV, les mousquetaires de Louis XIII, les officiers poudrés de Louis XV, parmi lesquels flotte l'ombre impertinente de la comtesse de Parabère. Le conférencier a conclu en souhaitant que ces châteaux gascons, aujourd'hui en ruines, soient respectés, et en montrant que leur histoire fait mieux comprendre comment s'est faite l'unité matérielle et morale de la France.

Après M. Courteault, M. Ph. Lauzun, le « parrain » des châteaux gascons, fit défiler sur l'écran lumineux de fort belles projections des principaux monuments du Gers. Il passe successivement en revue et commente : les châteaux de Sainte-Mère, de Lagardère, du Tauzia, de Massencôme, de Balarin, de Pardaillan, du Gardès, tous de la fin du XIIIe siècle ; puis ceux de Larressingle, de Castelnau, de Herrebouc, de Thermes, de Bassoues, du XIVe ; de Flammarens et de Fourcès, du XVe ; de Léberon, de Saint-Blancard, de Caumont, de Madirac, du XVIe ; l'escalier du Busca, du XVIIe ; puis, les

Digitized by Google

piles gallo-romaines de Saint-Lary, de Larroque Ordan, de Biran, La Monjoie de Roquebrune, le sarcophage de Saint-Clamens ; et il termine par quelques spécimens d'églises romanes, telles que Peyrusse-Grande, Nogaro, Mouchan, Flaran, et d'églises gothiques comme Simorre, La Roumieu et Condom.

Conférence et projections sont chaleureusement applaudies par un public très attentif, que l'austérité du programme n'a pas un seul instant rebuté.

* * *

Journée du mardi 31 mai

EXCURSION A LECTOURE

Les séances des lectures sont terminées, et avec elles la première partie du Congrès. La seconde, composée d'excursions, commence.

Quelques congressistes, levés de bonne heure, visitent le *prieuré de Saint-Orens*, avec ses restes d'église romane, sa salle capitulaire et le petit musée qu'y installa jadis l'abbé Canéto, un des bons archéologues auscitains. Ils sont conduits par M. Adrien Lavergne, vice-président de la Société archéologique du Gers, qui a spécialement étudié les célèbres inscriptions conservées là.

A neuf heures et demie, on se retrouve à la gare d'Auch. M. Emile Cartailhac, l'éminent préhistorien, vient d'arriver de Toulouse pour se joindre au Congrès. On félicite chaleureusement le nouveau docteur de l'Université d'Oxford, et on part pour Lectoure.

Douze membres de la Société archéologique du Gers, habitant Lectoure, attendaient les congressistes à la gare. Dans des voitures, on gravit les rampes qui mènent au vieux nid d'aigle gascon, et tout d'abord on déjeune à l'hôtel de l'Europe. Menu succulent, séance pleine d'entrain et de gaîté. Au dessert, M. le docteur de Sardac, secrétaire général du Congrès, porte un toast, au nom des Lectourois, aux dames présentes, au président de l'Union historique et archéologique, aux congressistes. M. F. Habasque répond en remerciant M. de Sardac du zèle qu'il a déployé dans l'organisation du Congrès et boit aux archéologues lectourois. M. de Fayolle, dans un de ces toasts humoristiques où il est maître, boit à son tour au secrétaire général du Congrès. Une vieille bouteille d'armagnac, offerte par M. de Sardac, est l'occasion toute natu-

Digitized by Google

relle de nouveaux toasts de M. Habasque et de M. de Roquette-Buisson, qui célèbre le sol gascon.

Sous la direction de M. Adrien Lavergne, on visite ensuite la cathédrale de Saint-Gervais. Une intéressante discussion s'engage, provoquée par M. de Fayolle, sur le point de savoir si l'édifice a été primitivement une église à coupoles. On se rend ensuite à l'hôtel de ville, où est installé le beau musée d'antiques. M. de Sardac présente tour à tour la superbe collection d'autels tauroboliques, les nombreux débris gallo-romains, les poteries, les marques de potiers, et l'exquise cheminée Renaissance offerte au Musée par Mme Taurignac. On visite encore la salle des Archives et la salle des Illustres.

C'est ensuite le tour des remparts, du bastion et de la fontaine romaine de Houndélie, reproduite, par une gracieuse attention, en tête du menu du déjeuner. Quelques congressistes poussent jusqu'à l'hôpital, ancien château des comtes d'Armagnac.

LE BANQUET

A 4 h. 35, on reprend le train pour Auch, où doit se tenir le banquet du Congrès.

Il a eu lieu à l'hôtel de France. M. Fr. Habasque présidait ; il avait à sa droite M. Dartigues, avocat, premier adjoint, représentant le maire, qui, obligé de partir pour Paris, s'était fait excuser, et à sa gauche, M. Emile Cartailhac ; en face, M. Ph. Lauzun avait à sa droite M. Adrien Lavergne et à sa gauche M. de Sardac.

Les convives firent honneur à un excellent dîner, supérieurement servi, et qui eût ravi d'aise le famélique cadet de Gascogne dont la silhouette se profilait au bas du menu.

Au champagne, M. Habasque remercia de nouveau la ville d'Auch, porta la santé des membres du comité d'organisation et but à la Gascogne.

M. Ph. Lauzun toasta aux membres de la Section centrale et à la prospérité de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest.

M. Habasque donna lecture d'un télégramme de vœux et de regrets adressé par M. Th. Amtmann, trésorier de l'Union.

Puis ce fut le tour de M. de Roquette-Buisson, qui exprima le souhait de voir l'Union comprendre le Languedoc ; de M. Cartailhac, qui demanda la création à Auch d'un musée municipal et montra quelle belle place pourrait y être faite à la préhistoire dans

Digitized by Google

ce Gers, patrie d'Edouard Lartet ; de M. de Fayolle, qui félicita M. Cartailhac de sa nouvelle dignité de docteur d'Oxford ; de M. l'adjoint Dartigues, qui dit le plaisir qu'avait eu la ville d'Auch à recevoir le Congrès.

On émit encore le vœu que l'initiative de la Société Ramond en faveur d'une enquête sur le folk-lore soit imitée dans tout le Sud-Ouest.

Enfin, M. l'abbé Sarran, le populaire Cascarot, termina la fête en disant trois pièces de vers de circonstance célébrant trois grands hommes de la Gascogne : le marin Villaret-Joyeuse, l'Intendant d'Etigny, le poète du Bartas, et en faisant entendre plusieurs de ses chansons gasconnes. Son succès fut très vif et de très bon aloi.

***

Journées du mardi 1er et jeudi 2 juin

EXCURSION EN CONDOMOIS

La journée du mercredi, 1er juin, et la matinée du jeudi, 2 juin, ont été consacrées à l'excursion du Condomois.

Les congressistes quittent définitivement Auch le mercredi matin à dix heures quinze. Ils prennent la nouvelle voie ferrée d'Auch au Castera Verduzan, saluent au passage la curieuse pile gallo-romaine de Saint-Lary, entrevue déjà l'avant-veille en projection ; et ils arrivent à onze heures à la coquette station thermale du Castera, dont M. Bibal, conseiller général du Gers et président du Conseil d'administration des eaux, leur fait gracieusement les honneurs, et où un excellent déjeûner leur est servi à l'hôtel Manciet. Puis, ils vont visiter les restes du joli château neuf du Castera-Verduzan, imité de Trianon, bâti en 1771 par le dernier marquis de Miran, qui avait obtenu de l'intendant d'Etigny la concession des eaux thermales, et où ils admirent, dans la seule aile existante, de *ravissantes boiseries*, du plus pur style Louis XVI, dont l'élégante marquise, la capricieuse Mlle de Selle, s'était plu à orner sa chambre à coucher et son petit boudoir circulaire. Ces boiseries, qui sont à vendre, sont étudiées avec le plus grand soin par les archéologues et les artistes bordelais (1).

(1) Voir *les Boiseries du marquis de Miran*, par Ph. Lauzun. Auch, 1910, in-8° de 10 pp. avec planche.

Digitized by Google

Les congressistes partent ensuite en voiture pour *Valence-sur-Baïse*, où ils mettent pied à terre. Ils donnent un coup d'œil à l'enceinte, encore bien conservée de la vieille bastide du XIIIe siècle, qui soutint lors des guerres religieuses plus d'un siège meurtrier ; puis ils descendent au *Château du Tauzia*, que M. Ph. Lauzun leur présente comme un des types les plus achevés de ces châteaux gascons, dont il a écrit l'histoire (1), et qui ont fait le sujet de la conférence de M. Paul Courteault. Une longue discussion s'engage, au pied de ses antiques murailles, sur la construction, la date, l'objet de ces curieuses petites forteresses, que la plupart des congressistes ignoraient absolument, et qui sont l'une des spécialités archéologiques les plus intéressantes du département du Gers.

Du Tauzia, on revient sur la rive gauche de la Baïse, pour visiter l'*abbaye cistercienne de Flaran*, fondée en 1151 (2). Les congressistes, guidés par M. l'abbé Marboutin, étudient successivement l'église, de la fin du XIIe siècle, dont deux nefs sont voûtées en berceau brisé, tandis que la troisième, plus petite, est sur croisée d'ogive, l'abside et les quatre absidioles, pavées encore de très curieux carreaux émaillés, la superbe salle capitulaire à neuf travées voûtées en croisées d'ogives, soutenues par quatre piliers de marbre des Pyrénées de différente couleur, la sacristie, le trésor, le cloître du commencement du XIVe siècle, détruit en partie par les hordes protestantes de Mongommery en novembre 1569 et dont un seul côté est intact, la jolie salle à manger, enfin, du XVIIIe siècle, ornée d'une très élégante fontaine. Sous les cloîtres, Mme Lauzun offre très aimablement aux congressistes une coupe de champagne, et, dans ce décor si pittoresque et poétique, des toasts cordiaux sont échangés.

On se hâte ensuite vers Condom, éloigné de huit kilomètres, où la fin de la journée est emplovée à visiter, sous la conduite de son historien si autorisé, M. J. Gardère, archiviste-bibliothécaire, la cathédrale, l'un des types les plus parfaits des églises à grande nef bordée de chapelles latérales, construite par Jean Marre au commencement du XVIe siècle, les cloîtres en partie refaits, dont un seul côté est conservé, la chapelle de l'évêché et la délicieuse porte Re-

(1) *Châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle*. Auch, 1897. In-8° de 432 pp. avec plans et planches.

(2) *Monographie de l'abbaye de Flaran*, par P. Benouville et Ph. Lauzun. Auch, 1890. In-8° de 136 pp. avec planches et plans.

Digitized by Google

naissance, qui communiquait avec le palais épiscopal, aujourd'hui la sous-préfecture, transformé au XVIIIe siècle par Mgr d'Anterroches, le dernier évêque de Condom, enfin plusieurs vieilles maisons de la ville, ornées de très curieuses fenêtres romanes, gothiques, ou de la seconde Renaissance.

Un excellent dîner servi à l'hôtel du Lion d'Or, termine cette journée si bien remplie.

La matinée du jeudi 2 mai est la dernière du Congrès. Elle est employée à visiter successivement Mouchan, Vaupillon et Larressingle.

Dès six heures du matin, les congressistes franchissent, toujours en voitures, les rampes qui séparent la vallée de la Baïse de celle de l'Osse, et, après être passés sous les murs du château de Cassaigne, ancienne résidence d'été des évêques de Condom, où se trouve encore le buste de Jean de Monluc, troisième fils du maréchal Blaise (1), ils arrivent, au bout d'une heure, devant l'église de Mouchan. Bâtie, dès la fin du XIe siècle, par les Clunisiens, qui en avaient fait un prieuré, l'église de Mouchan, romane, voûtée en berceau plein cintre, présente trois époques de construction assez rapprochées les unes des autres, puisqu'elle était terminée avant la fin du XIIe siècle. Elle affecte la forme d'une croix grecque et se distingue par le carré du transept délimité par quatre robustes doubleaux à plein cintre, couvert d'une voûte sur croisées d'ogives dont les arcs primitifs rappellent ceux du narthex de Moissac, et par une ornementation des chapiteaux tout à fait remarquable. Le problème soulevé par la non continuation de la nef de droite, arrêtée par le clocher carré, orné de deux arcades à plein cintre aveuglées sur chacune de ses faces, et la question de savoir si cette tour est plus ancienne que le reste de l'édifice, passionnent les archéologues et provoquent une longue discussion, à laquelle prennent part MM. de Fayolle, Lavergne, Lauzun, et principalement M. l'abbé Marboutin, qui de la façon la plus claire et la plus précise explique ce

---

(1) *Le Buste de Jean de Monluc*, par Ph. Lauzun. Auch, 1910. In-8° de 15 pp. avec planche.

Digitized by Google

très intéressant monument, dont il vient d'écrire la monographie (1). Après quoi, les congressistes se rendent chez M. l'abbé Pujos, curé de Mouchan, qui ne veut pas les laisser partir sans leur offrir un verre d'armagnac supérieur.

De l'église de Vaupillon, tout à côté, ancien monastère de filles nobles de l'ordre de Fontevrault, il ne reste plus que la moitié de l'ancienne église, tout le couvent ayant été détruit par Mongommery, à la fin d'octobre 1569 et ne s'étant jamais relevé de ses ruines. L'abside et les premières travées du chœur, qui, seules, constituent l'église actuelle, offrent néanmoins un certain intérêt, voûtées en berceau plein cintre et rappelant par la longueur de l'édifice l'église du Paravis, élevée non loin de là, par le même ordre de religieuses.

Le Congrès salue au passage le vieux pont d'Artigues-sur-l'Osse, à trois arches cintrées inégales, qui desservait autrefois un de ces chemins de Saint-Jacques si bien étudiés par M. Ad. Lavergne, et arrive à dix heures à Larressingle, le véritable clou de l'excursion.

Larressingle est, en effet, un village fortifié, à peu près tel qu'il se trouvait au moyen-âge, offrant le type parfait du *Castrum*, avec son enceinte intacte de tours et de murailles, son château du XIIIe siècle, ressemblant en tous points aux châteaux gascons, bâti en 1285, c'est-à-dire à la même époque qu'eux tous, par Othon de Lomagne, avant-dernier abbé de Condom avant que cette abbaye ne fût érigée en 1317 en évêché par le pape Jean XXII, et sa très curieuse petite église romane, dont la nef fut détruite pour la construction du château, et qui, devenue trop étroite, fut allongée peu après par le percement de l'abside primitive. M. Lauzun, la brochure de MM. Tholin et Gardère en mains (2), explique les dispositions principales et fait l'historique de ce curieux ensemble de constructions médiévales, unique peut-être en Gascogne, qui est comme une évocation fantastique du monde féodal.

Les congressistes se retirent, non sans peine, fascinés par cet imposant spectacle, et ils arrivent à midi à Condom, où, après le déjeuner émaillé de toasts charmants prononcés par l'infatigable président du Congrès M. Fr. Habasque et aussi par M. de Fayolle, a

(1) L'*Eglise de Mouchan*, par R. Marboutin. Auch, 1910. In-8° de 16 pp. avec planches et plan.

(2) *Larressingle en Condomois*, par MM. G. Tholin et J. Gardère avec planches et plans de P. Benouville. Auch, 1892. In-8° de 48 pp.

Digitized by Google

lieu la dislocation du Congrès. A deux heures, en effet, partent les trains qui en emportent une partie dans la direction d'Agen, de Périgueux, de Bordeaux, de Tarbes et de Pau, tandis que quelques autres rentrent à Auch par Lectoure, afin de voir, en passant, l'église si intéressante de La Roumieu.

Répétons, en terminant, ce qu'a écrit, à la fin de son compte-rendu si complet, l'un des plus autorisés d'entre eux, M. Paul Courteault : « Ils emportent un inoubliable souvenir de cette Gascogne « encore toute pleine d'histoire, dont leurs collègues du Gers leur « ont révélé en ces quelques jours tant d'aspects curieux et de mo- « numents trop peu connus, convaincus aussi qu'ils avaient travaillé « utilement, pour le plus grand profit de la science régionale et « pour l'union plus intime des historiens et des archéologues du « Sud-Ouest. »

BIBLIOGRAPHIE

Charles de la Roncière, *Histoire de la Marine française. — IV. — En quête d'un empire colonial. Richelieu.* — Paris, Plon-Nourrit, 1910, in-8° de 739 pp.

Le tome IV de la magistrale *Histoire de la Marine* de M. de La Roncière apporte, comme les précédents, beaucoup de faits ignorés et d'idées neuves. Il importe de signaler ici le chapitre où l'auteur s'efforce de percer le mystère de l'expédition maritime du capitaine Peyrot de Monluc en 1566. Où allait-elle ? On sait que Blaise de Monluc, écrivant à Catherine de Médicis, a laissé en blanc le nom de la cote et que, dans ses *Commentaires*, il s'est également tu sur l'objet précis de l'entreprise. Aucun des contemporains ne l'a connu davantage. De Thore a supposé que Peyrot voulait passer des traités avec les rois du Manicongo et de Mozambique ; Thevet, qui faillit être du voyage, qu'il s'en allait « descouvrir les secrets de la Guinée et des royaumes des nègres » ; de Ruble a songé à Madagascar. M. de la Roncière, après avoir donné de l'expédition, si brusquement compromise devant Funchal par la mort de son chef, un récit très complet, fait à l'aide des travaux déjà connus et de documents nouveaux, pose à son tour la question, et il y répond. D'après lui, Peyrot allait au Transvaal. Le pays fabuleux du Mono-

Digitized by Google

motapa, l'Ophir du roi Salomon, exerçait alors sur les imaginations une attraction très vive. D'étranges légendes, propagées par les récits d'un jésuite, le missionnaire Gonzalès de Silveira, commençaient à circuler. Coligny se montrait « fort désireus de savoir des nouvelles de ces païs-là ». Il en obtenait, dès 1561, de notre ambassadeur à Lisbonne, Jean Nicot, qui lui procurait aussi un pilote « practique des routes et navigations orientales », André Homem. Si l'on songe qu'une phrase des *Commentaires* permet de croire très sérieusement que Peyrot prit l'avis de l'amiral et que celui-ci s'intéressa fort à l'entreprise, on conclura sans doute que l'hypothèse de M. de la Roncière est non-seulement très ingénieuse, mais aussi très séduisante. Son livre contient encore quelques pages intéressantes sur le rôle de Blaise de Monluc, vice-amiral de Guyenne, pendant la troisième guerre civile, sur ses efforts pour défendre Bordeaux et le Médoc menacés par les huguenots en 1569 et sur sa mésintelligence avec Ottavio Fregoso, le général des galères.

PAUL COURTEAULT.

***

Réflexions sur la question d'Alsace-Lorraine, par LUCIEN BONNEFOY, professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Agen. — Bibliothèque de la Société philotechnique, 32, rue de Lubeck. Paris. In-12, 86 pp., prix : 0 fr. 95.

M. Bonnefoy, professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Agen, a fait hommage à la Société des Sciences, Lettres et Arts d'un livre qu'il a récemment écrit sur « la Question d'Alsace-Lorraine ». Honoré des suffrages de l'Académie française (1), il espère conquérir ceux de la Société d'Agen, à laquelle rien, dans le domaine historique et littéraire, n'est étranger ni indifférent.

M. Bonnefoy dit, dans sa préface, qu'il n'a pas la prétention de faire un livre nouveau. Il veut seulement donner « une idée claire des problèmes que le traité de Francfort a soulevés ». Quoiqu'on ait beaucoup écrit et parlé sur cette question d'Alsace-Lorraine, il veut parler à son tour ; car, pour lui, suivre le conseil de Gambetta : « Pensons-y toujours, n'en parlons jamais », ce serait abdiquer...

(1) Prix Montyon.

Digitized by Google

Et combien ce silence de l'abdication serait facile et surtout inopportun !

D'après M. Bonnefoy, le rapprochement franco-allemand serait un élément de progrès, un gage de sécurité en face des nouvelles et redoutables puissances d'Amérique et d'Asie. Mais ce rapprochement si désirable ne se fera pas, tant que cette barrière d'Alsace-Lorraine empêchera les deux nations de se donner la main.

De quel côté est le droit dans le différend qui les divise ? L'auteur va nous montrer dans les vingt chapitres de son livre, groupés en trois divisions, l'obstination des Allemands à méconnaître les idées modernes de liberté et de justice, à fermer l'oreille aux plaintes bien fondées des annexés, à germaniser par la force et l'oppression des cœurs restés français.

La Révolution avait proclamé « que l'on ne doit rien entreprendre contre la liberté d'aucun peuple » (1). Oubliée durant l'époque napoléonnienne, cette théorie humanitaire était en faveur au XIXe siècle : elle était entrée dans la conscience des nations. Seule, l'Allemagne l'a rejetée. Aussi l'annexion brutale de l'Alsace est-elle autant une faute qu'un défi jeté au monde civilisé.

Procéder ainsi à l'égard des vaincus, c'est oublier que le règne de la force ne dure qu'un jour, et que le droit est de tous les temps et finit par triompher. On ne dispose pas d'un peuple comme d'un troupeau. Pourquoi, avant d'annexer l'Alsace-Lorraine, ne pas la consulter ? Tandis que cette consultation, après quarante ans de conquête, est réclamée avec plus d'insistance que jamais, l'Allemagne, sourde aux revendications de la justice, opprime, vexe l'Alsacien-Lorrain, calomnie la France et la présente aux yeux de l'Europe comme un peuple d'aventuriers, jamais en repos, et qui se souvient des Gaulois.

Cependant « l'Europe entière est attentive aux voix qui montent d'Alsace-Lorraine » (2).

Quiconque lira les chapitres que M. Bonnefoy consacre à « l'échec de l'Allemagne aux pays annexés » (3), reconnaîtra tout de suite que ces voix ne sont pas près de se taire. L'échec de son effort pangermaniste s'affirme par l'oppression qu'elle fait peser sur les vaincus, par les arguments qu'elle ne cesse de tirer de la similitude des

(1) L. Bonnefoy, p. 5.
(2) L. Bonnefoy, p. 19.
(3) *Ibidem.*

Digitized by Google

races, en faveur de la germanisation, arguments vieillots dans notre civilisation moderne, et principalement par sa crainte de l'issue de la consultation.

Crainte bien fondée. Plus l'Allemagne opprime, plus grandit le prestige de la France dans l'âme des opprimés. Ce n'est pas que ceux-ci ferment les yeux sur le labeur, la science, les vertus germaniques. Non privée de ces vertus, il en est d'autres dont la France peut donner l'exemple... Quant aux trophées guerriers des Allemands, ils ne disent rien aux Alsaciens-Lorrains. Quelle gloire militaire égale celle de la France, celle de leur propre pays, terre nourricière de tant de généraux victorieux ? Quelle gloire plus pure que celle des légions de Magenta et de Solférino versant leur sang pour la liberté italienne ! Voilà la gloire qu'aiment les Alsaciens-Lorrains, et qui leur est familière !

Ils aiment enfin tout ce qui vient de France, et qu'ils jugent supérieur à ce que l'Allemagne peut leur donner. La vantardise tudesque est, chez eux, ridicule, comparée à la modestie de nos savants. Ils placent hors de pair notre culture intellectuelle traitée par les Allemands de « *vernis qui ne tient pas* » (1). Il tient plus que la sombre et épaisse couleur prussienne. Le minium passé, en 1870, sur le drapeau de fer tricolore de la cathédrale de Metz est tombé ; et de nouveau a relui le vernis français. De même à l'Hôtel de Ville de Colmar ont réapparu sous la peinture allemande les mots : Liberté, Egalité, Fraternité. Dans ces couleurs nationales, dans ces mots français perçant le voile qui les cachait, les Alsaciens-Lorrains aiment à voir le symbole du droit qui se fait jour.

Mais pour que le droit l'emporte, il faut ne négliger aucun moyen, ne perdre aucune occasion de le faire valoir.

C'est dans cet esprit que M. Bonnefoy consacre la 3me partie de son livre au « Programme Alsacien-Lorrain » (2). « L'Alsace-Lorraine, dit-il, est, à l'heure actuelle, exubérante de vie. » La loi de l'histoire veut que, quand la torpeur accompagnant la défaite a cessé, les fils songent à venger leurs pères. Rêvent-ils de déchaîner la guerre qui accumulerait les ruines dans leur pays, théâtre de tant de combats ? Non ; ils ne veulent pas d'une liberté qui renaîtrait dans le sang ; ils espèrent obtenir, en pleine paix, leur indépendance. Leurs énergies seraient-elles paralysées par la menace

(1) L. Bonnefoy, p. 35.
(2) *Ibidem*, pages 41-72.

Digitized by Google

du glaive, leurs voix étouffées à la vue du canon, parce qu'ils craindraient que l'Allemagne ne fît la paix en Alsace en y faisant le désert ? Les guerres d'extermination appartiennent aux siècles barbares de l'histoire. Le temps n'est plus où l'on semait le sel sur les ruines des grandes cités.

Partout, dans le pays annexé, le courage renaît, et les forces s'unissent. On veut regagner le terrain perdu, perte imputable à l'émigration et à l'option justement appelées funestes ; car elles élargirent la blessure en permettant aux conquérants de remplir les villes abandonnées, de labourer des terres qui n'étaient point à eux. C'était la vraie germanisation. Les Alsaciens-Lorrains l'ont compris ; et, comme Virgile, ils se sont dit : *Barbarus has segetes !...* Et ils demeureront inébranlables sur leurs terres, eux et leur postérité de plus en plus nombreuse. Ils paieront le tribut au vainqueur. Mais les champs et les villes de l'Alsace resteront aux Alsaciens-Lorrains. Ils sauveront en même temps l'héritage moral, celui des intelligences, des âmes. Il faut que la pensée française pénètre partout avec les Revues et les journaux, parlant de la terre de France. Il faut vivre, en Alsace, la vie intellectuelle de la patrie.

Se souvenir est un pieux devoir auquel on ne faillit pas dans le pays conquis. Il y a des statues, il y a des monuments, il y a des ossuaires... On n'y va point pour y verser des larmes stériles *ignavos questus*, mais pour se raidir, pour élever son âme à la hauteur d'une mission sacrée.

Mais ce culte du souvenir s'affaiblirait, si les générations futures, cédant aux vexations teutonnes, délaissaient la langue française pour les idiomes germaniques. La conquête serait alors complète ; comme leurs terres, l'âme des Alsaciens-Lorrains deviendrait une âme allemande. Aussi M. Bonnefoy insiste-t-il sur la nécessité de maintenir, sans qu'il lui soit rien enlevé, la langue française. On sait comment la langue latine imposée aux vaincus les assimila facilement à l'empire romain. Le César qui règne à Berlin n'a pas des vues différentes des Césars de Rome. Plus jalouse de ses privilèges que les Gaules, l'Espagne et l'Afrique, l'Alsace-Lorraine luttera, sans fléchir, pour la prédominance du français, tout en désirant ce que M. Bonnefoy appelle « la double culture » d'après les vœux exprimés par M. Anselme Laugel dans la *Revue Alsacienne :* « Nous reconnaissons, dit le vaillant député, tout ce qu'il y a parfois de grand dans l'esprit allemand... Mais nous voulons qu'on nous reconnaisse le droit de perfectionner simultanément et la

Digitized by Google

partie allemande et la partie française de notre culture » (1). Rien n'est plus juste. Quelles intelligences et quels caractères on formerait avec les qualités associées des deux peuples ! Des hommes ainsi trempés enlèveraient de haute lutte, dit M. Bonnefoy, cette autonomie tant désirée. Ils feraient plus : ils s'assimileraient les immigrés. « Nous sommes chez nous, dit hardiment l'abbé Wetterlé à la Délégation ; et ceux qui viennent nous relancer dans notre pays doivent s'assimiler à nous... » (2). Désir légitime et réalisable. *Græcia capta ferum victorem cepit...*

Comme le veulent ces députés et, avec eux, M. Bonnefoy, il serait à souhaiter, pour le triomphe du droit, pour la consolidation de la paix générale et pour le plus grand intérêt de la civilisation, que l'Alsace-Lorraine « fut ouverte aux deux influences de l'Est et de l'Ouest. » Toute discorde, toute rancune même ayant cessé par le fait de l'autonomie, on verrait se développer, sous la double influence française et allemande, une République des Vosges ; et la France entière « se porterait avec élan au-devant d'une Allemagne ralliée à l'idéal de justice » (3).

Tel est le « rêve » des Alsaciens-Lorrains. Sera-t-il leur destin ? Peut-être, si la France comprend ce que M. Bonnefoy appelle, dans un excellent chapitre, le « Devoir français ». On s'est montré partout, chez nous, reconnaissant à l'Alsace-Lorraine de sa résistance, de son attachement à l'ancienne patrie. On a donné son nom à des rues et à des boulevards. On a élevé des statues, etc... Mais a-t-on fait assez ? se demande M. Bonnefoy. Pas encore. César, dit Lucain, croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire. Français, pensons comme César. Quand ce mot d'Alsace frappera nos oreilles, qu'il ébranle aussi notre cœur. Créons partout des Comités d'initiative ; qu'il y ait échanges de journaux initiant le public d'Alsace à tout ce qui se fait, à tout ce qui se dit en France. Dons de livres, bureaux industriels et commerciaux mettant en rapport les Français des deux côtés des Vosges, bourses de voyages pour des vacances passées en France : voilà les moyens, efficaces sans doute, que préconise M. Bonnefoy.

Ainsi l'Alsace, reconquérant sa liberté morale, accomplirait un

(1) Paroles adressées aux étudiants Alsaciens-Lorrains (17 février 0909), L. Bonnefoy, p. 62.
(2) *Ibidem*, p. 66.
(3) *Ibidem*, p. 71.

Digitized by Google

« devoir humain » par la leçon qu'elle donnerait aux apôtres de la guerre. Ceux-ci comprendraient que les conquêtes de la force sont inutiles et même gênantes, tant qu'on ne possède pas les cœurs des vaincus, et qu'enfin, en face d'un peuple qui ne désarme pas, il faut soutenir une violence par une autre violence et laver dans le sang les taches que le sang a faites.

Que l'Allemagne y prenne garde ! L'Europe tourne son attention sympathique vers nos frères d'Alsace, champions d'une cause universelle et sacrée. Elle pourrait bien trouver dans « l'encerclement » le châtiment de son ambition ménaçante et de sa politique brutale, vrai défi, je le répète, jeté à la civilisation contemporaine.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'excellent livre de M. Bonnefoy. Fortement pensé, écrit d'un style vigoureux et imagé à la fois, il plaît et entraîne. Est-il besoin de dire qu'il devra être entre les mains de tout bon Français, et surtout des jeunes gens qui y liront leurs devoirs ? Pélerins du patriotisme, ils se sentiront poussés à visiter et admirer l'Alsace-Lorraine. Leurs pères, pleurant comme Jérémie sur la ruine de Jérusalem, avaient dit : *Vidi lacrimas*. Eux, plus heureux, diront avec transport :

« *Moi, j'ai vu ce qui ressuscite...!* » (1).

F. Ferrère.

(1) Mme la Comtesse de Noailles. Bonnefoy, p. 41.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 12 mai. — Présidence de M. le chanoine Dubourg

M. F. de Cardaillac, juge au tribunal de Première Instance de la Seine, et membre non résidant, offre à ses collègues un superbe volume, édité avec luxe, renfermant les principaux articles d'histoire qu'il a publiés dans la *Revue des Hautes-Pyrénées* et dont les plus considérables sont ceux relatifs aux frères Sarlabous du XVIe siècle, et à Madame Cottin.

Sous le titre : *Une charte française donnée à Bordeaux en 1381*, M. l'abbé Dubois offre à la Société les prémices d'une étude paléographique qu'il se propose de lire au prochain Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest à Auch, et qui a déjà donné lieu à une intéressante discussion au sein de la Société des Archives historiques de la Gironde. Il fait valoir l'importance, à ce point de vue, de ce document, provenant des archives de la famille de Pontac et l'extrême rareté d'une charte, écrite en français, dans notre région, au cours du XIVe siècle.

On sait, nous l'avons écrit maintes fois, que l'ancien palais épiscopal, touchant à la Porte-Neuve, avait été acheté, en 1771, à M. de Vigué, qui l'avait fait bâtir, par Jean-Joseph Médard de La Ville, seigneur de Lacépède, père de l'illustre naturaliste. Orné par lui de riches tapisseries d'Aubusson, dont les *4 Saisons* et les *Batailles d'Alexandre* décoraient si artistiquement les salons du rez-de-chaussée, cet hôtel fut revendu par son fils en 1784 au comte de Narbonne-Lara, qui l'habita jusqu'à la Révolution. Ce ne fut qu'en 1808 que ses héritiers le cédèrent, pour la somme de 37,730 francs, au département de Lot-et-Garonne qui y installa le nouvel évêque, Mgr Jacoupy. Utilisant les documents que, par l'intermédiaire de M. Gavini, a bien voulu lui communiquer M. de Rambuteau, fils de l'ancien préfet de la Seine, mari lui-même de la fille du général de Narbonne, M. Momméja se propose de faire connaître l'existence, uniquement agenaise, de cette ancienne famille de Narbonne, et les principaux événements dont fut témoin ce bel immeuble pendant son occupation par le célèbre général. Il cite quelques curieuses anecdotes inédites et il soumet à ses collègues de belles

Digitized by Google

épreuves de ces superbes tapisseries, enlevées si malheureusement aujourd'hui de la place pour laquelle elles avaient été faites.

A cause du Congrès d'Auch, la prochaine réunion n'aura lieu que le 9 juin, second jeudi du mois. Ph. L.

Séance du 9 juin. — Présidence de M. Dubourg.

M. Ferrère rend compte du volume que son collègue, M. Lucien Bonnefoy, professeur agrégé d'histoire au lycée Bernard-Palissy, offre à la Société sous le titre de *Réflexions sur la question d'Alsace-Lorraine*. Il fait valoir tout l'intérêt qui s'attache à ces pages, vibrantes de patriotisme, où l'auteur, après avoir exposé l'historique de la question, explique le programme actuel de l'Alsace-Lorraine, les fautes commises par l'Allemagne, quelle doit être l'attitude de la France et en quoi consiste pour le moment le devoir français.

Pendant un récent séjour en Provence, M. le comte de Dienne s'est plu à rechercher l'itinéraire suivi par Jasmin et par la jeune et charmante harpiste qui l'accompagnait, Mlle de Roaldès, durant les années 1847 et 1848. S'il fut, ainsi qu'on l'a écrit, le précurseur du félibrige, ce fut bien malgré lui, M. de Dienne apprenant combien il sut peu deviner le talent naissant de Mistral et de Roumanille, qui vinrent saluer en des vers charmants leur illustre devancier gascon. Le jour même où éclatait à Paris la révolution de février, Jasmin était porté en triomphe par la ville d'Aix, succès dont Mlle de Roaldès eut une large part. Et, le lendemain, deux autres poètes, MM. Charles Chaubet et J.-B. Caut, venaient déposer à ses pieds leurs hommages sous la forme de deux poésies élégantes, l'une en français, l'autre en provençal, que M. de Dienne a été assez heureux de retrouver pour pouvoir aujourd'hui les faire connaître à la Société d'Agen.

Le but de l'expédition, en 1566, du capitaine Peyrot, fils aîné de Blaise de Monluc, est resté toujours inconnu. Nombreuses sont les hypothèses soutenues. Rendant compte du quatrième volume de M. Charles de la Roncière, *Histoire de la Marine française, en quête d'un empire colonial, Richelieu*, M. Paul Courteault signale à la Société, dans une note fort substantielle, le passage très curieux où l'auteur prouve que Peyrot de Monluc, séduit par les légendes fabuleuses qui déjà s'accréditaient, se dirigeait vers le Transwaal, le pays du Monomotapa, l'Ophir du roi Salomon. Sa mort, sur-

Digitized by Google

venue inopinément au siège de Madère, arrêta net, aux débuts, l'exécution de cet aventureux projet.

Sur la demande de ses collègues, M. Ph. Lauzun rend compte, en terminant, du 3e Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, qui vient de se tenir à Auch, et dont le succès a dépassé toutes les espérances. Il énumère les nombreuses lectures qui y ont été entendues, et rappelle l'intérêt qu'a présenté la conférence de M. Paul Courteault, au théâtre, sur *Les Châteaux gascons à travers l'histoire*, suivie de plus de quarante projections des monuments les plus remarquables du Gers. Il parle de la visite de la cathédrale et du musée archéologique sous la conduite autorisée de M. Branet. Il fournit enfin de nombreux détails archéologiques et historiques sur les monuments visités dans les deux excursions de Lectoure et du Condomois et dont les plus remarqués ont été : le château gascon du Tauzia, l'abbaye cistercienne de Flaran, les cathédrales de Lectoure et de Condom, l'intéressante église romane de Mouchan, enfin le si curieux village fortifié de Larressingle, véritable castrum du moyen-âge, dont l'ensemble, avec son enceinte intacte, son château du XIIIe siècle et son église romane, est comme une évocation du monde féodal.

Ph. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Grauat.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Marboutin

CHATEAU DE LAFOX VERS 1830

d'après une aquarelle de Brécy appartenant à M. Ph. Lauzun

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES SUR LATOX

En 1594, c'est Charles de Montluc qui s'en rend maître et s'y [illegible] comme avec sa troupe, pendant plusieurs [illegible]. Les soldats brûlèrent le château et le ruinèrent en partie.

C'est dans ce triste état, que messire [illegible] transmit le château de Latox à son fils Hector Regnaut qui s'[illegible] de le réparer. Le côté est du grand bâtiment avait surtout souffert ; on le refit presque en entier. Les murs extérieurs furent repris et largement ajourés par deux étages de hautes grandes fenêtres à doubles meneaux. Les appuis, les linteaux, les pendentifs sont ornés de bossages polis et biseautés. Ces bossages, d'importation florentine, dit-on, devinrent alors d'un usage courant et on les retrouve même, sous forme de pointes de diamant, sur les meubles de cette époque.

A cette date, fut élevé probablement, à l'est, un édifice dont les angles sont ornés des mêmes bossages, et la base est couronnée d'un gros tore. Au XIX siècle on bâtit sur cette espèce de bastion une maison pour le logement du régisseur.

A la fin du XVII siècle, ou peut-être au XVIII, sur la façade du midi, on établit, au-dessous des grandes fenêtres, un balcon supporté par de robustes corbeaux. Pour y accéder de l'intérieur, on fut obligé d'entailler l'appui des fenêtres à chaque extrémité. De l'extérieur, on y parvenait par un escalier perpendiculaire au mur et qui se divisait ensuite en deux rampes.

M. Ph. Lauzun possède un plan du domaine de Latox tracé par Bercy vers 1830 ou 40 ; dans un coin, une très jolie aquarelle représente le château de Latox, c'est un ensemble [illegible] fices de toutes les époques d'aspect fort pittoresque.

Messire Hector Regnaut de Durfort, seigneur de Latox et de Bajamont, faisait partie de la Cour de la reine Marguerite. La chronique scandaleuse prétend même qu'il fut un de ses amants. L'auteur du *Divorce satyrique*, une fort [illegible] vaise

Digitized by Google

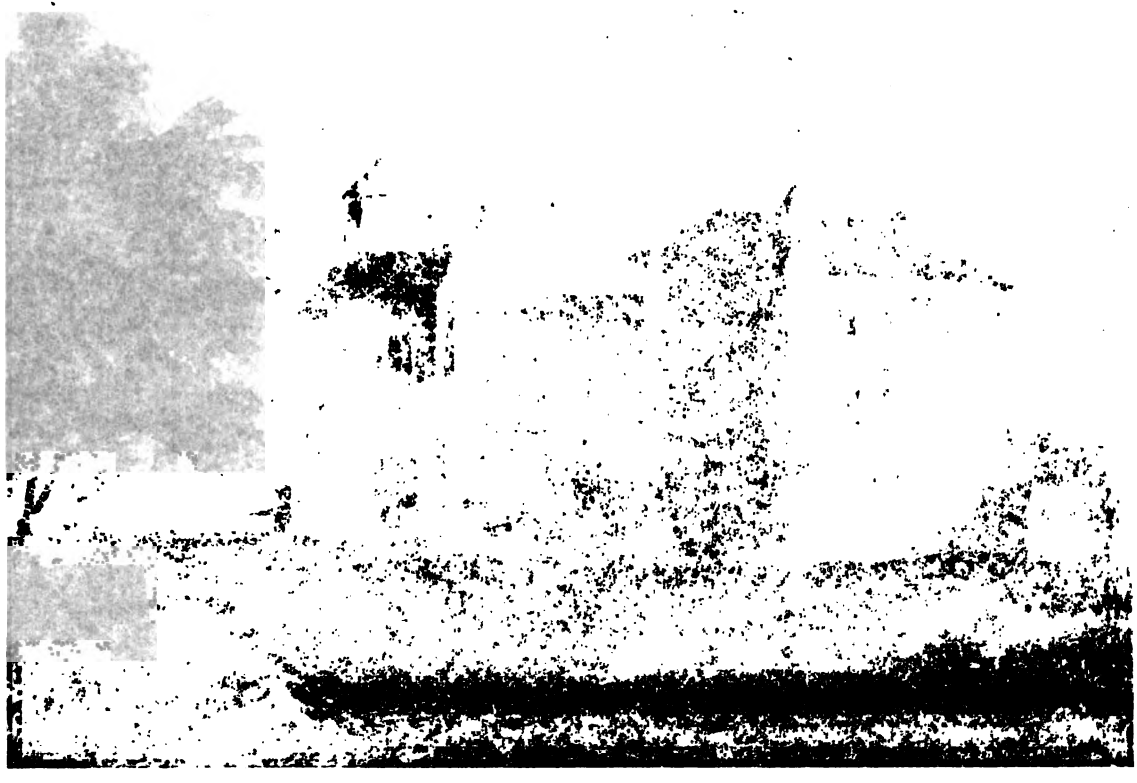

Cliché Marbouty

CHATEAU DE LAFOX VERS 1830

d'après une aquarelle de Bacq appartenant à M. P. L.

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES SUR LAFOX

En 1594, c'est Charles de Monluc qui s'en rend maître et y séjourne avec sa troupe, pendant plusieurs jours. Les soldats pillèrent le château et le ruinèrent en partie.

C'est dans ce triste état, que messire Amanieu de Durfort transmit le château de Lafox à son fils Hector Regnaut qui s'empressa de le réparer. Le côté est du grand bâtiment avait surtout souffert ; on le refit presque en entier. Les murs extérieurs furent repris et largement ajourés par deux étages de huit grandes fenêtres à doubles meneaux. Les appuis, les linteaux, les piédroits sont ornés de bossages polis et biseautés. Ces bossages, d'importation florentine, croit-on, furent alors d'un usage courant et on les retrouve même, sous forme de pointes de diamant, sur les meubles de cette époque.

A cette date, fut élevé probablement, à l'est, un édifice dont les angles sont ornés des mêmes bossages, et la base est couronnée d'un gros tore. Au XIXe siècle on bâtit sur cette espèce de bastion une maison pour le logement du régisseur.

A la fin du XVIIe siècle, ou peut-être au XVIIIe, sur la façade du midi, on établit, au-dessous des grandes fenêtres, un balcon supporté par de robustes corbeaux. Pour y accéder de l'intérieur, on fut obligé d'entailler l appui des fenêtres à chaque extrémité. De l'extérieur, on y parvenait par un escalier perpendiculaire au mur et qui se divisait ensuite en deux rampes.

M. Ph. Lauzun possède un plan du domaine de Lafox, fait par Brécy vers 1830 ou 40 ; dans un coin, une très jolie aquarelle représente le château de Lafox. C'est un ensemble d'édifices de toutes les époques d'aspect fort pittoresque.

Messire Hector Regnaut de Durfort, seigneur de Lafox et de Bajamont, faisait partie de la Cour de la reine Marguerite. La chronique scandaleuse prétend même qu'il fut un de ses amants. L'auteur du *Divorce satyrique*, une fort mauvaise

Digitized by Google

langue, du reste, s'exprime ainsi à son sujet : « J'ai toutesfois Beaujemont avec son bec jaune qui me semond de luy donner place et de luy faire jouer son personnage sur cest échafaud. Ce Beaujemont, metz nouveau de ceste affamée, idole de son temple, le veau d'or de ses sacrifices et le plus parfait sot qui soit jamais arrivé dans la Cour, lequel introduit de la main de Mme d'Angluse, instruit par Mme Roland, civilisé par le Mayne et naguères guery de deux poulains par Penna le médecin, et depuis souffleté par Delain, maintenant en possession de ceste pécunieuse fortune, sans laquelle la pauvreté lui allait saffraner, tout ainsi que la barbe, le reste du corps. Je n'ay que faire de vous conter leurs privautez, elles sont prou cognues, ny rechercher dans la mémoire, pour vous particulariser leurs amours, aucuns termes de mignardises et de douceurs, car ce seroit tout autant comme d'appeler les gros mastins de boucherie Marjolaine ou bien Romarin. Je vous diray seulement, en passant, que de Loüe, pour l'insolence et irrévérence commise dans le chœur des Augustins, voulut tirer l'espée contre le sieur de Beaujemont, il fut mis prisonnier au fort l'Evesque, elle se rendit partie alléguant contre luy plusieurs choses criminelles, comme il luy semblait, lesquelles les juges n'eurent point d'esgard » (1).

J'arrête ici la citation, par respect pour le lecteur. Le portrait qui précède n'est certes pas flatteur, mais le *Divorce satyrique* est un pamphlet. Malgré tout, il est fort vrai que le baron de Bajamont et de Lafox était dans les bonnes grâces de la Reine. C'est chez elle qu'il mourut le 26 octobre 1612.

Aussitôt la nouvelle de sa mort parvenue en Agenais, son frère François de Durfort, prétendant qu'à défaut d'enfant mâle et selon les clauses de substitution insérées dans les testaments de leurs ancêtres, il était héritier des biens de la famille, s'empara de Bajamont et de Lafox. Le roi ne fut pas de son avis et constitua M. de Roquelaure dépositaire de ces biens. Le sieur d'Auzilis, un de ses gardes, vint à Lafox et

(1) *Le Divorce satyrique ou les amours de la Reyne Marguerite*, in *Œuvres complètes de Théodore d'Agrippa d'Aubigné*. Lemerre, Paris, t. II, p. 682.

Digitized by Google

s'empara du château. En 1614 un arrêt du Parlement de Paris réintégra les tuteurs de Sérène, fille d'Hector Regnaut, en la possession de ces terres (1).

Le 8 mars 1618, dans la maison d'Anne de Gontaud, dame de Bajamont et de Lafox, sise rue Grande-Horloge, à Agen, Sérène de Durfort signait son contrat de mariage avec Charles de Montpezat-Laugnac (2).

Celui-ci, fils d'Honorat de Montpezat et de Catherine des Cars, appartenait à une des plus vieilles familles de l'Agenais. Le mariage eut lieu le 17 avril 1618.

Au lendemain de ce mariage arriva l'étrange affaire de possession démoniaque rapportée par la *Chronique du frère Hélie*, le *journal de Malebaysse* et avec beaucoup de détails par l'abbé Barrère (3). Voici ce qu'en dit Malebaysse : « Le 17 du mois d'apvril 1618, qui estoit la dernière feste de Pasques, M. le comte de Laugnac espoüsa honneste dame Sérène de Baiamont, mais ce jour lui fut fatal, à l'occasion d'un moyne de Nostre Dame de Bonencontre, nommé Pierre Natal, lequel Natal fit un caractère dont ladite dame fut possédée du malin esprit. Ledict moyne fut prins prisonnier ; sa procédure luy fut faicte par M. Me Arnaud Delpech, lieutenant criminel au siège Présidial de ceste ville et avec sa procédure conduit en la Cour de Parlement de Bourdeaux, ou par arrest de Messeigneurs d'icelle ledict moyne fut condempné d'estre pendu et estranglé, son corps mort ardé et brullé au mois de juillet audict an 1618. Et après l'exécution de ce malhureux magissien ladicte dame fut conduite par dévotion à Nostre Dame de Gareson, où elle fut exorcisée et délivrée, et deux de ses servantes furent possédées du malin esprit, l'une nommée Marie et l'autre Antoinette. Le malin esprit de Marie s'appelait Ambec et celui d'Antoinette Mahon ; lesquelles ainsi possédées furent

(1) Archives du château de Lafox. Comptes de tutelle rendus en décembre 1616 par messire Jean de Gontault, comte de Cabrères, et Michel de Chevery, seigneur et baron de La Réule, tuteurs de Sérène de Durfort.

(2) *Ibid.* Contrat de mariage du 8 mars 1618, copie collationnée et vidimée en 1681.

(3) *Hist. religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. II, p. 381.

Digitized by Google

exorcisées durant un an entier en ceste ville d'Agen sans pouvoir rien advencer » (1).

A ce moment, le pays connut une longue période de malheurs. Pendant la minorité de Louis XIII, les protestants s'étaient agités de nouveau et bientôt la guerre recommença. La juridiction de Lafox, sur le grand chemin d'Agen à Toulouse, fut souvent traversée par les troupes et eut à souffrir de ce passage continuel. Tantôt ce sont des canons, du matériel de guerre, des approvisionnements qui vont ravitailler les troupes assiégeant Montauban (2), tantôt ce sont des régiments qui en reviennent et séjournent sur la juridiction comme ceux de Bassompierre, en novembre 1621 (3).

Ces dernières convulsions du protestantisme amenèrent la destruction de plusieurs places fortes du voisinage. Layrac fut démantelé au mois de juin 1622. Au mois de juillet de cette même année. le fort de Sauveterre, en face de Saint-Christophe, fut rasé, on en voit encore quelques restes sur le bord de la Garonne. Puis ce furent Nérac, Clairac, etc...

En 1626, au mois de mai, « la foudre tua, à Lafox, près d'Agen, deux filles d'un coup de tonnerre, elles estoient dessous un olme, près du château » (4).

La guerre amena à sa suite la famine et la peste. Trois années disetteuses entre toutes, 1628, 1629 et 1630, causèrent une misère horrible. Ce fut la grande famine comme l'appelle le *Journal de Malebaysse*. Pendant ce temps la peste faisait son apparition. Malgré toutes sortes de mesures préventives, la ville d'Agen fut atteinte et les officiers de la Cour du Sénéchal se retirèrent à Granfonds pour y rendre la justice. Nous ignorons si la juridiction de Lafox fut contaminée, mais c'est fort probable.

Et tout à côté, la misère et la faim faisaient de nombreuses victimes. Sur la paroisse de Sainte-Radegonde, à Tournadel, à Pourret aujourd'hui dépendants de Saint-Pierre de Gau-

(1) *Revue de l'Agenais*, t. xx (1893), p. 71.
(2) *Ibid.* Mémoires de Buard, t. xxx (1903), p. 144.
(3) *Ibid.*, t. xxx (1903), p. 146.
(4) Couyba, *Journal d'un prébendier de Saint-Etienne d'Agen*, p. 46.

Digitized by Google

bert, à Bonencontre, etc., la mortalité fut effrayante. De janvier à la fin mai 1631, il y eut près de soixante-dix décès occasionnés par la misère et la famine. Dans cette plaine si riche et si fertile, que limite au nord le rocher de La Roqual et au midi la Garonne, le peuple mourait de faim. Sur le registre mortuaire reviennent sans cesse ces mots sinistres, inscrits par le vicaire de Sainte-Radegonde, « mort de calamité et de misère » , « mort d'indigence », « mort de faim », « mort faute d'aliments » (1).

En 1632, un édit du roi ordonna la démolition du château de Castelcuiller. Cette forteresse, si bien assise sur son rocher escarpé, avait joué un rôle considérable dans l'histoire agenaise. Sa démolition fut consommée en janvier 1633 (2).

Les mauvaises récoltes, le passage des gens de guerre, l'augmentation incessante des impositions, avaient ruiné la petite juridiction de Lafox. Le consul chargé de lever les tailles, y réussissait mal et chaque année il était fort en retard pour faire à l'administration le versement des impôts. On le presse, on le force, on le contraint par des sommations, des assignations et aussi par l'envoi de garnisaires (3).

Aussi, lorsque le juge-mage d'Agenais Boissonnade annonça la convocation des Etats-Généraux ce fut comme un soulagement général. Les Etats devaient s'ouvrir à Orléans, le 15 mars 1649, mais, auparavant, une assemblée, réunie à Agen le 25 février, devait choisir les députés du pays et rédiger les cahiers des plaintes et doléances à soumettre aux Etats (4).

La juridiction de Lafox rédigea ses plaintes particulières qu'elle confia à son délégué, pour les porter à l'assemblée d'Agen. Voici ce document qui est fort court :

---

(1) Registres paroissiaux de Sainte-Radegonde. Mairie d'Agen, GG. 147. — A consulter aussi *La Misère en Agenais* par le Dr Couyba. Villeneuve-sur-Lot, Leygues, 1902.

(2) *Annales d'Agen* par Labénazie, publiées par le vicomte de Dampierre, p. 98.

(3) *Répertoire d'un Sergent royal de l'élection d'Agenais en l'an 1650 et 1654* publié par le Dr Couyba. Villeneuve-sur-Lot, Leygues. 1901, p. 9.

(4) *Cahiers des doléances du Tiers-Etat du Pays d'Agenais aux Etats généraux*, par G. Tholin. Paris, Picard, 1885, p. 80.

Digitized by Google

Très humbles remonstrances au Roy, par les manans et habitanz de la juridiction de Lafotz.

Premièrement, que cest une petite juridiction qui ne faict que setze sols de pied de tailhe.

Que la plus grande et majeure partie est détenue noblement par le seigneur dudit lieu et l'autre par des messieurs habitans de la ville d'Agen et ne reste que leurs métaiers et dix ou doutze autres habitans pauvres trabailhant, que le plus moyené ne possède une cartherée de terre et les autres sont mandians.

Que chesque an, il y a un consul qui est fort pauvre et non litteré qui na que deux liars pour livre et faut quil paye a raison dun sol et davantage à ses despans.

En conséquence de la grande augmentation des tailhes, subsistances et droit dofficiers qui ont accreu despuis quatorze ans ou davantage, il leur est impossible de pouvoir lever entièrement les dittes tailhes, subsistances et autres impositions, néangmoins, ils sont chesque an grandement pressés au payement dicelles par des executions faictes à la requête de Messieurs les recepveurs et soufrent de grands despans soit par les sergents et autrezfois par les archers de Messieurs les Intendans. La dicte jurisdiction de Lafotz se trouve plus chargée de treize ou quatorze sous par cartherée que les jurisdictions circonvoisines quest la cause que divers habitans ont esté ruinés et constraints à vendre leur bien » (1).

Les Etats d'Agenais, assemblés dans le réfectoire des Carmes, choisirent leurs députés et rédigèrent en vain leurs cahiers de doléances, les Etats-Généraux ne se réunirent pas.

Bientôt éclatèrent les troubles de la Fronde. Si la juridiction ne fut pas le spectacle de quelques faits de guerre, elle eut du moins souvent à souffrir du passage des troupes. Le château fut mis en état et armé de canons.

L'île de Lafox devint une sorte de parc d'artillerie où les agenais envoyèrent, en janvier 1650, des canons, des boulets et des munitions de guerre destinés à la forteresse de Puymirol (2). C'est encore là que le duc d'Epernon fit prendre les

(1) Archives de la mairie d'Agen. AA. 46.

(2) *La Fronde en Agenais* par le Dr Couyba. Villeneuve-sur-Lot, Leygues, t. I, p. 184.

Digitized by Google

pièces d'artillerie pour son château de Cadillac, en juin de cette même année (1).

Mais tout autour de la juridiction on se battait, à Moissac, à Caudecoste, à Astaffort, à Agen. En décembre 1652, Clermont-Dessus tombait aux mains des troupes royales.

Le seigneur de Lafox, Charles de Montpezat, s'était rangé du côté des frondeurs. Pendant la semaine sainte de 1652, de concert avec les seigneurs de Galapian et de Moncaut, il essaya d'entraîner la population agenaise dans le parti du prince de Condé. Leur tentative sur l'hôtel-de-ville échoua et on les obligea à quitter la ville (2).

Après cette folle équipée, Charles de Montpezat dut sortir d'Agen avec tous ses gens. Sa belle-fille seule ne le suivit pas, car elle était restée fidèle au parti du roi. C'était demoiselle Marie de Lalanne qui avait épousé, en 1651, François de Montpezat, fils du frondeur agenais. Dès cet instant, commença entre le beau-père et la belle-fille une inimitié qui dura jusqu'à la mort.

François de Montpezat, fils de Charles et de Sérène de Durfort, était capitaine d'une compagnie du régiment des Gardes françaises. Il fut tué au siège d'Arras en 1654. En récompense de ses services, le roi, à la sollicitation de la famille, appuyée par de hautes influences, accorda à son fils, par brevet du 31 octobre 1654, la somme de 42.000 livres.

Le cardinal de Mazarin, lui-même, qui cependant n'avait pas à se louer de la conduite du père, était intervenu pour hâter cette libéralité. Il écrivit de sa propre main au fougueux frondeur de 1652, son ennemi de jadis :

A Monsieur le Comte de Laugnac.

MONSIEUR,

Je compatis extrêmement à la douleur que vous aura causée la perte de Monsieur vostre fils, que j'ai fort regreté de mon particulier comme une personne de mérite et de service, pourquoy j'avais

(1) *La Fronde en Agenais*, par le Dr Couyba, t. I, p. 226.

(2) *La Fronde en Agenais* par le Dr Couyba, t. II, ch. VIII. — *Revue de l'Agenais*, t. XII (1885), *Mémoires du sergent Bru*, p. 242.

Digitized by Google

beaucoup destime (1). J'ay parlé au Roy pour la récompense de sa charge et vous trouverez bon que je me remette à Monsieur d'Estrades de vous faire sçavoir ce que je luy escritz et le désir que j'ay de vous tesmoigner que je suis véritablement, Monsieur,

Votre très affectionné serviteur.

LE CARDINAL MAZARIN.

A La Fère, ce 19 septembre 1654 (2).

Le brevet du roi était daté du 31 octobre, mais, en décembre, il n'était pas encore remis. M. d'Estrades, chargé de ce soin, écrivait à Charles de Laugnac à ce sujet :

Bordeaux, ce 14e décembre 1654.

MONSIEUR,

Aussy tôt que vous me ferez voir que vous avez esté esleu tuteur du petit, par les formes et par l'assemblée des parens, je ne manquerai à vous remettre le brevent du Roy, ne pouvant en estre déchargé autrement. Sy vous prenez la peine de venir à Bordeaux, je ne doute pas que vos amis ne trouvassent moyen de vous accomoder avec Madame vostre belle-fille. J'estime que ce serait le plus avantageux pour toute la famille, je seray très aise d'y pouvoir contribuer et de vous tesmoigner que je suis, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

D'ESTRADES (3).

Mais cette belle-fille ne désarma pas. Mariée en secondes noces avec Messire René Martineau, seigneur de Thuré, elle ne cessa de susciter de nombreuses difficultés à Charles de Montpezat, seigneur de Lafox et tuteur de son fils.

A quelques années de là, mourut à Hautefage le poète François Cortète de Prades, propriétaire du château de Prades. Ce fief, nous l'avons déjà dit, fut formé vers la fin du

(1) Il est piquant de rapprocher cette phrase d'une lettre du même Cardinal à M. d'Estrades : « Je n'ay pas trop eu de sujet d'estre satisfait en mon particulier du feu sieur de Laugnac » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. VIII, p. 478) ; d'une autre lettre à M. de Pontac : « Madame la comtesse de Laugnac ne pouvait s'appuyer d'une recommandation plus puissante auprès de moi que la vostre et quoyque je n'eusse pas beaucoup de sujet de me louer en mon particulier de feu son mary, etc. » (*Ibid.*, p. 480.)

(2) Archives du château de Lafox. Lettre originale.

(3) *Idem.*

Digitized by Google

xve siècle. Son territoire, compris entre la Séoune, le ruisseau de Fouthugues, le rocher de Monteils et le chemin qui passe au-dessous du château, faisait partie de la juridiction de Puymirol. Le château fut bâti probablement par Martial Cortète de Prades, juge ordinaire d'Agenais (1).

Messire François Cortète de Prades, né vers 1586, après avoir passé une partie de son existence dans les camps, consacra les restes de ses jours au culte de la muse gasconne. D'autres ont écrit la biographie de ce poète, dressé minutieusement la bibliographie de ses œuvres et signalé ses mérites (2). Pour nous, nous ne voulons que relever les traits de mœurs et ou les coutumes du pays qu'il a fait entrer dans ses comédies. Les personnages de *Miramonde* et de *Ramounet* sont pris dans la contrée, la scène se passe à Saint-Christophe ou à Granfonds, il me semble donc utile d'en dire un mot.

M. Ratier, dans son excellent travail, résume le sujet de *Miramonde* comme suit : « La scène se passe entre des bergers non loin de Prades, dans la campagne qui s'étend de la Séoune à la Garonne. Miramonde et Robert s'aiment. Cependant Miramonde est aussi aimée de Pierre, et Robert de Marion, pour qui Bertrand soupire. Or, Pierre est plus riche que Robert et Marion, espérant arraché ce dernier à sa rivale, et le conquérir ensuite, joue le jeu de Pierre auprès du père de Miramonde, le cupide Guillaume. De ce côté, les choses marchent vite au gré de ses désirs. Guillaume, enchanté que Pierre recherche sa fille, prétend la contraindre, la tient sequestrée et malgré sa résistance, ordonne tous les préparatifs de nòces. Il a compté sans l'amour. En vain, Pierre s'empresse ; c'est Robert qu'épousera Miramonde. Pierrette, la mère, après avoir secondé de son mieux l'autorité paternelle, fléchit à la fin, en voyant dépérir son enfant. Elle reçoit Robert dans sa maison.

---

(1) *Le Château de Prades en Agenais*, description et histoire, par MM Ph. Lauzun et abbé Dubois. Agen, Imp. Moderne, 1906.

(2) *François de Cortète, poète agenais du XVIIe siècle*, par Ch. Ratier, dans la *Revue de l'Agenais*, t. XVII (1890), p. 190. — *Château de Prades*, par l'abbé Dubois. — *Additions et rectifications à la bibliographie de quelques écrivains agenais*, par E. Labadie, *in Revue de l'Agenais*, t. XXXIII (1906).

Digitized by Google

Raisonnement et supplications étant impuissants, elle suit le conseil de Jean et de Bertrand qui tiennent pour Robert et pour Miramonde et permet que la bénédiction nuptiale soit donnée en secret aux amants. Le jour et à l'heure fixés par Guillaume pour le mariage de Miramonde et de Pierre, tous les invités présents, Pierrette dévoile le secret à son mari, qui entre en fureur. Tout s'arrange pourtant, puisqu'il y a une fille cadette à donner à Pierre qui accepte, et qu'ainsi la bonne affaire ne sort pas de la maison. Quant à Marion, détachée de Robert à la suite d'une querelle simulée qu'il lui a cherchée, elle a déjà promis sa main à Bertrand, qui l'a défendue et qui se trouve ainsi payé des bons services rendus à son ami » (1).

Il nous faut retenir ici une partie de la scène première du premier acte où sont décrits les jeux en usage dans le pays à cette époque et dont plusieurs ont disparu.

JOUAN.

Mais quin autre plasé se presento a mous els
Qu'an a bes cots se trobo uno troupo d'agnels,
Qu'espinquon per un blat, et coumo per nous plaire
Sauton de pas en pas lous quatre pés en l'aire :
Sus donc campagnolets que ses autro faissou
Miramondo commençé à dire uno cansou,
Et per si quon la fiegue et quadun y respondo
Dançen touts siés amasso uno danço redondo.

BERTRAN.

Joüan a dict la bertat el n'es pas de rasou
Que de passa lou tens on perdo la sasou,
Lou printens es bengut, lou bel tens nous coubido,
A dança gayomen sur l'herbete flourido.

PEYROT.

Sus donc el se cal prene et se mettre a dança;
(*Touts se prenon per las mas*).

ROUBERT.

Aquos donc Miramondo à tu de coumença.

(1) Ch. Ratier, *loco cit.*, *in Revue de l'Agenais*, t. XVII (1890).

Digitized by Google

MIRAMONDO.

Quino boulés que diguo ?

ROUBERT.

Uno que sio pla bello.

MIRAMONDO.

He be jou ne bau dire uno touto noubello.
(*Miramondo dits uno cansou et dis apey*) :
Despey que de ma part jou bous ey dit la mio,
Aquos à Marion a bous diré la sio.

ROUBERT.

O certos Marion commenço-ne caucuno ?

MARION.

Laychas m'y donc sonja per men soubeni d'uno.
(*Marion dits uno autro cansou.*)

BERTRAN.

Aros qu'aben dançat qu'es aquo que faren ?

JOUAN.

Jouguen à croux ou pilo à pagua quan n'auren,
Aben prou d'un ardit autant commo de millo.
(*à Bertran.*)
Baillo ne se n'as cap ?

BERTRAN.

Nou n'ey ni croux ni pilo.

JOUAN *à Roubert.*

Et tu fray ?

ROUBERT.

Ni mey jou.

JOUAN.

Ni jou certos nou n'é;
Ni nou sabi lou jour que n'ey touquat diné.

PEYROT.

Que faren entretan que lou souleil s'abaysso ?

ROUBERT.

Jouguen uno aguilletto.

PEYROT.

A quin joc ?

Digitized by Google

ROUBERT.

A la paysso.

JOUAN.

Qui mettra lou prumé ?

BERTRAN.

Jou te lou bau para.

JOUAN.

Bejen donc qui millou de nous aux y fara,
(*Marion se tiran à l'escart dan Miramondo.*)
He ! Seigneur que de flous aci toutos noubelos;

MIRAMONDO.

O certos Marion ! et mey que son pla bellos.

MARION.

Ne pouden pla cuilli per caduno un bouquet.

PEYROT *à sous compaignous.*

Ey feyt un petit naut.

BERTRAN.

Et jou bas un pauquet.

JOUAN.

Malgredieno lou joc.

ROUBERT.

Ardi be l'ey toucado.

PEYROT.

En despit del mal'heur coumo l'ey jou peccado.

Qui connaît encore le jeu de *la paysso ?* C'est un vieux jeu gascon que nous croyons disparu. Et quant aux chansons de danse, quelques-unes encore subsistent, mais à leur tour elles sont appelées à disparaître, et il est fort dommage que notre poète ne nous en ait pas donné deux ou trois ici.

La scène de *Ramounet* se passe à Grandfonds, dont une partie appartenait à la juridiction de Lafox. « La belle Philippe, fille de Jacmot, a trois amoureux : Ramounet, dont elle se moque : Florimond, qu'elle renvoie de Pâques à la Trinité ; Flourens à qui elle ne prend pas garde. Jacmot est veuf. Veuves aussi Lène, mère de Ramounet et Alis, mère de Florimond, qui rivalisent pour assurer la main de Philippe à leurs fils, en

Digitized by Google

convolant en secondes noces avec Jacmot. Autre rivalité : celui-ci est violemment épris d'Alis qui a pour prétendant un autre veuf, Laurent. Pour décider Alis, Jacmot s'engage, s'il a la chance de l'épouser, à donner Philippe à Florimond, mais la rusée Alis ne se promet elle-même que si ce dernier mariage est d'abord accompli. Laurent, lui, espère l'emporter sur Jacmot en unissant sa fille Isabelle à Florimond qui persuaderait Alis. Si l'on ajoute l'intervention de Carlin ou Charlotte poursuivant Ramounet [qu elle aime malgré ses torts et qu'elle sauve de la pendaison, lorsque le capitaine Cléodème vient l'arrêter comme déserteur], voilà, semble-t-il, une des situations les plus embrouillées qu'auteur ait pu concevoir.

« Il n'a pas fallu à Cortète une dextérité commune pour éviter ici la monotonie et soutenir l'intérêt toujours croissant. Les passions jouent serré dans une série de tableaux qui révèlent une main de maître » (1).

Je ne veux transcrire qu'une partie de la scène V, du premier acte. Nous verrons dans l'énumération que Jacmot fait à Alis de ce qu'il doit donner à sa fille, les objets usuels qui entraient dans un ménage de campagne et composait la dot d'une jeune fille.

ALIS.

Aprés tant de delays, el es tens d'en sailly,
Que l'y boulez douna, sapien ou de boun'houro,
Dus cens liuros loumens ?

JACMOT.

Dus cens diables, sa mouro.

ALIS.

Que dounc ?

JACMOT.

Cinquanto escuts, noun pas un diné may,
Une couyno garnido, et lou bé de sa may,

ALIS.

Sa may commo heretero abio bé quauque moble ?

(1) Ch. Ratier, *loc. cit.*, *in Revue de l'Agenais*, t. XVII, p. 232.

Digitized by Google

JACMOT.

Aquos l'abis commun, et lou dire del poble :
Mais pes mobles qu'abio, jou diré francomen
De baychello d'estan el y a prumeromen,
Deux plats micy desourlats touts plés d'encoucaduros
Trés sietos don a l'orle y a caucos oubraduros
Deux salez l'un fendut et l'autré eschaureillat
Un saliné petit mais escarrabillat,
Un pintou qué biel fay lou pot d'un maynatgé
Costo qui l'on s'affacho et l'on dis cauque autratgé,
Quand al abons de terro on a bel lou sarra
Plats, sietos et sallez tout es a t'interra.
Per dé boy tout si dol d'un bras ou d'uno cambo
Carrinquo al mendre fayx s'aclacho et s'escarlambo.
Uno taulo si bey ta grandasso al bourdel
Qu'apillo de son pés l'un et l'autre estaudel,
Don l'un que tramblo tout de poou de la dérouto
A lou pé brigaillat, l'autré la cambo routo.
Deux grans bancs l'un tournez qué péso un azé mort
L'autre sur de pécouls que nou son pas d'accord
L'un lébo l'autré baycho et souben la maynado
Passo a lou brandoula touto un après dinnado
De trubez un ramat ou selon lou triquet
Un cadun picoutejo a fauto de souquet
Et de qui touts lous cuns passan may que las banquos
Rompon touts lous denaus et fan dolé las anquos.
Uno caisso assez bieillo, un lheit tout coussounat,
De tour, ny de rideu, non pas diable lou nat,
Al resto un payroulet, uno ou dios cubertouiros,
Un trolh, un biel pedilh, unos dabanadouiros,
Uno longuo filero, à retorse un grumel,
Oueit fusels, deux bertels, uno desco, un crumel.

ALIS.

De linsols ?

JACMOT.

Fort petit, et mens qué l'on n'estimo,
Un parel d'estoupas, autan d'estoupo primo.

ALIS.

Per de serbietos ?

Digitized by Google

JACMOT.

Dex.

ALIS.

De touaillous.

JACMOT.

Res que nau,
Mais lou plus ou lou mens, nous importo fort pau
S'atal és que touts dus nous mariden amasso,
Car rés de tout aquo, nou mudara de plasso,
Lou bel salbi qu'aben, de fa de deux cantels.

ALIS.

Cal toutjour fa bouta, lous mobles tels et tels,

JACMOT.

Oun bouta[e]?

ALIS.

Sur la Carto.

JACMOT.

Obé de maridanso,
Tout aquos, mais sur tout cy jou toun agradanso,
Bos me tu ?

ALIS.

Quand moun Fil, aura so que preten,
Nous doutes pas, Jacmot, que bous nou sias conten.

Ces comédies, où sont si bien retracés les mœurs et usages des paysans de l'époque, furent livrées au public par son fils Jean-Jacques. Mais, c'est au texte original, et d'après les manuscrits de l'auteur, que M. Daurée de Prades, un de ses descendants, a bien voulu nous communiquer, que nous avons emprunté les citations qui précèdent. Ce texte manuscrit diffère, en effet, sensiblement du texte imprimé. Un fils du poète Maximilien Cortète de Prades, successivement curé de Hautefage, Saint-Christophe et Rouffiac, avait fait subir aux œuvres de son père des retouches et des corrections malheureuses, qui en enlèvent le piquant et l'originalité. M. Ratier l'a fort bien établi dans le travail que nous avons déjà cité.

Les cadets de Gascogne, lors de leur passage à Agen, en

Digitized by Google

1890, élevèrent un buste à François Cortète de Prades, notre poète, sur le boulevard de la République. Ce buste, très artistique, a été depuis transporté au jardin public de Jayan.

Le fils de François de Montpezat, Charles, était en bas âge à la mort de son père. Le conseil de famille lui donna pour tuteur son aïeul Charles. Sa mère, Marie de Lalanne, remariée avec René Martineau, seigneur de Thuré, lui inspira la haine de son tuteur. En sorte qu'en 1671, dès que cela lui fut possible, il réclama son émancipation, d'où s'ensuivit un interminable procès.

En 1674, Marie de Lalanne déclare avoir choisi la terre de Lafox pour en jouir. Elle fut troublée plusieurs fois dans cette jouissance. Messire Jean-Luc de Nogaret, vicomte de Trélans, petit-fils de Marie de Durfort, sœur d'Hector Regnaut et de François de Durfort, prétendit être héritier de tous les biens de la maison, en raison des clauses de substitution insérées dans le testament de messire Arnaud de Durfort, son trisaïeul. Ayant recruté une troupe de 25 à 30 hommes, dans le Rouergue, il vint s'emparer de Lafox, s'y maintint quelque temps et en perçut les revenus. Evidemment un procès sans fin suivit ces violences (1).

Charles de Montpezat, fils de Marie de Lalanne et de François de Montpezat, fit son testament le 1er avril 1692. Une des clauses de cet acte concerne la chapelle du château. « Je fonde pour ma chapelle de Lafox un revenu de deux cents livres pour un chapelain, qui sera nommé par mes successeurs. Je nomme dès à présent pour chapelain de lad. chapelle M. Arnaud de Coq, le chargeant luy et ses successeurs de dire ou faire dire du moins, trois messes par semaine, deux pour le repos de mon âme et de mes successeurs, l'autre en l'honneur de la Sainte Vierge pour lesquelles deux cents livres on luy donnera du fonds dans la terre de Lafox, au choix de mes successeurs, estant du moins du susait revenu et jusques ce temps-là on luy donnera cent livres tous les six mois, à laquelle chapelle y don-

(1) Archives du château de Lafox, *passim*.

Digitized by Google

ne tous les ornements desglise que j'ay, que le chapelain entretiendra à l'advenir et la chapelle en estat » (1).

Le testateur mourut le 23 avril 1694, et sa volonté au sujet de cette chapelle fut immédiatement exécutée. Arnaud de Coq certifie, le 2 avril 1709, avoir touché depuis ce temps la somme de 1,600 livres (2).

Les dettes accumulées des Durfort et des Montpezat s'élevaient, nous dit un factum du XVIIIe siècle, à plus d'un million de livres. Tous les biens laissés par Charles de Montpezat à sa veuve Gilberte-Françoise-Charlotte de Monestay-Chazeron furent saisis réellement.

Les criées suivirent et l'adjudication eut lieu au mois de mars de l'année 1731. François de Monestay, marquis de Chazeron, enseigne des gardes du corps de sa Majesté, racheta tout l'héritage.

La famille de Chazeron était originaire de l'Auvergne. François-Charles était fils de François Amable de Monestay, marquis de Chazeron, héritier de sa sœur, veuve de Charles de Montpezat.

François-Charles, lieutenant général des armées du Roi, ancien commandant de la marine royale, gouverneur des ville et citadelle de Verdun, se maria avec demoiselle Henriette-Louise-Geoffrine de Baschy. Le contrat est passé, au château de Versailles, en présence du roi Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette, de toute la famille royale et de la cour, le 30 mars 1772 (3).

Pendant le XVIIIe siècle, la juridiction de Lafox eut le sort commun à toutes les juridictions de l'Agenais. L'état lamentable des récoltes produisit souvent une extrême misère. La charité publique ou privée s'ingénia à y porter remède. Les inondations furent fréquentes et désastreuses. Les plus calamiteuses furent celle du 11 juin 1712, appelée le *grand aygat de St-Barnabé*, celle du 20 février 1732, à la suite de laquelle Mon-

(1) Archives du château de Lafox, testament de Charles de Montpezat du 1er avril 1692, original.

(2) *Idem.*

(3) *Château de Fauguerolles*, par J.-R. Marboutin, p. 15 et 16.

Digitized by Google

seigneur de Chabannes, évêque d'Agen, obtint pour les sinistrés une réduction des tailles. Mais le débordement le plus terrible fut celui des 5, 6 et 9 avril 1770, dit l'*aygat des Rameaux* Il fut précédé de neuf jours de pluies torrentielles et d'ouragans violents. Sous l'action des vents du Sud-Ouest, les neiges fondirent en masse dans les Pyrénées.

« La désolation des campagnes fut à son comble. Durant ces trois mortelles journées, on voyait passer à chaque instant des arbres déracinés, des poutres, des chevrons, des tonnes, des barriques, des meubles de toute espèce, des charrettes, des pailliers et une multitude d'animaux, voire même d'êtres humains surpris dans les granges et les habitations par l'invasion des eaux. Bien des personnes eurent à peine le temps de se sauver, avec leurs enfants et leurs effets les plus précieux, sur les toits des maisons, sur les arbres, dans la tribune des églises, laissant tout le reste à la garde de Dieu » (1).

L'autorité s'émut de ce désastre et le procureur général au Parlement de Bordeaux ordonnait une enquête sur l'étendue des ravages. Il prescrivait en même temps, par mesure hygiénique, « d'enterrer profondément les bêtes mortes et noyées afin de prévenir la corruption de l'air ».

Le consul de Lafox, Guillaume Bibal, accompagné du secrétaire de la communauté, Arnaud Noyrit, parcourut la juridiction et dressa son procès-verbal. En voici quelques passages.

Il commence au bout de l'île, au-dessus du passage de Sauveterre :

« Avons remarqué, dit-il, que ledit débordement a fait dans cette partie un très grand dommage sur le bord de la rivière où M. le marquis de Chaseron, seigneur de ladite juridiction avait fait construire pour la conservation de sa terre trois grandes digues ou encaissements et ouvrages de force pour soutenir et deffendre la rive droite de lad. rivière qui avait été cy-devant endommagée. Le premier desquels encaissements a été totalement emporté à la réserve de cinq piquets quy paroissent aujourdhuy bien avant dans le lit de la Garonne, etc...

(1) *Les Débordements de la Garonne dans l'Agenais*, par J. Serret, *in Revue de l'Agenais*, t. I (1874), p. 255.

Digitized by Google

Nous avons remarqué aussi que le même débordement a sappé et emporté beaucoup du terrain et une quantité d'arbres de toute espèce, et de toute grosseur quy étoint au-dessus, au-dessous et sur le derrière des vestiges du second encaissement il a été aussi emporté environ une carterée de terrain, quatorze ormeaux et cinq gros peupliers appartenant au sieur Brechard et environ autant de contenance au sieur Garin avec certains aubiers et peupliers, que les eaux ont porté une quantité de sable aride et de gravier, pierres et cailloux dans le reste des possessions des sieurs Brechard et Garin situées au-dessous de l'église de Saint-Christophe où elles ont d'ailleurs creusé plusieurs fondrières et grands ravins de la profondeur d'une toise et de la largeur de 20 toises en certains endroits, sur la contenance d'une carterée appartenant aud. Bréchard, semé en blé et seigle et sur la contenance d'environ une carterée appartenant aud. Garin, dont partie était semée en méture.

Que les mêmes fondrières et ravins ont pénétré jusques à une pièce de terre d'environ deux cartonats, appartenant au sieur Laroche, juge de la présente juridiction, laquelle était semée en seigle et laquelle a été traversée en partie par led. ravin, où il y a aussi été laissé du gros sable et du caillou qui font qu'il n'y aura point de récolte la présente année non plus que dans les possessions desd. Brechard et Garin également couvertes de sable et graviers, il sera même difficile de pouvoir mettre partie desd. terres de longtemps en production, attendu que d'un côté tous les guérets et la bonne terre qui étoint sur la surface ont été emportés et de l'autre le terrain quy reste a été couvert par des amas de sable d'une hauteur prodigieuse.

Nous avons ensuite remarqué que la maison du passager de Sauveterre appartenant aud. seigneur marquis de Chazeron étoit sur le point de crouler que les eaux ont creusé une espèce de citerne au pied des fondements des murs des deux faces du levant et du midi environ d'une toise de profondeur qui descend plus que le sol des fondements, ce quy a fait fendre et lézarder les murs et écrouler le couvert de cette première chambre; que l'appent et la galerie de lad. maison ont aussy croulé, ainsi qu'une autre grande chambre du rez-de-chaussée quy faisait face au midi et qui servoit de boucherie dont les quatre murs ont croulé presques aux fondements. Que le débordement a aussy occasionné la chute d'un four et d'un étable qui estoient adossés à la maison, emporté les fermetures des principales portes et de la galerie, ainsi que les majeures parties des

Digitized by Google

matériaux desdits édifices croulés et y a huit marches d'un degré de bois pour monter dans les chambres hautes.

. . . . . .

De là, nous nous sommes transportés à la tuilerie appelée de Lafox, où nous avons remarqué que le mur de face du four à cuire la tuille et la brique et à faire la chaux s'est affaisé et écrasé, que les autres murs ont aussy été ébranlés et fracassés par le dehors, qu'il a été emporté la fermeture d'une porte neuve à ladite tuillerie, que le pré dépendant de lad. tuilerie, de la contenance de six cartonats ou environ a été couvert de terre de la hauteur d'un demy pied sur toute la surface, de sorte qu'il n'y aura point de recolte la présente année à moins qu'on n'enlève encessamment la terre à gros frais.

A la métairie de Fave-Dieu, appartenant au seigneur de Lafox :

Le mur de la grange quy faisoit face au midi et au levant et partie de celuy qui fait face au nord lesquels etoient bâtis en terre ont entièrement croulé, de sorte que le couvert de lad. grange n'est soutenu que par des piliers de bois....

Au moulin de Lafox, appartenant au seigneur, situé sur le ruisseau de la Séoune, « nous avons remarqué que le couvert du four a été endommagé partie de la tuile et de la late étant tombée à terre, que les eaux sont montées de cinq pouces au-dessus du carrellement des deux chambres hautes dud. moulin et ont fait enfoncer le carrellement desdites chambres en plusieurs endroits.

Que la chaussée dudit moulin a aussi été fort endommagée, en étant tombé plusieurs pierres et principalement du cotté de l'épenchoir et dans sa fondation tout le reste étant comme en l'air de ce côté et menaçant une ruine prochaine. Que le même débordement a enlevé la fermeture de la porte dudit moulin, les conssoles d'une meule, renversée et fracassé un grand coffre dans lequel on renferme les moutures et enlevé les deux gardefous d'un pont de bois en charpente établi sur le ruisseau de la Séoune par le seigneur pour le service et l'usage du moulin.....

Au surplus, nous n'avons pas trouvé que led. débordement ait laissé aucune espèce de bétail mort dans l'étendue de la juridiction, mais il a causé beaucoup de dérangement, de troubles et de frais à certains habitants particulièrement au passage de Sauveterre, au

Digitized by Google

tuilier de Lafox, au métayer de Favedieu, à celui de la grande métairie de Lafox et au meunier dudit moulin (1).....

Les dégâts étaient très grands et les pertes considérables. Une des maisons les plus éprouvées était, nous l'avons vu, celle du passeur de Sauveterre avec la boucherie qui en faisait partie. Le seigneur de Lafox, qui en était propriétaire, dut la faire réparer tout de suite.

De tout temps la boucherie de Lafox s'était tenue là, probablement à cause de la proximité de la Garonne. La boucherie se donnait à ferme, mais le boucher n'était pas libre de vendre au prix qui lui convenait. L'article 75 de la coutume s'exprimait ainsi : « Ils (les consuls prudhommes ou baillis du seigneur) regleront aussi le gain que les bouchers, les taverniers et les boulangers pourront faire sur les objets qu'ils vendront ». Ces dispositions étaient encore observées à la fin du XVIIIe siècle.

Au mois de mars 1778, M. Laroche, procureur de M. François-Charles de Monestay, marquis de Chazeron, passait avec Guillaume Itié, marchand-boucher à Granfonds, un bail à ferme pour la boucherie de la juridiction.

Il lui donne pour neuf ans « le droit de boucherie dépendant de la terre et seigneurie de Lafox et appartenant aud. seigneur, avec la faculté de tuer et débiter des bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis, agneaux et cochons au banc de boucherie scitué au lieu appelé le bout de lisle de Lafox et joignant la maison qui avait accoutumé de servir de logement pour le passager de Sauveterre, à la charge par led. Itié de tenir lad. boucherie pourvue de bonnes viandes et de ne les vendre que sur le pied de la taxe qui en sera faite par M. le juge de lad. terre de Lafox, ou en son absence par M. le lieutenant ou le procureur d'office : de tenir ladite boucherie et ses atours (*sic*) nets, soit des ventres, soit des sangs, cuirs et autres dépouilles des animaux qui seront abattus et tués dans led. lieu, sans qu'il puisse les tuer ni débiter ailleurs sans la permission expresse

(1) Archives du château de Lafox. Procès-verbal original.

Digitized by Google

dud. seigneur ou de ceux qui le représenteront, le siège de lad. boucherie ayant toujours été et devant rester aud. lieu du bout de lisle jusques à un changement de volonté de la part dud. seigneur, auquel led. Itié sera tenu de porter tous les riz des veaux et les langues des bœufs et vaches qu'il tuera, ou à celui qui le représentera au château de Lafox, ou en leur absence aud. sieur juge, comme droit honorifique, sans diminution de prix de lad. ferme, laquelle demeure faite auxd. conditions et en outre moyennant la somme de quarante livres en argent et vingt-cinq livres de bonne et belle chandelle de suif, des plus fines pour chacune desd. neuf années » (1).

Ce bail fut renouvelé le 19 mars 1787.

Les de Chazeron n'habitèrent Lafox qu'en passant. Ils vécurent à la cour ou à l'armée. Un agent d'affaires gérait leurs biens et leur faisait tenir les revenus.

Au moment de la Révolution, dame Henriette-Louise Geoffrine de Baschy était veuve. Elle avait eu trois enfants, Hélène-Françoise-Henriette qui mourut le 30 mars 1788, Charles-Maurice qui décéda le 11 pluviôse an II (30 janvier 1793), Henriette-Pauline qui se maria après la révolution avec Louis-Albert de Villars de Brancas, duc de Céreste.

Les Etats-Généraux, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614, furent convoqués par un arrêt du Conseil du 8 août 1788. Ils devaient s'ouvrir l'année suivante.

Chaque province dut choisir des représentants des trois ordres. En Agenais, ces opérations préliminaires commencèrent le 22 février 1789. Toutes les communautés envoyèrent des délégués à cette assemblée. Lafox fut représenté par Jean Bibal et Jean Marcadé (2).

Les députés choisis par l'assemblée agenaise partirent pour Versailles, où les Etats-Généraux se réunirent le 5 mai 1789. Le 27 mai, s'opéra la fusion des trois ordres. La Révolution commençait. Le serment du Jeu de Paume eut lieu le 20 juin, la prise de la Bastille, le 14 juillet. La noblesse et le clergé re-

(1) Archives du château de Lafox. Contrat sur parchemin.

(2) *Les cahiers de l'Agenais* par de Mondenard. Villeneuve-sur-Lot, Chabrié, 1889.

Digitized by Google

noncèrent à leurs privilèges dans la nuit du 4 août, et le 28 août on proclama les droits de l'homme.

Un régime nouveau commençait. Tout ce qui représentait l'ancien fut proscrit et condamné. Les provinces disparurent, pour faire place aux départements bien moins logiques. Par décret du 15 janvier 1790, la France fut divisée en 83 départements, subdivisés en districts, cantons et communes.

Le département de Lot-et-Garonne eut neuf districts. Celui d'Agen comprit huit cantons : Agen, Port-Sainte-Marie, Puymirol, Prayssas, Laroque, Laplume, Layrac, Astaffort. La commune de Lafox faisait partie du canton de Puymirol.

Chaque commune devait être administrée par un maire, assisté d'officiers municipaux et d'une assemblée de notables, appelée Conseil général.

Le 18 mars 1790, dans le château de Lafox, les citoyens de la nouvelle commune se réunirent pour procéder à la constitution de la municipalité. Michel Dupau fut élu maire, Marcadé procureur de la commune, Jean Bibal et Louis Laclaverie officiers municipaux, Jean Robert, Charles Laroche, Louis Laclaverie cadet, Arnaud Cavaillé, Pierre Fourès et Bertrand Alesays, notables.

Cette première municipalité prêta serment de bien remplir ses fonctions le 3 avril suivant. Le 4 juillet, Jean Noyrit fils, arpenteur, fut choisi comme secrétaire, et on lui vota 90 livres de gages (1).

Le 16 novembre eut lieu un premier remaniement. Louis Laclaverie est réélu officier municipal, Laroche et Cavaillé sont maintenus au nombre des notables, mais Fourès est remplacé par Bureau.

A peine constituée, la commune de Lafox fut menacée de disparaître. Elle était de si peu d'étendue que, selon un arrêté du Conseil général du département, elle devait être réunie à une voisine. Les officiers municipaux ne sont pas de cet avis ; le 25 janvier 1791 ils prennent une délibération pour

(1) Mairie de Lafox. Cahier des délibérations. Tous les renseignements qui suivent sont tirés de ce registre.

Digitized by Google

s'opposer à ce projet et votent une imposition foncière de 190 livres pour subvenir aux frais, que nécessite l'existence de la commune.

Dans cette même séance, on s'occupa des limites nouvelles de la paroisse de Saint-Christophe. Cette délibération est très importante pour la formation de cette paroisse, je crois donc intéressant de la reproduire.

Après délibération on décide :

« Qu'attendu que la municipalité se compose de la majeure partie de la paroisse de Saint-Christophe de Lafox, d'un petit lambeau de celles de Saint-Amans et de Saint-Pierre-de-Gaubert; qu'il n'y a nul clocher dans la commune, celui de Saint-Christophe étant dans Puymirol, Saint-Amans dans Castelculier, Saint-Pierre-de-Gaubert dans Agen, il serait convenable de réunir les parties de Saint-Amans et de Saint-Pierre-de-Gaubert à celle de Saint-Christophe de manière qu'elle se terminât au levant tendant du midi au septentrion, ainsi qu'elle le fait, par un chemin public appelé la carrère Barthe qui prend sa naissance au bord du fleuve de Garonne, passe derrière le village des Moiniés et traverse l'ancienne et la nouvelle Grande Route où il se termine; de laquelle longeant lad. grande route jusques à un fossé ou baladasse, qu'elle le longeât jusques au rocher de Montels, également que led. rocher jusques à un fossé qui y aboutit appelé aussi baladasse et qu'elle longeât aussi ce fossé qui traverse ledit rocher, descend jusques au chemin royal de Puymirol, le traverse et va se terminer à la Séoune et que cette terminaison fit celle du levant de lad. circonscription et operat sa jonction avec le septentrion. Que le côté du septentrion tendant du levant au couchant pris sa naissance à lad. jonction et suivit la direction et longeat la Seune jusques à Martel Delgal, que là il la traversat et suivit les vestiges d'un ancien chemin public appelé rue de Prades, qui conduisait à Grandfonds et operoit sa jonction avec une rue du village de Grandfonds appelée rue de Lafox qui sépare la partie du village dépendante de la municipalité de Castelcuilier d'avec la partie dependante de cette municipalité; que cette jonction fit la terminaison de ce côté, et conséquemment la naissance du coté du couchant, tendant du septentrion au midi; que ce côté suivit la rue de Lafox qui traverse la grand route et tend à Saint-Pierre-de-Gaubert, que parvenu au petit moulin ou Pont Raupy, il suivit un fossé qui y aboutit jusques

Digitized by Google

à la métairie appelée al Canongé; que de là il suivit le chemin jusques à Pateron, ensuite qu'il longeat un fossé appelé Balatméjé d'Agen et Lafox et qui va se terminer à la Séoune et enfin qu'il longeat la Séoune jusques au fleuve Garonne; de manière que le côté du midi seroit longé et limité par le fleuve.

« Telle seroit la conformation et la circonscription qu'il conviendrait sous tous les rapports possibles, de donner tant à la municipalité qu'à la paroisse de Saint-Christophe, de manière qu'elles auroient la même étendue et les mêmes limites, au moyen de quoi la paroisse de Saint-Christophe ne gagneroit que neuf feux qui sont dans le village de Grandfonds qui dépendent de la paroisse de Saint-Amans et forment une population de quarante-sept personnes ; et six feux qui sont quatre métairies et une tuilerie, le tout appartenant à M. de Chazeron ci-devant seigneur haut justicier de cette commune, et une maison d'un particulier, le tout à Lafox, dépendant de la paroisse de Saint-Pierre de Gaubert et formant une population de trente-sept personnes; et la municipalité ne gagnerait que la partie de la paroisse Saint-Christophe qui se trouve dans la municipalité de Puymirol qui comprend quarante cinq feux y compris la maison presbiterale et qui forment une population de cent quatre-vingt-douze personnes. »

Les assemblées municipales se tenaient dans le château de Lafox, dont les grandes salles abandonnées offraient un vaste asile. Dès le mois d'avril 1791, le citoyen Marcadé de Gravissat offrit sa maison qui fut acceptée. L'aire, qui s'étendait devant cette habitation, reçut le nom pompeux de champ de mars.

A ce moment, la commune fut divisée en deux sections séparées par la Séoune; l'une dite de Lafox, sur la rive gauche et l'autre du Petit moulin ou du Pont Raupy, sur la rive droite.

Le 25 janvier de cette année, la municipalité avait demandé une imposition foncière pour subvenir aux besoins de la commune. Le 9 avril on revient sur le même sujet. Il est intéressant de comparer les frais locaux de l'ancienne juridiction avec ceux de la nouvelle commune.

En 1750, les frais locaux approuvés par l'Intendant de Bordeaux étaient ainsi réglés :

Digitized by Google

1° Pour la dépense du papier et pour le contrôle des actes retenus par le secrétaire de la communauté.....	12 livres	
2° Pour la façon des rôles.....	3	
3° Pour le voyage de la vérification.....	3 livres	16 sols.
4° Pour le port des deniers royaux.....	10	
5° Pour les frais des assemblées.....	3	
6° Pour les appointements du secrétaire....	4	
7° Enfin pour le sergent ordinaire.....	2	
Total.....	37 livres	16 sols.

Désormais, les frais de la nouvelle commune seront les suivants :

1° Pour le voyage de vérification.....	5 livres.
2° Pour le port des deniers royaux.....	12
3° Pour les frais des assemblées.....	24
4° Pour les appointements du secrétaire.....	90
5° Pour le sergent ordinaire.....	24
Total.....	155 livres.

Pour la première année, il fallut ajouter 24 livres pour l'achat de quatre écharpes, et 6 livres pour un registre de délibérations, ce qui fit un total de 185 livres.

Comme les autres communes de France, celle de Lafox eut sa garde nationale. Le 23 juin 1791 on fit le recensement des hommes valides susceptibles d'en faire partie. Trente hommes étaient « prêts à voler au secours de la patrie en quelque lieu qu'elle les appelle et peuvent soit à raison de leur âge, soit à raison de leur force physique, s'abandonner à tous les mouvements de leur patriotisme ». L'Etat-major de cette milice était ainsi composé : Pierre Jarleton, capitaine; Jean Montels, sergent-major; Guillaume Aubaret, sergent; Etienne Ricard, porte-drapeau; Jean Bessières, tambour.

Pour armer ces soldats improvisés, les armes faisaient défaut. On fit donc le recensement de celles qui se trouvaient dans la commune. Il se trouva 19 fusils de chasse, 9 pistolets de poche, ce qui faisait 28 armes à feu, dont 7 seulement étaient en état de servir. Il y avait encore deux épées et une hallebarde.

Le capitaine Jarleton fut délégué par la municipalité pour

Digitized by Google

aller à Agen, le 14 juillet, avec Bonaventure Pradié, fourrier, assister à la prestation du serment fédératif.

Ce jour-là, d'ailleurs, la municipalité fit sa cérémonie particulière. Elle se rendit en cortège au *champ de mars* et, solennellement, elle renouvelle le serment de maintenir de tout son pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy, de vivre libre ou de mourir, de regarder tous les français comme leurs frères. La cérémonie se termina aux cris de vive la Nation et la Loi.

Le 20 juillet 1791, réglementation de la chasse. Il est défendu, en quelque temps que ce soit, de chasser sur les terres d'autrui à peine de 20 livres d'amende envers la commune et d'une indemnité de 10 livres envers le propriétaire. Défense aux propriétaires de chasser sur leurs terres non clauses, jusqu'au 15 octobre prochain. En cas de récidive, l'amende sera double ; si le contrevenant ne paie pas l'amende, il sera contraint par corps et détenu en prison pendant 24 heures pour la première fois, huit jours pour la deuxième et trois mois pour la troisième.

19 novembre 1791, renouvellement partiel de la municipalité. Dupau est réélu maire, Marcadé, procureur de la commune ; Bibal, officier municipal ; Pradié est élu à la place de Louis Laclaverie ; Alesay et Laclaverie cadet, notables, sont remplacés par Jean Montels et Paul Itier.

Avec le nouveau régime, la charge de secrétaire de la commune n'était pas une sinécure. Celui de Lafox ne voulait plus continuer sans augmentation de salaire, il fallut donc accepter ses exigences et décider de lui allouer désormais 192 livres.

L'Assemblée nationale fut remplacée le 1er octobre 1791 par l'Assemblée législative. La fin de cette année fut mauvaise. La récolte avait été très médiocre, aussi la misère fut grande. L'administration du département essaya de venir en aide aux pauvres, par le moyen des ateliers de secours, mais cela fut insuffisant. Un de ces ateliers fut établi à l'embranchement du chemin de Lafox et de la grande route, à côté du grand pont de Lafox. Une première fois, en décembre 1791, cet atelier reçut une subvention de 14 livres 15 sous 3 deniers.

Digitized by Google

La misère augmentait toujours. Le 18 décembre, l'administration municipale constate que, pour pourvoir aux besoins de la population, il faudrait 50 sacs de blé, 10 sacs de seigle, 10 sacs de fèves.

Le citoyen Pradié, officier municipal, ayant quitté la commune, est remplacé par François Bureau.

Pour mettre le comble aux malheurs de cette année, 1791, une inondation survenue le jour de Noël vint ravager une partie de la commune.

L'année 1792 n'améliore pas la situation. Paris, où Robespierre, Marat, Danton, Collot d'Herbois et autres fantoches sanguinaires étaient tout-puissants, le régime de la Terreur s'étendit sur toute la France. A l'extérieur, les nations, effrayées par la révolution grandissante, se liguèrent et marchèrent contre la France. Dès cet instant, on déclara la Patrie en danger et, de tous côtés, s'ouvrirent des registres, pour recevoir les enrôlements volontaires.

Ce système n'eut pas très grand succès dans les campagnes. A Lafox, les citoyens furent réunis au Champ-de-Mars, le 3 juin 1792, et, malgré la lecture de l'adresse du département, les exhortations de la municipalité, aucun volontaire ne se présenta. Le 10 juin, nouvelle tentative et même résultat.

Les nécessités du régime nouveau augmentaient les frais locaux dans de fortes proportions. Ceux de 1791 furent :

Loyer du lieu des séances	12 livres	
Appointements du secrétaire	180	
Papier, bois et lumière	18	
Gage du sergent du guet	24	
Dépenses occasionnées par la plantation de l'arbre de la liberté et l'achat du bonnet de la liberté	20	
Achat d'un registre	4 livres	10 sols.
Taxation foncière	146	12
Taxation mobilière	8	
Total	413 livres	2 sols.

La perception des diverses contributions se donnait à l'adjudication à ce lui qui faisait le plus fort rabais. Deux adju-

Digitized by Google

dications n'ayant donné aucun résultat, la municipalité charge led. Marcadé de cette perception.

20 décembre 1792. Renouvellement de la municipalité. Maire, Bibal; procureur de la commune, Marcadé; officiers municipaux, Bureau et Dupau; notables, Paul Itié, Fourès, Jean Moynié dit Ségot, Lafargue.

La Convention, qui avait remplacé la Législative en septembre 1792, avoit ordonné une levée de 300,000 hommes, pour faire face aux armées ennemies. Chaque commune devait fournir son contingent. Lafox était taxée à deux hommes. Le 10 mars 1793, un appel pour l'enrôlement volontaire n'eut aucun résultat, un second appel fait le 13 fut inutile; il fallut procéder au choix de deux hommes. Quatorze habitants de la commune étaient susceptibles de porter les armes. L'un d'eux, le citoyen Delard, ne se rendit pas à l'Assemblée convoquée pour procéder à ce choix, et évidemment les suffrages le désignèrent pour partir avec Pierre Aché, domestique de la veuve Bernède.

La Terreur qui sévissait partout avait bouleversé les esprits. On ne voyait plus que des suspects et des conspirateurs. Partout alors s'organisèrent des comités de surveillance et la hideuse délation se donna libre cours. La commune de Lafox, le 3 avril 1793, institua son comité de surveillance, qui se composa de Marcadé, Lafargue et Monteils. Le conseil invitait « tous les citoyens à surveiller les ennemis publics et à donner au comité leurs propos ou leurs actions qui tendroint à troubler l'ordre public ».

Le cit. Delard, choisi par ses concitoyens pour faire partie du contingent que devait fournir la commune, ne fut pas accepté à Agen, il fut remplacé par Vidal qui, refusé à son tour, fut remplacé par Etienne Labadie.

Le général Servan ordonna la réquisition des cloches pour en faire des canons. Les citoyens Bibal, maire, et Lafargue, notable, se transportent à la chapelle de Lafox et font descendre la cloche qui pesait 202 livres. Elle est aussitôt expédiée au district.

5 mai 1793. Réorganisation de la garde nationale. Lafar-

Digitized by Google

gue est nommé capitaine, Montels lieutenant, Arnaud Cavaillé sous-lieutenant, Joseph Fourès sergent, Bonneau jeune et Guillaume Dufau caporaux. Cette garde nationale devait être armée de piques faites sur un modèle envoyé par le district. Arnaud Cavaillé, forgeron de Gravissat, se charge, moyennant 44 livres, de fabriquer les piques nécessaires.

15 septembre 1793. Le citoyen Noyrit fils étant allé fixer sa résidence à Agen, est remplacé comme secrétaire par son père.

18 octobre 1795, à la suite d'une loi spéciale, la commune fixe le maximum des salaires et des denrées comme suit :

1° Les maçons, charpentiers et tonneliers depuis le 1er mars jusques au 1er mai, en se nourrissant eux-mêmes gagneront par jour	11.	17 s.	6 d.
Et lorsqu'ils seront nourris par les propriétaires	0	18	
Et depuis le 1er mai jusqu'au 1er septembre en se nourrissant	2	5	
S'ils sont nourris par les propriétaires	1	2	6
2° Les bouviers quand ils sont nourris par les propriétaires	3		
Les tisserands pour la canne de la toile fine.	0	15	
Et pour la canne de toile grossière	0	9	
3° Les manœuvres, bêcheurs, qui se nourriront depuis le 17 septembre jusqu'au 1er mars.	0	18	
Et lorsque le maître les nourrira	0	7	6
Et depuis le 1er mars jusqu'au 1er septembre lorsqu'ils se nourrissent	1	17	6
Et lorsqu'ils seront nourris par les propriétaires	0	15	
4° Les valets pour la métive, depuis le 1er juin jusqu'au 8 septembre	73		
Et depuis le 8 septembre jusqu'au 1er juin.	30		
Les servantes par an	48		
5° Les femmes six sols par jour	0	6	
6° Les peigneurs de chanvre et lin huit deniers par livre.	0	0	8
7° Les fileuses du brin de lin, la livre	0	15	

Digitized by Google

	Pour la seconde qualité.....	0	12	
	Et pour la livre de la grosse étoupe.....	0	7	6
8°	Le pot de vin chez l'aubergiste.....	0	11	
	La livre de pain chez l'aubergiste.....			
9°	Le cent de fagots, bois d'aubier.....	7	7	
10°	Le cent de fagotines.....	5		
11°	Le milier de l'œuvre.....	15	15	
12°	Et finalement la pipe de chaux, le cent de tuiles à canal, le cent de briques et barron double	4	15	
	La pipe de chaux.....	4	6	8

Le calendrier républicain en usage à Paris dès le 5 octobre 1793, ne fut introduit effectivement à Lafox que le 25 nivôse an II (15 janvier 1794). Il se composait de douze mois de trente jours. Mais comme le temps ne se pliait pas aux fantaisies révolutionnaires on fut obligé d'ajouter des jours complémentaires appelés parfois sans-culottides. La semaine fut remplacée par la décade, dont les jours se nommèrent primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octodi, nonidi, decadi. Les mois furent : Vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messider, thermidor, fructidor et les jours complémentaires. L'année commençait en septembre.

26 nivôse an II (15 janvier 1794). Renouvellement de la municipalité. Maire, Bibal; officiers municipaux, Bureau et Dupau; procureur de la commune, Marcadé; notables, Lafargue, Fourès, Moynié et Itié. Membres du comité de surveillance : président, Monteils, Arnaud Cavaillé, Etienne Ricard, Arnaud Rousières, Jacques Boneau, Antoine Dupau, Guillaume Aubaret, Louis Laclaverie jeune, Jean Robert, Antoine Laroche, Bertrand Alezays.

Le citoyen Noyrit père, étant devenu incapable de remplir les fonctions de secrétaire, Lespinasse, notaire, est élu à sa place le 20 prairial an II (8 juin 1794).

L'année 1794 fut mauvaise. La grêle, et les nombreux orages, qui se succédèrent, portèrent tort à la récolte. Cependant, les réquisitions de toute nature se multipliaient. On réquisi-

Digitized by Google

tionnait des grains pour Agen, Bordeaux, le département du Bec d'Ambès, etc. On réquisitionnait des bœufs, vaches, charrettes pour le service de l'armée, etc. Et les malheureux habitants de nos campagnes vivaient dans la misère.

Heureusement, en 1795, la disette diminua, grâce à l'introduction de la pomme de terre. En germinal de l'an III (mars et avril), le district d'Agen en fit distribuer 15 quintaux aux communes d'Agen, Castelculier, *Lafox*, Puymirol, La Sauvetat-de-Savères, Sauvagnas, Laroque, Lusignan, Clermont-Dessous, Port-Sainte-Marie, Sérignac, Brax, Laplume, Astaffort, Prayssas. Chaque municipalité devait les donner aux meilleurs cultivateurs de son territoire.

C'est vers cette époque (floréal an III) qu'un notaire de Pontgibaut, en Auvergne, le citoyen Ratoin vint s'établir à Lafox, pour s'occuper de la gérance des biens de Madame de Chazeron. Quelques années plus tard il fut nommé maire de Lafox et occupa ses fonctions très longtemps.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), le Directoire prit la place de la Convention, qui se retirait après avoir voté la constitution de l'an III.

Cette constitution supprimait l'administration municipale. Un agent municipal et un adjoint par commune devaient faire partie de l'administration du canton. Les districts furent supprimés, désormais chaque canton correspondit avec l'administration centrale.

Les petites communes devaient disparaître et être réunies aux voisines. L'existence de Lafox fut donc menacée. La municipalité, avant de se dissoudre, voulut en prendre la défense. Elle forma le projet de réunir Castelculier, Lafox et Saint-Pierre-de-Clairac dans une belle commune, et prit pour cet objet la délibération suivante :

Il sera représenté à l'administration du département « qu'il n'y a pas dans le département de commune qui mérite autant d'être maintenue et même augmentée que celle-ci, attendu son éloignement de deux lieues de Puymirol, chef-lieu de son canton et des chemins impraticables pour y parvenir, pendant huit mois de l'année, mais que comme cette commune est très petite, n'ayant qu'en-

Digitized by Google

viron 300 individus, et que la commune de Castelcuillier qui est contiguë est dans le même cas, et que ces deux communes désirent être jointes ensemble pour n'en former qu'une seule, avec la section Saint-Christophe partie de Saint-Jean, de Saint-Pierre-de-Clairac, de celle de Cabalsaut, Saint-André, Saint-Denis et de toute l'étendue de la ci-devant paroisse de Saint-Amans, ce qui ferait un arrondissement d'environ quatre lieues de circonférence, et une population d'environ 4,000 âmes, qui désirent avoir pour chef-lieu de commune et même de canton s'il est possible, attendu les inconvénients susdits, ou bien être réunie au canton d'Agen. Laquelle circonférence ainsi formée en commune, confronterait du côté du levant à un petit chemin partant du fleuve de Garonne, vers la métairie de la borde basse, se continuant vers le lieu de Monteils, puis passant par le lieu de Touté, se jetant dans le vallon du Cornal se continue vers le ruisseau appelé de Niquet, vers le moulin d'Auzilis, où l'on suivrait le chemin qui va à la Sauvetat, jusques à un fossé appelé le ruisseau de Filhol qui monte vers la métairie appelée de Beauregard, et suivant le chemin qui conduit à la metairie à Saint-André, où le chemin se continue en montant vers le lieu de Capgros et passe au lieu de Gravette, se continuerait jusqu'à la fontaine appelée de la Jourdanie; du midi au fleuve de Garonne; couchant à un fossé appelé le fossé mitoyen, qui sépare la municipalité d'Agen d'avec la présente, jusqu'au fossé où découle l'eau de la fontaïne de Saint-Marcel, en suivant led. fossé jusqu'à la garenne de Saint-Marcel près de laquelle led. fossé se communique avec le ruisseau, où découle l'eau du ruisseau de Mondot; lequel ruisseau en montant ferait encore la division de la commune d'Agen avec celle de Castelcuillier, jusqu'au pont qui est au dessous de l'église de Saint-Denis, où le chemin qui passe au dessous de lad. église vers le village de Rayssac feroit la division jusqu'au village, qui seroit compris dans l'arrondissement, qui confronterait du côté du nord au rocher qui joint led. chemin et va se terminer à la fontaine de la Jourdanie. »

C'était un beau rêve. Il ne se réalisa pas. Cependant la commune de Lafox fut maintenue.

Le 15 brumaire an IV (6 nov. 1795), on choisit pour agent municipal Jean Monteils et pour adjoint Arnaud Cavaillé. Désormais, Lafox suit le sort de Puymirol.

En l'an VIII, le citoyen Ratoin est maire. Il est installé en

Digitized by Google

cette qualité le 16 prairial an VIII (30 mai 1800). Michel Dupau est adjoint.

Dès ce moment, l'histoire de Lafox est celle de toutes les communes de France. Il faut signaler, cependant, que son étendue s'agrandit quelques années après la guerre de 1870, de presque tout le territoire de l'ancien fief de Prades, qui appartenait à la commune de Saint-Pierre-de-Clairac.

J.-R. MARBOUTIN.

Digitized by Google

JASMIN EN PROVENCE

(Janvier-Février 1848)

Lors de notre dernier séjour dans la ville du roi René, un vieil ami de quarante ans, M. François Vidal, majoral du félibrige, restaurateur de la musique provençale et félibre de la première heure (1), en nous montrant ses belles collections sextiennes, nous avait dit : « Je crois avoir quelque chose qui vous intéressera. » Et, après avoir cherché assez longtemps dans les cartons contenant les périodiques de la ville, il nous tendit deux numéros du journal hebdomadaire : *la Provence*, paraissant, à l'époque qui nous occupe, le jeudi de chaque semaine.

La Provence était un honnête journal ayant, en 1848, six années d'une existence paisible, mais qui, aussitôt après l'abdication de Louis-Philippe, pour ne pas paraître en retard sur son temps, s'empressa d'imprimer son titre en rouge et prit comme sous-titre, également imprimé en rouge : *Journal de la République française*. L'en-tête rouge n'orna qu'un numéro. Le sous-titre subsista jusqu'au 15 novembre 1849 où il fut remplacé par un autre, de nature à complaire à tous ses lecteurs, quelles que fussent leurs opinions : *Journal politique et littéraire*.

---

(1) M. F. Vidal, né à Aix-en-Provence en 1833, a publié en 1864, sous le titre : *Lou Tambourin*, une méthode du galoubet et du tambourin, donnant une histoire de ce dernier instrument et contenant, dans une de ses parties, les airs nationaux de la Provence. Capiscol de l'*Escolo de Lar*, président de l'Académie du tambourin, majoral du félibrige (1876), il publia, à Aix, chez Makaire, en 1885, une liste descriptive des manuscrits provençaux de la Méjanes dont il devint dans la suite conservateur. Auteur d'un grand nombre de travaux, Mistral lui confia, comme érudit et comme typographe, la revision des épreuves du *Trésor du Félibrige*. A la tête de ses *Tambourinaires*, il obtint le plus légitime succès à Apt, à Paris, à Florence, aux fêtes béatriciennes, et dans bien d'autres villes.

Digitized by Google

Le premier numéro que M. Vidal mit entre nos mains portait la date du 17 février et annonçait l'arrivée imminente de Jasmin à Aix, accompagné de la célèbre harpiste, Mlle Thérèse de Roaldès (1). Il citait, en même temps, le journal *le Sud* qui parlait, avec enthousiasme, de l'effet produit à Marseille par le poète gascon, dans la séance qu'il y donna, à l'Athénée ouvrier.

« Est venu ensuite, disait *le Sud*, la sublime révélation du chantre agenais, qui, deux heures durant, a suspendu la vie aux lèvres de toute cette jeunesse, palpitante de tant d'émotions. Là, au milieu de ses frères, Jasmin a été beau, indescriptible. Si cela se peut, il a dépassé son immense réputation. Son front rayonnait d'une joie ineffable. Sa parole a été plus grande, plus colorée, plus douce, plus belle enfin qu'elle n'avait été encore pour nous. Entouré d'un auditoire intelligent, impressionnable, supérieur, Jasmin a été transporté par un succès auquel il devrait être cependant habitué. Son imagination, sa verve, son entrain, sa chaleur n'ont plus eu de limites. Il a été grand poète et grand comédien à la fois. La salle trépignait. Comme les autres, nous avons été brisés par tant d'émotions, nous avons été écrasés par tant de richesses poétiques. Et nous nous demandions pourquoi la langue de Jasmin, cette langue de miel, puisée dans les fleurs et chantée par les oiseaux, n'est pas universelle. »

Elle était alors sur le point de le devenir, en ce sens que le poète, franchissant la Loire, s'était fait entendre et apprécier dans les pays de langue d'oïl et à Paris même, chez les lettrés et chez les souverains. Son éloquence et son geste étaient tels que des idées généreuses, exprimées dans un idiome inconnu, étaient comprises de ceux-là même qui y étaient le plus étrangers. Pour le flatter, on essayait de lui balbutier sa langue. En

(1) On trouve la forme *Roaldès* et *de Roaldès*. Plusieurs de nos confrères, qui ont connu des membres de la famille de l'éminente artiste, nous ont affirmé que c'est à la dernière qu'il faut s'arrêter. V. sur la famille de Roaldès les *Etudes sur le Rouergue* du baron de Gaujal.

Digitized by Google

le félicitant de sa pièce sur le *Trois de Mai*, consacrée à la gloire d'Henri IV, la duchesse d'Orléans lui adressa quelques mots en gascon. « Comment, dit Jasmin, vous connaissez notre parler, Madame ? » — « *E jou tabè* », aurait ajouté Louis-Philippe, survenant sur ces entrefaites (1).

Les lettrés du Nord avaient apprécié la renaissance de la langue d'Oc. Charles Nodier, Sainte-Beuve, Lamartine, pour ne citer que les principaux, s'en déclarèrent les protecteurs attitrés et enthousiastes, et, malgré la haute valeur des grands poètes qui ont succédé à Jasmin, entr'autres l'illustre Mistral, jamais peut-être elle n'excita un tel engouement et à Paris et même jusqu'en Champagne.

Nous avons connu bien des gens, étrangers à la pensée méridionale et qui se piquent de littérature, écouter par complaisance, mais demeurer froids, malgré des louanges discrètes et polies, devant les délicieux poèmes de Jasmin, les sublimes beautés de ceux de Mistral.

Notre poète, par la mobilité de sa physionomie, par un véritable jeu scénique, par l'ardeur convaincue de sa déclamation. *empoignait*, s'il est permis de se servir de cette expression, les esprits les plus positifs, les plus rebelles à l'enthousiasme méridional qu'on appelle en Provence *l'estrambord*, il les transformait.

« Semez des gascons, disait Henri IV, ils poussent partout ! » — Lui obtenait par la greffe ce que le bon roi attribuait au semis et, malgré le certificat de fidélité que le chansonnier Nadaud a donné à la Garonne, elle suivit alors le perruquier d'Agen du Gravier jusqu'aux Tuileries et jusqu'à Epernay, vers notre frontière de l'Est, mêlant ses eaux à celles de la Seine et de la Marne.

Il fallait ce miracle pour que notre langue méprisée (2), notre langue sur le front de laquelle Jasmin avait placé une

---

(1) *Jasmin*, par M. Léon Rabain. Paris. Didot. 1864.

(2) Vole qu'en glôri fugue aussado
Coum' uno reino e caressado
Per nosto lengo *mespresado*. (*Mirèio*. Cant. I.)

Digitized by Google

étoile(1), reprit le rang brillant qu'elle avait possédé au milieu des langues néo-latines et qui aurait fait d'elle, sans des événements historiques trop connus pour que nous les rappelions ici, un idiome au moins aussi précis que le français, aussi sonore que l'espagnol, aussi doux que l'italien, la *lingua gentile*.

Jasmin fut incontestablement le précurseur des félibres et ses voyages qui, nous le croyons, ne dépassèrent pas les limites nationales, devaient préparer ceux de ses successeurs en Catalogne et en Italie, en attendant la réalisation de ce rêve généreux qui unirait, sans porter atteinte aux souverainetés de chaque pays et aux traditions de chaque province, tous les latins en une seule famille. Ainsi plus forts, plus aptes à la défense de la race, plus préparés à une entente sur tous les points qui les peuvent intéresser, et cela sans provocation vis-à-vis des autres races qui ont, en particulier, chacune leur caractère et leurs vertus, mais dont la civilisation est et ne peut être qu'une émanation de la civilisation helleno-latine, ils réclameraient, eux aussi, Rome, au moins comme capitale idéale, ayant toujours été nourris du lait de la louve antique et descendant de ceux pour lesquels l'*Alma Mater* fut longtemps la tête du monde, *Caput mundi*.

C'est donc Jasmin qui fut le précurseur de ce mouvement littéraire latin, lequel s'étend chaque jour et s'étendra encore davantage, si Dieu le veut, sous la direction d'un jeune, intelligent et énergique capoulié, Valère Bernard. Mais il faut bien dire qu'il en fut le précurseur inconscient. Il ne l'avait prévu d'aucune façon. Il était même rebelle à toute tentative d'organisation destinée à défendre nos traditions provinciales, et nous allions, sans la moindre intention de particularisme, dire nationales, tellement l'empreinte de la nationalité, disparue depuis huit siècles, est encore demeurée profonde dans le peuple. L'éloquente plaidoirie en faveur de la langue d'Oc qui

(1) O ma lengo ! tout mé zou dit
Plantarey uno estelo a toun frount encrumit !

Ces vers du poète sont reproduits sur le piédestal de sa statue, à Agen.

Digitized by Google

porte le titre *Epître à M. Sylvain Dumon* a paru contenir en germe la pensée félibréenne. On a eu certainement raison de la juger ainsi et ce n'est pas une des moindres gloires du poète agenais d'avoir fièrement planté sur cette généreuse terre gasconne le drapeau des revendications de la race. Mais ce fut tout. Il s'est cru, toute sa vie, assez fort pour le défendre seul. Cela ressort de toutes ses paroles, de tous ses actes. Peut-on l'en blâmer ?

Le majoral, M. Charles Ratier, qui est plus désigné que tout autre pour donner une opinion à ce sujet, ne le croit pas. L'auteur de *Maltro*, de *Françouneto*, de tous ces petits chefs-d'œuvre de sentiment et de concision, persuadé — et cela se comprend — de sa haute valeur, ne pouvait songer à en diminuer le prestige et l'éclat en s'associant à des disciples dont plusieurs pouvaient n'être que de simples rimailleurs. Il ne pouvait deviner l'éclosion, sur la terre de Provence, de génies répondant au sien et l'émulation que produirait sur le vieux Rhône le succès de la fascinante Garonne. Tel qu'a été le grand poète, même dépourvu du sentiment d'organisation, est-ce à lui et à lui uniquement que nous devons le Félibrige ?

Nous n'irons pas jusque là dans notre très réelle admiration pour l'auteur des *Papillotes*, mais si le Félibrige pouvait exister *da se*, selon l'expression italienne, il n'en est pas moins certain que, sans notre poète, sa pénétration, surtout dans notre Occitanie, en eût été singulièrement retardée.

Jasmin fut un grand semeur et permit, à l'époque de la moisson, une récolte fructueuse, dans cette indispensable union qui ne s'est pas produite assez tôt pour sauver, au XIIIe siècle, la nation méridionale. Il inspira l'enthousiasme non seulement aux foules, mais à toute une pléiade de jeunes poètes comtadins qui devait si brillamment poursuivre son œuvre. Dans ce mouvement en avant de tout un peuple, il faut bien reconnaître une de ces forces mystérieuses, providentielles, dont Jasmin, tout grand qu'il fût par lui-même, n'a été qu'un instrument. La race latine, malgré les prophètes de malheur qui parlent de sa décadence, tend vers un avenir que tout semble pré-

Digitized by Google

sager devoir être glorieux. Qui peut douter qu'il ne réalise un jour les prédictions cachées du dernier des livres sybillins !

Mistral raconte, dans ses Mémoires (1), quelques anecdotes qui viennent à l'appui de tout ce que nous venons de dire du célèbre perruquier d'Agen. Plein d'enthousiasme pour ses compositions et, en particulier pour la pièce de vers adressée à Mademoiselle Loïsa Puget dont nos mères ont, toutes, chanté les romances, voyant qu'il y avait encore un poète glorifiant sa langue, il fit, sur le coup, en son honneur, une pièce admirative qui commençait ainsi :

Pouèto, ounour de ta maïre gascouno.

« Je n'eus pas de réponse, dit-il. Je sais bien que mes pauvres vers d'apprenti n'en méritaient guère. Cependant (que sert-il de le dire ?), ce dédain me toucha et plus tard, à mon tour, quand j'ai reçu des lettres de tout pauvre venant, me rappelant mes vers demeurés sans remercîments, je me suis toujours fait un devoir de leur faire bon accueil. » — Jasmin ne se doutait guère alors à quel degré de gloire arriverait son modeste admirateur qui devait, quelques années plus tard, en 1870, devant sa statue de bronze, à Agen, parler de lui comme d'un pèlerin de Compostelle, égrenant sur sa route son chapelet d'étoiles :

E'n pelerin de Coumpostello
Anavo degrunant soun capelet d'estello (1).

En 1852, on annonce à notre poète agenais, qui se rendait à Arles, que ses confrères provençaux viendront pour l'entendre. « Ils peuvent bien, répondit-il, se réunir quarante et cent. Ils ne feront jamais le bruit que je fais tout seul. » — Jadis, Roumanille lui avait adressé ses *Margarideto* avec dédicace. Il n'eut jamais de réponse. C'était bien avant le voyage que le poète fit à Avignon, avec Mademoiselle de Roaldès, en 1848, dans sa tournée de Provence, dont nous allons parler.

---

(1) *Memôri e raconte*. Paris. Plon. 1906.
(2) *Lis Isclo d'Or*. En l'ounour de Jansemin. Agen. 12 de mai 1870.

Digitized by Google

A ce moment, Roumanille voulut saluer celui qui venait de faire pleurer tout le monde, avec ses *Soubenis*.

— Qui êtes-vous ? lui dit Jasmin.

— Un de vos admirateurs, Joseph Roumanille.

— Roumanille ! Ce nom ne m'est pas inconnu, mais je croyais que c'était celui d'un auteur mort.

— Monsieur, répondit l'auteur des *Margarideto*, qui ne s'était jamais laissé marcher sur le pied, dit Mistral, vous le voyez, je suis encore assez jeune pour pouvoir, si Dieu le veut, écrire un jour votre épitaphe.

Ce peu d'amabilité pour ceux qui voulaient, comme lui, écrire en langue d'oc (1) n'enlève rien aux mérites et aux qualités privées du poète que le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, appelait le Saint Vincent de Paul de la poésie (2).

Nous le rappelons seulement pour montrer que si Jasmin fut, dans ses voyages, le précurseur des félibres, il ne fit rien absolument pour établir même un groupement de personnes partageant sa pensée.

C'est donc par la charité et par la charité seule que le mouvement félibréen prit inconsciemment naissance.

* * *

Le voyage de Jasmin et de Mademoiselle de Roaldès, en 1847-1848, peut facilement se suivre par les poésies insérées à leur date dans l'édition populaire des *Papillotes* qu'a donné Didot, en 1860 (3).

M. Jules Andrieu, dans sa *Bibliographie de l'Agenais*, ne cite aucune publication relative aux voyages. Le 12 décembre 1847, le poète récitait, à Béziers, sa pièce sur Paul Riquet qu'il dédiait à cette ville. Le 24, il lisait, à Montpellier, sa com-

(1) *Désavenent per aquèli que coum' eù, voulien canta dins nosto lengo.* (Mistral. *Mémóri*, op. cit.)

(2) Lettre adressée au maire d'Agen par le cardinal, le 25 octobre 1864, vingt jours après la mort du poète. (*Jasmin*, par Léon Rabain, op. cit.)

(3) *Las Papillótos*, de Jacques Jasmin, de l'Académie d'Agen. Paris. Firmin-Didot. 1860.

Digitized by Google

position sur *la Grippe* qui désolait la cité. Au commencement de l'année 1848, il chantait, à Marseille, le poète Bénédit. Au-dessus des vers languedociens on lit la date du 5 janvier, mais au-dessus de la traduction qui leur fait face, le 6 février. Il faut certainement s'en tenir à cette dernière date, car on lit dans la *Gazette du Midi* du 12 février : « Le succès du poète agenais est si grand à Marseille que chacun a voulu l'honorer, le fêter, l'applaudir. Jasmin s'est admirablement naturalisé Marseillais ou bien il faudra dire, avec lui, qu'il a fait *notre ville gasconne*. » Evidemment l'article se rapporte à un succès tout récent du poète.

Mademoiselle de Roaldès, qui accompagnait Jasmin, appartenait à une des familles les plus honorables de Toulouse et qui avait fait à la muse gasconne le plus enthousiaste accueil. M. de Roaldès était agent de change. Ses salons, très vastes, ne l'étaient pas assez pour contenir la foule des invités. Mais une crise financière ayant englouti sa fortune, il tomba, ainsi que les siens, dans la plus profonde misère. Mademoiselle Thérèse de Roaldès ne se laissa pas abattre et, connaissant le bon cœur de Jasmin, elle alla le trouver et obtint, de lui, de l'accompagner dans ses voyages de charité. M. Léon Rabain, dans son excellent livre, donne, à ce sujet, quelques détails et publie une lettre charmante de Mademoiselle de Roaldès qui était une harpiste de grand talent (1).

Nous avons voulu, à son sujet, prendre à Toulouse des renseignements inédits et nous avons été assez heureux, grâce à la parfaite obligeance de M. le chanoine Paul Nouguès, maître de chapelle de la Métropole, d'obtenir de précieux détails qu'une amie de tous les instants de Mademoiselle de Roaldès a bien voulu nous adresser. Toute enfant, cette dernière étudiait déjà la harpe avec succès, quand le comte de Marin, qui avait sur cet instrument un talent remarquable, passant dans sa rue, fut à la fois intrigué et attiré par la façon dont une toute jeune fille en jouait. M. de Marin vint trouver M. de Roaldès, en lui demandant l'autorisation de perfectionner le talent

(1) *Jasmin*, par Léon Rabain, op. cit.

Digitized by Google

de sa fille, ce que celui-ci accepta volontiers. C'était un maître sévère. Mademoiselle de Roaldès a souvent dit à son amie combien son professeur lui avait causé d'ennuis et fait verser de larmes. Plus tard elle ajoutait : « Quelle reconnaissance ne lui dois-je pas aujourd'hui ! » — Devenue grande jeune fille et artiste, le comte de Marin lui fit présent d'une harpe de grand prix d'Erard, aussi remarquable de forme qu'excellente comme instrument. C'est à cet objet précieux, avec lequel elle avait accompagné Jasmin, qu'elle dut de pouvoir faire face à la mauvaise fortune. Elle l'a conservé toute sa vie et, dans ses dernières années, il ornait encore son salon. — Tandis que M. de Roaldès donnait, à Toulouse, tout ce qui lui restait afin de désintéresser ses créanciers, sans se réserver une obole, Madame de Roaldès suivait sa fille et le généreux auteur des *Papillotes*. Les deux artistes avaient débuté ensemble, à Agen. Le succès fut des plus brillants et les vers que Jasmin consacra à sa jeune compagne, suivis d'un geste magnifique, portèrent l'émotion à son comble. Après avoir dit :

> Fillo del ciel, cantas ! bostre noum reluzis
> La terro bous courouno e Diou bous benezis,

il lui lança, sur la scène, une couronne accompagnée bientôt d'innombrables bouquets envoyés par des auditeurs enthousiastes.

Le souvenir de leur passage à Montauban, à Toulouse, à Albi, à Rodez, à Montpellier, à Avignon, à Marseille, n'est pas encore effacé. En Avignon, on crut voir, dit-on, Pétrarque et Laure tandis que Marseille était dans l'enthousiasme. Nous avons déjà rapporté, à cet égard, ce qu'écrivait, au lendemain d'un de ces triomphes, la *Gazette du Midi*.

Méry souhaita la bienvenue à Jasmin en d'harmonieux quatrains reproduits par M. Léon Rabain (1). Toutefois ce dernier passe sous silence la visite du poète à Aix. Il y fit cependant une grande impression, quoiqu'il est vrai, devant un auditoire plus restreint, ce que constate avec regret le journal *La Pro-*

(1) *Jasmin*, par Léon Rabain, op. cit.

Digitized by Google

vence dans le deuxième numéro que nous communiqua M. F. Vidal, numéro qui parut le jour même de la Révolution de 1848, le 24 février. Voici ce qu'on y lisait :

Le poète Jasmin et Mademoiselle Roaldès.

« La ville du roi René n'a pas su profiter de l'occasion de voir et d'entendre un vrai phénomène. Elle étouffait naguère dans la salle de spectacle pour voir des danseurs de second ordre, et, à peine trois cents de ses habitants se sont montrés curieux pour le poète que Lamartine a proclamé le plus complet en inspirations qui, de nos jours, soit sur la terre. — Comment dire aux absents ce qu'ils ont perdu ? Comment leur retracer les accents, la figure, le geste, la divine expression de ce mortel dont on comprend à peine l'idiôme béarnais (*sic*) et qui, cependant, pénètre et fait tressaillir tous les nobles ressorts de l'âme ? Mais non, la chose est impossible. Cet homme résume en lui tout ce qu'on sait de tous les troubadours ensemble. Il possède, comme il dit, dans un de ses élans poétiques *la flamme* et *le brasier* du génie. Il plaît, il étonne, il séduit, il enchante et vous domine à vous arracher des larmes, comme à vous faire trépigner parfois d'un rire plein d'innocence et de douceur. Quelle puissance, grand Dieu ! Quelle preuve vivante plus manifeste de notre céleste origine ! On croirait que Jasmin n'a rien de l'homme matière, car tout ce qu'il en possède, il le tourne au profit de l'empire de l'âme. C'est elle qui brille en lui dans sa majestueuse plénitude, dans son énergie, sa noblesse, sa pureté, sa virginité et surtout sa bonté, car ce sentiment donne à sa physionomie qu'il illumine un attrait, un ascendant irrésistible (1).

« Toujours vrai, simple, moral, religieux et chaste, l'élan de sa pensée n'en atteint pas moins constamment les couleurs les plus pénétrantes. On le dirait plein des langues de feu du Saint-Esprit, quand il peint la foi du martyre, l'amour maternel, l'amour profane. Oh ! vous qui l'avez laissé passer dans nos murs sans aller l'admirer, regrettez profondément cette occasion perdue d'éprouver l'électrique ascendant de la poésie vivante. »

(1) Il avait acquis cet ascendant, nous disait notre confrère, M. Ratier, tandis que nous lui lisions cette appréciation d'un contemporain de Jasmin, en débitant ses vers devant sa femme Magnouneto et un cercle restreint d'amis, observant l'effet qu'il produisait sur ses auditeurs et réglant, selon cet effet, sa déclamation et même sa composition, avant de se présenter devant le public.

Digitized by Google

Le journal, après avoir cité ces lignes dues, sans doute, à la plume d'un rédacteur étranger, ajoute :

« Telles sont les piquantes réflexions par lesquelles un auditeur de Jasmin, homme considérable par sa position et les éminentes qualités de son esprit, a jugé la nature exceptionnelle, l'organisation d'élite du poète agenais. Nous n'ajouterons rien à une appréciation si vivement sentie et rendue avec un tel bonheur d'expression. Nous nous contenterons de résumer notre admiration dans deux pièces de vers que Jasmin a inspirées à deux écrivains de notre ville. On retrouvera, dans l'une, la touche fine et délicate d'une muse aimée du public ; l'autre a essayé de traduire ses impressions dans ce bel idiôme roman qui s'est énervé au contact de ce dissolvant qu'on appelle la langue française. Toutes les deux sont une réponse courtoise à la gracieuse improvisation par laquelle l'auteur de *Marthe* a salué la cité des troubadours, l'antique foyer de l'inspiration et du gai savoir.

Mais avant d'offrir ces deux couronnes poétiques à Jasmin, nous paierons un tribut d'éloges à Mademoiselle Roaldès, ce barde gracieux qui accompagne le poète dans ses pérégrinations et marie les suaves frémissements de sa harpe à l'inspiration du rhapsode agenais. Cette association est tout à fait dans le goût primitif de l'antiquité et du Moyen-Age. Le chant de la corde, mue par des doigts habiles, précède ou suit toujours le récit d'un poëme qui passionne péniblement l'auditeur et prépare à son cœur ou continue dans son âme la sublime illusion évoquée par la Muse. Mademoiselle Roaldès est toujours à la hauteur de cette belle mission et on ne sait ce qu'on doit le plus applaudir en elle, ou l'exquise finesse de son jeu ou la délicatesse de son expression.

Voici les deux bouquets choisis pour Jasmin dans la flore poétique du pays :

Au poète Jasmin.

Il faut aux mers un flot dormant
Afin que l'étoile y scintille
Comme l'or et le diamant ;
Et l'arc aux sept couleurs ne brille
Que sur le front du firmament ;

Digitized by Google

Il faut aux voiles du navire,
Pour toucher aux bords désirés,
Chaudes moussons ou frais zéphire ;
Il faut les jours purs et dorés
Pour que l'oiseau des bois soupire.

Mais toi, cygne mélodieux
Des bords riants de la Garonne,
Tu sais chanter sous tous les cieux,
Par tous les temps, sous toute zône
Où t'appelle la voix des dieux.

Ta lèvre exhale l'ambroisie,
Chaque fleur semble te chercher,
Et, pour orner ta poésie,
Chaque flot qui bat le rocher
T'apporte une perle d'Asie !

Dans les palais, dans l'atelier,
Tes vers, troubadour prolétaire,
Trouvent un seuil hospitalier ;
Tu ris aux fêtes de la terre
Et suis la nue au vol altier.

Ton regard révèle ton âme,
Soit qu'il sonde l'immensité
De nos mers à la verte lame ;
Soit qu'il admire la beauté,
Ton œil reluit comme la flamme.

D'un idiôme de renom
La fortune semblait finie,
Tu lui dresses un Parthénon
En semant des flots d'harmonie
Aussi parfumés que ton nom.

Et maintenant ton heure sonne
D'aller à l'immortalité,
De fleurons d'or ton front rayonne
Mais la fleur de la charité
Est la plus belle à ta couronne.

CHARLES CHAUBET.

Digitized by Google

A Jasmin.

Ta pouesio es poulideto
Nouveou (1) troubadour, Jooussemin,
Ressemble à la margarideto
Qu'espandis oou bord doou camin.

Disès leis causouns deis pastouros
Qu'escoutès dins la pradarié ;
Ta voix fach oublida leis houros
Dirias qu'es uno fadarié.

Amès les ueils dous de l'ooubeto
Que se reveillo amoun dessu
Et passo sa blanquo rooubetto
Mettent de rosos sus soun su.

Amès les branquettos quiados,
Mount pieoutount leis oousselouns,
Amès leis vivos coouquiados
Que fant seis nis dins leis meissouns.

Amès uno aigo risouleto
Que jaïsso en espousquant darrié
Et babillo touto souletto
Avant de soouta dins l'apriè.

Sès poueto de la Naturo,
Et quand gemissès, nous fas maou,
Ou cafissès dins ta pinturo
Touteis leis flous que nous fan gaou.

Un doux sentiment fach bouqueto
Dedins cadun de teis escrits,
Toun esprit vieou saouto et bequetto
Et reveillo toueis leis esprits.

N'as pas trouva ta pouesio
Dedins la pocho d'un moussu,

(1) Nous publions cette pièce en lui conservant l'ortographe de fantaisie qu'a si heureusement remplacé l'ortographe félibréenne. On remarquera aussi la quantité de mots français que le poète n'a su bannir de ses vers.

Digitized by Google

Coumo Jesus, nouestré Messio
Dedins ta crécho siès neissu.

Mai, quittant leis nieous, uno estello
Prenguet ta testo per lou ceou,
Et quoouqueis boutouns d'immourtello
Creserount qu'ero lou souléou.

Aquelo clarta matiniero
Qu'alors te fasièt leis ueils dous
Aro rougis ta boutouniero (1)
Et toun Immourtelo es en flous.

Coumo uno brillanto coumeto
Aro l'estello s'espandis !
Sie glourious de ta planeto
Luse doou fuech doou Paradis !

Ta pouesio es uno flammo
E toun couer n'en es lou brasié,
Desus l'oouta de ta bello amo
Brules de brancos de loousié.

Pertout mounte ta muso passo
Mé sa courouno de clarta
Laisso dous rayouns dins l'espaço
L'espoir emé la carita.

J.-B. Gaut.

M. François Vidal a bien voulu nous donner quelques détails sur les deux poètes aixois qui ont chanté Jasmin.

M. Charles Chaubet est l'auteur d'un volume de poésies françaises intitulé : *Le Barde des Solitudes*, publiée en 1844, en format in-8° et qui se trouve à la bibliothèque Méjanes. Il composa aussi un drame : *la Mort de Socrate*, que son neveu, par alliance, M. Axinard, avocat, membre de l'Académie d'Aix, poète lui-même, aujourd'hui propriétaire du château de l'Arc où le barde des solitudes trouvait ses inspirations, a

(1) Jasmin a reçu du roi la décoration de la Legion d'honneur. (Note du journal.)

Digitized by Google

eu la bonne fortune de rencontrer chez un bouquiniste. — M. Chaubet, provençal de race, quoique habitant Paris, ne négligeait pas le tambourin. Il jouait de cet instrument et attirait ainsi souvent, sous ses fenêtres, les parisiens curieux de l'entendre. Membre de l'Académie du tambourin, fondée à Aix, après les Jeux Floraux d'Apt, il est mort dans la capitale, vers 1865.

Quant à J.-B. Gaut, l'auteur de la poésie provençale, l'Ecole félibréenne de Lar (1) dont il fut capiscol, fit donner son nom à une des rues de la cité sextienne : *rue du felibre Gaut*. C'était un écrivain bilingue qui a enrichi de ses articles un grand nombre de périodiques provençaux. Une foule de publications attestent la fécondité de cet aixois. Elles n'ont pas été toutes recueillies. Les deux pièces en l'honneur de Jasmin, données seulement dans le numéro du journal qui parle de son séjour à Aix, peuvent être considérées presque comme inédites. Elles n'auraient probablement même pas vu le jour si le poète avait retardé seulement de quelques heures sa visite à la ville du roi René. Des évènements politiques amenant la chute d'un trône et l'établissement d'une république étaient, en effet, de nature à faire négliger le compte-rendu d'une séance littéraire, quelque brillante qu'elle ait été. Eût-elle même pu avoir lieu au milieu des préoccupations de tous ?

Le journal avait déjà été imprimé lorsqu'arrivèrent, coup sur coup, la nouvelle de l'abdication du Roi et les différentes proclamations du gouvernement déchu et de celui qui le remplaçait. Des suppléments durent être ajoutés au numéro du 24 février racontant le succès de Jasmin et de sa sympathique compagne.

***

Nous avons dit que notre illustre compatriote avait été réellement le précurseur des félibres. Il a disparu ainsi que la plu-

(1) L'école de Lar a emprunté son nom à la charmante rivière de l'Arc (en provençal : *Lar*) qui coule à une faible distance de la ville d'Aix.

Digitized by Google

part des fondateurs du félibrige. Après la mort du poète, Mademoiselle de Roaldès se rendit à Madrid, où un ami de sa famille, M. Recort, établi depuis longtemps dans cette ville, lui avait conseillé de venir se faire entendre aux Castillans qui aiment particulièrement la harpe. Mademoiselle de Roaldès eut, de suite, de nombreuses leçons et fut nommée professeur au Conservatoire, puis harpiste de la Reine et des princesses. Au Théâtre-Royal, elle avait provoqué de véritables ovations, on faisait la haie pour la voir passer et, quoiqu'elle fut peu favorisée au physique, les Espagnols se disputaient les premiers rangs pour admirer, disaient-ils dans leur enthousiasme, ses mains « divines ». Admise dans l'intimité de la famille royale, elle aurait pu faire une brillante fortune, mais, par une exquise honnêteté, elle donnait tout aux créanciers de son père et elle vécut surtout jusqu'à ses derniers jours d'une pension de retraite que lui faisait le Conservatoire de Madrid.

On aime à citer de tels caractères.

Jasmin et les premiers félibres, Roumanille, Mistral, Aubanel, pour ne nommer que les principaux, défenseurs attitrés de toutes les traditions de la race, ont, tous, marqué un attachement profond pour les traditions religieuses, pour ces *res divinæ* qui faisaient partie de tous les actes de la vie romaine et qui constituent le meilleur de notre héritage ancestral. — Au milieu de notre époque sceptique, cet attachement n'a fait que grandir la haute personnalité de Mistral qui a bien mérité le titre d'Empereur du Midi dans la plus juste acception de ce mot, conforme, du reste, à son étymologie. Il impose et il commande, *imperat*, non par la force matérielle, non par la politique qui joue un si grand rôle à notre époque, non par un apparat officiel qui n'a plus le don de soulever les foules, mais par la force seule de la Pensée. Il est une réponse vivante à ceux qui nient la puissance de l'Idéal, puissance dont est né le vaste mouvement du Félibrige, dont nous voyons se poursuivre les glorieuses destinées. « Quelle pure gloire que celle de Mistral ! » nous écrivait un de nos confrères (1) en apprenant

(1) M. Henry Tamizey de Larroque.

Digitized by Google

qu'on allait — honneur insigne — élever une statue à l'auteur de *Mireille* et de *Calendal*, de son vivant.

Mistral a bien voulu nous recevoir dans son intimité. Nous l'avons trouvé, chez lui, aussi simple que si l'*aura popularis* ne l'avait jamais exalté. Nous le vîmes aussi en public, au théâtre romain d'Orange et à une représentation d'*Œdipe à Colonne* où des milliers de personnes venaient acclamer le grand tragédien Mounet-Sully. — Deux ministres, dont l'un, poète estimé, assistaient à la séance. Le cortège officiel n'avait pas produit grand effet, quand, du podium au dernier gradin, se transmit la nouvelle de l'arrivée de Mistral. Aussitôt, tout le public se leva et de toutes les poitrines sortit une acclamation enthousiaste. Ce fut là un spectacle inoubliable ! Nous croyons que la journée d'Arles, dans laquelle sa statue a été découverte, a été plus belle encore. Nous n'avons pu, hélas ! y prendre part. La foule curieuse se demandait ce que dirait Mistral devant sa reproduction en bronze. Ferait-il un remerciement banal, une orgueilleuse autobiographie justifiant l'apothéose ? Il aurait fallu le connaître bien peu pour avoir cette pensée. Devant une assemblée immense, ne comptant comme fonctionnaires que ceux auxquels il allait remettre le beau palais du *Museon Arlaten*, cadeau vraiment royal fait à la Provence, il ne prononça aucun discours, mais se borna à réciter, de sa belle voix sonore, les premières strophes de *Mireille* contenant cette admirable profession de foi religieuse :

Tu, Segnour Dieù de ma patrio
Que nasquères dins la pastriho
Enfioco mi paraulo e dono me d'alen !

Le patriarche de Maillane ne fut jamais aussi grand que ce jour où, sans se préoccuper des courants matérialistes, il adressait, en public, cette prière au Dieu des bergers de son pays, qui, dans une perpétuelle transhumance, conduisent leurs innombrables troupeaux de l'hivernage de la Crau, dès que revient la belle saison, aux gras pâturages des montagnes du Dauphiné et du Piémont.

Quel sera l'avenir du félibrige qui doit partiellement à Jas-

Digitized by Google

min sa naissance ? Les tendances des catalans, nettement séparatistes, ont fait craindre à de bons esprits et à d'ardents patriotes que les félibres ne les adoptâssent. Les plus qualifiés d'entre ces derniers n'ont cessé de protester — et nous pourrions, à cet égard, multiplier les citations — que leur amour de la petite patrie ne faisait qu'augmenter celui qu'ils portaient à la grande.

Lors des fêtes données, en 1898, à Agen, pour le centenaire du poète, nous représentions notre école félibréenne de la Haute-Auvergne, qui, ayant des rapports communs avec le Languedoc, la Gascogne et la Provence, s'intitule : *Ecole du Haut Midi*. Nous nous fîmes dans les colonnes de sa revue, *lo Cobreto*, l'écho de ces protestations, répétées particulièrement par les personnes les plus qualifiées qui prirent part aux fêtes agenaises. Celle de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, fut peut-être la plus éloquente : « Les provinces du Midi ne représentent pas, a-t-il déclaré, la captive attristée mais l'épouse latine, aimante et fidèle, se reposant fièrement sur le sein du vieux guerrier gaulois. » — Comme nous approuvions, sans réserve, ces déclarations, notre si regretté capiscol, Arsène Vermenouze, le Mistral de nos hautes montagnes, celui qui, dans nos deux langues, française et romane, a le mieux rendu l'intense poésie qui s'en dégage, fut un peu inquiet de notre article et, sans nous accuser d'être *franciman* (1), sachant bien que rien n'était plus éloigné de notre pensée il nous écrivait : « Certes, patriote et français avant tout, je n'ai aucune tendance séparatiste, mais décentralisateur très convaincu, d'autre part, je crois qu'il y a, qu'il doit y avoir dans le félibrige autre chose qu'une simple tendance de restauration littéraire (2). » Nous nous empressâmes de lui répondre : « Si vous saviez comme nous partageons votre pensée ! »

Non, le Félibrige ne doit pas être un simple mouvement lit-

(1) Cette expression, indiquant les contempteurs de la langue d'Oc, nés aussi bien dans le Midi que dans le Nord, est très antérieure au félibrige. Jasmin l'emploie dans son épître à M. Sylvain Dumon : *dé sabens franciman*s, etc.

(2) Lettre datée d'Aurillac, le 6 septembre 1898.

Digitized by Google

téraire. Il est le relèvement d'une race qui a eu la fortune d'imposer sa civilisation au monde entier et il doit profiter à la race toute entière. C'est une gloire pour la France qu'il soit né sur son territoire. En défendant les traditions provinciales, en luttant, comme il l'a fait depuis son origine, contre ce nivellement centralisateur qui fait disparaître la physionomie des lieux comme le caractère des hommes, il n'a jamais eu l'intention de diviser mais d'unir et d'unir dans l'amour de tout ce qui est plus noble au monde, l'amour de la famille, l'amour du village où nous sommes nés, de la contrée où nous avons vécu et où tout, dans le passé comme dans le présent, est un souvenir pour nos cœurs.

Nous croyons que le mouvement félibréen doit s'étendre à tout le monde latin, selon les conclusions du Congrès, tenu à Rome, en 1903, sous la présidence du distingué professeur de l'Université de cette ville, le Comte Angelo de Gubernatis. L'idée qui trouvait son affirmation *in Urbe* avait une origine française. Le baron Charles de Tourtoulon, l'auteur de l'admirable vie de Jacques le Conquérant, en a été, il y a bien des années de cela, l'inspirateur autorisé. M. Roque-Ferrier, de Montpellier, en a été l'apôtre. Et notre ami, M. F. Vidal, a composé, en sa belle *Marseillaise des Latins*, un hymne patriotique dont le chant n'a jamais fait verser une larme ni couler une goutte de sang.

A Rome, l'enthousiasme fut à son comble. Nous avons essayé de nous en faire l'écho dans plusieurs articles (1) et dans une communication à la Société Académique d'Agen dont son très distingué secrétaire perpétuel, M. Philippe Lauzun, a bien voulu faire un compte-rendu sympathique (2).

Nous eussions désiré voir s'étendre jusqu'au Sud-Ouest une

---

(1) Publiés : 1° dans *le Monde élégant*, de Nice, l'excellent journal fondé par M. J. de Fontanes, lequel est non seulement l'écho des fêtes mondaines, mais encore de toutes les questions actuelles (n°° des 23 et 30 juillet, 6, 13 et 20 août 1905 ; 2° Dans les *Cronache della civilta elleno-latina*, de Rome, organe de la Société helleno-latine, n°° de juillet et d'août 1905, de décembre à février 1906.

(2) Compte-rendu de la séance du 5 novembre 1903.

Digitized by Google

organisation déjà formée dans le Sud-Est (1). Mais combien, chez les Latins impressionnables, il y a loin de la coupe aux lèvres ! On craignait la main-mise des politiciens. Crainte inutile ! Les politiciens se préoccupent peu des questions idéales. — Et chacun, tirant de son côté, fondant sa petite société (2), se refusant à former de toutes ces chapelles une monumentale cathédrale, faisant du bruit à Paris, cherchant des décorations à Rome, semble vouloir justifier, malgré une très réelle valeur personnelle, les célèbres mais cruels vers de Boileau sur le rôle de l'humanité entre ces deux villes (3).

Une chose console, au milieu de toutes ces déceptions, c'est que, si le Midi, qui a déjà tant agi, *ne bouge plus*, s'il semble piétiner sur place, la race marche.

Un admirable organisateur naîtra un jour, nous ne savons où, comme jadis un admirable poète naquit sur les bords de la Garonne et cet organisateur, prenant en main tous les éléments épars, rétablira dans la puissance de la pensée, cet empire latin dont les Arvernes ont été les derniers à défendre la puissance matérielle dans les Gaules. C'est, en effet, lors du célèbre siège de Clermont (473), soutenu contre les wisigoths par le grand Sidoine Apollinaire et le vaillant Ecdicius, le gendre et le fils d'Avitus, un des derniers empereurs, que flotta, pour la dernière fois, sur les remparts d'une ville gallo-romaine, l'étendard des légions (4).

---

(1) La Société helléno-latine avait formé, à Aix, une section provençale dont nous rencontrâmes à Rome, en 1903, assez de membres pour qu'ils aient pu obtenir les honneurs d'une séance spéciale au Congrès. Nous citerons parmi eux, M. le commandeur Grassi, président de chambre à la Cour d'Appel d'Aix ; M. le professeur Bonafous, fils du grand helléniste, ami de notre jeunesse ; M. le marquis d'Ille, fin littérateur, majoral du félibrige, ancien président de l'Académie d'Aix; M. le baron Guillibert, le félibre *des Poutous*, dont les triolets provençaux sont si appréciés, et M. Jérôme de Duranti de la Calade, le si sympathique professeur d'hébreu de l'Université d'Aix-Marseille.

(2) Nous pourrions nommer tant en France qu'à l'étranger, plus de vingt sociétés latines dont nous avons les noms sous les yeux.

(3) Boileau. Satyre VIII.

(4) Sur ce siège et le lâche abandon de l'Auvergne aux Wisigoths en 475, par l'empereur Nepos, voir la belle et récente étude de M. Paul Allard. (Paris. Gabalda. 1910), intitulée : *S. Sidoine Apollinaire*, et, en particulier, le chapitre : *La défense de l'Auvergne.*

Digitized by Google

A cet organisateur nous adressons, dès à présent, le souhait que Mistral daigna nous envoyer un jour et que nous ne citons ici que pour sa rime intentionnelle avec le nom de cette vieille localité agenaise de Cazideroque, nommée dans les chartes du XIIIe siècle et qui avait déjà l'honneur de figurer dans le *Trésor du félibrige :*

Santa duradisso e quasi de roco.

Et nous finirons par deux vers d'une charmante poésie que voulut bien nous dédier le majoral F. Vidal :

D'en Garouno fin qu'à Maiano
Van cigalo e parpaioun blu...

Oui, que les papillons bleus, inspirateurs d'un noble étranger qui les a chantés dans notre langue (1), en laquelle, jadis, son illustre compatriote, Richard Cœur-de-Lion, composa également, que les papillons bleus, symbole gracieux de la beauté, que l'on voit figurer sur les peintures de Pompéi traînant jusqu'à des chars, traversent aujourd'hui les mers, de l'Europe romaine à l'Amérique latine ! Mais qu'ils les remplissent, leurs chars, par la mystérieuse puissance de l'Idéal, de tout ce qui peut amener l'exaltation et le triomphe d'une race généreuse, seule peut-être à savoir accueillir toutes les idées, même d'apparence paradoxale, qui peuvent améliorer l'humanité, à la seule condition que ses traditions séculaires soient respectées.

COMTE DE DIENNE.

(1) W. C. Bonaparte-Wyse. *Li parpaioun blu.* Avignon. Roumanille.

Digitized by Google

LE CHAPITRE DE S^T-CAPRAIS D'AGEN

ET LE DROIT DE JOYEUX AVÈNEMENT (1)

Le 22 mars 1716, le roi accorda un brevet de joyeux avènement au sieur de Redon de Fontenilles. Le bénéfice octroyé par Louis XV devait être la première dignité ou chanoinie et prébende vacante dans l'église collégiale de Saint-Caprais d'Agen. L'acte royal fut notifié au chapitre de Saint-Caprais, suivant les règles du droit en vigueur à cette époque.

Après avoir rempli cette nécessaire formalité, le sieur de Redon attendit une vacance. Elle se produisit le 26 avril 1724 par le décès de Me Bernard de Labénazie, prieur de l'église collégiale. Le jour même, le sieur de Redon adressa au chapitre une requête pour être admis à jouir du bénéfice vacant. Le chapitre n'ayant fait aucune réponse à cet acte, le sieur de Redon fit le lendemain une seconde réquisition qui demeura sans réponse comme la première.

Les chanoines de Saint-Caprais, au lieu d'accepter l'ecclésiastique désigné par le roi, procédèrent à l'élection d'un nouveau prieur. Le sieur Sabouroux fut élu, pourvu et installé.

Le sieur de Redon, ainsi évincé, s'adressa à l'Evêque d'Agen qui répondit par un refus. L'affaire fut alors portée devant l'archevêque de Bordeaux, métropolitain de la province. Celui-ci faisant droit à la requête qui lui était présentée accorda les provisions réclamées et le sieur de Redon prit possession de son bénéfice. L'affaire n'était pas terminée pour cela, car il y avait deux prieurs : celui du chapitre et celui du

---

Tout le fond de cet article est emprunté au *Dictionnaire des Arrêts de Brillon*, ainsi qu'il sera dit plus loin. Pour l'histoire du chapitre de Saint-Caprais, on peut lire dans le *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, par M. l'abbé Durengues, la notice consacrée à ce chapitre, de la page 8 à la page 42.

Digitized by Google

roi. Lequel des deux allait rester seul et pacifique possesseur? Telle était la question qu'on se posait de part et d'autre.

D'après le droit civil en vigueur à cette époque, un tribunal était compétent pour juger cette cause, c'était le Grand Conseil. A la requête d'Antoine de Redon de Fontenille, abbé de de Maur en Auvergne (1), le Grand Conseil fut donc saisi de cette affaire. Me Jean de Sabouroux, official et vicaire général du diocèse d'Agen, assigné à comparaître, ne contesta point la compétence d'un tribunal civil appelé à juger une affaire qui de sa nature semblait plutôt du ressort des tribunaux ecclésiastiques. Il constitua procureur et avocat. Le chapitre, prenant fait et cause pour son élu, se fit représenter au procès par Me Le Paige, tandis que la cause du sieur de Redon était soutenue par Me Cochin.

Au tome IV, page 563 à 571, de son *Dictionnaire des Arrêts* (*Paris, édition de 1727*), Pierre-Jacques Brillon a reproduit tout au long le remarquable plaidoyer de l'avocat-général d'Oby dont les conclusions conformes à celles de Me Cochin furent adoptées dans l'arrêt que le Grand Conseil rendit concernant cette affaire le 15 février 1725. Antoine de Redon obtint gain de cause. Son adversaire malheureux s'étant pourvu contre l'arrêt n'en put obtenir la cassation.

Sur les 27 colonnes que Pierre-Jacques Brillon a consacrées à l'étude du droit de *Joyeux avènement* (2), 25 se réfèrent au débat que nous venons de signaler. Nous croyons utile d'emprunter à ce travail des renseignements historiques qu'il serait assez difficile de trouver ailleurs.

On produisit au procès des actes de 1357, 1492, 1578 et 1590 établissant que l'évêque d'Agen, en prenant possession de son Evêché, allait dans l'église de Saint-Caprais recevoir des mains du Prieur le bâton pastoral et la mitre.

Une bulle de Martin V donnée le 5 des ides de mars, en 1417, réduisit à douze le nombre des prébendes du chapitre. Aupa-

(1) Brillon, qui avait estropié le nom d'A. de Redon, a aussi transformé Maur en Saint-Maur.

(2) Dans l'un des nombreux sous-titres consacrés à distinguer les *Nominations royales*. Voir aussi au tome Ier, p. 321, le mot *Avènement*.

Digitized by Google

ravant il y en avait quinze dont deux étaient attribuées au prieur et chacune des autres à un chanoine. Ces treize prébendes étaient de trois sortes, savoir : quatre sacerdotales, quatre diaconales et cinq sous-diaconales.

La supplique adressée à Martin V, par le prieur et les chanoines, pour obtenir la réduction, était motivée par la diminution des revenus du chapitre, conséquence naturelle des guerres et des maladies contagieuses qui avaient ravagé le pays.

Avant la réduction, il y avait, en plus du prieur, treize chanoines ; après la bulle de Martin V, il y en eut dix ayant chacun une prébende. Les deux autres portions canonicales étaient attribuées au prieur.

Le chapitre possédait un cartulaire auquel l'un des plaideurs, pour établir les prérogatives du prieur, emprunte un passage. De ce texte il résulte que le prieur a droit de visiter et d'ordonner au nom du chapitre dans les lieux qui dépendent de lui et du chapitre. La date de ce texte est du 6 septembre 1552.

On peut citer encore un arrêt du Conseil décidant, en 1612, qu'il ne pouvait y avoir de théologal dans l'église de Saint-Caprais, attendu que par l'ordonnance de Blois, article 33, les fonctions de théologal n'étaient requises dans les églises collégiales qu'autant qu'il y avait plus de six prébendes, outre la dignité (1).

Un arrêt du parlement de Bordeaux, donné en 1622, était ainsi formulé :

« La Cour a ordonné et ordonne qu'en toutes assemblées et processions qui se feront en l'église cathédrale de Saint-Etienne d'Agen, lesdites parties [le prieur de Saint-Caprais et l'archidiacre] garderont et observeront l'ordre et le rang qu'ils ont accoutumé de garder. Ce faisant, que le prieur de Saint-Caprais tiendra la première place du côté droit du chœur, après le sieur Evêque dudit Agen, et ledit grand archidiacre, du côté gauche, le premier rang, tant dans le chœur de ladite

(1) D'après une autre interprétation, cet arrêt aurait visé l'ordonnance d'Orléans dont un article attribuait une prébende pour l'entretien d'un maître d'école.

Digitized by Google

église, qu'en allant en procession. Et pour le regard des autres assemblées publiques ou particulières, esquelles ledit grand archidiacre et prieur se trouveront, ladite Cour ordonne, que ledit grand archidiacre précèdera ledit prieur, même du passage des portes ausdites processions, ou ailleurs. »

On voit que par cet arrêt le parlement de Bordeaux voulut mettre fin à une querelle de préséance survenue entre le grand archidiacre et le prieur de Saint-Caprais.

Un acte plus important, c'est la transaction qui fut passée le 24 décembre 1698 entre les chanoines de Saint-Caprais et leur prieur. En voici quelques passages établissant certains droits de ce prieur :

« Par la présidence au chœur, il a droit et obligation de la direction du chœur en tout ce qui regarde la discipline. C'est à lui de veiller et prendre soin que chacun des bénéficiers et servans dans le chœur s'acquittent des fonctions qui appartiennent à leur état, suivant qu'il est porté par la Pragmatique-sanction, ou bien en exécution des règlements et usages bien ordonnez et approuvez par le chapitre ; et à cet effet, la pointe doit être faite toujours devant ledit sieur prieur. S'il arrive néanmoins quelque cas extraordinaire, quelque défaut qui traîne un scandale, ou trouble considérable, si le dit cas est de la compétence du chapitre, le dit sieur prieur ne pourra rien ordonner et exécuter, qu'après avoir convoqué, pris l'avis et délibération de tous les sieurs chanoines capitulans, arrêté et conclu à la pluralité des voix. »

« C'est encore au dit sieur prieur de convoquer toutes les assemblées du chapitre, qui ne sont pas ordinaires. C'est à lui [qu'il appartient] de colliger les voix, de prononcer les délibérations arrêtées et conclues à la pluralité des suffrages, de signer en seul sur le livre capitulaire des dites délibérations tous les titres de collation de bénéfices dépendans du dit chapitre et généralement tous actes qui se font au nom du dit chapitre. Aux processions qui se font par le chapitre, c'est au dit prieur de veiller et prendre garde que toutes choses se passent honnêtement, avec édification et suivant les règlemens du chapitre. »

Digitized by Google

« En l'absence du dit sieur prieur, comme toute la jurisdiction vient originairement et réside radicalement dans le chapitre, tout le droit, exercice de cette jurisdiction, qui sont acquis au prieur par le droit de sa présidence, sera dévolu et entièrement acquis et exercé par le chanoine ancien, lequel aura le droit de la direction de la discipline du chœur, de la bénédiction au sermon, de colliger les voix dans les assemblées capitulaires, de prononcer les délibérations, signer en seul les titres et actes faits par le chapitre. »

Tels sont les textes principaux cités au cours du procès.

Au point de vue historique le principe du droit de joyeux avènement exercé en faveur d'Antoine de Redon pouvait être attaqué, discuté et nié par Jean de Sabouroux, car il n'en est fait nulle mention dans le texte du concordat passé entre Léon X et François Ier. L'acte le plus clair et le plus formel établissant ce droit fut une déclaration royale donnée à Poitiers en 1577, avec le consentement « *cum bona gratia* » du clergé. Le chancelier de Birague ayant fait enregistrer cette déclaration au Conseil privé, l'acte royal acquit par la suite force de loi.

Le vicaire général d'Agen aurait pu s'appuyer sur l'attitude des parlements qui avaient refusé d'enregistrer les ordonnances, déclarations ou édits royaux relatifs au droit de joyeux avènement. Soit par conviction, soit par tactique, il s'abstint de nier l'existence légitime de ce droit. Son système de défense tendit simplement à prouver que le chapitre de Saint-Caprais n'était pas sujet au droit de joyeux avènement.

Une déclaration de Louis XIV donnée le 15 mars 1646 portait que le droit de joyeux avènement pouvait être exercé sur les seules églises collégiales dont les dignités et les prébendes n'étaient point à la collation des ordinaires des diocèses où elles étaient situées et établies, pourvu que dans ces églises collégiales il y eut plus de dix prébendes outre les dignités.

Pour Jean de Sabouroux, le prieuré de Saint-Caprais était une dignité et le chapitre ne comptait que dix chanoines. Pour Antoine de Redon la qualité de prieur constituait un personnat et non point une dignité.

Digitized by Google

Sans avoir la prétention de reproduire tous les arguments qui furent employés de part et d'autre, il sera bon, pour éclairer ce débat et jeter plus de jour sur l'histoire du chapitre de Saint-Caprais, de fournir encore certains détails curieux de cette affaire.

Afin d'établir conformément à sa thèse que la charge de prieur était la principale et seule dignité de l'église collégiale de Saint-Caprais, J. de Sabouroux énumérait ainsi les droits du prieur : « Il porte une aumusse blanche qui le distingue de tout son chapitre et même du chapitre de l'église cathédrale. Il a dans son église un trône orné d'un dais, avec un dossier, un carreau et un tapis chargés de ses armes. Quand il officie, le chapitre en corps va le prendre chez lui. Après l'office, il est reconduit de même. Les chanoines le servent à l'autel. Au sermon il est seul dans un fauteuil. C'est lui qui installe l'évêque, lorsque celui-ci vient dans l'église de Saint-Caprais recevoir la crosse et la mitre. Anciennement ce prieur avait un vicaire général qui avait lui-même la préséance sur les autres chanoines. Par droit de joyeux avènement, le prieur avait aussi anciennement le pouvoir de créer un chanoine surnuméraire. Cette charge de prieur s'obtenait à Rome par bulles papales, marque infaillible de prélature, ajoutait Sabouroux. Autre caractère plus décisif encore, disait toujours le même vicaire général : Quand les deux chapitres d'Agen sont réunis pour les solennités, le prieur de Saint-Caprais quittant son chapitre, se place en tête du chapitre cathédral et, suivant un arrêt du parlement de Bordeaux, il n'est pas obligé de céder le pas, même au grand archidiacre qui est le premier dignitaire du chapitre de Saint-Etienne. »

Antoine de Redon, à l'encontre de son adversaire, établit victorieusement que la charge de prieur manquait de juridiction et d'autorité. Voici en quels termes il expliqua sa théorie : « Le prieur ne peut faire ni règlement, ni statut. Le chapitre seul a l'autorité de contraindre à l'exécution par des peines canoniques. Quand le chapitre se trouve à l'église pour le service divin, s'il y a quelque ordre à donner pour l'exécution des règlemens du chapitre, pour la décence du service, c'est le

Digitized by Google

prieur qui les doit donner, non parce qu'il y a quelque juridiction, mais parce que le chapitre à qui seul elle appartient, ne peut pas alors agir en corps, et qu'il faut qu'il s'exprime par un de ses membres, ce qu'il ne peut mieux faire, que par celui qui est à sa tête. »

Appuyé sur la transaction de 1698 et fort du texte du 6 septembre 1552 qui obligeait le prieur à servir deux semaines, puisqu'il avait deux prébendes, A. de Redon établit que cette fonction était bien un personnat, puisqu'elle obligeait à la résidence celui qui en était revêtu, ce qui n'était pas obligatoire pour les dignités, que d'ailleurs les honneurs et les prérogatives qui entouraient cette charge n'en étaient pas la caractéristique, mais appartenaient sans conteste à tous les personnats.

Au fond, le chapitre, qui soutenait son élu, ne se souciait pas trop d'accroître la prééminence de celui-ci. C'est peut-être en réalité pour ce motif qu'Antoine de Redon obtint gain de cause (1) et que le chapitre fut déclaré soumis au droit de joyeux avènement.

JEAN DUBOIS.

---

(1) Il fut prieur de Saint-Caprais jusqu'à sa mort qui arriva le 3 mars 1761, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire dans cette même *Revue de l'Agenais* (numéro de janvier-février 1910, p. 65), dans une note de l'article intitulé : « *Délibération prise, le 19 décembre 1742, par le chapitre de Saint-Caprais d'Agen.* » La terre de Fontenille, qui est située dans la commune de Tayrac, fut portée en dot, en 1668, par Françoise du Sorbier à Jean-Jacques de Redon. (Note de Mlle Scellier de Lample).

Digitized by Google

LA TABATIÈRE DE Mme DE ROMAS

Les moindres objets nous intéressent, qui viennent de Jacques de Romas, parce que, dans l'entière ignorance où nous sommes de ce que fût, dans sa vie privée, cet homme dont nous connaissons seulement les découvertes scientifiques, ils se haussent au rang des documents éminemment révélateurs D'ailleurs, empressons-nous de le dire, tous les objets indistinctement ne pourraient pas être promus à cet honneur. Certes, c'est avec une véritable émotion que nous verrions les appareils dont Romas se servit pour ses expériences scientifiques, ainsi que les outils avec lesquels il les avait fabriqués : ce seraient presque des reliques ; mais que nous apprendraient-elles que nous ne sachions pas déjà par les écrits de leur auteur ? Bien autrement éloquents seraient des bijoux et des œuvres d'art que lui-même se serait choisis, parce que le choix ne peut pas exister en dehors de la nette affirmation de goûts et de préférences intimes.

De même les livres scientifiques de sa bibliothèque ne seraient guère révélateurs de ce que nous tiendrions tant à connaître. Nous les connaissons pour la plupart et, avec un peu de patience, il ne serait pas malaisé d'en dresser le catalogue. Mais combien plus éloquemment nous parleraient les livres de philosophie, de littérature, d'histoire qu'il avait lus et qu'il aimait à relire ! Avec eux nous entrerions dans son âme, et nous connaîtrions un peu de sa personnalité morale dont ses écrits nous laissent deviner si peu.

Certains objets peuvent être aussi révélateurs que de tels livres, et je crois bien qu'il en existe encore, puisqu'un heureux hasard m'a permis d'en retrouver un dont la vue a confirmé ma vieille croyance à la transfusion quasi-éter-

Digitized by Google

nelle d'un peu de nous-même dans les choses inanimées qui nous furent chères. Je me hâte de le décrire et de fixer ici tout ce qu'il m'a inspiré de pensées et de réflexions, tout ce qu'il m'a suggéré de gloses aimables à mettre en marge de l'œuvre austère du physicien.

C'est une tabatière, une fort jolie tabatière de dame que le jeune magistrat néracais offrit en cadeau de fiançailles — c'est une tradition de famille — à celle qui devait être la compagne patiente et dévouée de sa vie de labeurs, de découvertes, de déboires aussi. Elle appartient à Mademoiselle Tétignac qui la tient de son père. Celui-ci en avait hérité de ses auteurs à qui elle avait été léguée par Anne de Mourlan comme souvenir et témoignage de particulière affection. Madame de Romas était une Tétignac par sa mère, comme M. l'abbé Dubois nous l'a appris dans son travail si nourri de documents et de faits sur la famille du savant magistrat.

Cette mignonne boîte à tabac, de forme cylindrique, est en ivoire avec garniture intérieure d'écaille ; son couvercle, légèrement bombé, est décoré d'un sujet, en ivoire aussi, sculpté et découpé, appliqué sur une feuille d'argent guilloché ; un verre lenticulaire, fixé par un cercle d'or, protège efficacement cette délicate sculpture restée prsque intacte malgré sa fragilité ; à peine si deux minuscules rameaux se sont détachés de l'arbre dont ils faisaient partie.

De tels sujets en ivoire sculpté et découpé, appliqués généralement sur fond de glace étamée, sont assez connus ; c'était, si nous ne faisons pas erreur, une des spécialités du *Petit Dunkerque*, le fastueux bazar que rendirent si longtemps célèbre ses articles aussi inutiles que coûteux.

Ils découlaient des travaux de découpure au canivet sur parchemin dont la vogue fut immense aux XVIe et XVIIe siècles. L'idée devait naturellement venir aux ingénieux ornemanistes du XVIIIe siècle, de substituer au parchemin une matière plus résistante et plus riche, telle que l'ivoire qui pouvait être non seulement découpée à la scie, mais ajourée et sculptée au burin, de manière à donner l'impression d'un bas-relief incrusté sur un fond de nature et de ton différents, telles ces somptueu-

Digitized by Google

ses médailles dont l'effigie et les légendes en or s'enlèvent sur un flan de bronze sombre.

Généralement les ouvrages de ce genre représentaient des sujets assez peu compliqués, un ballon, un navire, une cage d'oiseau ; le travail dénote plus de patience que de talent, aussi disait-on que c'étaient des œuvres de prisonniers.

Il n'en est pas ainsi pour celui dont est décorée la tabatière de Madame de Romas ; c'est un joli petit tableau dont la composition très touffue s'ordonne fort intelligemment dans le cercle d'or qui l'encadre. Au milieu est assise une dame qui tient un livre ouvert devant elle. A sa gauche est un jeune homme debout qui se gracieuse en pinçant du luth ; à sa droite un garçonnet joue avec un chien et un oiseau apprivoisé sorti d'une cage qui pend à un arbre dont le tronc remplit ce côté du tableau, tandis que ses branches s'arrondissent au-dessus du groupe, et vont rejoindre une colonne cannelée qui fait pendant à l'arbre de l'autre côté de la scène. Tout cela est d'un fort bon travail de sculpture qui ne se borne pas à champlever le fond du sujet, mais qui a fait contribuer le fond, par des ajours intelligemment placés, au modelé des figures. Il fait luire ses guillochures d'argent non seulement entre les feuilles de l'arbre et les barreaux minuscules de la cage, mais dans les plis de la robe, les cannelures de la colonne, les ornements du socle de celle-ci, etc. Cela défie toutes les descriptions ; on en aura une idée en songeant à certains petits ivoires chinois dont le commerce hollandais avait dès lors importé le goût en Europe. Ajoutons que les costumes des personnages sont de pure fantaisie, comme on en voit sur les vignettes du XVIIIe siècle ayant la prétention de représenter des scènes de temps plus anciens ; on les trouve déjà dans certaines planches du *Sacre de Louis XV à Reims* (1722) et dans les figures de quelques tableaux de fantaisie, tels que *Le Printemps* de Lancret, *Le Nid* de Boucher, etc.

J'ouvrirai ici une très longue parenthèse, parce que, avant de poursuivre l'étude de cette petite boîte, j'estime qu'il est indispensable d'exposer ce que j'appellerai la philosophie des tabatières. En terminant la page du *Tableau de Paris* qu'il a

Digitized by Google

consacrée aux magasins du *Petit-Dunkerque*, dont il a été parlé plus haut, Mercier (1) fait cette réflexion judicieuse : « Qui découvrira les chaînons imperceptibles, mais existants, par lesquels nos manières tiennent les unes aux autres ? Quand les femmes portaient de grands paniers, on forgeait chez les orfèvres des assiettes d'une grandeur extraordinaire. Les bijoux du *Petit Dunkerque* semblent d'accord aujourd'hui avec nos petits appartements, nos jolis meubles, notre habillement et notre coiffure. Il est donc en tout des rapports secrets, qui ont leur origine et leur liaison. » Dans cette judicieuse réflexion, il y a en germe toute la philosophie du rôle de l'art dans la société dont M. Henry Havard a si magistralement exposé les grands principes dans le beau livre intitulé *L'Art à travers les Mœurs ;* il y a aussi toute la philosophie de l'histoire des tabatières. car il y a entre celles-ci, l'art de leur temps et la mentalité de ceux pour qui elles furent faites, des rapports secrets qui ont eux aussi leur origine et leur liaison. Seulement nous sommes plus éclairés que ne l'était Mercier, et nous sentons très bien l'origine et la liaison de ces rapports.

Les tabatières sont, parmi les bibelots anciens, ceux que l'on collectionne le plus et ceux qui reflètent le mieux l'esprit de leur temps ; ce sont les plus subjectifs de tous. Il y en eut pour tous les goûts comme pour toutes les bourses, depuis les rustiques « queues de rat » que Louis XV s'amusait à creuser dans des tranches de bois encore revêtues de leur écorce, jusqu'aux boîtes de lapis, de malachite et d'or couturées de diamants que Lazare Duvaux fournissait à sa clientèle de princes, de favorites et de traitants ; depuis les tabatières peintes par Petitot et Van-Blarenberghe, jusqu'aux « *Platitudes* » ou « *Turgotines* » (2) en carton décorées de vignettes circulaires, dont l'a-

(1) *Tableau de Paris*. Paris 1711, t. VII, p. 49.

(2) Voici un passage des *Mémoires secrets* de Bachaumon (t. IX, p. 116), pour justifier ces bizarres dénominations : « Depuis peu (il écrit le 5 mai 1776) les marchands de nouveautés en tabatières, pour exciter le goût des amateurs par la variété, ont imaginé des boîtes plates qu'ils ont, pour cette raison, appelées des *Platitudes ;* elles sont de carton et à très bon prix. Madame la duchesse de Bourbon est allée ces jours derniers à l'hôtel de Jaback, et quand on a demandé à Son Altesse ce qu'elle désirait, elle a répondu : des

Digitized by Google

musante imagerie retrace l'histoire politique et morale de la France, depuis le règne de Louis XVI jusqu'à la fin de celui de Charles X.

Sainte-Beuve, qui pouvait parler presque en témoin de ces choses-là, déclarait expressément que la tabatière fut, au XVIIIe siècle, « le meuble indispensable, l'ornement de contenance, la source de l'esprit, *fons leporum* » (1). Et il cite à l'appui l'épisode héroï-comique de la réconciliation, à Hambourg, de Rivarol et de Delille, qui pour perpétuer le souvenir de cet événement échangèrent leurs tabatières, tels Diomède, roi de Tydée et Glaucos, fils d'Hippoloque, après s'être pris les mains et donné leur foi, au VIe chant de l'*Illiade*, échangent leurs armes « des armes d'or pour des armes d'airain, des armes de cent bœufs pour des armes de neuf bœufs ». En un autre endroit, l'éminent critique, amené à raconter les difficultés diplomatiques qui empêchèrent un instant le poète Léonard de recevoir une belle tabatière en or émaillé du Prince Evêque de Liège, comme témoignage d'admiration pour la nouvelle édition des *Pastorales*, termine le récit de cet amusant épisode de l'histoire de la littérature française par cette réflexion : « Une tabatière pour des idylles ! Le XVIIIe siècle ne concevait rien de plus galant que ce prix-là » (2).

C'est que la tabatière en était arrivée graduellement à être considérée comme une marque de distinction particulière, presque comme une décoration, que les souverains accordaient en témoignage d'estime à des gens déjà pourvus d'ordres et à d'autres gens qui ne pouvaient pas en obtenir. Cette coutume dura très longtemps : on m'a montré, il y a quelques années, une fort belle tabatière en or, décorée de l'effigie de Charles X et portant, au dos, une inscription constatant que

---

Turgotines. Le marchand a paru surpris et ignorer ce qu'elle voulait dire : « Oui, a-t-elle ajouté, des tabatières comme celle-là », en montrant la forme moderne. — « Madame, ce sont des *Platitudes*. » — Oui, oui, a riposté la princesse, c'est la même chose. » Le nom leur est resté, et cette gentillesse occupe Paris pour le moment ; il n'est personne qui ne veuille avoir sa *Turgotine* ou sa *Platitude*. »

(1) *Portraits littéraires*, t. II, p. 336.

(2) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. II, p. 335 ; *vide*, *ibid.*, p. 91.

Digitized by Google

c'était une récompense accordée par le duc d'Angoulême, pour loyaux services rendus par un de ceux dont on trouve le nom dans le *Dictionnaire biographique* de Samazeuilh. Cette personne déjà décorée du Lis, n'était pas encore en état de recevoir la croix ; le commandant en chef de l'expédition d'Espagne lui avait octrové cette très belle boîte à tabac comme distinction intermédiaire (1).

En voilà bien assez pour montrer le rôle très particulier et très exceptionnel de la tabatière sous l'ancien régime ; quelques exemples feront nettement comprendre ce qu'elle est capable de révéler sur les sentiments, les opinions et les goûts de ceux qui s'en servirent bien moins qu'ils ne s'en parèrent. Un exemple achèvera d'éclaircir et de justifier ma pensée.

A un de mes amis, novice en ces questions et qui restait un peu surpris de m'entendre affirmer que, à la vue d'une tabatière ayant appartenu à un ecclésiastique du XVIIIe siècle, je saurais reconnaître le sérieux des convictions de celui qui y puisait sa poudre à Nicot, je rappelais l'existence bien connue d'estampes pour tabatières plates représentant des sujets religieux. Dans le nombre, je me bornai à lui signaler celles que décore une simple croix, puis celles qui représentent des fondateurs d'ordres religieux, enfin celles où l'on voit sainte Madeleine. Je n'eus pas besoin d'insister. Je n'insisterai pas non plus auprès du lecteur et, fermant la parenthèse, je reviens à la tabatière d'Anne de Mourlan.

N'entendez-vous pas déjà, lecteur, ce que raconte ce joli petit objet sur celui qui le choisit, entre bien d'autres, pour l'offrir à sa fiancée ?

Le jeune magistrat amoureux ne regarda pas à la dépense ; son choix se porta sur un objet de prix assez élevé, mais, com-

---

(1) Il reste des témoignages poétiques de ces dons princiers : par exemple, dans les *Poésies mêlées* de Voltaire, la pièce CCXV, intitulée : Au landgrave de Hesse, *au nom d'une dame à qui ce prince avait donné une boîte ornée de son portrait :*

J'ai baisé ce portrait charmant ;
Je vous l'avouerai sans mystère :
Mes filles en ont fait autant ;
Mais c'est un secret qu'il faut taire.

Digitized by Google

me il était en même temps modeste, il dédaigna les boîtes en or et en pierres dures dont il eût pu avoir pour le même argent des spécimens bien plus bourgeoisement fastueux. De tels travaux en ivoire sculpté et découpé, appliqués sur fond de métal précieux, étaient encore dans leur toute première nouveauté ; la grande vogue ne devant venir pour eux que bien plus tard. Mais, Jacques de Romas avait le goût sûr ; il méprisait le luxe brutal cher aux parvenus d'alors comme d'aujourd'hui, les choquantes exhibitions de bijoux voyants, camelotte spéciale que l'on fabriquait à la grosse, sous l'ancien régime, pour le Turcaret, comme on en fait aujourd'hui pour le Jeansoulet. Il était séduit par toutes les charmantes créations de son temps, et il voulut qu'Anne de Mourlan possédât avant toutes les autres néracaises la boîte à tabac qui lui parut être à la fois la plus luxueuse, la plus belle et la plus originale.

Sans doute, aussi, apprécia-t-il tout particulièrement ce délicat travail d'ivoirier, parce qu'il s'entendait aux travaux manuels, au point — lui-même a pris le soin de nous en informer — d'avoir fabriqué de ses mains la plupart des appareils scientifiques dont il fit usage pour ses expériences et ses recherches (1). Il n'est rien de tel que la pratique des outils pour faire sentir les mérites d'un travail bien fait.

Le petit groupe de personnages d'ivoire qui se gracieusent et se manièrent sur les guillochis d'argent de cette tabatière suggèrent d'autres réflexions : je ne les taierai pas.

La scène est à la fois champêtre, familiale et galante ; les costumes sont mi-partis de réel et de fantaisie, avec une tendance marquée vers cet archaïsme conventionnel qui, à la faveur de l'enthousiasme soulevé par la *Henriade*, avait ramené un instant les modes du XVIIIe siècle à celles dont on se complaisait à attiffer le Roi Vert-Galant, le sage Sully, la trop folle Margot et la trop tendre Gabrielle. Une mode se date aussi sûrement par ses recherches d'archaïsme que par ses éternels efforts vers une nouveauté plus ou moins risquée ; et ces ar-

(1) *Mémoire sur les moyens de se garantir de la foudre dans les maisons... par M. de Romas.* (Bordeaux 1776), p. 92.

Digitized by Google

chaïsmes sont éminemment révélateurs de certaines tournures d'esprit, de tendances politique et morale très nettement définies. Tout le XVIIIe siècle sentimental, épris d'art et de luxe, mais tourmenté par le désir d'être simple, le bon XVIIIe siècle où se réinstaurera, après les orgies de la Régence, le culte des vertus familiales et des gloires nationales, apparaît en abrégé dans ce tout petit bijou d'ivoire. Comme bien d'autres, Romas pouvait offrir à sa femme une des tabatières décorées de sujets galants, de provocantes nudités, de spirituelles polissonneries, comme elles l'étaient quasi toutes alors que Louis XV régnait ; il préféra une scène toute simple et honnête, un modeste petit tableau où les arts agréables viennent s'associer à toutes les joies du foyer domestique.

Dans le choix des cadeaux qu'on veut offrir à des amis, on met assez peu de soi-même ; on ne songe qu'aux goûts, à l'âge, à l'état du destinataire ; dans le choix d'un cadeau pour la compagne de sa vie, on se met généralement tout entier. L'égoïsme étant encore plus que la folie, n'en déplaise à Erasme, le souverain aux lois duquel les humains se soumettent le plus docilement, on se garderait bien d'arrêter son choix sur quelque chose qui pourrait plaire tout à fait à celle qu'on en prétend gratifier, mais qui ne conviendrait qu'à demi, ou pas du tout à soi-même. Le désir d'être agréable ne fera pas qu'on se condamne au supplice de voir, tous les jours, celle qu'on aime faire parade d'un objet dont la vue désagréable d'abord, deviendrait, à la longue, insupportable. J'outre les choses et je pousse les conséquences à l'extrême, pour faire bien sentir à ceux dont la pensée ne s'y est pas arrêtée, tout ce qu'il y a de subjectivité dans certains cadeaux, et pour justifier des considérations dont la légitimité pourrait être à tort suspectée.

Il n'est donc pas téméraire de prétendre que Romas avait vu le symbole de son idéal dans le tableau de cette famille réunie dans un jardin : elle, chantant ou lisant, lui, pinçant les cordes de son luth, l'enfant blotti aux pieds de sa mère, caressant l'oiseau familier, ce qui excite la jalousie de l'épagneul préféré ; idéal d'une vie paisible, élégante, partagée entre les

Digitized by Google

joies et les devoirs de la famille et les plaisirs délicats que procurent l'exercice des arts, comme l'on disait de ce temps.

Sa charge n'éloigna donc pas Romas des Muses, nous aimons à le croire, et tout nous y invite ; ses graves études le physicien ne tarirent pas en lui le goût des beaux-arts ; et cela nous fait plaisir, car, à deviner sa vie à travers ses écrits, on est tenté de se le figurer comme un peu fruste et rustique, tout entier à ses livres de physique, aux outils de son atelier, aux appareils de son laboratoire, à ses expériences et, enfin, à la profonde indignation de voir ses découvertes méconnues. Ne déclare-t-il pas dans son testament qu'il était sujet à des vivacités dont sa femme aurait pu souffrir si elle n'avait pas été d'une patience exemplaire (1) ?

Au moment de terminer cette trop longue étude, j'éprouve un scrupule d'archéologue dont je suis forcé de libérer ma conscience. Malgré la tradition constante dans la famille Tétigniac, est-il possible que notre tabatière ait été offerte par Jacques de Romas à Anne de Mourlan au temps de leur mariage, c'est-à-dire, d'après les documents recueillis par M. l'abbé Dubois, en 1739 ? Sans hésiter, un amateur, ou un expert, remarquant la colonne cannelée que l'on voit à côté du groupe, dirait que c'est du Louis XVI tout pur, et, très à cheval sur les dates, il déclarerait l'impossibilité manifeste de faire remonter un objet ainsi décoré à une époque aussi reculée ; ne lit-on pas dans certains manuels que l'apogée du style rocaille avait coïncidé avec les applaudissements qui saluèrent, en 1743, l'entrée de Marivaux à l'Académie française ?

En réalité, les styles ne naissent pas plus qu'ils ne meurent à une date précise, comme un règne ou une période astronomique ; ils sont lents à naître et il leur faut des années d'agonie avant de finir complètement leur cours. Il en fut ainsi pour le style dit Louis XVI, qui ne fut d'abord que le style simple, un retour de l'art décoratif au bon sens, une réaction contre les dévergondages et les outrances par lesquels les Oppenor, les

(1) L'abbé Dubois, *Etude sur la famille du physicien J. de Romas* (*Revue de l'Agenais*, 1910, p. 104).

Digitized by Google

Meyssonnier, les Lajoue et leur queue de disciples étaient en train de tuer la mode qu'ils avaient créée. Les architectes français avaient toujours protesté contre l'invasion du genre italien, car c'est bien d'Italie, des ateliers de Bernin et de Servandoni qu'était sorti le style rocaille ; et, chose qu'on ignore trop généralement, ce fut Madame de Pompadour qui prit en main la cause de l'art simple, de l'art vraiment français. La lutte fut longue entre les deux styles et elle débuta, comme toujours, par l'apparition, en pleine vogue de la rocaille, de menus objets avant-coureurs des meubles dans la décoration desquels le style Louis XVI devait prodiguer ses grâces simples et l'élégance de sa logique et de sa sobriété. Il n'y a donc pas de raison majeure pour douter que la tabatière de Madame de Romas ne date pas des environs de 1740. Que si on regarde les détails d'ailleurs, on n'en trouve pas un seul qui autorise à la rajeunir. Les costumes de fantaisie que portent les personnages apparaissent fréquemment dans les estampes à partir de 1730, et on retrouve des colonnes cannelées pareilles, un peu partout, même dans les culs-de-lampe dessinées par les plus zélés protagonistes du genre rococo ; j'ai sous les yeux de tels culs-de-lampe dessinés par Babel pour un ouvrage publié en 1740 précisément. Je pourrais multiplier les citations et les preuves presque à l'infini.

Que si, d'ailleurs, c'est bien longtemps après son mariage que Romas a acheté cette tabatière pour sa femme, cela ne change rien à nos déductions : les sentiments restent les mêmes, les vœux restent ce qu'ils avaient été au début. Le physicien, toujours épris de sa compagne, ne se réjouit plus en songeant à l'avenir ; il s'attendrit en réfléchissant à ce qu'aurait pu être sa vie si Anne lui avait donné un héritier, et ces sentiments se reflètent dans son testament, avec une noble résignation qui confirme tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

La jolie tabatière, si nous savions comprendre son langage muet, si quelque prodige lui donnait un instant la parole, comme à ces lampes dont Lucien de Samozathe, nous a conservé les propos, nous raconterait encore bien des choses : et d'abord, sans nul doute, elle nous entretiendrait de celle qui

Digitized by Google

avait été certainement fort heureuse d'en accepter le don, soit de son fiancé, encore jeune magistrat, soit de son époux, déjà vieux savant, en proie aux injustices et aux déboires.

Une lettre, que nous avons publiée (1), nous la montre spirituelle, primesautière, un peu maligne et toujours prête à soutenir son mari et à l'encourager ; avec cela assez douée de sens pratique pour lui rappeler les affaires de sa charge, ce qui, soit dit en passant, permet de supposer dans Jacques de Romas une certaine dose de distraction, bien excusable sans doute. Un des trop courts et trop rares fragments du *Journal de M. de Vivens*, publié par M. René Bonnat, prouve qu'Anne de Mourlan aidait très activement son mari dans ses recherches sur l'électricité, puisqu'elle s'empressait de lui écrire pour lui raconter les phénomènes de tension électrique qu'elle avait constaté en son absence (2). Enfin, le testament du physicien est un hommage à ses éminentes qualités de patience, de douceur et d'intelligence.

Si, enfin, nous rappelons que lady Worthely-Montagu, cette femme étonnante qui avait fourni des vers à Pope, et des inscriptions tant grecques que latines aux antiquaires de son temps, qui avait importé en Europe l'inoculation comme préservatif de la petite vérole, et l'avait fait adopter en Angleterre malgré les médecins et les prêtres, préparant ainsi la voie à Genner, qui avait séduit et subjugué des poètes, des penseurs et des monarques ; si cette femme, dis-je, put assez goûter les qualités d'Anne de Mourlan, pour se lier avec elle d'une véritable amitié, elle qui méprisait si franchement et si cordialement les autres femmes, c'est que Madame de Romas avait une réelle supériorité intellectuelle et morale sur la plupart de ses contemporaines... Mais je me laisse entraîner sur un sujet que j'espère traiter complètement un peu plus tard.

En attendant, je me complais à évoquer le groupe de ces

(1) J. Momméja, *Huit douzaines de fiches chronologiques pour servir à l'histoire de la vie et des travaux de J. de Romas* (*Revue de l'Agenais*, 1910, p. 131).

(2) René Bonnat, *Deux physiciens au dix-huitième siècle, Romas et Vivens* (*Revue de l'Agenais*, 1910, p. 140).

Digitized by Google

deux femmes d'élite, l'ambassadrice anglaise, et la compagne de l'audacieux « philosophe électricien » — comme on disait alors — devisant en tête à tête de toutes les choses intéressantes ou terribles qu'elles avaient vu au cours de leur vie, et puisant avec grâce quelques grains de tabac dans la jolie petite boîte d'ivoire sculpté, dont la vue nous a tant impressionné et nous a tant fait rêver.

JULES MOMMÉJA.

La maison noble de Pomarède

Le 10 décembre 1775, suivant acte passé par Corrège, notaire à Nérac, l'hommage de la maison noble de Pomarède fut rendu au duc de Bouillon par Paul et Lambert Dupré et leur sœur Anne Dupré.

De la maison noble de Pomarède dépendaient : 36 cartelades de terre ; la maison et métairie de Laclotte, d'une contenance de 54 cartelades ; le bien de Sajat qui avait une superficie de 166 cartelades 14 et 33 escats.

Tous ces immeubles étaient situés dans les paroisses de Lahitte et de Saint-Martin de Tézan, juridiction de Moncrabeau.

Le receveur des domaines du roi, à Nérac, qui nous a conservé dans ses registres de contrôle (1) (21 décembre 1775), le résumé de l'acte d'hommage, n'a pas signalé la redevance qui était due par le vassal au duc de Bouillon pour le fief de Pomarède.

Il est bon de noter que Pomarède appartient toujours à la même famille depuis longtemps connue sous le nom de Dupré de Pomarède.

JEAN DUBOIS.

---

(1) Arch. de Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

L'EXÉCUTION DE L'ÉDIT DE NANTES, EN AGENAIS

Quand le bon roi, Henri IV, eut signé à Nantes, en 1598, le fameux édit qui devait donner à la France la paix religieuse, il se préoccupa d'en assurer l'exécution. Les Parlements se refusaient à enregistrer l'édit ; il triompha de leur résistance et l'enregistrement fut fait (1). Ce premier obstacle vaincu, il s'en présentait un second. Il s'agissait d'aplanir toutes les difficultés locales que pouvait amener la modification de l'état ancien. Sans doute les tribunaux étaient suffisamment armés pour rendre vaines toutes les résistances, élucider toutes les questions douteuses, juger tous les différends, mais leur lenteur était proverbiale. Or il fallait à tout prix que l'édit reçût une prompte exécution. Dans ce but le roi institua pour le ressort de chaque Parlement des commissaires munis de pleins pouvoirs, chargés de faire appliquer par eux-mêmes dans les lieux les plus importants et autorisés à déléguer d'autres commissaires à leur place, pour les lieux de moindre importance. L'Agenais, le Bazadais et le Condomois, comme tous les pays ressortissant du Parlement de Bordeaux, furent assignés à deux commissaires de haute valeur, MM. de Caumont et de Refuge (2).

(1) *Chronique d'Isaac de Pérès* (1554-1611), p. 89, 92.

(2) Le premier, Jacques Nompar de Caumont, marquis, puis (1637), duc de La Force, était fils puîné de François de Caumont, seigneur de Castelnau, et de Philippe de Beaupoil, dame de La Force. Né en 1558 il devait mourir en 1652. Capitaine des gardes en 1592, gouverneur du Béarn en 1593, il n'avait dû qu'à sa grande présence d'esprit d'échapper au massacre de la Saint-Barthélémy, dont son père et son frère aîné furent victimes.

Le second, Eustache de Refuge, seigneur de Précy et de Courcelles, était le fils aîné de Jean de Refuge et d'Anne Hennequin. Il fut conseiller au Parlement de Paris, comme son père, et conseiller d'Etat. En 1607 il fut ambassadeur en Suisse et plus tard aux Pays-Bas. Il mourut en 1617, âgé de 53 ans. Gendre du chancelier de Bellièvre, il était petit-fils, par sa mère, de l'avocat-général Molé.

Digitized by Google

L'exercice de la religion catholique devait être rétabli dans tous les lieux où il avait été interrompu ; les ecclésiastiques devaient être remis en la possession et jouissance de tous les biens, revenus, domaines, églises et cimetières dont ils avaient été dépouillés.

L'exercice de la Religion prétendue réformée était permis dans les villes et places où il avait été autorisé par l'édit de Pacification de 1577, les articles particuliers et les conférences de Nérac et de Fleix, ainsi que dans les villes et lieux où un prêche aurait été fait publiquement par plusieurs et diverses fois, en 1596 et 1597, jusqu'au mois d'août.

Enfin, en vertu des art. 7 et 8, les seigneurs haut justiciers pouvaient avoir l'exercice de la R. P. R. dans les châteaux de leur haute justice à certaines conditions portées par ces articles.

La chronique d'Isaac de Pérès mentionne en ces termes le passage des deux commissaires à Nérac :

« Messieurs de La Force et de Refuge, commissaires dépu-
« tés pour l'exécution de l'édit, arrivarent en ceste ville, le
« xxe septembre 1600, pour travailler au faict de leur charge,
« et nommément pour y establir la messe, ce qui fut fait le
« lendemain de leur arrivée, ayant esté dite soubs la voûte
« du clochier, après avoir faict une petite procession à l'en-
« tour de la place où estoit le temple Saint-Nicolas, y assis-
« tant ledit sieur de Refuge, et s'en allèrent après avoir de-
« meuré deux jours en ladite ville, prenant leur chemin vers
« Agen » (1).

Dans la ville d'Agen les deux commissaires permirent qu'un temple fût bâti par les protestants de cette ville, mais en dehors de la cité, à Boé. Ce temple fut interdit le 21 septembre 1684, en vertu d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, pour des contraventions aux ordonnances du Roi, et finalement démoli le 6 novembre 1685, par suite de la révocation de l'édit de Nantes (2).

---

(1) *Chronique d'Isaac de Pérès*, p. 95.
(2) *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, par l'abbé Durengues, p. 214.

Digitized by Google

Peu après leur arrivée (25 septembre), les commissaires signèrent une ordonnance (1) aux termes de laquelle la religion catholique devait être rétablie « es villes de Puymirol, Tournon, Laparade, Monflanquin, Puch de Gontaud, et généralement en tous autres lieux et endroictz où elle auroit cidevant esté intermize ».

Dans certaines localités, entre autres les villes de Port-Sainte-Marie, Sainte-Livrade, Monclar, Damazan, les P. R. demandaient le rétablissement ou le maintien de leur culte. L'ordonnance décida que les requérants devaient présenter leurs demandes au « plus prochain juge royal catholique, appellé avec luy ung adjoinct de lad. Religion Prétendue Réformée». Ces deux personnages devaient « procéder au restablissement de l'une et de l'autre relligion » lorsqu'ils en seraient requis.

Pour avoir l'exercice de la religion P. R. dans leur demeure, les hauts justiciers étaient tenus de faire les déclarations requises en pareil cas, au greffe du prochain siège royal, ou pardevant les officiers du dit siège, dedans le temps que pour ce faire leur sera préfix. »

On devait rendre ou conserver aux protestants les cimetières qui leur avaient été attribués par les commissaires chargés de faire exécuter l'édit de 1577, à condition cependant que ces cimetières fussent séparés de ceux des catholiques et ne se trouvassent point « es esglises et chapelles ». S'ils étaient « occupés par edifices et bastimens » ces cimetières devaient être remplacés par d'autres terrains fournis gratuitement.

En dehors de ces cas, les protestants qui n'avaient pas de cimetière devaient en être pourvus promptement et à leurs frais « non seulement par les juges royaux mais aussi par les hault justiciers ». Cette question devait être réglée dans les huit jours qui suivraient la publication de l'ordonnance. Elle était de la plus haute importance, attendu la défense portée « contre ceux de la dite Religion Prétendue Réformée, de quelque qualité et conditions qu'ils soient, seigneurs, pa-

(1) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 5.

Digitized by Google

trons, ou successeurs des fondateurs d'esglises ou des chappelles, de plus enterrer ou faire enterrer leurs mortz es esglises ou chappelles, ny ez cymetières des catholicques ».

Les catholiques recevaient l'ordre « de retourner chescung en l'exercice et pocession de leurs charges, dignités et bénéfices, sur peyne de saisie de leur temporel ». Le roi les prenait sous sa protection et sauvegarde, etc...

Les officiers des sièges présidiaux d'Agen et de Condom reçurent l'ordre « de pourvoir, chescung au dedans de son ressort, aux autres réquisitions qui leur pourront estre faictes concernant le dict eddict. »

L'ordonnance devait être lue et publiée aux sièges d'Agen et de Condom. Cette formalité fut remplie à Agen, le lendemain 26 septembre 1600.

J.-M. de Caumont et E. de Refuge, après avoir donné cette ordonnance, semblent s'être complètement déchargés sur le Présidial d'Agen du soin de faire exécuter l'édit en Agenais.

Dans ses *Mémoires*, Nicolas de Villars, évêque d'Agen, raconte ainsi (1), à la date du 15 octobre 1600, sa première visite à Puymirol :

« Led. jour et an, je m'acheminay aud. lieu, accompagné de plusieurs ecclésiastiques et de M. le lieutenant de Las et Darnal, procureur du roy, commissaires subdéléguez pour l'exécution de l'édict ; où arrivez, M. le juge et les consulz avec les habitants de l'une et l'autre religion m'estant venuz trouver et saluer, nous aurions conféré de plusieurs choses tendantes au restablissement du service de Dieu et repos de la communauté, dont l'on seroyt demeuré d'accord, de quoy en fust dressé ung acte.

« Comme cependant l'on avoyt dressé pour faire le service dans les ruines de l'église, l'injure du temps nous contraignit de nous mettre soubz un emban joignant l'église, MM^rs de la religion prétandue nous ayant offert leur temple. La grande messe fust chantée en musique et à l'offerte la prédication [fut

(1) Arch. de Lot-et-Garonne, fonds de l'Evêché d'Agen, GG. 2.

Digitized by Google

faite]; pain béni distribué à l'assemblée, qui estoit de plus de 1,500 personnes.

L'apprès-disnée, au mesme lieu, attendant vespres, je fiz exhortation de la paix...

« Cependant MM^rs^ les commissaires mirent en possession les catholiques en l'église, cimetière et cloches....

« Il y avoit 22 ans que messe ne s'y estoit dicte. »

Quelque temps après, le vaillant évêque terminait à Puymirol sa mission de paix par une procession générale suivie de la réconciliation de l'église et du cimetière.

Après Puymirol, c'est Tonneins qu'il visite (10 novembre 1600). Cette fois il n'est plus accompagné des commissaires subdélégués, cependant il a pour but de « restablir le service de Dieu » dans une ville où toutes les églises, jadis fort belles, sont en ruine. A son arrivée il est reçu en procession au bout de la ville. Les prêtres du voisinage, invités à cette occasion par la Dame du lieu, et un certain nombre de catholiques, viennent à sa rencontre et le conduisent jusqu'à un oratoire improvisé, puis il descend dans la maison que lui a fait préparer la Dame du lieu. Cette Dame ne s'était pas contentée de ces préparatifs, elle s'était encore employée à préparer par son autorité le rétablissement du service de Dieu.

Au printemps de l'année suivante (26 mai 1601), l'évêque d'Agen va de Saint-Aubin à Monflanquin. Sur sa route, il salue, à Lacaussade, Madame de Fumel et ses enfants. Aux portes de Monflanquin, il est reçu par le capitaine de cette ville, Joseph de Lidon, sieur de Saint-Léger. Arrivé à son logis, en compagnie du gouverneur, l'évêque reçoit les consuls en livrées. Il les rassure « les priant de faire surseoir toutes mesfiances et prendre, — dit-il, — de moy et de toute ma suite toute assurance. »

Le lendemain matin, l'évêque dit une messe basse; on fait une procession très solennelle qui est suivie d'une grand'-messe et de la prédication. Dans l'après-midi l'évêque confirme 300 personnes et assiste aux vêpres.

Il y avait 22 ans que la messe n'avait été dite à Monflanquin,

Digitized by Google

car cette ville était au pouvoir des hérétiques depuis le 31 août 1574.

Après avoir fait les processions des rogations et célébré la fête de l'Ascension qui attira quatre à cinq mille personnes, l'évêque quitta la ville, le 1er juin, en exhortant « ung chacun de vivre en paix ». On lui fit cette promesse, de part et d'autre, en lui témoignant beaucoup de satisfaction de sa venue si féconde en heureux résultats difficiles à prévoir, attendu l'aigreur qui divisait la population.

Les comimssaires pour l'exécution de l'édit de Nantes n'avaient rien fait que de provisoire ainsi qu'en témoignait leur procès-verbal au dire de l'évêque. Celui-ci confirma le tout « *in conservatione bonorum* ».

Le temple des huguenots bâti avec les matériaux d'une église fut remis en 1673 aux catholiques et un nouveau temple fut bâti; il devait être interdit le 3 septembre 1683 par arrêt du Parlement de Bordeaux et démoli en 1685 (1).

Le 12 juin 1601, N. de Villars partit de Fumel pour se rendre à Tournon, où il se proposait de faire quelque séjour. Les habitants avaient d'abord décidé de fermer leurs portes à l'auguste visiteur, mais, quand celui-ci parut, ils avaient changé leur décision, et l'évêque fut reçu par le gouverneur, M. de Giscard, les consuls et les habitants.

L'église était détruite et la maison épiscopale était au pouvoir des hérétiques. Après de laborieuses négociations, cette maison fit retour à l'évêque qui l'abandonna à la communauté, à certaines conditions.

Le 24 août, une procession générale fut faite dans toutes les rues de la ville, excepté devant le temple des huguenots.

Ce temple, rebâti en 1615 sur les murailles de la ville, fut démoli le 29 et le 30 mars 1685 (2).

A Monsempron (11 juin 1601), la plupart des paroissiens étaient catholiques, cependant cette localité était demeurée 20 ans sans voir de prêtre. Les protestants se servaient de la

(1) *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, par l'abbé Durengues, p. 409.
(2) *Ibidem*, p. 350.

Digitized by Google

cloche des catholiques. Le temple, qu'ils se bâtirent, fut interdit par arrêt du Parlement de Bordeaux, le 7 mars 1685(1).

En 1603 (19 avril), N. de Villars visita Gontaud, petite ville dont le sixième des habitants appartenait à la religion réformée. Il y avait un temple qui demeura debout jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. L'accueil fait à l'évêque fut convenable. Consuls et habitants vinrent à sa rencontre en procession. L'église en ruines et le cimetière profané par des sépultures d'hérétiques furent solennellement réconciliés le lendemain.

Quatre ans plus tard, l'évêque faisant une nouvelle visite à Gontaud, y trouva encore l'église en ruine (14 juin 1607).

Quelques localités, sans avoir de temple, comptaient cependant un petit noyau d'hérétiques. Nicolas de Villars raconte (21 avril 1603) qu'il y avait 18 huguenots à Birac. C'était assez à ses yeux pour qu'on leur donnât un cimetière. C'est pourquoi il adressa au juge du lieu une sommation en règle.

A Escassefort (26 avril 1603), la situation étant analogue, l'évêque fit une sommation semblable au juge seigneurial qui promit d'obéir. Cependant la promesse ne fut pas tenue, car, le 19 mai 1607, la sommation dut être renouvellée. Le lendemain, le seigneur d'Escassefort s'engagea à « pourvoir à ce que les huguenots eussent cimetière distant et séparé des catholiques ». Cette fois le cimetière fut accordé aux protestants. C'était un emplacement près du cimetière catholique. Il fut aliéné, comme bien national, durant la Révolution.

A Duras, l'évêque se présenta, le 3 mai 1603, accompagné du seigneur d'Allemans, M. de Merville, qui était en même temps sénéchal d'Agenais. On le reçut en procession. Il fit dans la suite au juge une sommation pour que les protestants fussent pourvus d'un cimetière distinct, puis il s'occupa de rétablir le service divin qui avait cessé depuis 25 ans. Le seigneur de Duras fit rendre à l'église une cloche qui se trouvait dans le temple ; enfin un particulier restitua les fonts baptismaux qu'il avait chez lui.

---

1) *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, par l'abbé Durengues, p. 384.

Digitized by Google

Le temple des réformés devint plus tard église catholique.

Le 5 mai 1603, l'évêque fit à Sainte-Foy-la-Grande sa première visite. Les commissaires l'y avaient précédé longtemps auparavant, néanmoins sa venue ne devait pas être inutile.

Le consistoire du lieu avait agité la question des rapports qu'il convenait d'entretenir avec l'évêque. Quelques consuls, le juge et le ministre, estimèrent qu'il fallait lui rendre visite, mais les autres, en plus grand nombre, décidèrent qu'il fallait se tenir à l'écart. Malgré cette décision, le juge et quelques habitants rendirent visite à l'évêque. C'était dans l'après-midi. Le lendemain et jours suivants, N. de Villars visita quelques paroisses du voisinage, entre autres Lévignac, où il exhorta « tant les catholiques que huguenots à la paix ». Il fit sommation aux officiers du lieu de pourvoir les huguenots d'un cimetière. Et comme cette sommation n'avait pas reçu d'exécution il la renouvela quelques semaines plus tard (23 mai).

Après ces absences, l'évêque rentra dans Sainte-Foy ; le 17 mai il fit « sommer le juge dud. lieu pour les cimetières, églises où l'on faisoyt le prêche, et la célébration des festes » puis ayant su que les consuls étaient décidés à le voir s'ils étaient mandés il s'empressa de leur envoyer un membre de son entourage.

Les consuls s'exécutèrent sans délai. Après un échange de salutations, l'évêque ne leur cacha point son étonnement, il caractérisa leur conduite de fait sans précédent et de lourde faulte. Il leur fit sentir que tout le monde les blâmait de n'être point venus le recevoir à son arrivée.

Après ces justes observations, Nicolas de Villars expliqua aux consuls qu'il prolongerait encore son séjour dans leur ville dans l'unique but d'y rétablir le service divin. Après son départ, il laisserait sous leur protection les ecclésiastiques chargés de ce service. Pour montrer tout le prix qu'il attachait à l'exécution de l'édit de Nantes, il qualifiait de paix de Dieu cette paix religieuse. On parla de la justice, du prêche, des cimetières, et tout fut réglé au mieux des intérêts de chacun.

Digitized by Google

Les faits que nous venons de raconter sont suffisants pour donner une idée de la conduite ferme et habile tout à la fois de N. de Villars. Partout où il y avait quelques familles huguenotes, il exigeait pour elles un cimetière, et pour que sa réclamation eût plus de poids, il la faisait devant notaire. C'est ainsi qu'il fit sommation aux juges de Fa illet, de Miramont et de Saint-Maurin.

Grâce au concours de l'évêque, l'intervention des commissaires portait plus de fruits; les divisions entre catholiques et protestants perdaient de leur acuité. La foi catholique n'était plus laissée sans soutien dans les milieux hérétiques. Au besoin l'évêque entreprenait la réfutation des théories calvinistes et ses raisons étaient présentées avec une telle autorité que parfois, comme à Gontaud, le 14 juin 1607, le ministre du lieu tombait en confusion.

A une époque où le clergé diocésain se trouvait en bien des cas diminué par le contre-coup des troubles précédents, il importait de le relever par un gouvernement ferme et par de bons auxiliaires, Nicolas de Villars n'eut garde de manquer à ce double devoir. Partout où il redressait les autels, il plaçait un prêtre digne, il réprimandait toujours les ecclésiastiques dont la conduite soulevait la moindre critique. Il leur donnait de bons conseils et savait leur faire comprendre que l'évêque était pour eux un père au regard vigilant. S'il était miséricordieux pour le prêtre, repentant, N. de Villars se montra toujours inexorable pour les vicaires ou curés dépourvus de la science suffisante, toujours il les chassa sans pitié.

Les jésuites furent les auxiliaires dont il s'assura le concours, car il avait compris leur haute valeur, et l'expérience lui montra que ces apôtres avaient tout le zèle requis pour aider au relèvement des ruines morales dans son diocèse.

JEAN DUBOIS.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance de Bossuet, nouvelle édition augmentée de lettres inédites publiées avec des notes et des appendices, sous le patronage de l'Académie française, par C. Urbain et E. Levesque, tome troisième (1684-1688). — Paris, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, 1910, 1 vol. in-8° de 576 pages.

Le volume qui vient de paraître n'est pas indigne des précédents, on y retrouve la même richesse d'érudition et la même justesse de critique (1). Les Agenais y peuvent glaner, au point de vue local, d'utiles renseignements. Nous citerons dans cet ordre d'idées la longue lettre de Charles Perrault toute entière consacrée à notre saint Paulin et celle de Bossuet au Père J. Shirburne, du 6 avril 1686. L'évêque de Meaux y porte sur le prieur d'Eyrans une appréciation peu flatteuse, qu'il nous semble utile de reproduire, bien que le texte en soit connu depuis fort longtemps.

« Je vous dirai que cet Imbert est un homme sans nom comme sans savoir, qui crut justifier ses extravagances devant M. l'archevêque de Bordeaux, son supérieur, en nommant mon exposition à ce prélat, qui en a souscrit l'approbation dans l'Assemblée de 1682. Mais tout le monde vit bien que le ciel n'est pas plus loin de la terre que ma doctrine l'était de ce qu'avait avancé cet emporté. Au reste, jamais catholique n'a songé qu'il fallut rendre à la croix le même honneur que l'on rend à Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ni que la Croix avec Jésus-Christ dût être adorée de la même manière que la nature humaine avec la divine ou la personne du Fils de Dieu. Et quand cet homme se vante d'être condamné pour avoir nié ces erreurs que personne ne soutint jamais, il montre autant de malice que d'ignorance. »

La révocation de l'édit de Nantes et les conversions peu sincères

(1) Voir nos deux articles précédents sur les deux premiers volumes de cette *Correspondance*. Ils ont paru dans la *Revue de l'Agenais*, en 1909, pages 181 et 378. On y verra que Michel d'Imbert n'était pas d'aussi basse extraction que Bossuet l'a pensé et l'a écrit.

Digitized by Google

ou peu durables d'un grand nombre de calvinistes forcèrent les évêques de France à résoudre des cas de conscience très rares auparavant. A ce sujet, on ne lira pas sans profit une lettre de l'évêque de Meaux à l'évêque de Saintes, du 26 février 1687.

« Des 198 lettres de ce troisième volume, 97 ont été publiées d'après les originaux, 22 sur des copies authentiques et les autres, sans indication spéciale, d'après le texte donné par Deforis. On remarquera que 73 de ces lettres ne figurent pas dans l'édition Lachat, et on voudra bien regarder comme inédites celles qui n'ont été publiées dans la *Revue Bossuet* qu'en vue de la présente édition. »

Ces constatations faites par MM. Urbain et Levesque dans une note, au bas de la page 567, donnent une idée exacte de l'importance du volume qui vient de paraître et dont l'exécution typographique est aussi irréprochable que le travail des deux auteurs.

Aperçu féodal du Marensin, par B. Saint-Jours. — Bordeaux, impr. A. Arnaud, 34, rue Sainte-Colombe, 1910, brochure in-8° de 18 pages, avec supplément et index alphabétique.

Cette courte brochure mérite d'être signalée dans la *Revue de l'Agenais*, surtout à cause du seigneur de Marcellus, François-Charles-Hyacinthe de Martin, qui donna, à Nérac, le 7 décembre 1740, un dénombrement de la baronie de Marensin. Quelques autres passages méritent aussi de fixer l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Albret et du Bazadais.

Ce travail montre qu'en peu de pages il est quelquefois possible de condenser d'utiles renseignements.

Les Trompettes du Roi, par Emile Rhodes. — Paris, Alphonse Picard et fils, éditeurs, 82, rue Bonaparte, 1909, 1 vol. in-8° de 72 pages, avec des airs de trompettes par Lully.

Cet ouvrage, dont 15 exemplaires ont été imprimés sur papier de Hollande et 200 sur papier Japon, nous arrive d'Auvergne. Comme on peut s'y attendre, presque toute la matière de ce curieux livre concerne des Auvergnats, car les trompettes du roi furent en presque totalité empruntés à la Haute-Auvergne et plusieurs ont même appartenu à la famille Rhodes.

En faisant preuve de piété filiale, l'auteur a dépassé le cadre

Digitized by Google

étroit d'une famille et d'une région, car il a étudié une institution royale peu connue. De la cour du roi, M. Rhodes a suivi les trompettes dans la maison de la reine, dans les demeures des princes et jusqu'au milieu des compagnies dont ils formaient un des éléments essentiels.

De nombreuses illustrations viennent encore ajouter à l'intérêt que renferme cette brochure.

M. Rhodes, qui figure parmi les jeunes érudits, est en trop bonne voie pour ne pas aller toujours de l'avant et de mieux en mieux. Puisse-t-il dans d'autres ouvrages, tout en s'occupant de sa belle Auvergne, attirer l'attention des travailleurs d'autres provinces !

Histoire de la Contre-Révolution, par le baron DE BATZ. L'Agonie de la Royauté (1789-1792). — Nouvelle bibliothèque historique, Bloud et Cie, Paris ; 1 vol. in-8° de 500 pages.

Depuis quelques années, l'histoire de la Révolution attire de plus en plus l'attention des chercheurs, les monographies se multiplient et déjà l'on essaie de coordonner, dans des travaux d'ensemble, les résultats partiels péniblement et patiemment réalisés. Tandis que les uns étudient plus spécialement la marche envahissante de la Révolution et des révolutionnaires, d'autres cherchent à établir dans quelle mesure la résistance fut organisée. M. le baron de Batz appartient à cette dernière catégorie. Son livre, bien composé et clairement écrit, paraît résumer ce qui a paru jusqu'à ce jour sur l'histoire de la contre-Révolution. Non content d'analyser les travaux imprimés, l'auteur a mis encore à contribution un certain nombre de riches dépôts publics.

Si l'on ne trouve presque rien sur l'Agenais dans ce livre, nous croyons cependant que sa lecture ne sera inutile à aucun de nos érudits locaux dont l'intérêt se porte sur l'histoire de la Révolution.

M. le baron de Batz a le mérite d'être un précurseur en écrivant l'*Histoire de la Contre-Révolution*. Ce privilège très appréciable est de nature à lui concilier les sympathies du public savant et lettré, toujours avide d'être tenu au courant de tous les bons livres qui paraissent. En outre, l'ouvrage qui vient de voir le jour, est plus qu'un simple récit de faits. L'auteur a sa doctrine et son franc-parler, après enquête, il juge en dernier ressort. Comme il touche à toutes les questions et qu'il les étudie toutes sérieusement, nous

Digitized by Google

croyons bien que sur nombre de points ses jugements seront, dans leurs grandes lignes, adoptés par les historiens de l'avenir, mais il y aura aussi des scories qui tomberont d'elles-mêmes sous l'action puissante de travaux d'enquête plus raffinés et plus nombreux que ceux qui ont été faits jusqu'à ce jour.

Les padouens du bordelais, Etude historique, par PIERRE HARLÉ. — Bordeaux, impr. Y. Cadoret, 17, rue Poquelin-Molière, 1910, 1 vol. in-8° de 239 pages.

La monographie dont M. Pierre Harlé vient de faire sa thèse de doctorat en droit, est un remarquable travail. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la féodalité en Guienne devront lire ce livre. La question des padouens est fort curieuse en elle-même, car on y voit quels étaient les droits des seigneurs sur ces sortes de biens, comment les communautés d'habitants entreprirent d'empiéter sur les droits seigneuriaux et de quelle manière le pouvoir royal essaya de se substituer aux seigneurs et aux communautés dans la possession de ces biens. Cette question touche, en outre, à d'autres points non moins intéressants, tels que ceux du franc-alleu, des droits de transhumance, du fouage, de la taille, etc.

La thèse très fouillée a mérité à son auteur le grade de docteur en droit civil et c'est justice.

Les travaux historiques doivent être minutieusement traités, M Pierre Harlé s'en est rendu compte et c'est pour ne pas s'être écarté de cette règle qu'il nous a donné une étude aussi substantielle. Sans lire cet ouvrage, pour être convaincu de la scrupuleuse méthode dont l'auteur a fait usage, il suffirait de jeter un regard au bas de la page 131. L'œil s'arrête, étonné par un procédé typographique inaccoutumé. Les abbréviations d'un texte de la fin du XVIe siècle sont indiquées sans profit aucun pour le lecteur. C'est une exagération curieuse qui ne sera pas imitée, car le besoin ne s'en fait pas sentir. Mais ce procédé atteste, nous le répétons, un désir intense d'arriver à la vérité. C'est une erreur, mais qui part d'un excellent principe. M. P. Harlé, qui est jeune, gardera de sa méthode tout ce qu'elle a de bon et rejettera le reste. Nous souhaitons que, mis en goût par ce bon travail, l'auteur entreprenne la solution d'autres problèmes dans ce domaine si vaste, mais si peu exploré des études d'histoire économique.

Digitized by Google

Trois chartes périgourdines du XIVe siècle : 1° Réplique à l'Information de 1310; 2° Hommage rendu en 1323 au comte de Périgord par le seigneur de Vernode ; 3° Procès-verbal de la démolition de la tour de Razac en 1397, par PAUL HUET. — Périgueux, impr. Ribes, rue Antoine-Gadaud, 1910.

En 1902, dans la *Revue de l'Agenais*, page 447, nous avons signalé l'*Information de 1310*, aujourd'hui c'est une réplique à cet acte et deux autres documents que nous signalons. La première de ces trois chartes indique plusieurs localités du diocèse d'Agen : les prieurés de Saint-Sardos, de Rouffiac, d'Envals (?), de Cavarc, de Boisset et d'Eynesse et le château de Tonneins. M. P. Huet a cru qu'il fallait faire de « Roffiaco » une localité du Cantal, c'est impossible, puisque le texte porte qu'il s'agit d'un prieuré de l'Agenais. Rouffiac près de Monbahus est la seule paroisse qui satisfasse aux exigences du texte. Il est vrai que le *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, par l'abbé Durengues, ne dit pas que ce lieu ait jamais dépendu de Sarlat comme l'indique le texte, mais on doit supposer qu'il y a eu sur ce point omission dans l'ouvrage de notre savant confrère.

Des impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution (contribution patriotique, emprunts forcés) et de leur application dans la commune de Bordeaux, par Roger BROUILLARD, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux. — Bordeaux, impr. Y. Cadoret, 1910, 1 vol. in-8° de VIII-210 pages.

De tous les travaux historiques, ceux relatifs aux finances sont parmi les plus arides, M. R. Brouillard ne l'ignorait pas lorsqu'il a choisi pour thèse de droit l'étude « *des impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution* ». Malgré ses difficultés, ce travail a été mené à bonne fin par son auteur et M. Brouillard a bien gagné le titre de docteur en *droit civil* qu'il poursuivait de ses laborieux efforts.

Intéressant en général pour l'histoire financière de la Révolution, le travail du nouveau docteur donne de curieux renseignements particuliers sur l'application financière de ces impôts dans la commune de Bordeaux.

L'ouvrage se divise en quatre parties. Dans la première, trois

Digitized by Google

chapitres sont consacrés à l'étude de la contribution patriotique du quart du revenu. La deuxième relative à l'emprunt forcé de l'an II contient deux chapitres. La troisième étudie en trois chapitres l'emprunt forcé de l'an IV. L'emprunt forcé de l'an VII fait l'objet de la quatrième partie, qui est subdivisée également en trois chapitres.

Chacun des nombreux chapitres contenus dans l'ouvrage est subdivisé, à son tour, en un ou plusieurs paragraphes. Œuvre méthodique, s'il en fut, la thèse de M. Brouillard se distingue également par les qualités qui font les bons ouvrages historiques : simplicité et clarté du style, abondance et solidité de l'information, exactitude rigoureuse des raisonnements.

Après avoir lu ce travail on reste convaincu de l'impuissance financière de la Révolution. Ce régime « qui devait restaurer les finances, établir plus d'équité dans la répartition des charges, manqua son but. Il vécut d'expédients et sombra dans la misère après avoir fait la banqueroute ». L'inexpérience des législateurs, le peu de confiance inspirée par la Révolution, telles furent les principales causes des insuccès qui ont marqué l'œuvre financière de cette période néfaste.

JEAN DUBOIS.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Herbier et Bibliothèque botanique de J.-Fl. Boudon de Saint-Amans. — La Société académique d'Agen, à qui le regretté docteur Louis Amblard les a légués en mourant, vient d'entrer en possession du magnifique herbier de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans et de sa Bibliothèque botanique. Don précieux, dont ses membres ne sauraient trop se montrer reconnaissants.

L'herbier se compose de 21 cartons de 47 centimètres de largeur sur 33 de profondeur et 28 de hauteur, contenant chacun plus de deux cents feuilles doubles, dans lesquelles sont conservées les plantes. Chaque feuille renferme, écrite en entier de la main de Saint-Amans, une étiquette indiquant le nom, l'espèce, le genre, la classe, la description, l'origine de chaque plante, avec l'endroit où elle se trouve. C'est, en quelque sorte, le manuscrit vivant de la Flore agenaise.

Les six premiers cartons contiennent, en effet, indiquée par l'auteur lui-même, la *Flore du département de Lot-et-Garonne* ; deux autres, la *Flore des Pyrénées* ; les treize derniers portent comme titre *Systema Vegetabilium Phanerogamia*, dont un consacré aux *plantes exotiques*.

L'herbier est classé d'après le système de Linné, bien que Saint-Amans l'ait modifié à sa guise, ainsi qu'il l'écrit dans la Préface de sa Flore agenaise :

« ...Je n'ai point adopté, dit-il, les principes de la nouvelle école; « mais, obligé de marcher sous d'autres enseignes, j'ai choisi celles « de Linné. Il est vrai qu'ayant eu souvent l'occasion de constater « des erreurs dans les Flores les plus accréditées, j'ai franchement « signalé ces erreurs et les ai rectifiées... que je n'ai pris pour mo- « dèle ni ces listes de plantes sans critique et sans synonymie, si « multipliées de nos jours, ni ces ouvrages diffus et volumineux, « pris, à ce qu'il paraît, pour des chefs-d'œuvre par d'aveugles ad- « mirateurs... Il est vrai que j'ai relevé des dénominations fran- « çaises bizarres mal appliquées, mal sonnantes... Il est vrai que « je n'ai suivi aucun de ces novateurs qui, préférant des caractères

Digitized by Google

« souvent presque invisibles au microscope à ceux qui s'offrent « d'eux-mêmes à l'observateur, vont établissant des genres et des « familles d'après une partie de la plumule ou de l'embryon, et « perdraient la botanique s'ils le pouvaient, en travaillant, disent- « ils, pour elle... Mais il ne faut fâcher personne. Si cependant l'on « trouvait que j'ai poussé trop loin la *liberté grande* avec laquelle « on traite aujourd'hui toutes sortes de sujets, j'aurais pour excuse « l'amour de la vérité, le désir et l'espoir de la répandre. »

L'herbier de Saint-Amans est classé d'après la méthode adoptée par lui dans la Flore Agenaise. Il comprend d'abord la *Phanérogamie*, mot dont l'auteur, à l'encontre de Bulliard, revendique hautement la paternité (1), puis la *Cryptogamie ;* les deux parties, subdivisées en une foule de classes. Il est admirablement conservé et tel qu'il se trouvait à la mort de son créateur, arrivée on le sait, le 28 octobre 1831.

Pour parler aussi sciemment, on l'a vu, et, disons-le, aussi cavalièrement des botanistes qui l'avaient précédé ou qui différaient avec lui sur la méthode de classification à suivre, il fallait que J.-Fl. B. de Saint-Amans eût étudié à fond leurs ouvrages et leurs travaux, et que dans sa retraite champêtre de Saint-Amans il n'ait pas hésité, malgré leur rareté, leur cherté et la difficulté des moyens de transmission, à les faire venir et à les collectionner. Aussi sa bibliothèque botanique est-elle très riche et renferme-t-elle des ouvrages de tout premier ordre.

Sans parler d'éditions rares des XVIe et XVIIe siècles, telles que le *Stirpium adversaria nova* de Petro Pena et de Mathias de Lobel, dédié à la reine d'Angleterre Elisabeth, l'*Historia generalis Plantarum de 1587*, le *Florilegium d'Emmanuel Sivert de 1620*, l'*Album de Pierre Vallet*, précédé de son portrait, de 1608, la *Botanica de Schœffer*, et de bien d'autres encore, la collection compte, parmi ses deux cents et quelques volumes, toutes les œuvres de Linné, de Jussieu, de de Candolle, de Lamark, de Tournefort, d'Acharius, de Schmid, en un mot tous les ouvrages des botanistes célèbres du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle. Elle compte en plus les Flores particulières à presque tous les pays, Suisse, Russie, Allemagne, Egypte, et plus spécialement la France : Flores des environs de Paris, du Dauphiné, de la Provence, de la Bretagne, de

(1) Note ajoutée à la Préface de la *Flore agenaise*, pages 12-14.

Digitized by Google

Toulouse, des Landes, avec la fameuse *Perfida Chloris*, de Thore, dont Bory de S. Vincent s'amuse tant dans ses spirituelles lettres.

Enfin parmi les nombreux Albums de plantes, dont quelques-uns très anciens et très rares, nous citerons : l'*Herbier de la France ou Collection complète des Plantes indigènes de ce royaume, avec leurs détails anatomiques, leurs propriétés et leurs usages en médecine, par M. Bulliard. (Paris, chez l'auteur, Didot, Debure, Belin), disposé selon le système de Linné par le citoyen Saint-Amans, jardinier botaniste, à Agen, l'an 3e de la République (1794).* Il est précédé d'une Préface manuscrite de Saint-Amans et composé de trois volumes, grand in-8°, reliés en veau fauve, avec, comme tous les autres volumes du reste de la bibliothèque, le chiffre doré et l'ex-libris de Saint-Amans.

Puis encore : la *Flore étrangère ou Collections de plantes exotiques, recueillies et rapportées aux classes, ordres et genres du système sexuel, par J.-Fl. Saint-Amans, citoyen français*, avec pour devise : *Amore et Labore. (Agen, l'an second de la République française, vulgo 1794);* magnifique album colorié, en deux volumes in-folio, de 108 et 124 pages chacun, reliés en veau fauve, et toujours aux armes de Saint-Amans.

Fière du cadeau qui lui a été fait, la Société académique d'Agen l'a placé dans la principale vitrine de la grande salle de son hôtel. Elle le gardera avec un soin jaloux, comme une des plus précieuses reliques de ses riches collections.

***

Rue Ducos du Hauron, à Agen. — Dans sa séance du lundi soir, 11 juillet, le Conseil municipal d'Agen a décidé, sur la proposition de la *Société des Excursionnistes et photographes amateurs Agenais*, que la rue Neuve-Trénac porterait désormais le nom de *rue Ducos du Hauron*, en souvenir du physicien distingué Louis Ducos du Hauron, qui, le premier, on le sait, inventa, il y a plus de trente ans, dans notre ville l'*Héliochromie* ou *Photographie des couleurs.*

La Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, dont les deux frères Ducos étaient membres, est heureuse de s'associer en cette circonstance au vote de la Municipalité agenaise qu'elle félicite, et d'où, cette fois, toute idée politique a été exclue. Elle ne saurait trop louer également l'initiative de la jeune Société des Excursionnistes,

Digitized by Google

qui a ainsi cherché, de la façon la plus heureuse, à rendre homma ge à la science pure et au travail.

***

Mines de Sos. — Les journaux nous apprennent « que des mines « de fer, assez riches, viennent d'être découvertes dans la commu- « ne de Meylan, près de Sos ». Le fait est important et mérite d'être sérieusement contrôlé. Car, s'il est vrai, il constituerait un fort appoint à la thèse qui veut que la ville de Sos soit l'oppidum des Sotiates, dont s'empara Crassus, lieutenant de César, et qui, combattue énergiquement par feu Eug. Camoreyt, plaidant pour la ville de Lectoure (1), défendue non moins énergiquement par feu l'abbé Breuils (2), n'est pas encore, malgré la valeur des deux adversaires, définitivement adoptée.

On sait que César, dans sa Guerre des Gaules, dit, à ce propos, que « *le pays est plein de mines d'airain qu'exploitent les Sotiates* » (liv. III, chap. 21). Que faut-il entendre par airain ? Est-ce du bronze, comme on le croit généralement, du cuivre ou du fer ? Toujours est-il qu'autour de Lectoure on n'a jamais trouvé aucune mine de ce genre. A Sos, au contraire, l'abbé Breuils affirme que dans une cave, chez un boulanger, a été découvert « un lingot de minerai « de cuivre, de forme sphérique, ayant à peu près la grosseur des « deux poings » (3). Si maintenant, non loin de là, il était avéré qu'il existe des mines de fer, la découverte aurait, on le voit, son importance, moins grande toutefois que si ce minerai de fer se trouvait être du minerai de cuivre ? Il est bon, néanmoins, que l'attention des archéologues soit appelée sur ce point.

***

Mosaïque nouvellement trouvée près de Nérac. — On nous écrit également que ces jours derniers « à quelques pas de la gare de Né- « rac, sur le plateau situé à l'ouest de cette ville et près de la mé- « tairie de Durroy, un laboureur a ramené à la surface du sol un

(1) *L'Emplacement de l'Oppidum des Sotiates* par Eug. Camoreyt. (Paris, Champion, 1883 ; — du même, *La Ville des Sotiates*. (Auch, Bouquet, 1897.)

(2) *L'Oppidum des Sotiates* par A. Breuils (Revue de Gascogne, XXIX et XXXVI.)

(3) *Note sur l'Oppidum des Sotiates*. Revue de Gasc., XXIX, p. 400.

Digitized by Google

« bloc de mosaïque, et qu'intrigué il a fouillé plus profondément « son champ et a mis à découvert, sur une surface de quatre mè- « tres carrés, une superbe mosaïque, admirablement conservée ».

Le fait est à vérifier au plus vite, ne serait-ce que pour tâcher de sauver ce précieux fragment. Ne prouverait-il pas une fois de plus combien est riche en villas gallo-romaines ce sol Néracais, où se trouvent les mosaïques de la Garenne, celles des maisons situées au-dessus, un peu plus loin celle de Marcadis, enfin les splendides mosaïques de la villa Bapteste, d'inoubliable mémoire.

PH. L.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 7 juillet. — Présidence de M. le chanoine Duboury

M. le Secrétaire fait part d'une circulaire de M. F. Habasque, délégué central de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, prévenant la Société que le prochain Congrès de l'Union se tiendra en 1911 à Biarritz, sous les auspices de Biarritz-Association. La date du mois et du jour sera ultérieurement fixée.

M. Lauzun annonce également qu'il a pris possession, au nom de la Société, à qui le docteur Louis Amblard les avait légués en mourant, de l'herbier et de la bibliothèque botanique de J.-Fl. Boudon de Saint-Amans. Il montre les vingt-et-un cartons de l'herbier, dont six renferment la Flore du département de Lot-et-Garonne, deux celle des Pyrénées, et treize une collection générale désignée sous le titre de *Systema vegetabilium Phanerogamia*. Il signale ensuite les plus remarquables ouvrages que contient la bibliothèque botanique, composée de plus de deux cents volumes, parmi lesquels se trouvent, outre les œuvres fondamentales de Linné, de Jussieu, de Candolle, de Lamarck, de Bulliard, etc., des éditions fort rares et les Flores particulières de la plupart des pays.

Le Chapitre de Saint-Caprais d'Agen et le droit royal de joyeux avènement, tel est le titre d'un travail où M. l'abbé Dubois relate toutes les phases d'un long procès qui s'engagea à ce sujet entre le sieur Antoine de Redon de Fontenilles, investi de ce droit par brevet royal et le sieur Jean de Sabouroux, élu par le chapitre, et qui se termina, en vertu d'un arrêt du Grand Conseil du 15 février 1725, fournissant de très intéressants renseignements historiques locaux, par la victoire du sieur de Redon.

Le Livre Juratoire des consuls d'Agen, qui renferme la copie la plus ancienne de la coutume de cette ville, et sur les pages duquel prêtaient serment de fidélité aux franchises et privilèges de la cité, tous les grands personnages chargés d'y exercer leur autorité, vient, après plus d'un siècle de disparition, de faire retour à la municipalité. Elle doit cette faveur aux héritiers de feu M. Debeaux,

Digitized by Google

ancien pharmacien militaire, botaniste distingué, dont la famille le possédait depuis longtemps. Ce précieux manuscrit, que M. Lauzun présente à ses collègues, qu'il décrit et étudie page par page, et dont il signale tout particulièrement la belle écriture gothique et plus encore les charmantes et délicates enluminures qui ornent les initiales de chacun des 42 chapitres, constitue, tant par sa valeur artistique que par les enseignements locaux qui s'y rattachent, le plus précieux volume de la Bibliothèque d'Agen. La Société ne saurait trop louer cet acte de générosité, si rare à notre époque.

M. le vicomte du Motey appelle l'attention de ses collègues sur les rapports plus nombreux qu'on ne croit, qui, au point de vue historique, existent entre l'Agenais et la Normandie, principalement la région d'Alençon ; et il se plaît à évoquer le souvenir de Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, partageant son temps, avec toute sa cour, entre cette dernière ville et Nérac, capitale de son duché d'Albret.

M. Bonnat présente enfin, comme curiosités, quelques plaquettes relatives à la franc-maçonnerie en Agenais. Il insiste notamment sur trois documents intéressant cette secte : le récit d'un banquet maçonnique à Agen en 1823 ; le règlement de la Loge d'Agen à cette date, et de celle de Villeneuve en 1818 ; le tableau nominal enfin, imprimé, de la Loge d'Agen en 1864.

La Société s'ajourne au premier jeudi de novembre.

Ph. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Ph. Lauzan.

Initiale du texte de la Coutume d'Agen
dans le Livre juratoire

Digitized by Google

LE LIVRE JURATOIRE DES CONSULS D'AGEN

Tout arrive en ce monde, même le retour inattendu à leurs anciens propriétaires, après plus d'un siècle de disparition, de manuscrits aussi rares que précieux !

Tel est le cas peu ordinaire, je ne crains pas de le dire, du très important volume, dont les héritiers de feu M. Debeaux, ancien pharmacien militaire, botaniste distingué et membre correspondant de la Société académique d'Agen, viennent de faire don à la ville d'Agen, pour qu'il soit désormais conservé, comme au temps jadis, aux Archives [illegible]

Ce manuscrit est le *Livre Juratoire des consuls d'Agen*, ainsi dénommé parce que sur deux de ses premières pages, superbement enluminées, prêtaient serment de [illegible] les privilèges et franchises de la Ville, non [illegible] aux consuls entrant annuellement en charge [illegible] les Rois et princes, seigneurs de l'Agenais [illegible], les évêques, les sénéchaux, les gouverneurs [illegible], les baillis, etc., en un mot tous les pers[illegible] appelés à y exercer une autorité.

Leur première obligation était de pose[illegible] quatre Evangiles et de prononcer la formule [illegible] dans le premier chapitre de Coutumes. C'est de [illegible] que fut écrit, d'après la charte originale de la [illegible] et magnifiquement orné, le Livre appelé Jura[illegible] faisaient gloire les anciens consuls d'Agen. C'est [illegible] de rentrer en la possession de la Ville, d'entre [illegible] laquelle il n'aurait jamais dû sortir, et qui [illegible] précieux volume de ses collections, puisqu'il [illegible] jusqu'à être comme la copie la plus ancienne de la [illegible]

Digitized by Google

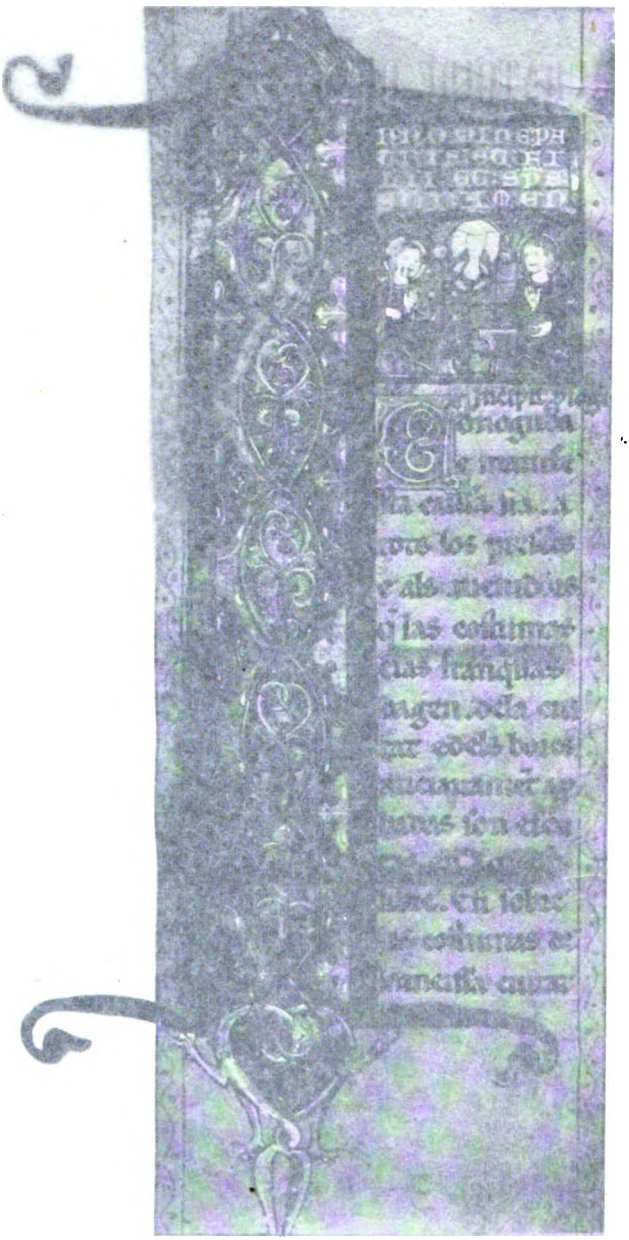

Cliché Ph. Lauzac.

Initiale du texte de la Coutume d'Agen
dans le Livre juratoire

Digitized by Google

LE LIVRE JURATOIRE DES CONSULS D'AGEN

Tout arrive en ce monde, même le retour inattendu à leurs anciens propriétaires, après plus d'un siècle de disparition, de manuscrits aussi rares que précieux !

Tel est le cas peu ordinaire, je ne crains pas de le dire, du très important volume, dont les héritiers de feu M. Debeaux, ancien pharmacien militaire, botaniste distingué et membre correspondant de la Société académique d'Agen, viennent de faire don à la ville d'Agen, pour qu'il soit déposé et conservé, comme au temps jadis, aux Archives municipales.

Ce manuscrit est le *Livre Juratoire des Consuls d'Agen*, ainsi dénommé parce que sur deux de ses plus belles pages, superbement enluminées, prêtaient serment de fidélité aux privilèges et franchises de la Ville, non seulement les nouveaux consuls entrant annuellement en charge, mais encore les Rois et princes, seigneurs de l'Agenais, lors de leur arrivée, les évêques, les sénéchaux, les gouverneurs, les juges-mages, les baillis, etc., en un mot tous les personnages de marque appelés à y exercer une autorité.

Leur première obligation était de poser la main sur les quatre Evangiles et de prononcer la formule d'usage relatée dans le premier chapitre de Coutumes. C'est donc à cet effet que fut écrit, d'après la charte originale de la Coutume, relié et magnifiquement orné, le Livre appelé Juratoire, et dont se faisaient gloire les anciens consuls d'Agen. C'est celui qui vient de rentrer en la possession de la Ville, d'entre les mains de laquelle il n'aurait jamais dû sortir, et qui constitue le plus précieux volume de ses collections, puisqu'il est considéré à juste titre comme la copie la plus ancienne de la coutume et que

Digitized by Google

c'est lui qui, depuis, a servi de modèle à tous les autres exemplaires (1).

Le livre Juratoire tel que nous le retrouvons aujourd'hui est, croyons-nous, plutôt un petit in-4° qu'un in-folio, bien que ses marges aient été en partie rognées par les relieurs. Il est relié en veau fauve, avec tranches rouges et dos doré, orné de marguerites, portant comme titre *Statuts œ Coutu. d'Agen.* Il mesure 16 centimètres de large, 23 de haut et 3 d'épaisseur.

Avec quelques pages blanches, d'autres effacées, trois neuves ajoutées et le supplément final, il contient en tout cent huit feuillets foliotés, sur parchemin jauni, d'assez forte épaisseur.

Les deux premiers feuillets sont en blanc. Sur le troisième se lit ce titre en cursives modernes : *Livre et statuts et coutumes de la ville d'Agen, écrits et imprimés sur parchemin, contenant cent quatre feuillets.* Il est suivi d'une préface de deux pages où le scribe rappelle qu'en 1726 s'éleva une contestation entre les consuls et l'intendant de Boucher sur la procédure à suivre en matière d'élection consulaire.

Puis viennent deux notes, où il est dit :

1° « Que le présent livre des Coutumes de la ville d'Agen « a esté relié à nouveau l'année mil six cent trente trois, estant « consuls MM. de Faure, Baulac, Solac, de Poussou, de Con- « sisat et du Laurans, et au fond d'icelluy est escript le rolle « de MM. les Jurats de ladite ville qui sont vivants, cejour- « d'huy 23 du mois de décembre, au susdit 1633. »

2° « Que le présent livre a esté relié de nouveau l'année mil

(1) Dans sa *Notice sur les divers exemplaires manuscrits des Coutumes de la ville d'Agen* (Recueil de la Société académique d'Agen, VI, 1re série, p. 154-180) M. Amédée Moullié cite cinq exemplaires de ces Coutumes : 1° Le manuscrit du Vatican ; 2° Le manuscrit de Bordeaux ; 3° Le manuscrit d'Agen, qui a servi de texte pour l'impression de ces Coutumes au tome V, 1re série, de ce même Recueil ; 4° Le manuscrit de Paris ; 5° Le livre Juratoire. Un sixième exemplaire a été trouvé depuis et donné à la Bibliothèque municipale d'Agen par M. Henri Noubel, ancien maire, ancien député, ancien sénateur. C'est un petit in-12 sur parchemin, de la même écriture que le Livre Juratoire, avec de simples initiales ornées et coloriées, mais sans vignettes ni grandes majuscules enluminées. Serait-ce celui dont parle M. A. Moullié à la page 161 de sa Notice précitée, et qui, dit-il, ne s'est plus retrouvé nulle part ?

Digitized by Google

« sept cent soixante-douze, par Boë, relieur, et ce par les « soins de M. Laclaverie, doyen. » C'est la reliure que nous voyons aujourd'hui.

Suivent trois pages entièrement effacées, et « le catalogue « de MM. les jurats, l'an 1770 » composé de quarante-deux membres, le tout en cursives modernes.

Au feuillet VII seulement commence le manuscrit original des Coutumes. Il est écrit en langue romane, en belles gothiques rondes de la fin du XIIIe siècle.

Les six premiers feuillets renferment, en guise de sommaire, les rubriques des quarante-deux chapitres de la Coutume. Mais il est écrit en marge que le 42e *deficit*. Chacune de ces rubriques est précédée d'une initiale ornée, presque toujours un L, de couleur bleue et marron. La première de toutes, magnifiquement enluminée, représente un religieux, en robe brune, assis et écrivant sur un livre le texte probable de la Coutume, en présence de deux personnages debout, dont le premier est revêtu d'une tunique verte, surmontée d'un capuchon rouge, le tout encadré dans un élégant dessin aux multiples couleurs.

Viennent ensuite, se faisant face, les deux superbes miniatures, malheureusement bien détériorées par l'imposition des mains, sur lesquelles était prêté le serment. Elles représentent :

1° A gauche, « la *Passion figurée de Nostre Seigneur* ». Dans un ovale de 17 centimètres 5 de haut sur 11 de large, Dieu le Père nimbé et assis. De la main droite il bénit, les trois premiers doigts levés, tandis que sa gauche tient la boule du monde. Devant lui, le Christ, crucifié sur une croix qui est supportée par les bras relevés du Père. A droite et à gauche, au haut de l'ovale, deux anges à genoux. Dans le bas, la Vierge éplorée à droite de la croix, et, à gauche, un personnage aux traits effacés, probablement saint Jean, ou peut-être la Madeleine. Aux quatre coins du carré, en dehors de l'ovale, les quatre symboles évangéliques, l'ange, le bœuf, l'aigle, le lion, tous quatre ailés.

2° Sur la page de droite, la *Vierge*, presque méconnaissable, couronnée et nimbée, en grand manteau bleu foncé, tenant

Digitized by Google

dans ses bras l'enfant Jésus également nimbé. Elle est de profil et semble prier devant un objet dont les lignes ont disparu. Tout au haut, dans un coin du ciel, une tour avec ses baies cintrées (1).

Ainsi que le rappelle M. Amédée Moullié, dans sa notice précitée, il est plusieurs fois question, dans les divers procès-verbaux de prestation de serment des grands personnages, de ce dessin de la Passion.

Dans celui du maréchal d'Ornano, gouverneur de Guyenne, arrivé à Agen le 3 novembre 1602, il est dit « que le seigneur « gouverneur a presté serment ez mains des consuls sur le « livre juratoire où sont les quatre saints évangiles et la Passion « figurée de Notre Seigneur Jésus-Christ » (2).

Huit ans après, le 18 août 1610, le duc de Roquelaure, gouverneur général de la Guienne, « s'estant mis à deulx genoulx, « après avoir mis la main dextre sur lesdits évangiles et Pas- « sion figurée de Nostre Seigneur, a promis... en tesmoing de « quoy il a baisié la figure de la Passion de Nostre Sei- « gneur. » (3).

Enfin, entre autres exemples cités, le 24 août 1611, le prince de Condé, successeur du duc de Roquelaure, étant entré dans Agen, « le livre juratoire de la maison de ville luy ayant esté « présenté par le sieur de Sevin, premier consul, assisté des « sieurs ses collègues, ledit seigneur prince a mis la main « dextre sur ledit livre juratoire, figure et Passion de Jésus- « Christ, et a promis et juré..... ». (4).

Immédiatement après les deux belles gravures précitées, viennent quatre feuillets contenant chacun un extrait des quatre évangiles selon S. Jean, S. Luc, S. Mathieu et S. Marc. Cha-

(1) *Le Livre Juratoire de Beaumont-de-Lomagne*, publié par les soins de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban, éd. Forestié, 1888. in-8° de 276 pp.) contient deux belles miniatures, à peu près semblables à celles-ci. Celle de gauche représente l'image de la Sainte Trinité ; celle de droite la Passion figurée de Nostre Seigneur. Même format et même richesse de coloris et d'ornementation.

(2) Archives municipales d'Agen, BB. 40.

(3) Idem.

(4) Idem.

Digitized by Google

que texte est précédé d'une superbe initiale ornée représentant le même sujet, c'est-à-dire l'évangéliste nimbé, en manteau bleu, assis et écrivant son évangile, avec, à ses pieds, l'animal symbolique, aigle, bœuf, lion, tous animaux fantastiques aux ailes éployées de multiples couleurs.

Et M. A. Moullié de rappeler également les textes des procès-verbaux de prestation de serment où il est question de ces évangiles :

« Le 9 décembre 1520, Pothon de Raffin, sénéchal, a juré « entre les mains du sieur Nadal, consul, tenant lesdits évan- « giles insérés au livre des coutumes » (1).

L'année suivante, l'évêque d'Agen Antoine de La Rovère fait son entrée dans Agen et appose également ses mains « *super quatuor Dei evangeliis existentibus in Libro consue-* « *tudinum dictæ urbis* » (2).

Enfin, le 17 septembre 1558, à propos de l'entrée de Janus Frégose, évêque d'Agen, il est dit au procès-verbal : « Lesdits « sieurs consuls se tinrent sur la porte d'entrée, tenant en leurs « mains le *Livre juratoire* où est la figure de la Passion de « notre Seigneur Jésus-Christ, les Saints Evangiles, coutumes « et privilèges de la ville. » (3).

Au feuillet XIX, commence enfin le texte authentique des *Coutumes*, en langue romane, absolument semblable à celui qu'a publié M. Amédée Moullié dans le tome V, 1re série, du Recueil de la Société académique d'Agen, d'après le vieil exemplaire conservé aux archives municipales, mais qui n'est que la transcription officielle ordonnée en 1370 par le duc d'Anjou, lieutenant général du roi en Languedoc, des coutumes originales, ainsi qu'il est dit du reste expressément en note : « *Facta est collatio in libro dequo mentio prohabetur in* « *carta prœsenti* », texte qu'aurait donc vu le duc d'Anjou lui-même et qui était bien antérieur à cette année 1370.

Je n'entrerai pas ici dans l'étude juridique de la Coutume. Je

(1) Archives municipales d'Agen, BB. 23.
(2) Idem.
(3) Idem, BB. 30.

Digitized by Google

laisse ce soin à un jeune et savant futur docteur en droit, M. Henri Tropamer, qui a pris *La Coutume d'Agen* pour sujet de thèse et qui ne peut manquer de le traiter aussi convenablement et scientifiquement que possible.

Je n'insisterai pas davantage sur le côté technique et paléographique de ce manuscrit, qui mériterait d'être étudié dans ses plus grands détails, principalement dans la description minutieuse de sa remarquable ornementation et des si curieuses vignettes qui précèdent chacun des chapitres, où sont représentés des personnages « mettant en action ce dont il s'agit dans le chapitre ».

Je ne puis cependant m'empêcher de signaler tout particulièrement les charmantes vignettes représentant : d'abord, à la première page du texte intégral des Coutumes, au-dessous des quatre lignes portant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*, la sainte Trinité figurée par Dieu le Père, Dieu le Fils et au milieu le saint Esprit sous la forme d'une colombe, la tête nimbée et renversée, le tout encadré par une initiale I, magnifiquement ornée de volutes et d'enroulements (1); — au verso de cette même page, le serment, en tête du chapitre premier, intitulé : « *De sagrament del senhor del senescalc e del balles* » et représentant, en effet, ces personnages venant prêter serment sur le livre juratoire, tenu par le premier consul, avec les costumes de l'époque de couleurs diverses, où dominent le marron, le bleu, le rouge, le vert et le gris (2); — au feuillet suivant, au verso, en tête du second chapitre portant pour titre : « *De far ost ni cavalcada* », une chevauchée d'hommes d'armes, précédés de trompettes et de hérauts portant un étendard déployé, sur lequel sont peintes la croix de Toulouse, la fleur de lys de France et une tour, sans doute les armes d'Agen, ce qui accuse bien l'époque d'Alphonse de Poitiers, c'est-à-dire la seconde moitié du XIIIe siècle (3). Puis, au hasard,

(1) C'est la page que nous donnons, comme spécimen, en tête de notre travail. Elle mesure 21 centim. de haut sur 7 centim. 50 dans sa plus grande largeur.

(2) Largeur 6 centim. 50 sur 4 centim. de hauteur.

(3) Largeur 6 centim. 50 sur 4 centim. 20 de hauteur.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Le Serment

L'Ost

L'Adultère

L'ab Intestat

Cliché Ph. Lauzun

Digitized by Google

un groupe [illegible]

un consei[illegible]

offrant ses [illegible]

mentionné[illegible]

XIX, « d'Ho[illegible] *stava*

et Agen[illegible]

i[illegible]ce par [illegible] de la ville,

dans le plus [illegible] trom-

pelles et de pauv[illegible] un bâton

sur leur poitr[illegible]

se voit le coqueleu[illegible]on, au

feuillet LXXI, en tête du ch[illegible] *d'ona st*

maria s nes orde et heret [illegible]

lit entouré de sa famille [illegible] près de

lui, un enfant pr[illegible]

s'évanouissant [illegible] dent

gravement tro[illegible]

« Chacune de ces [illegible]

[illegible]tres, se recommande [illegible]

[illegible]sse des traits, l'expression [illegible]

des [illegible], l'élégance et la [illegible]

[illegible] des costumes [illegible]

elles [illegible] sur les mœurs lo[illegible]

du pays, [illegible] enseignements inappré[illegible]

série de documents de tout pre[illegible]

gascon dans ce qu'il a de plus [illegible]

Le manuscrit [illegible] s'arrête au [illegible]

[illegible] la marge, comme dans le so[illegible]

[illegible]qué comme manquant. La meme [illegible]

reproduite sur la transcription de 1270, [illegible]

exemplaires postérieurs ; ce qui prouve [illegible]

[illegible] Largeur 6 centim. 75 sur 3 centim. de hauteur [illegible]

[illegible]rgeur 6 centim. 50 sur 3 [illegible] 50 de hau[illegible]

[illegible] reproduisons ces quatre curieuses vignettes [illegible]

Digitized by Google

Le Serment

L'Ost

L'Adultere

L'ab Intestat

Cliche Ph. Lazour

Digitized by Google

un groupe de personnages demandant l'entrée d'une porte ; — un conseil tenu devant une tour ; — la marchande d'huile offrant ses provisions à une dame coiffée d'un chaperon à mentonnière ; — au verso du feuillet XLII, en tête du chapitre XIX, « *d'home et de femna pres en adulteri es aital costuma à Agen* », le châtiment des deux complices, attachés l'un à l'autre par une corde et promenés dans les rues de la ville, dans le plus simple appareil, précédés d'enfants, de deux trompettes et de quatre personnages, dont deux portent un bâton sur leur épaule (1); — un peu plus loin, le faux témoignage, où se voit le coupable, un fer rouge sur la bouche ; — enfin, au feuillet LXXI, en tête du chapitre XLIII, « *Aissi parla d'ome si muria sines orde et heret no avia* », le défunt, gisant sur son lit entouré de sa famille éplorée, sa femme à genoux près de lui, un enfant priant les bras ouverts, un autre en robe rouge s'évanouissant sur le lit, tandis que dans un coin discutent gravement trois personnages (2).

Chacune de ces jolies miniatures, larges environ de six centimètres, se recommande par le fini de l'exécution, la délicatesse des traits, l'expression des physionomies, le riche coloris des vêtements, l'élégance et la grâce de la composition. Par la reproduction exacte des costumes, des meubles, des ustensiles, elles nous donnent sur les mœurs locales, comme sur les usages du pays, des renseignements inappréciables et constituent une série de documents de tout premier ordre. C'est du XIIIe siècle gascon dans ce qu'il a de plus pur et de plus achevé.

Le manuscrit roman s'arrête au feuillet 95. Là, également sur la marge, comme dans le sommaire, le 42e chapitre est indiqué comme manquant. La même indication du reste est reproduite sur la transcription de 1370, ainsi que sur les autres exemplaires postérieurs ; ce qui prouve bien que le Livre ju-

(1) Largeur 6 centim. 75 sur 3 centim. de hauteur.
(2) Largeur 6 centim. 50 sur 3 centim. 30 de hauteur.
Nous reproduisons ces quatre curieuses vignettes, ci-contre, sur la même page.

Digitized by Google

ratoire en question est la plus ancienne copie de la charte originale de la Coutume d'Agen.

A la suite est écrite, en caractères gothiques semblables, mais cependant de date postérieure, et sur deux pages de parchemin plus blanc, la confirmation de ces coutumes. Elle se termine, comme dans le vidime de 1370, par ces mots : « *Actum* « *apud Vincennas, anno Domini millesimo trecentesimo sep-* « *tuagesimo, Regni nostri septimo mense maii.* »

Un dernier manuscrit de onze feuillets, également sur parchemin jauni, termine le volume. Mais il est moderne et n'offre aucun rapport avec ce qui précède. C'est la liste, d'abord des quarante-deux jurats de l'année 1633, puis celle des consuls de 1629 à 1708.

Tel est le contenu de ce précieux manuscrit, dont nous croyons devoir rappeler ici, en terminant, les curieuses péripéties, telles que les racontent Labrunie, Bartayrès et Moullié, c'est-à-dire tous les auteurs qui se sont précédemment occupés de lui.

Dans son *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, Labrunie, d'après Argenton, fait remonter à l'an 1205 la donation des Coutumes d'Agen par Raymond VI, comte de Toulouse, « qui, d'accord avec le chapitre de Saint-Caprais, lequel par « un trait de politique l'avait appelé, les octroya à La Sauvetat « de Savères. » Et Labrunie ajoute :

« J'avais toujours cru l'original de ces Coutumes perdu. Je « les avais transcrites d'après deux vidimes de 1369 et 1370, « qui sont aux archives de la maison commune. Le hasard m'a « procuré, il y a quelques jours (1793), la vue de cet original. « Je l'ai eu un quart d'heure sous mes yeux. Le citoyen Baret « de Lavedan en est le détenteur. Il l'a trouvé parmi les livres « de son père, avocat estimé, à qui sans doute la commune « l'avait communiqué dans le temps pour avoir son avis sur « quelque point contesté. Je ne sais si ce ci-devant conseiller « à la Cour des Aides de Bordeaux le remettra au dépôt, dont « il ne peut ignorer qu'il est sorti. Mais ce que je sais bien, « c'est qu'il n'a pas permis qu'on me le communiquât pour

Digitized by Google

« que je puisse y collationner ma copie. Cet original, petit in-
« folio, est, au reste, ce que nous appelons le *Livre Juratoire*,
« parce que nos gouverneurs juraient sur ce livre de conser-
« ver nos coutumes. A la suite de ma copie, j'ai essayé d'en
« faire une traduction, le patois qu'on parlait alors étant fort
« différent de celui d'aujourd'hui » (1).

Depuis ce moment, c'est-à-dire depuis 1793, on perd ce manuscrit de vue.

En 1840, « M. D..., écrit M. Moullié (nous n'avons plus de
« raison pour cacher le nom de M. Debeaux), en présenta à
« la Société académique d'Agen une copie figurée, qui faisait
« supposer la communication du manuscrit. » M. Bartayrès, secrétaire perpétuel, fut chargé d'en faire un rapport. « Le li-
« vre juratoire, écrit-il, avait disparu bien avant la Révolu-
« tion de 1789, puisque Labrunie déclare qu'il ne l'a jamais
« vu. Cependant cet original existe encore vraisemblablement,
« et M. Debeaux en a fait une copie exacte. Une personne qui
« n'est plus à Agen lui prêta, sous le sceau du secret, cet écrit
« pendant plus d'un an. Elle le retira, quand M. Debeaux eut
« terminé sa copie. C'est une personne pieuse, mais pas du
« tout antiquaire ni amateur ; et cependant, elle ne voulut ja-
« mais céder cette pièce à M. Debeaux, malgré les offres avan-
« tageuses qu'il lui fit. »

Que se passa-t-il dans la suite ? M. Bartayrès parvint-il à se faire communiquer momentanément le précieux manuscrit ; ou bien n'est-ce que sur les indications ou la copie de M. Debeaux qu'il rédigea son rapport ? Toujours est-il que sa description est aussi exacte que possible, ainsi qu'on peut en juger par la lecture du passage suivant :

« Ce livre juratoire, écrit-il, était en velin, relié en petit in-4°.
« Sur les deux premiers feuillets étaient placés en regard
« l'image du Christ et celle de la Sainte Vierge, représentée
« assise et tenant un crucifix à la main. C'était sur cette image
« que l'on appliquait les mains pour jurer fidélité aux statuts.
« Les mains y avaient été si souvent appliquées que ces feuil-

(1) *Abrégé chronologique*, par Labrunie, p. 57. Edition O. Fallières.

Digitized by Google

« lets en étaient crasseux. L'ouvrage était orné de vignettes « dont les couleurs étaient magnifiques. Les vignettes placées « en tête de chaque chapitre représentaient ordinairement des « personnages mettant en action ce dont il s'agit dans le cha- « pitre. Les coutumes y sont contenues en 42 chapitres, pen- « dant que dans les vidimes, ou expéditions officielles, on en a « fait 57, en partageant certains chapitres en deux. Les feuil- « lets qui contenaient le 42e ont même été déchirés, et on a mis « au bas : le 42e *deficit*. Les ordonnances et confirmations du « duc d'Anjou ne sont pas sur le livre juratoire. Les coutumes « sont écrites en patois du temps. » .

Sauf l'adjonction de la confirmation, faite, nous l'avons dit, après coup, la description de Bartayrès ne saurait être plus fidèle. Il est donc à peu près certain qu'il a vu le manuscrit en question. Etait-il déjà en la possession de M. Debeaux, ou, toujours, « de la personne pieuse », qui ne voulait à aucun prix s'en dessaisir ? Est-ce avant ou après la mort de cette dernière, si jamais elle a existé, que M. Debeaux a pu l'acquérir ? Quoiqu'il en soit, il en est devenu à ce moment propriétaire, et il l'a transmis à son fils qui l'a pieusement et précieusement gardé jusqu'à sa mort, survenue ces derniers mois.

Nous ne saurions trop louer ses héritiers, de ce que, comprenant l'importance et la valeur inappréciable de cette très ancienne relique, ils l'aient spontanément rapportée et offerte à la municipalité d'Agen. Qu'ils veuillent bien agréer ici, pour cet acte de générosité, si rare à notre époque, l'expression de gratitude de tous les archéologues, comme de tous les historiens et artistes de l'Agenais.

Ph. LAUZUN.

Digitized by Google

LES PLAQUES DE FOYER

Anglaises, Flamandes, Françaises et Hollandaises dans le Sud-Ouest de la France

---

Chronologie (SUITE)

J'ai eu un instant l'espoir, sinon de présenter à mon honorable collègue un contre-cœur du XIVe siècle, du moins la mention authentique d'une de ces plaques dans un acte datant du début du XVe siècle. En lisant, en effet, l'inventaire du mobilier d'Estève Thibaut, bourgeois de Périgueux, inventaire qui fut dressé en 1428 (1), je trouvai au bas d'une page la note suivante de l'éditeur : « Plaque de cheminée encastrée dans la brique, au fond du foyer. » Je courus bien vite au texte ainsi expliqué et je trouvai avec bien du regret la simple mention : « *12. Item. duos traffogiers*, » ce qui signifie : *Item, deux chenets*... Trompé par l'analyse du mot traffogier qui, décomposé, donne les mots *tra*, à travers, et *fogier*, le foyer, le commentateur avait très naturellement songé à un objet mis en travers du foyer, ce qui ne pouvait être autre chose qu'un contre-cœur.

Nous devons donc, jusqu'à nouvel ordre, nous en tenir à l'affirmation raisonnée de M. Léon Germain (2) : Les plus anciennes taques historiées paraissent remonter à la fin du XVe siècle. »

Les contre-cœurs dans l'histoire et la littérature

Les contre-cœurs ont laissé des traces dans l'histoire, dans l'histoire anecdotique, veux-je dire, grâce aux amours du ma-

---

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1907, p. 184 et suiv.

(2) *Bulletin monumental*, 1888, p. 8.

Digitized by Google

réchal de Richelieu avec Madame de la Popelinière, et grâce à l'arrestation de la duchesse de Berry, à Nantes. Pour ceux qui ne la connaissent pas, comme pour ceux qui l'ont oubliée, je rappellerai que la galante aventure de Madame de la Popelinière est très agréablement racontée dans le *Journal* de Barbier (1). Le maréchal, aux amours légendaires, avait acquis une maison dont le mur était mitoyen avec celui de l'hôtel du financier, et, plus spécialement avec celui de la chambre à coucher de la belle ; un trou fut percé à travers ce mur, derrière le contre-cœur de la cheminée de Mme de la Popelinière. ce contre-cœur fut pourvu de gonds habilement dissimulés et devint une porte par laquelle les ingénieux amants communiquèrent tant et si souvent que le mari s'en aperçut. Le scandale fut énorme à ce point que les camelots de l'époque s'en emparèrent et mirent en vente une petite cheminée de carton dont le contre-cœur mobile laissait passer tantôt la figure de Richelieu, tantôt celui de sa maîtresse. Ce singulier bibelot inspira même des vers dont un certain *Avis au Public* n'est pas entièrement oublié :

Messieurs, vous êtes avertis,
Qu'on fait fabriquer dans Paris,
En perçant la maison voisine,
Fons de cheminées à ressorts,
Où l'amant peut passer le corps
Sans que personne le devine.
On pourra voir cette machine
Chez certain fermier général,
Aux frais d'un nouveau maréchal,
Chez Madame de la Popelinière,
Qui s'en est servie la première.

Ces cheminées, les camelots les firent exécuter en bois d'acajou, avec le contre-cœur en cuivre, pour les grands personnages, comme le prouve le n° 751 du *Catalogue des Curiosités* de M. de Marigny. On fit plus encore, on fabriqua certains bijoux qu'on nomma *plaques de cheminée* et qu'on vendait « avec une chanson dans laquelle on plaisantait à outrance l'heureux vainqueur de Mme de la Popelinière (1).

(1) Tome IV, p. 326.
(2) *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. V, p. 358.

Digitized by Google

Après les souvenirs galants, les drames historiques : un contre-cœur est intimément lié au dénouement de la chevaleresque équipée de la duchesse de Berry en Bretagne.

On trouvera bien naturel, nous l'espérons, qu'une assez large place soit ici donnée au récit de cet évènement, parce qu'il met un éclair d'épopée romanesque dans l'étude de ces humbles plaques de foyer, que nous avons trouvées, jusqu'ici, plus souvent associées aux calmes intimités de la vie de famille, qu'aux péripéties de la grande histoire. Un chêne a été mis au rang des constellations parce qu'un prétendant aventureux lui avait dû son salut ; il est juste et logique de faire ici une place toute spéciale au contre-cœur qui faillit sauver la duchesse de Berry. Et combien sont rares, aujourd'hui, ceux qui comme nous, ont pu contrôler les récits des historiens et des auteurs de mémoires, avec ceux de témoins oculaires d'un évènement qui passionna si vivement l'opinion, aux débuts de la monarchie de Juillet.

Le témoin oculaire était un vieux parent de mon père, M. Pierre Bénech, de Homme, près Caussade. Comme, dans l'automne de 1874, je me préparais à rejoindre, à Nantes, le régiment où je devais faire mon volontariat militaire, il me raconta qu'il avait été longtemps en garnison dans cette ville, qu'il avait fait la guerre des Chouans, enfin qu'il avait assisté à l'arrestation de la duchesse de Berry, et que, ayant été toujours fort curieux, il s'était empressé de visiter l'ingénieuse cachette dont deux bons gendarmes avaient si inopinément surpris le secret. Les tisons que ceux-ci avaient à la hâte sortis du foyer pour livrer passage à l'aventureuse princesse n'étaient pas encore éteints quand Pierre Bénech arriva. Le récit imprimé auquel je me référerai surtout est celui qu'a publié M. G. Lenotre, dans les *Lectures pour tous* parce que, de tous ceux que j'ai pu lire, c'est, à la fois, le plus concis, le mieux documenté et le plus sobrement dramatique (1).

---

(1) *Lectures pour tous*. (Librairie Hachette et Cie). 4e année, 6e livraison, Mars 1905.

Digitized by Google

Après le lamentable échec qu'elle avait éprouvé à Marseille, et pendant que les plus dévoués à sa cause la conjuraient de fuir au plus vite un pays qui ne vibrait plus à ses chevaleresques ambitions, la duchesse de Berry prit l'aventureuse résolution de traverser presque en entier cette terre de France, si peu hospitalière pour elle, et d'aller en Vendée, tenter un soulèvement royaliste au milieu des fils des martyrs et des vétérans épargnés par la « Grande Guerre ». Il était bien difficile de gagner Nantes ; elle y parvint au milieu d'émotions, d'aventures et de dangers dont le récit nous semble aujourd'hui un roman. Chateaubriand, qui avait si nerveusement esquissé l'orageuse histoire des « *Quatre Stuart* », fut ainsi presque le témoin d'une fuite rappelant les légendaires épisodes de l'odyssée du prince Charles-Edouard, après la bataille de Culloden. A Nantes, la royale aventurière devait trouver un refuge à l'abri de toutes les recherches et que, seule, la trahison d'un misérable put faire découvrir. Ce refuge était dans la maison des demoiselles du Guigny, rue Haute du château, « où il avait été aménagé, lors des grandes guerres de Vendée, pour recevoir des prêtres traqués par les agents de Carrier... »

« La maison étroite et proprette, continue M. Lenotre (1), comportait trois étages, dont un mansardé ; au premier étaient la salle à manger et la cuisine ; au second les deux chambres des demoiselles du Guigny ; dans les combles, dans la chambrette où s'installa Madame, un lit de sangle, une table de bois, deux chaises, une cheminée en pan coupé : c'est là que s'ouvrait la cachette ; la plaque de foyer tournait sur des gonds, comme un battant d'armoire ; il fallait se glisser sur les mains et sur les genoux pour passer cette sorte de chatière donnant accès à un placard exigu, sous les tuiles, où trois personnes, au plus, pouvaient, en se tassant, trouver place... (2) » L'éloquent narrateur d'*Une équipée prin-*

(1) *Loc. cit.* page 468.

(2) Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici le récit de Louis Blanc, qui était bien renseigné puisqu'il l'avait été par le général Dermoncourt : « Avertie de l'approche des troupes, la duchesse de Berri n'a que le temps

Digitized by Google

cière ne donne pas d'autres renseignements sur cette ingénieuse plaque de foyer ; mais, grâce aux documents que lui a communiqués M. le baron de Mesnard, et dont les *Lectures pour tous* ont donné d'excellentes reproductions, il nous est facile d'en esquisser une description suffisamment sincère et minutieuse.

A voir la reconstitution, par M. le baron de Mesnard, de la cheminée, où s'ouvrait le dernier refuge de la royale aven- ou bien une des plaques qui avaient été retournées, à la révolution, pour cacher des ornements séditieux. Ce serait une erreur, comme le prouve la bonne photographie placée en tête de l'article loué. Cette photographie représente une honnête et bénigne plaque à sujet purement décoratif, incapable de scandaliser le plus ombrageux des agents de Carrier. Un simple, mais élégant, brûle-parfums, dans un encadrement très sobrement mouluré et légèrement arrondi, au sommet, en pseudo-fronton un peu incurvé sur les côtés, en constitue toute la décoration. Ce brûle-parfum, d'ailleurs, est du meilleur style de la fin du XVIIIe siècle et du plus en vogue ; il est constitué par une cassolette sphéroïdale, supportée par un trépied que décorent des rubans courant d'anneaux en anneaux, comme des guirlandes : on le croirait dessiné par Jean-Baptiste Hüet. C'était là une décoration de tout repos et qui ne pouvait en aucune manière inciter des officiers municipaux à ordonner que la plaque fut confisquée, ou tout au moins retournée, comme ce fut si souvent le cas.

Pendant cinq mois, la cachette fut inutile ; les plus fins limiers du gouvernement n'avaient pas su découvrir la maison où se cachait la mère d'Henry V. Pour cela, il fallait

---

de se réfugier avec Mlle Stylite de Kersabiec, MM. de Mesnard et Guibourg, dans une petite cachette, formée par l'angle du mur et dont la plaque de la cheminée masquait l'entrée. » (Louis Blanc. *Histoire de Dix ans*. Paris, 1846, tome III, p. 359.) Dans la gravure, d'après un dessin de Jeanron, qui est jointe à ce récit, la cheminée est placée sur un des côtés de la chambre, ce qui est une faute ; d'ailleurs cette cheminée, avec sa plaque tournante, y apparait conforme à la restitution de M. le baron de Mesnard. Cfr. *Lectures pour tous*, ibid., p. 476).

Digitized by Google

trouver un traître, « on ne put le trouver sur cette noble terre de France, écrit Louis Blanc, que dans un juif, un renégat... admis, pour avoir renié son Dieu, dans la confiance du pape, et dans celle de la duchesse de Berri, pour avoir su masquer la noirceur de son âme (1). » La duchesse reçut Deutz et, le 6 novembre 1832, un peu après cinq heures du soir, comme le misérable venait de sortir, sur le cri : « Sauvez-vous, Madame, sauvez-vous ! » elle faisait tourner sur ses gonds la plaque de la cheminée et se réfugiait dans l'étroit réduit, avec Mlle Stylite de Kersabiec, M. Guibourg et M. de Mesnard.

« Au moment où la porte se referme, écrit M. Lenotre, les soldats pénètrent dans la maison précédés des commissaires de police de Paris et de Nantes, qui marchaient le pistolet au poing. En un instant la maison est envahie, fouillée, mais on ne trouve que les demoiselles du Guigny... »

Si les commissaires avaient été lorrains, peut-être auraient-ils sondé les cheminées, se rappelant de ces contre-cœurs en usage dans leur pays, qui ne sont pas adossés à un mur plein, mais à un véritable placard, qui, fermé, tient chauds les mets qu'on y place, et, ouvert, réchauffe la pièce placée derrière la cheminée. Mais ils n'étaient sans doute pas du pays de Lorraine, et la plaque tournante garda son secret. La police crut que Madame avait eu le temps de se sauver par les toits contigus (2), pourtant elle s'obstina à rester dans la maison, et deux gendarmes furent placés dans la pièce des combles pour y passer toute la nuit ; cette décision,

(1) *Histoire de Dix ans*, t. III, p. 354.

(2) « Les commissaires de police, et M. Maurice Duval à leur tête, se livrent aux perquisitions les plus minutieuses. Des sapeurs et des maçons ont été appelés : on ouvre les meubles ou on les enfonce ; on sonde les murs à coups de hache, de marteau ou de merlin. La nuit était venue et l'œuvre de démolition continuait. Dans l'étroit espace où ils étaient emprisonnés, la duchesse et ses compagnons n'avaient, pour respirer, qu'une étroite ouverture à laquelle il fallait que chacun d'eux vînt successivement coller sa bouche. Du feu allumé dans la cheminée à diverses reprises transformait la cachette en fournaise ardente, et il y eut un moment où les madriers l'ébranlèrent au point que ceux qu'elle étouffait dans un cercle invincible tremblèrent d'y avoir trouvé leur tombeau. » (Charles Blanc. *Loc. cit.* t. III, p. 359.)

Digitized by Google

entendue de la cachette, y porta le désespoir. La position des fugitifs était des plus pénibles ; vers minuit elle devint affreuse. Les gendarmes, qui avaient froid, venaient d'allumer du feu dans la cheminée. La duchesse comprit ce qui allait arriver et murmura : « C'est fini, nous allons périr ! » « Bientôt, en effet, dit M. Lenotre, le mur de la cheminée communique à l'étroit réduit une chaleur insupportable ; les pierres sont brûlantes, à ne plus oser s'y appuyer, la plaque devient rouge ; les robes de Madame et de Sylite, qui la frôlent, prennent feu à chaque instant. »

Malgré ces tortures, les malheureux eurent le courage de résister. Le feu s'éteignit graduellement, car les gendarmes somnolaient ; la position redevint un peu plus supportable. On tint bon jusqu'à huit heures du matin; mais, alors, les gendarmes transis par cette nuit de veille, ayant de nouveau bourré la cheminée de papier et de tourbe, il fallut demander grâce. « En peu d'instants, continue le narrateur, la plaque fut brûlante ; la robe de la princesse s'enflamma; elle l'éteignit aux dépens de ses mains, qui, longtemps, conservèrent la trace de deux profondes brûlures; mais l'espace était si restreint que, dans un geste brusque, elle souleva la gachette de la plaque, qui s'entrouvrit un peu. Mlle de Kersabiec y porta aussitôt la main pour la faire rentrer dans le pène, et se brûla violemment (1). Mais ce léger mouvement avait suffi pour attirer l'attention des gendarmes ; leur conversation s'interrompit tout à coup, et l'un d'eux interrogea à haute voix : « Y a-t-il quelqu'un là ? »

« Dix minutes de plus, c'était la mort pour les quatre reclus. Aussi la duchesse répondit-elle par un coup frappé dans la cheminée, et Mlle de Kersabiec cria : « Otez le feu, nous nous rendons, nous alons ouvrir, ôtez le feu ! » Les deux

(1) Continuons à reproduire le récit de Louis Blanc : « L'agonie des reclus durait depuis seize heures, lorsque deux gendarmes, qui occupaient la chambre, allumèrent un grand feu avec des tourbes et des journaux. Il fallut se rendre alors : Mlle Stylite de Kersabiec cria : « Nous allons sortir, ôtez le feu » et, d'un coup de pied, M. Guibourg fit tomber la plaque devenue rouge. » (Charles Blanc. *Loc. cit.*, p. 360.)

Digitized by Google

gendarmes s'élancent aussitôt sur le brasier, le dispersent à coups de sabre; la porte s'ouvre, et rampant sur les mains et sur les genoux, les joues enfièvrées, les cheveux défaits, apparaît Son Altesse, bientôt suivie de ses trois compagnons mourant de fatigues, de faim et d'émotion... (1). »

Sans le froid d'une nuit de novembre, la plaque de la cheminée des demoiselles du Guigny gardait peut-être son secret, car des natures aussi héroïques que celles de ces reclus auraient longtemps encore résisté à la fatigue et à la faim, et la police aurait fini par croire qu'elle avait suivi une fausse piste. Le caporal Bénech se moquait des commissaires, et déclarait que, à leur place, la vue du contre-cœur lui aurait inspiré des soupçons parce qu'il n'était pas fixé au mur par des pattes de scellement... Mon vieux parent était fort ingénieux, et assez bon observateur ; d'ailleurs sa remarque semble juste, puisque, dans la restitution de la cheminée, où s'ouvrait la cachette, qu'a publiée, d'après M. le baron de Mesnard, l'excellente revue à laquelle nous avons tant emprunté, on ne voit pas de traces des fausses pattes, qui eussent dû, en bonne logique, simuler le scellement de la plaque au mur de l'âtre.

Cette plaque, superbement enchâssée dans un riche encadrement, que surmonte un motif héraldique est devenue une précieuse relique, dont nous regrettons vivement de ne pouvoir pas donner une reproduction fidèle, dans ce travail sur les contre-cœurs, auquel elle apporte une note historique et, je dirai presque, épique.

Sans doute il serait aisé de faire un *florilegium* peu banal, dans la littérature du temps, avec des pages inspirées par cette plaque historique. Ne pouvant pas me laisser entraîner jusque là, je transcrirai, avant d'aller plus loin, le passage des *Mémoires d'Outre-tombe* qui devrait y tenir la première place peut-être. On se rappelle l'économie du morceau sur la prisonnière de Blaye ; Chateaubriand suit les diverses solu-

(1) G. Lenotre, *Une Equipée princière*. (*Les Lectures pour tous*, 4e année, mars 1905, p. 474.)

Digitized by Google

tions que la dignité, avec le bon sens, imposait au gouvernement; il s'arrête au renvoi à la Cour d'assises de l'auguste insurgée et, ordonnant les péripéties du procès, il en arrive aux faits qui rentrent dans notre sujet.

« Puis, d'après l'expertise des lieux, dit-il, il sera prouvé que l'*accusée* a été pendant six heures à la gehenne du feu, dans un espace trop étroit où quatre personnes pouvaient à peine respirer, ce qui a fait dire coutumélieusement à la torturée qu'on lui faisait la *guerre à la Saint-Laurent*. Or, Caroline-Fernande, étant pressée par ses complices contre la plaque ardente, le feu aurait pris deux fois à ses vêtements, et, à chaque coup que les gendarmes portaient en dehors à l'âtre embrasé, la commotion se serait étendue au cœur de la délinquante et lui aurait fait vomir des bouillons de sang. Puis, en présence de l'image du Christ, on déposera comme pièce de conviction, sur le bureau, la robe brûlée ; car il faut toujours qu'il y ait une robe jetée au sort dans un marché de Judas (1). »

Je ne crois pas nécessaire d'insister plus longuement sur les contre-cœurs dans notre littérature.

Les contre-cœurs à l'époque moderne

Les matrices de la fonderie Lemoine, à Agen, permettent de se rendre immédiatement compte de la fin de l'industrie des plaques de foyer. Quelques-unes ont été commandées dans le dernier tiers du XIXe siècle au sculpteur agenais Estrigos ; elles représentent la statue de Jasmin, le combat d'un franc-tireur ou d'un Mobile contre un uhlan prussien, M. Thiers libérateur du territoire. C'est la dernière qui ait été commandée à M. Estrigos, m'a affirmé M. Lemoine ; depuis, les clients n'ont plus voulu que des plaques simples ; avec juste raison d'ailleurs, puisqu'elles ne sont plus depuis longtemps visibles au fond

(1) *Mémoires d'outre-tombe*. Paris, Pénaud et Krabre, S. D. t. v, p. 347.

Digitized by Google

des étroites cheminées modernes dont un rideau de fer obstrue le trou béant lorsqu'on n'y fait pas du feu.

Il semble en avoir été de même dans toute la France, mais quand il s'est agi de cheminées monumentales quelques architectes ont prévu des contre-cœurs pour en meubler l'intérieur.

M. Maxe-Werly a noté (1) qu'une plaque portant la salamandre de François Ier, avec la devise *Nutrisco et extinguo*, avait été fondue en 1881 pour décorer le contre-cœur d'une cheminée au château de Saint-Germain-en-Laye. Si j'en crois une vignette du *Dictionnaire* de M. Havard (2), Viollet-le-Duc a eu le soin de composer un contre-cœur de fer pour sa restitution de la cheminée du *Neuf Preuses* au château de Pierrefonds. On pourrait enregistrer d'autres faits du même genre, mais ils laisseraient toute entière la constatation faite plus haut ; l'usage des plaques de cheminées décorées a pris fin, en France, durant le troisième quart du siècle dernier. Ce sont les écrans et les garde-feu qui ont pris leur place dans l'ensemble ornemental des cheminées.

Il est parfois intéressant de rouvrir ses vieux cahiers de notes pour y chercher les impressions qu'on a ressenties jadis et dont le souvenir s'est oblitéré. Il n'est pas de meilleur moyen pour évaluer le chemin parcouru par les idées, et pour rendre sensible l'évolution des arts et de la civilisation dont on a été les témoins oublieux. J'userai ici de ce procédé dont l'allure documentaire convient à ces études-ci, et je transcrirai ce que j'avais noté en 1894 sur l'agonie des plaques de cheminées.

— Le rôle des contre-cœurs artistiques est-il terminé ? Ne les reverrons-nous plus apporter leur note quasi-sculpturale, leur pensée grave ou frivole, leurs caprices décoratifs dans les cheminées de l'avenir ? S'en tiendra-t-on toujours à la laide plaque de fonte que la décadence navrante des industries d'art a fait adopter depuis trop longtemps ? J'aime à croire que non. Et en cela, je ne prends pas mes désirs pour des réalités ; nom-

(1) *Loc. cit.* 1895, p. 471.
(2) T. I, fig. 534.

Digitized by Google

bre d'indices prouvent qu'en cela c'est peut-être une renaissance que nous promet la fin du siècle.

La petite cheminée moderne, bonne pour les chambrettes des villes, est inadmissible à la campagne, où il faudra toujours de vastes foyers pour que la famille entière puisse se chauffer à l'aise, le soir. Il faudra toujours de hautes cheminées monumentales pour les salles de réception et de fêtes.

C'est ce qu'ont compris les architectes de l'Hôtel de Ville de Paris. Et je pense, en écrivant ceci, à la décoration du Salon dit des Sciences, dont la vaste cheminée sculptée forme le motif principal. Je la décrirai encore ; après tant de cheminées du passé, ne faut-il pas faire une place à celles du présent ?

Comme les modèles légués par le moyen-âge et par la renaissance, cette cheminée est un monument véritable, en pierre blanche, avec, au centre du trumeau, un médaillon en faïence polychrome, et, à la place de la classique tablette, deux statues couchées comme le *Jour* et la *Nuit*, le *Crépuscule* et l'*Aurore*, sur les tombeaux des Médicis. Dans cet encadrement puissant, apparaît le contre-cœur, comme en Hollande, revêtu de carreaux émaillés de couleur vieil or, entre lesquels s'incruste une belle taque de fonte, très sobre de dessin, portant les armes de la ville de Paris.

Voilà un exemple fait pour consoler d'innombrables constatations pessimistes. Mais combien ces dernières reviennent avec force lorsqu'on ne s'attache qu'aux cheminées comme on en voit partout. C'est l'écran et le garde-feu qui ont pris la place décorative du contre-cœur dont on ne se souvient plus. Ceci n'est pas une exagération : on a pu voir à l'Exposition Universelle de 1889, une cheminée, exécutée par M. Angoyat, toute en fer forgé, véritable chef-d'œuvre de ferronnerie, pourvue de sa garniture complète — pendule et candélabres — et de son garde-feu, en fer pareillement, mais manquant de la taque protectrice du contre-cœur ! Et pourtant la décoration de cette œuvre curieuse par la matière employée, a été étudiée jusque dans les moindres détails. Je pourrais multiplier les exemples car ils surabondent désespérément...

Quand j'écrivais ces lignes, on était, sans que l'on s'en dou-

Digitized by Google

tât, à la fin d'une période de transition particulièrement navrante ; l'art industriel et décoratif, pour ne parler que de celui-là, avait interminablement agonisé dans l'odieux pastiche des styles anciens. La troisième République avait vu créer de plates copies incommodes et ridicules de tous les mobiliers connus, mais n'en avait pas vu paraître un seul qui portât sa marque, qui fût fait suivant les besoins nouveaux et à l'empreinte des idées nouvelles. On avait vu des intérieurs Henri II, Henri III, algériens, japonais, que sais-je ? minutieusement copiés sur des modèles authentiques, mais par des ouvriers incapables de comprendre ces modèles et qui ouvraient des matières de qualité inférieure. Dans cette crise, la cheminée devait faire comme le reste, suivre la mode d'incohérence et de pastiche qui régissait impérieusement les arts du mobilier. On en fit de tous les styles, en marbres plus ou moins beaux, puis on s'empressa de recouvrir ces marbres d'étoffes, parce qu'il fallait être illogique jusqu'au bout, en cachant ce qui avait été fait pour être montré, en défendant le solide avec le léger, et en offrant une proie à l'incendie. Pourtant une réaction devait se produire : l'abus de l'absurde devait ramener à la logique. Aussi put-on voir, à l'Exposition Universelle de 1900, outre des meubles faits pour servir à des usages bien déterminés, et, par cela même, déjà pourvus d'un style nettement accusé, des cheminées qui, sans cesser d'être décoratives, consentaient à devenir rationnelles et à remplir leur office qui est, avant tout, de chauffer les appartements. Comme toujours, pour cette innovation, on opéra par retour en arrière ; négligeant la cheminée française qui, en aucun temps, n'a sérieusement rempli son office, parce qu'en France le climat est assez doux pour que, jadis, on ne s'inquiétât pas trop d'un tirage défectueux et d'une production intermittente de chaleur ; on observa les cheminées des pays moins privilégiés, de la Hollande et de l'Angleterre surtout, et l'on commença à extraire l'âtre des profondeurs noires où le feu brûlait sans chauffer l'appartement ; la cheminée devint une chose claire, propre, élégante, rapportant la chaleur directement dans la pièce et, par conséquent, étalant son contre-cœur au grand jour. La

Digitized by Google

Digitized by Google

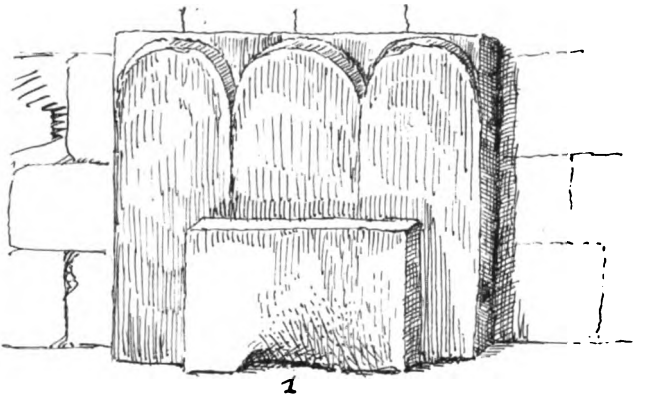

1

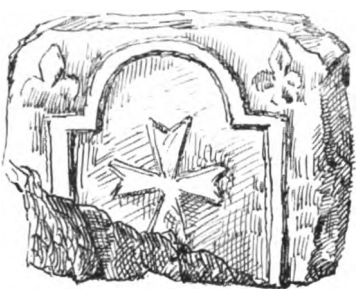

2

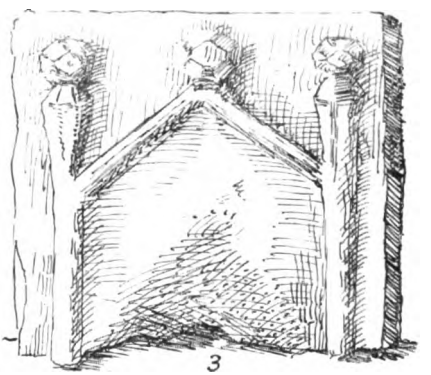

3

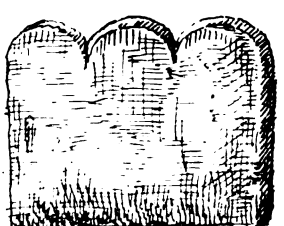

4

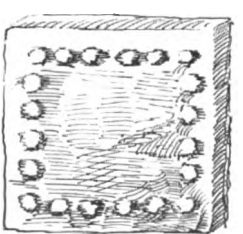

5

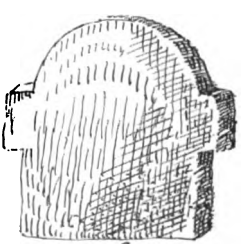

6

CONTRE-CŒURS EN GRÈS

1. Tombebœuf. — 2 et 5 Caussade. — 3 château de Laroche-Marais.
4. château de Flarambel. — 6. château de Hautesvignes.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] porte [illegible]
[illegible] de quelques arche[illegible]
[illegible] le règne séculaire des taq[illegible]
tant d'autres [illegible] peut compler [illegible]
d'être longue et féconde.

L'Angleterre semble tenir la tête [illegible]
taques hollandaises représentant [illegible]
honneur : même ceux qui sont fi[illegible]
combinent avec de telles plaq[illegible]
postérieure sur le même modèle [illegible]
valeur p[illegible] ndent que, en [illegible]
partie s[illegible] subordonne à l'[illegible]
tendances décoratives. Et loc[illegible]
[illegible] ors congrès par M. Baillie [illegible]
[illegible] ver repre[illegible] pour le dire [illegible]

[illegible] ainsi qu'un ar[illegible] dont volonti[illegible]
fabri[illegible] prend, pour les remettre [illegible]
[illegible] les ornements traditionnels
foyer an[illegible] [illegible]isatier [illegible]
longtemps n[illegible]

Les contre-cœurs en [illegible]

Dans l'énumération des désignations div[illegible]
les les plaques de foyer ont été connues en [illegible]
lon les lieux, on a sans doute remarqué celle
jamais été relevée jusqu'ici [illegible] à ma connais[illegible]
[illegible] dans les divers travaux consacrés à ces p[illegible]
Elle est spéciale à la région comprise dans [illegible]
[illegible]ration, c'est-à-dire à l'Agenais, au Quer[illegible]

Digitized by Google

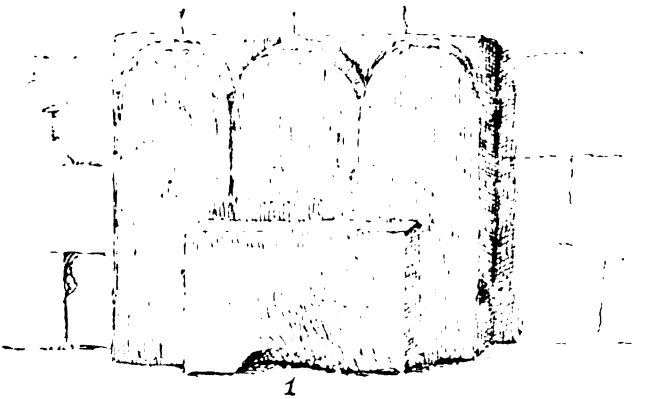

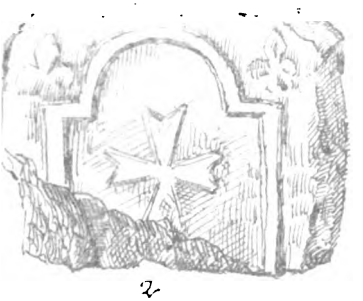

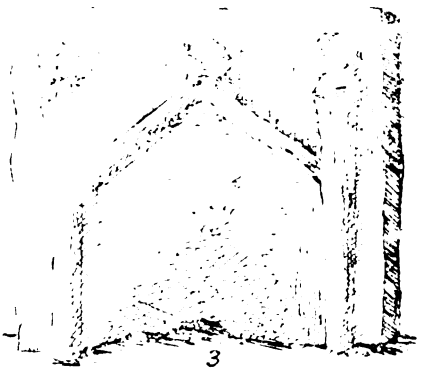

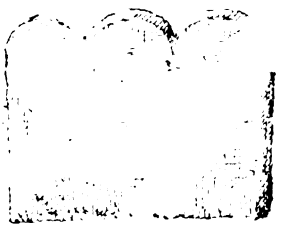

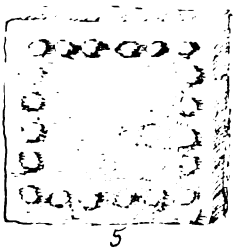

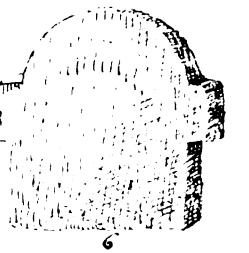

CONTRE COEURS EN GRES

1. Tombebœuf. — 2 et 5 Caussade. — 3 château de Laroche Marais
4 château de Elyrambel. 6. château de Hautesvignes.

Digitized by Google

nécessité s'imposait donc à la fois d'armer ce contre-cœur contre les morsures du feu et les taches de la fumée, et de le décorer rationnellement : de là la renaissance des taques ornées et des revêtements en carreaux aux couleurs claires, qu'un simple coup d'éponge maintient propres. A voir les efforts intelligents de quelques architectes contemporains on se dit que si le règne séculaire des taques historiées a pris fin, comme tant d'autres, on peut compter sur une restauration qui promet d'être longue et féconde.

L'Angleterre semble tenir la tête du mouvement : les vieilles taques hollandaises représentant saint Georges y sont très en honneur ; même ceux qui sont fidèles aux grilles à charbon les combinent avec de telles plaques, ou en façonnent la partie postérieure sur le même modèle. Mais des architectes de haute valeur prétendent que, en cette matière encore, il faut que la partie se subordonne à l'ensemble dont elle doit épouser les tendances décoratives. Et tout le monde connaît les charmants intérieurs conçus par M. Baillie Scott, dans lesquels la plaque du foyer reprend, pour le dire selon ses moyens, le leitmotiv.

Et c'est ainsi qu'un art, dont volontiers on dit qu'il est révolutionnaire, reprend, pour les remettre en honneur, tous les appareils et tous les ornements traditionnels de ce bon vieux foyer ancestral qu'une civilisation mal orientée nous avait fait longtemps négliger.

Les contre-cœurs en grès

Dans l'énumération des désignations diverses sous lesquelles les plaques de foyer ont été connues en divers temps et selon les lieux, on a sans doute remarqué celle de *truffé*, qui n'a jamais été relevée jusqu'ici — à ma connaissance veux-je dire — dans les divers travaux consacrés à ces petits monuments. Elle est spéciale à la région comprise dans mon champ d'observation, c'est-à-dire à l'Agenais, au Quercy et à une partie

Digitized by Google

de l'Albigeois. Dans cette dernière province, d'après l'abbé Couzinié (1), la forme *trufet* prévaudrait : c'est une erreur, *truffet* est un diminutif péjoratif de *trufé ;* l'abbé Couzinié n'a pas bien compris la signification du mot qu'il traduit « contre-cœur, plaque de fer qu'on attache contre le milieu du mur de la cheminée ; pierre que l'on met à la place de celle que le feu a rongé. »

En réalité, et quoi qu'en puissent dire les lexicographes qui n'ont pas vérifié leurs traductions lithologiques à la seule école sérieuse en la matière : l'expérience et la tradition des vieux carriers, le mot *truffé* désigne un grès tendre ou un tuf compact des formations molassiques, qui apparaît sur la plupart des collines tertiaires dont s'entourent les grands plateaux secondaires connus sous la désignation, maintenant classique, de causses. Ces grès ou tufs, très friables et très poreux, ne sont jamais employés comme moëllons ; mais comme ils sont éminemment réfractaires à la chaleur, et suffisamment résistants à la condition d'être employés en grande masse compacte, on s'est de bonne heure habitué à les faire entrer en qualité de contre-cœur dans la maçonnerie des cheminées. L'expédient était commandé impérieusement dans une vaste région qui n'offrait aux constructeurs que de la pierre à chaux ou de la brique de mauvaise qualité.

On comprend donc que le mot *truffé* puisse désigner à la fois une roche, un contre-cœur bâti avec des blocs de cette roche et, par extension, un contre-cœur ou une taque en fonte de fer. Le mot albigeois *truffet* signifie une petite portion de cette roche, ce qui est le cas des contre-cœurs dont nous venons de parler.

Le baron de Rivière (2) a signalé, le premier, les contre-cœurs en pierre du Bas-Quercy, d'après une communication de mon excellent compatriote et ami M. Louis Boscus, de Caussade. Le vénérable archéologue n'a pas bien compris, d'ailleurs, les

(1) *Dictionnaire de la Langue romano-castraise.* Castres, 1850, gr. in-8°, p. 539.

(2) *Loc. cit.*, t. xx, p. 287 et suiv.

Digitized by Google

renseignements fournis par M. Boscus, car il a employé l'expression de « plaque en grès », « plaques de foyer en grès », comme si ces énormes blocs de pierre qui constituaient à eux seuls tout un pan de mur, étaient des taques un peu plus épaisses que celles en métal et s'appliquaient, comme celles-ci, sur le nu du contre-cœur, pour l'isoler du foyer.

Ces *truffés* sont assez rares aujourd'hui, pourtant j'ai pu en étudier quelques-uns, tant en Quercy qu'en Albigeois, en Agenais et en Condomois ; les cheminées de ma maison natale, le vieux manoir de Bénech, aux portes de Caussade, en étaient toutes pourvues, il y a assez peu de temps encore, mais, malgré mon culte pour le passé, il a bien fallu me résigner à les voir remplacer par de bonnes briques réfractaires doublées d'une large plaque de fonte, parce que, malheureusement, si le grès molassique résistait victorieusement à la chaleur la plus intense, il s'effritait rapidement au choc répété des grosses bûches, au contact perpétuel des lourds chaudrons et des vastes marmites. A la longue, une cavité se creusait au milieu de la pierre qui s'agrandissant et s'approfondissant toujours, transformait le contre-cœur de grès en une sorte de conque ou de niche qui béait noire et profonde au milieu de l'âtre comme la gueule d'un four. Cela devenait dangereux, et j'ai été témoin d'un incendie causé par quelques étincelles qui, passant à travers les fissures d'un contre-cœur usé, avaient mis le feu au foin entassé dans la grange placée derrière la cheminée.

Ces contre-cœurs de la région caussadaise étaient généralement rectangulaires et leurs dimensions n'excédaient guère 0m70 de hauteur sur 0m90 de largeur ; leur épaisseur était légèrement supérieure à celle du mur de cinq à six centimètres car ils faisaient saillie sur le foyer.

Je n'en ai vu jusqu'ici que deux, dans la région caussadaise, dont la face vue avait été quelque peu décorée. L'un est encore en place dans une belle maison en briques, dont les ouvertures sont en tiers-point, et qui doit remonter aux premières années du XVIe siècle (1). Il est de petites dimensions, 0m56 de côté,

(1) Cette maison, devenue une fabrique de chapeaux de paille, se trouve rue du Temple, à Caussade.

Digitized by Google

carré, et bordé d'un rang de larges boutons qui font songer à des têtes de clous : disposition évidemment empruntée aux grandes taques de foyer dont je parlerai plus loin.

L'autre est longtemps resté exposé à toutes les injures du temps et des hommes, dans une maison incendiée, à côté de l'église de Caussade. M. de Rivière en a publié (1) une reproduction si imparfaite, que M. Maxe-Werly n'y a rien compris et a cru que la décoration en était en creux (2). J'en retrouve un dessin plus intelligent, fait vers 1877, et dont je garantis l'absolue sincérité, sinon le mérite artistique. Il suffira, pour le démontrer, de dire que ce contre-cœur, dont M. Boscus a perdu la trace, consistait en un gros bloc rectangulaire sur lequel un très médiocre praticien avait ciselé une sorte d'encadrement plat affectant la forme d'une taque hollandaise à fronton circulaire, avec une croix de Malte à l'intérieur et deux fleurs de lis accompagnant extérieurement le fronton. Tout cela sentait le XVIIe siècle attardé, peut-être même le XVIIIe siècle.

Lors de la première visite que je fis à M. Philippe Tamizey de Larroque, dans ce pittoresque et rustique pavillon Peiresc, à 4 kilomètres de Gontaud, où le laborieux érudit s'était réfugié pour mener à bonne fin l'œuvre colossale à laquelle il avait voué sa vie, j'eus l'occasion de visiter le petit château de Laroche-Marais, qui se dresse sur un humble monticule au-dessus des grandes prairies qu'arrose la Canolle. Je ne fus pas peu surpris de retrouver dans ce coin si lointain de l'Agenais un contre-cœur en pierre semblable à ceux du Quercy, mais infiniment mieux décoré. Sur la face extérieure de cette pierre qui est une sorte de grès plus dur que celui de Caussade, on a sculpté la représentation, en relief assez considérable, d'une taque à fronton triangulaire que surmonte un large pommeau taillé à facettes; les côtés de cette plaque se prolongent en grossiers balustres couronnés de pommeaux pareils, aux dimensions près. Il semble que le rustique auteur de cette sculp-

(1) *Loc. cit.*, t. XX, pl. V.
(2) *Bulletin Arch.* 1895, p. 463, note 2.

Digitized by Google

ture a voulu figurer deux grands chenets dressés aux côtés d'une taque ; j'ai noté depuis, au Kengsington muséum de Londres, une plaque de cheminée en fonte de fer dont la décoration reproduit deux chenets décorés, de grandeur naturelle. Le château de Larroche-Marais date, tout au plus, de la fin du XVIe siècle, comme le prouvent ses fenêtres dont les meneaux sont à double croisillon. La forme aiguë de la plaque fait bien songer à la même époque, puisqu'on en a de telles portant la date de 1576 ; mais les trois pommeaux à facettes semblent d'un temps plus rapproché de nous ; on les voit souvent sur les portes de style Louis XIII ; j'en ai noté sur des monuments datés des années 1674 et 1685, à Montpezat-de-Quercy. Il est donc prudent de se borner à dire que le contre-cœur en pierre de Larroche-Marais remonte au XVIIe siècle tout au plus.

Le château de Flarambel, ou Lébéron, non loin de Valence-sur-Baïse, possède une vaste galerie couverte d'une gigantesque toiture en forme de carène de vaisseau, avec une cheminée à chaque extrémité, pourvue d'un grand contre-cœur en pierre dont le sommet est découpé en trois frontons circulaires égaux.

Une souche de cheminée encore en place dans les ruines du château de Tombebœuf montre un contre-cœur décoré de même, mais avec plus de soin. Ces deux taques de grès fort dur datent incontestablement du milieu du XVIe siècle ; le style et l'histoire des constructions dont elles font partie ne laissent aucun doute à cet égard.

Il ne me reste plus à énumérer qu'un dernier contre-cœur en pierre, sur lequel est sculptée une taque tout unie, cintrée au sommet avec, latéralement, deux sortes de queues d'aronde grossièrement figurées. J'ai dessiné cette pierre le 24 septembre 1897, à Hautesvignes, près de Gontaud, dans ce qui reste du manoir où fut heureux de se réfugier Louis XIII, en 1621, après avoir essuyé un formidable orage, failli se noyer en traversant le Tolzac, et être pris par les huguenots de Clairac.

Les grossières ciselures de ces contre-cœurs ont presque toujours la prétention de reproduire les taques de métal ; il

Digitized by Google

s'agit, pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur celle de Caussade à la croix de Malte, sur celle de Gontaud et sur celle de Hautesvignes. Nous croyons pouvoir établir le même fait pour la plaque à boutons de Caussade et pour les plaques trilobées de Flarambel et de Tombebœuf.

Pour être fidèle au programme fondamental de ce travail, tout en évitant de confondre les contre-cœurs véritables, c'est-à-dire ceux qui font partie intégrante du mur de la cheminée, avec les taques, bretagnes et autres plaques de foyer, je cataloguerai ici, hors série, les *truffés* quercynois, agenais et albigeois que j'ai pu directement étudier moi-même.

Contre-cœurs en pierre

N° I.

Plaque de foyer en grès grossier ; hauteur 0m86, largeur 0m86. Ce bloc de grès grisâtre est décoré d'une croix de Malte dans un encadrement à fronton cintré, de chaque côté duquel apparaissent deux fleurs de lys surmontant les deux côtés de l'encadrement dont elles sont détachées ; sculpture méplate d'un faible relief ; tout le bas de la plaque, à droite, est fortement endommagé. Ce curieux contre-cœur garnissait une cheminée dans une très vieille maison en pans de bois, à Caussade (Tarn-et-Garonne), non loin de l'église. — Nous ignorons ce qu'elle est devenue. Publiée par le baron de Rivière dans le *Bulletin Archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1892, pl. V, p. 288, d'après une communication de M. Louis Boscus, de Caussade. M. Maxe-Werly en a parlé (1), en le datant judicieusement de la seconde moitié du XVIIe siècle, mais en disant que la décoration en est « tracée en creux », erreur qu'explique la mauvaise planche de M. de Rivière.

(1) *Loc. cit.*, p. 463, note 2.

Digitized by Google

N° II.

Plaque de foyer en grès assez fin; carrée, de 0m555 de côté.

Sa décoration consiste simplement en douze macarons, de 0m03 de diamètre environ, formant encadrement, et qui figurent, selon toutes les apparences, les têtes des boulons dont étaient bordées les plaques plus anciennes en fer forgé. Ces mêmes têtes de boulons encadrent pareillement la grande taque à sommet cintré du Musée d'Agen.

Elle est encore en place dans une maison bourgeoise, en brique, des premières années du XVIe siècle sans doute, à ouvertures ogivées, dite *Le Temple*, à Caussade (Tarn-et-Garonne). Relevée le 21 avril 1908.

N° III.

Grand contre-cœur de 0m90 de hauteur, sur 0m87 de largeur, en grès fort dur.

La décoration en très haut relief représente une taque pentagonale ayant pour couronnement une grosse boule déprimée, à facettes ; les côtés, en forte saillie et à section semi-circulaire, dépassent la plaque au-dessus de laquelle ils poussent un ornement en pyramide renversée à six faces, terminée par une boule à facette. Il semble que celui qui tailla cette décoration ait voulu représenter une plaque de cheminée encadrée entre de hauts chenets de fer.

Château de La Roche-Marais, commune de Saint-Pierre de Nogaret, près Gontaud (Lot-et-Garonne).

N° IV.

Contre-cœur de 0m55 de hauteur, sur 0m46 de largeur en grès fort dur.

Cette plaque dont la partie supérieure est arrondie en demi-cercle un peu surbaissé, est pourvu latéralement de deux saillies rectangulaires faisant songer à des queues d'arondes.

Château de Hautes-Vignes, commune de ce nom, près Gontaud (Lot-et-Garonne).

N° V.

Contre-cœur de 0m55 de hauteur, sur 0m64 de largeur. Pla-

Digitized by Google

que unie dont le sommet est découpé en trois frontons semi-circulaires. Grès fort dur.

Château de Flarambel ou de Lébéron, près de Valence-sur-Baïse (Gers).

N° VI.

Grand contre-cœur de 0m90 de hauteur sur 0m97 de largeur en grès compact de couleur foncée.

La surface de cette plaque de pierre a été taillée de manière à simuler trois tablettes à sommet circulaire juxtaposées devant lesquelles aurait été placée une quatrième plaque carrée.

Ruines du château de Tombebœuf, près Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Je ne décrirai pas d'autres contre-cœurs en pierre car tous ceux que je pourrais faire figurer sur cette liste reproduisent à bien peu de chose près ceux des châteaux de Lébéron et de Tombebœuf, mais je m'efforcerai de résumer les observations que j'ai pu faire à leur sujet et qui ont été exposées ci-dessus.

Ce sont bien exactement des contre-cœurs, puisque la pierre dans laquelle on les a taillés fait réellement partie de la maçonnerie de la cheminée, et n'est pas simplement appuyée en parement sur le mur. Leur emploi fut la conséquence des défauts de la pierre à bâtir généralement employée qui, étant du calcaire, ne résiste pas à l'action prolongée du feu. Les grès molassiques n'étant pas rares dans la région, des constructeurs intelligents l'employèrent de préférence à la brique marneuse — elle aussi très peu réfractaire — pour rendre insensible à la chaleur les contre-cœurs de cheminées. Plus tard, des plaques de foyer en fonte de fer ayant été importées, on s'inspira de leurs formes variées pour la décoration de ces contre-cœurs, dont le principal défaut est de s'effriter à la longue au choc des tisons, c'est ce qui explique que certains contre-cœurs de cette matière aient été laissés plus épais à l'endroit le plus exposé à ces chocs. Le contre-cœur de Tombebœuf est un excellent exemple de cette disposition.

Digitized by Google

Plaques de cheminée en terre cuite

Il n'entrait pas dans mon plan de consacrer un paragraphe spécial aux contre-cœurs en terre cuite, parce que je n'en avais jamais rencontré dans mon champ d'observation où ils me paraissaient, *à priori*, entièrement inusités, quand la découverte inopinée, dans les ruines d'une maison, à Moissac, d'un exemplaire indéniable de ces contre-cœurs, est venue me prouver que les jugements aprioritiques sont souvent dangereux, toujours imprudents. Le modeste assemblage de briques historiées dûment constaté à Moissac, ne doit pas être une exception dans la région ; en tout cas ce mode de revêtement du mur du foyer fut très répandu dans le Nord de la France ainsi qu'en Belgique, et il a de très hautes prétentions d'antiquité : je résumerai très rapidement les écrits qui le concernent.

Comme la plupart des revêtements céramiques, ceux-ci étaient généralement composés d'éléments rectangulaires ou carrés diversement ou uniformément décorés. On les réunissait généralement par six que couronnait un septième élément en forme de fronton plus ou moins cintré. Ces carreaux, revêtus de reliefs animés représentant des scènes de l'histoire sainte, furent très en vogue au XVIe siècle, dans les Flandres, puis ils furent si complètement démodés et, enfin oubliés, que nombre d'antiquaires tels que Havercamp et Van Loon en ont inséré plusieurs dans leurs recueils d'antiquités romaines. J. de Bast s'en est un peu moqué : s'il n'avait pas adopté cette étrange manière de voir, c'est qu'il avait été averti par la vue d'un carreau de sa collection représentant le jugement de Salomon, et portant la date 1557 (1).

M. Demmin a signalé cette mode flamande dans le *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaine* (2), mais il attribue

(1) J. de Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvé dans la Flandre proprement dite*. Gand, 1808, in-4°. C. f. Maxe-Werly, *loc. cit.*, 1895, p. 462.

(2) T. II, p. 875.

Digitized by Google

la majeure partie de ces taques céramiques aux Pays-Bas ; en effet, quelques spécimens, conservés au Musée de Cluny, portent les armoiries des Provinces Unies de Hollande, Zélande et Frise et sont datées de 1575. Des pièces de couronnement, en fronton cintré, portent les armes et la devise de Charles-Quint, avec la date 1552 pour l'exemplaire du Musée Britannique ; 1554 pour celui qu'a reproduit M. Havard (1) ; 1586 pour celui du Musée de Sèvres ; 1598 pour celui de la collection Schlumberger, etc. M. Maxe-Werly en a vu un au Musée d'Anvers signé et daté par le fabricant : IACOBUS VANDE BIEST — 1665 (2) Enfin, le même archéologue a eu la bonne fortune de trouver un de ces contre-cœurs céramiques d'origine véritablement française ; le champ en est couvert d'un lozangé où alternent les écus de France et de Navarre avec divers ornements assez grossiers et mal raccordés : le fronton présente le buste d'Henri IV de profil dans un demi-trilobe portant les mots : HENRI - IIII - ROI - DE - FRANCE - ET - DE - NAVARRE ; les deux écus aux lys et aux chaînes, couronnés et accompagnés de rinceaux, complètent la décoration de ce curieux contre-cœur, qui est conservé au Musée d'Orléans.

En Angleterre on trouve des contre-cœurs analogues, où ils sont connus sous la désignation de *stove-tile ;* l'usage en fut importé en 1570 par de certains Gaspar Audrier et Guy Janson, d'origine évidemment flamande, qui établirent à Norwich une Manufacture de poteries à la mode des Flamands qu'ils appelèrent « *les poteries gracieuses de la reine Elizabeth* » (3). Le Musée Britannique possède de ces *briques de cheminée* émaillées en vert portant les emblêmes et les initiales de la reine Elisabeth (4).

On voit que tous les spécimens connus de contre-cœurs en terre cuite sont contemporains de nos plus belles taques en fonte de fer, c'est-à-dire de la seconde moitié du XVIe siècle.

---

(1) *Dictionnaire de la Décoration*, t. IV.
(2) *Loc. cit.*, 1895, p. 461.
(3) *British Museum. A Guide to the english pottéry* Londres, 1904, pp. 12 et 13.
(4) *Ibid.*, fig. 20.

Digitized by Google

Certains leur croient pourtant une origine infiniment plus ancienne, tel M. le lieutenant-colonel Dervieu, dont je transcrirai les paroles, de peur de les résumer d'une façon peu exacte.

« Enfin, des *plaques de cheminée* semblent avoir été confectionnées en poterie, avant que l'usage ne se répandit de les couler en métal. Nulle plaque intacte de cheminée en poterie du moyen-âge n'est parvenue jusqu'à nous. Certaines collections en possèdent toutefois des fragments. Si la forme de ces « bretagnes » ne peut guère être précisée d'une façon certaine, il est cependant possible de la déduire de cette loi que les premiers modèles en métal d'un objet sont généralement la reproduction fidèle du même ustensile précédemment exécuté en pierre ou en poterie. Or, les plus anciennes plaques de cheminée métalliques possèdent la forme particulière d'un rectangle de grande largeur et de faible élévation, surmonté d'un arc de cercle surbaissé. D'autre part, il existe au Musée de Roannes d'importants fragments d'une grossière poterie du moyen-âge, dont l'assemblage présente une forme analogue à celle des plus anciennes plaques de cheminée en métal. Ces morceaux ont uniformément l'épaisseur considérable de 0m08. L'un de ces fragments de plaques en terre cuite est orné de fleurs de lys ; l'autre reproduit comme motif un cerf encadré entre deux arbres » (1).

En l'absence de documents datés irrécusables, on ne peut voir dans tout ceci qu'une fort intéressante hypothèse, contre laquelle, d'ailleurs, nous ne ferons pas d'objection. On pourrait dire, de même, que les contre-cœurs en pierre dont nous venons de parler, ont joué le même rôle, mais ceux que nous avons pu étudier directement sont de basse époque et reproduisent grossièrement les plaques métalliques en usage dans la région. Cela ne veut pas dire que, au début, ce ne soient pas ces plaques qui aient été faites à l'instar des contre-cœurs en grès, mais la preuve fait complètement défaut.

Il ne me reste plus, à cette heure, qu'à donner la fidèle description du seul contre-cœur en briques décorées que j'ai pu

(1) *La Poterie au Moyen-âge* (*Bulletin monumental* 1909, pp. 76, 77.)

Digitized by Google

rencontrer dans la région. Il m'eût été facile de grouper en grand nombre des descriptions de contre-cœurs en briques plus ou moins variés comme forme générale, mais ne présentant aucun vestige de décoration. Tous ceux que j'ai vus, et ils sont innombrables, datent du XVIIIe siècle.

Cet intéressant exemple de l'application, à une époque relativement moderne, de l'emploi des briques de foyer, était composé, à l'origine, de huit briques, posées deux, trois, et trois ; les deux briques du milieu manquent aux deux rangs inférieurs. Le contre-cœur, ainsi formé, est rectangulaire avec fronton circulaire. La décoration se compose de deux ornements singuliers, qu'on ne saurait mieux définir qu'en les qualifiant de *larmes renversées ;* ces larmes occupant les deux briques inférieures. Au-dessus de chacune part une branche de laurier qui suit la courbe générale du contre-cœur, de façon à former une guirlande : le tout est en relief, obtenu sans doute, par modelage direct sur la terre molle, avant la cuisson.

J'ai observé et noté ce contre-cœur, le 12 juillet 1908, dans les ruines d'une maisonnette, datant probablement de l'Empire, sur l'avenue de la gare, à Moissac.

Chapitre récapitulatif

Groupons, avant de passer à un autre ordre d'idées, celles des observations précédentes qui peuvent servir de base à divers essais de classification.

Etudiant les procédés de fabrication, nous avons observé trois groupes bien tranchés, savoir :

I. — Les taques obtenues par l'emploi d'estampilles.

II. — Les taques mixtes, c'est-à-dire obtenues par l'emploi combiné d'une matrice et d'estampilles diverses.

III. — Les taques obtenues par l'emploi d'une matrice unique.

De même l'évolution normale de leur décor révèle trois périodes dont la seconde déborde sur la troisième ; ce sont :

Digitized by Google

a) La période des *Fondeurs ;*
b) La période des *Architectes ;*
c) La période des *Industriels.*

Enfin, si on groupe logiquement les motifs et les sujets employés à la décoration de ces petits monuments, on est amené à les classer en dix groupes, dont certains doivent être subdivisés à leur tour en sous-groupes :

1° Motif strictement décoratifs ;
2° Sujets symbolisant le feu ;
3° Sujets réalistes ;
4° Sujets historiques ou politiques ;
5° Sujets mythologiques ;
6° Sujets religieux subdivisés en :

A. Catholiques ;
B. Jansénistes ;
C. Protestants.

7° Sujets dydactiques ;
8° Sujets littéraires et artistiques ;
9° Sujets héraldiques subdivisés en :

D. Armoiries nationales ;
E. Armoiries personnelles ;
F. Armoiries commerciales.

10° Inscriptions.

De ces diverses rubriques, nous ne conserverons que les trois premières, parce que, seules, elles apportent quelque clarté dans la description ; mais nous subdiviserons la dernière, celle qui englobe tous les contre-cœurs fondus dans l'empreinte laissée sur le sable par une matrice sculptée, qu'ils reproduisent fidèlement, en un certain nombre de sections, selon leur provenance. Nous décrirons, en conséquence, tout d'abord, le groupe trop peu nombreux des contre-cœurs fondus en Agenais, Périgord et Quercy ; puis celui des contre-cœurs certainement français, qui ont été importés dans notre centre d'étude. Car la plus grande partie de ces inté-

Digitized by Google

ressants bas-reliefs de fer ont été importés dans nos régions par le commerce maritime, aussi la section la plus considérable de notre inventaire, sera-t-elle réservée aux taques hollandaises, dont l'abondance et la variété sont surprenantes, puis aux plaques allemandes, anglaises, danoises et flamandes qui sont arrivées par la même voie. Ainsi une étude purement locale, traitera-t-elle surtout d'objets fabriqués en de très lointains pays confirmant à nouveau cette constatation du vénéré Frédéric Troyon : « Toute étude, dont on fait son champ d'activité, ne tarde pas à s'agrandir, à étendre son horizon, et à devenir un monde si vaste qu'on est obligé de se limiter à quelques-unes de ses parties, si l'on veut en faire le sujet de recherches approfondies » (1).

J. MOMMÉJA.

(*à suivre*).

---

(1) Frédéric Troyon : *Etudes sur les Monuments de l'Antiquité barbare* (*Société d'histoire de la Suisse romande*. Lausanne. Bridel, t. xxv, p. 1.)

Digitized by Google

ÉPISODES DE LA GUERRE D'ESPAGNE

ET DE LA RETRAITE DE FRANCE (1809-1814)

D'APRÈS DE NOUVELLES LETTRES DE BORY DE SAINT-VINCENT

La Correspondance de Bory de Saint-Vincent avec Léon Dufour, que nous avons publiée récemment (1) contient, avons-nous écrit, une lacune regrettable. C'est celle qui court des années 1809 à 1814, époque où tous deux prirent part à la guerre d'Espagne, Bory comme attaché d'abord à l'état-major du maréchal Ney, puis pendant plus de quatre ans à celui du maréchal Soult, Léon Dufour au contraire engagé comme médecin principal dans le corps d'armée du maréchal Moncey d'abord, puis du maréchal Suchet qui opérait du côté opposé sur le versant méditerranéen. « Durant ces cinq années de séjour « dans la Péninsule, les deux amis cherchèrent vainement à « se voir, et continuèrent à s'écrire. Mais toutes les lettres de « Bory ont été, croyons-nous, perdues dans la retraite préci- « pitée de l'armée de Catalogne et d'Aragon; tandis que celles « de Léon Dufour, soigneusement conservées par Bory, font « aujourd'hui partie de la précieuse collection de M. le doc- « teur Bornet, membre de l'Institut, qui a bien voulu nous en « donner communication » (2).

Un hasard des plus heureux nous permet aujourd'hui de rectifier sur ce point notre dire. Les lettres de Bory à Léon Dufour, écrites de 1809 à 1814, n'ont pas été perdues. Elles existent, du moins en grande partie, et ont été retrouvées par M. L.-Léon Dufour, petit-fils de l'illustre savant Landais, dans un coin de la bibliothèque, où son père, le docteur Albert-Léon

(1) *Correspondance de Bory de Saint-Vincent, publiée et annotée par Ph. Lauzun.* (Agen, Impr. Moderne, 1908. In-8° de 358 pp. avec portraits et Index).

(2) Voir notre note p. 142 du volume.

Digitized by Google

Dufour, après les avoir distraites du volumineux dossier de la correspondance de Bory, sans doute parce qu'elles lui paraissaient les plus importantes, les avait mises à part, peut-être pour les publier, et les y avait totalement oubliées.

Avec une bonne grâce parfaite, M. L. Léon-Dufour nous a immédiatement avisé de sa découverte, et envoyé ce précieux dossier, afin que nous le publions, comme complément à notre premier ouvrage. Nous accédons avec d'autant plus de joie à ses désirs que de toutes les lettres de Bory de Saint-Vincent que nous avons fait connaître, celles-ci, au nombre de vingt-deux, nous fournissent, en dehors du charme très grand de ses conceptions toujours originales, les renseignements les plus curieux sur bien des faits, encore peu connus, de cette malencontreuse guerre d'Espagne, qui devait être la cause principale de la chute de Napoléon.

Elles nous apprennent en effet de nombreux détails inédits sur le séjour du maréchal Soult en Andalousie, ses rivalités sourdes avec Ney et Masséna, le but apparent et le but caché de ses opérations militaires, le siège de Badajoz, où Bory se couvrit de gloire, les difficultés insurmontables qu'à chaque pas rencontrait l'armée française ; le tout assaisonné de réflexions toujours piquantes sur l'esprit des troupes, le manque de discipline, les abus de toutes sortes, l'état d'âme de la nation Espagnole, l'avenir très sombre entrevu déjà avec une remarquable perspicacité. Inutile d'ajouter que, fidèle à ses habitudes, Bory n'oublie pas de terminer chacune de ces lettres par des aperçus nouveaux sur la Flore des pays traversés et l'énumération, souvent longue, des plantes vues ou récoltées.

Forcé, avons-nous appris, de quitter l'Espagne au printemps de 1813 et de se rendre, avec Soult, à marches forcées, en Allemagne, pour prendre part, le 21 mai, à la sanglante bataille de Bautzen dont il parle dans une lettre datée de Dresde, Bory revint non moins précipitamment dans la Péninsule, mais ce fut pour retrouver son ancien corps d'armée en pleine déroute après la défaite de Vittoria, et déjà sur la frontière, autour de Fontarabie et de Saint-Jean-de-Luz.

Digitized by Google

Et ce ne sont certes pas les moins intéressantes de toute cette nouvelle série, les lettres qu'il écrivit à son ami dans les derniers mois de 1813 et les premiers de 1814, où il lui narre, dans les plus intimes détails, les mouvements stratégiques si remarquables du maréchal Soult autour de Bayonne, la douleur d'avoir à quitter, devant le nombre toujours croissant des alliés, ces positions inexpugnables, la retraite sur Peyrehorade, les escarmouches, les combats de chaque jour, la bataille d'Orthez, le peu de résistance des nouvelles troupes, le découragement des anciennes, les désertions, la débandade générale, jusqu'au lendemain de la bataille de Toulouse, et, le même jour, l'annonce fatale de l'abdication de l'Empereur.

Ecrites dans ce style primesautier si original qui lui est familier, fourmillant de renseignements militaires inédits, qui jettent un jour nouveau sur cette admirable retraite du maréchal Soult le long des Pyrénées trop sommairement connue, comme toujours pétillantes d'esprit, de paradoxes amusants et de verve endiablée, ces nouvelles lettres de Bory de Saint-Vincent seront, nous l'espérons, aussi favorablement accueillies que leurs devancières. Elles comblent en tous cas, dans la correspondance des deux savants, ce vide profond que si souvent nous avons déploré. Notre devoir était de le remplir au plus vite, remerciant une fois de plus la famille Léon Dufour de nous avoir si aimablement facilité notre tâche.

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

I

A Monsieur Léon Dufour, docteur-médecin, attaché au quartier général de S. E. M. le Maréchal Moncey, à Victoria.

Paris, le 9 septembre (1808) (1).

Mon cher Dufour,

Il y a lieu de croire que beaucoup de vos lettres demeurent en route, et des miennes aussi ; de là les inquiétudes que nous pouvons avoir l'un de l'autre. Vous n'avez pas d'idée combien votre lettre du 17 août, datée de Victoria, m'a fait plaisir. Vous voilà revenu ; vous n'êtes pas mort ; Dieu soit béni. Vous avez donc éprouvé un peu ce que c'est que la guerre et ses inconvénients ; joignez à tout cela ce que vous soufrirez encore ; et vous aurez une belle idée de notre état, duquel après tout j'ai pardessus les yeux. Sachez donc en abrégé mon histoire à Paris. Depuis que la fievre m'a quité, la goute m'a tourmenté beaucoup. Mais cela va mieux. J'ai donné quelques jolis mémoires dans les Actes du Museum, et les ayant recueillis en un joli volume in-4°, je vous en garde un exemplaire. Enfin j'ai habité Saint-Germain une partie de l'été Malgré cet éloignement de Paris, j'ai suivi les bureaux de M. Déjan. C'est un dédale. depuis le départ de son fils que je vis un des jours où je n'avais pas la fièvre. Il me fallut toutes les herbes de la Saint-Jean pour rentrer. Au reste, on me promet mons et merveilles. J'ai été fort surpris quand vous m'avez dit que votre affaire n'était pas terminée.

Je verrai Bosc demain. Nous en causerons et je lui remettrai vos intérêts ; car vous saurez que je pars et que je vais vous rejoindre. Mon régiment se rend en Espagne. Au reste, il serait possible que je le quittasse pour entrer dans l'Etat-major général.

Nous n'entendons, au reste, pas dire un mot de ce qui vous concerne. On nous laisse dans une ignorance si profonde qu'on ne parlerait pas moins de vous si vous n'existiez pas. Il me tarde

(1) La dernière lettre de Bory, que nous ayons publiée de cette année 1808, est du 9 mars (voir page 140 de notre volume). Il est à présumer que tout l'été dut s'écouler sans que Bory, qui le passa à Paris et à St-Germain, ait écrit à Dufour d'autre lettre que celle-ci.

Digitized by Google

donc de m'assurer de ce qui en est et surtout de vous embrasser. Je me propose, en voyage, de demeurer deux ou trois jours à Bordeaux, et daler voir Thore à Dax. Le pauvre diable est bien réyé (1). Il n'en songe pas moins à une seconde édition de *Perfida*. Vous me faites un plaisir sensible en me disant que vous m'avez concervé quelques espagnoles. J'espère en récolter avec vous.

Adieu, mon cher Dufour, je vous aime de tout mon cœur et suis pour la vie votre sincère

B. DE SAINT-VINCENT.

II

A Monsieur Léon Dufour, docteur-médecin dans les hôpitaux de l'armée, à Tudela.

Madrid, 6 octobre (1909).

MON CHER DUFOUR,

Il y a environ dix jours auj. que je reçus à Salamanque, et au moment d'en partir pour Madrid, votre lettre du 10 juillet. Vous ne pouvez vous peindre le plaisir qu'elle m'a causé. Il y avait six mois que je n'avais un mot de vous. Je vous avais écrit dix fois et j'avais rêvé que vous étiez mort. Le sort qui se plaît à me contrarier nous sépare sur une terre où il y a tant à faire et où j'aurais tant besoin de vous. J'ai de grands projets, desquels il faudrait que nous conférations ensemble ; mais, auparavant, que je vous dise un peu ce que je suis devenu.

Il y a un an que je partis de Paris, juste le 6 octobre, y laissant beaucoup d'amis et en paix avec Lamouroux, qui y arrivait de la veille (2). Je demeurai huit jours à Bordeaux où il me fallut voir

(1) Comme dans notre premier volume, nous nous abstiendrons de corriger les nombreuses fautes d'orthographe de l'auteur.

(2) Rappelons à ce propos la lettre que J.-V. Félix Lamouroux, botaniste distingué, nommé tout récemment professeur d'histoire naturelle à la faculté de Caen, écrivait le 5 novembre 1808 à son maître et ami J.-Fl. Boudon de Saint-Amans, à Agen, et dans laquelle il lui disait qu'en passant par Paris avant de se rendre à son nouveau poste, il avait fait une viiste à MM. de avant de se rendre à son nouveau poste, il avait fait une visite à MM. de Jussieu, Desfontaines, etc., et ajoutait : « *J'ai rencontré Bory de Saint-* « *Vincent, toujours mon intime ami, malgré tout ce qu'on a fait pour nous* « *brouiller ensemble.* La première explication a dissipé tous les nuages. « Il jouit d'une grande considération parmi les savants. »

Digitized by Google

tous les *Musoms* et entendre les plaintes des uns et des autres. Je passai par Castets d'où j'écrivis à Thore. Je ne sais ce que je lui ai fait, mais il ne m'a pas répondu, non plus qu'à une autre lettre de Bayonne et de Victoria, lesquelles il a bien reçu puisque j'avais en même temps écrit à Turpin (de S. Julien de Marensin), mon vieil ami, qui m'a très bien accusé réception. Rendu à Bayonne, je fus revoir Biaritz dont j'envoyai la description à Malthebrun pour son *Journal des Voyages*, et j'eus les plus grandes peines pour arriver à Madrid par la route d'Aronda et de Lerma. J'admirai Pancorbo et les Somme Sierras ; et, rendu dans la capitale, j'y appris que mon fidèle domestique François qui me conduisait deux chevaux, équipages et portemanteaux de France, avait été assassiné ou enlevé ; ce qui me causait un déficit d'environ quatre mille francs. Je fus attaché à l'état-major du maréchal Ney, que je préférai à celui du ministre, dans lequel je ne suis pas en odeur de sainteté. Je vis Lagasca qui vous aimait beaucoup (1). Je vis aussi le jardin de botanique et comme j'allais m'occuper, il fallut partir à la poursuite des Anglais. Depuis ce temps, nous nous sommes enfoncés en Galice où j'ai resté cinq mois (2). Nous avons parcouru toutes les Asturies et les hautes montagnes, les provinces de Léon, de Valladolid, de Salamanque, les frontières du Portugal et l'Estramadure. Nous avions traversé le Tage, et revenu sur nos pas, M. le Maréchal fut appelé à Madrid, il y a environ quinze jours. Le général m'avait continuellement employé aux reconnaissances les plus difficiles ; je lui avais fait des cartes assez bien ; il me prit en amitié, me mena avec lui, demanda pour moi beaucoup de choses, voulait me prendre pour aide de camp et tout s'embellissait pour moi dans l'avenir, quand, avant-hier, je ne sais pourquoi, il se brouilla avec le Roi et se dessida à partir dans la nuit pour Paris, comme un coup de canon ; de sorte que je suis demeuré auprès du général Dessolle qui me garde (3) et que je vais faire graver ici quelques-uns de mes ouvrages.

---

(1) Lagasca (dom Marino), professeur de botanique à l'Université de Madrid. (Voir ce nom à l'Index de notre premier volume et page 226 des *Souvenirs d'un Savant français à travers un siècle*, par Léon Dufour).

(2) Voir, page 143 de notre premier volume, la lettre du 13 avril 1909, datée de la Corogne, où il espère voir bientôt en Espagne « la destruction totale de toutes les têtes à tonsure ».

(3) Le général Dessole était, on le sait, notre compatriote. Né à Auch, en 1767, il prit part à toutes les guerres de la Révolution, conquit le grade de général de division au combat de la Valteline en 1799, servit en Allemagne,

Digitized by Google

Ce n'est qu'hier que j'ai eu le temps de voir M. Zea, qui m'a bien accueilli aujourd'hui ; il m'a montré tout et me donna les clefs du grand herbier avec la permition de prendre (1). Quant à vous, je présume que vous n'aurez pas oublié ma collection, en soignant la vôtre. Pour moi, je n'ai guère pu dans des courses pénibles ramasser beaucoup, excepté les *Queria* et *Lœflengia hispanica ; Ziziphorus capitatus ; Salvia verticiblata ;* un *Origanum* nouveau, avec deux autres *Tims*, qui seront dans la flore d'Hofmanseg, trois magnifiques bruyères des hautes crètes des Asturies, *Sistus ladaniferus*, *incanus*, *populifolius*, et cinq ou six autres, quatre *Genista Phlomis herba venti*, *Aizoon Canariense*, *Stipa pennata*, deux *eryngium*, *rutha*, *pinnata*, *Anagallis Tenella*, *Anthirrinum viscosum*, et *Triornilophorus*, des lieux maritimes des Asturies, *Coris Monspeliensis*, *fumaria*, de deux ou trois espèces, *sedum hispanicum*, etc., etc. que je n'avais jamais vu sauvages et en pleine terre... J'avais déjà tout.

Plus je vois l'Espagne, plus j'avance vers le midi, plus je lui trouve un caractère particulier et plus je vois que ce pays au physique et au moral est absolument inconnu. C'est pourquoi je voudrais m'y fixer quelque temps ; je voudrais donc aussi vous y fixer. Je veux faire effort pour vous voir Directeur du Jardin de Botanique. Vous le tiendriez beaucoup mieux qu'il n'est. Ecrivez moi donc vite ce que vous faites, comment vous êtes et concertons-nous. Vous saurez que ce pauvre Lagasca fait la bêtise de s'en aller aux insurgés.

Adieu, tout à vous de cœur.

B. DE SAINT-VINCENT.

Mon adresse est chez M. de Clairmont-Tonnerre, aide de camp du Roi, calle Arganites (?), à Madrid.

---

en Hanovre, en Espagne ; mais se retourna, en 1815, contre Napoléon et s'efforça vainement d'arrêter sa marche sur Paris. Il fut nommé pair de France dès la première Restauration et devint ministre des affaires étrangères et président même du Conseil de 1818 à 1819. Il mourut en 1828.

(1) Voir sur Zea notre note page 197.

Digitized by Google

III

Sans adresse.

Madrid, 18.....
(Reçue le 13 janvier 1810.
Répondu le 18.....)

Cher Dufour,

J'ai reçu avant-hier votre dernière de Tudella, qui m'a fait un bien vif plaisir, et je vous assure, malgré que vous en disiez, que je vous avais écrit plus souvent. J'alais même vous écrire quand voutre lettre est arrivée et vous parler de moi. Depuis que je suis à Madrid, je n'ai pu que commencer des liaisons utiles ou scientifiques, et j'alais profiter du temps pour m'occuper, lorsque je suis tombé malade. Je suis resté deux mois et demi au lit, et ce n'est que depuis deux jours que je me lève, mais je ne sors pas encore. J'ai souffert des maux horribles. C'était une maladie de la vessie et du bas ventre qui provenait de mes fatigues et de l'exercice immodéré du cheval, auquel je vous avoue que par habitude je suis adonné avec exès, sans espoir de m'en corriger, de sorte que cela me fait perdre un temps afreux. Heureusement j'ai été soigné et cajollé par d'habiles gens, et me suis fort lié avec tout ce qui tient ici à l'art de guérir en chef. Ne sachant pas que votre intention était d'avoir un congé pour France et pensant que vous ne vous deviez pas plaire à Tudella, la veille du jour où je reçus votre lettre j'avais mis les fers au feu pour vous faire employer ici; Laubert et Galet se sont chargés de s'en entendre avec Gorcy, de sorte que d'ici à huit jours, quand je pourrai les aler ennuier chez eux, j'espère que vous recevrez votre ordre. Tenez-vous donc prêt et ici vous ferez ce que vous voudrez, relativement au congé ; mais nous embrasserons l'un l'autre, s'il plaît à Dieu. Quand à moi, j'ai quelque sorte d'espoir d'être ici quand vous viendrez ; car je suis maintenant près du major général, et comme aide de camp du maréchal Soult. Comme je n'ai pas du tout les mêmes idées sur l'Espagne que beaucoup d'autres, il serait très possible que j'y demeurasse longtemps.

Je n'ai pas retrouvé Lagasca. Cette bête a été aux insurgés. Je vois ici beaucoup Zea, Reuteton, Masigno et quelques autres. J'irai bientôt et quand je pourrai sortir voir Paron et Ortega. J'ai fait quelques récoltes ici dans les serres et dans les herbiers, et je

Digitized by Google

compte sur les votres. Quand nous irons tous en France, j'irai à Saint-Sever en chercher ma part. Je reçois quelquefois des lettres de Paris et par le même courrier que la votre j'en ai eu une de Bosc, deux lignes de La Billardière, une de Bonplan et une de Lamouroux, qui me donne quelques nouvelles de Paris (1).

Dans ce moment, je rédige quelques mémoires pour envoyer à l'Institut et une carte de Galice qui, je crois, sera digne d'être mise à côté de celle de Bourbon.

Vous faites un procès à mon imagination parce que je vous ai dit que l'*Espagne était un pays nouveau*, etc. Mon cher, toutes vos belles raisons ne me sauraient convaincre. Vous me parlez d'au teurs Espagnols qui ont très bien écrit de tout ce qui y a rapport ; je vous assure que vous n'en nommerez pas quatre ; je suis un peu versé dans leurs livres, et excepté *Quichotte*, l'Espagne n'en a pas un seul dans aucun genre ; pas un des livres que j'avais lu jusqu'ici nous avait donné une idée de la Péninsule. Il faut ranger entre le pessime à cet égard tout ce qu'ont écrit Laborde et Bourgoin. J'en rougis pour le nom d'auteur français. Des Espagnols jeunes et très instruits, que je fréquente ici beaucoup, sont entièrement de mon avis, qu'au reste il sera facile de prouver par écrit. Par exemple, prenons la géographie. Appelez-vous la carte de Lopès une carte ? De géologie, y a-t-il une seule donnée sur la forme de cet étrange petit continent à part, sur son climat, ses hauteurs, la direction de ses chaînes, la situation de ses plateaux. De sa constitution physique ? Croirait-on que les environs de Salamanque et sa province sont trop froids pour la vigne, l'amandier et l'olivier, tandis que à La Corogne, il y a des datiers en pleine terre, et qu'à Guignan les agaves et les nopols remplissent les jardins. De la botanique, Clusius, Ortega, Guer, Lœfling et Cavanilles, vous ont-ils fait connaître la vingtième partie de ce qu'il y a de nouveau ? Du reste de l'histoire naturelle y a-t-il un ouvrage raisonnable sur aucune de ses parties ? De l'histoire ? Y en a-t-il une qui ne soit étoufée sous la croute des contes les plus absurdes et de la superstition la plus honteuse ? Il n'y a pas un seul Espagnol qui aie fait des recherches seulement sur les peuples primitifs de l'Espagne et sur leur langage. Parlaient-ils basque, Célte ou quoi ? Mais nous n'en finirions pas. Certes, selon moi, on a plus de faits cer-

(1) Voir sur ces personnages les notes que nous leur avons consacrées dans notre premier volume et leurs noms à l'Index.

Digitized by Google

tains à Paris pour raisonner de la Chine que de l'Espagne qui vaut mieux qu'on ne croit et qu'on a bien impolitiquement maltraitée.

Adieu, mon ami, écrivez-moi encore à cette adresse : *Officier de l'état-major particulier de S. E. le maréchal duc de Dalmatie.*

Tout à vous de tout mon cœur.

B. DE SAINT-VINCENT.

P. S. — Thore ne lui répond pas. Il a vu M. Laserre qui a prononcé le nom de Dufour 729 fois dans 74 minutes.

IV

A Monsieur Léon Dufour, médecin principal à l'hôpital de Tudella, Tudella (Espagne).

Antequera, 14 mars 1810.

Je ne sais, mon cher Dufour, si vous aurez reçu la dernière que je vous écrivis. Je vous y parlais de notre entrée en Andalousie. Depuis ce temps, cette course militaire s'est transformée en l'une des excursions les plus intéressantes. Il sufira de vous désigner les lieux que nous avons visités pour vous inspirer le regret de n'avoir pas été du voyage. De Séville nous avons pris la route de Cadix et tous les environs de la baie, depuis San Lucar jusques à la pointe la plus méridionale de la péninsule ; nous l'avons bien vu. Vous ne vous faites pas d'idée de ce sol et des lieux charmants qu'on y rencontre. Les villes nous offraient le charme de la société et la campagne la plus belle botanique possible. Il y a un jardin d'acclimatation à San Lucar ; mais il a été maltraité dans ces temps et n'ofre rien, absolument rien, d'intéressant que trois Pacas, une Vigogne et un metis de Lama et de Vigogne. Ces animaux très remarquables mangent les crucifères de préférence à toutes autres plantes et semblent faire peu de cas des graminées. J'ai trouvé au Port-Sainte-Marie trois botanistes, dont l'un est apothicaire. Je n'ai pas eu le temps de prendre des doubles, qu'il m'a mis de côté; mais ce voyage augmente ma collection de douze à quinze cents pleine terre cinq ou six beaux *Statices* dont le *Monopetala* est le plus commun avec un nouveau qui a absolument le port de l'*armé-ria*. Mais la hampe a deux ou trois piès de hauteur, le capitule des fleurs gros comme celui de l'oignon et les feuilles en tout pareilles

Digitized by Google

à celles du *plantago media*, mais blanches. Le *Passerina* ordinaire avec le beau *passerina dioica*, *Cistus Libanotis*, plus de vingt autres, *Rhumex tingitana*, *pancratium maritimum*, *Aristolochia betica*, *Viola arborea*, *Clematis betica*, *Cressa cretica*, *Sideritis cretica*, *Anemone palmata*, *Ranunculus spicatus* de Desfontaines, *Pteris fragrans*, *Trichomanes canariense Acrosticum lanuginosum*, et *Lepteris longifolia*, plante que j'avais vue autrefois dans les îles d'Afrique. L'*Asplenium palmatum* y croît aussi. Jugez quel climat !

Quittant ensuite ces beaux lieux, nous avons traversé par Arcos, Ronda et Casarabonela le dernier éperon des chaînes qui partent de la Sierra Nevada. Nous avons encore vu d'étranges choses et sommes enfin arrivés à Malaga. Pour ce lieu, permetez-moi d'en être enthousiasmé. Toute la suite du Roi en est ravie et nous n'avous quité ce lieu charmant qu'avec des regrets de toute espèce. Nous sommes à Antequera et devons demain nous rendre à Grenade pour y demeurer quelques jours. Je vous écrirai de là plus longuement. En atendant je vous embrasse et vous soite santé. Tout à vous.

B. de Saint-Vincent,
de l'Institut et aide de camp de S. E. le duc de Dalmatie, au quartier général du Roi.

V

Sans adresse.

Séville, le 30 août 1810.

Cher Dufour,

Etes-vous mort ? Etes-vous vif ? Etes-vous à Tudela ? Etes-vous à Paris ? Etes-vous à Saint-Sever ? Pour moi, je suis tellement étonné de ne plus recevoir de vos lettres que je commence à avoir des craintes sur votre sort et sur la solidité de votre amitié.

Depuis notre départ de Madrid pour la conquête de l'Andalousie, je vous ai écrit six fois, c'est-à-dire une fois par mois. J'ai toujours choisi l'occasion d'officiers en mission dont un seul a été assassiné en route ; donc, cinq lettres sont bien parvenues au moins à Madrid. Il faut l'amitié que je vous porte pour vous écrire encore ; car je suis devenu tout à fait Andalou, c'est-à-dire d'une

Digitized by Google

paresse non pareille. Je ne me remue plus ; je ne fais rien que dormir ou m'assoir sur la porte ; il ne manque plus que de me faire tirer les pous, mais ce serait à la Castillane. La seule chose qui me réveille un peu est daler avec mon habit de majo et ma Garache piquer les toreaux ; car vous savez que je suis devenu un grand toreadore, à pied et à cheval, l'émule des Pepehillo, des Roncero, etc. Tout cela et la chaleur a failli me faire mourir ; j'ai voulu m'abandonner aux melons et aux autres fruits. Mais grâce aux grands talents de M. Chape, mon ami et médecin de S. E., m'en voilà une autre fois dehors, et ma convalescence m'ayant un peu rendu moi-même, le goût des sciences est revenu.

Il y a ici des plantes charmantes.

(Suivent deux grandes pages de nomenclature.)

Voilà, mon ami, ce qu'il y a à peu près de plus distingué dans huit cent plantes que j'ai récolté cette année à bâton rompu. Vous y voyez un étrange mélange d'exotique et d'indigènes. Tout ce qui est dans cette liste croît ici en plein champ. Car je ne comprend pas dans cette liste rien de ce qui vient en pleine terre dans les jardins ; alors il faudrait ajouter des *Anena*, des *Diospiros*, le *Sacharum officinorum*, *Alstrœmeria licta et peregrina*, *Schinus molle*, des *hibiscus*, *musa paradisiaca*, *Erytrina corallodendron*, *Phenix dactilifera*, des *mesembrianthenus* en quantité, etc. Comment ne sera-t-il pas possible que vous veniez me toruver ?

Je ne vous écris pas plus long, parce que ma lettre sûrement se perdra. Au reste, il y a des doubles pour vous de tout cela. Je vous embrasse.

BORY DE SAINT-VINCENT,
Aide de camp de S. E. le duc de Dalmatie, général en chef de l'armée du Midi.

VI

A Monsieur Léon Dufour, au quartier général du 3e corps d'armée, à Tortosa.

Sans date (mais de la fin de 1810).

Mon cher Dufour, il y a quelques jours que je reçus de vous deux *Cartitas* qui me font présumer que vous en avez écrit bien d'autres et que vous n'en avez pas reçu de moi. Je vous jure cepen-

Digitized by Google

dant que depuis un an je vous ai écrit dix fois et que j'ai pensé à vous tous les jours. Je vous racontais notre départ de Madri, notre voyage par la Manche, la Sierra Morena, Cordoue, Séville, aux environs de Cadix, sur toute la cote, à Ronda, Malaga, Grenade, Jaen, etc. J'ai vu cette belle Bétique et il paraît que j'y suis pour longtemps encore ; malgré mes occupations, j'ai beaucoup herborisé, et la quantité de choses rares et nouvelles que j'ai me déterminent presque à me faire Andaloux.

Pour vous donner une idée de ce sol fortuné, je vous ferai seulement la liste de nos fougères, où vous en verrez de tellement exotiques qu'à peine vous y croirez.

(Suit cette liste très longue.)

Où trouverez-vous en Europe une flore aussi belle ? Que je vous regrette, mon cher ami, et quand aurai-je le bonheur d'herboriser avec vous ? En atendant, j'ai déterré un bon petit botaniste espagnol, ami de Lagasca. Il est à Cordoue et doit venir me joindre, pour ne pas me quiter, me chargeant de le placer ensuite quand il s'ennuiera de courir.

Je vous dirais bien et bien des choses, si j'étais sûr que ma lettre vous parvint. Mais l'idée où je suis que des brigands interceptent les neuf dixièmes des lettres, et que très peu qu'on destine à ses amis vont rarement à leur adresse, me rend fort avare de correspondance. Il me tarde bien que nous ayons pris Cadix, ce qui ne peut tarder, afin de voir le pays un peu pacifié ; alors nous nous livrerons aux sciences et nous ferons nos excursions tranquillement. J'ai trouvé un volcan éteint au beau milieu des plaines de la Manche. Il y en a un ici à Sante-Ponce, l'ancien Italica. Que n'êtes-vous à notre quartier général ? N'y aurait-il pas moyen de vous y faire venir ? — Adieu, cher Dufour, je vous jure, sur ma foi, que vous êtes de tous mes amis celui que je crois le meilleur et que j'aime le plus. Je sens que je vous reverrais avec autant de plaisir qu'une jolie femme bien chérie. Tout à vous,

BORY DE SAINT-VINCENT,

Aide de camp de S. E. le duc de Dalmatie général en chef de l'armée du Midi de l'Espagne, à Séville ou à Cadix.

Digitized by Google

VII

A Monsieur Léon Dufour, médecin au quartier général du 3e corps, à Sarragosse ou ailleurs.

Séville, le 26 mars 1811.

Il y a quelque fatalité particulière à tout ce que j'écris, puisque vous vous plaignez sans cesse de mon silence et qu'il en est de même de mes amis de France qui reçoivent à peine de mes nouvelles, quoique je me soye fait une loi d'écrire assez régulièrement, d'un pays plus loin de l'Europe en tous sens que les deux Indes et la nouvelle Hollande. Il paraît qu'une partie des lettres se perd; l'autre est jetée au feu ou passée au vinaire, une troisième est interceptée par les brigands qui veulent savoir nos secrètes pensées, enfin la quatrième tourne et retourne, va d'un bureau à l'autre et ne parvient à son adresse que lorsqu'il s'est passé bien des évènements, entre l'écrire et le recevoir. Les inquiétudes que vous me témoignez, les lettres dont vous m'avez accusé réception, me prouvent que vingt autres ont été comprises dans les trois premières classes, et en vérité m'eussent dégouté de vous en adresser d'autres, si vous n'étiez pas tellement dans mon cœur que tous les jours vous avez une de mes pensées.

Je reçus votre dernière sous Badajos que nous assiégions alors. Vous avez peut-être appris par les journaux et notre expédition et ses résultats. Le midi de l'Espagne n'est pas moins fertile en évènements que celui que vous occupez. M. le avez une de mes pensées. Je reçus votre dernière sous Badajos que nous assiégions alors. Vous avez peut-être appris par les journaux et notre expédition et ses résultats. Le midi de l'Espagne n'est pas moins futile en évenements que celui que vous occupez. M. le Maréchal, duc de Dalmatie, chargé de pacifier et de conquérir les Andalousies, y a toujours été comme abandonné avec fort peu de troupes. Après avoir promené le Roi dans ces belles contrées, il demeura chargé d'en expulser les brigands et de poursuivre le siège de Cadix, qui, je vous jure, n'est pas petite chose, vu la position semi-insulaire de la place. Vingt-cinq mille hommes d'infanterie et quelques accessoires étaient épandus depuis Murcie jusques au Portugal, et depuis les colonnes d'Hercule jusques à la Sierra Morena. L'Estramadure nous pressait vers le Nord-Ouest.

Digitized by Google

Badajos et Olivencia, deux places fortes, y formaient le centre d'opération de la meilleure et plus nombreuse troupe de l'Espagne, connue sous le nom d'*Exercita de la Isquierda ;* et Masséna pressé en Portugal avait, outre un grand nombre d'anglais sur les bras, les bandes qui, commandées par la Romana, les renforçaient toutes les fois que notre faiblesse ne nous permettait pas d'atirer leur attention.

Il paraît que le maréchal reçut l'ordre de Paris de faire une diversion sur l'Estramadure pour favoriser le prince d'Eslingen. Le duc de Dalmatie, dont les vues sont grandes et solides, voulut faire plus et tenter une grande expédition. Presque sans moyens, contre tous les obstacles, en secret et en six mois, un parc de siège se trouva tout prêt à Séville. Il n'était ni suffisant ni bien beau ; mais cependant six bonnes pièces de vingt-quatre, vingt de douze, vingt de petit calibre, douze obuziers, deux mortiers de douze et cinq éprouvetes, avec toutes leurs munitions, se mirent en route dans les premiers jours de janvier. Le corps de M. le maréchal de Trévise, quatre régiments de dragons, deux de chasseurs et un de huzars, commandés par le général Latour Maubourg l'accompagnèrent. Nous suivîmes la grande route par Santi Ponce, l'ancienne Italica, et Ronquillo, Sancta Olalla et Monesterio. Jusqu'à ce point, on traverse une chaîne granitique assez élevée, profondément déchirée par des torrents, dont les cîmes paraissent s'élever en pentes douces, de sorte que par quelque côté qu'on y arrive, on croit voir un plan incliné, toutes les fois que quelque objet dérobe ces valons. Le temps fut afreux ; les pentes rapides du grand chemin se détériorèrent promptement. Il fallut mettre dix jours à parcourir un espace que l'on croyait devoir être l'espace de quatre ; les équipages étaient abandonnés ; les animaux mouraient de lassitude et faute de nourriture. Il fallut un effort de patience inouï pour réunir tant de matériaux épars, encourager les troupes et surmonter d'autres obstacles, *dont on ne doit point écrire.* Enfin l'on arriva à Zafra. Nous nous dirigeâmes sur Merida, l'ancienne Emerita des Romains ; et tout le pays crut que nous alions au secours de Masséna.

Arrêtons-nous ici. Je vous écrivis de cette antique cité où je ne pus malheureusement demeurer que vingt-quatre heures. Jugez le peu que je dus voir ; mais enfin j'eus le temps de jeter un coup d'œil rapide sur le plus grand et le plus solide pont du monde, dans lequel il n'est pas arrivé le moindre changement depuis sa

Digitized by Google

construction, sur un magnifique arc de triomphe atribué à Trajan, sur quatre énormes et hardis aqueducs, sur deux cirques assez bien conservés, sur une nomachie, sur un chateau fort qu'ont réparé les Arabes. Un forum, des bains, un champ de repos, etc., etc. Il n'y a pas ici une maison dans les moelons de laquelle un bras, un pied, une tête antique, un fut ou un chapiteau de colonne, un débris d'arc ou d'inscription ne se reconnaisse aisément. Ici c'est un temple de Diane ou de Mars, dont on a réuni les colonnes avec des briques et qui sert de maison à quelque gredin ; là c'est un Janus ou quelque autre dieu métamorphosé en Sancta Olalla ou en Saint-Jean ; autre part on voit un consul, auquel les arabes ayant coupé la tête, on a mis un chef de plâtre avec une mître, etc., etc.

Après Merida, nous prîmes le chemin d'Olivencia, place forte de huit bastions. Elle renfermait près de cinq mille hommes de garnison. Nous n'avions avec nous que la division Girard, celle du général Gohau (?) et la cavalerie poursuivait Ballesteros. On ouvrit la tranchée et enfin la brèche. Il falut se rendre à discrétion. Aussitôt on se porta sur Badajos. Ceci était de plus dure digestion. Neuf bastions, un grand château, un cavalier, trois forts extérieurs, S.-Cristeval, Pardalera et La Picorina, une rivière avec un pont et une forte tête ; huit mille hommes de garnison et cent soixante-dix pièces de gros calibre, aubusiers, mortiers, pieriers, etc... Selon les principes des grands maîtres de fortifications, il faut une armée de 40 et 50,000 hommes pour de telles opérations. Nous avons commencé avec trois et fini avec dix à onze. Dès que les travaux furent en train, arriva par l'autre côté que nous ne pouvions occuper à cause de l'énorme crue des eaux une armée de renforts forte de onze mille fantassins, de deux mille chevaux. Voilà de grandes angoisses, et je vous avoue que je commençai à croire que les assiégeans allaient devenir assiegés ; d'autant plus que l'ennemi qui auparavant avait fait deux sorties de douze à quinze cens hommes, nous en fit bientôt une de six mille, fort brusque et bien combinée, mais qu'une demi-brigade de chez nous suffit pour repousser. Nous perdîmes au moins six cens hommes, mais nous en tuâmes, prîmes ou blessâmes douze cent. Les eaux ayant un peu baissé, on put jeter un bac à une lieue de la ville, et l'armée de renfort qui l'ignorait s'étant campée et retranchée sur les hauteurs de Santa Engratia, il fut décidé qu'on l'y attaquerait. Dans la nuit donc du 18 au 19, on fit passer l'eau à trois régiments

Digitized by Google

et toute la cavalerie qui avait marché par Merida et qui arrivait à point passa le gué de la Gevera. A la pointe du jour on attaqua l'ennemi. Je conduisais l'infanterie, et fus, durant toute l'affaire, très exposé ; mais enfin mon étoile m'en a sorti, avec une belle mention honorable dans le rapport et le grade de chef d'escadron dont j'atens la confirmation de Paris, si tout ce qui se passe par là ne m'était fatal. A onze heures l'ennemi était en une horrible déroute. Nous avions six mille prisonniers. Il y avait au moins 1,200 morts ou blessés sur le champ de bataille, onze pièces et caissons, vingt drapeaux, cinq ou six généraux, huit colonels, 450 officiers en notre pouvoir, et nous avions perdu au plus six cens hommes. Voilà, mon cher, le récit fidèle de l'action de La Gevera, véritable bataille. Les exploits du maréchal Soult n'ont pas besoin d'être exagérés dans les journaux comme beaucoup d'autres ; et cependant on n'y doit pas croire, car ils paraissent incroyables. Après cet évenement, nous travaillâmes plus à notre aise, nous prîmes d'assaut Pardalera et nous commençâmes à nous approcher assez de la courtine n°s 4 et 5, qui nous paraissait faible, pour la contrebattre et y cheminer en brèche. Enfin le général gouverneur de Badajos ayant été tué (Messacho), le général Imas nous rendit l'épée, après avoir attendu qu'une brèche de 18 toises fut bien pratiquable et avoir perdu beaucoup de monde.

Campomayor, autre place forte à deux lieues de Badajos, a aussitôt été assiégée et Albuquerque s'est aussi rendu deux jours après. A peine tout cela terminé, nous sommes revenus à la hâte pour savoir ce qui était des opérations du premier corps. Nous trouvâmes les Anglais rembarqués, et tel est l'effet d'une bone administration que malgré le dénument où nous avions été obligé d'abandonner l'Andalousie, il n'y eut pas un murmure, ni un mouvement, et que nous revîmes tout en paix.

Vous sentez que malgré mes nuits et mes jours de tranchée mon service près de S. E., je n'ai pas négligé entièrement la botanique. Les environs de Badajos et d'Olivencia m'ont fourni : Le *Blasia pusilla*, quatre *riccias* terrestres, dont trois nouvelles, à ce que je crois ; une jolie petite *Jongermanne* que je ne connais pas ; un beau *lichen* très voisin du *Convolutus* Lamark, mais d'un bleu glauque en dessus, d'un blanc de lait mat en dessous, au lieu d'être blanc jaunâtre, avec ses petits Sciphes qui ont l'air de jolis entonoirs ; l'*Ophioglossum lusitanicum*, la *Grammitis leptophylla*, Swarts, un *fritillaria* voisin du *Meleagris*, que je crois nouveau ;

Digitized by Google

l'*Hypecaum erectum* et trois beaux *Antirrhinum*, dont l'un triphille et le plus parviflore de tous ; l'autre triphille et tetraphille avec une fleur *pintadée* qui égale la violette en parfum ; le 3me très grand à fleurs de linaire a des feuilles rondes, sessiles, éparses, d'un glauque gris, et grandes comme des demi-piastres ; un *beau Geranium*, que j'ai nommé *Elasticum*, parce que ses feuilles radicales jouissent d'une force élastique qui leur font vous saisir la main avec beaucoup de force, lorsque vous les arrachez toutes ensemble ; deux ou trois belles liliacées, une foule de *Cistes*, *erica. arborea*, trois autres magnifiques espèces roses ou violettes ; Le Cap n'en a pas de comparables ; *Phaca betica*, *Teucrium lucidum*, une *Véronique* non décrite ; ces dernières sont des montagnes. J'ai de jolis échantillons de tout cela et de bien d'autres choses. Vous en aurez votre part.

Vous me parlez d'une expédition sur Valence qui nous rapprocherait. Mon cher, en Espagne, on est aussi loin à dix lieues qu'à quatre cent. Je désespère presque de nous joindre sur la surface de cette exécrable péninsule ; ce sera à notre retour en Europe, que j'irai me repauser un instant chez vous, au *Port de S. Sever*. A propos, recevez-vous des nouvelles de Thore ? Il paraît qu'il me boude entièrement, et il ne m'a même pas répondu à deux lettres que je lui avais fait en entrant en Espagne. Si vous trouvez jamais Lagasca, protégez-le et me l'envoyez. Je forme un régiment de botanistes. J'espère cet été, avec ce régiment et quelques renforts de voltigeurs, parcourir toute la grande chaîne depuis Alcala de las Gazales et Tarifa, jusques à Oriuela, repassant par Antequerra, Grenade, les Alpujarras et Murcie.

Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur et souète que cette lettre vous arive.

BORY DE SAINT-VINCENT,
Correspondant de l'Institut, aide de camp de S. E. le duc de Dalmatie.

VIII

Sans adresse.

Grenade, le 16 août 1811.

J'ai reçu hier, en arrivant à Grenade, votre lettre du 24 mai de cette année, avec une autre lettre de vous du mois d'octobre de

Digitized by Google

l'année dernière. Vous voyez comme les courriers servent ; et il y aurait de quoi dégoûter d'écrire, s'il n'était pas aussi agréable de correspondre avec vous. Nous avons appris vos succès avec intérêt ; mais nous voyons par ces succès même que la Catalogne, si voisine de notre France, n'est pas tranquille et que la guerre n'est pas finie dans votre nord, comme veulent nous le faire croire le Moniteur et le Journal de l'Empire.

Pour nous, nous serions les plus heureux exilés du monde si les Anglais ne s'en mêlaient pas. L'excellente administration du duc de Dalmatie a véritablement pacifié le midi. Jetez les yeux sur une carte d'Espagne, voyez-y l'espace qu'occupent les quatre royaumes d'Andalousie et d'Estramadure, avec une armée que l'on imprime être de 80,000 hommes et qui est au plus de 35, nous sommes maîtres de tout. Il est vrai que l'on est toujours en mouvement. Tantôt une armée ennemie se présente vers Jurumena, une autre fois dans le comté de Niebla, puis devant Cadix ou sur la frontière de Murcie. Il faut y courir, dissiper l'orage et retourner à Séville réparer les maux de l'absence. Des postes de dix à quinze hommes et la guarde civique organisée par son Excellence suffisent pour maintenir le pays ; et, excepté deux ou trois bandes de contrebandiers qui existaient sous Charles IV, nous n'avons rien à craindre sur les grandes routes. Trouvez-moi en Espagne un autre point où l'on tire des contributions réglées, où tout soit fourni à la troupe par l'administration du pays, où l'on voiage presque en sécurité, où tout village est un asile sûr pour un français, où les habitans donnent de beaux bals au général en chef et où l'oppinion soit aussi bonne.

Au moment où je vous écris, nous revenons d'une expédition que les journaux ne manqueront pas de faire mousser. Vous avez surement vu qu'après notre belle campagne de Badajos, la retraite extravagante du maréchal Masséna nous jeta sur les bras 50,000 Anglais, Portugais et Espagnols, qui vinrent sur-le-champ attaquer Badajos. Il fallut remarcher ; nous eûmes une brillante affaire a l'Albuhera où l'on me tua deux chevaux dans les jambes ; le maréchal Marmon vint à notre secours. Les ennemis fuirent ; Badajos fut délivré et nous revînmes triomphants à Séville. Au bout de 15 jours nous en sommes repartis. Blac et Orlac et autres misérables, avec douze à dix-huit mille hommes, s'étaient avancés de Murcie sur Baza, route de Grenade. Ils avaient fortifié la Venta del Booul, passage presque inexpugnable des gorges de ce pays. Nous

Digitized by Google

nous y sommes rendus en passant par Cordoue, Montilla, Lucena, Priego, Alcalareal, Grenade et Guadix. On a tourné la position, on les a bien rossés comme de coutume. C'est moi qui ai ouvert le feu à la droite avec un bataillon qu'on m'avait donné ; on a poursuivi cette canaille qui a été réduite à s'éparpiller dans les montagnes. M. le Maréchal a été de sa personne jusques à Baza. Le général Leval, poussé jusques à Lorca, et nous sommes encore une fois en paix depuis hier 15 août, jusques à.....

Je n'ai pas assez de papier ni de temps pour vous dire tout ce que j'ai vu dans cette course. Je n'avais jamais passé Grenade de ce côté-là, et vraiment tout le revers nord-est de la grande Sierra est bien intéressant à voir. Trouvé le *Ligeum spartium* et le *Stipa tenacissima* dont je n'ai pas vu un pied en Andalousie. Joignez à cela le *Salvia phlomoïdes* et *officinalis*, *Teucrium pyrenaicum*, *Digitalis ferruginea*, *Senecio salicifolia et doria*, quatre ou cinq *Artemisia*, *Clematis viticella*, *recta et flammula*, *Paveta longiflora*, *Daphne hirsuta*, *Scabiosa leucantha*, *stellata*, *palestina*, *prostrata* ; une belle menthe, toute blanche et laineuse, *Lisimachia ephemerum*, quatre ou cinq beaux *hyperus*, une *fumetaire* que vous prendriez pour un *sedum*, un bel *aster* bleu, *euphorbia chamesice* et deux grandes espèces que je ne connais pas ; *Carduus Casabone*, vingt *cistes*, *lavandes*, *thymus*, *satureja capitata*. Vous aurez le gros de la botanique du pays. Mais un fait bien singulier, c'est que Guadix est situé dans un vaste bassin, au pied de la Sierra Nevada. Les eaux ont encore creusé dans ce bassin un autre bassin plus petit et très profond où coule une eau abondante qu'embellissent de beaux arbres, surtout l'*Eleagnus angustifolia* et le *Vitex agnus-castus*. Eh bien, ce bassin secondaire, exposé au nor, séparé de la Méditerranée dont il est à dix-huit lieues par des monts de 1,800 toises, est rempli de plantes maritimes ; et vous n'en trouverez pas une hors de son enceinte. Ce sont *Salicornia siberica* et *herbacea*, avec une nouvelle espèce triandre ; *Ruppia maritima* dans les ruisseaux ; *Salsola fructicosa*, *prostrata*, *rosea*, et trois ou quatre autres *inula crhetmoïdes*, *cucubatus folosus* ou *maritimus*, je ne les distingue pas, *arunde arenaria*, etc. Rendez-vous compte de cela, si vous pouvez.

Demain, je vais faire une belle expédition. M. le Maréchal, qui y porte le plus grand intérêt, me donne cent fantassins d'escorte. Je vais profiter du beau temps pour monter à *La Veleta* et au *Mulahacen* qui ont 1,800 toises et plus et sont couvertes de neige ;

Digitized by Google

puis je descendrai à Motril et m'en irai par las *Alpujarras* et la cote joindre S. E. à Malaga. Voilà, mon ami, ce qu'on appelle servir. Je vous rendrai compte de l'expédition au retour. En atandant, je vous ambrasse.

Vous me dites que Thore vous a demandé de mes nouvelles. Je lui écrivis dans le temps ; il ne me fit pas l'honneur de me répondre. Pour Wildenow (1), si vous lui écrivez, dites-lui que je ne conçois pas son silence d'un an à mon égard. Adieu, encore une fois.

BORY DE SAINT-VINCENT,

P. S. — Avez-vous eu par hasard occasion de voir dans les annales du Museum mes mémoires sur les genres *Thorea Lemanea*, *Batrochosperma*, *Draparnaldiana*, genres de conferves ?

IX

Monsieur Léon Dufour, médecin au quartier-général de l'armée d'Aragon, au quartier-général de S. E. M. le maréchal Suchet.

Grenade, 25 août 1811.

MON CHER DUFOUR,

J'ai reçu hier seulement, en revenant d'une belle expédition, une lettre de vous, de deux mois de date, qui m'attendait ici depuis cinq ou six jours. Je ne sais si je vous ai écrit depuis notre départ de Séville et si je vous ai compté l'expédition de Murcie. Quoiqu'il en soit, je me berçais de l'espoir de vous voir. On nous disait que votre maréchal allait sur Valence, et, s'il en eût été ainsi, peut-être queque mission m'eût-elle conduite chez vous. Enfin, après avoir encore une fois bousculé les Espagnols, nous venons nous promener dans vos domaines. S. E. le duc de Dalmatie règle à Grenade les affaires que le général Sebastiani avait laissé dans le plus triste délabrement. Moi, qui avais, il y a 15 mois, fort bien vu la ville et étudié ses antiquités, je demandai au maréchal la permition d'aler voir la Sierra Nevada. Il me le permit, me donna cent voltigeurs d'escorte, et je suis le premier Français qui aye pénétré dans ces lieux, peu connus même des Espagnols. Un ingénieur des mines, et mon botaniste (car vous saurez que j'ai à mes gages un

(1) Voir sur Thore et Wildenow l'Index de notre volume et particulièrement les notes des pages 92 et 104.

Digitized by Google

très habile garçon nommé Ramon Lopez, qui vit avec moi, ne me quite pas, et m'aide pour l'histoire naturelle), avec un savant de Grenade, m'accompagnent. Nous portâmes pour déjeuner des vivres pour quatre ou cinq jours, et nous partîmes le 18 d'août. A la fin du mois, il n'est plus temps d'entreprendre le voyage. Nous nous dirigeâmes d'abord sur La Veleta, qui a environ 1,750 toises au-dessus du niveau de la mer ; nous y arrivâmes le 2e jour. Le Reno del Caballe, Mulahacen, les Lagunes, la Montagne San Pedro, etc., nous occupèrent à leur tour. Nous parcourûmes les neiges éternelles, à l'aide desquelles nous fîmes d'excellents sorbets ; nous eûmes très froid la nuit, et au retour, voulant passer par la gorge du Genil, je fus obligé de forcer le passage, d'attaquer le village de Guejar où les brigands en force m'attendaient. Après une heure de combat et peu de perte je parvins à m'emparer de l'endroit, à mettre l'ennemi en déroute et à lui tuer passablement de ses gens. Après quoi, ne jugeant pas à propos de me *queder* dans un épouvantable *barranco*, où l'on eût pu me certer la *cabassa*, nous résubîmes sur les Altures, d'où nous avons baxé sur Grenade, très felizement. En vérité, j'oubliais que j'écrivais à quelqu'un qui n'est pas de l'armée d'Andalousie, et qui ne sait pas que peu à peu l'on s'est formé ici un language mixte d'espagnol et de français, qui ne ressemble plus à rien et auquel on s'habitue si fort qu'il m'échappe quelquefois de la plume.

La Sierra Nevada est l'une des plus singulières, sans être aussi intéressante que je l'eusse cru. Son sommet le plus élevé est Mulahacen (prenez une carte de Grenade de Lopès, toute mauvaise qu'elle est, en atendant la mienne), qui passe 1,800 toises. Qui croirait que dans cet énorme noyau, il n'y a rien de granitique ? La base de la Sierra vient mourir sur les bords de la Méditerranée. Ainsi de..... qui n'est que 8 ou 9 lieues, vous passez par la zone torride, la tempérée et la glaciale. Pour Grenade, située au revers nord-ouest, cette ville est dans un bassin qui a au moins 300 toises. Le sol de ce bassin et des montagnes jusques à une certaine hauteur est formé de poudingues à ciment calcaire, très modernes, mais quelquefois très durs. Plus haut vous trouvez un calcaire dur comme celui qu'on nomme vulgairement primitif ; puis une région de siliceux. Ici commence la grande et antique formation, dont le comble est de schiste micacé, qui contient souvent pour le tiers de son volume de ce mica, et renferme des grenats hexadres, souvent très gros. C'est de cette substance qu'est en entier Mulahacen et

Digitized by Google

Velcta. Au reste, quoique à une aussi grande hauteur, point de glaciers, mais des neiges qui ne fondent point, et dans certaines parties elles sont très épaisses, et l'on distingue des couches. Point de forêts, si ce n'est quelques bois clairs, certaines vallées ; une vue énorme qui s'étend sur l'Afrique et l'Atlas et quelle botanique !

(Suivent plus de 250 noms de plantes, par liste alphabétique.)

Voilà, mon cher, le gros des plantes, dont quelques-unes ont été recueillies aux coups de fusil. J'en aurai comme cela quelques-unes dans mes herbiers. Il y a beaucoup de doubles de tout cela, destinées particulièrement pour vous. Je vous donnerai plus de détails sur tout cela dans un mémoire que je vais publier à ce sujet. En atendant, sachez que j'aprends la nouvelle qu'un herbier du Pérou et du Mexique qui avait été déposé à Cadix par des voyageurs de l'ancien gouvernement, contenant selon le catalogue neuf mille et quelques plantes en six énormes caisses, a été acheté par votre serviteur, et que j'aprends hier que malgré de grandes difficultés il est arrivé heureusement hier à Séville, où l'Intendant de S. E. a bien voulu le recueillir pour moi. Seulement, en venant de St-Lucar, une caisse s'est un peu mouillée. Voilà encore de quoi vous enrichir.

Je vous embrasse bien. BORY DE SAINT-VINCENT.

X

A Monsieur Léon Dufour, médecin au quartier général de S. E. le maréchal Suchet, commandant l'armée d'Aragon, à Taragone.

Sans date (mais fin 1811).

MON CHER DUFOUR,

J'achève de recevoir votre carte, datée de Tolosa du 12 septembre 1811. Vous êtes bien fortuné d'avoir ainsi été donner un coup d'œil à votre chère patrie, et je vous jure que j'ambitionne bien votre sort. Destiné à courir toute ma vie comme le Juif-Errant, comment la fortune ne me jette-t-elle pas une fois chez moi ?

Je ne sais si vous avez reçu trois ou quatre lettres que je vous ai dirigées cet été. Il y était question de mes courses à Guadix, en Murcie, à la Sierra Nevada, aux Alpujarres, à Malaga, etc. Car cet été j'ai fait l'un des plus intéressants voyages. Ce que j'ai récolté est remarquable et en assez bonne quantité. J'ai pensé à vous, comme vous le verrez tôt ou tard, si Dieu le veut. Je n'ai encore

Digitized by Google

rien envoyé en France et le tout bien pressé, embalé, fait un assez fort volume que je n'ose confier à aucun convoi, jusques à ce que les chemins soyent un peu plus sûrs. Vous saurez au reste qu'après avoir découvert tour à tour les *Acrostichum lanygynosum et merenthe*, le *Davolia canariensis*, le *Pteris longifolia*, l'*Asplenium palmatum*, etc., dans ce beau pays, nous y avons enfin halle l'*Adianthum reniforme*, le même que celui des Canaries, mais bien différent de celui de Bourbon. Vous voyez qu'excepté la Nouvelle Zélande, il y a peu de pays plus riche que celui-ci.

Ce que vous dites de Thore me fait plaisir. Je le croyais brouillé avec moi, et son silence me le fesait craindre ; je désirerais bien voir son ouvrage et mon histoire. Je désirerais bien aussi connaître Grateloup et si jamais je retourne à Paris, je vous promets que je passerai deux jours à Dax (1).

Je ne sais si nous irons à Valence, comme on le dit généralement ; mais je vous jure que j'aimerais mieux que vous vinssiez ici. Quel pays, mon ami, que celui-ci, et surtout ce côté de Ronda et de Grenada, ces côtés de Motril, Velez, Malaga, Marbella, Tarifa, Jerez, Chiclana et S. Lucar. On ne sait souvent si l'on est en Afrique ou en Europe. Des *Saccarum*, des *Cyperus* et autres genres inconnus ou peu nombreux en espèces dans nos climats, abondent ici.

Comment diable voulez-vous que je me procure et envoie la Flore de Brotero, dans un diable de pays ou une petite lettre à tant de mal à passer. J'en ai trouvé un exemplaire ; il sera à la disposition de ouste la première fois que nous nous verrons. C'est un bon ouvrage, les descriptions sont surtout fort bien ; mais il est absolument incomplet. Je n'ai guère fait que trois ou quatre lieues en Portugal, et j'y ai trouvé vingt plantes remarquables que Brotero n'a pas mentionné (2).

Adieu, mon ami ; tout à vous pour la vie.

BORY DE SAINT-VINCENT.
Lieutenant-colonel, aide de camp de
S. E. le duc de Dalmatie.

---

(1) Voir sur Grateloup l'Index de notre premier volume.

(2) Brotero (Félix de Avellar), botaniste portugais (1744-1828), compromis auprès du Saint-Office, se réfugia d'abord en France, puis, à la Révolution, revint en Portugal, devint professeur de botanique à Coimbre, puis, en 1800, directeur du Musée royal et du Jardin botanique. Geoffroy St-Hilaire le protégea pendant l'invasion française. Il siégea aux Cortès en 1821. Il a laissé d'importants ouvrages de botanique.

Digitized by Google

XI

A Monsieur Léon Dufour, docteur-médecin au quartier général de S. E. M. le maréchal duc de l'Albufera, à Valence.

Tolède, 16 février 1812.

Je prendrai le parti, mon cher Dufour, de vous faire une longue lettre par la première occasion qui se présentera, afin que se trouvant prête quand il partira quelque personne pour Valence, vous ayais de mes nouvelles en long et en large. Un de mes camarades part pour Paris et passe par chez vous. Ce voyage touché (?), si je n'étais pas si occupé pour S. E., mais je ne puis bouger, que mon travail ne soit fini. C'est un bel atlas, physique, militaire de tous les pays qu'il a parcourus. Il y a quatre mois que j'y travaille, et je crois bien qu'il y en a encore pour deux. Mais aussi ce sera un ouvrage comme il y en a peu, et le modèle des cartes militaires et physiques. Vous y verrez la vraie carcasse de ce que j'ai vu de l'Espagne. Veuille Dieu ensuite que cela se grave. Ricard qui porte cette lettre part si promptement que je n'ai pas le temps de vous en dire plus long, passant la nuit à écrire en France aux miens.

J'espère au reste que vous m'avez écrit à votre aise par le convoi qui vient de chez vous et qui nous arrive ce soir même. Parlez-moi de Villena où vous futes si à contre temps ; et si vous en avez le temps, envoyez-moi la description topographique de ces cantons. J'ai augmenté ma bibliothèque d'un Seba complet (1) avec une vingtaine d'autres ouvrages d'histoire naturelle de la plus grande beauté. Je ne sais comment les envoyer en France. Le tout pèse près de 120 livres.

Adieu, cher et fidèle ami. Aimez-moi toujours comme je vous aime. Tout à vous.

BORY DE SAINT-VINCENT,

Mille choses à M. Bompar. Rappelez-moi aussi au souvenir de M. Antoine, si vous le voyez.

---

(1) Seba, pharmacien et voyageur hollandais (1665-1736), avait formé une belle collection d'histoire naturelle dont une partie fut vendue à Pierre le Grand. Il avait fait décrire et gravé son cabinet, en 4 vol. in-f°, avec 450 planches, ouvrage qui fut réimprimé par une commission de savants français, Cuvier, Geoffroy St-Hilaire, etc., 45 vol. in-f°.

Digitized by Google

XII

Tolède, 29 décembre 1812.

Mon cher Dufour,

En arrivant dans la province de Murcie, après avoir évacué la Bétique, je pris une plume de corbeau pour vous écrire en lettres très fines une fort longue lettre. Rendu à Yecla et au moment où ma missive était finie, j'apris que S. E. irait voir le Roi et que je l'accompagnerais à Fuente Higuera. Rendu à Fuente Higuera, vous n'y étiez point. Je vous écrivis un billet pour vous dire que je sollicitais une mission pour Valence afin d'y causer avec vous. Rendu à Almanza, rien de plus pressé, je prié M. le Maréchal de m'envoyer vers le duc de l'Albufera. Il y concent, je pars, j'arrive, je demande à M. Antoine, à M. Rampon, à tout le monde ; vous étiez parti pour Villena où régnait une maladie épidémique. Jugez de ma douleur ; j'avais porté avec moi, quoique en poste, à franc étrier six cyperus, deux scirpes, cinq panics de l'Inde que j'avais entrevu et collecté dans les rivières de Callasparra, qui n'est point marqué dans la carte de Mantello. Un *Erica*, voisin de *multiflora* fort beau et élégant qui ressemble à l'un de ceux de Clusius (il est entre Fuente Higuera et.....), l'*Hipericum ericefolium*, les *Salicernia arabica*, *hiberica*, *herbacea* et *fruticosa* trouvées sur les montagnes ; *atriplex hiberica*, un *salsola* ou autre chose, je ne sais pas quoi, n'ayant point alors mes livres à la main.

Je vous engage surtout à rechercher, à recueillir toutes ces plantes que je n'avais jamais vus et que, ne vous trouvant pas, je n'ai pu colliger. Je les laissai à la porte avec les chevaux, ayant fait vingt lieues de France en les tenant à la main. Du reste, vous saurez que la première grande mission que S. E. voit donner me touchant, j'aime mieux demander celle qui me mènerait à Valence pour vous y pouvoir ambrasser. C'est véritablement jouer de malheur que de ne point ce rencontrer quand on fait chaqun 400 lieues pour se voir.

Maintenant nous revenons de Salamanque. Le général Gui, marquis de Rio Milano, aide de camp de S. M. qui vous remettra celle-ci et que je vous engage à *obcequier* vous pourra dire ce que nous ferons. C'est un homme bon, aimable, excellent, qui gagne à être connu et près duquel je désirerais toujours vivre.

Digitized by Google

Ramassez-moi, s'il vous plaît, des plantes de vos risières. Au reste, je vous dirai que votre Valence n'est pas ce que je croyais; bien plus froid que l'Andalousie, je n'y vois ny *Schynus molle*, ni *erytrina*, ni *phitolaca dioica* (?), ni *cosea arabica*, ni *pteris vittata*, ni *galeja americana ;* et les *Chamerops* y sont rares et rabougris ; ce qui n'arrive point à Séville. Ce jardin de l'Espagne ne vaut pas la Bétique. Tout à vous,

BORY DE SAINT-VINCENT,

XIII .

A Monsieur Léon Dufour, docteur médecin, au quartier-général de l'armée d'Aragon, près de S. E. Monsieur le Maréchal duc de l'Albufera, en Espagne.

Dresde, 16 juin 1813.

Il y a un siècle, mon cher Dufour, que je n'ai reçu de vos chères nouvelles ; et sûrement vous vous plaignez aussi de mon silence, quoique je vous aye écrit trois fois depuis que je suis en Europe. La première fois, je vous écrivis de Bordeaux, vers le 30 avril ; je vous accusais réception d'une lettre de dix jours de date que j'avais trouvé de vous à mon passage à Burgos. Je vous faisais part de notre arrivée à Bayone, du plaisir que j'avais eu de passer 48 heures avec l'ami Thore, etc., etc. Francklin était absent, je ne pus l'ambrasser. Véturie était devenue une grande fille ; nous vîmes des plantes ; nous fûmes revoir des lieux où j'avais herborisé, il y avait au moins seize ans. Je fis connaissance avec Grateloup qui me montra ses conferves et ses dessins. Il est dommage qu'il ne veuille pas s'adoner à un travail sur cette famille. Je lui ofris mes matériaux ; car je vois bien que je n'ai plus le temps de m'en occuper, ou du moins le temps où je pourrais le faire est bien éloigné. Thore me donna ses *Promenades ;* vous m'en aviez déjà parlé, et je trouve cet ouvrage, comme tout ce que fait ce brave homme, plein de bonnes choses et de fatras (1). L'invocation à Aurélian qui a produit Daricaud, me rappela en burlesque celui de

(1) Il s'agit ici du volume : *Promenades sur les côtes du golfe de Gascogne, ou aperçu topographique, physique et médical des côtes occidentales de ce même golfe*, in-8° de 362 pp. que M. J. Thore, médecin en chef de l'hôpital militaire de Dax, publia à Bordeaux en août 1810.

Digitized by Google

Reynal sur Elysa Draper, et malgré le bel éloge qui me concerne, j'avoue que tout cela eût bien pu être supprimé. Quoiqu'il en soit, j'eusse bien désiré demeurer encore quelques jours pour aler voir mes amis du Marensin. J'aurais même, si j'en avais eu le temps, été à Saint-Sever visiter votre famille que j'aime comme la mienne, puisque je vous aime comme un frère ; mais il falut poursuivre ma route. Arrivé à Mont-de-Marsan, je rencontrai votre frère dans la rue. Je le reconnus de suite sans qu'il fut obligé de décliner son nom. Il ne me reconnut pas, lui qui ne m'avait jamais vu ; mais Dufau, le bon, l'aimable Dufau, ne se le fit pas dire à deux fois et m'accueillit le mieux du monde. Indépendamment du charme que j'éprouvais à le voir, je me rappelais la petite chambre de la rue de l'Odéon et concequemment Dufau. Je soupai chez notre ami commun. Sa femme est fort belle (1).

Bordeaux, quand à l'histoire naturelle, me parut le même. C'est toujours Roderigues, passionné de son *Muson* et d'une science qu'il n'entant pas. Dutrouil fesait de la botanique comme un cordonier fait des botes. Dargelas, brocantant les collections et changeant de gout tous les ans ; le pauvre Dupin buvant son petit coup. Tous ces gens-là jaloux les uns des autres, avilissant la science, etc...

Je passai trois jours à la campagne chez mon oncle, et courant en poste nuit et jour, je me rendis à Paris en cinquante heures. Comme je ne devais passer que huit ou dix jours dans la capitale, je n'eus pas assez de temps pour y rien entreprendre, ce qui m'a infiniment contrarié. Je n'ai même pas eu le temps de recevoir mes caisses d'histoire naturelle, qui, venant par des rouliers, n'arrivent que de loin en loin, et depuis que je suis parti. Je n'ai donc eu que le temps d'ambrasser nos vieux amis et de me rendre en poste à ma nouvelle destination. Je suis arrivé à Dresde le 16 mai. M. le maréchal Soult était près de S. M. remplissant dans toute leur étendue les fonctions de colonel général de la guarde, c'est-à-dire qu'il la commande et l'organise. Par ce moyen, nous acompagnons toujours l'Empereur ; ce qui a son bon et son mauvais côté.

Les gazettes vous ont apris nos beaux faits d'armes à *Bautzen*, Wurchen, Reichenbach, etc. et enfin l'amnistie qui en a été le résultat. Pour moi, j'y ai perdu un cheval, selon mon habitude. Mais

(1) Sur Dufau, consulter l'Index du premier volume.

Digitized by Google

je suis revenu en bonne santé à Dresde, où, le croiriez-vous, je n'ai pas eu encore une minute pour aler voir les *Musées*, *Jardins de botanique*, *professeurs*, etc. Du reste, l'habitude que j'ai des pays chauds et de l'Espagne fait que je ne peux me faire à ce qui passe au 50e degré de latitude nord. Au lieu de ces palmiers si élégants, ce ne sont que des pins ; ni ciste, ni lavandes, ni statices, ni végétaux élégans. Au 15 juin on ne peut encore se permettre le nanquin, et il fait le temps que nous avons à Séville au mois de janvier.

Que j'aime votre sort, mon cher ami. Soyez bien sûr que le Nord ne vaut pas les heureuses contrées où l'hiver ne dure que deux mois. Il me tarde bien de retourner sous ces heureux parallèles, auxquels je ne renoncerai jamais. Je compte sur vous pour mon voyage autour du monde.

Adieu, mon cher Dufour ; rappelez-vous souvent que je suis votre plus sincère et meilleur ami ; que je pense à vous vingt fois le jour et que je vous aime tendrement.

BORY DE SAINT-VINCENT,
Aide de camp supérieur de S. E. le duc de Dalmatie, colonel général de la guarde impériale, au grand quartier général, en Alemagne.

(A suivre.)

Digitized by Google

RICHESSES ARTISTIQUES RELIGIEUSES

DU DÉPARTEMENNT DE LOT-ET-GARONNE

M. Bonnat a publié en 1907, dans la *Revue de l'Agenais*, deux listes d'objets religieux, classés comme monuments historiques. Depuis cette date un inspecteur envoyé par le Ministère des Beaux-Arts, a visité le département. A la suite de ce voyage, la commission des monuments historiques, après avoir examiné les propositions de M. Mansart de Sagonne, a décidé le classement des objets dont la liste suit :

Agen. — *Hospice Saint-Jacques.* — Ornements sacerdotaux : Une chasuble, une chape, deux dalmatiques, trois étoles, tissu d'or et de soie polychrome, XVIIIe siècle.

Collection de pots de pharmacie, quarante-huit pièces, faïence de Bordeaux, XVIIIe siècle.

Table à plateau de marbre blanc, bois sculpté fin de l'époque Louis XV.

Birac. — *Eglise :* Cloche 1531.

Boé. — *Eglise de Saint-Pierre-de-Gaubert.* — Thabita ressuscitée par saint Pierre, toile par Laemlein (1813-1871).

Bon-Encontre. — *Eglise de Sainte-Radegonde.* — Chrisme entre deux animaux fantastiques encastré au-dessus de la porte, pierre XIIIe siècle.

Bruch. — *Eglise.* — Cloche 1594.

Castelculier. — *Chapelle de Cabalsant.* — Chapiteau servant de support à la croix processionnelle, pierre XIIe siècle.

Cocumont. — *Eglise du cimetière.* — Cloche 1578.

Cours. — *Eglise de Montaguzou.* — Cloche 1505.

Durance. — *Eglise.* — Inscription commémorative de la fondation d'une chapelle 1521.

Escassefort. — *Eglise.* — Cloche 1510.

Frégimont. — *Eglise.* — *Cloche* 1516.

Idem. — *Eglise de Gaujac.* — Deux autels, pierre commencement du XIe siècle.

Digitized by Google

Gaujac. — *Eglise.* — La conversion de saint Paul, panneau peint, imitation du Primatice, xvie *siècle.*

Hautesvignes. — *Eglise.* — Piscine pierre commencement du xvie siècle.

Lamontjoie. — *Eglise.* — Retable bois sculpté, peint et doré, xviie siècle.

Laplume. — *Eglise.* — Inscription commémorative de la consécration de l'église en 1541 (sur un pilier).

Idem. — *Eglise de Cazeaux.* — Roue symbolique, pierre sculptée encastrée dans le portail, époque gallo-romaine.

Laugnac. — *Eglise de Quissac.* — Cloche 1595.

Lauzun. — *Eglise.* — Panneaux bas-reliefs utilisés dans la construction de la chaire moderne bois xviie siècle.

Autel et retable bois sculpté xviie siècle.

Layrac. — *Eglise de Goulens.* — Bénitier creusé dans un chapiteau marbre, v^e ou vi^e siècle.

Marcellus. — *Eglise.* — L'assomption de la Vierge, toile par Jean Restout (1692-1768) ;

Plat de quête, cuivre repoussé, xvie siècle.

Mas-d'Agenais. — *Eglise Saint-Vincent* (m. h.). — Deux chapiteaux servant de bénitiers, pierre xiie siècle.

Mauvezin-sur-Gupie. — *Eglise.* — Encensoir, cuivre commencement du xvie siècle.

Monbalen. — *Eglise.* — Cloche 1595.

Montagnac-sur-Lède. — *Eglise.* — Inscription commémorative de la construction d'une chapelle en 1514.

Prayssas. — *Eglise.* — Le Christ et les évangélistes, peinture murale à la voûte de l'abside désaffectée, xve siècle.

Pujols. — *Eglise Sainte-Foy* (M. h.). — Bas-relief orné d'un écusson, marbre xvie siècle.

Sainte-Colombe de Villeneuve. — *Eglise.* — Cloche 1525.

Saint-Etienne-de-Villeréal. — *Eglise.* — Inscription dédicatoire, pierre 1515.

Saint-Front. — *Eglise de Lastreilles.* — Bas-relief aux armes de Saint-Romain de Lastreilles. Pierre encastrée dans l'autel de la chapelle latérale, xvie siècle.

Inscription commémorative de la construction d'une chapelle en 1521.

Saint-Maurin. — *Eglise.* — Saint Joseph et l'enfant, statue bois, fin du xviie siècle.

Digitized by Google

Idem. — *Eglise de Saint-Pierre del Pech.* — Chrisme encastré sur la porte occidentale, pierre époque romane.

Saint-Salv. — *Eglise.* — Cinq panneaux ornés d'arcatures et de dessins de remplage variés encastrés dans une stalle d'officiant moderne, bois sculpté xve siècle.

Sauvagnas. — *Eglise.* — Deux plats de quête, cuivre repoussé xvie siècle.

Dalle à armoiries sculptures, encastrée dans le mur intérieur de la sacristie, pierre xive siècl .

Idem. — *Eglise de Roudoulous.* — Cloche 1592.

Sos. — *Eglise.* — Deux cloches xvie siècle et 1676.

Tournon-d'Agenais. — *Beffroi municipal.* — Timbre de l'horloge 1648.

Inscription commémorative de la construction du beffroi 1637.

Villeneuve-sur-Lot. — *Eglise Saint-Etienne.* — Jésus au milieu des docteurs, toile école française fin du xviiie siècle.

La Passion : Jésus tombe devant sainte Véronique, toile école française xviie siècle.

Le Christ déposé de la croix, toile école française xviie siècle.

Idem. — *Eglise de Saint-Sulpice-Rivelot.* — Autel et retable, bois sculpté 1638.

Idem. — *Eglise de N.-D. de Grâce.* — Inscription française de Christophe de Montalembert 1604.

Villeréal. — *Eglise.* — Salomé présentant à Hérode la tête de saint Jean-Baptiste, panneau peint, école française xvie siècle.

Mas-d'Agenais. — *Eglise Saint-Vincent* (M. h.). — Lambris et stalles du chœur, bois sculpté xviie siècle.

Inscription funéraire du maréchal de Lareinville, 1612, marbre xviie siècle.

Immeubles par destination dans des édifices classés

Sainte-Livrade. — *Eglise* (M. h.). — Stalles et lambris du chœur, bois sculpté xviie siècle.

Maître-autel, marbre polychrome xviiie siècle.

Villefranche-du-Queyran. — *Eglise Saint-Sabin.* — (M. h.). — Autel, pierre xiie siècle.

R. Marboutin.

Digitized by Google

ANTOINE REDON DE FONTENILLES

ABBÉ COMMENDATAIRE DE MAURS

(1723-1761)

Note de M. L. Lafarge, curé-doyen de Riom-ès-Montagne (Cantal), communiquée par M. le comte de Dienne, pour faire suite à l'article que M. l'abbé Dubois a consacré au même personnage dans le dernier numéro de la *Revue de l'Agenais*.

Le successeur de Paul-Joseph D'Ourades de Cambefort fut messire Antoine-Marc Redon de Fontenilles, qualifié seigneur abbé de la ville de Maurs et prieuré Notre-Dame de Saint-Santin, prieur du chapitre de l'insigne église séculière et collégiale de Saint-Caprais de la ville et cité d'Agen, y demeurant — en 1723, — vicaire général de Saint-Flour en 1740.

Cet abbé commendataire, gros décimateur, éprouva des difficultés pour être admis au chapitre de Saint-Caprais. M. l'abbé Dubois, ancien président de l'Académie d'Agen, a publié, dans le dernier numéro de la *Revue de l'Agenais* (septembre 1910), un article relatif à cette admission. Il ne vint guère à Maurs que pour affaires relatives aux revenus et charges de sa mense abbatiale et pour divers procès avec les bénéficiers dépendants de l'abbaye.

En 1728, il fit dresser un état des revenus et charges de l'abbé, suivant les baux passés devant Darsses, notaire, le 29 juin 1726. On lira plus loin cette pièce, dûe à l'obligeante communication de M. Ed. Soubries, greffier de la Justice de Paix.

Le 11 juin 1738, il fit opposition, par voie d'huissier, à la construction d'une église au village des Bessonies et à la disjonction de ce village de la paroisse de Saint-Hilaire (Lot). Les habitants de Bessonies obtinrent le déboutement de cette opposition et l'église fut bâtie. (Papiers conservés au presbytère de Saint-Hilaire, canton de Latronquiers (Lot).

Digitized by Google

Le 11 mars 1750, il fut condamné par jugement rendu à Aurillac, devant Ch. Delort, lieutenant général, à payer à messire Joseph de Lapanouze du Colombié, étudiant en théologie au séminaire de Saint-Sulpice, prieur du prieuré Saint-Pierre de Saint-Santin, la pension annuelle de 50 setiers de grains. (Papiers de l'église Saint-Santin de Maurs).

Dans une autre lettre, datée d'Agen, le 21 septembre 1750, trouvée parmi les papiers de l'église de Saint-Santin, lettre adressée à M. Majonenc, fermier des revenus et fruits de l'abbaye, l'abbé de Fontenilles se plaint de Dom Jean-Baptiste Laborde, religieux profès au monastère de Maurs et qui a « le cœur trop mauvais, dit-il, pour se passer de lui faire de la peine ». Il ne comprend pas comment « il n'est pas lapidé par tous les religieux et par tous les hommes »... Ce qui le surprend, c'est que M. des Ondes (1), dont le père était un de ses meilleurs amis, en agisse si mal avec lui et reçoive un homme de cette espèce.....

Ils étaient en procès pour arrérages de pension monacale que le seigneur abbé lui devait.

Le 23 décembre 1756, le seigneur abbé de Maurs fut parrain de la grande cloche du monastère, placée entre les deux petites, dites *Sauveterre* et cloche de *Notre-Dame* et qui furent refondues, moyennant 210 livres. Sur cette cloche étaient gravés les noms : « Marc Antoine Redon de Fontenille, abbé de Maurs, parrain. Marie Rose de la Valette, marraine. François Darsses, prieur claustral. Jean Baptiste La Galtayrie, 1er consul. » (Arch. not. de M. Jalenques.)

M. de Fontenilles était encore abbé de Maurs, en 1762, puisque, en cette même année, messire Cérède, curé de Lauresses, intente un procès à messire Claude Mathieu Joseph de Barral, abbé d'Aurillac, pour le contraindre, conjointement avec l'abbé de Figeac et messire Marc-Antoine de Redon de Fontenilles, abbé de Maurs, et le commandeur de la Tron-

(1) François Guillot des Ondes, seigneur de Fraysse et de Montaignac, demeurant au château de La Devèze, paroisse de Saint-Etienne de Maurs, marié avec demoiselle Louise de La Devèze.

Digitized by Google

quière, tous co-décimateurs de la paroisse de Lauresses, à entretenir le sanctuaire de l'église, à fournir les vases sacrés, les livres, un clerc, le pain, le vin, le luminaire, le blanchissage, et généralement tout ce qui est nécessaire pour le service divin et les sacrements. Par jugement du 15 mai 1762, le sénéchal de Figeac condamna les co-décimateurs à participer aux dites dépenses. (Me Dufau, lieutenant général.)

A M. l'abbé de Fontenille succéda, en 1762, François de la Roque de Senezergue, seigneur de Maurs, St-Hylaire, Terrou, St-Médard de Nicorby, La Bastide du Haut Mont, Longuevergne, Combret et autres lieux, habitant le château de Longuevergne, paroisse de Leynhac, où il est mort, en 1779.

L'abbé de Fontenilles mourut à Agen, le 3 mars 1761. (*Gazette de France* du 2 mai.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

En Gascogne. L'abandon de la Terre, par *M. le docteur Emmanuel Labat.* (Extrait de la Revue des Deux-Mondes, numéro du 1er août 1910.)

Dans un de ses plus charmants et plus émouvants romans, paré comme toujours de toutes les grâces du style, M. René Bazin signalait, l'un des premiers, il y a quelques années, l'abandon de la terre de France. Ce n'est plus aujourd'hui le romancier, éminemment français, qui dans des scènes pathétiques nous fait toucher du doigt la plaie dévorante de notre pauvre pays, c'est un praticien des plus distingués, un savant doublé d'un économiste clairvoyant, qui pousse à son tour le même cri d'alarme : la terre se meurt !

« Nous sommes en Gascogne, écrit M. le docteur E. Labat, no-
« tre compatriote, où je prie le lecteur de me suivre, et nous n'en
« sortirons pas. J'entends par là que je m'interdirai les généralisa-
« tions, même les plus tentantes, pour rester sur le terrain des
« faits observés, avec les réflexions nées directement de ces faits :
« documents recueillis peu à peu au jour le jour, pour mon plai-
« sir, pendant trente années de vie médicale, et sans penser qu'ils
« seraient jamais publiés. Et comme je n'ai d'autre titre que
« d'avoir vu de très près les choses dont je vais parler, il faut que
« je précise les limites du champ de mon observation.

« C'est le pays qui commence à quelques lieues au sud de Lec-
« toure, s'étendant à l'ouest jusqu'aux collines de l'Armagnac et
« des Landes, à l'est jusqu'à la Gimone, dépassant au nord la Ga-
« ronne, pour s'arrêter à la plaine du Lot, au voisinage de son em-
« bouchure, en tout une vingtaine de cantons, presque un dépar-
« tement. Ce n'est qu'une partie de la Gascogne, la partie la plus
« riche, et même quelques cantons entre la Garonne et le Lot ne
« lui appartenaient pas. Mais on peut admettre que sous la réserve
« des nuances et de quelques détails, cette étude est applicable à
« tous les départements gascons. »

Ecrite dans ce style sobre, précis, lumineux qui lui est particu-

Digitized by Google

lier et qui a valu à son auteur les honneurs récents de la Revue des Deux-Mondes, l'étude de M. le docteur Labat est trop essentiellement gasconne, elle touche de trop près « *la terro mayrano* », comme disent les félibres, elle précise trop bien les faits dont chaque jour nous sommes les témoins, pour que nous ne la signalions pas bien vite à nos lecteurs, comme ne pouvant qu'être le miroir fidèle de leurs propres observations, et malheureusement aussi l'écho douloureux de leurs plaintes et de leurs regrets.

Il est banal d'écrire qu'en Gascogne la terre est la seule source de richesse, que le commerce et l'industrie y font presque entièrement défaut, et, soit qu'elle la cultive comme propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers, soit qu'elle la possède sans la cultiver, que la population tout entière ne vit qué de ses ressources. Cette population est terrienne par excellence, composée uniquement de paysans et de bourgeois, M. Labat ne distinguant pas la noblesse de la bourgeoisie, « parce qu'elle est aussi rurale et qu'au point « de vue de son étude ces deux classes se confondent. »

« La terre, écrit-il éloquemment, a nourri la race, a présidé à « son développement économique et social, a déterminé les usa- « ges, les habitudes, les mœurs, les aspirations et les rêves, a fa- « çonné les âmes comme elle a mis son empreinte sur l'attitude des « corps et le masque des visages. Bourgeois et paysans, si séparés « par les intérêts et les passions, ont toujours communié dans un « sentiment, l'amour et l'orgueil de la terre, de cette terre à qui ils « doivent tout, dont ils se sentent les fils reconnaissants, terre bé- « nie aux produits si variés qu'elle peut donner à l'homme tout ce « qu'il faut pour que sa vie soit douce et bonne. »

Et, à l'appui de son dire, M. Labat de citer un de ces jolis contes, racontés autrefois dans les veillées d'hiver, alors que toute la famille se groupait autour de l'ancien, et que ce dernier, pour la faire plus aimer, exaltait les vertus de la race Gasconne,supérieure à toutes les races voisines.

Tout semble donc concorder pour devoir faire aimer, dans notre beau pays, le sol nourricier ! Et cependant, « depuis vingt-cinq « ans, une profonde évolution morale s'est produite. La race se « détache de cette terre qu'elle a tant aimée. Ebranlée sur toutes « les racines qui l'y fixaient, elle s'en détourne ; elle est prête à la « renier, à l'abandonner ; elle met ailleurs ses ambitions et ses « rêves. Le vieux charme de la terre Gasconne est à jamais « rompu ! »

Digitized by Google

Chez les bourgeois, ce phénomène est lié à des faits d'ordre purement économique. Chez les paysans, il tient à des causes plus complexes et plus délicates. Faits et causes sont étudiés, analysés, par M. le docteur Labat, comme il sait si bien, par son scalpel et son diagnostic de médecin, disséquer les causes morbides et extirper du corps humain les germes malfaisants qui le mènent à sa ruine.

I. — Pour la bourgeoisie, M. Labat la prend à son origine, c'est-à-dire à la Révolution. Il prouve par de nombreux faits à l'appui, que la tourmente de 89 resta politique en Gascogne, ne modifia ni les conditions du travail, ni les salaires, ni les usages et les polices qui liaient les métayers et les domestiques à leurs maîtres. « Elle passa au-dessus des villages, des hameaux, des métairies, « sans pénétrer dans la vie de tous les jours, pareille à ces grands « vents d'orage, qui, subitement, s'élèvent dans le haut des airs, « tordant et brisant la cîme des arbres, pendant qu'en bas les her- « bes de la prairie frissonnent à peine. » Seuls les maîtres changèrent. Les nobles furent remplacés par les bourgeois. Et ceux-ci, par leur vie simple et sobre, leurs économies, la dignité de leurs mœurs, leur instruction, leur bonhomie, surent bien vite s'attirer la considération de tous. « Le siècle dernier, jusqu'à la fin du « second Empire, fut l'âge d'or de la bourgeoisie en Gascogne. »

Mais ces qualités mêmes devinrent une des causes principales de décadence. La réduction des naissances, résultat immédiat de ce désir immodéré d'augmenter sa fortune, « entrava l'initiative, la « volonté, le goût de l'effort, l'esprit d'entreprise, tout ce qui cons- « titue l'énergie de l'homme. » Il en fut de même de la réduction des dépenses, M. Labat affirmant que, comme les individus, les peuples dépensiers sont plus énergiques que les peuples économes.

Deux autres circonstances vinrent encore contribuer à affaiblir l'énergie morale de la bourgeoisie.

D'abord, la polyculture, c'est-à-dire « cette variété de cultures « dont les Gascons se sont toujours montrés si fiers, qui assure « aux revenus de la terre une grande régularité, mais dont la sé- « curité même appesantit le sommeil dans lequel s'endort l'énergie « gasconne. »

En second lieu l'uniformité d'instruction donnée à tous les fils de bourgeois, qui les munissait d'idées générales, de sentiments

Digitized by Google

élevés, mais ne leur donnait ni la valeur du temps, ni le sens pratique, ni le goût de l'effort.

Aussi a-t-elle fait faillite l'énergie de la bourgeoisie Gasconne, quand est venue la grande crise économique, cette crise « qui, « commencée vers 1875, n'a cessé de s'aggraver depuis, pour de- « venir alarmante dans ces dernières années ; non pas une crise « superficielle et passagère, comme aurait pu la produire la mé- « vente du blé ou du bétail, ou même comme l'a produite le phyl- « loxéra ; mais autrement profonde et redoutable, puisqu'il s'agit « de la disparition de la main-d'œuvre agricole. »

Là est en effet le grand mal qui nous frappe, celui dont nous sommes tous victimes, et dont on ne peut, hélas ! prévoir la guérison.

« Que penser, s'écrie M. Labat, du mal qui dépeuple la Gasco- « gne sous nos yeux, qui semble atteindre la race dans ses germes « pour l'empêcher de se reproduire ? Que penser en présence d'une « race qui meurt ? »

« Que faire surtout ? Que faire de la terre, quand on ne la tra- « vaille pas soi-même et qu'on ne trouve plus personne qui veuille « la travailler pour vous ? » Appeler la main-d'œuvre étrangère ? Bien des propriétaires l'ont déjà essayé. Le résultat a été défavorable. Ils ont fait venir des Vendéens, des Rouergats. Mais ceux qui quittent leur pays en sont le rebut. Ils ignorent complètement la première culture de notre région, la vigne ; ou, s'ils la connaissent, ce n'est que pour en apprécier outre mesure le produit.

Les Espagnols ? J'habite un coin de la Gascogne où vint s'installer, il y a environ un demi-siècle, une nombreuse famille du val d'Aran. Sage, frugale, économe, elle fit vite fortune. On le sut aux villages de Lez, de Fos, de Bosost, de Viella. Des cousins, des parents, des amis arrivèrent les uns après les autres. On s'empressa de bien les accueillir. On les fit travailler, et à leur tour, ils amassèrent un joli pécule. Si bien qu'aujourd'hui, à Valence-sur-Baïse, il existe toute une colonie espagnole, honnête, pieuse, (elle seule, en tant qu'hommes, fréquente l'église), très laborieuse, qui nous rend les plus grands services et nous aide à combler les vides que produit le départ incessant de la plupart des fils de nos vieux métayers. Mais l'immigration s'est arrêtée. Et de plus nos Espagnols ne veulent être que journaliers, refusant obstinément à entrer comme fermiers, métayers, ou même domestiques à l'année. Ce cas n'est donc qu'une faible exception à la règle malheureusement trop générale.

Digitized by Google

Et partout les domaines sont devenus une charge écrasante. Faute de main-d'œuvre, le bourgeois riche, qui ne peut pas lui-même travailler sa terre, abandonne son faire valoir direct, renonce à surveiller son métayer, afferme à vil prix, et vend... quand il le peut ; ce qui, au prix où est tombée la terre, est presque impossible. L'hectare, qui, il y a trente ans, valait en moyenne 2,000 francs, ne vaut plus aujourd'hui que 500 francs. Encore, quand péniblement on a trouvé un acquéreur, a-t-on bien des chances pour n'être qu'imparfaitement ou même jamais payé ! Et malgré cela, tout le monde veut vendre. En l'an de grâce 1910, on peut dire que tous les domaines de la bourgeoisie Gasconne sont virtuellement à vendre !

Quoi donc, du reste, retiendrait encore le bourgeois à sa terre ? Jadis, il était tout, maire, conseiller général, ou tout au moins conseiller municipal. Il présidait aux destinées de l'Eglise, de la fabrique, du bureau de bienfaisance ; dans la plupart des litiges, il était consulté. On le respectait, on le considérait, on l'aimait pour les services rendus.

Aujourd'hui, plus rien de tout cela. Les couches nouvelles ont surgi. Mues par un sentiment d'envie, de jalousie, de haine sociale que rien ne vient plus entraver, elles l'ont chassé de tous les emplois publics. Quoi d'étonnant, à ce qu'il veuille, à tout prix, s'en aller ?

« Nous assistons à la fin d'une classe, s'écrie douloureusement « M. Labat. La bourgeoisie de la Gascogne disparaît en tant que « bourgeoisie terrienne, c'est-à-dire rentière de la terre. » Et le docteur de jeter sur sa tombe cette note mélancolique, jolie fleur de cimetière :

« Le long des petites routes, ce sont de vieux logis, aux murs « tapissés de glycines et de rosiers, qui semblent en deuil, avec « leurs fenêtres closes, et l'herbe haute dans l'avenue. D'autres « sont transformées en métairies ou tombent tristement en ruines. « Les vieux jardins avec le puits à large margelle, portant le ca- « dran solaire, et la grande allée de buis taillé, courant le long « des espaliers jusqu'au cabinet de charmille, mi-jardins à la fran- « çaise et mi-vergers, d'une grâce discrète, un peu surannée, tout « cela est ouvert, foulé, mutilé, dégradé. Au village, dans la rue « silencieuse, de solides façades en pierre de taille, abritent les « petits commerces locaux dont les pauvres étalages jurent avec « la hauteur des fenêtres ; et, quand vous demandez les noms des

Digitized by Google

« bourgeois qui furent là, c'est à peine si on peut vous répondre.
« Encore quelques années et ces noms qui ont rempli le pays de
« leur importance, ne seront plus prononcés, sauf par le fossoyeur
« qui, pour se reposer de son travail, s'amuse à déchiffrer les ins-
« criptions à demi effacées des pierres tumulaires. »

II. — Chez le paysan, l'abandon de la terre tient à des causes plus complexes.

De prime abord, il semble que tout, au contraire, se réunit pour devoir la lui faire aimer. N'en est-il pas le maître absolu ? Ne l'a-t-il pas acquise, ou ne l'acquiert-il pas tous les jours, pour presque rien ? Il la cultive à des conditions inespérées ; les méthodes d'exploitation se sont, en effet, améliorées ; les assolements sont plus rationnels ; les engrais, plus connus. à meilleur marché ; le vignoble a été reconstitué en plants américains ; l'élevage du bétail a plus que doublé ; le prix du blé se maintient autour de vingt francs, chiffre rémunérateur pour le producteur, abordable au consommateur ; le vin, rare cette année, se vend à des prix inconnus ; si le salaire du seul domestique qu'il a pris pour remplacer son fils au régiment s'est élevé brusquement de 350 à 500 francs, il sait bien rattraper ce léger surcroît de dépense par une exigence de travail beaucoup plus grande. Enfin, sa bourse est amplement garnie. « Le paysan Gascon a aujourd'hui beaucoup d'argent. »

Comme hygiène, son sort s'est également considérablement amélioré. Reprenant la thèse qu'il a si brillamment développée l'an dernier au Congrès d'hygiène sociale tenu à Agen, M. le docteur Labat constate une fois de plus que son logement, son vêtement, sa nourriture, ont subi de notables transformations, toutes très favorables à son bien-être, à sa santé. Et c'est un parallèle charmant, entre l'humble chaumière de jadis et la banale maison blanchie d'à présent, entre le légendaire *careil* et la lampe à pétrole, entre le joli foulard de soie, coquettement posé naguère sur la tête des jeunes filles, et l'affreux carton ou paillasson qui constitue leur couvre-chef d'aujourd'hui. Dans chacune de ses visites médicales, il constate également à la ferme un cheval, une voiture, une bicyclette, un fusil de chasse, du tabac en abondance, souvent même des coquilles d'huîtres, des cartes postales, de l'eau de Cologne. L'usage de la viande est journalier. Enfin, s'il aime le bon vin, le paysan Gascon se rend compte du danger de l'alcoolisme.

En politique, son amour-propre est satisfait. Il a le gouverne-

Digitized by Google

ment qu'il désire ; il détient les fonctions publiques. Il a remplacé le Monsieur.

Le paysan Gascon, à cette heure, est donc le maître incontesté de tout. Le pays lui appartient ; ce pays, que décrit si amoureusement M. Labat, est fertile, salubre, tempéré de climat, doux à l'œil. Il doit donc l'aimer de toutes ses forces.

Eh bien, non ! Il ne l'aime plus. Il n'y est plus attaché comme ses vieux parents. Il n'aspire qu'à le quitter. Il le quitte, il émigre, et cela sans esprit de retour. « Le charme mystérieux de l'horizon « natal ne le suit pas, ne le rappelle pas, comme il suit et rap- « pelle l'Auvergnat, le Breton, le Pyrénéen, qui aussitôt le pécule « amassé songent au retour... Une fois parti, le Gascon reste là « où il s'arrête, là où il fait ses affaires ; il y vivra et y mourra. »

Pour ceux qui restent, le charme de la terre est également rompu. Les uns sont grisés par l'appât des fonctions publiques, et demandent une place de facteur, de buraliste, d'employé dans une administration quelconque. Les autres cherchent ailleurs des distractions, se livrent au maquignonnage, courent les foires, ne sont heureux que lorsqu'ils prennent le large et s'échappent du toit familial. Leur conversation est typique. Ce n'est plus, le soir, les légendes d'autrefois dont ils s'entretiennent ; c'est du dernier article du journal, et quel journal ! du scandale du jour, des exploits des cyclistes et des aviateurs. Peu à peu la politique les accapare, les absorbe, les grise. Dans le député de leur choix ils voient déjà un ministre, c'est-à-dire l'homme qui réalisera leurs désirs. Et ici cette phrase de Monluc, si bon prophète, qu'il a écrite en tête de ses Commentaires et que M. Labat rappelle avec tant d'à-propos : « Comme il se voit de certaines contrées qui produisent aulcuns « fruits en abondance, lesquels viennent rarement ailleurs, il sem- « ble aussi que notre Gascogne porte un nombre infini de minis- « tres, comme un fruit qui lui est propre et naturel, et que les au- « tres provinces, en comparaison d'elle, en demeurent comme « stériles. »

La diminution des naissances, la disparition presque complète de l'esprit de famille, le manque de respect des parents, la désunion entre frères et sœurs, le surmenage du seul enfant qui demeure à la ferme, autant de causes d'affaiblissement et de décadence, que M. Labat signale, passe en revue, étudie et sur lesquelles il ne cesse de s'apitoyer.

Reste l'instruction. De toutes manières, au point de vue qui

Digitized by Google

nous occupe, elle est défectueuse. M. Labat le proclame hautement et rend l'Ecole publique en grande partie responsable de l'abandon de la terre. L'instituteur ne fait rien, n'enseigne rien pour que la terre soit aimée de ses élèves. Interrogé souvent, l'enfant se montre humilié d'être un fils de paysan ; il pense que le travail de la terre est moins élevé en dignité que celui de l'industrie ou du commerce ; il croit que l'école et la métairie forment deux mondes complètement distincts, très éloignés l'un de l'autre, le premier infiniment supérieur au second ; il ne sait pas comment son village se rattache au reste de la France ; il ignore tout de l'histoire locale.

Sa conversation est à l'unisson de celle de ses parents ou de ses frères plus âgés. Le cyclisme, les courses de vaches et de taureaux, le sport, les potins du jour en font tous les frais, quand déjà il ne s'occupe pas de politique et d'élections. En histoire, même générale, il est d'une ignorance crasse. Sait-il seulement ce qu'ont été et ce qu'ont fait Saint Louis, Jeanne d'Arc, Henri IV, Louis XIV, Napoléon? Demandez aux quelques officiers qui se sont plu à les interroger plus tard, lors de leur entrée au régiment, ce qu'ils ont répondu. Leur niaiserie a été reconnue par la presse tout entière. L'enseignement primaire, tel qu'il est donné aujourd'ui, a, de l'avis des gens les plus compétents, un caractère ridiculement encyclopédique. « En voulant, écrivait naguère un économiste des plus au« torisés, que les élèves des écoles communales sachent un peu de « tout, on en est arrivé à ce résultat, qu'ils ne savent rien du « tout. »

Avec cela, plus d'idéal, plus de croyance, plus de religion, plus même d'idée de patrie ! Comment le primaire, en qui M. le docteur Labat semble placer sa confiance s'il transformait sa méthode, pourrait-il seulement inculquer aux fils de nos paysans le culte de la terre, puisque lui-même n'y croit pas, qu'il ne croit plus à rien, que l'histoire de France ne doit commencer dans son enseignement qu'à la Révolution, et qu'il a pour mission de rabaisser, ou même de taire, toutes les gloires, tout ce qui est l'honneur de notre ancienne France.

« Il y a trente ans, s'écrie M. Labat, je faisais passer l'examen « du certificat d'études, comme délégué cantonal à Miradoux, « petite bourgade du Gers, perchée sur une colline, autrefois for« tifiée. Pendant la Fronde, d'Harcourt, fidèle à la cause royale, « s'y jeta avec le régiment de Lorraine et Condé essaya vainement « de l'en déloger. Cela s'appelle le siège de Miradoux. A tous les

Digitized by Google

« candidats, je posai la même question : Qu'est-ce que le grand « Condé ? Aucun ne put me répondre ; un seul savait qu'il était « général et il m'assura qu'il faisait la guerre avec Napoléon.

« Et je ne pus m'empêcher de dire à ces enfants : Vous ne savez « pas que cette grande trouée dans le mur d'enceinte, qui s'appelle « toujours la brêche, a été faite par les canons du prince de « Condé ; que les boulets qui sont à l'église dans la chapelle de « Saint-Joseph et que vous vous amusez peut-être à faire rouler, « ont été portés là par la reconnaissance de vos pères, qui attri- « buèrent leur délivrance au saint, parce que Condé s'était éloigné « le jour de sa fête ; vous ne savez pas que d'Harcourt, qui com- « mandait ici au nom du Roi, sommé par Condé de se rendre, ré- « pondit ces simples mots — oh ! des mots bien simples — mais « qui pour nous, Français d'aujourd'hui, disent tant de choses : « Lorraine ne se rend pas ! »

A mon tour, que M. Labat me permette de lui dire en terminant : Oui, la brèche est toujours ouverte dans le mur d'enceinte de Miradoux. Mais il en est une autre, plus large et plus profonde, qui a été creusée, depuis, dans l'âme de ces mêmes enfants que vous interrogiez, comme dans celle de tous les enfants des communes de France. Brèche où passe, plus meurtrier que les boulets du grand Condé, ce vent de matérialisme abrutissant qui est le fond de l'enseignement moderne, traînant après lui ces souffles empestés de l'anticléricalisme, de l'antimilitarisme, de l'antipatriotisme qui la dessèchent et sous lesquels elle se fane, dépérit et meurt. Ne demandez plus à vos élèves ce que signifient ces boulets qu'ils faisaient rouler ; ils vous répondraient qu'ils sont les indices de la barbarie du moyen-âge. Que signifie ce vœu de leurs pères à saint Joseph ? ils vous riraient au nez, ne croyant plus ni à saint Joseph, ni à aucun vœu, ni à l'Eglise où ils n'entrent plus jamais. Si enfin vous vous hasardiez à prononcer bien bas devant eux ce grand nom de Lorraine, ils resteraient bouche bée, ne pouvant comprendre à quelle angoisse patriotique répond votre noble allusion. N'espérez donc pas en l'Ecole pour accomplir le miracle si ardemment désiré. Le voudrait-elle, le comprendrait-elle, qu'une telle pensée lui est actuellement interdite. Les loges, toutes puissantes, la surveillent ; et d'en haut — dois-je bien dire d'en haut ? — lui vient l'ordre formel d'avoir à éteindre toutes les lumières, toutes les étoiles du ciel, jusqu'aux plus faibles lueurs, — sans nous laisser même celles de l'Espérance !

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

***

La Légende dorée en Carladez. — La Bienheureuse Bonne d'Armagnac (1434-1462), par le *Comte de Dienne.* (Aurillac, imp. E. Bancharel, 1910. In-8° de 56 pp. avec portrait et tableau généalogique.)

La maison d'Armagnac offre aux historiens une mine inépuisable de documents et de renseignements historiques, encore inédits, qui, à peine exploitée, leur réserve la source la plus abondante d'études passionnantes et de jouissances inespérées. Quand donc, séduit par un sujet si vaste et si plein d'intérêt, un jeune élève de l'Ecole des Chartes mènera-t-il à bonne fin, depuis sa plus ancienne existence jusqu'à son entière disparition, l'histoire de cette orgueilleuse famille, « qui à côté des de Foix et des d'Albret, songeant à « établir à cheval sur les Pyrénées un puissant royaume dans le « sud-ouest, avait rêvé de fonder au sud de la Loire une républi- « que aristocratique, dont ses membres auraient été les maîtres ? »

Le sujet a déjà tenté bien des écrivains. Mais si une mort prématurée est venue arrêter la plume de M. l'abbé Breuils, s'essayant en de remarquables articles à cette vaste entreprise (1), si M. de Mandrot d'abord, dans de substantielles pages (2), M. Ch. Samaran récemment, dans un très savant volume (3), se sont attachés uniquement à la chute de la maison d'Armagnac et au drame de Lectoure, aucun, jusqu'à ce jour, ne s'est senti de force à écrire l'histoire complète de ces grands seigneurs Gascons.

En attendant cette bonne aubaine, chaque jour voit apporter un jalon nouveau à cette synthèse désirée. Et c'est un devoir pour nous, doublé d'un plaisir bien grand, que de signaler aujourd'hui la remarquable notice de notre confrère et ami M. le comte de Dienne sur la Bienheureuse Bonne d'Armagnac, et d'avoir à la louer pour le charme de son style, la sûreté des informations, la

(1) *La Campagne de Charles VIII en Gascogne : Une conspiration du dauphin en 1446.* (Revue des Questions historiques : janvier 1895). — Cf. : *Jean Ier d'Armagnac* (Idem.)

(2) *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure.* (Revue historique, 1888.)

(3) *La maison d'Armagnac au XVe siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France.* (Paris, Picard, in-8° de 523 pp.)

Digitized by Google

noblesse des sentiments exprimés en face d'un sujet si émouvant et si profondément religieux.

Bien qu'originaire du pays Carladez, et par cela seul plus chère à M. de Dienne, qui s'est fait depuis longtemps l'historien attitré de ce coin pittoresque de l'Auvergne (1), élevée dans ce sombre château de Carlat, si bien décrit par l'auteur, où devait habiter plus tard l'infortunée reine Marguerite, au lendemain de sa fuite précipitée d'Agen (2), Bonne d'Armagnac nous appartient par sa famille essentiellement gasconne; et ce titre nous suffit pour que, l'ouvrage de M. de Dienne en mains, nous croyons devoir faire connaître son origine, ses parentés, son existence si pieuse et si courte, ses vertus et le culte dont son nom a toujours été honoré.

Bonne naquit au château de Carlat en 1434 et non en 1439, comme l'ont écrit jusqu'à ce jour à tort ses premiers et anciens biographes. M. le comte de Dienne le prouve très sciemment, et il lui donne pour marraine la célèbre Bonne de Berry, sa grand-mère, femme en secondes noces du connétable Bernard VII d'Armagnac. Son père fut Bernard VIII, comte de Pardiac et de la Marche, vicomte de Carlat, frère cadet de Jean IV d'Armagnac, et sa mère Eléonore de Bourbon. Ils s'étaient mariés en 1424.

Une si noble origine méritait qu'on s'arrêtât un instant sur ces deux grandes familles d'Armagnac et de Bourbon. M. de Dienne n'y a pas manqué, établissant un parallèle des plus heureux entre elles, et faisant ressortir combien déjà les d'Armagnac étaient sur leur déclin, les Bourbons au contraire continuant à s'élever vers l'avenir le plus glorieux; « bien que ces deux familles parussent, « à l'époque qui nous occupe, à peu près égales en influence, lut- « tant, l'une dans le Midi, l'autre dans le Nord, avec de puissants « rivaux, la première s'appuyant sur la féodalité mourante, la se- « conde comprenant mieux les voies de l'avenir et se ralliant, « après l'avoir combattue, à la Monarchie française, dont elle de- « vait, plus tard, continuer elle-même les destinées. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les détails qu'il nous donne sur les ancêtres de Bonne; la vie, émaillée d'aventures, de son grand-père Jacques de Bourbon, marié d'abord avec Béatrix de

(1) *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat* par MM. le comte de Dienne et Gustave Saige (2 vol. in-4°. Monaco, 1900).

(2) Idem, p. CCCXXXVII.— Cf. *Itinéraire de Marguerite de Valois*, par Ph. Lauzun, p. 341-354. (Agen, Imp. Lamy, in-8°, 1902).

Digitized by Google

Navarre, dont il n'eut qu'une fille Eléonore, mère de Bonne, puis avec Jeanne II, reine de Naples et de Sicile et devenu ainsi roi de Naples ; sa conversion due à ses rencontres avec sainte Colette, la grande réformatrice de l'ordre des Clarisses ; sa mort édifiante ; puis, sur l'enfance de Bonne passée fort tristement soit au château de Roquecourbe près de Castres, soit à celui plus sévère de Carlat, son goût pour les œuvres d'art, notamment les riches livres d'heures, ses dévotions, son culte surtout pour sainte Colette, dont chaque jour elle entendait vanter les vertus.

Ce qu'elle ignorait, c'est le vœu que ses parents, désolés les premiers temps de leur mariage de n'avoir point d'enfants, avaient formé, sur les instances de la sainte, leur prédisant qu'ils auraient deux fils, mais à la condition que la première fille qui, après, viendrait au monde, serait consacrée à Dieu. Ils le promirent ; les deux fils naquirent, et Bonne après eux, ainsi qu'une seconde fille, Catherine. Bonne était donc destinée à prendre le voile. Mais sa vocation ne se prononça qu'assez tard. Aussi, lorsque timidement ses parents lui exposèrent les engagements pris par eux, trouvèrent-ils en elle une vive opposition. Ce que voyant, sa sœur Catherine, à peine âgée de quinze ans, déclara qu'elle paierait à sa place la dette contractée. Elle partit aussitôt et se fit Clarisse au monastère d'Amiens.

Bonne, profondément émue de ce sacrifice, ne fit d'abord rien paraître. Elle se revêtit d'élégantes parures, prit part à de nombreuses fêtes et fut conduite à la Cour par son frère Jacques de Nemours, grand ami alors du dauphin. Celui-ci la remarqua, ainsi que son frère Charles, et tous deux se disputèrent sa main. Mais, avant qu'aucun d'eux ne se fut prononcé, Bonne déclara brusquement qu'elle voulait se faire religieuse, et que son intention était irrévocable. Rien n'y fit : ni les supplications de ses parents, ni la colère de son frère, qui voyaient dans ce mariage inespéré l'occasion unique de réédifier la puissance de leur maison. Bonne, dont la vocation était désormais irrésistible, et « dont le ciel œilladait l'âme », selon la naïve expression d'un de ses plus anciens biographes, quitta bien vite la maison parternelle ; elle s'arrêta quelques jours à Castres, et, n'écoutant que les voix qui, d'après la légende dorée, l'appelaient auprès de Dieu, elle vint s'enfermer pour jamais au monastère des Clarisses de Lézignan. Elle y prit le voile en 1454, prédit exactement que son père, le comte de la Marche, mourait l'année suivante, ramena, toujours par un prodige, son

Digitized by Google

frère Jacques aux pratiques de la religion, et, pendant sept ans, fut un modèle de sainteté et de piété.

Nombreuses furent alors les filles de grande maison qui suivirent son exemple et vinrent autour d'elle lui former comme une nouvelle couronne. Au premier rang se placèrent plusieurs princesses de Bourbon, dont Marie de Carlat, la princesse Escarlata, qui après des péripéties sans nombre alla fonder en Espagne, près de Valence, le monastère de Gandie.

Atteinte une première fois de la peste, Bonne d'Armagnac ne se rétablit jamais complètement. Sept ans seulement après son entrée en religion au couvent de Lézignan, elle s'y éteignait le 3 janvier 1462, âgée de vingt-huit ans. Des faits merveilleux se produisirent, toujours d'après la légende dorée, à l'occasion de ses derniers moments, si bien que depuis lors elle fut vénérée comme une sainte, et que le procès, actuellement en instance auprès de la Congrégation des rites pour obtenir sa béatification, a bien des chances d'aboutir.

Mais les gens du pays n'ont pas attendu quatre siècles pour rendre à ses vertus l'hommage qu'elles méritaient. De nombreuses reliques d'elle, objets de la vénération des fidèles, furent recueillies après sa mort.

M. de Dienne cite, parmi les plus précieuses : sa coiffe, autrefois garnie de perles, son tablier en soie noire brodé d'or, un reliquaire du xve siècle, un coffret richement décoré que lui avait donné son père, son voile de professe qui ne serait autre que celui de sainte Colette, son livre d'heures enfin, manuscrit de 240 feuillets, en parchemin satiné très fin, doré sur tranches, recouvert de drap d'or à grands dessins et magnifiquement enluminé, aujourd'hui malheureusement aliéné et disparu, mais que décrit minutieusement l'auteur, en appendice, d'après une communication très précise et très exacte de Mlle Gabrielle Bruguière, de Lézignan. A la description de ce beau manuscrit, M .de Dienne a soin d'ajouter quelques fragments du cantique, ou complainte en 86 couplets, versifié en l'honneur de la bienheureuse Bonne, et où toute sa vie est naïvement racontée.

Nous ne connaîtrions jamais le doux et pur visage de la sainte, si M. de Dienne n'avait eu l'heureuse fortune de découvrir son buste dans l'église paroissiale de Lézignan, sous forme de reliquaire en bois noirci, et la gracieuseté de l'offrir en phototypie aux lecteurs de sa si intéressante notice :

« Ce buste représente la jeune princesse, couverte du voile et du

Digitized by Google

« manteau, ce dernier attaché sur la poitrine, par dessus la guim-
« pe. Les mains croisées sont disproportionnées et beaucoup trop
« fortes. Dans celle de droite est enroulé un chapelet, ce qui ne
« l'empêche pas de tenir et de montrer un crucifix ; l'autre soutient
« un livre ouvert... Le buste de l'église de Lézignan est le seul por-
« trait qui nous soit parvenu de notre bienheureuse. Elle a une
« figure assez régulière, les yeux intelligents et vifs, mais à la fois
« bons et doux. »

Un dernier éloge à adresser à M. le comte de Dienne : c'est d'avoir comblé une lacune, qui existe dans l'ouvrage, cependant si complet, de M. Ch. Samaran, et de nous avoir donné un *Tableau généalogique*, établissant d'une façon très claire, non seulement la filiation de tous ces d'Armagnac du xve siècle, mais encore les relations de parenté que Bonne a pu avoir avec les maisons de France, d'Orléans, de Berry, de Bourbon, de Bourgogne, d'Anjou, et soulignant en particulier, en les nommant, combien ont été nombreux les membres de ces familles inscrits au catalogue des Saints. « C'est de saint Louis, écrit-il, que l'on voit sortir comme
« dans les arbres de Jessé ornant les verrières gothiques de nos
« cathédrales, la tige, divisée elle-même en rameaux variés de
« nombreuses et puissantes maisons, dont plusieurs sont souverai-
« nes, presque tous les rameaux présentant, au milieu de la ver-
« dure de leur feuillage, une incomparable fleur de sainteté... »

Et M. de Dienne termine par cette page charmante empreinte de la même grâce touchante qui s'exhale de tout son ouvrage :

« Bonne d'Armagnac, morte dans les dernières années de son
« printemps, est allée rejoindre les épouses de l'Agneau que Fra
« Angelico au moyen-âge et Flandrin à notre époque ont peintes
« dans des fresques d'une douceur infinie. A contempler ces théo-
« ries de jeunes vierges, on a le sentiment d'une force mystérieuse,
« enveloppante, irrésistible, qui contraste avec la force brutale et
« matérielle. Cette force est marquée par la racine même de leur
« nom, laquelle se trouve à l'origine de tous ceux qui indiquent
« une impulsion généreuse. En confiant aux vierges vestales la
« garde du Palladium, les Romains, nos ancêtres, rendaient témoi-
« gnage à la puissance cachée qui se dégage de ces êtres, passant
« au milieu de nous comme de brillants météores et effleurant la
« matière, sans rien abandonner de leur pure origine.

« Dame Pauvreté », la mystique épouse de François d'Assise,
« nous a pris la princesse Bonne d'Armagnac qui, charitable et

Digitized by Google

« modeste, a quitté notre pays, après une dernière visite à la ma-
« ladrerie de Carlat. Puisse Rome nous la rendre bientôt, comme
« elle a rendu Jeanne d'Arc à la France, au milieu de la brillante
« auréole d'une apothéose chrétienne. »

PH. LAUZUN.

Liste des membres de la Cour des Aides de Guienne, par *M. Pierre Meller*, brochure in-4° de 19 pages.

Le tome XLIV du recueil des ARCHIVES HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE vient de paraître. Ce volume contient plusieurs articles intéressants pour l'Agenais. Nous citerons en particulier le Rôle gascon d'Edouard Ier (1286) où l'on trouve des détails sur Vianne de Gontaud et Géraud d'Agen, son époux ; sur Raymond Sanche d'Hautesvignes, seigneur du dit lieu ; sur Montauriol, prieuré dépendant de Sainte-Croix de Bordeaux ; sur l'abbaye de Clairac et ses démêlés avec la bastide de Castel-Seigneur, ou Laparade.

La publication par M. Patry des arrêts du parlement de Guienne concernant l'histoire des débuts de la réforme dans le ressort de ce Parlement (1541-1552) évitera beaucoup de recherches aux érudits que passionne l'étude des débuts du protestantisme en Guienne. Même après cette publication il reste encore beaucoup de points à élucider, car les arrêts sont trop sommaires et les notes proposées par M. Patry demeurent trop souvent douteuses.

Ceux qui ont lu dans la *Revue Historique de Bordeaux et de la Gironde* les articles de M. F. Gebelin sur l'administration du maréchal de Matignon en Guienne (XVIe siècle) verront avec quelle exactitude ce travail a été fait, en examinant les documents que cet auteur vient de donner dans le recueil des ARCHIVES HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE. L'Agenais figure à maintes reprises dans ces pièces justificatives.

A côté de ces trois groupes de documents figure avantageusement la *Liste des membres de la Cour des Aides de Guienne* dressée par M. Pierre Meller et dont il a été fait un tirage à part.

A deux reprises, en 1629 et 1650, cette Cour a siégé dans la ville d'Agen. Son histoire nous intéresse donc à ce titre. Elle mériterait encore notre attention à cause du grand nombre de ses magistrats qui eurent des attaches avec l'Agenais. Nous ne citerons aucun nom uniquement pour ne pas trop allonger notre article.

Digitized by Google

M. P. Meller a pris pour modèle Dast le Vacher de Boisville qui a donné jadis dans le même recueil une liste des membres du Parlement de Guienne. M. P. Meller a même perfectionné la méthode dont il s'est inspiré, puisqu'il a indiqué à côté de chaque nom la source où il avait puisé ses renseignements. Nous regrettons qu'il n'ait pas fait un pas de plus. Après la date d'entrée en fonctions qui figure seule sur sa liste, pourquoi n'a-t-il donné aussi l'époque où ces fonctions prirent fin ? Le travail aurait été bien plus considérable, c'est probablement pour cette raison que l'auteur n'a pas fait subir à son œuvre cette importante modification. Nous le regrettons tout en faisant remarquer que le cadre adopté a été bien rempli.

L'histoire de la Cour des Aides reste à écrire, même après les pages qui lui ont été consacrées par différents auteurs, notamment MM. M. Campagne et Couyba, ainsi que par M. P. Meller lui-même dans un de ses plus récents travaux. La publication de la présente liste facilitera la composition de cette histoire, si quelqu'auteur n'hésite pas à l'entreprendre, comme nous le souhaitons.

M. P. Meller peut donc se réjouir d'avoir fait œuvre utile en dressant une liste qui lui a demandé beaucoup de recherches et de fatigues.

JEAN DUBOIS.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Exposition agenaise de photographies. — Très heureuse a été la pensée, aussitôt mise en pratique par la Société des Excursionnistes et Photographes amateurs agenais, d'organiser dernièrement dans notre ville une exposition de photographies. Ouverte dans la grande salle des Illustres de l'hôte de ville, prêtée très obligeamment par la municipalité, disons bien vite que cette exposition a pleinement réussi. De très nombreux envois avaient été faits, dont les remarquables épreuves comprenaient toute la gamme des divers genres photographiques : Portraits, monuments, paysages, fantaisies, difficultés techniques, etc. Une section purement agenaise réunissait les épreuves de la plupart des photographes amateurs de notre ville. Mais le clou de l'exposition était sans contredit la part faite à l'héliochromie, inventée, on le sait, par notre compatriote Louis Ducos du Hauron, et depuis si bien perfectionnée par lui et par ses élèves. De magnifiques clichés, dont l'un reproduisait le portrait même de l'inventeur, faisaient l'admiration de tous les visiteurs, qui se pressaient en foule devant ces merveilleux spécimens d'un art entièrement nouveau.

En dehors des professionnels appelés à donner leur avis et de MM. Descargues, directeur de la Caisse d'Epargne, et de M. Henri Fort, le dévoué président de la jeune société, quatre membres de la Société académique d'Agen, MM. J. Momméja, Marboutin, Recours et Lauzun, avaient été priés de faire partie du jury, honneur dont ils se montrent reconnaissants en adressant ici, dans l'organe de leur société, aux vaillants organisateurs leurs remerciements et leurs félicitations.

Voici les récompenses qui, après une semaine de succès continu, ont été décernées :

Héliochromie.

1er prix... M. Aubert, Paris. Vase de Sèvres offert par le Président de la République.

2e — .. M. Garnier, président du Photo-Club de Toulouse. Une médaille.

Digitized by Google

3e — .. M. Sontenac, à Toulouse. Une médaille.
4e — .. M. Mader, à Toulouse. Un lot de plaques.
5e — .. M. le Dr Arquier, à Brassac. Une médaille.

Section agenaise.

1er prix... M. Vivarès, Louis. Un album, valeur 50 fr. Sujet : Les bords de la Séoune.
2e — .. M. Houdet. Une médaille.
3e — .. M. Duffour. Un lot de plaques.
4e — .. M. Lautié. Un lot de plaques.

Art photographique.

1er prix... Mlle Gaudon, à Carcassonne. Une plaquette. Sujet : Manon, scène de genre.
2e — .. M. Bosquet, à Romey. Une médaille.
3e — .. M. Blaise, de Rennes. Une médaille.
4e — .. M. Fresnay, à Marenla. Un lot de plaques.

Architecture.

1er prix... M. Nédelec, à St-Lunaire. Une plaquette argent.
2e — .. M. Charbonnel, Paris. Une médaille.

Touristes.

1er prix... M. Galinier, à Toulouse. Une plaquette.
2e — .. M. Delmotte, à Vincennes. Une médaille.
3e — .. M. Laffue, à Paris. Un lot de plaques.
4e — .. Me Cécile Poirson, à St-Jean-de-Sosne. Un lot de plaques.
5e — .. M. Girard, au Mans. Un lot de plaques.
6e — .. M. Braulès, à Casseneuil. Un lot de plaques.

Positifs sur verre.

1er prix... M. Leroux, à Besançon. Une médaille d'art offerte par M. Henri Fort, président de la Société.

Hors concours.

Diplômes d'honneur : M. Henri Fort, lauréat de Paris en 1907 ; M. de Bigouse : Vues stéréoscopiques.

Il a été attribué, en plus, 75 diplômes aux plus méritants.

* * *

Inauguration du bas-relief de Mme Cottin à Bagnères-de-Bigorre. — Bien que née à Paris, place des Victoires, le 22 mars 1770, nul n'ignore que Madame Cottin appartient à l'Agenais, pour

Digitized by Google

avoir passé toute son enfance et toute sa jeunesse au petit château du Bousquet, près de Tonneins, qui était la propriété de son oncle et parrain Jean-Baptiste Venès ; c'est à Tonneins que Marie-Sophie Risteau épousa, en 1787, le riche banquier bordelais, Jean-Paul-Marie Cottin.

Epris d'un véritable culte pour elle, notre collègue M. Fernand de Cardaillac, juge au tribunal de la Seine, et ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, a consacré à l'auteur de Malvina, de Mathilde et de tant de romans célèbres sous la Restauration, un long article, paru d'abord dans la Revue des Hautes-Pyrénées, puis bientôt en volume *En pays de Gascogne*, à côté de ses nombreuses et toujours si substantielles autres études historiques et biographiques. Mais, non content de lui avoir ainsi élevé un premier monument durable, M. de Cardaillac a voulu encore que sa gloire fût connue et proclamée par tous les baigneurs de Bagnères-de-Bigorre, où, dans le site charmant dénommé l'*Elysée Cottin*, elle aimait à rêver et écrire ses plus remarquables pages.

Aussi convoquait-il pour le 28 août dernier tout le monde savant du Sud-Ouest, et particulièrement ses anciens collègues de la Société académique d'Agen, pour assister à l'inauguration du monument, sculpté par le maître Jean Escoula.

La fête a été splendide et a obtenu le succès qu'une telle pensée méritait.

Le bas relief a été édifié au croisement des chemins en lacet qui s'élèvent d'un côté vers Salut, de l'autre vers la fontaine ferrugineuse, non loin de la statue de la *Muse Bagnéraise*.

La remise en a été faite à la Ville par M. Marchand, président de la Société Ramond, et par M. Caddau, directeur de la Revue des Hautes-Pyrénées, qui ont prononcé deux discours très applaudis. Les Chanteurs Montagnards se sont fait entendre dans leur plus pittoresque répertoire. Enfin MM. Larribau, Jules Le Tourtrois et le poète béarnais Simon Palay ont charmé l'auditoire par des vers de circonstance.

L'œuvre, comme toutes celles sorties du ciseau d'Escoula, est un délicat morceau de sculpture, représentant Sophie Cottin « dans « une pose et une attitude méditatives, pleines de grâce, un feuillet « sur les genoux, un crayon dans une main ». Et c'est ainsi que « Madame Cottin rêvant, charmera désormais les promeneurs, « comme les romans de cette femme sensible charmèrent ses con- « temporains au siècle dernier. »

Digitized by Google

***

Fêtes félibréennes. — Comme tous les ans, les deux grandes écoles félibréennes du Sud-Ouest ont tenu leurs assises ces derniers temps ; l'une, l'*Escolo Gastou Phébus*, à Cap-Breton, qui, comme toujours, a vu ses efforts continus couronnés d'un magnifique succès, mais où l'absence de son chef bienaimé, M. Adrien Planté, retenu chez lui par une cruelle maladie, a laissé un vide que rien n'a pu combler ; l'autre, l'*Escolo deras Pireneos*, à Monréjeau, d'où, grâce au zèle et au dévouement de son secrétaire-général M. Sarrieu, félibres, poètes, prosateurs, romanciers, tous apôtres de la langue natale et de « la terro mayrano », ont emporté d'inoubliables souvenirs.

***

Délimitation de la Région des Vins de Bordeaux. (Rapport de *M. René Bonnat*, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.)

Depuis bientôt deux ans, il n'est question dans presque toute la France que de délimitations de régions agricoles, viticoles ou autres, chacune revendiquant pour elle seule le droit exclusif de dénomination et de marque de ses produits. La Champagne a commencé, la Bourgogne a suivi, et, dans le Sud-Ouest, l'Armagnac pour ses eaux-de-vie si renommées, et enfin le Bordelais pour ses vins exquis, engagent avec les pays limitrophes une lutte aussi ardente qu'intéressée.

Mais comment fixer la délimitation ? En vertu de quelle règle, de quels droits anciens ou nouveaux attribuer à tel pays plutôt qu'à tel autre le privilège si âprement convoité ? Dans ce fouillis informe, ne reposant sur aucune base sérieuse, de circonscriptions territoriales établies si à la légère par la Constituante de 1789, et qu'elle a dénommées départements, dans cette mutilation si malencontreuse des anciennes provinces, que la même race, la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes usages, les mêmes intérêts, avaient progressivement et si naturellement formées, comment aujourd'hui s'y reconnaître, si ce n'est en revenant aux limites anciennes, en avouant qu'on s'est trompé, et en rétablissant, non pas administra-

Digitized by Google

tivement, ce qu'encore on n'ose faire, mais industriellement et surtout commercialement, l'œuvre si sagement élaborée par nos pères ?

Et cependant, c'est ce qu'a tenté de faire, — sans s'en douter peut-être, ou tout au moins sans l'avouer, — M. René Bonnat, le zélé archiviste départemental, dans son très remarquable rapport présenté dernièrement au Conseil général de Lot-et-Garonne, où il cherche éloquemment à établir que l'Agenais tout entier et une partie de la Gascogne, c'est-à-dire les quatre arrondissements d'Agen, de Marmande, de Villeneuve et celui de Nérac, doivent être compris dans ce que le commerce est convenu d'appeler *Région des Vins de Bordeaux*, l'Agenais ayant toujours fait partie de la Guyenne, et la Guyenne ayant de temps immémorial alimenté le nord de l'Europe de ses excellents produits.

«L'histoire, écrit M. Bonnat, est un perpétuel recommencement. « Avec la question actuelle, si âprement controversée, de la déli- « mitation des vins de la région bordelaise, c'est tout le passé qui « revient ; ce sont les mêmes conflits économiques, les mêmes in- « transigeances passionnées, les mêmes protestations, les mêmes « droits méconnus et revendiqués. Pour en faire un récit complet, « il faudrait un volume ; mais si les documents abondent, le temps « manque. D'ailleurs point n'est besoin de faire un pareil exposé. « On s'est complu à parler d'*usages constants ;* on a invoqué des « *privilèges séculaires* que Turgot qualifiait d'usurpations. Les « notes qui suivent, accompagnées de toutes références utiles et de « pièces justificatives » prouveront que les revendications invoquées par le Conseil général de la Gironde doivent être rejetées.

Et, accumulant documents sur documents, preuves sur preuves, M Bonnat soutient, à l'encontre de son collègue M. Brutails, archiviste départemental de la Gironde :

En premier lieu, que, de tout temps, du XIIIe au XXe siècle, les vins de l'Agenais et du Néracais ont alimenté le commerce bordelais, et, que, sans eux, les négociants des Chartrons auraient fait bien triste figure dans l'exportation de leurs marchandises. En des pages d'histoire du plus haut intérêt, il rappelle les luttes anciennes des Jurats de Bordeaux avec les Intendants, et les mesures toujours si libérales prises par ces derniers, ainsi que leurs efforts incessants pour améliorer le sort des vignerons de nos régions, les encourager et leur faciliter la vente de leurs produits. Au XXe siècle, les ventes de l'Agenais au Bordelais continuent de plus belle. Et M. Bonnat de citer les noms des principaux marchands ou courtiers de Bordeaux

Digitized by Google

dont les maisons s'alimentaient presque exclusivement en Agenais. La liste en est considérable. C'est peut-être plus encore la vallée de la Baïse que les rives de la Garonne ou du Lot qui capte l'attention des acquéreurs.

En second lieu, la partie historique du sujet offrait trop d'intérêt pour que le savant chartiste qu'est M. Bonnat, s'inspirant également du remarquable travail publié dernièrement par M. O. Granat, *Le livre d'or de la Vigne en Agenais*, ne se soit pas complu à étudier la valeur de ces fameux privilièges, si hautement revendiqués aujourd'hui par Bordeaux, et à démontrer que, de tout temps odieux, supprimés d'abord par Louis XVI et Turgot, puis définitivement abolis par la Constituante, ils n'avaient aucun rapport avec la qualité des vins.

En outre, ces privilèges surannés s'appliquaient à la seule partie viticole de la sénéchaussée de Bordeaux, non pas à la Gironde actuelle. Et c'est ici que M. Bonnat ne craint pas de proclamer bien haut « que cette division administrative, créée en 1790, est en tous « points factice, qu'elle ne présente aucune unité géographique, « qu'elle est composée de pays très divers, Landes, Saintonge, Pé- « rigord, etc. » et que c'est la seule sénéchaussée de Bordeaux, et « même la seule partie viticole de cette sénéchaussée, dont l'Intendance de la Généralité nous fournit un état dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qui jouit de ces privilèges.

Aussi, conclut très justement M. Bonnat, la délimitation, exigée par le Conseil général de la Gironde d'après la formule exprimée par lui « *Toute la Gironde et rien que la Gironde* », est historiquement ou trop large ou trop étroite :

« De deux choses l'une : 1° Ou remonter, pour délimiter la ré- « gion bordelaise, à la Révolution seulement, et c'est alors la porte « ouverte à tous les centres viticoles de Lot-et-Garonne, à tous ces « vignobles de coteaux, qui n'ont cessé, durant tout le XIXe siècle, « d'alimenter le commerce de Bordeaux. Et dans ce cas, que de- « viennent alors les fameux privilèges et les traditions plusieurs « fois séculaires, invoqués contre nous ?

« 2° Ou remonter plus haut, sous l'ancien régime, se prévaloir « de ces privilèges supprimés depuis 120 ans ; et c'est alors né- « cessairement exclure de la délimitation les arrondissements de « Bazas, La Réole et une partie de celui de Libourne, pour n'y con- « server que la partie viticole de l'ancienne sénéchaussée de Bor- « deaux, telle qu'elle figure dans nos anciens atlas et sur la carte

Digitized by Google

« publiée par A. Brette, en 1904, sous les auspices du Ministère de « l'Instruction publique. »

« Au reste, ajoute en terminant M. Bonnat, au point de vue his- « torique, il n'y a pas, à proprement parler, de vins de Bordeaux. » Autrefois, aux XIIIe et XVIe siècles, on parlait de vins de Gascogne, de marchands gascons. Plus tard ce fut l'appellation de vins bourgeois, vins du Haut-Pays, vins de Graves, vins de palus, vins de Médoc. Nulle part de vins de Bordeaux, avec le sens qu'on veut leur donner aujourd'hui. « Voilà pourquoi, les historiens Girondins « en sont réduits à baptiser vins de Bordeaux, ceux qui étaient lé- « galement (?) logés dans la barrique bordelaise ». Le mot « *Bordeaux* » était surtout une appellation générique donnée par les ven- « deurs, acheteurs et consommateurs aux vins expédiés par le « grand port de la Guyenne. »

Le Conseil général de la Gironde aurait donc mauvaise grâce à vouloir revendiquer pour le seul département de la Gironde l'appellation de vins de Bordeaux ; et, sans mettre sur la même ligne, les vins de Buzet avec ceux du Haut-Brion ou du château Margaux, M. Bonnat demande que les vins de l'Agenais, une fois transportés à Bordeaux, puissent jouir de cette même dénomination.

A ce rapport si clair, si précis, si persuasif, je n'ajouterai qu'une simple réflexion. Admettons, ce qui est peu sûr, que ses conclusions soient adoptées, et que le Lot-et-Garonne ait gain de cause. A qui profitera une telle solution ? Uniquement, croyons-nous, à quelques grandes maisons de commerce, qui pourront mettre sur leurs expéditions à l'étranger la marque : vins de Bordeaux. Le contrecoup s'en fera-t-il sentir en faveur du propriétaire, du vendeur, du producteur direct, autrement plus intéressant, plus digne d'être protégé ? Vendra-t-il plus cher sa récolte ? Sera-t-il plus allégé dans ses charges écrasantes, ses luttes si pénibles et si contenues contre les dix ou douze maladies qui chaque année viennent ronger sa vigne ? Verra-t-il ses impôts, toujours plus lourds, diminuer ? Nullement, à mon humble avis. Seule sera profitable au haut commerce cette retentissante levée de boucliers, cette immense réclame. Et je crains bien, qu'après comme avant, on n'entende toujours le même cri lamentable, poussé désespérément de siècle en siècle dans les campagnes : « *Pago, paysan* ! ».

PH. L.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 3 novembre 1910. — Présidence de M. le Chanoine Dubourg.

M. le Secrétaire rend compte de la volumineuse correspondance reçue pendant les vacances.

Le prochain Congrès des Sociétés savantes se tiendra en Normandie et s'ouvrira à Caen le mardi 18 avril 1911. Les mémoires devront être envoyés, avant le 7 janvier prochain, au 5e bureau de la direction de l'Enseignement supérieur, au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

La 36e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, du mardi 6 juin au vendredi 9 juin inclusivement.

Enfin, la ville de Rouen a décidé de célébrer également en juin prochain le millénaire de la fondation du duché de Normandie. A cette occasion, de grandes fêtes se préparent à Rouen, où sera tenu un important Congrès scientifique auquel sont conviées toutes les académies de province.

Par lettre du 15 octobre 1910, M. le général Durand, membre du Conseil supérieur de la Guerre, écrit à M. le Secrétaire qu'en souvenir de son grand-père M. Adolphe Magen, ancien secrétaire perpétuel de la Société, et de son père M. Charles Azéma, membre de ladite Société, sa belle-fille, Madame Lucien Durand, fait don à la Société académique d'Agen, pour qu'elle les répartisse entre sa bibliothèque, la bibliothèque départementale, et la bibliothèque municipale, d'un certain nombre d'ouvrages, documents et manuscrits, d'un réel intérêt, provenant des bibliothèques de son père et de son grand-père. Très touchée de cette libéralité, la Société charge son secrétaire d'être auprès de Madame Lucien Durand et du général Durand l'interprète de ses vifs sentiments de gratitude.

M. le Secrétaire rappelle à ses collègues l'invitation qui leur a été faite au mois d'août dernier d'assister à l'inauguration du bas-relief de Madame Cottin, offert à la ville de Bagnères-de-Bigorre par M. Fernand de Cardaillac, ancien membre résidant, et il leur offre, de la part de ce dernier, la brochure, ornée de charmantes planches,

Digitized by Google

rendant compte de ces fêtes, dont le succès a été aussi grand que mérité.

La Société procède ensuite au renouvellement de son bureau pour 1911. M. Calvet, vice-président, a été élu président, et M. le chanoine Durengues vice-président.

Comme suite au dernier article de M. l'abbé Dubois, relatif au procès engagé par le sieur Antoine de Redon de Fontenilles, M. le comte de Dienne fournit, d'après une note de M. l'abbé Lafarge, curé-doyen de Riom-ès-Montagne (Cantal), de nombreux détails inédits sur ce personnage, qui fut de 1723 à 1761, abbé commendataire de Maurs, et, après une vie fort agitée, parsemée de longs procès, mourut à Agen, le 3 mars 1761.

M. C. Chaux communique une ordonnance du roi Louis XII, du 22 octobre 1509, légitimant une fille naturelle de Bertrand de Lamothe, héritier de Poton de Xaintrailles ; acte qui permet de rectifier la généalogie des possesseurs du château que l'on avait toujours considérés comme se rattachant directement au maréchal. Il explique aussi les procès qui suivirent la mort de Bertrand de Lamothe, ainsi que le siège et la prise du château de Xaintrailles par ceux qui, à défaut d'enfants légitimes, prétendaient avoir droit à la succession du maréchal.

M. l'abbé Marboutin commence la lecture des *Souvenirs* de M. le chevalier des Escherolles, ancien secrétaire-général de la Préfecture de Lot-et-Garonne sous la Restauration, acquéreur du vieux château de Castelnoubel, qui sont loin d'être tendres pour certains des meneurs révolutionnaires Agenais au temps de la Terreur et où fourmillent les anecdotes les plus piquantes, assaisonnées cependant d'une grande part d'exagération.

M. Ph. Lauzun lit enfin un compte-rendu très détaillé où abondent les citations, du remarquable article que M. le docteur Emmanuel Labat a publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de « *En Gascogne : l'abandon de la Terre* ». Il estime que cette étude est trop essentiellement Gasconne et précise trop bien les faits dont chaque jour nous sommes les témoins, pour qu'elle ne soit pas signalée à ses collègues comme ne pouvant qu'être le miroir fidèle de leurs propres observations et malheureusement aussi l'écho douloureux de leurs plaintes et de leurs regrets.

Ph. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAQUE DES FONDERIES AGENAISES, XVIe SIÈCLE

(Musée d'Agen)

Digitized by Google

LES PLAQUES DE CHEM[illegible]

Agenaises ou Pér[illegible]

SOMM[illegible]

[illegible]

Dans l'état actuel de n[illegible]
qu'aux taques exclusivement [illegible]
pliquer, avec fruit et en pleine con[illegible]
tème de classification naturelle qui a [illegible]
terme de *classification naturelle* étant pr[illegible]
me qu'on lui a donné dans les sciences [illegible]
commencerons donc par étudier les taques [illegible]
caractères techniques bien marqués nous [illegible]

Digitized by Google

PLAQUE DES FONDERIES AGENAISES, XVIe SIÈCLE

(Musée d'Agen)

Digitized by Google

LES PLAQUES DE CHEMINÉES PRIMITIVES

Agenaises ou Périgourdines

SOMMAIRE

Petit nombre des plaques primitives et importance de leur étude. Le problème des origines et l'histoire de la métallurgie : 1. Plaque agenaise pentagonale héraldique. Emploi des estampilles. Manière dont les fondeurs opéraient. Blazons renversés. Problème de la provenance. La bordure cablée. Discussion héraldique. Les Lustrac. Les plaques pentagonales lorraines. — 2. Taque montalbanaise à gable aigu. Caractères de la décoration. Cheminée du Collège Pélégry. — 3. Taque agenaise à gable aigu. Le sceau de Salomon en Agenais n'est pas le même qu'en Lorraine. L'hôtel de Monluc. — 4. Grande taque cintrée du Musée d'Agen. Pourquoi le bas de la plaque n'est pas décoré. La forme cintrée particulière aux provinces de l'Ouest. Le contre-cœur de Mortains. Les taques à ailettes du Mans. La Léproserie de Périgueux. La salle à manger de M. Lavedan. Une estampe flamande du XVIe siècle. La cheminée de la maison de Mabillon. La bordure en têtes de clous. Portes de fours ruraux. Les portes de cheminées au XVIIe siècle. Madamé et le comte de Guiche. Les peintures du maître de Flemalle. Clôtures estivales des cheminées flamandes au XVe siècle. La genèse des taques. Leur emploi s'est propagé du Nord vers le Sud. Contre-cœurs forgés en lames de persienne. Le mot et la chose en Italie. La cuisine de Bartolomeo Scappi. Les cheminées flamandes du XVe siècle et leurs accessoires. Parallélisme singulier. Statistique comparée des éléments de la décoration. Les fleurs de lis aquitaniques et les fleurs de lis lorraines. La technique par estampilles des premières taques analogue à celle des carreaux incrustés du moyen-âge. Le sceau de Salomon. — 5. Les plaques de cheminée d'Arnaud Sorbin. Un extrait de Guy Coquille. Les forges du Périgord. Les usines de Fumel.

Dans l'état actuel de nos connaissances, ce n'est guère qu'aux taques exclusivement françaises qu'il est possible d'appliquer, avec fruit et en pleine connaissance de cause, le système de classification naturelle qui a été plus haut exposé ; le terme de *classification naturelle* étant pris dans l'acception même qu'on lui a donné dans les sciences d'observation. Nous commencerons donc par étudier les taques françaises dont les caractères techniques bien marqués nous ont fourni les bases

Digitized by Google

de cette classification : la description des contre-cœurs importés d'Angleterre, des Flandres, des Provinces Unies et d'Allemagne viendra après, et sera d'autant plus aisée et rapide que le terrain aura été mieux déblayé.

Notre premier chapitre sera exclusivement consacré aux contre-cœurs très archaïques découverts dans la région aginno-quercinoise, où leur petit nombre nous confine étroitement jusqu'ici, à une exception près. Leur nombre est fort restreint, mais leur étude attentive est de la plus haute importance, parce que grâce à elle on peut soulever quelques plis du voile obscur dont s'enveloppe leur origine.

De notre mieux, nous avons recueilli des faits, et multiplié les points de comparaison ; de notre mieux nous avons groupé, à côté des résultats ainsi obtenus, les données si multiples du problème, de quelque côté qu'elles se présentent, indiquant les solutions auxquelles de nouvelles observations pourraient conduire peut-être, dans l'avenir. Car, à notre sens, et nous le déclarons en toute sincérité, parmi les innombrables problèmes archéologiques posés jusqu'ici d'après des données trop peu nombreuses, celui des origines des plaques de foyer est un de ceux qui paraissent se mieux apparenter à ces abstruses questions de hautes mathématiques, assez mal connues encore, dont les solutions sont multiples et varient au gré de certaines lois dont les géomètres ne sont pas en pleine possession.

La classique taque de fonte est-elle née spontanément, inventée de toutes pièces par un constructeur intelligent ? ou bien découle-t-elle de l'emploi traditionnel de contre-cœurs renforcés, en pierre, ou de revêtements protecteurs en briques, peut-être même en fer forgé ? Nous ne le savons pas ; peut-être a-t-elle une de ces origines, peut-être les a-t-elle toutes, selon les localités, peut-être n'est-elle que l'aboutissement naturel unique de tous ces essais protecteurs du mur du foyer.

En tout cas, par leur nature même, ces humbles bas-reliefs de fonte appellent impérieusement l'attention sur les origines encore bien obscures de l'industrie civilisatrice par excellence, celle de l'exploitation du fer. Leur étude devient, par le fait, un chapitre de la grande histoire de la métallurgie, et à ce ti-

Digitized by Google

Digitized by Google

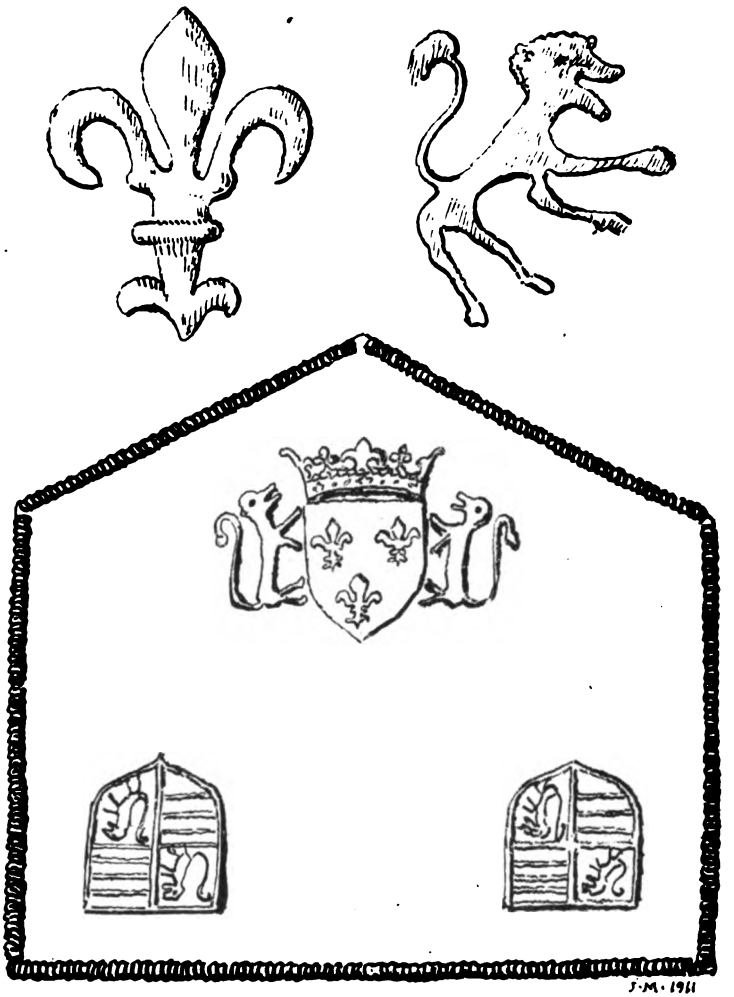

PLAQUE AGENAISE (?) PRIMITIVE

de la collection de M. le docteur Andrieu père, à Agen.

En haut, détails des armoiries reproduits en demi-grandeur

Digitized by Google

tre, mérite d'appeler tous nos soins ; nous ne faillirons pas à ce devoir.

1. *Plaque pentagonale à décor héraldique.*

(Collection de M. le Dr Andrieu, 45, rue Grande-Horloge, à Agen.)

Grande et lourde plaque pentagonale, c'est-à-dire affectant le profil d'un rectangle surmonté d'un triangle isocèle, large de 0m94, haute au sommet de 0m85, tandis que ses côtés ne dépassent pas 0m64, de telle sorte que cette taque a été faite pour un foyer plus large que haut, ce qui constitue une exception dans le groupe des taques françaises pentagonales.

Encadrement formé d'un tore aplati et cordé, dont les cinq parties, correspondant aux cinq côtés, ne se raccordent pas aux angles ; surface bosselée, ondulée, extrêmement irrégulière. Décor uniquement formé de trois écus armoriés, de dimensions à peu près égales ; le premier, chargé de trois fleurs de lys, occupe le sommet de la plaque ; il est surmonté d'une simple couronne ouverte à cinq fleurons, dont trois en lys et deux en trèfle. Cet écu a pour supports ou mieux pour tenants, deux lions d'un style enfantin qui semblent s'accrocher à ses côtés. Les deux autres écus, placés au bas de la plaque, présentent les mêmes armoiries savoir un écartelé portant, au premier et au quatrième, un lion rempant, au second et au troisième, un bandé à trois pièces. Or ces deux écus sont placés sans dessus-dessous, la pointe en haut, le chef en bas.

Ce détail est du plus haut intérêt et absolument caractéristique. Rapproché des défectuosités signalées plus haut, inégalités de la surface et absence de raccords aux angles de la bordure, il prouve que cette taque n'a pas été obtenue par l'emploi d'une matrice unique, mais par l'application à la main, dans le sable, d'estampilles détachées dont il est aisé de dresser l'inventaire : cinq fragments de bordure cordée, un écu aux armes de France, un écu aux armes écartelées comme il a été dit, une couronne comtale et deux lions.

Muni des ces estampilles, qui étaient probablement en bois,

Digitized by Google

le mouleur a dû procéder comme suit. D'abord, au moyen de cinq règles ou planchettes, il a délimité sur le sable aplani la forme de la taque, et en a enlevé le sable sur une profondeur de un à trois centimètres. Puis, sur le champ ainsi préparé, il a empreint successivement les cinq morceaux de la bordure, les trois écus, les lions et la couronne. J'insiste sur ces lions et cette couronne, parce qu'ils n'ont rien de commun avec les armoiries royales de France. Si le mouleur les a employés, c'est évidemment faute de mieux et parce qu'il ne possédait pas les modèles en relief des anges qui devaient être en tenants ou supports, et la couronne royale fermée. En imprimant les écus écartelés en sens inverse, la pointe en haut, le mouleur a été victime d'une étourderie ou d'une inadvertance ; il avait pris l'estampille à contre sens, et, comme il la tenait du côté de la poignée, il lui était impossible de se rendre compte de son erreur avant la fin de l'opération.

Que si, au contraire, cette plaque bizarre par ses hérésies héraldiques avait été obtenue au moyen d'une matrice sculptée unique, il est inadmissible que son auteur, pour si inexpérimenté qu'on le suppose, eût placé les écus du bas dans cette position insolite, et qu'il n'eût pas entouré l'écu royal de ses accessoires corrects et réguliers. D'ailleurs, dans le cas d'une matrice unique, le champ de la plaque eut été parfaitement dressé, tandis que, bien au contraire, il est tout bosselé et ondulé par le fait du sable qui a reflué autour des points ou le mouleur a imprimé ses estampilles.

Cette intéressante plaque de foyer a-t-elle été fondue dans la région ou y a-t-elle été importée ? Grave question, mais bien difficile à résoudre.

A première vue, je l'ai attribuée aux fonderies de l'est de la France, et plus particulièrement à celles de Lorraine. La bordure en tore cordé ou cablé est de règle sur les plus anciennes taques de cette région, sur lesquelles on voit même parfois des croix simples et des croix de Lorraine obtenues par la combinaison de morceaux de cette même bordure. Le Musée des Arts décoratifs, à Paris, en possède une qui montre jusqu'à

Digitized by Google

quel point ce motif fut en honneur au début de la fabrication (1). La bordure est comme nous l'avons indiqué, mais pour obtenir les éléments de la grande croix supportée par un monde, qui en est le motif principal, on a tordu en anneau une mince baguette, peut-être de plomb, dont les deux extrémités libres ont été régulièrement enroulées l'une sur l'autre, cordées en un mot, de manière à simuler deux spirales conjuguées ; une fleur de lis a été appliquée au bout (2). De même, la forme pentagonale de la plaque du docteur Andrieu est classique dans les fonderies de la Champagne, de la Lorraine et des pays de Bow, au XVIe siècle.

Pourtant Agen est bien loin de ces fonderies et à l'époque à laquelle remonte ce contre-cœur, il n'y avait guère de relations, semble-t-il, entre ces deux provinces placées en diagonale aux extrémités opposées de la France. Le tore cablé est, d'ailleurs, un motif ornemental si rudimentaire et si naturel, qu'il a dû être adopté spontanément dans plusieurs régions et à différentes époques. J'ai constaté sa présence sur des plaques de foyer anglaises dont je parlerai plus tard.

Les armoiries sculptées sur les écus renversés étant de détermination difficultueuse, dans l'ignorance où nous sommes de leurs émaux, nous laissent encore dans l'incertitude sur l'origine de cette plaque de cheminée. Pourtant leur étude attentive révèlera de nouvelles probabilités en faveur d'une origine régionale, agenaise peut-être.

Remarquons d'abord le caractère gascon de l'écartelé qu'elles présentent. Nous le trouvons absolument pareil sur le sceau de Gaston du Lion, seigneur de Besaudun, sénéchal de Toulouse depuis l'an 1469, et qui figura, dix-neuf ans plus tard, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (3). Nous le re-

(1) Le plus ancien contre-cœur ainsi décoré que nous connaissions, porte la date 1574 ; il y en a d'antérieurs, comme on le verra plus loin.

(2) La décoration de cette plaque est complétée par deux fleurs de lis et deux dauphins placés de part et d'autre de la croix.

(3) La Plagne-Barris. *Sceaux gascons du Moyen-Age.* IIe Partie. N° 431, page 353.

Digitized by Google

trouvons presque le même, c'est-à-dire avec un autre nombre de bandes, — mais qui pourra, sur les monuments antérieurs aux traités héraldiques, déterminer avec exactitude le nombre des bandes ! — sur le sceau de Jean de Pardaillan, prieur d'Eause, au milieu du xvr^e siècle (1), comme aussi sur le sceau de Bérenguier de Ségur, qui vivait longtemps avant (2). Si l'on faisait une statistique raisonnée des pièces et des meubles des blasons vraiment anciens qu'on rencontre dans la Gascogne — j'entends ce nom à la façon de Froissard — on trouverait que les lions et les bandes, soit isolés, soit partis, soit écartelés s'imposent par leur fréquence et par l'importance des familles dont ils étaient la marque caractéristique.

Que si, ceci étant posé et mis en réserve comme présomption acceptable, et, tout en passant par force sur la question des émaux, nous serrons de plus près la détermination de cet écartelé d'un lion et de trois bandes, nous sommes forcés d'éliminer celui du sénéchal de Toulouse, Gaston du Lion, parce que trop ancien pour notre cas, et il ne nous reste plus que les armes des Lustrac, qui se blasonnent : Ecartelé au 1 et 4 de gueules à trois faces d'argent ; aux 2 et 3 d'azur au lion couronné d'or. J'avoue ne point trouver le moindre vestige de couronne sur la tête des lions, mais, sans insister sur la grossièreté de la sculpture et de la fonte de cette taque, n'est-on pas en droit de rejeter avec justice la faute de cette omission sur l'impéritie de mouleurs assez peu intelligents ou soigneux pour placer ces armoiries sans dessus-dessous, ce qui est un fait peut-être unique dans la lamentable et longue histoire des hérésies, déformations, bouleversements et mutilations, dont ont pâti les nobles créations de l'art héraldique.

Et si cette hypothèse était juste, bien des choses obscures deviendraient claires et rationnelles. D'abord la date de la fabrication de cette plaque telle qu'elle ressort assez nettement de son style, s'accorderait on ne peut mieux avec celles qui limitent ce que nous savons de la vie du dernier seigneur de

(1) P. La Plagne-Barris. *Sceaux Gascons du Moyen-Age*. N° 528, p. 439.
(2) Ibidem. N° 608, p. 500.

Digitized by Google

Lustrac, Antoine II, qui hérita en 1524 de son père Naudonnet et de son frère aîné Bertrand, des terres de Lustrac, Gavaudun et autres lieux, qu'il délaissa, vers 1558, à Marguerite, sa fille unique, alors mariée à Jacques d'Albon de Saint-André et que devait remplacer, bien que maîtresse déclarée d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, Geoffroy de Caumont, abbé d'Uzerche, de Vigeois, de Clairac et prieur de Brive (1).

De même pour la provenance, rien de plus naturel que de telles armes sur de telles plaques, parce que les Lustrac possédaient la majeure partie des territoires du haut Agenais où le fer se trouve en abondance et où des forges ont existé de temps immémorial. Nous verrons, un peu plus loin, qu'il en existait dans les domaines des Lustrac.

Bien plus, si ces armoiries révèlent bien réellement une taque fondue dans une forge appartenant à la famille de Lustrac, il est facile d'expliquer pourquoi cette taque a quelques points de ressemblance avec celles de l'est de la France. Antoine II, en effet, qui avait épousé Françoise de Pompadour, dont Mellin de Saint-Gellais devait pleurer la mort en une de ses meilleures élégies, fut avant tout un homme de cœur, attaché à la personne de François Ier qu'il avait suivi dans toutes ses folles expéditions, comme le dit M. Philippe Lauzun (2). Quand après le mariage de sa fille (1544) et la mort de sa femme (1548) il se fut définitivement arraché à la cour et consacré à l'administration de ses vastes domaines d'Agenais, il dût, tout naturellement indiquer aux fondeurs de Blanquefort et de Cuzorn, les modes de décoration des contre-cœurs en fonte historiée qu'il avait longuement observés dans les provinces de l'est de la France. De là, l'explication de la forme pentagonale et de la bordure cablée que présente la plaque du docteur Andrieu. Que les lions de l'écartelé n'ont-ils leur couronne pour donner une base solide à cette longue série d'observations concordantes !....

(1) Philippe Lauzun. *Le Château de Gavaudun en Agenais. Description et histoire*. Agen. Impr. Agenaise. 1899. Pages 37 à 44.

(2) *Loc. cit.*, p. 39.

Digitized by Google

Avant d'abandonner cette curieuse et énigmatique plaque de foyer, il convient de préciser ce que l'on sait à cette heure sur celles dont dont nous avons été contraints de la rapprocher. Les études comme celles que nous poursuivons ne peuvent prétendre à des résultats pratiques que si, après avoir usé autant que possible de la méthode comparative, on donne aux lecteurs les moyens nécessaires pour les reprendre à leur tour, afin d'en vérifier par eux-mêmes la valeur.

Les plaques pentagonales, avons-nous dit, sont spéciales aux provinces de l'Est. D'après M. Maxe-Werly, le meilleur des juges en cette matière, cette forme est la plus ancienne de toutes, il en fait un critérium d'antiquité. Même il en fixe la date ; se refusant à admettre l'attribution à René Ier d'Anjou (1431-1453) d'une plaque célèbre du musée de Nancy, il écrit . « Je refuse également de la classer à l'époque de René II (1473-1508) ; c'est au temps du duc Antoine que, suivant mon opinion, doivent être reportées les plus anciennes taques de foyer dont la forme pentagonale, le mode de fabrication et les ornements primitifs dénotent sur certains spécimens l'inexpérience de la première heure » (1). Antoine de Lorraine, dit *le Bon*, succéda à son père en 1508 et mourut en 1544. Cette forme dura quelques années encore, puisqu'on connaît une plaque pentagonale, à la croix de Lorraine, qui porte la date 1574, mais il n'existe pas, à notre connaissance, des documents prouvant qu'il soit possible de reculer l'origine des plaques pentagonales à une époque antérieure à celle que M. Maxe-Werly a indiquée.

Notons, enfin, que si quelques-unes de ces taques pentagonales ont leurs côtés perpendiculaires, il en est un nombre presque égal dont les côtés sont obliques ; c'est-à-dire que le corps des premières, abstraction faite du couronnement, est un rectangle parfait, tandis que celui des autres est un trapèze dont les angles de la base sont plus ou moins aigus.

On voudra bien ne pas condamner ces observations de détail sans doute fastidieuses, en considération du but poursuivi

(1) Maxe-Werly, *loc. cit.*, 1895, p. 476.

Digitized by Google

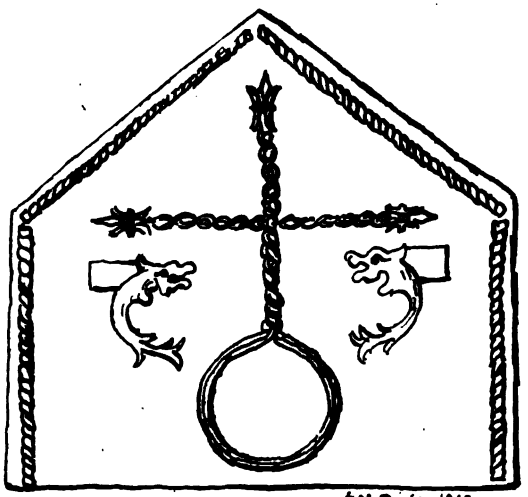

Fig. 1.

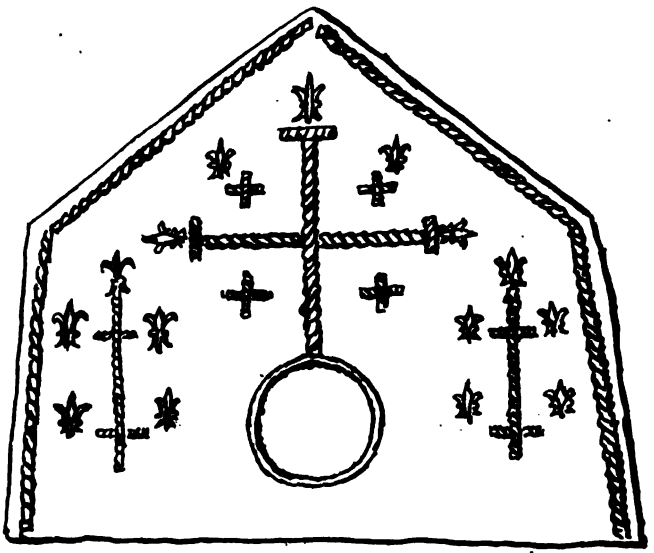

Fig. 2.

TAQUES LORRAINES PRIMITIVES

Fig. 1. D'après la taque originale au Musée des Arts décoratifs, à Paris.

Fig. 2. D'après Maxe-Werly.

Digitized by Google

Digitized by Google

qui est de grouper le plus possible d'observations et de faits sur un sujet qui n'a jamais été abordé qu'empiriquement, et par monographies séparées.

2. *Grande plaque à gable aigu portant le cachet de Salomon.*

(Musée de Montauban.)

Cette plaque est d'une forme très particulière et qu'il importe de bien définir, puisqu'elle n'a pas encore été signalée jusqu'ici et que nous-même ne l'avons jamais rencontrée en dehors de notre région. C'est un rectangle en largeur (hauteur 0m77, largeur 0m99) que surmonte un fronton ou gable aigu plus étroit de 25 centimètres que la plaque elle-même et haut de 49 centimètres. Tandis que dans les plaques pentagonales les extrémités du fronton se réunissent avec celles des côtés, dans la plaque montalbanaise, le fronton est greffé sur une base notablement plus large que lui et qui en dépasse de chaque côté le départ de douze centimètres et demi.

La décoration fort rustique de cette plaque n'est pas moins particulière que sa forme. Dans le champ, en haut, un sceau de Salomon, ou étoile à huit pointes formées par l'enchevêtrement de huit baguettes plates unies deux à deux par un bouton, et cette figure est accompagnée d'un N à droite, et d'un A à gauche, formés eux aussi de baguettes plates avec un bouton à chaque extrémité. Au sommet, une pomme de pin. Encadrement formé d'une baguette continue, pareille à celles qui forment l'étoile, chargée à intervalles égaux de boutons. Bordure extérieure formée d'un listel uni.

Cette curieuse plaque décore le contre-cœur d'une belle cheminée de la fin du xve siècle provenant de l'ancien collège de Saint-Nicolas de Pélégri, qui fut une succursale, à Montauban, du célèbre Collège Pélégri, de Cahors (1).

D'une grande richesse de décoration et d'un excellent tra-

(1) Cfr. de Rivière, *loc. cit.*, 1893, p. 32.

Digitized by Google

vail de sculpture, cette cheminée porte au milieu de son large bandeau de pierre les armes de la ville de Cahors avec, pour tenants, un chien et un ours, dont les noms en langue romane *ca* et *ours* forment par leur réunion le vieux nom français de la cité de Jean XXII. A droite et à gauche se dressent un homme et une femme sauvages portant deux autres écus, l'un avec un pied de vigne, l'autre avec un château. Le reste du bandeau est décoré de pieds de vignes et d'arbrisseaux divers traités avec une élégante largeur de style. Cette cheminée fut une des premières acquisitions du musée archéologique de Montauban dont elle reste le plus beau fleuron.

3. *Variante de la plaque précédente.*

(Collection de M. Recours, rue des Juifs, à Agen.)

Dimensions un peu moins considérables : largeur, 0m69, hauteur totale, 1m10. Double encadrement de baguettes avec boutons ; décoration réduite à trois cachets de Salomon et à trois pommes de pin. Les cachets sont posés 1 et 2, pour employer une expression héraldique des plus commodes ; le premier, dans l'intérieur du gable ; une pomme de pin le surmonte et une autre est au-dessous ; les deux autres cachets devaient être de même surmontés régulièrement d'une pomme de pin, dans la pensée de l'ordonnateur de cette décoration, mais, par l'impéritie de celui qui en appliqua les estampilles sur le sable de la fonderie, ces pommes se trouvent gauchement placées sur les côtés, ce qui ne serait pas arrivé si le moule de cette taque avait été donné par l'empreinte d'une matrice sculptée. Comparé au précédent, ce contre-cœur prouve l'ingéniosité du fondeur pour varier ses décors tout en usant des mêmes objets sculptés sur ses estampilles, la pomme de pin et le cachet de Salomon, que nous allons retrouver sur une très importante plaque du Musée d'Agen sortie, sans doute, de la même usine.

M. Maxe-Werly a noté l'emploi, par les fondeurs de sa région, d'estampilles portant le sceau de Salomon ; cela pourrait

Digitized by Google

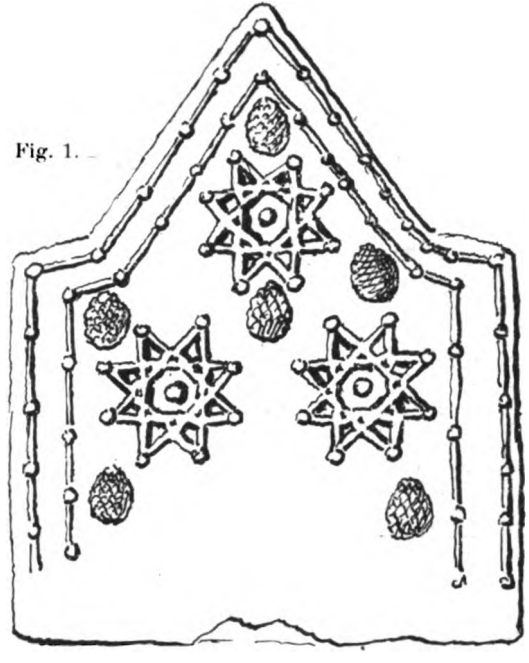

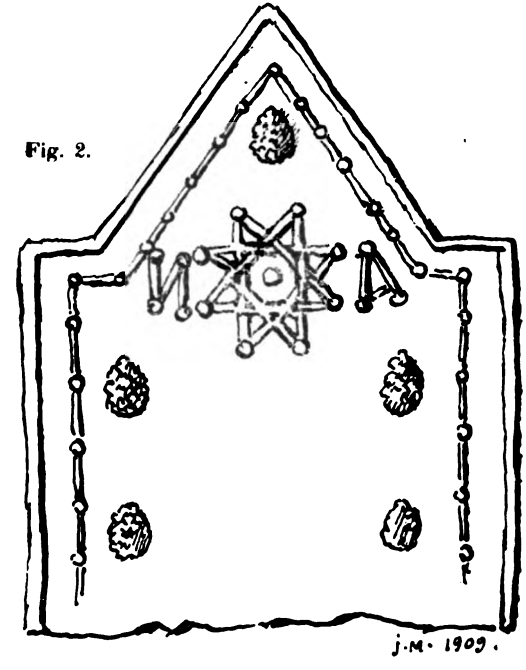

PLAQUES DE FOYER PRIMITIVES

du type agenais ou périgourdin au cachet de Salomon

Fig. 1. Musée archéologique de Montauban.

Fig. 2. Collection de M. Recours à Agen.

Digitized by Google

Digitized by Google

faire supposer une commune origine aux plaques qu'il décrit et à celles dont nous parlons. Or, cette identification est impossible, nos plaques agenaises et quercynoises ne ressemblent en rien à celles des pays de Lorraine et de Bar : leurs formes, nous l'avons vu, diffèrent entièrement ; il en est de même pour les bordures ; quant aux cachets de Salomon, ils sont faits de tiges plates réunies par des boutons sphériques, dans notre région, tandis que dans celle de notre distingué collègue ils sont formés des mêmes baguettes toriques cablées, qui composent les bordures et les croix, et ces baguettes s'assemblent directement l'une à l'autre sans le secours de boutons sphériques. On remarquera d'ailleurs que, dans un cas comme dans l'autre, les fondeurs ont opéré suivant la même méthode, faisant servir les éléments de la bordure à la confection des ornements du champ. Ajoutons que le cachet de Salomon étant une marque compagnonnique, a dû être employé en bien des lieux différents, sans qu'il y ait eu relation d'atelier à atelier.

Cette plaque décore la cheminée de la vaste salle qu'éclairent des fenêtres gothiques, au second étage de l'ancien hôtel que Blaise de Monluc avait acheté à Marie Stuart. Elle compte certainement au premier rang des richesses artistiques et archéologiques que M. Recours se plaît à grouper dans ce milieu si éminemment historique, et dont il fait largement profiter tous les travailleurs.

4. *Vaste plaque cintrée avec cachets de Salomon et frise à personnage.*

(Musée d'Agen.)

Cette lourde plaque de fer affecte une forme trapezoïdale dont le côté supérieur est en cintre très surbaissé ; elle a $1^{m}04$ de largeur et $0^{m}83$ de hauteur ; la décoration en pièces indépendantes est ainsi ordonnée : dans le cintre, entre deux cachets de Salomon à huit pointes terminées par des boutons sphériques, un écu armorié parti, à dextre, de trois contrechevrons, et à sénestre de trois palmes (?) placées 2 et 1 ; au-dessous, vers le milieu de la plaque, une longue et large frise

Digitized by Google

portant, en bas relief, une femme nue, accroupie, vue de face, les jambes écartées, levant les bras et tenant deux objets assez confus, sans doute deux thyrses ; de ses côtés partent de larges rinceaux de feuillage dont deux lions accroupis, aux deux bouts de la frise, saisissent les extrémités. Ce petit bas-relief est accompagnée d'une pomme de pin de chaque côté et de quatre autres pommes de pin placées en croix au-dessous. La bordure est formée par un rang de dix-sept gros boutons sphériques largement espacés.

La partie inférieure de la plaque a été endommagée par le feu ; on remarquera, à ce sujet, que la décoration, très logique, ne commence qu'à $0^{m}40$ de hauteur, laissant complètement nue la partie de la plaque qui devait être forcément cachée par les énormes bûches qu'on devait faire flamber dans la vaste cheminée pour laquelle fut fondue cette taque colossale ; bel exemple de logique donné par de très humbles ouvriers, supérieurs, en cela du moins, à ceux qui créèrent les modèles plus ambitieux dont la mode s'éprit plus tard et dont nous n'aurons que trop à parler.

Cette plaque commande impérieusement quelques commentaires ; nous ne les abrègerons pas, parce que leur importance est capitale pour l'ensemble des présentes études.

Les premiers porteront sur la forme même de ce contre-cœur ; ce trapèze, greffé à un arc surbaissé, n'a jamais encore été noté, à notre connaissance, par les spécialistes des plaques de foyer, pourtant il semble que cette forme, ou des formes approchantes, soit aussi particulière à l'ouest de la France, qu'aux régions de l'Est, les gabarits pentagonaux, à sommet aigu. Voici quelques observations à ce sujet.

A l'abbaye Blanche de Mortain (Manche), existait une vaste cheminée en granit, que Viollet-le-Duc a décrite et dessinée (1); « les armes de l'abbaye sont sculptées sur la clef du manteau, composé de 2 énormes sommiers et de 3 claveaux avec crossettes, dit-il. Il n'y a pas ici de pieds-droits pour por-

(1) *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. III, p. 200, fig. 7.

Digitized by Google

ter le manteau, mais deux consoles très saillantes. Le contre-cœur est encore garni de sa plaque en fonte et de sa triple crémaillère. » Cette plaque est-elle contemporaine de la cheminée, comme semble le croire l'illustre architecte? Peut-être oui, peut-être non : il est impossible de se faire une opinion motivée sur ce sujet. Quoiqu'il en soit, cette vaste plaque, qui semble avoir, d'après la figure, 1m40 ou 50 de largeur, sur 0m55 ou 0m60 de hauteur, est taillée sur un gabarit assez approchant de celui de notre plaque agenaise : c'est un trapèze barlong, aux côtés très légèrement infléchis et dont les deux angles supérieurs sont découpés suivant un quart de cercle dont le centre est très près de la base de la figure.

Bien plus intéressants sont les contre-cœurs cintrés à ailettes qui décorent les cheminées du logis historique dit la Maison de la Reine Bérengère, au Mans. On ne peut guère errer sur leur date véritable, elles ont été faites pour la place qu'elles occupent, et elles sont l'accessoire logique d'un ensemble architectural harmonieux et rationel. Or cet ensemble peut-être commencé au xive siècle près de sa fin, dans la partie dite *Maison de la cour Pôté*, est certainement pour une grande part du début du xve siècle, et pour la partie dite plus spécialement Maison de la reine Bérengère de la fin du xve siècle et des premières années du xvie. Notre éminent collègue M. Robert-Triger stipule les dates extrêmes de 1490 et de 1515 ; et nul mieux que lui ne connaît les élégants édifices auxquels appartiennent les cheminées qui nous intéressent.

Celle de la *Maison de la cour Pôté* est depuis bien longtemps déjà au Musée de Cluny où on la désigne sous la dénomination de *Cheminée des Ages de la Vie*, qu'elle doit aux jolies figurines de personnages d'âge et de condition différents dont se décore son large bandeau. Jules Quicherat a soigneusement étudié ces jeunes et ces vieux, ces riches et ces pauvres dans sa classique *Histoire du Costume en France* (1). A ses yeux, le jeune homme est un damoiseau à la mode de 1390, ainsi que le marchand et la dame, tandis que le paysan et sa compagne lui

(1) Paris. Hachette, 1875, pp. 250, 258, 259, 329.

Digitized by Google

paraissent comme les types normaux des campagnards « d'environ 1400. » Ajoutons que M. Hucher, qui avait pu étudier l'ensemble de la *Maison de la cour Pôté* avant sa démolition, déclarait qu'à l'exception de la tourelle d'escalier, elle présentait tous les caractères « d'une installation intérieure du XIVe siècle », et que le costume des personnages sculptés sur les cheminées se rapportait bien aux dates indiquées par Jules Quicherat (1).

On comprend l'importance pour notre sujet de ces appréciations concordantes de maîtres aussi éprouvés que Hucher et Quicherat ; si en effet cette cheminée est de la fin du XIVe siècle ou des toutes premières années du siècle suivant, le contre-cœur de fonte qui la décore est évidemment de la même date. et, dans ce cas, c'est le plus ancien que l'on connaisse à ce jour, car ce contre-cœur d'une forme toute particulière, a bien évidemment été fait pour la place même qu'il occupe dans cette cheminée dont il complète l'ornementation, en répétant sur le mur du foyer l'arc qui surmonte le manteau. Ce mur de foyer est en brique et le constructeur l'a pourvu d'un arc de décharge en plein cintre que reproduit parallèlement le fronton circulaire de la plaque, de telle façon que l'arc de brique encadre celle-ci complètement et de la manière la plus heureuse. Et de même que cet arc s'appuie sur les premières assises horizontales du mur, de même le fronton de la plaque s'élève au-dessus d'un corps rectangulaire plus large.

La seconde cheminée de la *Maison Pôté* est également au Musée de Cluny, où sa plaque primitive a été remplacée par une fort belle taque de la fin du XVIe siècle décorée d'armoiries. Grâce à M. Singher, qui avec des soins si pieux et tant de goût, a restauré la maison de la Reine Bérengère, un moulage de cette cheminée a pris place dans cette vieille demeure, vrai sanctuaire de l'archéologie mancelle, mais, avec juste raison,

(1) E. Hucher. *Visite des anciennes maisons du Mans*, dans *Congrès arch. de France* de 1878.

M. Enlart attribue la même date à cette cheminée. *Manuel d'Archéolog.*, t. II, p. 147, note 6.

Digitized by Google

on l'a pourvue d'une taque ancienne, trouvée dans la même région, et qui, par sa forme cintrée a pu remplir exactement l'intérieur de l'arc de décharge, dont cette cheminée était pourvue, comme la précédente. Celle-là, parce qu'elle est peut-être incomplète, n'a pas les ailettes carrées de la précédente ; de plus elle a été évidemment fondue dans un moule produit par une matrice sculptée ; mais elle conserve la forme cintrée, et c'est, pour le moment, tout ce qui nous intéresse. Car, tant par sa technique que par son style, elle nous reporte en plein XVIe siècle, donnant ainsi la mesure de la longue persistance, dans l'ouest de la France, de cette forme particulière, que nous retrouvons, un peu modifiée mais reconnaissable encore, au cœur du Périgord, comme le prouve la gravure représentant l'intérieur d'une des maisonnettes de la Léproserie de Périgueux, publiée par M. C. Enlart dans son excellent *Manuel d'archéologie française* (1).

Ce n'est pas tout encore, car une plaque, ayant le même profil que celle du Musée d'Agen, garnit le contre-cœur de la cheminée pittoresque qui donne un caractère si particulier à la salle à manger du château de Loubressac. Les lecteurs de l'*Illustration* l'auront sans doute remarquée dans la reproduction en couleurs d'une peinture représentant cette salle à manger qui est celle de M. Lavedan, l'extraordinaire chroniqueur dont le quotidien butin d'observations s'épanche, au bout de la semaine, en des pages toujours charmantes, jamais banales, jamais empreintes de cette fatigue qui abaisse les plus virils aux redites déguisées.

Enfin, sur les confins du Périgord et de l'Agenais, la taque en grès, du château de Hautesvignes, dont nous avons donné le croquis, est taillée sur un modèle approchant, cintré au sommet et pourvu d'ailettes latérales qui l'apparentent aux plaques de foyer du Mans.

Mais, cette forme, que nous trouvons ainsi jalonnant l'ouest de la France, tout au moins d'Agen jusqu'à Mortain, ne la re-

(1) C. Enlart. *Manuel d'Archéol. franç. Architecture civile et militaire.* Paris. A. Picard, 1904, p. 49, f. 24.

Digitized by Google

trouve-t-on pas plus loin, plus haut, sur la carte des régions maritimes de l'Europe ? Je crois bien que si, car elle m'apparaît, avec un renversement complet de proportions il est vrai, sur une plaque trapezoïdale cintrée et décorée des armes du Saint-Empire, au cœur d'une cheminée au centre d'un intérieur flamand que reproduit une estampe du XVIe siècle dont on trouvera une reproduction, presque un fac-similé, dans le *Dictionnaire de la décoration et du Mobilier* de M. Havard (1). Cette estampe, qu'on nous permette cette remarque en passant, a eu l'heureuse fortune d'inspirer maintes reconstitutions d'appartements du moyen-âge ; le *Magasin Pittoresque* en a donné une jadis (2), où le dessin de la taque paraît différent. On en trouve une autre dans le *Dictionnaire du Mobilier* de Viollet-le-Duc (3) ; sous le crayon de l'éminent artiste, tout cet intérieur bourgeois s'est transformé à en devenir princier, les sculptures surchargent la cheminée, les frontons et les clochetons des meubles flamboient, et le feu imite si bien cet exemple général que rien n'apparaît plus de notre contre-cœur.

En Belgique, d'ailleurs, on a parfois découpé suivant un patron trilobé certains contre-cœurs du XVIe siècle. Nous en avons dessiné un magnifique spécimen à l'Exposition Universelle de 1900, parce qu'il nous avait rappelé les contre-cœurs en pierre des châteaux de Tombebœuf et de Lébéron (4). Nous l'étudie-

(1) Tome I, fig. 463.

(2) *Magasin pittoresque*, 1836, p. 357.

(3) Dictionnaire du Mobilier, pl. XV.

(4) Puisque l'occasion s'en présente, ajoutons un renseignement nouveau à ce qui a été déjà dit sur les contre-cœurs en pierre. Dans son *Architecture pratique* (Paris, chez Alexandre Jombert jeune, 1780, in-8°), Bullet donne les prescriptions suivantes : « Pour les cheminées de cuisine, si l'on y fait des jambages, ils doivent être de pierre de taille, et les contre-cœurs de grais ou de brique, le tout contregardé de bonnes bandes de fer. » (P. 65.) Et il ajoute en note : « On faisait anciennement les contre-cœurs de cheminées en grais, en brique ou en tuileau. Les plaques de fonte n'étaient pas encore connues ; aujourd'hui qu'elles le sont, on ne fait guère de ces contre-cœurs que dans les maisons les plus simples. » Un peu plus loin (p. 116) il dit encore : « Si au lieu de ces contre-cœurs, de brique ou de tuileau, qui ne sont plus en usage que dans les maisons médiocres, il y a plaque de fonte, etc. »

Ainsi donc, les hommes du métier, au XVIIIe siècle, étaient persuadés que les contre-cœurs de pierre ou de terre cuite, encore en usage dans les cuisines et dans les habitations « médiocres », avaient été généralement employés avant l'invention des taques en fonte de fer. Ce témoignage désintéressé n'est pas sans quelque importance.

Digitized by Google

rons plus loin en traitant des taques flamandes ; qu'il suffise de dire ici qu'il est daté de 1540.

En voilà assez, ce semble, pour prouver ce que nous avons dit au début de ce paragraphe, c'est-à-dire que, tandis que les plaques de foyer des provinces de l'Est sont caractérisées par leur sommet en fronton triangulaire, en pignon plus ou moins élancé, qui leur donne la forme d'un pentagone, les plaques des régions occidentales apparaissent généralement cintrées au sommet, soit que la courbe naisse des côtés d'un trapèze, soit qu'elle se greffe exactement sur un rectangle, soit qu'elle soit soudée sur un corps rectangulaire qui la dépasse de chaque côté. D'après la marche logique des choses, ce patron se serait propagé du Nord-Ouest de la France, peut-être même des Flandres, jusque dans le bassin de la Garonne, suivant des voies commerciales bien connues.

Pourtant, dans l'état actuel de nos connaissances ce sont les plaques du Mans qui semblent les plus anciennes de toutes : à ce titre on ne sera pas surpris que nous les étudions avec une attention toute particulière.

J. MOMMEJA.

Supplique au lecteur bénévole.

M. Léon Germain de Maidy, l'éminent archéologue lorrain, veut bien me communiquer les indications suivantes sur un livre devenu rare, et qui se rattache très intimément au travail qui précède. Voici la note bibliographique de mon honoré correspondant :

« Hippolyte Bonnelier. *La Plaque de Cheminée*, roman, chez Abel Ledoux, Paris 1833, un vol. in-8° de 344 pp., frontispice gravé sur bois représentant une vue de la citadelle de Blaye. De 3 fr. à 20 fr.

« Ce roman a pour sujet les aventures de Madame la duchesse de Berry en Vendée. » — « C'était une guerre de Saint-Laurent que vous faisiez là, messieurs. »

On comprendra assez, sans qu'il soit nécessaire d'insister, avec quel intérêt l'auteur de ce travail analyserait ce livre s'il l'avait seulement quelques heures à sa disposition, et quelle reconnaissance il vouerait à la personne qui le lui communiquerait.

J. M.

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES SUR LAFOX

Chapitre II. — **La Paroisse de Saint-Christophe**

La juridiction de Lafox ne possédait aucune église paroissiale. La plus grande partie de son territoire appartenait à la paroisse de Saint-Christophe, archiprêtré de Ferrussac, dont l'église était bâtie sur la juridiction royale de Puymirol.

Le patron de cette paroisse est saint Christophe, on célèbre sa fête le 25 juillet. En Grèce, cette fête a lieu le 9 mai.

Saint Christophe fut un des saints les plus populaires du moyen-âge. La légende l'avait entouré d'une telle auréole, que les populations avaient en lui une confiance sans borne.

Christophorum videas, postea tutus eas. Regarde S. Christophe et pars en toute sécurité, disait le proverbe.

La *Légende dorée* de Jacques de Voragine nous a transmis la merveilleuse histoire qui a si longtemps charmé et enthousiasmé nos pères. M. Emile Mâle la résume ainsi :

« Christophe était un géant de la terre de Chanaan, haut de douze coudées et d'un aspect terrible. Il entra au service d'un roi parce qu'il avait entendu dire que ce roi était le plus puissant du monde. Un jour qu'on prononçait le nom du diable, le roi se signa. Christophe connut par là, qu'il y avait dans le monde quelqu'un de plus puissant que son maître. C'est pourquoi, il partit pour s'aller mettre au service du diable. Il le rencontra dans un désert, et fit route avec lui. En arrivant dans un carrefour, ils aperçurent une croix, et soudain le diable prit la fuite. Lorsque Christophe l'eut rejoint, il voulut connaître la cause de cette terreur subite. Le diable, pressé de questions, fut contraint d'avouer qu'il y avait quelqu'un de plus puissant que lui, et que c'était Jésus-Christ. Sans tarder, Christophe se mit à la recherhe de ce maître plus fort que le diable. Un ermite qu'il rencontra lui enseigna les vérités de la foi chrétienne et

Digitized by Google

le baptisa. L'ermite, désireux de le faire avancer dans la voie de la perfection, lui recommanda d'abord de jeûner ; mais le bon géant en était tout à fait incapable. Il lui enjoignit alors de réciter des prières, mais Christophe s'embrouilla et n'en put venir à bout. L'ermite, connaissant mieux son néophyte, établit cet homme de bonne volonté au bord d'un fleuve rapide, où chaque année beaucoup de voyageurs se noyaient. Christophe prenait les passants sur son dos, et, aidé d'un bâton, il franchissait le torrent. Un jour, il s'entendit appeler par un enfant. Il sortit de sa hutte, mit le jeune voyageur sur son épaule et commença à traverser le fleuve. Mais, quand il fut au milieu, l'enfant devint si lourd que le géant, courbé en deux, n'avançait plus qu'à grand peine. Arrivé enfin à la rive, il demanda à l'enfant qui il était. « Tu m'as chargé d'un si grand poids, dit-il, que si j'avais porté le monde entier sur mes épaules, je n'aurais pas eu un plus lourd fardeau. » — « Ne t'étonne pas, Christophe, répondit l'enfant, car tu as eu sur les épaules non seulement le monde entier, mais celui qui a créé le monde. Sache que je suis Jésus-Christ. » L'enfant disparut aussitôt, et Christophe, qui avait planté son bâton dans le sable, vit qu'il était couvert de feuilles et de fleurs. Peu de temps après, Christophe mourut comme un vaillant martyr, en Syrie, dans la ville de Samos » (1).

Tel est le récit de la légende, l'histoire en dit moins long. On sait peu de choses de ce saint. On ne connaît pas de façon certaine son pays d'origine, que plusieurs disent être le pays de Chanaan. Les Bollandistes, qui ont étudié avec soin tout ce qui a trait à ce saint, ne croient pas que ce fut un géant, mais un homme de haute taille. Il y a aussi de l'incertitude sur le nom de Reprobus qu'il aurait porté avant sa conversion, sur l'époque de son baptême et sur le personnage qui le lui aurait administré et que l'on a prétendu être saint Babylas. Si cela était exact, Christophe aurait été baptisé vers 249 sous le règne de Dèce. Ce que l'on peut affirmer, c'est que notre saint fut martyrisé pendant la persécution déchaînée par cet empereur.

(1) E. Mâle. *L'art religieux du* XIII*e siècle en France*. Paris, Colin, p. 319-320.

Digitized by Google

Les actes de son martyre racontent que saint Christophe vint à Samos sous le règne de Dagnus. Le peuple s'assembla autour de lui. Christophe alors, plantant son bâton en terre, se mit à prier. Le bâton se couvrit de feuilles et de fleurs. A la vue de ce miracle, un grand nombre des spectateurs se convertit et fut baptisé par le saint.

Le roi voulut le voir. Les soldats envoyés à sa recherche le trouvèrent en prière. Dès qu'il eut fini, Christophe consentit à les suivre. Dagnus commença à l'interroger et à l'engager à sacrifier aux idoles. Le saint ayant prouvé l'inanité du culte païen, le roi, furieux, le fit emprisonner.

Le discours de Christophe opéra des merveilles. Quatre cents soldats se convertirent, allèrent confesser leur foi devant Dagnus, qui les fit décapiter.

Cependant le tyran voulut avoir raison du Saint. Pour l'induire en tentation, il fit pénétrer dans son cachot deux jeunes femmes de grande beauté et de mœurs légères. Mais ces pauvres créatures furent subjuguées par la piété et l'attitude du Saint en prière, et à leur tour elles se convertirent. Elles eurent à subir d'horribles tourments et cueillirent enfin la palme du martyre. Elles s'appellent Nérée et Aquilée.

Quant à Saint Christophe, il eut aussi à subir d'atroces supplices, verges de fer, épreuve du feu, etc. Mais calme dans les tourments, il continuait à prier et à proclamer la divinité du Christ. Enfin, le roi l'ayant fait attacher à un poteau devant son palais, il ordonna à ses soldats de tirer à la cible sur lui avec des flèches. Mais les traits ne l'atteignirent pas. L'un d'eux, au contraire, vint frapper Dagnus et le rendre aveugle. Le Saint, avant de rendre le dernier soupir, lui dit de prendre un peu de terre teinte de son sang, de l'appliquer sur ses yeux. Après la mort du bienheureux martyr, le roi fit ce qu'il lui avait indiqué, il recouvra la vue et se convertit (1).

Le culte de Saint Christophe fut très répandu dans toute la chrétienneté, surtout à partir du XIe siècle. La paroisse dont nous essayons d'esquisser le passé, n'aurait-elle pas commencé

(1) *Acta Sanctorum Julii*, t. VI, pp. 125 à 149. Paris, Vict. Palmé, 1868.

Digitized by Google

à ce moment et n'aurait-elle pas reçu pour patron, le saint alors en vogue ? Cela est fort probable.

De fait, l'église qui est le centre de la paroisse est bien du XIe siècle ou peut-être du XIIe. Elle s'élève à quelques pas de la Garonne, sur la rive droite. Jadis, un bras de ce fleuve baignait l'escarpement sur lequel est bâtie cette église. Les colmatages successifs, l'incessante lutte contre les inondations ont rejeté le fleuve à quelques centaines de mètres plus loin.

Cette église est petite de dimensions. Elle se compose d'un chœur voûté en berceau, orné d'un bandeau chanfreiné et d'une nef rectangulaire plus large que le sanctuaire. Cette nef lambrissée est séparée du chœur par une arcade basse. « A l'extérieur, le sanctuaire, dépourvu de contreforts, a pour couronnement une corniche très simple dont les modillons sont ornés de têtes, de lobes, de raisins, de pommes de pin, etc. » (1).

Quelles étaient les limites primitives de cette paroisse ? Nous l'ignorons. Avant la Révolution, elle était bornée d'un côté par la Séoune, et de l'autre par la Garonne et la ligne des limites actuelles. Nous avons dit au chapitre précédent comment, au moment de la Révolution, elle s'agrandit d'une partie de la paroisse de Saint-Amans qui lui donna neuf feux et d'une partie de celle de Saint-Pierre de Gaubert avec six feux. Elle comprenait alors la totalité de la juridiction de Lafox, plus le fief de Prades.

Le premier document écrit qui nous donne quelques détails sur la paroisse, c'est le procès-verbal de la visite de Jean de Valier, vicaire général de Mathieu Bandello, évêque d'Agen.

Il y vint le mercredi 2 septembre 1559. Me Pierre Espinasse, curé, va avec ses paroissiens le recevoir en procession. Il fait la visite de l'église et ordonne de fermer le cimetière, de façon que les animaux ne puissent y pénétrer, de transporter les fonds baptismaux au coin gauche dans le fond et de les fermer avec une grille. Les paroissiens lui déclarent que personne n'est suspect d'hérésie (2).

---

(1) G. Tholin. *Supplément aux études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*. Agen, Veuve Lamy, 1883, p. 21.

(2) Arch. départ. de Lot-et-Garonne. Fonds de l'Evêché, c. 1.

Digitized by Google

C'était, cependant, le moment où le protestantisme s'étendait dans les campagnes. Bientôt même, ses adeptes s'étant multipliés, devinrent audacieux et leurs entreprises déchaînèrent le fléau des guerres civiles.

Nous avons dit déjà combien la juridiction de Lafox eut à souffrir de ces luttes. La paroisse eut donc aussi à subir le contre-coup des malheurs du temps. Les évêques et les curés firent tous leurs efforts pour remédier aux ruines accumulées pendant les désordres.

Le 21 mai 1620, Monseigneur Claude Gélas, après avoir dans la matinée visité Saint-Pierre de Gaubert, se rendit à Saint-Christophe. Le curé, Maître Jean Tropenat, assisté du curé de Saint-Amans, sort de l'église avec ses fidèles et va processionnellement recevoir le prélat. Celui-ci descend de cheval, baise la croix et au chant du *Te Deum* se dirige vers l'église. A la porte, il bénit le peuple et va se mettre à genoux devant le maître autel. Il adresse ensuite quelques paroles au peuple et commence la visite de l'église. Il la trouve assez bien « accomodée », le chœur voûté. Elle possédait alors deux autels, le principal au chœur, l'autre dans la nef du côté de l'évangile, dédié à Notre-Dame. Le tabernacle du maître autel était en mauvais état. Au clocher, qui s'élevait en pignon sur le mur de l'ouest, il y avait deux cloches (1).

Sept ans plus tard, le 25 juin 1627, l'archiprêtre de Ferrussac visitait l'église à son tour et dressait son procès-verbal dont nous citons quelques passages :

« A côté du tabernacle, il y a deux images en bosse, l'un qui représente Saint Christophe, lequel avons laissé sur ledit autel et celui qui représente Saint Jean estant rompu, nous l'avons fait mettre dans le coffre de l'œuvre, avec un autre trouvé derrière l'autel.

« Pour l'église nous l'avons trouvée couverte et le chœur voûté et fermé de barreaux, bien pavée, avec une tribune au fond. Le clocher est en bon état avec deux cloches sonnantes.

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, c. 3.

Digitized by Google

« Pour le cimetière, nous l'avons trouvé ouvert en plus d'un endroit, ayant enjoint de le tenir fermé.

« Nous avons trouvé dans un petit sac certaines reliques. Led. s^r curé nous ayant dit qu'il y en a qui sont vérifiées, les ayant recouvertes de Saint-Jean-de-Turac, pour les autres trouvées dans un chemin, av ns enjoint aud. s^r curé de les tenir dans le tabernacle et non sur l'autel.

« Avons délivré (au s^r curé) les dernières ordonnances synodales de M. le vicaire général et enjoint de faire et enseigner tous les dimanches le catéchisme. »

Pour faire le catéchisme, il lui recommande le *Concile provincial de Bordeaux*, le *Catéchisme du Concile de Trente*, le *Guide des pêcheurs de Grenade*, l'*Explication du Catéchisme* par Bellarmin, le *Petit catéchisme de Canisius* (1).

En 1646, nous trouvons à la tête de la paroisse M. Arnaud Latapie. Au mois de janvier de cette année, il relevait de maladie. Or, pendant qu'il était malade, plusieurs personnes, prêtres et laïques, l'avaient poussé à résigner ou permuter son bénéfice, il s'y était toujours refusé. Cependant, à peine rétabli, il s'empresse de déclarer faux tout acte qu'il aurait pu signer en ce sens (2).

Cependant, il ne reste pas longtemps à Saint-Christophe. L'année suivante, en effet, c'est François Cortète de Prades qui est curé de cette paroisse. Celui-ci était fils de Jean-Jacques Cortète de Prades et de Marie de Paloque. Il étudia en Sorbonne, fut docteur en théologie et devint curé de Saint-Christophe. Il avait un vicaire appelé Lamothe-Debès. Devenu chanoine théologal de La Roumieu, il céda son bénéfice à son neveu Maximilien, vers 1649 ou 1650 (3).

Celui-ci était né, en 1615, au château de Prades. Il était fils du poète François de Cortète de Prades et de Jeanne de Caumont. Il fut ordonné prêtre par Monseigneur Barthélemy d'Elbène.

---

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, c. 34 bis.
(2) Id., H. 262.
(3) *Le château de Prades en agenais* par Ph. Lauzun et J. Dubois. Agen, Imp. Moderne, 1906, pp. 49 et 50.

Digitized by Google

A peine installé, Maximilien, d'accord avec les marguilliers, fait bâtir une sacristie. A cet effet, le 27 février 1650, il passe avec Jean Delpuch, dit Bouillon vieux, habitant de Roudigou, un contrat par lequel ce dernier promet « de bastir et construire une sacristie en la susd. église de Saint-Christophe du côté du soleil levant et au lieu qui lui sera marqué par le sr recteur, de douze pas dans œuvre. Sera tenu de faire les fondements de quatre pans de profondeur et monter la muraille au-dessus de ces fondements de douze pans et lad. muraille de trois pans d'épaisseur. Au-dessus de laquelle muraille led. Delpuch sera tenu faire une voûte de briques de pointe, sera aussy tenu de faire un jour à la susdite sacristie d'un demi pied de largeur et hauteur de trois pans et demy, de pierre de taille, comme aussy sera tenu faire une porte de pierre de taille dans la muraille de l'église pour passer d'icelle dans lad. sacristie, icelle passer au pinceau. Ensemble sera tenu icelle carreler de carreaux, sera aussy tenu led. Delpuch de tirer toute la pierre nécessaire pour led. bâtiment, à ses comptes et dépans et led. recteur et marguilliers seront tenus de luy faire porter, sur les lieux, ensemble tous autres matériaux, pour raison du susd. batiment, et tout à la charge que led. sr recteur et lesd. marguilliers seront tenus de lui fournir une perière à leurs despans et pour tout le susd. travail.... seront tenus de bailher et payer ..... vingt quatre livres tournoises..... » (1).

Maximilien de Cortète de Prades ne resta que quelques années à Saint-Christophe. Il passa ensuite à Hautefage. Son père, le poète, se retira avec lui dans cette dernière paroisse et il y mourut le 3 septembre 1667. On ignorait le lieu de sépulture de ce poète. Il fut transporté à Saint-Christophe et enterré dans le tombeau de sa famille devant la balustrade. Une déposition de témoins, faite en 1669, nous l'affirme catégoriquement.

L'exemple est contagieux. Maximilien voyant son père s'exercer et réussir à la poésie, voulut marcher sur ses traces. Il se prit à rimer et ses nombreuses compositions remplissent

(1) Arch. du château de Lafox.

Digitized by Google

un cahier, conservé aux archives du château de Prades. M. Ratier, qui a publié dans la *Revue de l'Agenais* quelques-unes de ces productions, les attribue par erreur à son frère Jean-Jacques (1).

Ce dernier publia les œuvres de son père en partie, mais les corrections malheureuses qu'elles ont subies, sont le fait de Maximilien. On peut juger par les épitaphes données par M. Ratier et par ce que nous allons citer, que Maximilien n'était pas qualifié pour corriger l'œuvre de François de Cortète :

Response du Révérend Père Couton au sieur Dumolin, ministre, sur le manquement de foy sur le Saint-Sacrement de l'autel.

La voix qui fit le tout, de l'un à l'autre pôle,
Fit de rien tout ce tout, en disant qu'il soict faict
Christ fils de ceste voix, ou la voix en effect
Nous a laissé son corps, par sa seule parolle.

Assez donc huguenot de dire en ton escolle
Que Jésus a laissé ce propos imparfait.
Il a dict cest mon corps, s'il la dict il l'a faict,
Et pour le censurer, ta cervelle est trop molle.

Viens ça, viens, respons-moy, tu dis que Christ le peut,
Tu crois bien qu'il l'a dit. s'il l'a dit il le veut
S'il le peut, il le veut, tu tiens qu'il doit le faire.

Or le propos de Dieu n'est jamais sans effect.
S'il l'a dit, il le veut, s'il le veut il le faict.
Il le peut, il le veut, il le faict, il faut croire.

Mauvais poète, Maximilien est un excellent fils. La célébrité de son père était son occupation ordinaire et il rêvait pour lui l'immortalité.

A Messieurs de la ville d'Agen.

Toulouso, tengué per miraclé
La bello Paulo, Matholi
Sou Sent Cerni et lou Basaclé
Et may le genti Goudouli.
Bous aux navès que Miramonde
Qués un miracle din lou monde
D'Agen superbo, l'ornomen
Et don sé ten, may glourioso
Que la grand ville de Toulouso
Dé cinq miracles qué conten.

(1) *Revue de l'Agenais* 1888, p. 368.

Digitized by Google

Ami lecteur, mon père est mort.
Mais je scay pour me satisfaire
Que quoique le temps puisse faire
Ce livre n'aura point son sort (1).

Ces citations suffisent pour juger l'œuvre poétique de Maximilien. Il a abordé tous les genres, et en tous il a été moins que médiocre.

De la paroisse d'Hautefage, Maximilien de Cortète de Prades passa à celle de Rouffiac près de Monbahus.

Après lui, la cure de Saint-Christophe fut donnée à Joseph Guérin, qui n'était encore qu'acolyte et finissait ses études au Séminaire d'Agen. Son vicaire, Pierre Tessier, faisait le service à sa place (2).

Le curé recevait alors comme traitement une portion congrue de 200 livres que lui payait l'évêque. Celui-ci prenait toute la dîme, et nommait de plein droit à la cure.

Le 26 octobre 1667, Monseigneur Claude Joly vient faire sa visite pastorale à Saint-Christophe. Son procès-verbal nous apprend que le vicaire Tessier réside à Bonencontre ; que dans l'église, il y a quatre plats de quête, ceux de Notre-Dame, de Saint-Christophe, du Purgatoire et des captifs, mais sans confrérie.

« Il y a deux cloches au clocher, dont une pèse 3 quintaux, l'autre 2 environ. Il y a une tribune au bas de l'église et un porche devant les deux portes. L'église est carrelée, le chœur voûté, la nef sans lambris, les fenêtres vitrées. Il y a dans la nef, du côté de l'évangile, un autel dédié à Notre-Dame, couvert de vieilles nappes, d'un tableau de quatre pieds, de Sainte Marie-Madeleine. On n'y dit point la messe. Le cimetière n'est point fermé. »

Il ordonne de supprimer le plat des captifs, de ne mettre aucun ban plus près de 4 pieds du balustre, de bâtir un presbytère, etc.

Après avoir donné le sacrement de Confirmation à dix personnes, il va visiter la chapelle du château de Prades.

---

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, C. 10.
(2) Archives du château de Prades.

Digitized by Google

« Elle est séparée de tout bastimen fors du côté de l'autel, où il y a une écurie. Elle a 7 ou 8 pas de long, 5 de large. Elle est boisée en arcade, carrelée et blanchie, une fenêtre sans vitre à œil de bœuf. L'autel est de bois garny d'une petite pierre sacrée, un devant d'autel de serge noire, 2 nappes doubles, un tableau et rétable d'une vierge portant le petit Jésus, saint Dominique et saint François, d'un bon pasteur, d'un saint Pierre martyr, d'un Sauveur, du costé de l'évangile ; d'un saint Jean-Baptiste, d'un saint François, d'un autre saint Jean, du costé de l'épistre ; d'un *Ecce Homo*, d'une Notre-Dame au bas de la chapelle. Il n'y a ni calice ni ornement.

« Nous l'avons interdite, pour avoir trouvé l'escurie joignant l'autel, et pour estre dépourvue de tout ornemen » (1).

« Le 29 mai 1674, le curé et les paroissiens de Saint-Christophe de Lafox ayant demandé l'autorisation d'établir la confrérie du Saint-Sacrement, Monseigneur Joly accéda à cette requête, à condition que les confrères ne se dispenseraient pas des devoirs de la paroisse et de la soumission au curé, et qu'ils ne feraient aucune fondation sans en donner communication à l'ordinaire diocésain, conformément aux règlements des statuts synodaux » (2).

Le successeur de Monseigneur Claude Joly fut Mascaron qui visita deux fois la paroisse de Saint-Christophe. De sa première visite nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il ordonna quelques réparations et acquisitions. La seconde eut lieu le 3 avril 1688. Le procès-verbal en est très court.

« Le 3 d'avril 1688, nous sommes partis de Saint-Jean de Thurac à 8 heures, pour aller à l'église et paroisse de Saint-Christophe de Lafox, archiprêtré de Ferrussac, où nous sommes arrivés à 8 heures et demies. Nous y avons été reçu avec les cérémonies accoutumées par M. Jean Guarrigues, curé de lad. paroisse. Après avoir fait notre prière nous avons vérifié que depuis notre visite, on a mis un tableau de six pieds de

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, C. 10.

(2) *Histoire de Messire Claude Joly* par Mgr Hébrard, vicaire-général, revue et achevée par M. le chanoine Dubourg. Agen, 1905, p. 213.

Digitized by Google

hauteur et trois de largeur, à la chapelle de Notre-Dame. On s'est pourvu d'un petit pupitre pour tenir le missel à la messe.

« Nous ordonnons que l'autel de N.-D. sera mis en état et pourvu de toutes les choses nécessaires pour le service divin, que l'autel qui est dehors de l'église, sous le porche, sera démoli et qu'on fera toutes les autres réparations portées par l'ordonnance de notre première visite, que nous confirmons par celle-ci » (1).

Jean Garrigues fut remplacé vers 1689 par Jean Golvand, qui resta longtemps curé de Saint-Christophe. En 1696, le 26 mars, il reçut l'archiprêtre de Ferrussac, Ignace Dauneffort, curé de Puymirol, qui vient faire sa visite canonique.

Nous apprenons par le procès-verbal de cette visite que M. Golvand était dans la paroisse depuis sept ans, qu'il logeait en loyer à côté de l'église. Plusieurs acquisitions et réparations ont été faites récemment. « Le curé se plaint qu'il n'y a pas de place pour la sépulture des curés ; qu'on a été obligé d'enterrer ses prédécesseurs au bas de l'église, le sanctuaire est trop étroit ; la place la plus avancée du balustre qui occupe tout le chœur est d'un particulier et que les paroissiens sont en trop grand nombre à la messe au château de Prades, lorsqu'il y en a et ne vont pas à la paroisse et au prône, il souhaiterait qu'on leur fermat la porte » (2).

Nous venons d'entendre les premiers griefs de M. Golvand contre la famille de Prades. Désormais, il fera tout son possible pour lui créer des ennuis, la déposséder des droits honorifiques de l'église auxquels cette maison croyait avoir droit.

La famille de Cortète de Prades possédait son tombeau devant l'autel, auprès de la sainte table. Sur ce tombeau, elle avait un banc, du côté de l'évangile, entre la balustrade et l'autel Notre-Dame. Quand le poète François de Cortète mourut à Hautefage, on transporta son corps et on l'ensevelit dans ce tombeau. C'est ce qu'attestent plusieurs témoins, le 1er sep-

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, C. 23.
(2) Id.

Digitized by Google

tembre 1669 (1). A cette occasion son fils Jean-Jacques fit peindre une litre funéraire autour de l'église.

La litre funéraire était une bande noire peinte en forme de tenture, sur les murs de l'église, chargée de loin en loin des armoiries de la famille. C'était là un des droits honorifiques qui comprenaient encore le droit de recevoir le premier, le pain bénit et l'eau bénite, celui d'avoir un tombeau et un banc à une place d'honneur. Ils appartenaient de plein droit au seigneur haut justicier. Un simple possesseur de fief ne pouvait y prétendre qu'en excipant d'une possession immémoriale.

Or l'église de Saint-Christophe était bâtie sur la juridiction royale de Puymirol et dans le fief de Prades. Le roi était donc seul haut justicier, et lui et ses représentants avaient droits aux honneurs de l'église. La famille de Prades ne pouvait baser son droit que sur une possession de très longue durée, et la famille de Montpezat-Laugnac, qui bientôt va réclamer ces honneurs, n'y avait aucun droit.

En 1669, Messire Charles de Montpezat, IIe du nom, seigneur de Lafox, demanda à Jean-Jacques de Cortète s'il ne consentirait pas à lui laisser placer un banc sur son tombeau du côté droit de l'église. Celui-ci y consentit, à la condition qu'à chaque décès survenu dans sa famille, on enlèverait ce banc pour permettre d'ouvrir le tombeau, et que le seigneur de Lafox déclarerait que les honneurs de l'église appartenaient à la famille de Prades.

Charles de Montpezat déclara donc, par écrit, qu'à chaque décès survenu dans la famille de Cortète, on enlèverait son banc. Mais, Jean-Jacques de Cortète ne fut pas content de cette déclaration, il la renvoya au signataire, en le priant de la compléter au sujet des droits honorifiques. Le seigneur de Lafox refusa. Les choses semblaient vouloir s'envenimer, lorsque des amis s'interposèrent. On nomma des arbitres pour trancher le différend (2).

---

(1) Arch. du château de Prades. Attestation faite par plusieurs habitants de Saint-Christophe en faveur de noble Jean-Jacques de Cortète, 1er septembre 1669.

(2) Tous les détails de cette affaire sont puisés dans les pièces nombreuses

Digitized by Google

Le curé de Saint-Christophe, M. Joseph Guérin, prit parti pour le seigneur de Lafox, et crut pouvoir de son autorité privée faire effacer la litre de Prades. Mal lui en prit. Poursuivi par devant la Cour du sénéchal d'Agen, il fut condamné le 29 mars 1677, à remettre les choses en état.

Jean-Jacques de Cortète, seigneur de Prades, mourut le 18 juillet 1685. Sa fille Marie de Cortète, mariée depuis un an à noble Bernard Daurée, fit repeindre la litre funéraire.

L'année suivante, le 18 mars 1686, Charles de Montpezat adresse une requête au Sénéchal, par laquelle il dit que pendant sa minorité, on aurait mis une litre dans l'église Saint-Christophe, à son préjudice. Il demande donc, en qualité de haut policier de Lafox, l'enlèvement de cette litre.

Charles de Montpezat meurt en 1694. Aussitôt, sa veuve dame Gilberte de Monestey de Chazeron, fait peindre une litre à ses armes, au-dessus de celle des seigneurs de Prades.

Le nouveau curé de Saint-Christophe Jean Golvand, s'autorisant peut-être de cet acte, fait effacer sans autre forme de procès, la litre de la famille de Prades. Celle-ci, forte d'un premier arrêt, rendu dans une circonstance semblable, en 1677, porte une plainte contre le curé. Le 2 juin 1698, le sénéchal condamne Jean Golvand et le maçon Fabel à rétablir la litre qu'ils avaient effacée.

Dès cet instant les choses s'enveniment. Cette condamnation paraît peser lourdement sur le cœur de M. Jean Golvand. Il cherche à en tirer vengeance et semble pour cela être de connivence avec noble dame Gilberte de Monestay Chazeron, veuve de Messire Charles de Montpezat.

De fait, le dimanche 10 août 1698, au début de la messe, M. Golvand présenta l'eau bénite à Madame de Laugnac. C'était une innovation. La messe dite, pendant que demoiselles Marie de Cortète et Diane de Burin sa mère, étaient passées à la sacristie pour donner des soins à un de leurs enfants malade, noble Bernard Daurée arrête le prêtre, qui quittait l'autel.

---

conservées soit aux archives du château de Prades, soit à celles du château de Lafox. Il est donc inutile de multiplier les notes et les renvois.

Digitized by Google

« Monsieur le curé, dit-il, agréez que je vous dise un mot. J'ai pour Madame la Comtesse de Laugnac tout le respect et toute la considération que l'on doit à une femme de son mérite et de sa qualité, mais, comme nous sommes en arbitrage pour les droits honorifiques de la paroisse, j'ai voulu vous en avertir, à l'occasion de l'eau bénite, que vous lui avez portée. » Le curé répondit qu'il donnerait l eau bénite toutes les fois qu'il en serait requis. Monsieur Daurée insiste, Madame de Laugnac intervient : « Monsieur, je suis fort surprise que vous vous opposiez qu'on me porte l'eau bénite. » La discussion s'anime, et la comtesse prétend que M. Bernard Daurée l'a insultée.

Quelques jours après, le sieur de Cauzac se présente chez Bernard Daurée. En son absence, il s'adresse à son oncle, l'official du diocèse. Il lui remontre que la comtesse de Laugnac est sur le point de porter plainte pour injures, et il offre son intervention pour tout arrêter. Bernard Daurée averti, le remercia et refusa sa médiation. Cependant après avoir consulté son avocat, il envoie au château de Lafox, M. de Larroudé, un de ses amis, pour dire à Madame de Laugnac qu'il maintenait ses droits, mais « qu'il avait bien du chagrin qu'elle l'eut cru capable d'insulter, non seulement une femme, comme elle, mais encore quelle femme que ce fut au monde ».

A la suite de cette première alerte, demoiselle Marie de Cortête, femme de Bernard Daurée, fit signifier à M. Golvand qu'elle s'opposait à ce que les honneurs de l'eau bénite et du pain bénit fussent rendus à Madame de Laugnac, à son préjudice.

Dame Gilberte de Chazeron habitait plus souvent en la ville d'Agen qu'à son château de Lafox. Le calme se rétablit donc pendant deux mois. Le samedi 11 octobre, accompagnée de Messieurs de Bastard et de Malvin de Montazet, Madame de Laugnac se rend à Lafox. Le lendemain, à l'heure de la messe, elle arrive à Saint-Christophe, suivie de ces deux gentilshommes, de son homme d'affaires et de plusieurs domestiques. Elle prend place dans son banc et sa suite se range tout autour.

Digitized by Google

Noble Bernard Daurée était absent, mais son épouse Marie de Cortète et sa belle-mère Diane de Burin occupaient leurs places habituelles dans le banc de gauche.

M. Golvand vient donner l'eau bénite à la Comtesse, fait l'aspersion de son côté seulement et se retire. Cet étrange procédé surprend les assistants.

Un marguillier, Pinson, jardinier de Lafox, prenant un pain, va à la sacristie, où, contrairement à l'usage, M. le curé le bénit avant la messe. Il se dirige alors vers le banc de Madame de Laugnac, pour lui offrir le pain bénit.

Demoiselle Marie de Cortète a vu le mouvement et compris l'intention. Elle veut réclamer publiquement son droit. Elle sort de son banc, s'élance au-devant de Pinson pour s'emparer du pain. Aussitôt, Issard, maître d'hôtel de la comtesse, Larqué et autres domestiques se précipitent sur elle. Larqué la saisit à bras-le-corps et la fait tomber à genoux. Marie de Cortète se relève, saisit la perruque d'un de ses ennemis et la jette à terre. Dame de Burin veut porter secours à sa fille, elle est vivement repoussée dans son banc.

Le précepteur des enfants de Bernard Daurée, le sieur Labarthe, proteste contre ces violences. « Messieurs, dit-il, soyez témoins de l'insulte que l'on fait à ces demoiselles et comme quoi on les traite indignement. » Madame de Laugnac s'avance vers lui, et le menaçant de son éventail, lui dit : « Vous me le paierai, petit compagnon, je vous en ferai bien repentir. » Des paroles un peu vives sont échangées de part et d'autre.

M. Golvand, en habits sacerdotaux, s'avance au milieu de l'autel et s'adressant aux fidèles, il dit : « Vous n'aurez pas de messe aujourd'hui. Le scandale que ces demoiselles occasionnent en est la cause. » Il rentre aussitôt à la sacristie.

Madame de Laugnac sort suivie de ses serviteurs et invite les paroissiens de Saint-Christophe à aller entendre la messe dans sa chapelle de Lafox. Plusieurs fidèles, en effet, avec M. Golvand à leur tête, se rendent à Lafox, où un religieux de Bonencontre célébra la messe.

Après une pareille bagarre, ce fut la guerre. Madame de Laugnac dépose une plainte contre demoiselle Marie de Cor-

Digitized by Google

tète. Celle-ci, à son tour, actionne en justice la comtesse de Laugnac. Les informations longues et minutieuses suivent leur cours. De nombreux témoins sont entendus, les procureurs et les avocats instrumentent et plaident.

Le 27 mars 1699, la cour du Parlement de Bordeaux renvoie les parties à se pourvoir au civil, pour les droits honorifiques, mais condamne Marie de Cortète « à aller dans le château de Lafox et en présence de trois gentilshommes du choix de ladite dame de Laugnac, elle luy dira qu'elle est fachée de l'emportement qu'elle a pu avoir et lui en demande excuses ». De plus elle la condamne au tiers des dépens.

Demoiselle Marie de Cortète ne se décourage pas. Elle veut bien se soumettre à cette condamnation, affirme-t-elle dans un acte de protestation, à condition que Madame de Laugnac fasse réviser cet acte, qui ne donne pas à son mari et à elle-même les titres auxquels ils ont droit. Cette sentence, en effet, ne lui donne aucune qualité et qualifie son mari de bourgeois. Or elle avait droit au titre de Dame et son mari à celui de noble et d'écuyer.

Pour bien saisir la portée de cette protestation il faut se rappeler quelle était la valeur des titres et des qualités, dans cette société si fortement hiérarchisée. Noble homme était le titre que prenaient les bourgeois de quelque importance (avocat, médecin) ; honorable homme, celui que prenaient les petits bourgeois (chirurgiens, maîtres perruquiers, etc.) ; Messire, noble et écuyer, les gentilshommes. La Bruyère a noté cette gradation au chapitre des biens de la fortune, lorsqu'il fait le portrait de Périandre, homme nouveau, à qui sa grande fortune a permis de se donner pour homme de qualité. « Veut-on d'ailleurs qu'il fasse de son père un noble homme et peut-être un honorable homme lui qui est messire ? »

Au civil, Madame de Laugnac prétendit que l'église était bâtie sur le juridiction de Lafox et qu'en sa qualité de haut justicier, les droits honorifiques lui appartenaient. Mais c'était là une erreur. L'église de Saint-Christophe était dans la juridiction royale de Puymirol.

Madame de Prades se disait en possession de ces droits par

Digitized by Google

prescription. De temps immémorial, disait-elle, ses ancêtres avaient joui du droit de litre funéraire et autres prérogatives. Mais elle ne put remonter dans sa preuve, qu'à la mort de son grand père, le poète François.

Sur ces entrefaites, le procureur du roi s'avisa que les droits honorifiques ne pouvaient appartenir qu'au roi en raison de sa juridiction de Puymirol. Il présenta donc, en avril 1699, une requête aux présidents trésoriers généraux des finances en Guienne, pour demander l'effacement des deux litres. Un arrêt fut rendu en ce sens le 4 septembre 1699 et le sieur de Saint-Marc fut chargé d'en assurer l'exécution.

Madame de Prades eut beau protester et faire opposition, le sieur de Saint-Marc partit de Bordeaux le 5 septembre et le 4 octobre il était à Saint-Christophe. Là, après avoir inutilement attendu Bernard Daurée et son épouse, il fit procéder à l'exécutioin de la sentence. Un maçon de Layrac, Jean Sarramia, et un couvreur d'Agen, nommé Martin, effacèrent la litre de Prades.

La litre de Laugnac fut respectée, et on peut se demander si la démarche du procureur du roi ne lui avait pas été suggérée par Madame de Laugnac ou son avocat. De fait, la comtesse avait acheté en février 1699, pour la somme de 160 livres, les droits de lots et échanges dus aux mutations appartenant à Sa Majesté dans la paroisse de Saint-Christophe. Cet achat, d'après une récente déclaration du roi, du 4 septembre 1696, lui donnait droit aux honneurs de l'église, pain bénit, litre funéraire, etc... Ayant fait enregistrer cet acte, elle fit signifier aux marguilliers et curé de Saint-Christophe, d'avoir désormais à lui donner les honneurs de l'église. Lorsqu'elle fut appelée devant les trésoriers généraux pour se voir condamner à effacer sa litre, elle put montrer l'acte qui lui donnait droit à ces marques d'honneur. Aussi bien, le 4 octobre suivant, Saint-Marc fit effacer la litre de Prades, mais respecta celle de Laugnac.

M. Golvand ne gagna rien à ces débats, loin de là. Madame de Prades lui fit saisir ses meubles et les fruits décimaux qui lui revenaient, pour se payer des frais du procès qui avait été terminé en sa faveur.

Digitized by Google

Quelques années après, M. Golvand eut des démêlés avec Monseigneur Hébert, évêque d'Agen, au sujet des dîmes. Le 10 avril 1714, il transigeait avec l'évêque. Il fut convenu que le curé prendrait le tiers de toutes les dîmes tant grosses que menues, le tiers du vin et tout le carnelage. Pour lui tenir lieu de novalles l'évêque devait lui payer annuellement la somme de 300 livres (1).

M. Golvand fut remplacé à Saint-Christophe par Clément Boudon vers 1720. Clément Boudon était natif de Saint-Salvy. Il avait reçu les ordres mineurs de Monseigneur Hébert et fut ordonné prêtre en 1708. Dans les réponses qu'il fit à un questionnaire envoyé par l'évêque vers 1740, il nous apprend qu'il y a dans sa paroisse une confrérie du Saint-Sacrement, qui a droit à une bénédiction tous les troisièmes dimanches du mois. Il y a une fondation de 10 deniers pour une messe fondée par un ancien curé, une autre de la maison de Prades de cinq livres par an pour douze messes, à dire au château de Prades.

L'évêque est gros décimateur. La dîme se paie de dix sacs, un pour le blé froment, seigle, méture, de 13, pour les fèves, de 23 pour le lin et le chanvre et de 20 pour les mêmes grains. Le vin à discrétion.

Le tarif des oblations est de trois sols pour la messe, 7 sols et demi pour les sépultures, rien pour les baptêmes, 30 sols pour les mariages.

Les paroissiens sont d'honnêtes gens. Il y a 150 communiants. On fête le patron Saint Christophe le 25 juillet. Ce jour-là il y a beaucoup de danses et d'ivrognerie, on y vend de tout comme à un marché.

L'église est assez grande pour le peuple de la paroisse, bien pavée de carreaux de brique. Les murailles sont bonnes et blanchies. Le sanctuaire est séparé de la nef par un arceau, il est voûté. Le mur du fond a une grande lézarde. L'espace est partagée en deux, la plus proche de la nef est occupée par deux bancs, du côté de l'épitre, celui de M. de Chazeron, du côté de l'évangile celui de M. de Prades. Ils sont à un pied et demi de

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, H. 262.

Digitized by Google

la balustrade. La sacristie est carrelée et voûtée. Il y a 2 cloches. Une chapelle chez M. de Prades par permission de M. de Mascaron, du 6 novembre 1682 (1) .

Une lettre de M. Boudon nous apprend qu'en 1742, l'évêque avait affermé les deux tiers des fruits décimaux de Saint-Christophe, 720 livres. Monseigneur Hébert n'en avait eu que 615 et Monseigneur de Saléon 645 plus une douzaine de serviettes évaluées à 15 livres.

Cette année, le fermier a eu 47 sacs de blé froment, 18 sacs de méture, 4 sacs 2 cartons de fèves. Le vin donne en moyenne 5 barriques pour l'évêque et deux et demies pour le curé (2).

M. Boudon fut remplacé par Claude Pélissier qui démissionna en 1760 et eut pour successeur Jean Revelière.

Celui-ci était né le 21 septembre 1724. Il reçut les ordres mineurs à Agen le 25 avril 1749, le sous-diaconat à Lectoure au mois de juin suivant, le diaconat à Agen le 20 septembre de la même année et la prêtrise le 14 mars 1750 (3). Nommé à Saint-Christophe en 1760, au début de juillet, il fut un des six curés qui, le 28 juillet 1767, portèrent de l'évêché à la cathédrale le corps de Monseigneur Gilbert de Chabannes, pour son inhumation (4).

Pendant son ministère, dans la nuit du 27 au 28 mars 1770, des voleurs s'introduisirent par effraction dans l'église de Saint-Christophe. Ils emportèrent un ostensoir, un ciboire d'argent, profanèrent les saintes espèces qu'ils répandirent dans l'église et jusque sur le cimetière. Ils prirent en outre plusieurs ornements et fracturèrent le coffre de la confrérie du Saint Sacrement. L'enquête ne découvrit pas les coupables (5).

A cette époque, par suite de mauvaises récoltes, la misère sévissait en Agenais (6). Les mendiants se multipliaient d'une façon inquiétante. La charité publique et privée s'ingéniait à

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché H. 262.
(2) Id.
(3) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, A. 39, f° 57, 65.
(4) Notes fournies par M. l'abbé Dubos.
(5) Arch. départ. B. 439.
(6) *La misère dans l'Agenais en 1770*, par M. l'abbé Durengues. Agen, Lamy, 1895.

Digitized by Google

leur venir en aide. Le clergé se dévoua et sut prodiguer ses ressources.

Jean Revelière nous dit que dans sa paroisse « les pauvres n'ont pas d'autres secours que le peu que peut faire le curé, qui est seul en butte à tous ces malheureux, tant paroissiens que étrangers. La paroisse n'étant habitée que par des métayers ou gens de journée et lorsqu'ils sont malades ils sont à la charge seule du curé, qui ne pouvant faire grand chose, ne peut empêcher que ces malheureux ne souffrent beaucoup. L'état actuel des mendiants de la paroisse est de onze, il est vray qu'une maladie de quatre ou cinq jours seulement, dans plusieurs maisons, en augmenterait considérablement le nombre » (1).

Le 12 mais 1789, Jean Revelière prit part à l'élection des députés de l'Agenais aux Etats Généraux et signa les cahiers des demandes et doléances du clergé. Lors de la suppression des biens de l'église, sa pension fut fixée à 1,000 livres. Il prêta le serment en 1791 et se retira à Puymirol pendant la terreur. Il abdiqua ses fonctions en 1794. Cependant il fut toujours édifiant par ses mœurs et sa bonne conduite. Sa mort arriva à la fin des troubles (2).

L'église de Saint-Christophe subit le sort de toutes les autres églises de France, elle fut fermée pendant la terreur et ouverte de nouveau au culte, en l'an IV, vers le mois d'avril ou de mai 1796.

Le presbytère, composé de trois chambres, d'une cuisine, d'un petit cabinet, vestibule, grenier et cave, fut mis en vente et soumissionné par le citoyen Lavigne de Croquelardit (3).

A l'organisation du diocèse en 1803, Saint-Christophe et Saint-Jean-de-Thurac ne formèrent qu'une paroisse à la tête de laquelle fut placé l'abbé Roux, ancien curé d'Hautefage (4).

---

(1) Arch. départ. Fonds de l'Evêché, H. 262.
(2) Notes de M. l'abbé Dubos.
(3) Arch. départ. Biens nationaux, canton de Puymirol.
(4) *Ordonnance de Mgr l'Evêque d'Agen pour l'organisation de son diocèse*. Agen, Noubel, 1803.

Digitized by Google

APPENDICE

Texte et Traduction des Coutumes de Lafox

Les coutumes de Lafox octroyées en 1254 par Sicard Alaman, furent publiées en 1883. M. Edmond Cabié, qui fit cette publication, dans le tome VIII, 2e série du *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, a bien voulu, sur la demande de M. Daurée de Prades, faire la traduction qui va suivre. La chose n'était pas facile. M. Cabié s'est appliqué à reproduire aussi exactement que possible le sens du texte original. « Malheureusement, disait-il dans une lettre du 26 novembre 1908, la langue romane se permet des ellipses, des désaccords de temps et d'autres irrégularités qui ne sont pas de nature à faciliter l'œuvre du traducteur, surtout lorsqu'on s'efforce, comme je l'ai fait, de ne pas trop s'écarter du mot à mot. »

Cette traduction, on pourra s'en rendre compte, est d'une très grande fidélité. Ce fut un des derniers travaux de ce grand érudit, dont les œuvres sont si estimées et que la mort enleva quelques mois après.

Las Costumas e las Libertatz de La Fotz

In nomine Domini. Anno ab incarnatione ejusdem M° CC° L° IIII°. A totz homes presentz (et) endevenidors sia causa maniffesta que aiso so las costumas quel senher Sicart Alamans donet et autrejet per si e per totz sos successors à totz aquels homes et a las femnas que aras son ni habitan ni d'aissi enant seran ni habitran en la villa de La

Coutumes et Libertés de Lafox

Au nom du Seigneur. L'an de l'Incarnation dud. Seigneur 1254. A tous hommes présents et à venir soit chose connue que ceci (c'est-à-dire les articles suivants) compose les coutumes que le seigneur Sicard Alaman a données et octroyées, pour lui et tous ses successeurs, à tous les hommes et femmes qui maintenant sont et habitent ni dorénavant

Digitized by Google

Fotz, prob d'Agen, ni en la tenguda o en la honor de la meteissa villa. So es assaber :

1. Que totz hom e tota femna que aucira autre deu esser sos cors justeziatz a mort, e las causas d'aquel o d'aquela so encorsas al senhor, paguada la molher si n'a et autres doutors, si aquel que la mort aura faita rasonablament escusar nos poira d'aquela mort.

2. Item sil senher ossos bailes aura clam de sangfoiso et aquo es jueguat, la senher aura d'aquel quil sangfoiso aura faig LXV sol. de Arn. de justesia effara fair la emenda al sangfoisonat. Enpero si pus quel clam sira faitz acordavan entre lor et ab lo senhor o ab son baile no s'acordavam del guaje a sa voluntat pot ab sa cort am sagrament las partidas enquerir, e sil sangfoisos per lor nos cofesse pot ne enqueire testimonis si n'i a. E si troba que sangfoisos issia deu aver los LXV sol. per la guaje. E sil sangfoiso trobatz non era apertament no i aura for v sol. de guaje.

3. Et appelam sangfoiso tota naffra que sia facha ab ferr o ab peira o ab os o ab altra causa estier pong o palma o onglas ; e si ab aquestas causas fasia hom naffra en la cara en oilh o en boca per que la cara del ferit fes dessondrada es apelat sangfoiso.

seront et habiteront en la ville (1) de Lafox, près d'Agen, ni dans les dépendances et le territoire féodal de la même ville. C'est à savoir :

Art. 1er.— Tout homme ou toute femme qui tuera une autre personne aura son corps condamné à mort, et ses biens confisqués au profit du seigneur, après que l'on aura payé toutefois les droits de la femme du meurtrier, si celui-ci est marié, et aussi ce qu'il devra à d'autres créanciers. Mais ces peines ne seront appliquées que dans le cas où le meurtre ne pourra être excusé d'une manière raisonnable.

Art. 2. — Si le seigneur ou son bailli reçoit une plainte à raison d'une blessure ayant causé effusion de sang, et, si le délit est constaté en jugement, le seigneur percevra sur le coupable un droit de justice de 60 sous d'arnaudins, et fera indemniser le blessé. De plus si, après que la plainte aura été portée en justice, les parties s'accordaient entre elles, mais non avec le seigneur ou son bailli, au sujet de l'amende, led. seigneur peut interroger les parties et leur imposer le serment. Si celui qui a fait la blessure ne veut l'avouer, le seigneur peut recourir aux témoins, s'il y en a, et, dans le cas où l'effusion de sang sera prouvée, le seigneur aura 65 sous pour l'amende ; mais, si l'effusion de sang n'est pas clairement prouvée, il ne pourra percevoir qu'une amende de 5 sous.

Art. 3. — Nous appelons effusion de sang toute blessure faite avec du fer, du bois ou autre matière, sauf avec le poing, la paume de la main et les ongles ; toutefois, si avec les mains ou les ongles on faisait une blessure au visage, de façon à le rendre difforme, cette blessure se-

(1) Selon l'usage des anciens auteurs, nous traduisons ainsi le mot roman *vila ;* mais il est bien entendu que Lafox n'a jamais constitué qu'un très modeste village.

Digitized by Google

rait considérée comme une effusion de sang.

4. Item, qui traira coutel en contenso felonessament el senher n'aura clam, lo senhor n'aura x s. de guajes, e si aquo non era proat lo senhr no i a for v sol per lo clam.

Art. 4. — De même, celui qui dans une querelle tirera le couteau avec violence, devra au seigneur 10 sous d'amende, si on porte plainte contre lui ; cependant, si le fait n'est pas suffisamment prouvé, le seigneur n'aura que 5 sous, à raison de la plainte.

5. Item qui fier autre de peira o de basto senes sangfoiso el senher ossos bailes n'an clam, et aquo es proat o saubut ad engart de la cort, lo senher n'aura x s. de guajes effara fair la emenda al ferit.

Art. 5. — Lorsque l'on aura frappé quelqu'un avec une pierre ou un bâton, sans qu'il y ait eu effusion de sang, et que plainte aura été portée au seigneur ou à son bailli, si le fait est prouvé et connu par l'examen de la cour, le seigneur doit percevoir 10 sous d'amende et faire réparer le préjudice causé au blessé.

6. Item qui fier autre de pong o de burz o de palma o de pe el senher ossos bailes n'aura clam, lo senher n'aura v s, de guajes effara fair la emenda.

Art. 6. — Si l'on frappe ou l'on pousse quelqu'un avec le poing, la main ouverte ou le pied, et si plainte en est faite au seigneur ou à son bailli, led. seigneur percevra 5 sous d'amende et fera réparer le délit.

7. Item, qui apelara autre o autra fals o tracher o bocapude o mesel o desleial o putana o baguassa o mesela, o autra semblant anta li dira, el senher o sos bailes n'a clam, auran v sols de guajes effara fair la emenda si doncas no proa que vers sia aquo que li ditz.

Art. 7. — Si quelqu'un traite un homme ou une femme de menteur ou faussairé, de traître, de bouche puante, de ladre ou lépreux, de déloyal, de p..., de débauchée ou de lépreuse ou lui adresse une injure analogue, et si le seigneur ou son bailli en reçoit la plainte, led. seigneur percevra 5 sous d'amende et fera réparer l'affront fait à l'insulté, à moins qu'il ne soit prouvé que celui-ci mérite l'injure qui lui est adressée.

8. Item qui panara gerbas de dias donara al senher v s. de justesia, e si las pana de nuetz LXV s. al senhor de justesia effara la emenda.

Art. 8. — Celui qui vole des gerbes pendant le jour, payera au seigneur 5 sous pour son droit de justice, et, si le vol a été fait la nuit, ce droit sera porté à 65 sous, et le seigneur fera réparer le crime.

9. Item, qui panara rasims de dias en panier o en sac o en comporta donara al senhor v s. de justesia ; e quin panara de nuetz LXV s. de justessia effara la emenda.

Art. 9. — Celui qui, pendant le jour, volera des raisins avec un panier, un sac ou une comporte, payera au seigneur 5 s. de justice ; et si le larcin a lieu la nuit le coupable payera 65 s. et devra restituer ce qu'il aura volé.

10. Item, qui fara laironici de causa valent II sol. o mens, si don-

Art. 10. — Lorsque la chose volée est estimée moins de 2 s. ou n'at-

Digitized by Google

cas no era causa de pechas, auran lo senher la prumiera veguada v sol. Et si d'aqui enant i sira sobrepres auran lo senher X. s. e aquel que aquo aura panat correra la villa o estara a l'espingoli ossera senhatz e fara la emenda.

teint que cette somme, et lorsque le vol n'est pas déjà spécialement puni d'une amende, le seigneur perçoit pour la première fois la somme de 5 sous ; mais, si le coupable vient à récidiver, il est tenu de payer 20 sous au seigneur, et de plus il doit courir dans la ville, subir l'exposition au pilori, recevoir sur son corps la marque des malfaiteurs et rendre ce qu'il a volé.

11. E sil laironici es de causa que valha mais de II sol. et no es causa de plechas es lo laires et totas sas causas encorregutz al senhor, paguada la emenda e sos deutes.

Art. 11. — Si l'objet du larcin vaut plus de 2 sous, sans être de ceux qui figurent déjà dans le tarif des amendes, le seigneur peut disposer à son gré du voleur et de ses biens, après lui avoir fait réparer le préjudice et après avoir payé ses dettes.

12. Item, totas las talas et las malasfaitas rescostanhas deu lo senher e sos bailes ab le cosselh de la villa ecercar, e si es apertamentz atrobatz qui o aura fait, deu li fair lo senher la malafaita emendar.

Art. 12. — Le seigneur et son bailli avec les consuls de la ville, doivent rechercher les auteurs des dégâts et des méfaits qui sont commis clandestinement, et, s'ils parviennent à les découvrir, le seigneur doit leur faire réparer les dommages qu'ils ont causés.

13. Et si la malafaita o la tala val II sol. o mens lo soher i a v s. de justezia la prumiera veguada, e d'aqui enant x sol. de justesia, e quen deu hom far aquo que desus es dit de laironici de causa valent II s. o mens.

Art. 13. — Et si le préjudice causé n'est estimé que 2 sous ou moins de 2 sous, le seigneur perçoit pour la première fois 5 sous de justice ; mais, en cas de récidive, ce droit est porté à 10 sous, et le coupable doit faire ce qui a été dit ci-dessus pour les vols de même valeur.

14. E si la tala o la malafaita val mais de II s. lo malfatas e totas sas causas so encorsas al senhor, faita la emenda e sos deutes paguatz.

Art. 14. — Si le préjudice est évalué à plus de 2 sous, le seigneur peut disposer à sa volonté du voleur et de ses biens ; mais il est tenu toutefois de payer ses dettes et de lui faire réparer le dommage.

15. Enpero si no es trobat qui aura aquo fait deu esser emendat del cominal o en autra maniera segon que las emendas se faran en la terra, que si aquil de la vila emendan a lor vezis le vezi deuran a lor emendar.

Art. 15. — Quant aux dégâts ou aux méfaits dont on ne peut pas découvrir les auteurs, ils doivent être réparés par la communauté des habitants ou selon l'usage qui sera adopté dans le pays, et si les habitants de Lafox réparent les dommages faits à leurs voisins, ces derniers devront faire de même à l'égard des premiers.

16. Item, qui te falsa mesura ni fals pes ni falsa auna en ven on

Art. 16. — Si quelqu'un possède une fausse mesure (de capacité) ou

Digitized by Google

compra, sil senher ossos bailes ab lo cosselh de la vila la troba falsa, auran lo senher la prumiera veguada LXV sol de justesia, et si d'aqui enant i es sobrepres er encors lo cors essos bes avers.

un faux poids ou une aune fausse, et s'en sert pour vendre ou acheter, et si le seigneur ou son bailli, avec les consuls, constatent cette fraude, le coupable paiera au seigneur, pour la première fois, 65 sous de justice ; et dans la suite, en cas de récidive, son corps et ses biens seront à la disposition du seigneur.

17. Et aiso no es entendut de mesura amque hom ven vi a taverna, car d'aquela passara casouna veguada que la mesura sera trobada falsa per lo baile ab lo cosselh ab x s. de justesia al senhor, e quel vis aitant quant n'aura del dozil essus per quel tra sia encorregutz a la vila.

Art. 17. — Toutefois ceci n'est pas applicable s'il s'agit de la mesure avec laquelle on vend le vin dans les tavernes, car, lorsque cette mesure sera trouvée fausse par le bailli et les consuls, on se bornera à faire payer au coupable 10 sous de justice au profit du seigneur, et à confisquer, au profit de la ville, tout le vin qui sera au-dessus du robinet.

18. Item totz homs que vendra avol carn o mesela e no detria, ses demandar, als compradors cals es la carns, pusque la venda en plassa, deu perdre la carn, e que sia dada per amor de Dieu, el senher aura d'aquel qui la vendra x sol. de justesia e la vila autres x s.

Art. 18. — Tout homme qui débitera sur la place publique de la viande mauvaise ou offrant des traces de ladrerie, et qui, sans attendre les questions de l'acheteur, ne l'avertira pas préalablement de ces défauts, devra perdre la viande, laquelle sera donnée pour amour de Dieu, c'est-à-dire en aumône, et il aura de plus à payer une amende de 10 sous au seigneur et une pareille somme à la ville.

19. Item qui cassara de dias autrui clapiers ab filatz ni i metra furo o pescara en autrui pesquers donara al senhor xx sol. de justesia, e si aisso fara de nueitz er encorregutz al senhor per totas sas causas, e tota via deura fair la emenda ad aquel qui aura pres lo dampnatgue.

Art. 19. — Celui qui, pendant le jour, chassera avec filets ou avec un furet dans les garennes d'autrui, de même que celui qui pêchera dans les viviers d'autrui, paiera au seigneur 20 sous de justice ; si le vol a lieu la nuit, tous ses biens seront confisqués au profit du seigneur, et, dans ces divers cas, le coupable devra réparer le dommage à la personne qui l'aura éprouvé.

20. Item qui pana fe o palha de fenier o de palhier o de borda de dias en fa fais auran lo senher v sol. de justesia et de nueitz xx sol. effara fair la emenda.

Art. 20. — Celui qui vole du foin ou de la paille, mis en meule ou placés dans une métairie, et en fait une charge, doit payer au seigneur un droit de justice ou amende de 5 sous, si le vol a lieu pendant le jour, et de 20 sous s'il se produit pendant la nuit ; et de plus le coupable devra réparer le dommage.

21. Item qui forsara femna el

Art. 21. — Dans le cas où quel-

Digitized by Google

senher ossos bailes n'aura clam, si la forsa es proada ossaubuda apertamentz per lo senhor o per sa cort, aquel qui la forsa aura faita es encorregutz al senhor de cors et d'aver.

qu'un fera violence à une femme, si plainte est portée au bailli, et si le viol est prouvé ou est clairement reconnu par le seigneur ou par sa cour, l'auteur du viol est mis, corps et biens, à la disposition du seigneur.

22. E si per per aventura la forsa sera faita de nueitz o e maniera que la femna digua que no conosca personalamentz ni sab qui l'a forsada, e de la forsa la femna s'en rancura al senhor o al baile deue (*corr.* deu ne *ou* devo) lo senhor ab le baile ab los cosselh de la vila fair enquisition, e si la veritaz es trobada es encorregutz al senher de cors e d'aver aquel o aquilh qui la forsa auran faita.

Art. 22. — Si, par hasard, le viol a été commis pendant la nuit et de telle manière que la femme déclare n'avoir pu reconnaître le coupable, le seigneur ou le bailli, après avoir reçu sa plainte, doivent procéder à une enquête avec l'aide des consuls, et, s'ils découvrent le coupable ou les coupables, les biens et les corps de ceux-ci sont mis à la disposition du seigneur.

23. Item si alcus hom o alcuna femna en la villa o en l'apertenement es pres en adulteri per lo senhor o per so baile ab II prohomes o ab mais, que sian del sagrament de la vila, de cosselh o d'autres, que no sian messatgue loguadier del senhor, e li adultre siran trobat sols ab sola e nutz ab nuda, e nutz ab nuda, e lo home braguas baissadas e la femna faudas levadas, anran lo senher LXV sol. de cascus de justesia et ambi li adultre correran ia vila tut nutz ses tot autre acordier quel senher non prendra de lor.

Art. 23. — Si un homme ou une femme de la ville ou de son territoire sont pris en adultère par le seigneur ou par son bailli, assisté de prud'hommes au nombre de 2 ou davantage, consuls ou autres habitants faisant partie de la communauté, mais toutefois n'étant pas employés aux gages du seigneur, et si de plus les coupables sont trouvés seuls et nus, les chausses de l'homme baissées et les jupes de la femme relevées, ils auront à payer chacun 65 sous de droits de justice au seigneur ; et les deux coupables devront courir tout nus par la ville, sans que le seigneur puisse les forcer à lui accorder autre chose.

24. Item, de tot clam quals que sia quel senhor ossos bailes recepia deu aver lo senher V sol. per lo clam, si doncas en las costumas no es detriat et escriut en cal maniera den passar, quar d'aquo deu esser la costuma tenguda, el senher no deu forsar negun home par son guatge entro que aja fait acomplir aquo per que el a lo guatge.

Art. 24. — Pour toute autre plainte en justice, reçue par le seigneur ou son bailli, ledit seigneur reçoit 5 sous, à moins que dans la présente coutume il ne soit écrit ce qui doit être payé, car en ce cas la coutume doit être observée. Le seigneur ne doit forcer personne à payer l'amende avant qu'il ait fait exécuter le jugement à raison duquel il la perçoit.

25. Item, qui gitara ban de causa en quel senhor o sos bailes o autre per lor mandament l'aja mes ni pausat paguara al senher V sol. de justesia.

Art. 25. — Celui qui rompra le ban, qui aura été mis et posé sur une chose par le seigneur ou son bailli, ou par leur ordre, payera au seigneur une amende de 5 sous.

Digitized by Google

26. Item, sil senher osses bailes an clam d'alcun home o d'alcuna femna, e d'aco li assigna dia o dias et es deffalhens, paguara per cascun dia deffalhit x sol. de justesia e deffara las messios d'aquel dia deffalhit asson adversari, a conoguda de la cort, et aisso deu esse entendut si no pot proar aundosament aiz conogut per que no pog venir, si enpero lo deffalhimentz sira aundosamentz conogutz.

Art. 26. — Si le seigneur ou son bailli reçoivent une plainte d'un habitant et si celui-ci fait défaut au jour qui lui sera assigné, cet habitant payera 10 sous pour chaque jour qu'il fera défaut, et payera les frais qu'il aura occasionnés à l'adversaire, d'après le jugement de la cour ; mais cela n'aura lieu que s'il lui est impossible de prouver qu'il n'a pu venir à cause de quelque nécessité et si l'absence est pleinement reconnue.

27. Item, totas las émendas se devo fair a conoguda del senher o de so baile o del cosselh o dels prohomes de la vila.

Art. 27. — Toutes les réparations de dommages doivent être faites d'après l'estimation du seigneur ou de son bailli, des consuls ou des prud'hommes de la ville.

28. Item, si alcus hom o alcuna fenna de la vila sera encorregut al senhor en alcuna maniera, li homes de la vila devo cobrar lor dentes que aquel o aquela lor devia enans quel senhor prengua los sieus les.

Art. 28. — Si quelque homme ou quelque femme sont mis par jugement à la disposition du seigneur, les habitants du lieu doivent d'abord être payés des sommes qui leur sont dues par ces condamnés, avant que le seigneur puisse s'approprier leurs biens (1).

29. Item, totz hom e tota femna de La Fotz e de l'apertenement den estar francs de tota questa e d'albergua e d'autra semblant servitut, estiers la ost quel senher de la terra a generalment per Agines ; et quan lo senher fara aquela ost, si mosenher Sicartz o li sieu te los omes de La Fotz francx d'aquela ost, devo donar al senhor Sicart o als sieus causa rasonobla per asa que montaria la messios el destric que farian per la ost.

Art. 29. — Les hommes et les femmes de Lafox et de son territoire doivent être exempts de quête, d'albergue et autre servitude analogue, mais non du service militaire que le seigneur du pays exige en général dans l'Agenais. Et si, lorsque ce service de l'ost aura lieu, le seigneur Sicard ou les siens en font exempter leurs sujets de Lafox, ces derniers devront leur faire un don raisonnable et en rapport avec les frais et les peines qu'ils auraient eu à supposer pour ce service militaire.

30. E sil senher Sicarts et li sieu per si meteis aura fazendas li home de la vila li devo seguir la jornada; enpero no los deu traire foras d'Agenes s'il dia meteis dins l'avesquat d'Agenes no los tornava.

Art. 30. — Si le seigneur Sicard ou les siens sont obligés d'entreprendre pour eux-mêmes quelque expédition, les hommes de Lafox devront les accompagner pendant une journée ; mais lesd. seigneurs ne devront pas les conduire en dehors des limites de l'évêché d'Agen, à

(1) Dans le texte imprimé, le mot *les* qui termine cet article est une faute typographique et doit être remplacé par *bes*.

Digitized by Google

31. Item, li home e las femnas de esser franc de leuda e de pesatge e La Fotz e de l'apertenement devo d'aribage en la vila de La Fotz et en la senhoria de totas lors causas domenjas que en la vila vendan o compro o ab lor propri cabal foras de la vila traguan o per la Guarona porto o fossan portar.

32. Item, podo lors fieus que teno del senhor vendre et empecnhar e donar et alianar a coi se vuelhan que sia estaguas de La Fotz, estiers cavaier o clerguè o maiso d'orde, salvas las senhorias e las drechuras del senhor, so es assaber, del sol. de la venda I d. et de la penhora Ia mealha, els acaptes aitant co so las oblias, et estiers que non o puscan donar assobre fieus.

33. El senher ossos bailles per lui podo davant autre comprador aver per lo pretz que autre i voldra donar sil senher o vol assos ops retener, ses cuberta que no i deu fair, quar el o deu tener a sa ma I an et I mes, si doncas no offasia aver ad home que novelamentz vengues estar e la vila.

34. Enpero si aquel que o ven o vol fair aver a parent sieus o de sos effantz pot offair denant senhor.

35. E quant lo senher o retendra el ossos bailes deu respondre al vendedor dins VIII dias pus quel pretz que autre i vol donar li aura lo vendeire denunciat si o voldra o no, e si adoncas lo senher ol bailes si retener e volo del pretz ne faran a voluntat del vendeire o diran que no o volo ; d'aqui enant lo vendeire offara aver per aquel pretz

moins qu'ils ne puissent y rentrer le même jour.

Art. 31. Les hommes et les femmes de Lafox doivent être francs de leude, de péage et d'arrivage, dans la ville et dans la seigneurie, pour toutes les choses nécessaires à leur entretien, qu'ils vendent ou achètent dans la ville ou qu'ils en tirent avec leurs animaux ou qu'ils apportent ou font porter par la Garonne.

Art. 32. — Il leur est permis de vendre, engager, donner et aliéner les fiefs qu'ils tiennent du seigneur à toute personne établie à Lafox, sauf aux chevaliers, aux clercs ou aux maisons de religieux ; mais ils doivent se soumettre aux prérogatives du seigneur et lui payer ses droits, savoir : pour chaque sou du prix de vente 1 den., pour chaque sou d'un engagement une maille, et pour les acaptes la même somme que pour les oublies ; en outre, il est réservé qu'ils ne puissent donner leurs tenures à surcens.

Art. 33. — Le seigneur ou son bailli, en son nom, peut, avant tout autre acheteur, et pour le même prix, retenir pour son propre usage les fiefs qui sont mis en vente ; mais led. seigneur doit agir en cela sans aucune feinte, et il doit tenir les fiefs pendant un an et un mois, à moins qu'il ne les transmette à quelque homme qui vienne s'établir dans la ville.

Art. 34. — Au surplus, si le vendeur veut céder son fief à un de ses parents ou à un parent de ses enfants, il peut faire cette cession, et ce droit passe avant le droit (de prélation) du seigneur.

Art. 35. — Lorsque le seigneur voudra retenir le fief, et que le vendeur lui aura indiqué le prix offert par un autre acheteur, led. seigneur ou son bailli doivent lui répondre, dans la huitaine, s'il veut se charger ou non dud. fief, et il devra accepter le prix indiqué ou renoncer à l'achat. Dans ce dernier cas, il sera permis au vendeur de délivrer le

Digitized by Google

a cui se vulha que sia estacgans de la vila, estiers las personas desus ditas, el senhor ol bailes deura ho lausar al comprador, salvas sas dreituras co dessus es dit.

36. Item, li home de la vila e las femnas de la onor podo talhar els boscs del senhor ses forestatge lenha ad adre effusta per fair conderciers, e la senhoria del senhor.

37. Item, devo usar franquamentz dels pasturals e de las aiguas del senhor e pescar en las aiguas, sino tant solamentz els estancx dels molis aitant qant l'engorgats dura, loqals monta tro al ga que es apelatz del Columbier; e qui d'aqui enins pescara ses voluntat del senhor o del baile de dias ab filatz pagara al senhor v sol. de justizia, e de nuechz xx sol.

38. Item, totz hom e tota femna de la vila deu molrre so blat que aura en la vila obs a son manjar als molis del senhor, el senhor den lor far moldre per la tretzena part.

39. E si hom de la vila aura so moli ab voluntat del senhor en la honor de la vila pot aqui moldre son blat sis vol.

40. Enpero si lunh hom de la vila trazia son blat de la vila o de la honor per portar moldre ad autres molis dementre que li moli del senhor seran acesseratz de moldre et quel no podia nostrar prohomes de la vila o no volia averar per so sagrament que aquel blat agues als molis del senhor portat e tengut I dia que no l'a pogut molrre, agnes lo senhor lo blat per encors.

41. Et si li moli del senhor no podian moldre tot lo blat dels homes de la vila et autre hom aura o tendra so moli en la honor de La Fotz e no volia moldre als habitans de

fief, moyennant le même prix, à tout acheteur, habitant dans la ville, sauf aux personnes désignées ci-dessus (art. 32) et le seigneur ou le bailli devra confirmer cette aliénation, moyennant ses droits déjà fixés.

Art. 36. — Les hommes et femmes de la ville et de la seigneurie peuvent couper du bois, soit pour leur chauffage, soit pour d'autres besoins, dans les bois du seigneur, sans payer de droit de forestage.

Art. 37. — Ils doivent aussi user librement des pâturages et des eaux du seigneur. Toutefois ils ne pourront pêcher dans lesd. eaux qu'en dehors des étangs ou retenues des moulins, retenues qui montent jusqu'au gué appelé le Colombier; lorsqu'ils pêcheront avec des filets dans lesd. reservoirs, sans la permission du seigneur ou du baili, ils payeront une amende de 5 sous, si le délit a lieu pendant le jour, et de 20 sous s'il a lieu pendant la nuit.

Art. 38. — Les hommes et femmes de la ville doivent moudre le blé, destiné à leur nourriture, aux moulins du seigneur, et celui-ci doit le faire moudre moyennant la 13me partie.

Art. 39. — Et, si un habitant possède, avec le consentement du seigneur, un moulin situé dans l'étendue de la seigneurie, il lui est permis de moudre son blé à ce moulin.

Art. 40. — Si quelque habitant de Lafox transporte son blé au dehors de la ville et de son territoire, pour aller le moudre dans d'autres moulins, alors que les moulins du seigneur seront en état de moudre, et si cet habitant ne peut prouver, par des témoins de la ville ou par son serment, qu'il l'a déjà porté à ces derniers moulins et qu'il l'y a laissé pendant un jour, le seigneur a le droit de confisquer le blé.

Art. 41. — Si les moulins du seigneur ne pouvaient moudre tout le blé des habitants de la ville, et si quelque particulier possède un autre moulin dans l'intérieur de la sei-

Digitized by Google

La Fotz per lo tretze, en aissi coma als molis del senhor, le senhors o sos bailes l'en deu forssar.

42. Item, si alcus hom de la vila trobara abelhas e sos fieus que te del senhor, las abelhas seran suas; e se las trobara alcus hom de La Fotz en la terra del senhor aura lo trobaire la meitat, el senhor l'autra meitat.

43. Item tot hom que vengua estar a La Fotz deu estar franc d'ost qant noelament i sera vengutz estar 1 an et 1 mes.

44. Item lo senhor ni sos bailes no i deu gitar negu home ni neguna de la vila per negu forfait entro que sia jutguatz per la cort del senhor, laquals cortz deu esser de prohomes de la vila de cocelh o d'autres; e si alcus o alcuna n'es gitatz per jutguament o per crim manifestat lo senhor no li deu tornar, menhs de voluntat del cominal de la vila.

45. Item lo senhor ni sos bailes no deu pendre ni tenir pres negu home ni neguna femna qui vuelha ni puesca fermar dreit a conoguda del cocelh de la vila.

46. Item lo senher o sos bailes pot per si meteis ses clam que ja non aja ab so cocelh de la vila demandar e far inquisitio et ecercar tot murtre e tot laironissi, mas ses lo cocelh de la vila no o deu far.

47. Item sil senhor o sos bailes per si meteis, ses clamant que aja, vol re demandar a negu home o femna de la vila, estier de fait de laironissi o de murtre co dessus est dit, nol deu forssar que li ferme ni li donne fianssas, mas quant per sa ma e sobre sas causas; el senhor ni sos bailes no deu re proar per si meteis contra alcu hom o femna de la vila, e negu deman que li fassa, de que si proat era degues

gneurie, et refuse de moudre au 13e, comme le fait le moulin seigneurial, le seigneur ou son bailli doivent l'obliger à suivre ce tarif.

Art. 42. — Les habitants de Lafox pourront s'attribuer les abeilles qu'ils découvriront dans l'étendue de leurs fiefs; mais celui qui en découvre sur les terres du seigneur doit les partager par moitié avec led. seigneur.

Art. 43. — Tout homme qui viendra résider à Lafox sera affranchi du service de l'ost pendant 1 an et 1 mois.

Art. 44. — Le seigneur ni son bailli ne doivent chasser de la ville un habitant, à raison d'aucun forfait, avant que cet habitant ait été jugé par la cour du seigneur, cour qui doit être composée des consuls de la ville ou d'autres prud'hommes; mais, si quelque homme ou femme est expulsé par jugement ou par suite d'un crime manifeste, le seigneur ne doit pas le rappeler dans la ville, à moins que ce ne soit avec le consentement de la communauté.

Art. 45. — Le seigneur ni son bailli ne doivent arrêter ni retenir prisonnier aucun habitant qui promette de répondre en justice, et qui, à la connaissance des consuls, soit en état de tenir sa promesse.

Art. 46. — Le seigneur ou son bailli peut, de lui-même et sans qu'on lui ait porté plainte, faire rechercher, avec les consuls de la ville, les meurtres et les larcins; mais il ne peut agir ainsi sans l'assistance du conseil ou des consuls.

Art. 47 .— Lorsque, à défaut de plainte, le seigneur ou son bailli veut interroger quelque homme ou femme de Lafox, pour des méfaits autres que les meurtres et les vols, il ne doit pas le forcer à lui donner des cautions, mais seulement à répondre par sa main et sur ses biens. Le seigneur ou le bailli ne doit rien prouver par lui-même contre les habitants, à raison de tout crime entraînant confiscation ou amende,

Digitized by Google

aver encorrement o gatge, mas quant solament per sa cort, laquals deu esser dels homes de la vila, e per aquela poira pour tota causa que davant sa cort sia faita o dicta o proada o cofessada.

48. Item, tuit li plait dels homes et de las femnas de la vila que auran davant lo senhor o so baile si devo plaidejar et jutguar dins la vila, quel senher non deu degu mandár de fora.

49. Item, si alcus hom o femna de la vila si vol mudar ni anar en autre loc pot o far francamentz ab totas causas ab que o fassa saber al senhor o a so baile VIII dias enantz, el senhor deu guidar lui e sas causas a so lial poder la jornada per la terra del senhor comte de Tholosa.

50. Enpero aquel quis mudara deu premieiramens pagar totz sos deutes al senhor e als homes de la vila, e pueis que sera mudatz si vol re demandar ad home ni a femna de la vila d'aquo que sera estat fait dementre que el era estatguas de la vila no o deu ni o pot demandar, mas quant en la vila meteissa davant lo senhor o de so baile.

51. O si aquel quis mudara aura maios o autras heretatz en la vila o en la honor e las vol a si aretenir pot o far ab que en la vila tengua estangant tal que fassa per las causas las dreituras al senhor e a la vila ad esgart del senhor e del cocelh aissi be coma faria el meteis si estava aqui, et que el meteis vengue en la vila estarmes o dos o mai sil senher el cocelh de la vila li o mandavan que conoguesso que fos profieg del senhor e de la vila ; en autra manieira si aisso que desus es dit no fazia et tenia las causas otra VI mes, pus de la vila se seria partitz, d'aqui enant lo forssaria hom que las vendes ad home que fos estadjans de la vila, e si vendre no o volia, e troba a cui, lo

mais il doit le faire seulement avec sa cour, composée des hommes de la ville, et, avec celle-ci, il pourra agir pour toute chose qui, devant sa cour, sera faite, dite, promise ou confessée.

Art. 48. — Tous les procès que les hommes et femmes de Lafox auront pardevant le seigneur et son bailli devront être plaidés et jugés dans la ville ; et le seigneur ne peut citer personne en dehors du lieu.

Art. 49. — Si quelque homme ou femme de Lafox veut changer de résidence, il peut le faire librement et emporter tous ses meubles, en le faisant savoir au seigneur ou à son bailli 8 jours à l'avance, et le seigneur est tenu, selon son pouvoir, de le conduire et protéger, lui et ses meubles, pendant une journée de marche sur la terre du comte de Toulouse.

Art. 50. — Celui qui quittera la localité sera tenu d'abord de payer tout ce qu'il devra au seigneur et aux hommes de Lafox, et, après qu'il sera établi ailleurs, s'il veut faire quelque réclamation aux habitants de cette ville, à raison des faits antérieurs à son départ, il ne pourra la poursuivre que dans la ville et par devant le seigneur et son bailli.

Art. 51. — Lorsque celui qui changera de résidence aura des maisons ou d'autres biens fonds à Lafox, il pourra les conserver, à la condition d'établir dans le lieu un représentant qui acquittera les charges auxquelles il était tenu lui-même pour ces biens, à l'égard du seigneur et des consuls, et en outre à la condition de venir habiter en personne pendant 1 ou 2 mois ou davantage, si le seigneur ou les consuls le lui commandaient, pour le profit du seigneur et de la ville. Mais, si cet émigré refuse de remplir ces obligations, et s'il conserve lesd. biens pendant plus de 6 mois après son départ, on le forcera alors à les vendre à un autre particulier, habitant à Lafox, et, s'il refusait de le

Digitized by Google

cocelh ab la baile deu las causas estimar lialmens e per aquel pretz lo senher e, si el no o vol, autre hom de la vila a cui lo sénhor o deu far bo, seria o agues autrejat e quitat e ma del senhor al comprador.

faire ou s'il ne trouvait pas d'acquéreur, les consuls de concert avec le bailli doivent faire une loyale estimation des biens en question, et, si le seigneur ne veut les prendre à ce prix, un autre habitant de la ville peut les acheter pour lad. somme ; le seigneur doit alors les lui confirmer, et il doit garder en dépôt l'argent provenant de l'achat jusqu'à ce que le vendeur ait ratifié l'aliénation et délaissé les immeubles au seigneur pour être délivrés à l'acheteur.

52. Item, de tot home e de tota femna de la vila que sia d'état aja sos deriers testamens e sos derriers adordenamens tenguda, si expressamens no esra contra dreit, totz autre testamens et adordenamens revocatz.

Art. 52. — Les derniers testaments faits par les hommes ou femmes de la ville, étant en âge de tester, seront valables, à moins que leurs dispositions ne fussent contraires au droit ; et tous autres testaments ou dispositions seront révoqués.

53. Item, si alcus hom o alcuna femna mor ses testamens, las causas devo tornar als fllhs et a las fllhas, e si non a, als plus propris parens tro al qart gra.

Art. 53. — Si un homme ou une femme meurent sans testament, leurs biens doivent passer à leurs fils ou à leurs filles, et, à défaut, à leurs plus proches parents jusqu'au 4e degré.

54. E si aquel que i deura esser heretatz o heretar no es saubutz lo senher e li homes de la vila devo las causas 1 an et 1 mes gardar, et si dins aquel temps es heretiers aparegutz, quant sera conogut deu cobrar las causas, et si aparegutz no i es heretiers dins aquel temps deu hom d'aquelas causas sos deutes premieiramens pagatz donar la meitat per amor de Dien, e l'autra meitat deu esser del senhor.

Art. 54. — Et, si celui qui doit hériter n'est pas connu, le seigneur et les hommes de la ville doivent garder les biens du défunt en dépôt un an et un mois, et, si dans cet intervalle, l'héritier se présente, et est reconnu pour tel, il doit prendre possession de l'héritage ; mais, si dans led. délai il ne se présente aucun héritier, lesd. biens, distraction faite des dettes, doivent être distribués, pour une moitié, par amour de Dieu (c'est-à-dire en aumône), et l'autre moitié revient au seigneur.

55. Item lo senhor deu donar los logals de la vila obs de maios, de VIII brassas de long e de III d'amplas, ab VIII den. Arn. d'oblias et ab VIII d. d'acaptes ; et I pogesada de cazal a la perga d'Agen per III d. d'oblias et per III d. d'acaptes ; e las autras terras totas cominalmens als homes que dins la vila estaran, cascuna dinairada à la perja d'Agen, ab VI d. d'oblias et ab VI d. d'acaptes.

Art. 55. — Le seigneur doit donner, pour la construction des maisons de la ville, des emplacements de 8 brasses de long et de 4 de large, moyennant 8 den. arn. de censive et autant d'acapte ; il doit donner une pogésée de jardin, à la mesure d'Agen, moyennant 3 den. de cens et 3 d. d'acapte ; et, pour toutes les autres terres qui seront communément distribuées aux habitants de la ville, chaque dinérée, à la me-

Digitized by Google

sure d'Agen, paiera 6 d. d'oblies et 6 d. d'acapte.

56. Et aisso es entendut d'aco quel senher voldra donar, car el poira a sa ma retener aquo que donat no es per lui o per so baile a sa voluntat.

Art. 56. — Ceci est entendu des terres que le seigneur voudra inféoder, car il pourra retenir à sa main ce qui ne sera donné par lui ou par son bailli.

57. E si alcus hom o femna de la vila tendra mais de terra en casals o en autres afiuzamens de terras que en la carta d'aquels fieus nos dira, el senher aquela terra li fara perjar·els çocelhs de la vila conoissera que no o fa a mala fe, lo senher no deu per aco aver negu gatge ni aquel que la terra te per aco no la deu perdre, mas quen deu pagar oblias et acaptes per razo que paga de l'autra terra, et quen reda aquo que degra aver pagat, et quel senher o sos bailes d'aquo li autrege carta.

Art. 57. — Si quelque homme ou femme de la ville tient une contenance de jardin ou d'autres cultures qui dépasse celle qui est portée dans sa charte d'inféodation, et si, après que le seigneur aura fait mesurer ces possessions, les consuls de la ville reconnaissent que led. tenancier n'agit pas de mauvaise foi, led. seigneur ne doit exiger aucune amende, et le tenancier ne doit pas perdre sa terre. Mais, en ce cas, celui-ci doit payer, pour l'excédant de contenance, un supplément de cens et d'acapte, ainsi que la redevance qu'il aurait dû donner pour les années déjà écoulées, et le seigneur ou son bailli doit lui octroyer un nouvel acte d'inféodation.

58. Item lo bailes quel senher metra en la vila deu jurar als homes de la vila que lors costumas e lors franquesas quel senher lor a donadas lor garde et lor tengua, e si contra aquelas venia que s'en torne al dit del senhor de la vila.

Art. 58. — Le bailli, que le seigneur établira dans la ville, devra jurer aux habitants qu'il gardera et observera les coutumes et franchises que le seigneur leur a données, et s'il venait à les enfreindre... (1).

59. Els cocelhs de la vila devo jurar al baile que lialmen lo garda coma baile de senhor et a lor poder lialmen l'acocelho en las dreituras del senhor.

Art. 59. — Les consuls de la ville doivent jurer au bailli qu'ils prendront loyalement sa défense, comme bailli du seigneur, et qu'ils le conseilleront loyalement, selon leur pouvoir, au sujet des droits seigneuriaux.

60. Item s'il baile se malmenava contras homes de la vila et contral senhor li home de la vila o devo nostrar al senhor e si aco lo senher sabra per ver deu lou moure et autre metre.

Art. 60. — Si le bailli se comportait mal à l'égard des habitants ou du seigneur lesd. habitants doivent en avertir le seigneur, et, si cela est reconnu nécessaire, celui-ci doit le renvoyer et en instituer un autre.

61. Item aquo que hom fara ab lo baile d'assessamens de terras et d'autras causas deu aver valor si

Art. 61. — Les baux à cens de terres et d'autres immeubles que le bailli consentira aux habitants se-

(1) La suite du texte roman nous paraissant corrompue, nous renonçons à en donner la traduction.

Digitized by Google

doncas fait no era en bauzia et en dapnatgue conogut del senhor, e si engans i ero trobatz, en aquo que i seria estat fait, deu esser revocat a voluntat del senhor ses justizia e ses pena d'aquo que aquels auran fait ab lo baile.

ront valables, à moins qu'il n'y ait quelque tromperie ou quelque dommage à l'égard du seigneur, et, si quelque fraude y était reconnue, ce qui aurait été conclu sera révoqué à la volonté du seigneur, mais sans que lesd. habitants aient à subir une amende ou une peine pour ce qu'ils auront traité avec le bailli.

-62. Item lo cocelh que sera en la vila no i deu estar for I an ad una ma, et al cap del an devon ab lo cocelh del baile autre elegir, e si aquelh que per lor seran elegit no volian esser deu los ne lo senher ol bailes forssar, a conoguda d'aquils qels auran elegitz, e devo jurar al baile et al cominal de la vila el cominals a lor.

Art. 62. — Les consuls, qui seront établis dans la ville, ne doivent rester en charge que pendant un an; et, après ce temps, ils doivent, avec le consentement du bailli, en choisir d'autres, et si ceux qu'ils auront choisis ne voulaient accepter la charge, ils y seraient forcés par le seigneur ou le bailli, et à la connaissance de ceux qui les auront élus. Les nouveaux consuls doivent prêter serment au bailli et à la communauté des habitants, et la communauté doit à son tour prêter serment auxd. consuls.

63. Item, si alcus hom o alcuna femna se clamara al senhor o a so baile de deute conogut o d'autre causa que aquel de cui hom se clama no li desconosca, si donca no era causa de crim, de maldit o de batemens, et aquel de cui hom se clama s'es endevengutz d'aquo ab lo clamant dins XIIII dias, lo seher no i aura gatge per aquel clam; e se dins aquels XIII dias no s'era endevengutz ab lo claman lo senher l'en deu forssar, e que n'aura V sol. per lo clam.

Art. 63. — Lorsque un homme ou une femme porte plainte au seigneur ou au bailli au sujet d'une dette reconnue ou de quelque autre réclamation qui n'est pas contestée, et pourvu qu'il ne s'agisse ni de crime ni d'injures ni de blessures, et lorsque le créancier s'accorde avec l'autre partie dans 14 jours, le seigneur ne perçoit aucun droit de justice. Mais, s'il n'y a pas d'accord dans les 14 jours, le seigneur doit forcer le débiteur à acquitter ce qu'il doit et perçoit, en ce cas 5 sous pour la plainte.

64. Item, de tot home e de tota femna quels clama deu lo senhor aver fizanssas, si las pot donar, e si ditz que no las pot donar deu aco jurar e quen donara quant puesca, e que passara ad esgart de la cort, et aquel de cui hom se clama deu far aquo meteis.

Art. 64. — Tout homme ou toute femme, qui fera une plainte en justice, devra fournir des cautions au seigneur, s'il peut en donner, et, s'il ne peut le faire immédiatement, il doit jurer qu'il les fournira dès qu'il le pourra, et qu'il se soumettra au jugement de la cour; et celui qui est l'objet de la plainte doit faire de même.

65. E sil clams es de causa de crim lo senher deu esser segurs del cors d'aquel que fermar non poira ad esgart del cocelh e de sa cort.

Art. 65. — Si la plainte est relative à un crime, le seigneur doit s'assurer du corps de celui qui ne pourra fournir caution, et cela d'a-

Digitized by Google

près la connaissance des consuls et de la cour.

66. Item lo senher o sos bailes quant ausira los plats deu aver ab si per cort alcus prohomes de la vila de cocelh o d'autres, quar ses lor no deu far negu jutgament, e totz hom de la vila es tegutz que al man del senhor o de so baile sia ab lui a plaits et a far jutgamens.

Art. 66. — Lorsque le seigneur ou le bailli entendront les causes, ils devront avoir avec eux quelques prud'hommes de la ville, consuls ou autres, car, sans leur assistance, ils ne devront rendre aucun jugement, et tout homme de la ville sera tenu, sur le mandement du seigneur, de se rendre auprès de lui pour examiner les procès et les juger.

67. Item lo vencutz quant lo plaits sera passatz et acabatz per jutguament o en autra maniera deu gitar quiti de cort aquel que aura lo plait gazanhat, e li deu deffar las messios els dapnatges que aura fait per lo plait a conoguda de la cort e del baile e si el pagar no pot devo o pagar las fianssas e se fianssas non a donadas de fait de crim o d'enjuria deu l'en hom castiar a conoguda del cocelh e del baile e si es deutes o autra causa deu jurar que no pot pagar ni covienhs atendre e que o fara quant puesca.

Art. 67. — Lorsqu'un procès sera terminé par sentence ou autrement, celui qui l'aura perdu devra rendre l'adversaire quitte à l'égard de la cour, et l'indemniser des frais et dommages qu'il aura supportés pour cette cause, d'après la connaissance de la cour et du bailli. Et, s'il ne peut payer, ses cautions doivent payer à sa place, et, s'il n'a pas fourni de caution, et qu'il s'agisse de crimes ou d'injures, il doit être puni, d'après la connaissance des consuls et du bailli ; s'il ne s'agit que d'une dette, ou d'autre matière civile, il doit jurer qu'il ne peut pas payer, mais qu'il satisfera le demandeur dès qu'il le pourra.

68. Item lo senher o sos bailes deu forssar tot home e tota femna de la vila de far testimoni de veritat, si doncas per so grat far nol volia per aquel que en testimoni lo voldra traire.

Art. 68. — Le seigneur ou son bailli doit forcer toutes les personnes de la ville à venir servir de témoins, pour découvrir la vérité, dans le cas où elles ne veulent se rendre de bon gré à l'appel de celui qui invoque leur témoignage.

69. Item totz hom e tota femna que digua que no pot pagar ses vendre sas causas e aco jura deu aver XIIII dias per vendre causas moblas, e per heretatz XL dias ; e si ditz que e nulha manieira no pot pagar ni a de que deu li hom aco far jurar cascu mes e que pagara cascu mes aco que puesca, levat son conduch e so vestir de si e de sa mainada.

Art. 69. — Toute personne qui dira et jurera qu'elle ne peut payer une dette, sans vendre des biens, aura, pour les vendre, un délai de 14 jours pour les meubles et de 90 pour les biens-fonds ; et, s'il déclare qu'il lui est impossible de payer en aucune manière et qu'il n'a aucune fortune, le créancier doit l'obliger à renouveler chaque mois cette déclaration, par serment, et lui faire promettre de payer aussitôt qu'il disposera de quelque ressource, en dehors de ce qui est nécessaire à son travail, à ses vêtements et à l'entretien de sa famille.

Digitized by Google

70. Item, de tot desasiment que sia noelamens faits deu hom respondre ses dia aver.

71. Item en tot plait que vengua davant lo senhor o davant so baile per razo de clam deu hom donar et asignar a las partidas aquels dias razonables que usan cominalmentz ad Agen.

72. Item totz faitz d'enjurias d'antas e de batemens deu esser delivrat dins III dias pus quel clam sera faitz si doncas aiz conogutz no s'i endevenia perque se degues mais alongar.

73. Item, per clam de barata no deu hom penhorar vestimenta, ni draps de leit, ni armas, ni espleits ab que s'afane cascu dia ni semenssa ni blat que porte hom a moli.

74. Item, si alcus hom o femna de la vila trobaran autre en lor osdal que i sia intratz de nuechz per panar o per autre malfar deu cridar a sos vezis e quel prengua si pot; enpero si pendre nos laissava es tornava ab cotel o ab armas ab que pogues autre aucirre, si sobre aco l'aucizia hom, non er tengutz a senhor ni a vila aquel que l'aucirra.

75. Item, lo cocelhs de la vila e li prohome ab lo cocelh del baile del senhor devo e podo metre plechas e far establimens quant pagara hom et femna per si meteis o per sa bestia o per causa de plechas de dias e quant de nuitz. E podo establir e mazelers et en taverners que compraran vi per vendre et en pancoseras quant deuran gazanhar per raso de sol. o de saumada de vi o de cartera de blat, e se fazian contra lor establiment quant pagaran de plechas, e totas las plechas deu far pagar lo bailes en aissi col cocelhs li dira aquels que pagar no voldran.

Art. 70. — Pour toute usurpation, nouvellement faite sur le bien d'autrui, on est tenu de répondre en justice, sans pouvoir jouir d'aucun délai.

Art. 71. — En tout procès, porté devant le seigneur ou devant son bailli, à la suite d'une plainte, on doit accorder aux parties les délais raisonnables dont on use communément à Agen.

Art. 72. — En fait d'injures, de hontes et de coups, le procès doit être terminé dans les trois jours qui suivent la plainte, à moins qu'il n'advienne quelque nécessité reconnue, qui exige un plus long délai.

Art. 73. — Dans les plaintes pour dettes, on ne doit saisir ni les vêtements, ni les draps de lit, ni les armes, ni les outils servant au travail journalier, ni la semence, ni le blé qui est porté au moulin.

Art. 74. — Si quelque habitant en trouve un autre qui soit entré dans sa maison pendant la nuit, soit pour le voler, soit pour commettre quelque méfait, il doit appeler les voisins et s'emparer, s'il le peut, de sa personne; et si ce malfaiteur se défend avec un couteau ou une autre arme pouvant donner la mort, on peut alors le tuer, sans encourir aucune peine à l'égard du seigneur ou de la ville.

Art. 75. — Les consuls et les prud'hommes de la ville, avec le conseil du bailli du seigneur, peuvent fixer des amendes et faire des règlements au sujet de ce que les habitants devront payer pour les dégats qu'ils auront commis par eux-mêmes ou par leurs animaux, soit pendant le jour, soit pendant la nuit. Ils régleront aussi le gain que les bouchers, les taverniers et la boulangère pourront faire sur les objets qu'ils vendront, à raison de chaque charge de vin et de chaque quartière de blé; en même temps ils fixeront les amendes qui seront perçues pour les infractions de ce règlement, et le bailli obligera les récalcitrants à les

Digitized by Google

76. E d'aquelas plechas deu aver lo senher la part quel cocelhs establira cascun an, laqual partz non deu esser mendre de la terssa part, mas be poiria esser major sil cocelhs s'i acordava.

77. E l'autra partida aura lo cocelhs per pagar aquels que las plechas esenharan o levoran e per metre en causas cominals de la vila.

78. E aquetz establimens de las plechas pot lo cocelhs e li home de la vila cascu an renovelar e creisser o mermar ab cocelh de baile.

payer, si les consuls lui en font la demande.

Art. 76. — Le seigneur prendra pour lui une partie de ces amendes qui sera fixée chaque année par les consuls, partie qui ne pourra être inférieure au tiers, mais qui pourra être supérieure si les consuls y consentent.

Art. 77. — Les consuls prendront le restant, qui sera employé au profit de la communauté et qui servira aussi à payer ceux qui révèleront les susdits délits ou percevront les amendes.

Art. 78. — Et les consuls et les habitants peuvent chaque année renouveler ces règlements et les étendre ou les restreindre, avec le consentement du bailli.

J.-R. MARBOUTIN.

Digitized by Google

ÉPISODES DE LA GUERRE D'ESPAGNE

ET DE LA RETRAITE DE FRANCE (1809-1814)

D'APRÈS DE NOUVELLES LETTRES DE BORY DE SAINT-VINCENT *

XIV

A Monsieur Léon Dufour, docteur médecin, près de S. E. Monsieur le maréchal duc de l'Albufera, à Barcelone.

(Recommandée de Bonneval, par son collègue Bory de S.-Vincent.)

Saint-Jean-de-Luz, 4 septembre 1813.

Enfin, mon cher Dufour, je trouve une occasion sûre pour vous donner de mes nouvelles et recevoir des vôtres. Depuis notre départ d'Espagne pour l'Allemagne, je vous ai écrit cinq ou six fois de Bayonne, de Paris, de Dresde, etc. Enfin, grâce aux plus grands de tous les malheurs, nous voilà de retour dans le midi, mais sans y avancer beaucoup nos afères. Il n'est plus permis de penser à forcer des gorges et des passages infranchissables, et l'hiver se passera sur une défensive honteuse. Que d'extravagances ! Que de fautes ! Ce pays, soumis il y a quatre ans, n'est plus à nous ! J'avoue que rien ne m'a jamais autant atristé que tout cela. Mais une chose non moins contrariante, c'est d'avoir passé et repassé par votre pays sans vous voir. A mon retour de Silésie, un accèz de goute m'a retenu un mois et demi aux boues de Dax ; je demeurais chez le bon Thore et nous parlions de vous toute la journée. Nous formions avec Grateloup et Franklin (1) une petite junte de naturalistes. A mon départ, Grateloup m'accompagna jusqu'ici où le quartier général paraît fixé. J'ai vu des conferves que vous lui avez envoyé. Avez-vous sauvé vos collections ? Reviendrez-vous passer quelques jours à Saint-Sever ? Ecrivez-le moi. Je remuerai ciel et terre pour aler vous embrasser. Je vous jure que rien ne me ferait

---

* Voir numéro précédent Septembre-Octobre 1910.

(1) Franklin était, on le sait, le fils de Thore. (Voir l'Index du premier volume.)

Digitized by Google

tant de plaisir au monde comme de me trouver réuni à vous. J'ai vu Dufau à Mont-de-Marsan. Je crois que je vous l'ai écrit. Il me fit souper avec sa femme qui est charmante. Nous causâmes de vous. Jugez combien le souper fut agréable.

J'ai herborisé avant-hier à Biarits. Nous y avons découvert l'*Echium italicum* et le *Rhumex lingitanus* qu'on n'y avait pas encore vu. J'y ai rencontré de nouveau une belle fougère que j'y avais vu il y a cinq ans et qui n'était pas décrite.

Adieu, mon cher ami ; écrivez-moi, et reprenons, s'il est possible, une correspondance qui ne soit plus interrompue.

Tout à vous.

BORY DE SAINT-VINCENT.

XV

Sans adresse.

Saint-Jean-de-Luz, le 30 septembre (1813).

Mon cher ami, comme je ne sais quand je trouverai une occasion sûre de vous donner de mes nouvelles et que je ne veux pas être surpris quand elle arrivera, je commence dès aujourd'hui à vous écrire ; j'ajouterai du nouveau à même que le temps courra, et si cela finit par former un volume immense pour vous, il m'aura été bien agréable de le laisser couler de ma plume, en pensant à vous.

J'avais reçu vers le 12 de septembre votre lettre du 31 d'Auguste. que vous appelez longue, et je l'ai relue trente fois pour me dédommager de tout le temps que j'avais passé sans avoir de vos nouvelles. Les détails que vous me donnez sur les opérations militaires de votre maréchal m'ont bien intéressé ; je les ai lus à diverses personnes et je vois que vous êtes devenu un médecin guerrier, comme les officiers de santé qui accompagnèrent les Grecs au siège de Troie, lesquels raisonnaient fort bien de l'art militaire. Je suis au contraire devenu un guerrier médecin et j'ofre au plus fin de discourir mieux que lui sur la goute, ayant pendant que la perfide me tenait cloué à Dax sur le lit de Franklin, lu tout ce qu'on a écrit, sans compter les conversations infinies de Thore, de Grateloup, etc. de beaucoup d'autres docteurs qui sont bien moins habiles que moi, puisqu'ils disent ne pas pouvoir guérir, et qu'étant cependant guéri, il demeure démontré que je me suis guéri tout seul.

Digitized by Google

Me voilà dessidément podagre, giragre, chiragre, et même *onagre*, si vous le voulez ; car la douleur rend bête et l'onagre étant l'âme sauvage, il est concéquement la bête par excellence. Mais heureusement que je ne suis pas toujours affligé, et que lorsque le paroxysme est passé je me trouve d'autant mieux que j'ai plus souffert. L'étude, les soins extrêmes qu'on prenait de moi chez ce bon Thore, et le plaisir de causer de vous ont rempli tous les instants que j'ai passés à Dax. Vous n'avez pas d'idée combien dans cette excellente famille on a d'attachement pour vous. Le refrein de tous les jours était : Pourquoi Léon ne vient-il pas dans ce moment ? il ne manquerait rien à notre bonheur. On était si frappé de cette idée, qu'un pauvre Espagnol nommé M. Joino, dont j'ai beaucoup connu la femme à Séville, étant venu me voir, Franklin le prit pour vous et faillit l'étouffer en l'embrassant ; il lui répétait dans son transport avec une telle vélocité : Ah ! mon cher Dufour ! ah ! notre cher Dufour, soyez le bienvenu ! Que si l'étonnement du Monsieur, dont il ne pouvait juger, parce qu'il n'i voit pas, ni nos éclats de rire qu'il ne pouvait entendre ne le détrompait, il fut fort déconcerté quand il reconnut son erreur. Notez que M. Joino, qui a bien votre tournure, n'a point votre esprit. Il est au contraire un peu dans les *onagres*. Les petites Thore sont fort bien élevées ; il reigne entre tous ces gens-là une paix et une union que je n'ai vu nulle part. Les bonnes qualités du cœur contrebalancent selon moi les inégalités des lobes du cerveau, surtout lorsque l'un produit du bon et que l'on a soi-même le cerveau assez meublé pour rejeter ce que l'autre donne de médiocre.

Pour Franklin, je lui trouve de l'esprit, du jugement, une gaîté imperturbable ; mais il aurait besoin de Paris. On ne peut devenir grand chose en province ; c'est une chose dessidée.

J'ai vu avec le plus grand intérêt les plantes de Grateloup et sa cryptogamie aquatique surtout. Il a un luxe d'arrangement dans son herbier qui tient cependant un peu de la minucie ; le temps qu'il perd à faire de petits écritaux, des cahiers reliés, etc. serait bien mieux employé à autre chose. Nous nous sommes trouvés d'accord sur une foule de points ; nous voulons réunir nos travaux et donner un grand travail sur la famille des conferves. Mais quand aurons-nous le temps ? Quand pourrai-je jouir de six mois de liberté ? Si je les avais, j'irais vite à Paris voir tout ce qu'il y a dans les collections de la capitale sur la cryptogamie aquatique ; je ferais un paquet de mes livres et de mes plantes la concernant et je

Digitized by Google

viendrais travailler à Dax où il en coûte peu pour vivre, où la retraite favorise l'étude, où les Nimphes chaudes et froides du lieu, de l'Adour et des fontaines, prodiguent les plus grandes richesses à ceux qui leur font la cour, et d'où l'on peut de temps en temps aler faire des visites à Amphitrite,,, Quel charmant rêve ! Si vous saviez combien il me plaît !

Je ne puis vous raconter les évènements qui ont occasionné notre retour si précipité, puisque, tandis que les armées fesaient de si belle besogne en Espagne j'étais en Silésie, et j'avais fait mes sept cent lieues en poste pour venir voir la bataille de Leutzen et de Bautzen. En alant à la Grande armée, je passai une journée chez Thore. C'est alors que je fis connaissance avec Grateloup. Je fus souper à Mont-de-Marsan chez Dufau ; je m'atendais au seul plaisir de parler de vous ; j'eus celui de faire connaissance avec son aimable femme. Je passai quatre jours à Bordeaux au sein de ma famille, fêté, reçu comme un prince ; Rodrigue ne voulait pas me laisser sortir de son *Musom*. Je vis avec douleur les naturistes Bordelais brouillés les uns avec les autres. Dargelas venait de faire un indigne tour au pauvre Dupuy, en lui souflant traitreusement son pauvre emploi de Directeur du Jardin de botanique et les six cents francs que cela lui donnait. Dupuy est réduit à cultiver la serre du jardin de la Préfecture qu'on va détruire, parce que ce palais étant devenu celui de l'Empereur, on veut faire du jardin un champ de manœuvre. Dans cette serre, il y avait un *Cocoloba*. Jugez si je me rappelai de vous, en voyant un *Cocoloba*. Il ne manquait plus qu'un *Psicotria* pour me faire étoufer de rire. Enfin je revis Paris et je fis si bien des mains et des pieds, que je pus y passer un mois. Je vis tous nos amis : Labillardière, Bosc, Olivier ; Latreille et Richard s'informèrent surtout de vous. Je déjeunai chez Brognar avec Leman qui est très contempt du joli genre adopté que je lui ai dédié (1). A propos de genre, avez-vous celui auquel j'ai donné votre nom que Wildenow a religieusement concervé dans son volume des Fougères ? Vous sentez bien qu'il me fallut regagner par la rapidité de ma route le temps passé dans la capitale. Aussi je me rendis à l'armée sans descendre de voiture. Ce voyage me coûta les yeux de la tête. Il falut abandonner tout plein de petites *Mayas* et d'Andalouses auxquelles je m'intéressais fort. Il me fallut vendre à vil prix six chevaux, des selles, brides, cantines, efets, etc. pour partir

(1) Se rapporter, à l'égard de ces savants, à l'Index du premier volume.

Digitized by Google

à la légère. Cependant je gardai mes trois plus précieux coursiers et je les fis partir sous la conduite de mon fidèle David, pour l'Alemagne, traversant la France, et me ruinant en foin, paille et avoine; et la poste par là-dessus. Arivé sur le champ de bataille, il me fallut acheter des rosses quatre et cinq fois leur valeur, dépenser à Dresde des sommes pour refaire mes équipages; et voilà juste qu'au bout d'un mois, l'ordre de repartir sur le champ en poste pour l'Espagne me fait tout revendre à vil prix. J'eus six heures pour cette opération et pour me remettre sur les grands chemins. La goute venait de me prendre ; elle me força à voyager plus doucement. Je passai un jour à Yena avec mon ami le professeur Woigt. Je fus retenu quarante-huit heures par le prince de Saxe-Gotha, chez lequel Bridel fut charmant pour moi. Je passai deux jours à Paris ; et malgré tous ces retards, je ne mis que quatorze jours pour me rendre de Dresde à Dax. Il faut vous dire que sortant de Gotha, je trouvai mes chevaux qui venaient me trouver. Il fallut leur donner l'ordre de rétrograder et de l'argent pour manger en route. J'aprens sur l'heure qu'ils sont arrivés à Dax le douze de ce mois ; je les y laisse se refaire, en ayant déjà acheté d'autres fort cher en arivant ici et desquels je ne trouverais pas le quart de la valeur s'il me fallait les vendre. De pareils voyages seraient faits pour dégoûter de courir le monde et fatiguent plus par les contrariétés sans plaisir qu'ils ocasionnent, qu'une expédition autour du monde ou dans l'intérieur de l'Afrique. Malgré cela, je vais faire mon possible pour avoir une cource à Barcelnoe, et si je l'obtiens, je me racommoderai avec les changemens d'armée par le plaisir que j'aurai de vous embrasser. Cependant, je n'ose me flatter de réussir, parce que je suis occupé d'un travail que je n'ai pas encore fini.

Vous herborisiez donc à Mogente, quand il a falu quiter ce beau pays de Valence. Rien ne me paraît plus fertile et plus joli que ce singulier valon, depuis *Fuente Higuera* jusques à *Alcira*. Les environs de S. Philippe m'ont infiniment plu. On doit trouver dans les risières des plantes exotiques qui auront suivi le riz, et sur les montagnes des plantes alpines de la Grèce. C'est là que j'ai vu une *Erica* qui n'est peut-être que le *Vagans*. Le *Hipperichum Ericoides* ou *Ericæfolium* et le vrai *Acrosticum maranthe*, auquel je commençais à ne plus croire, ou du moins à regarder comme une rareté du *Lanuginosum*, Desfon... (si commun à Alcala près de Séville) par un mauvais synonime de Barelier qu'on y rapporte.

A propos de fougères, vous saurez que j'en avais découvert une

Digitized by Google

belle et nouvelle à *Biarits* en passant il y a cinq ans, et qu'on m'en constatait l'existence. Je l'ai retrouvée cette année avec Grateloup qui l'a admirée. Combien ce pauvre pays, auquel je m'intéresse tant, aura été bousculé ! Heureusement qu'il y a un peu plus de discipline chez nous qu'il n'y en avait ici.

Je suis bien fâché qu'une part de vos richesses soit demeurée à Valence. J'ai aussi une portion des miennes à Séville ; mais elles sont en sûreté. Vous avez bien raison de regretter *Clusius*. C'est un excellent ouvrage. Il faut y joindre, quand on voyage en Espagne *Barelier*, où il y a une foule d'espèces que les auteurs plus modernes ont négligé je ne sais pourquoi. Il est domage que Jussieu n'ait pas donné une meilleure explication des figures. Pour les planches de *Fuchsius*, je les ai toujours trouvées excellentes, et c'est ainsi que j'en ferais (avec la diférence de les tirer en cuivre au lieu de bois). Si je donnais un grand ouvrage sur les fougères, je ne ferais ombrer qu'une pinnule et les détails de la fructification. Toutes ces belles planches qu'on fait aujourd'hui sont d'un luxe scandaleux. On veut écraser la botanique sous le poids des mauvais livres dont tout le mérite est au graveur et rien qu'un jargon ridicule ou botaniste. Si nous fesons l'ouvrage des conferves, cela sera bien différent. Comme elles sont petites et délicates, nous les graverons en couleur ; mais mieux que celles de Roth qui sont, selon moi, exécrables. J'ai fait entendre raison à Thore sur sa *Perfida Chloris*. Pour peu que je l'eusse exigé de lui, il eut racheté tous les exemplaires pour les jeter au feu, et l'on ne se torche plus le derrière chez lui qu'avec des pages de ce chef-d'œuvre, qui, malgré tout son mérite, ne vaut pas encore les torche-cul de Pantagruel. Il veut cependant, pour réparer son tort, faire une flore landaise. Je me suis amusé pendant que j'étais chez lui à lui faire l'octandrie et les fougères, pour lui montrer comment je ferais cet ouvrage si je l'entreprenais. Il a gouté le plan, il m'a promis... Nous verrons s'il tiendra parolle et si l'influence du lobe gauche ne détruira pas son plan et mes conceils.

Saint-Jean-de-Luz, le 2 octobre. (Suite de la précédente.)

Son Exc. a été à Bayonne avec deux aides de camp. Sa femme y est. Je ne sais si elle y passera l'hiver, on le dit ; pour moi, quand je ne suis pas à Paris ou dans les beaux climats intertropicaux, il

Digitized by Google

m'est égal, comme deux eufs d'être à Saint-Jean-de-Luz ou à Pantin. Je préfèrerais même ce trou-ci à Lapurdum, parce que, étant absolument sur le bord de la mer, je m'occupe à mon aise de ses productions. J'ai porté avec moi un bon mycroscope de Paris, et je vous assure qu'il me sert bien. Malheureusement la saison est trop avancée et je n'ai pas un seul livre. Les ouvrages de cryptogamie sont *importatifs*, et l'on s'obstine à ne pas en faire un complet, ou du moins qui réunisse tant bien que mal toutes les connoissances qu'on a sur la 4e classe. Tous nos auteurs actuels s'arrêtent après les fougères, comme s'ils étaient des ignorants en *acotyledonie*, et le pauvre Wildenow qui alait débrouiller tout cela s'avise de mourir, avant que son Species soit terminé. Ce serait une bien belle entreprise qu'un species cryptogamique ; mais dans l'état où sont les choses, elle ne peut être que le résultat des travaux de plusieurs savants. Je me chargerais bien des fougères ; il faudrait que vous prissiez les lichens ; Lamouroux aurait les fucus ; Grateloup les conferves, et de Candolle rien du tout. Car la cryptogamie de la Flore française est bien la plus pitoyable production de ce siècle. Il n'y a, je crois, que la *Flore Toulousaine* de Tournon, et *comme qui dirait* certain essai *d'une chloris* de l'un de nos amis qui puissent soutenir la parallèle. J'ai mis Lamouroux là sans trop savoir pourquoi ; rayez-le si vous voulez.

Plus j'observe les productions marines, plus il m'est démontré qu'il n'y a aucune espèce de limite entre ce qu'on nomme reigne. Il y a différentes espèces de vies et de modification d'existence ; voilà tout. Avant de dire ceci est une plante ; ceci est un animal, il aurait fallu établir ce qui distingue l'animal de la plante et cela n'est établi nulle part et ne peut l'être. Tant qu'en physique et en physiologie on discutera sans approfondir les faits qui, en apparence, sont minutieux, mais qui sont de la plus grande importance, on batira en l'air. Discuter pour savoir si les conferves sont des animaux et si les éponges sont des plantes, c'est mettre en question si un œil, une oreille ou telle autre partie de la face appartient à la tête ou la figure. L'étude microscopique des cryptogames aquatiques et des infusoires doit conduire à la connaissance de l'organisation primitive de la matière, matière qui par elle-même est douée d'une force organisatrice, de laquelle peut résulter jusqu'à la plus sublime pensée dans ce qu'on nomme vulgairement *ame*, et qui, comme un pet, n'est que le résultat de l'organisation de la matière. Dire avec les métaphysiciens que la matière ne peut penser, c'est dire une niaise-

Digitized by Google

rie. Il est bien vrai qu'un canon, de la poudre, un boulet et une mèche allumée à cent pas les uns des autres, ne partent, ne détonent ni ne tuent ; mais disposés convenablement, ils font un efet que personne ne s'est encore avisé d'appeler une pensée; quoiqu'il aye quelque raport avec un pet, mais qui, cependant, en prenant le canon, la poudre, le boulet et la mèche pour des unités matérielles, peut se comparer aux opérations de l'ame. L'explosion en ce cas est le raisonnement ou l'esprit si vous aimez mieux, quand un certain nombre d'unités matérielles sont réunies pour former ce qu'on nomme un être pensant.

Ne sachant pas où est M. Chevassieu Daudeber, que je n'ai pas vu depuis que vous me le recommandates à Séville, j'ai remis votre lettre pour lui à l'Intendant général qui, je ne doute pas, la lui fera promptement parvenir, parce qu'il m'a dit qu'il était toujours employé par ici.

J'ai rencontré ici quelques phanérogames que je n'avais pas encore vues en France et qui manquaient à la flore landaise de Thore , qui entendra bientôt par Landes une partie de l'Univers ; C. *Statice oleifolium*, qu'on confondait avec le *Limonium* ; L. *Asclepias nigra*, entre S. Jean de Luz et Guetari ; H. *Eleborus viridis*, les hauteurs de Siboure ; *Echium italicum*, entre Biarrits et Bidart ; *Rhumex tingitanus*, un seul pied au bout des allées marines ; *Trichomanes thumbridgiense*, qui est celui que Grateloup avait trouvé à Cambo et que vous m'envoyantes il y a environ deux ans ; *Asplenium maritimum*, dans un trou, au pied du phare de Biarits.

Saint-Jean-de-Luz, le 4 octobre. (Suite de la précédente.)

Si Thore ou vous, lorsque vous vous retirerez à S. Sever, voulez faire la *Flore landaise*, voici les réflexions que je fais sur cette entreprise et les *conseils* que j'ose vous donner. (Suivent quatre longues pages sur le but que doit avoir une flore, la critique et l'éloge du système de Linné ; l'obligation de l'adopter, « de rejeter avec mépris tout changement de noms à la Lamark ou à la de Candolle » ; la méthode à suivre ; les indications à fournir, le lieu qu'habite de préférence la plante, etc., nombreux exemples et modèles, etc. Thore ne veut pas entendre cela..... p. 5, 6, 7 et 8.) — Mais, en vérité, c'est abuser de votre amitié que de vous écrire tant de radotages. Répondez-moi vite et soyez sûr que vous n'avez pas dans le

Digitized by Google

monde un plus sincère ami que moi, qui vous aime plus sincèrement et qui désire plus que moi vous le dire de vive voix.

Adieu, tout à vous,

BORY DE SAINT-VINCENT.

On me dit que je puis mettre une lettre à la poste ; je le crois, j'essaye.

Mes hommages à Monsieur Bompar et à M. Antoine, aide de camp de S. E., s'il est avec vous.

XVI

Sans adresse.

Bayonne, 21 novembre 1813.

MON CHER AMI,

Comptez que si je ne vous écris pas plus souvent, c'est qu'outre que je suis extrêmement occupé et fatigué, je compte sur l'inexactitudes des courriers et qu'il est dur pour un homme qui rentre mouillé, harassé, tourmenté et qui doit encore *cabiller* et travailler pour des choses qui l'ennuient, d'échafauder cinq ou six pages, sans être sûr qu'elles parviendront à leur adresse. Je dis cinq ou six pages, car j'ai toujours tant de choses à vous dire qu'il me semble que si, lorsque je prends la plume pour vous écrire, je m'abandonnais au plaisir que j'y trouve, je vous adresserais un volume. Si je ne vous ai pas plutôt donné de mes nouvelles, c'est que je croyais toujours qu'il y aurait quelque mission pour chez vous et que je me proposais d'en profiter. Mais puisqu'il ne s'en présente pas, il faut bien s'en rapporter à la poste.

Je reçois votre lettre du 28 octobre, hier 19 de novembre. J'en avais reçu une de vous, il y a huit jours, à S. Jean de Luz, où vous me grondiez de mon silence et me menasiez de ne plus m'écrire. J'alais y répondre quand on tira le canon et quand il falut monter à cheval pour aler voir ce que c'était. Depuis ce temps, je n'ai pas eu une minute disponible, et je profite du premier instant qu'on me laisse pour m'entretenir avec vous.

Ce que vous appelez les derniers efforts de l'ennemi du 8, du dernier, eut lieu le 7, et je vous en rendis compte. Ma lettre se serait-elle perdue ? J'en serais bien faché. Je vous racontais com-

Digitized by Google

ment, après avoir passé *La Bidassoa*, les Anglais s'étaient sagement arrêtés devant nos positions de *La Nivelle ;* comment, malgré les pluies, nous avions fortifié *S. Jean de Lus* et rendu presque impratiquable l'espace contenue entre *Sarre* et ce port. J'eusse répondu sur ma tête de ces positions qui ont été retranchées avec des peines incroyables ; mais comme un général en chef ne peut être partout et qu'il y a des gens qui se plaisent à voir la France envahie, on s'est laissé forcer d'une manière inique sur un point ; ce qui a entrainé l'afaire malheureuse à la suite de laquelle il a fallu venir prendre la ligne de *La Nive* et *Bayonne* pour point d'appui. Nous y sommes depuis huit jours et nous n'avons perdu presque personne dans tout cela ; ce qui prouve qu'on ne s'est pas défendu. Voilà quel est l'effet du relachement de la discipline et du détestable esprit qui reigne maintenant dans nos armées, esprit qui doit entrainer nécessairement des événements extraordinaires et qui causera la dissolution de cette belle France à laquelle on a tant ajouté. On en a fait la statue que voyait Nabuchodonosor dans son rêve, sa tête d'or, sa poitrine d'argent, son ventre de fer, ses cuisses de plomb, etc., son soutènement sur des pieds d'argille.

Les dispositions sont tellement bien prises que nos positions actuelles valent beaucoup mieux que celles que nous avions ; mais comme je n'ai vu pendre ni fusiller personne pour les dernières afaires, je ne répondrai pas de la résistance que l'on fera si l'on est attaqué. Cependant j'ai quelque espérance que S. M. jettera les yeux sur nous.

La terreur a été épouvantable dans le pays et je ne doute pas qu'elle ne se soit étendue chez vous. Bayonne est désert ; sa population a reflué dans les Landes et à Bordeaux. Thore a fait partir sa famille de Dax d'où toutes les femmes s'en vont ; et si l'on vous écrit de chez vous, ce sera pour vous alarmer. Ne craignez cependant rien, et votre S. Sever ne tombera pas au pouvoir de l'ennemi. Car si cela arrivait, je ne vois pas qu'on put empêcher lord Welington d'aler à Paris.

Vous êtes bien heureux, vous autres, dont l'armée depuis longtemps formée d'un seul tout, habituée au même chef qui a maintenu la discipline, bien payée, répandue dans un beau pays, n'a pas cent soixante mille hommes devant elle. Nous autres nous ressemblons à un habit d'arlequin, quatre ou cinq corps longtemps indépendants, dont la plupart sont flétris par les malheurs qu'ont produit l'ineptie des chefs, composent nos forces. Il y a tels régiments

Digitized by Google

touts nuds, auxquels on doit des deux ans de solde. On a beau fusiller jusqu'à des officiers décorés, ils pillent en France comme en Espagne, fuient, ne servent plus, grognent, enfin déshonorent l'habit qu'ils portent. Je vous jure que si je l'ausais, je fuirais cette canaille qui me fait horreur. J'ai encore la bêtise d'être Français, de manière que je n'en dors pas et que je désire ardemment qu'un boulet de canon vienne me délivrer d'un spectacle qui me révolte. Je vous assure que j'aimerais mieux être sous-lieutenant où vous êtes, que ce que je suis. Dieu veuille que si j'obtiens quelque avancement il me jete chez vous. Alors peut-être mon esprit reprendra sa gaîté. Votre maréchal me séduisit à Valence, et la manière dont il s'est comporté partout, en le couvrant de gloire, lui a guagné le cœur de tous les hommes dont l'âme est droite. Mais laissons-là des détails que je voudrais effacer de ma mémoire. Parlons d'autre chose.

Je ne sais quand Grateloup et moi pourons réaliser notre projet d'une histoire de la Cryptogamie aquatique. C'est là une de mes chimères, comme le voyage autour du monde, dans lequel je veux que vous entriez ; ou du moins c'est le projet qui remplace celui du voyage à mesure que je vieillis. Nous aurons pour cela besoin de vous. Ramassez donc ; et ne laissez pas une goutte d'eau sans la scruter.

Le genre de fougères que je vous ai dédié et que Wildenow adopte et consacre dans son *Species* est bien plus digne de vous que le *lichen* d'Acharius. En effet, quel rapport y a-t-il entre vous et une petite croute à peine végétante ? Mon *Dufourea* est une plante très élégante ; je vous l'ai donnée dans le temps ; elle est de l'Ile de France. Ses rameaux ont l'air de ceux des *Potamogeton* ; ses petites feuilles d'un vert obscur, disposées sur trois rangs, rappellent celles des *fontinales* ou des *lycopodes*. Ses fructifications celles du *Lycopodium nudium*, mais en petits épis. Dupetithoirs, qui a depuis décrit de nouveau cette plante dit y avoir vu une étamine, de sorte qu'il la rapporte près des *Callitricés*, tandis que Wildenow la maintient intermédiaire entre les mousses et les fougères. Vous voyez que c'est là un être bien étonnant et digne de porter le nom d'un ami si instruit en divers genres qu'on ne sait à quelle classe de savans le rapporter. Votre *Achrostichum* qui me fera plaisir, sera celui que j'ai vu à Carniera et à Alcala de Guadayra qui est fort voisin du *Lanuginosum* de Defontaines que j'ai vu aux Canaries, mais qui en diffère, étant plus petit est plus compact. Il faudra lui rapporter la figure de Barelier qu'on cite ordi-

Digitized by Google

nairement et mal à propos comme *l'Achrostichum Ilvence*. Gardez m'en. Il me tarde bien de voir votre bouquet de *Xativa*. Je vous assure que *Lerica vagans* est le plus commun dans tout ce pays-ci. Il me fait jurer tous les jours en m'inondant de rosée. C'est celui que jusqu'ici les uns nommaient *purpurascens*, les autres *mediteranea* et qui n'est ni l'une ni l'autre.

Je n'ai pas vu Persoon à Paris (1). Il y est cependant toujours. Il n'a point fait sa cryptogamie. Il paraît qu'il n'est plus de mode de traiter cette partie qui deviendra un fatras inextricable par la manie que tous les auteurs ont aujourd'hui de décrire sans se citer les uns les autres ; le tout pour avoir le plaisir de dire mon... ma... etc., etc. Cela n'a pas le sens commun et dégouterait de la science. Je suis au reste comme vous ; je n'ai plus un livre ici. C'est ma mémoire qui me sert, et qui me trompe souvent, excepté lorsqu'il est question de voir quelle me retrouve sans cesse fidèlement.

Je ne sais si dans ma dernière je vous parlais de la rencontre que j'ai fait à S. Jean de Lus du *C. versicolor* de Draparnau, *Ceramium byssoides* de Du Cluseau. Vous venez de la rencontrer aussi et de l'envoyer à Grateloup. Vous avez admiré et reconnu son mouvement. Qu'eussiez-vous dit, si ne vous bornant pas à la regarder, vous l'eussiez entendu vous adresser la parole pour vous reprocher les tourmens que vous lui faisiez éprouver en la préparant ! C'est cette singulière production que j'ai entendu crier. Elle produit en s'agitant un petit *cric*, *cric* semblable à celui des vernis métalliques qui se refroidissent trop promptement sur les fayences qu'on retire des fours sans précaution. Un être, qui ne présente aucun des organes qui caractérisent ce qu'on appelle généralement animaux, qui a tous les caractères des plantes et qui cependant agit et crie, est-il un végétal ? Est-il une bête ? Vous ne voulez pas, dites-vous, vous enfoncer dans les broussailles de la métaphysique. Il faut bien en passer par là en étudiant la cryptogamie aquatique. Cette science et le mycroscope fournirait d'excellentes données sur l'organisation de la matière dont nous avons entrevu quelques propriétés, mais qui doit en avoir plusieurs qui nous échappent, lesquelles sont capables de produire jusques au sentiment et à la pensée. Qu'un docteur, bien savant en mots et bien ignorant en choses, vous dise d'un air capable : *La matière ne saurait penser*. Je serais toujours tenté de répondre à ceux qui me disent cela que leur épaisseur

(1) Voir l'Index.

Digitized by Google

matérielle et leur sottise seraient bien capables de me convaincre, mais il faut être poli même avec la matière pensante ou non pensante.

Adieu, mon bon et cher ami. Aimez-moi comme je vous aime ; et soyez sûr que vous n'avez pas d'ami plus sincère et plus attaché.

BORY DE SAINT-VINCENT.

XVII

Sans adresse.

Peyrehorade, le 22 décembre 1813.

MON CHER AMI,

Vous me demandez par votre lettre du 7 de ce mois, que je reçois ce matin, des petites lettres et des nouvelles. Pour de petites lettres cela ne se peut pas, car j'ai tant de plaisir à m'entretenir avec vous que, quand je prends la plume, je ne puis plus me résoudre à la quiter. Aussi ne le fais-je que lorsque j'en ai le temps. Quand a des nouvelles, je vous en donnerais de tout mon cœur si les choses étaient comme je le désire. Mais je vous avoue que j'ai l'âme si atristée de tout ce que je vois que c'est bien assez que de l'avoir sans mêler les idées sombres qui m'assiègent au plaisir de penser à vous. Cependant, comme je vous vois des inquiétudes pour S. Sever, je vais vous dire de bonne foi où nous en sommes.

Nous avons disputé avec opiniâtreté le terrain aux ennemis qui, avec d'immenses forces, sont parvenus à passer successivement la Bidassoa, la Nivelle et la Nive en quatre mois. On m'assure qu'ils ont passé ces rivières. Ils nous ont concentré sous Bayonne, et trouvé plus de résistance. M. le duc de Dalmatie a fait faire des travaux inouis et admirables, en avant de Mousserole, de Marac et de Biarits, qui forment un camp retranché protégé par la ville, et duquel on est toujours à portée de se porter sur le point où l'ennemi laisse peu de forces, quand il veut tenter quelque chose sur l'Adour. et qu'il retire des troupes pour opérer. Nous sommes ici comme l'était Wellington dans les lignes de *Terres-vedaes* devant Lisbonne. Les pluies terribles et continues ont fait déborder les Gaves et l'Adour, qui se gardent elles-mêmes ; et ce que l'ennemi a de ce côté de la Nive est fort exposé, parce que leurs ponts pourront être rompus d'un moment à l'autre. Si cela arrivait, on l'attaquerait fran-

Digitized by Google

chement. Outre la garnison de Bayonne, quatre divisions sont dans ces lignes. Une depuis Bayonne jusques au Port de Lanes, observant la rivière ; une depuis le Port de Lanes et Peyrehorade jusqu'à Bidache, la division Paris à Mendionde. Toute la cavalerie à Saint-Palais. S. Jean Pied-de-Port puissament occupé et en très bel état avec un camp retranché aussi ; de sorte que l'ennemi est en quelque sorte investi et qu'il reste des forces disponibles pour le harceler. Les journaux vous auront déjà appris que nous avons eu dernièrement de très belles affaires contre lui. M. le Maréchal voyant que lord Wellington avait passé la Nive vint l'attaquer a Arcangues et à Bidart. Le premier jour, on lui tua beaucoup de monde ; le second on lui emporta deux belles positions, ce qui le décida enfin à retirer trois divisions de sa droite, qui repassèrent la Nive pour venir renforcer sa gauche. Quand ce mouvement fut bien prononcé, nous repassâmes à notre tour la Nive par notre camp retranché, la nuit et tombâmes à la pointe du jour sur Mouguer en avant de Mousserole. On eut le temps d'écraser deux divisions anglaises, avant que le général en chef eut eu le temps de faire encore une fois repasser la Nive à deux divisions, qu'il falut retirer de sa gauche pour venir au secours de sa droite. On eut continué ce jeu sans le temps qui est devenu tel qu'il n'y a pas moyen de sortir sans se noyer. Cinq jours de combats concécutifs, où les quatre derniers nous avons toujours eu l'attaque et fait reculer les Anglais les ont fort surpris. Ils disent qu'ils ne reconnaissent pas les *Français de Victoria !* Les habitants dans leurs raports et les prisonniers font monter la perte des Anglais et Portugais (les Espagnols n'ont pas donné), à trois mille morts et douze mille blessés. Nous avons pris environ neuf cens hommes. Nous avons bien eu huit cent morts et trois mille blessés, dont plus de mille sont déjà rentrés. Cependant notre armée est fort afaiblie et ne compte plus guère que 50,000 hommes, parce que l'on nous a retiré près de 1,500 braves gendarmes à pied, une division italienne de 4,000 hommes ; le régiment de Nassau de 800 hommes a passé à l'ennemi ; on a désarmé et renvoyé en France les 400 Badois et environ 800 Espagnols ; de sorte que notre armée est entièrement française.

Nous recevons tous les jours de superbes conscrits. Il y en a déjà plus de 14,000. Ce nombre augmente sans cesse et pour le printemps nous serons en état de rejeter dela les Pyrénées les dogues d'Albion. Je ne crois en rien une invasion sérieuse par ce côté-ci ; l'ennemi a perdu les belles occasions ; il pourrait seulement, s'il

Digitized by Google

était plus entreprenant, pousser de grands partis dans les environs de Pau et même dans le Gers ; mais il tate et ne joue qu'à coup sûr. En atendant, on fortifie Dax et l'on en fait une tête de pont ; ce qui fait une terrible peur à Thore. Celui-ci m'écrit tous les jours, se figurant la tranchée ouverte devant ses remparts, sans respect pour le *ficus carica* qui les décore, la ville prise d'assaut et ses filles violées, etc., etc. — Votre pays soufre horriblement par les réquisitions de tous genres, des logements et toutes les concussions de l'inique administration de notre armée, si habituée à voler en Espagne qu'elle n'en peut perdre l'habitude ici. Mais tranquillisez-vous. Quant aux craintes que vous avez de l'ennemi, je ne pense pas qu'il aille plus chez vous que chez moi.

Nous avons atendu le général Harispe avec impatience. Le pays basque métait tout son espoir en lui ; mais il a trop tardé ; le pays basque est envahi. Les Anglais s'y comportent à merveille, y paient tout et je crains qu'on naye à faire à des sours. S'il fut venu il y a un mois, son nom seul eut armé tout le pays (1). Pour moi, j'espère tous les jours de l'avancement. Le maréchal l'a déjà demandé plusieurs fois, mais particulièrement, il y a 15 jours avec insistance. Aurai-je un régiment ? Serai-je adjudant commandant ? Dans ce dernier cas, je vais vous ouvrir mon cœur. J'ai le plus grand désir de rentrer en Espagne et je ne crois pas que nous y rentrions de sitôt de ce côté-ci. D'ailleurs — entre nous et je vous dirai cela de vive voix, — je serais bien aise d'être de votre armée ; le plaisir de vous voir y entre pour beaucoup. Croyez-vous que je ferais bien de demander à y être employé. Je voudrais par exemple être sûr de l'être à l'Etat-major général et près de votre maréchal. Sans parler de cela à qui que ce soit, sachez si cela serait possible et si vous croyez que j'y serais bien venu.

Vous espérez donc la paix ; et moi je n'y crois pas du tout. Le passage de Robertson serait fort explicable s'il n'était question que des puissances continentales qui sont également épuisées. Mais du temps de Charles V, l'Angleterre jouait un rôle prseque nul, et n'influa en rien sur la paix qui rétablit la balance. Aujourd'hui l'Angleterre est l'âme de la coalition. Elle a calculé ce qui lui en coûtera

(1) Voir ce que nous avons écrit sur le *général Harispe* et l'*Organisation des Corps-francs dans le Sud-Ouest*, au commencement de cette année 1814, dans notre notice sur *Florian et ses bandes de partisans, en 1814-1815.* (Agen, 1907, pp. 3-9.)

Digitized by Google

à dix guinées près pour laisser agir notre dernier effort. Elle ne veut pas à la vérité régner sur la France qui lui serait à charge ; mais elle veut à tout prix détruire son maître, du moins le dit-elle dans tous les débats du parlement. Ce maître a de la tête et ne voudra pas se laisser abatre ; et dans tout cela nous sommes les grenouilles qui regardaient batre les toreaux.

Je serai charmé de faire connaissance avec le colonel Péridou, puisqu'il est votre ami. Quelque perquisition que j'aye faite pour trouver M. Chavassieux-Daudebert, je ne l'ai pas trouvé. Vous me l'aviez beaucoup venté dans le temps ; il faut que vous lui ayez trouvé quelque propriété que je n'ai pas su reconaître ; car il m'a franchement paru un idiot ou mieux. Vous auriez dû me nommer ce parent par les femmes que vous me dites être si aimable, et qui doit l'être, puisque vous me le dites. Je soubçone bien qu'il a voulu parler d'une certaine comtesse de C... ou de M..., l'une des deux. Gaillard dont vous me demandez des nouvelles est un capitaine de génie employé près du comte d'Erlon et qui est parent de notre ami Bosc. Je le vois souvent. M. le maréchal a demandé pour lui de l'avancement, et il le mérite par toutes sortes de côtés. Il se porte à merveille, et comme moi voyage souvent dans la boue et entre deux eaux.

Comme nous mourions de faim à Bayonne, M. le maréchal transporta le quartier général des voleurs de l'administration à Dax et le nôtre ici. Cependant nous retournerons souvent de notre personne à Bayonne, où la personne de S. E. sera souvent utile. Je ne suis qu'à trois lieues de Thore et je ne puis aler le voir, tant je suis à la tache. C'est une funeste chose que de ne pouvoir faire ce que l'on veut et qu'on puisse vous dire comme le loup au matin : *Vous ne courez donc pas où vous voulez ?*

Vous doutez que par le temps qu'il fait et que dans la saison où nous sommes avec les choses qui nous occupent, l'histoire naturelle est un peu négligée. Cependant elle a ses moments. La production dont vous m'envoyez un fragment et dont j'espère vous m'aurez concervé quelque bel échantillon m'était déjà connue. Je la trouvai en abondance dans la baie de Cadis, où elle est rejetée par tas considérables, parmi d'autres plantes marines. Je l'ai observée et dessinée avec soin au microscope ; je ne me rappelle pas actuellement son organisation ; mais elle est très voisine des *Chara* qui sont de véritables conferves. Quant à votre production marine qui teint l'eau en rose et qui est bien le *Diluinia* de Grateloup, c'est le *Cera-*

Digitized by Google

mium versicolor de Roth. Plus j'y réfléchis, plus je pense que son *cric, cric* est l'effet de la rupture de son tube intérieur qui se brise à l'extrémité des rameaux par l'effet du mouvement contractile dont il jouit, pour éjaculer, si l'on peut parler ainsi, sa substance colorante dans laquelle existe peut-être son pollen ou ses semences. Le *cric, cric* qui est bien positif ne serait alors qu'un éfet mecanique, et je n'ai jamais pensé qu'il vint d'autre cause. Néanmoins je la nommerai *Diluinia sivena*, quand j'en serai là.

Adieu, mon cher et bien cher Dufour. Tout à vous.

BORY DE SAINT-VINCENT.

XVIII

A Monsieur Léon Dufour, docteur médecin au quartier général de S. E. le duc de l'Albufera, à Barcelone (Etat-major général de l'armée d'Espagne).

Peyrehorade, 24 janvier 1814.

Je crains que quatre lignes que je vous écrivis pour le jour de l'an ne vous soyent pas parvenues, mon cher ami, parce que ce jour-là touts mes domestiques étaient ivres et que je les soubçonne bien d'avoir égaré cinq ou six petites lettres de souvenir que j'adressais à des personnes qui me disent n'en pas avoir eu de nouvelles. J'ai commencé par bien rosser ces messieurs, et je vous répète une bonne année. Il faut conveinr que tout le monde en a bien besoin... Comment êtes-vous ? Que faites-vous ? Que pensez-vous ? Que vous fait-on ? Que vous ferez-vous ? Cette dernière question est la plus difficile et je cabille depuis un mois pour me décider. Il paraît que cela va tout de travers dans le Nord qui n'est plus pour nous, Moscou, Tilsit, ni Varsovie, mais Anvers et Chalon sur Marne. L'Empereur a dû partir le vingt de Paris. L'ennemi était à Vaucouleurs et à Auxone. Il faut qu'on aye bien besoin de troupes, car on nous en retire, sans consulter notre position. On nous a pris, le 15 décembre, cinq mille cinq cens beaux dragons, commandés par le général Threillard et les divisions Royer et Leval, qui comportent au moins douze mille hommes avec neuf batteries d'artillerie. On nous menace encore de nous prendre 10,000 fantassins. Il nous restera au plus 25,000 pour s'oposer à lord Welington avec 60,000 Anglais et les Portugais, Espagnols, etc., etc. Il paraît que S. M. re-

Digitized by Google

garde comme effectives les levées en mace mais ce sont des dérisions. Il n'y a pas deux mille gardes nationales à Dax. Saint-Sever, Monfort, Mugron, Soustons ont fait le diable à quatre et n'ont pas voulu marcher. Et cependant les journaux parlent des 12,000 hommes que le général Harispe nous a menés de Catalogne, et des grands mouvements que sa présence a produit chez les Basques. Le fait est que nos troupes ont tellement fatigué, vexé, oprimé, pillé le département des Basses-Pyrénées, entre l'Adour et l'Espagne, que l'on y a reçu l'ennemi comme un Dieu tutélaire. En vérité le gouvernement nous traite comme ces mères indigentes qui, lorsque leurs enfants leur demandent du pain, les endorment par des chansons et les font taire quand ils pleurent avec des contes de peur.

Faudra-t-il que notre chère France soit envahie et que tous les peuples de l'Europe viennent la traiter comme nous l'avons fait d'eux ! Pour moi, je suis résolu de mourir, plutôt que de le souffrir ; mais je vois beaucoup de gens irrités contre le Gouvernement, qui dans l'ardeur de la vengeance veulent séparer sa cause de celle de la patrie. C'est, dit-on, le cri général. Mais n'est-il pas impolitique. Il faut dire à l'ennemi avec Brutus :

> Quand la cause commune au combat nous appelle
> Rome au sein de ses fils éteint toute querelle.

Et bien, quand l'Empereur, trompé par ses succès et voulant donner la paix à l'univers, à force de victoires, se serait égaré dans ses calculs... quand l'absolu pouvoir

> Eut entrenné Tarquin par delà son devoir
> Qu'il en eut trop suivi l'amorce enchanteresse
> Quel homme est sans erreur, quel héro sans faiblesse ?...

Il faut former un faisceau et se défendre, et puisque je suis en train de citer Voltaire

> ..... Rome ne traite plus
> Avec ses ennemis que lorsqu'ils sont vaincus.

Pour moi, j'écrivais à Franklin ce matin que je ne connaissais pas dans le Zadig, le meilleur des romans philosophiques, un caractère qui me fut plus analogue que celui du *Brigand Arbogad*, qui dans les troubles qu'avait occasionné la chute du roi Moabder, s'était emparé d'un petit château, avait établi une maison de commerce sur le grand chemin et fesait la guerre pour son compte. Vous voyez que cela a passablement réussi aux *Empecinados* et aux

Digitized by Google

Mina (1) qui sont les Arbogad de l'Espagne. Je serai l'un de ceux de la France, j'y suis absolument déssidé. J'ajoutais à Franklin que ce métier pouvait fort bien s'acorder avec le gout des sciences. Vous viendrez me trouver, vous serez le médecin en chef. Il y aura de l'eau dans les fossés du château où nous cultiverons des conferves et où nous observerons les infusoires. Nous nourrirons avec le grain des paysans force volaille de toute espèce pour ne pas oublier l'ornitologie ; et la minéralogie surtout sera notre étude favorite. Pour mieux y réussir, nous prendrons dans nos excursions tout l'or, l'argent et les pierreries que nous trouverons dans les poches des passants, ceux qui seront nécessairement des ennemis du bien public quand ils auront le gousset bien garni, et nous fonderons une maison d'exelants gentilshommes, tels que furent dans l'origine les ayeux des grands seigneurs de l'ancien régime (2).

En atandant l'exécution de ce projet philantropique, donnez-moi des détails sur ce qui se passe de votre côté... On nous dit que le roi Ferdinand vous arive, que votre maréchal est son major général, qu'il va le couroner à Madrid, que vous avez fait un traité de paix avec les Espagnols en vertu duquel leurs armées vont attaquer Wellington à revers, etc., etc. Hatez-vous de confirmer tout cela et aimez-moi comme je vous aime.

BORY DE SAINT-VINCENT.

---

(1) *Empecinados* (Juan-Martin Diaz, dit l'), c'est-à-dire l'*empoissé* parce qu'il était né dans un village de cordonniers, fut un des plus célèbres chefs de guerillas espagnols contre nos troupes, qu'il ne cessa de harceler de 1808 à 1814. Compromis plus tard dans les insurrections de la Péninsule, il fut pris par les royalistes et pendu.

Mina, chef également de guerillas, fut plus acharné encore contre nos armes. Ses troupes, composées en grande partie de brigands et de repris de justice, inspiraient à juste titre la terreur. C'est sur son modèle et pour le combattre que Florian organisa sa première bande de partisans. (Voir notre étude sur Florian.)

(2) Formulé d'abord ici en guise de boutade, ce projet devait peu à peu germer dans l'esprit de Bory, au point de devenir très sérieux. Voir la lettre qu'il écrivit la veille de la bataille de Toulouse, ainsi que la réponse que lui fit Léon Dufour, pages 146 et 147 de notre premier volume, et comment il commença à le mettre à exécution, en cherchant à s'aboucher à Agen avec Florian. (Voir aussi notre *Etude sur Florian*, et la lettre de Bory, datée d'Agen du 11 mai 1814, qui est une des plus curieuses de toute cette nouvelle série.)

Digitized by Google

XIX

A Monsieur Léon Dufour, docteur médecin au quartier général de S. E. Monseigneur le duc de l'Albufera, au quartier général.

Sauveterre, 21 février 1814.

Si je ne consultais que mon gout et le plaisir que j'ai à m'entretenir avec vous, mon cher Dufour, je vous écrirais tous les jours. Mais nous menons de temps en temps une vie tellement occupée et errante qu'il ne nous reste guère de loisir que pour dormir, nous sécher et faire toilette. J'alais profiter d'un beau jour d'oisiveté pour vous donner de mes nouvelles, quand l'arrivée de M. Ouvré, l'un des aides de camp de votre maréchal, m'a confirmé dans le dessein où j'étais de vous écrire. Vous sentez bien que dans les terribles circonstances où nous sommes, on n'a guère le temps de songer à autre chose qu'aux événements présents et à venir et que par force on néglige les sciences. Pour peu que cela continue, il n'y a plus qu'à choisir entre devenir tout à fait indiférent et imbécile ou prendre un parti violent et se déclarer conquérant pour son compte. Je vous dirai en bref qu'après nous avoir retiré en deux fois environ vingt mille hommes et après nous avoir otté notre belle cavalerie, on nous a dit : Vous avez deux cent mille braves des levées en mace ; défendez-vous. Tant qu'il a plu, cela a été à merveille, au point que Son Excellence songea à une très belle opération et m'en chargea. Je m'enfilai donc avec le général Paris et trois mille hommes par la vallée d'Aspe, quand on fit courir après nous, le 13 de ce mois-ci, parce que l'ennemi menaçait le général Harispe sur Mendionde. En efet, le 14, ce général fort vivement attaqué par Hill et Murillo est forcé de se replier à deux lieues en arrière d'Hélette. Le 15, nouvelle attaque. Il fallait se replier sur la Bidouse, que le général Foix passa vers Came et Bidache, tandis que le reste de l'armée la passait à St-Palais. On s'est batu tous les jours et enfin on a pris définitivement le gave d'Oloron pour ligne, depuis le 17. La position de Sauveterre était respectable ; le maréchal songe à la défendre, et je ne doute pas de la manière dont lord Wellington fait la guerre, qu'il ne nous laisse tranquille quelque temps et qu'il ne veuille se borner à nous faire évacuer le Gave par de simples manœuvres. Il prendra

Digitized by Google

probablement S. Jean Pied de Port, avant que de faire aucune tentative ; et quand cette place sera tombée, il n'aura qu'à se diriger par Oloron sur Pau, tournant ainsi notre gauche. Il faudra bien que nous venions nous mettre derrière le second Gave sur lequel ils ne tenteraient rien qu'ils n'ayent pris Navarrenx. Voilà le plan que je leur suppose, et qu'ils ont constamment suivi depuis le commencement. Ils sont comme les joueurs d'échecs qui ne hazardent pas un pion qu'il ne soit soutenu par deux ou trois pièces et qui sont plus d'une heure à jouer un coup. Je ne crois pas qu'ils s'amusent à assiéger Bayonne avant tout cela ; ils ne le tenteront et ne passeront l'Adour qu'après avoir bien assuré leurs belles communications avec l'Espagne et couronné le duc d'Angoulême sous le nom de Henri V, à Pau, dans le château même d'Henri IV. Jusqu'ici vous voyez qu'Aire et Saint-Sever ne risquent rien, pas plus que Dax où Thore tremble tellement que s'il ne recevait une lettre de moi tous les huit jours, il mourrait de frayeur ou émigrerait à l'intérieur. Vous ne pouvez vous figurer la torpeur et l'effroi qui règne dans ce pays. Il n'y a plus d'esprit public, et je ne sais en vérité s'il en resterait assez pour résister à l'invasion. Il faut que de grandes victoires nous tirent de là, et qu'une bonne paix vienne cicatriser nos plaies. J'ai alors le projet de passer un an à Dax avec mes livres et ma cryptogamie que je mettrai en ordre. C'est alors que nous nous consolerons de tant de maux passés avec les conferves et qu'ensuite je vous proposerai un beau voyage, sinon autour du monde, du moins dans quelque terre lointaine.

Je présume bien que vous n'êtes guère plus à votre aise que nous et qu'à l'heure qu'il est, vous évacuez vous aussi la Catalogne, en laissant encore des garnisons parci par là. Mais vous aurez les levées en mace des départements orientaux qu'on dit très dévoués à la personne de Sa Majesté et décidés à mourir avant que de voir la France envahie etc., etc., etc.

Je viens de rédiger ma petite carte physique de l'Espagne dans un genre particulier et nouveau. Il n'y a absolument que la Catalogne, l'Aragon et le nord de Valence que je n'ai pas vu. Vous me feriez un bien grand plaisir de me donner dans votre réponse un petit sommaire de ces pays, de leur constitution, des principales chaînes des monts qu'on y voit ,des lieux où les monts sont coupés par des rivières, des plaines que les chaînes encadrent, des plateaux qui les couronnent, des pentes générales, et., etc, afin que je soye pas obligé de laisser tout cela en blanc. Je mettrai cette partie dans

Digitized by Google

ma carte à mon retour à Orthès où le quartier général va être transféré, comme centre de toutes les opérations.

Adieu, mon cher Dufour, agréez l'assurance de ma sincère amitié et des vœux ardents que je forme pour vous embrasser bientôt.

BORY DE SAINT-VINCENT.
Major-Colonel, aide de camp de S. E. le duc de Dalmatie.

XX

A Monsieur Léon Dufour, docteur médecin au quartier général de S. E. Monsieur le duc de l'Albufera (Armée de Catalogne).

Vic-de-Bigorre, le 10 mars 1814.

Mon cher ami, je forme tous les jours le projet de vous écrire, mais nous sommes sans cesse en mouvement, et à peine j'ai le temps de me raser, et de plus j'ai le cœur si triste, tout ce qui se passe me fait tant de peine que je n'ai plus le courage de penser. Il faudra donc être asservis et pour comble de malheur, voir ces Espagnols que nous avons tant méprisés et tant maltraités, noous vaincre et se mieux conduire chez nous que nous chez eux !

La renomée vous aura instruit de *notre bataille d'Orthez*, où nous nous comportâmes assez bien pendant une heure ou deux ; mais quand la débandade s'y mit, je vous assure que je n'ai rien vu de tel, je fus jetté à bas de mon cheval par les fuyards ; pour comble de maux une colonne ennemie mena à coups de fusil notre arrière-garde à Salespisse. Au défilé de Sault de Navailles, ce fut une confusion du diable ; je fus encore là jeté par les fuyards avec mon cheval dans le Luy. Heureusement qu'il n'y a pas beaucoup d'eau ; le tout avec accompagnement de bales et de boulets anglais. Ce lord Wellington est heureusement très méthodique. Il n'a eu que nos blessés et cinq ou six de nos pièces. Il eut pu tout avoir ; mais content de nous avoir fait courir, il nous laissa coucher en repos à Hagemau. Dès le jour de l'afaire, prévoyant fort bien ses résultats et les désordres que ne manqueraient pas de comettre *nos braves*, j'avais envoyé mon domestique fidèle, avec mes bagages chez vous à Saint-Sever, afin que le logement me fut réservé. Le 28, je vins dans votre ville natale ; votre frère, votre mère, vos sœurs m'attandaient et me reçurent comme un fils. Soyez tranquille ; tout s'est

Digitized by Google

passé en ordre dans votre famille ; je les ai rassurés ; je leur ai dit ce qu'ils avaient à faire. Comme il est possible qu'ils ne vous puissent pas écrire de quelque temps, je me suis chargé de leur donner de vos nouvelles. Si vous voulez leur écrire, vous pouvez m'envoyer vos lettres ; j'aviserai au moyen de les faire parvenir. Au reste, lord Wellington était encore avant-hier dans votre ville qui n'a rien souffert ; et si jamais nous y rentrons, votre famille sera recommandée aux chefs qui y arriveraient les premiers. M. le maréchal a logé dans une grande maison contigüe à la votre. S'il n'y avait de quoi pleurer à tout cela, j'eusse ri de retrouver là ce vieux portrait où je ressemble à Toussaint Louverture.

Le 2 mars, nous avons encore eu une bataille à Aire ; car, nous disputons le terrain pied à pied. Notre armée était à cheval sur l'Adour. Avec des soldats tels que les notres, il a falu encore s'en aler ; ce que nous avons fait de nuit, par un temps à ne pas mettre un chien dehors. Tous nos conscrits ont profité de l'occasion pour rentrer chez eux. A-t-on aussi vu une plus sotte mesure que de nous envoyer des gens du pays. Quoiqu'il en soit, nous voilà aux environs de Tarbes, jusqu'à quand ? Je n'en sais rien.

L'ennemi a envoyé quelques hommes à Oloron, où les habitans se sont très mal conduit. Il en a aussi envoyé à Pau, où l'on s'est mieux comporté. Le duc d'Angoulême joue au Roi dépouillé ; mais on prétend que les Anglais vont lui donner une petite armée pour faire valoir ses droits sur le Béarn. Ce que je crains le plus, c'est la guerre civile. Dax et Mont-de-Marsan sont au pouvoir de l'ennemi, de sorte que je ne puis plus rien savoir de Thore, ni de Dufau. Cependant ce qui me rassure, c'est que les Anglais ne se comportent pas mal. J'atans encore un mois et la belle saison pour me mettre à la tête d'une bande... que j'ai de choses sur le cœur qeu je ne puis vous écrire ?

Avez-vous reçu ma dernière, où je vous demandais quelques notes sur la Catalogne, l'Aragon et Valence ?

Adieu, mon cher ami. Tachez de me répondre par l'estafete, vous pourriez remettre votre lettre au secrétaire de votre duc pour qu'il la mit dans le paquet du nôtre ; mais cachetez bien votre feuille, et que l'adresse soit bien lisible ; car notre maréchal a un peu le faible d'ouvrir tout ce qui peut l'être, sans qu'on s'y connaisse. Dites-moi comment vous êtes, ce qu'on dit chez vous, et si l'on vous a encore retiré du monde. Tout à vous de cœur.

BORY DE SAINT-VINCENT.

Digitized by Google

XXI

A Monsieur Dufour aîné, pour remettre ou faire parvenir à Monsieur Léon Dufour, docteur médecin, son père, à Saint-Sever.

Agen, le 11 mai 1814 (1).

Mon cher et tendre ami, mille circonstances, plus étranges les unes que les autres, ne m'ont pas permis de vous écrire plus tôt et je viens m'en dédommager. J'ai cependant chargé votre frère de me rappeler à votre souvenir. Mais vous m'aurez sans doute écrit dix fois ; mais depuis un mois je n'ai pu recevoir une lettre de qui que ce soit. Je m'atans à trouver un paquet énorme à Paris à mon adresse. Reprenons les choses du siècle dernier ; car chaque mois, depuis le premier de l'an, a été un siècle pour moi.

Arrivé à Toulouse avec le maréchal et l'armée, après avoir échapé à bien des dangers, je me casse presque la jambe en entrant en ville contre une roue ; je ne puis quiter mon appartement. M. de la Peyrouse vient me charmer, car il est charmant (2). Nous parlons de vous et de plantes, c'est-à-dire de ce que nous aimons le mieux, et pendant ce temps les événements les plus étranges se préparent de tout coté. Je puis m'enorgueillir de l'avoir prévu ; mes prédictions sur tout cela sont confiées au carnet de mes réflexions journalières ; mais ennemi de toute tyrannie, romain dans le cœur, je voyais avec une rage concentrée que Cartage se mellait de nos affaires ; je voyais avec plus de chagrin encore que les Cartaginois se comportaient bien, et que nos compatriotes étaient assez godiches pour crier vive Annibal, qu'ils regardaient comme un Messie. Je méditais un grand projet dans le cas où la dissolution de l'état eut amené un partage qui était possible. Je voulais ne pas me soumettre ou du moins être en même de faire une paix particulière en me réservant quelque donjon ou une seigneurie conquise. Il y a longtemps que je vous écrivais que l'Arbogad, de Zadig, me plai-

(1) Entre cette lettre et celle qui précède, Bory en écrivit une autre, à Léon Dufour, le 23 mars 1814, datée de Toulouse, que nous avons publiée à la page 145 de notre premier volume. Il le tient au courant de ce qui se passa dans son armée, depuis le jour où il quitta Vic-Bigorre, de l'affaire de Tarbes, de la retraite sur Toulouse, où une bataille est imminente, et de son projet de se faire « partisan ».

(2) Voir notre note sur La Pérouse, p. 145 du premier volume.

Digitized by Google

sait singulièrement. J'obtins de M. le Maréchal qu'il me chargeat d'organiser des partisans. J'eus bientôt réuni plus de cent hommes les plus déterminés. Je leur fis des avances de ma poche, je les armai. J'en montai une partie ; je me mis en chemin, je levai quelques chevaux et je me dirigeai sur *Agen*, pour y passer la rivière. Ma troupe que je tenais dans une sévère discipline se grossissait à chaque pas, et j'alais me porter par Nérac sur Mont-de-Marsan dont je voulais faire ma capitale. Je conais le pays, j'y étais servi, j'entens assez la guerre, mes soldats étaient d'une bravoure, d'un dévouement et d'une avidité à toute épreuve. Nous eussions efacé Mina ; quand nous aprimes les étranges résolutions de Fontainebleau. La nouvelle nous en ariva de telle façon que le plus sot n'eut pu y croire. Je n'y vis qu'une mistification de guerre. C'était un général anglais qui nous en faisait prévenir pour éviter, disait-il, l'effusion du sang, ce qui me prouvait qu'il nous craignait et qu il atandait des renforts. Je me décidai donc à tomber dessus ces messieurs, quelque fut leur nombre, dans la nuit même. Mais voila que les citoyens de ma ville natale, prompts comme l'éclair, sur le seul avis dont je vous ai parlé, arborent les fleurs de lis, les cocardes blanches ; le général et la garnison le trouvent mauvais. On est au moment de se batre dans les rues ; j'interpose mon autorité contre les uns et contre les autres ; j'étais le plus fort; j'oblige tout le monde à une trève. Il est décidé que les bourgeois demeureront au blanc, et les militaires aux trois couleurs jusqu'à ce qu'on aye des nouvelles certaines qui ne peuvent tarder ; je fais des patrouilles et je contiens les esprits. Mais voilà-t-il pas qu'on nous laisse trois jours dans l'incertitude. Les soldats se confirment dans l'idée que tout cela est une girie ; les bourgeois disent que le général arrête les couriers ; les Anglais se présentent de l'autre côté de l'eau ; nouvel embarras. Cette fois le général et la municipalité que j'avais rapprochés s'unirent à moi ; nous calmâmes tout ; on caserna et consigna la troupe ; je me rendis près des Anglais qui consentirent à s'éloigner ; et le lendemain un courrier du général Decaen, et bientôt du duc de Dalmatie, terminèrent nos inquiétudes. J'avoue que de soixante batailles ou combats ou sièges où je me suis trouvé, je n'en ai pas trouvé un de comparable, pour l'inquiétude d'esprit que j'ai éprouvé, à une heure de mon séjour dans Agen pendant cinq ou six jours. Au reste, j'en ai été bien récompensé ; car mes concitoyens ont exagéré le service que je leur avais rendu. J'ai été obligé de me cacher pendant trois jours pour qu'on ne me

Digitized by Google

portât pas en triomphe. Le duc d'Angoulême en ayant entendu parler à Bordeaux m'a fait écrire une lettre très flatteuse et a voulu me voir ; de sorte que je l'ai joint à Nérac et à Condom, où il m'a comblé d'amitiés. A son retour à Agen, j'ai diné avec lui, et il m'a donné ordre de le joindre à Bordeaux (1).

Les circonstances ayant rappelé S. E. le duc de Dalmatie à Paris, j'ai renvoyé ma légion au quartier généarl ce matin pour que votre duc en disposat. Pour moi, je pars après demain pour aller rejoindre le maréchal, et passerai à Bordeaux pour voir ce que S. A. me veut. Je vous écrirai de suite de Paris, où mon adresse est chez mon oncle le sénateur Journu, rue de l'Université.

Maintenant, convenons du moyen de nous revoir ; car j'en ai soif, selon l'expression des Psaumes, *comme le cerf altéré désire l'eau des fontaines*. Si la paix est bien réelle, et que nous ayons du répi, je demande un congé de trois mois pour aler aux eaux, et je viens vous joindre. Alors, nous visiterons nos amis Thore, Grateloup, Biarits, les Pyrénées, etc., etc., et votre herbier.

J'ai vu ici M. de Saint-Amans. Il a mis plus de temps à faire des petits cadres roses et bleus, autour des étiquettes de ses plantes, que déterminé les espèces. Vous jugerez cet aimable savant par la description de sa presse qu'il a invanté pour sécher des plantes. C'est bien la chose la plus compliquée qui existe ; il y a cinquante et tant de poulies, vingt et quelques vis, etc., etc. Cela me rappelle que dans le temps où pour nous endormir sur nos maux, on remplissait le *Moniteur* de découvertes utiles, j'y vis la description d'un tire-bouchon nouveau avec brevet d'invention ; au moyen de cet instrument admirable qui ne coutait que quatre cent francs, *deux hommes d'une force ordinaire pouvaient déboucher une bouteille de Bordeaux à long bouchon, sans la toucher* (2).

Adieu, mon cher ami ; si vous êtes dans votre famille, présentez mes homages à votre mère, à vos sœurs, et à votre frère. Si vous écrivez à Dufau, rappelez moi à son souvenir.

Tout à vous.

BORY DE SAINT-VINCENT.

---

(1) Cette lettre que nous ne connaissions pas, quand nous avons écrit notre Etude sur *Florian et ses bandes de partisans*, vient confirmer en tous points notre dire, en y ajoutant cette pointe d'esprit et cette saveur d'originalité particulières à tous les récits de Bory de Saint-Vincent.

(2) On sait que le précieux herbier de Fl. Boudon de Saint-Amans, ainsi que sa bibliothèque botanique, viennent d'être légués à la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen par M. le docteur Louis Amblard, à qui le fils de l'auteur de la Flore Agenaise, Casimir de Saint-Amans, les avait donnés.

Digitized by Google

XXII

A Monsieur Léon Dufour, docteur médecin à Saint-Sever (département des Landes).

Paris, 5 juin 1814.

Mon cher Dufour,

Je reçois par la petite poste de Paris votre lettre du 21 mai, datée de Carcassonne. Je vous répons de suite et par Saint-Sever, en cas que vous soyez déjà dans cette capitale de la Gascogne. Je crains que cette voie ne cause du retard, mais elle me paraît sûre. J'en ai usé ainsi d'Agen, et je présume que grâce à ce moyen, vous aurez reçu de mes nouvelles. Vous regardiez, dites-vous, *come muy delatinada mi projecto de defender la patria.* Vous auriez raison s'il eut été question de luter contre l'opinion de toute la France en faveur d'une tyrannie que j'ai toujours eu en horreur. Comment peut-il vous être entré dans la tête que c'était pour Bonaparte que je me serais batu. Mais d'un autre côté, n'y a-t-il pas de honte à recevoir comme on l'a fait nos ennemis dans les provinces les plus belles de l'Empire. Je voyais dès lors quelles seraient les conséquences de tout cela, et le beau traité de paix qui nous rogne les ongles est la preuve que je n'avais pas tout à fait tort d'en vouloir aux Anglais. Rapportez-vous au temps ; savez-vous bien que la guerre civile était très possible, et, dans le cas où elle eut eu lieu, je ne voulais pas être pris sans verd. Au reste, j'espère que la voix publique vous aura apris comment notre légion contribua au salut d'Agen (1). Et voila comment les choses tournent souvent tout autrement qu'on ne pence. Nous alions faire beaucoup de mal, nous fiinîmes par faire beaucoup de bien. Nous oublions la guerre et le passé songeant à l'avenir ; quelque secret pressentiment me dit qu'il pourrait bien me procurer le plaisir de vous ambrasser.

Je suis toujours attaché à M. le Maréchal duc de Dalmatie qui se trouve maintenant à Paris. Je n'ai pas fait la moindre démarche

(1) Ce très curieux épisode de notre histoire locale a été raconté tout au long par nous dans l'*Introduction* de notre premier volume, p. 18-20 et aussi dans notre *Etude sur Florian et ses bandes de partisans en 1814*, pages 19-23, d'après le *Journal du comte de Villeneuve-Bargemont*, les *Annales de la ville d'Agen par Proché* et autres documents inédits.

Digitized by Google

pour me colloquer. Un régiment m'eut été fort ennuieux dans les circonstances actuelles où il n'y a plus d'avancement à espérer. Si nous venons à avoir la guerre dans quelques années, elle se fera dans le vieux genre et sera dirigée par des ganaches. J'aimerais bien mieux demeurer sous l'aile du patron et qu'il n'eut rien à faire, parce que alors je jouirais à Paris de ma solde et de mon grade. Tout cela sera fixé dans peu de jours et sur ce qui sera arrêté, je prendrai mon parti (1). Vous sentez bien qu'en cas de repos, je ne tarderai pas à débaler livres, herbiers, etc., et que je vais m'occuper plus que jamais d'histoire naturelle. Je ne renonce pourtant pas au projet d'un voyage autour du monde, et je compte que vous m'y accompagneriez, dans le cas où je l'entreprendrais. Ne sentez-vous pas votre cœur tressaillir au souvenir des *Cocoloba*, des *Psicotria*, etc., etc. ? Avez-vous oublié vos beaux projets ? Tout cela m'est présent comme si c'était d'hier ; il y a pourtant dix ans.

Vous me parlez de tater le poul à Saint-Sever. Il faut, avant d'hippocratiser chez vous, avoir étudié les maladies des Patagons et des Otaitiens ; sans quoi vous n'y conaitrez rien, si l'on vous amenait quelque sauvage à guérir, des vallées de votre voisinage, où je vous jure il y en avait beaucoup cet hiver (2). J'espère que toutes vos richesses d'Espagne sont à couvert et qu'il y a bien des choses de côté pour moi. Une partie de mes caisses est encore à Séville. Mais c'est aussi sûr que si je tenais ici ce qu'il y a dedans. Je les ferai venir par eau, et nous verrons si nous avons trouvé les mêmes choses. Il me faut environ un an pour éplucher tout cela.

J'ai diné avant hier chez Bosc. Sa femme est bien en colère contre vous, parce que vous n'avez pas donné signe de vie ; elle parle de vous avec tant d'intérêt et de dépit, que je serais tenté de croire qu'il y a en plus que de l'amitié. J'ai passé une matinée avec M. de Jussieu qui a un bel herbier d'Espagne, fruit des herborisations de son oncle Laurent, qui passa un an dans la Péninsule, et donna à

(1) Nous avons déjà dit dans notre *Introduction* que Bory continua à suivre la fortune du maréchal Soult. Appelé par Louis XVIII au ministère de la guerre, en décembre 1814, ce dernier le fit venir auprès de lui et lui confia la direction du Dépôt des cartes et archives de son ministère. On sait le rôle que Bory joua aux Cent-Jours, son exil de cinq ans, sa rentrée en France, et quels furent depuis lors ses travaux scientifiques.

(2) A peine l'armée d'Aragon fut-elle licenciée, que Léon Dufour s'empressa de rentrer à Saint-Sever. Il y exerça toute sa vie la médecine et se livra à de nombreux travaux entomologiques et botaniques qui firent sa réputation si justement méritée de savant et le menèrent à l'Institut.

Digitized by Google

son retour, l'édition de Barbier. Cela peut nous être d'un grand secours pour la synonimie, ainsi que l'itinéraire botanique de Tournefort que doit vous avoir montré Lapeyrouse. Du reste tout le monde se porte parfaitement ici, j'entens de ceux qui nous intéressent. Richard a rajeuni et m'a demandé de vos nouvelles.

Les derniers aliés sont partis hier de Paris, et le Roi en cortège s'est rendu au Corps législatif pour y donner à son peuple une Constitution à l'Anglaise. Le cortège se composait de douze voitures à huit chevaux sur les portières desquelles on distinguait les armes de Bonaparte à travers celles de France. Ces voitures étaient pleines de maréchaux, mêlés avec de vieux émigrés. Il fesait un temps horrible, de sorte qu'il n'y avait point d'afluence et que la pluie éteignait un peu l'enthousiasme. Je saurai ce soir comment tout cela s'est passé dans l'intérieur du Palais ; car je dine avec plusieurs *pairs de France*, chez mon oncle. Je ne pus entrer, malgré mes grosses épaulettes, tant il y avait de dames et de curieux au passage.

Il fait ici un temps horrible ; point de printemps.

Adieu, mon cher ami ; mille amitiés à toute votre famille, et croyez-moi pour la vie votre tout dévoué.

BORY DE SAINT-VINCENT.
Aide de camp de S. E. le duc de Dalmatie,
rue de l'Université.

(*A suivre*).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Troisvilles, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires ; études biographiques et héraldiques par *Jean de Jaurgain*, membre correspondant de l'Académie royale de l'histoire de Madrid. Nouvelle édition. Paris, librairie ancienne, Honoré Champion, 1910 ; in-12 de 273 pages.

Qui ne s'est demandé, en lisant ces romans de cape et d'épée qui faisaient les délices de nos grands-pères, quelle part Alexandre Dumas, dans ses inventions merveilleuses, prenait à l'histoire, quelle était celle de son imagination, et sur quelles données réelles il échafaudait la trame d'aventures souvent invraisemblables ? Les personnages qu'il met en scène ont-ils réellement existé ? Et si, par certains mémoires du temps. il a été facile de savoir ce qui en est de la cour d'Henri III, de la Reine Margot, de la dame de Montsoreau, etc., combien peu de souvenirs ont laissé d'Artagnan et les Trois Mousquetaires ? Quelle est leur origine, leur patrie, leur famille, leur fin, leur descendance ? En un mot, qu'y a-t-il de vrai dans le chef-d'œuvre du grand romancier ?

Telle est la question que depuis longtemps s'est posée M. Jean de Jaurgain, et à laquelle il vient de donner une réponse définitive, en groupant dans un charmant volume les études biographiques, parues à l'état d'esquisses en 1883 et 84 dans la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, aujourd'hui complètement épuisées, en les développant par la découverte de nouveaux documents, en agrémentant enfin le tout de notes substantielles où se trouvent de nombreux renseignements généalogiques sur la plupart des familles du Béarn, dont les noms sont relevés alphabétiquement dans un Index final, d'un précieux secours pour tous les chercheurs de la contrée. Nul, mieux que le savant auteur de *La Vasconie*, n'était désigné pour mener cette étude à bonne fin, sa compétence héraldique, la sûreté de sa méthode, sa patience, son activité inlassable étant les plus sûrs garants que toutes ses assertions sont basées sur la plus stricte vérité.

Etendant même le cercle des cinq familles dont il s'est proposé d'écrire la biographie, M. de Jaurgain se plaît à défendre cette thèse, qu'il soutient par de nombreuses preuves : « Combien peu « est fondée l'opinion répandue par les manuels modernes que, « sous l'ancien régime, les grandes charges militaires et civiles

Digitized by Google

« étaient l'apanage exclusif d'une caste fermée, et que les anoblis « formaient une catégorie inférieure fort dédaignée du souverain « et des gentilshommes d'ancienne extraction. Rien n'est moins « vrai ; de nombreux exemples prouvent, au contraire, que les « hommes de valeur, sortis de la bourgeoisie, qui, elle-même, se « recrutait incessamment dans le peuple, arrivaient souvent aux « plus hautes situations et tenaient un rang fort honorable parmi « les grands seigneurs et les nobles d'origine féodale qu'ils pri- « maient parfois. »

Et il donne, comme principal exemple, le cas de ce *Monsieur de Troisvilles*, dont les ancêtres étaient « maçons et architectes », dont le père, Jean du Peyrer, s'intitulait « bourgeois et marchand d'Oloron », qui acheta tout à côté de cette ville, dans la vallée de la Soule, la seigneurie de Troisvilles et la transmit à son fils Jean-Arnaud, lequel, à dix-sept ans, l'an de grâce 1616, « partait pour Paris, la « terre promise, en vrai cadet de Gascogne, une légère valise sous « le bras, n'ayant pour toute fortune que l'espoir de s'en tailler une « avec la longue épée qui lui battait les mollets. »

Mais Troisvilles était Gascon, c'est-à-dire audacieux et rusé ; et c'est pourquoi sur sa simple bonne mine il sut se faire admettre aux gardes du Roi. M. de Jaurgain consacre la moitié de son volume à nous raconter ses succès toujours croissants, et comment il arriva aux plus hauts grades de cette célèbre compagnie de Mousquetaires du Roi, « sorte d'école, où se formait l'élite des officiers de l'armée française ». Il devint le favori de Louis XIII, sut tenir tête à l'hostilité de Richelieu d'abord, puis de Mazarin, et, après des péripéties sans nombre, dont la plus terrible fut sa complicité dans l'affaire de Cinq-Mars, il fut fait par Anne d'Autriche, régente, comte de Troisvilles, (à Paris on prononçait Tréville), et finalement gouverneur du pays de Foix. Riche, grand seigneur dans toute l'acception du mot, Troisvilles continua à être honoré de l'estime et de la protection du grand Roi, et il eut la satisfaction, avant de mourir, de se voir nommé par lui conseiller en ses Conseils et lieutenant général de ses armées.

Mort en 1672, M. de Troisvilles laissait deux fils : l'aîné, Armand-Jean, qui fut d'église et devint abbé de Moutier-en-Der ; le cadet, Joseph-Henri, cornette des mousquetaires, puis maréchal de camp, mais bientôt démissionnaire pour devenir un érudit, un littérateur émérite, homme en même temps à bonnes fortunes, le protégé de la belle Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, puis janséniste outré, retiré à Port-Royal, et finalement membre, en 1704, de l'Académie française.

Plus intéressante encore pour nous, Gascons, est la biographie de *d'Artagnan*. Car le célèbre mousquetaire naquit au cœur même

Digitized by Google

de la Gascogne, à Lupiac, aujourd'hui canton d'Aignan, département du Gers ; et il ne se rattache nullement au Béarn comme son protecteur et ses trois inséparables amis.

Charles de Batz-Castelmore, tel était son nom, était le cinquième fils de Bertrand de Batz, seigneur de Castelmore et de Françoise de Montesquiou. Le château de Castelmore, résidence habituelle de sa famille, se trouvait situé dans le comté de Fezensac, près de Lupiac, paroisse de Paré, dite aussi de Meymes. Il existe encore. Son propriétaire actuel en porte le nom, mais il n'est pas de la famille de Batz.

Comme les Troisvilles, ces de Batz n'étaient d'ailleurs « qu'une « modeste famille bourgeoise, enrichie par le commerce, et agré- « gée à la noblesse dans la seconde moitié du XVIe siècle. » Ils n'avaient aucune attache directe avec leurs puissants voisins, les vrais barons de Batz, de Castillon de Bats, dont l'avant-dernier fut Manaud, le fameux faucheur, ami du futur Henri IV. Nous croyons devoir en dire autant des de Batz-Mirepoix et Trenquelléon, très ancienne famille, tout à fait indépendante des premiers, et qui, à leur tour, ainsi que l'a si bien prouvé M. Charles de Batz-Trenquelléon de Bordeaux, n'ont rien de commun avec le célèbre aventurier de la Révolution, le baron de Batz, qui était un de Batz d'Armanthieu (1). Ce nom de de Batz est d'ailleurs fort commun en Gascogne, et se trouve très répandu, tant comme nom de lieu que comme nom de famille.

La mère de d'Artagnan était de souche beaucoup plus noble. Elle appartenait à une branche cadette de l'illustre maison de Montesquiou, et c'est sans doute parce que son fils « trouvait que les deux « noms de son père n'avaient pas une notoriété suffisante pour lui « servir de recommandation à Paris, qu'il adopta le surnom doma- « nial de d'Artagnan », fief des Montesquiou, dont le château, près de Vic-Bigorre, appartient encore à cette famille.

Bien lui en prit, car ce surnom fut le talisman qui mena notre cadet aux emplois les plus recherchés. En des pages fort intéressantes, M. de Jaurgain nous apprend, en effet, comment d'Artagnan arriva à Paris sans sou ni maille, muni d'une simple lettre de recommandation pour M. de Troisvilles, rencontra dans son antichambre Porthos qui, en qulité de Gascon, le prit aussitôt sous sa pro-

(1) *Le vrai baron de Batz*, par Charles de Batz-Trenquelléon. Bordeaux, 1909. — Voir aussi, comme contre-partie : *La vie et les conspirations de Jean, baron de Batz*, par le baron de Batz. Paris. Calman-Lévy. 1908 ; et, en outre, les nombreuses généalogies des de Batz, d'Artagnan, de Castelmore, dans d'Hozier, dans O'Gilvy et J. de B. de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*.

Digitized by Google

tection, comment le jour même il servit de second aux trois mousquetaires dans un duel célèbre, et pourquoi, à la suite de ce premier exploit, le Roi le fit entrer dans la compagnie des Gardes.

Puis viennent succès sur succès, dus à sa bravoure, à son élégance, à son habileté. Bien vu de Mazarin, il est promu lieutenant aux gardes, puis bientôt capitaine. Lors de la réorganisation du corps des mousquetaires, d'Artagnan en fut le premier lieutenant, et c'est comme tel qu'il dût arrêter Fouquet et conduire peu après le duc de Lauzun à Pignerol.

D'Artagnan épousa au Louvre, en 1659, en présence du Roi, la baronne de Ste-Croix, veuve de M. de Damas, qui par sa jalousie le rendit fort malheureux. Il prit part à toutes les guerres de l'époque, s'y fit remarquer, devint en 1672 maréchal de camp, et fut tué le 25 juin 1673, d'une balle à la gorge, au siège de Maëstricht, à la seconde attaque de la demi-lune.

Les curieux mémoires qui portent son nom, dans lesquels Alexandre Dumas a largement puisé, sont apocryphes. Ils sont l'œuvre de Courtilz de Sandras, « qui mêla toujours le roman à « l'histoire, de sorte qu'il est fort difficile d'y faire la part de l'un « et de l'autre ».

D'Artagnan laissa deux fils : l'aîné, Louis, qui fut baptisé à Versailles, le 3 mars 1674, par Bossuet, nommé évêque de Condom, devint comme son père lieutenant aux gardes et mourut au château de Castelmore en décembre 1709 ; le second, Louis, également officier aux gardes, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'en 1783.

Les de Batz d'Artagnan furent maintenus dans leur noblesse par jugement du 26 novembre 1716.

Plus courtes sont les biographies que M. J. de Jaurgain consacre aux trois mousquetaires. C'est que leur carrière militaire fut moins brillante et sans doute que les documents les concernant lui ont fait défaut.

Henrt d'Aramitz, du nom de l'abbaye laïque d'Aramitz, dans la vallée de Baretous, près d'Oloron, était d'origine noble. Sa famille remontait à la fin du XIIIe siècle. Son père fut maréchal des logis, toujours aux mousquetaires, sous les ordres de son neveu, M. de Troisvilles; aussi est-ce avec la faveur la plus marquée, qu'il fût accueilli en 1640 par ce dernier, comme un de ses parents et que sa protection ne lui fit jamais défaut. Il faut lire à la page 225 du livre de M. de Jaurgain, le récit du duel héroï-comique que d'Artagnan, « son ami intime », et lui eurent à soutenir contre deux Anglais. Aramitz épousa une Béarn-Bonasse. M. de Jaurgain ignore comment a fini sa descendance.

Moins détaillée encore est la biographie d'*Athos* Armand de Sillègues, seigneur d'Athos, petit village situé aux portes de Sau-

Digitized by Google

veterre de Béarn, qui entra, toujours comme neveu de M. de Troisvilles, aux mousquetaires et mourut dans un de ses nombreux duels. Sa famille existe encore, représentée par M. le colonel de Sillègues, fils de feu Etienne de Sillègues, colonel de cavalerie, commandeur de la Légion d'honneur, et de Pauline-Louise Exelmans.

Quant à *Portos*, son vrai nom était Isaac de Portau. Il naquit à Pau, le 2 février 1617, d'Isaac de Portau, secrétaire des Etats de Béarn, conseiller du Roi et contrôleur provincial des guerres et artillerie de Béarn et d'Anne d'Arrac. Lors de l'arrivée de d'Artagnan à Paris, il servait déjà dans la compagnie des gardes du Roi, et ce fut comme tel qu'il le présenta à M. de Troisvilles et se lia avec lui d'une étroite amitié. A part quelques duels fameux, Isaac de Portau n'a laissé aucune trace marquante de sa carrière militaire. On ignore même la date de sa mort et quelle a été sa descendance directe. En revanche, son frère, Jean de Portau, a fait souche jusqu'à nos jours. Le nom de Portau a subsisté en Béarn jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A ce moment, la descendance mâle s'est éteinte ; mais elle a laissé une postérité féminine représentée encore à Pau par la famille de Ségure, alliée aux Vidart et aux marquis de Nolivos (1).

M. de Jaurgain a consacré le premier chapitre de son intéressant et instructif volume, à nous renseigner de la façon la plus exacte sur l'origine et l'historique des deux compagnies de mousquetaires. Il n'a pas manqué de le terminer par deux appendices : l'un, où il donne la liste des capitaines de chacune de ces deux célèbres compagnies ; l'autre, les noms des gentilshommes Béarnais, Basques et souvent Gascons, qui y servirent de 1624 à 1776.

Et c'est ainsi qu'après avoir fermé ce livre, la curiosité satisfaite de tous les points d'interrogation que si souvent autrefois on s'était posés, on prend encore envie de détacher des rayons de la bibliothèque où ils dorment depuis longtemps les volumes du roman incomparable de Dumas père, et de relire ces pages jaunies, mais toujours charmantes, qui reposeront un instant du problème angois-

(1) Dans le numéro du dimanche 28 mars 1909, du journal *Pau-Gazette*, M. Paul Lafond, sous le titre *Les châteaux des Trois Mousquetaires*, se plaît à rechercher quelles étaient les demeures seigneuriales des cinq personnages en question dans cet article, et ce qu'il en reste aujourd'hui. Il résume, en outre, très exactement, leur existence mouvementée et souligne ce fait qu'actuellement la famille de Nolivos, déjà propriétaire du château de Lannes à Jean de Portau, l'est également du manoir d'Espalungue, près de Laruns, autrefois à Aramitz, réunissant ainsi sur sa tête, deux des principales résidences des deux célèbres mousquetaires.

Digitized by Google

sant de la question sociale, ou de la lecture fastidieuse des encombrants discours de MM. les parlementaires.

PH. LAUZUN.

Notes pour servir à l'histoire de la famille de Pontac, par *Pierre Meller*, brochure in-8° de 24 pages. — Tarbes, impr. Croharé.

L'histoire de la famille de Pontac ne saurait demeurer indifférente pour aucun de ceux qui s'intéressent à l'histoire des seigneuries de l'Agenais. On sait, en effet, que dans le département de Lot-et-Garonne on rencontre quatre localités ayant jadis appartenu à cette famille : Escassefort, Cessac, Caubon et Seyches. D'autre part un premier président à la Cour des Aides de Guienne, Pierre de Pontac, habita durant quelque temps en cette qualité dans la ville d'Agen.

L'histoire définitive de cette grande famille ne saurait être écrite sans d'énormes recherches. Plusieurs généalogistes se sont, il est vrai, essayés à cette tâche, mais les difficultés étaient si considérables que leurs travaux sont demeurés incomplets et fautifs en divers points.

Reprenant l'œuvre de ses devanciers, Pierre Meller, qui se spécialise dans des recherches relatives aux anciennes familles de la Gironde, s'est laissé tenté à son tour par l'intérêt qui s'attache à l'histoire de la famille de Pontac. Modeste dans son cadre, le nouvel auteur a rapidement exécuté ses recherches. Il suffit de comparer son travail avec celui de son plus récent devancier, O'Gilvy, pour se rendre compte combien de lacunes viennent d'être comblées et combien d'erreurs ont été rectifiées dans les « *Notes pour servir à l'histoire de la famille de Pontac.* »

Tous ceux qui s'occupent des travaux d'érudition savent combien leurs recherches pour être exemptes d'erreur comportent de lenteur et de prudence. Vouloir marcher avec grande rapidité et ne livrer au public qu'une ébauche, c'est nécessairement s'exposer à des erreurs que plus de lenteur et qu'un cadre moins restreint auraient permis de découvrir et de rectifier.

Pierre Meller, malgré sa grande connaissance de l'histoire des familles notables de la Gironde et sa grande compétence en généalogie, n'a pas échappé à la loi commune. Il a lui aussi commis quelques grosses erreurs. Les unes sont parfaitement excusables parce qu'elles résultent de documents erronnés (1). D'autres moins

(1) Erreurs contenues dans une analyse défectueuse du testament de Louis de Pontac (1566).

Digitized by Google

pardonnables ont pour cause les nombreuses homonymies qui se rencontrent dans l'histoire de cette vieille famille.

En outre des critiques ci-dessus formulées, nous avons dit dans la *Revue de Bordeaux* (numéro de novembre-décembre 1910) que P Meller avait commis une erreur au sujet d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. Cette critique résultait d'une méprise de notre part. D'acord avec O'Gilvy, son devancier, l'auteur des *Notes pour servir à l'histoire de la famille de Pontac* a dit très exactement que cet évêque fut le fils de Jean de Pontac et le frère de Thomas seigneur d'Escassefort.

Les erreurs d'homonymies sont les suivantes :

P. Meller donne pour femme à Etienne, fils de Louis, non seulement Anne d'Alesme, qu'il épousa le 3 janvier 1573, mais encore Catherine de Geneste, qui fut mariée avec autre Etienne, fils de Thomas de Pontac.

Deux frères du nom de Jean-François furent mariés : l'un à Jeanne-Rosalie de Mosnier et l'autre à Elisabeth de Perreau. Le premier seul (et non tous les deux comme le dit P. Meller) fut seigneur de Seyches.

O'Gilvy, qui doit être tenu pour suspect, n'a commis cependant ni l'une ni l'autre de ces erreurs.

Malgré ces légers défauts, le dernier travail de P. Meller sera indispensable pour arriver à la composition d'une histoire définitive de la famille de Pontac. C'était toute l'ambition de l'auteur, il n'aura pas été déçu.

JEAN DUBOIS.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 1er décembre 1910. — Présidence de M. le chanoine Dubourg.

M. R. Fourtau, membre correspondant de la Société, qui occupe en Egypte une haute situation scientifique et fait partie de l'Institut égyptien du Caire, se trouvant de passage à Agen, a bien voulu entretenir ses collègues de ses récentes explorations géologiques, et notamment des anciens districts miniers de l'Egypte, dans la région de l'El-baye.

« Les anciens Egyptiens, a-t-il dit, ont été très probablement les premiers mineurs du monde et la partie du désert arabique située entre le Nil et la Mer Rouge du 22° au 27° de latitude nord contient de nombreuses mines exploitées par eux. Ces mines sont principalement des mines d'or et l'abondance des bijoux trouvés dans les tombes de l'époque pharaonique montre que ce métal était très largement exploité. Nous retrouvons d'ailleurs dans Diodore de Sicile une description très exacte des mines d'or d'Egypte, et des procédés d'extraction alors en usage. Dès que le fondateur de la dynastie Khédiviale actuelle, Mohamed-Aly-pacha eut définitivement soustrait l'Egypte aux Turcs, son premier soin fut de faire rechercher les mines d'or par des savants Européens. Le français Lefebvre, l'anglais Barton, l'italien Brocchi parcoururent les déserts, mais ne purent retrouver les anciennes mines. Plus tard, vers 1850, sous le règne du vice-roi Saïd-pacha, Linant de Bellefonds parcourut la région de l'El-baye et retrouva quelques-unes des mines exploitées sous les Lagides ainsi que le rendez-vous de chasse de Ptolémée Evergète dans l'Ouady-Allagi. Sous le règne d'Ismaïl-pacha, e premier khédive d'Egypte, Burton visita les mines du Midian sur la Mer Rouge au nord du Yémen. Depuis quelques années, la recherche des mines d'or en Afrique a pris une extension considérable et l'on est arrivé à reconstituer à peu près les anciens districts miniers.

« Au cours d'un voyage récent, M. Fourtau a eu l'occasion de visiter quelques anciennes mines d'Egypte, principalement la mine de Soukkari, située à 30 kilomètres de la Mer Rouge, sous le 24°, 55' de latitude nord.

« Les anciens Egyptiens avaient creusé dans le filon de quartz aurifère de 2 mètres de puissance, qui affleure à peu près à moitié montagne, des descenderies inclinées à 45°, qui n'ont pas moins de 120 à 150 mètres de profondeur. C'est à peu près à cette cote que se trouve la partie riche du filon. Cette partie a été exploitée par des

Digitized by Google

travers, bancs dont quelques-uns ont plus d'un demi-kilomètre de long et joignent deux descenderies. La roche, attaquée par le feu, était ensuite abattue au pic et les morceaux, transportés à l'extérieur, concassés et moulus dans des broyeurs en granit que l'on retrouve encore alignés au pied des anciens travaux. L'or en était extrait par le système des battées et expédié dans la vallée du Nil.

« Les inscriptions du temple de Kanaïs dans l'Ouady-Abadé, à 35 kilomètres à l'Est d'Edfou, attribuent à Séti Ier la découverte des mines de l'El-baye. Aujourd'hui deux mines anciennes sont exploitées par des compagnies anglaises, l'une à Barramia et l'autre au Gebel Soukkari.

« En outre des mines d'or, la région contient des mines de fer, de zinc, de plomb et enfin les célèbres mines d'émeraude dont parle Pline et qui fournirent la fameuse émeraude taillée, à travers laquelle Néron observait les jeux du cirque. Ce sont les mines de Sikait et de Zabara retrouvées en 1816 par le français Calliaud, de Nantes. »

M. Fourtau termine, en fournissant sur les populations de ce désert, leurs mœurs, leurs costumes, leurs habitations, leur nourriture, leurs ressources, leur religion, les détails les plus curieux : et il reçoit, pour cette intéressante communication, dont il a bien voulu donner la primeur à ses collègues, leurs plus sincères compliments.

M. l'abbé Marboutin continue la lecture des Souvenirs du chevalier des Escherolles. Il esquisse rapidement l'existence fort mouvementée de ce singulier personnage, qui prit part, d'abord comme émigré, puis comme officier de Napoléon, à toutes les guerres de la Révolution et du premier Empire, se maria à Séville, lors de la guerre d'Espagne, devint sous-préfet sous la Restauration, secrétaire-général de la Préfecture du Lot-et-Garonne de 1820 à 1830, fut mis à pied par les hommes du gouvernement de Juillet auxquels il ne pardonna jamais et mourut à Paris en 1862, laissant une nombreuse descendance.

M. Marboutin cite plusieurs passages de ses écrits : l'un où il raconte comment, à l'époque du serment de la Fédération, en 1790, il put voir, de très près, sur la terrasse des Tuileries, la future duchesse d'Angoulême, et surtout le dauphin, dont il trace le portrait le plus flatteur ; un autre, où il parle, en termes assez vifs, de sa dernière rencontre avec J. Florimond de Saint-Amans, au manoir de Saint-Amans, et dans la chapelle de Notre-Dame du Lac, curieux petit édifice élevé, on le sait, au milieu du vivier de cette pittoresque résidence.

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXXVII

ARCHÉOLOGIE

Archéologie civile

Les plaques de foyer dans le Sud-Ouest de la France, par J. Momméja, 55, 241, 395, 481.
Souvenirs du vieil Agen : La Porte Neuve, par Ph. Lauzun, 193.
Le livre Juratoire des Consuls d'Agen, par Ph. Lauzun, 385.

Archéologie religieuse

L'église de Moirax. Restauration de la coupole, par E. Payen, 45.
Richesses artistiques religieuses du département de Lot-et-Garonne, par R. Marboutin, 450.

Orfèvrerie

La tabatière de Madame de Romas, par J. Momméja, 351.

HISTOIRE

Histoire régionale civile

Notes historiques sur Lafox, par R. Marboutin, 173, 289, 498.
Monluc au château de Laugnac, par R. Marboutin, 236.
L'exécution de l'Edit de Nantes en Agenais, par J. Dubois, 363.

Histoire religieuse

Fondation de l'église ou chapelle de Las Martres, par P. Dubourg, 49.
Délibération du Chapitre de Saint-Caprais d'Agen en 1742, par J. Dubois, 64.
N.-D. de Peyragude, par R. Marboutin, 71.
Une paroisse Saint-Caprais au diocèse de Séez, par le vicomte du Motey, 185.
Le Chapitre de Saint-Caprais d'Agen et le droit de joyeux avènement, par J. Dubois, 344.

Digitized by Google

Histoire monastique

Vision d'Antoine Lapujade aux Dames du Paravis, par R. Marboutin, 35.

Histoire littéraire

Jasmin en Provence (1848), par le comte de Dienne, 323.

DOCUMENTS INÉDITS

Lettres du général Ressayre, par le chanoine Durengues, 146, 207.
Episodes de la guerre d'Espagne et de la retraite de France (1808-1814), d'après de nouvelles lettres de Bory de Saint-Vincent, par Ph. Lauzun, 421, 535.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

L'Ecole secondaire, le Collège et le Lycée d'Agen (1805-1893), par L. Bordes (*Ph. Lauzun*), 73.
Le suffrage féminin en Angleterre et les suffragettes, par Jean de la Jalme (*Labadie-Lagrave*), 77.
Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, par A. Chauliac (*J. Dubois*), 83.
Inventaire sommaire des Archives municipales de Bordeaux, période révolutionnaire, par G. Ducaunnès-Duval (*J. Dubois*), 85.
Histoire de la marine française, par Ch. de La Roncière (*J. Dubois*), 279.
Réflexions sur la question d'Alsace-Lorraine, par Lucien Bonnefoy (*F. Ferrère*), 280.
Correspondance de Bossuet, par C. Urbain et E. Levesque (*J. Dubois*), 372.
Aperçu féodal du Marensin, par B. Saint-Jours (*J. Dubois*), 373.
Les trompettes du Roi, par Emile Rhodes (*J. Dubois*), 373.
Histoire de la Contre-Révolution, par la baron de Batz : L'agonie de la Royauté (*J. Dubois*), 374.
Les padouens du Bordelais. Etude historique, par Pierre Harlé (*J. Dubois*), 375.
Trois chartes périgourdines du XIVe siècle, par Paul Huet (*J. Dubois*), 376.
Des impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution et de leur application dans la commune de Bordeaux, par Roger Brouillard (*J. Dubois*), 376.

Digitized by Google

En Gascogne : L'Abandon de la Terre, par le docteur Em. Labat (*Ph. Lauzun*), 456.
La légende dorée en Carladez. La bienheureuse Bonne d'Armagnac, par le Cte de Dienne (*Ph. Lauzun*), 465.
Liste des membres de la Cour des Aides de Guienne, par Pierre Meller (*J. Dubois*), 470.
Troisvilles, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires, par J. de Jaurgain (*Ph. Lauzun*), 564.
Notes pour servir à l'histoire de la famille de Pontac, par P. Meller (*J. Dubois*), 569.

BIOGRAPHIES

Notice sur le général Ressayre, par le chanoine Durengues, 1.
Jacques de Romas, par J. Dubois, J. Momméja et R. Bonnat, 93.
Antoine Redon de Fontenilles, abbé commendataire de Maurs, par L. Lafarge, 453.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Troisième Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, tenu à Auch du 29 mai au 2 juin 1910, par Ph. Lauzun, 86, 265.
Fouilles archéologiques dans l'église de Cancon (*Ph. L.*), 89.
Herbier et bibliothèque botanique de J.-Fl. Boudon de Saint-Amans (*Ph. L.*), 378.
Rue Ducos du Hauron, à Agen, 380.
Mines de Sos, 381.
Mosaïque trouvée nouvellement près de Nérac, 381.
Exposition Agenaise de photographies, 472.
Inauguration du bas-relief de Mme Cottin à Bagnères-de-Bigorre, 473 (*Ph. L.*).
Fêtes félibréennes, 475.
Délimitation de la région des vins de Bordeaux : rapport de M. R. Bonnat (*Ph. L.*), 475.

NOTES DIVERSES

Une curieuse erreur relative à la peste de 1483, par J. Dubois, 34.
Le fief de la Sylvestrie, par J. Dubois, 206.
La maison noble de Pomarède, par J. Dubois, 362.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ (1910)

Séance du 6 janvier, 90.
— du 3 février, 91.
— du 3 mars, 190.
— du 7 avril, 191.
— du 11 mai, 286.
— du 9 juin, 287.
— du 7 juillet, 383.
— du 3 novembre, 479.
— du 1er décembre, 571.

TABLE DES PLANCHES ET PLANS

Portrait du général Ressayre, 1.
Eglise de Moirax. Essai de reconstitution, 45.
Plan de la coupole de l'église de Moirax, 47.
Portrait de Jacques de Romas, 93.
Combat de Kanghil, 147.
La Porte Neuve d'Agen en 1789, 193.
Plan de la Porte Neuve, 202.
Le château de Lafox, 289.
Initiale ornée du Livre Juratoire d'Agen, 385.
Quatre vignettes du Livre Juratoire, 391.
Contre-cœurs de cheminées en grès, 407.
Plaque de cheminée, 481.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06972 1648

Digitized by Google

Digitized by Google